



CHARTRE

DU

PARC NATUREL RÉGIONAL

MONTAGNE BASQUE

**DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE DE LA
MONTAGNE BASQUE**

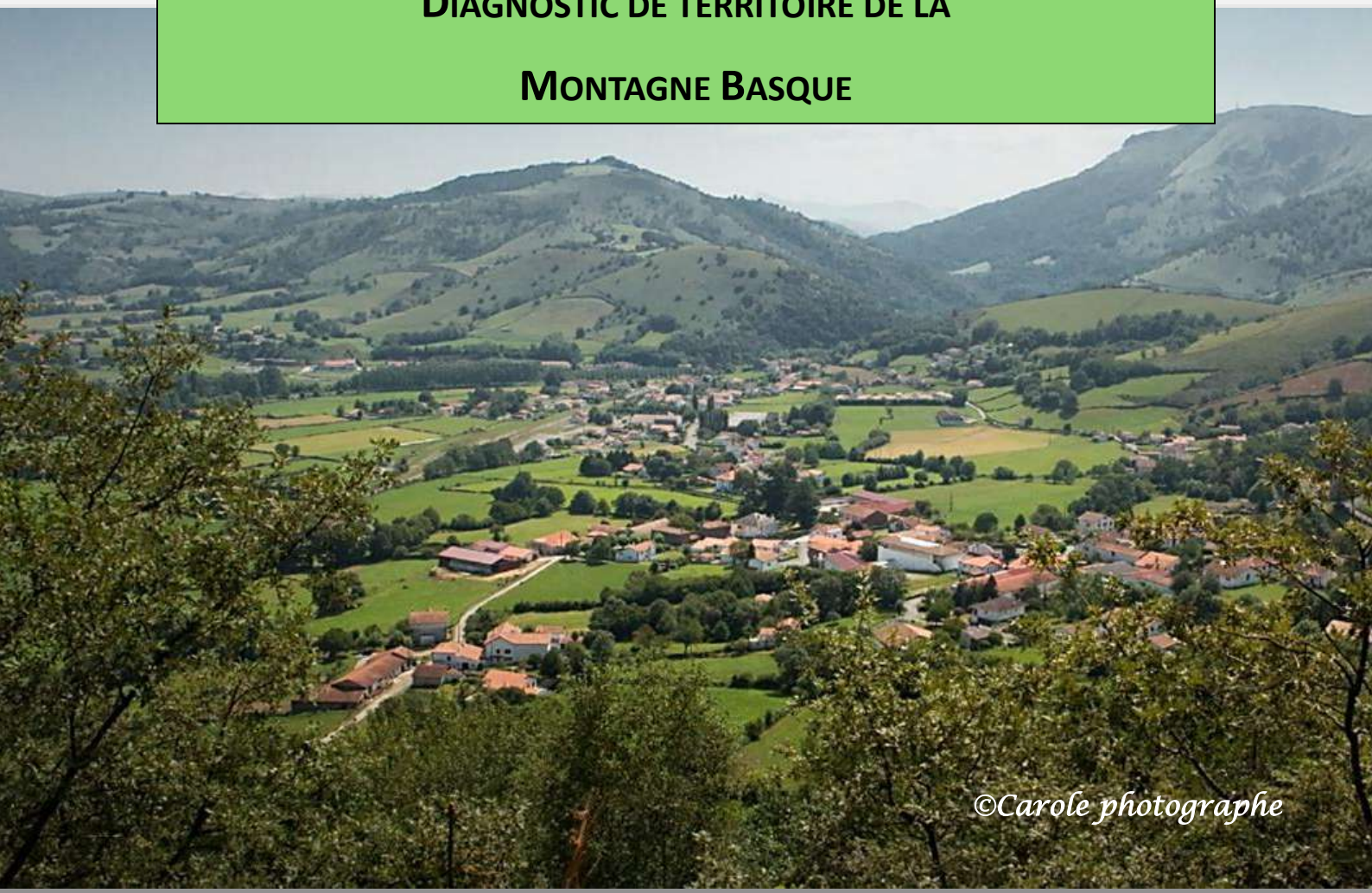


TABLE DES CHAPITRES

INTRODUCTION	2
CHAPITRE 1 : AGRICULTURE ET PASTORALISME.....	15
CHAPITRE 2 : FORET ET SYLVICULTURE	99
CHAPITRE 3 : PAYSAGES.....	131
CHAPITRE 4 : PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITE	181
CHAPITRE 5 : RESSOURCE EN EAU.....	245
CHAPITRE 6 : AMENAGEMENT ET ECONOMIE	283
CHAPITRE 7 : TOURISME ET ACTIVITES DE PLEINE NATURE.....	327
CHAPITRE 8 : PATRIMOINE CULTUREL ET IMMATERIEL	361

INTRODUCTION

1. La Montagne Basque, un territoire de projet co-construit par les acteurs locaux

La Montagne Basque prend la forme d'un territoire de projet¹ en perpétuel construction depuis les années 2000.

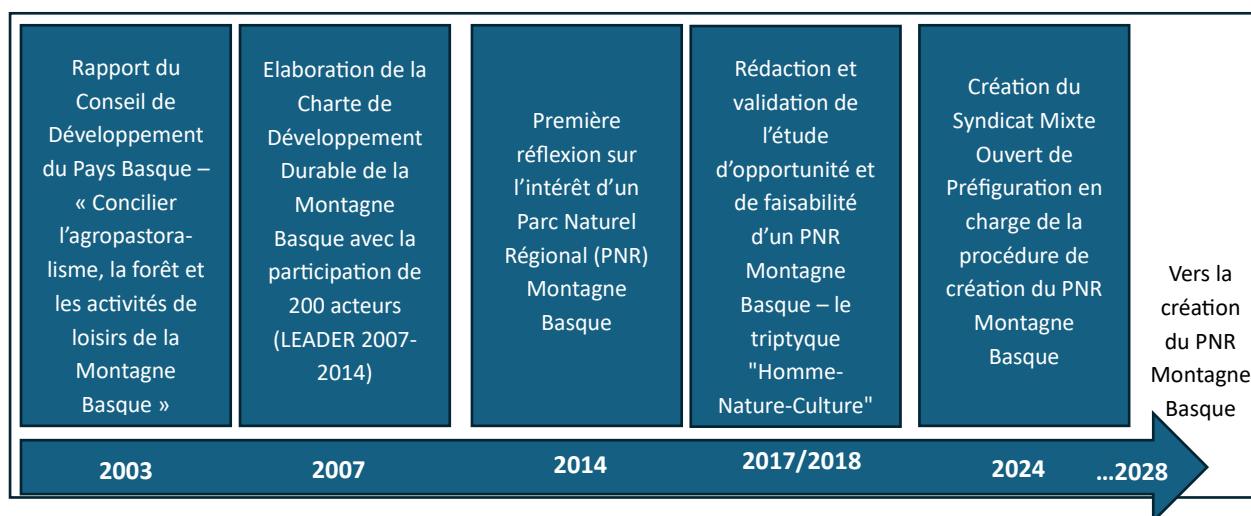


Figure 1 : La construction d'un territoire de projet Montagne Basque

- **La Charte de Développement Durable de la Montagne Basque : un premier acte de mobilisation des acteurs**

Face à des conflits d'usages de plus en plus prégnants, le Conseil de Développement du Pays Basque (CDPB) publie, en 2003, le rapport « *Concilier l'agropastoralisme, la forêt et les activités de loisirs dans la Montagne Basque* ». Il révèle l'intérêt de rédiger une Charte de Développement Durable de la Montagne Basque centrée sur la cohabitation des activités. Élaborée en 2007, cette dernière est le fruit d'un important travail de concertation avec près de 200 acteurs locaux mobilisés. Elle émane avant tout d'une démarche volontaire et

¹ Le "territoire" est une notion géographique. D'après le « Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés » rédigés par J. Lévy et M. Lussault (2003), le territoire renvoie à deux acceptions :

- « Un agencement de ressources matérielles et symboliques capables de structurer les conditions pratiques de l'existence d'un individu ou d'un collectif social et d'informer en retour cet individu ou ce collectif sur sa propre identité » ;
- « Toute portion humanisée de la surface territoire », à l'interface entre nature et culture.

Le territoire est donc une construction humaine. Dans le cas de la Montagne Basque, il relève d'une construction mentale, ne prenant pas la forme d'une entité administrative, institutionnelle ou juridique.

volontariste initiée et portée par les principaux gestionnaires des espaces pastoraux que sont les quatre Commissions Syndicales de la Montagne Basque à vocation pastorale (Vallée de Baigorry, Pays de Cize, Vallée d'Oztibarre, Pays de Soule). Elle répond à l'invitation faite par le Conseil des Élus du Pays Basque d'inscrire le devenir de la montagne dans le projet de territoire "Pays Basque 2020" autour de la cohabitation des activités en montagne. Cette démarche est alimentée par le souhait de répondre aux enjeux relatifs à l'entretien de l'espace montagnard et à la cohabitation des activités sur un territoire de montagne confronté depuis une quinzaine d'années à de profondes mutations qui le fragilisent (déprise des activités agricoles et sylvicoles, développement croissant et non maîtrisé des activités touristiques et de loisirs, etc.). Cette Charte constitue un acte d'engagement collectif destiné à garder la maîtrise du devenir de ce territoire autour de sept objectifs principaux qui contribue au développement durable² de la montagne :

1. Soutenir le pastoralisme et la pratique de la transhumance dans les estives ;
2. Valoriser les zones intermédiaires ;
3. Renforcer la fonction économique de la forêt ;
4. Organiser un tourisme durable ;
5. Protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel ;
6. Développer l'éducation et la sensibilisation à l'économie et à l'environnement montagnard ;
7. Organiser la gouvernance de la Charte.

Les programmes européens LEADER 2007/2013 et 2014/ 2020 ont permis de participer à la concrétisation d'une partie des objectifs définis dans la Charte.

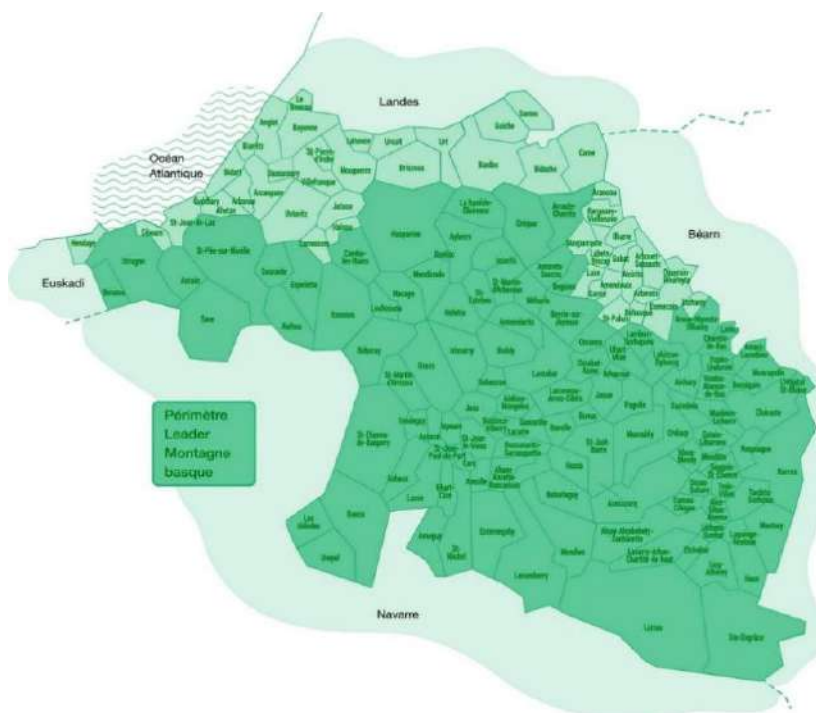
- **Les programmes européens LEADER, la naissance du territoire Montagne Basque**

Le programme européen LEADER 2007-2013, doté d'une enveloppe de fonds européens, a servi d'outil d'animation et de levier de financement à la mise en œuvre d'une grande partie des objectifs inscrits dans la Charte de Développement Durable de la Montagne Basque. Il repose sur le territoire défini par le classement des communes en zone montagne et/ou massif par arrêté préfectoral³, incluant également quelques communes qui ne bénéficient pas de ce classement dans le but d'assurer une continuité géographique et territoriale. Le territoire Montagne Basque est né.

² Un développement durable « *répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* » (Organisation des Nations Unies, 1987).

³ En France, deux délimitations officielles et administratives des montagnes se superposent. La première désigne les zones dites de montagne. Elles relèvent d'une approche sectorielle dédiée en priorité à l'agriculture au titre de la reconnaissance et de la compensation des handicaps naturels. La seconde renvoie à la zone massif construite pour promouvoir l'auto-développement des territoires de montagne. Cette dernière est spécifique à l'Etat Français.

Le programme LEADER 2007-2013 s'est traduit par le soutien de près de 100 projets (orientés sur l'agropastoralisme, le patrimoine et le tourisme, la cohabitation des activités et la forêt) et neuf projets de coopération interterritoriale ou transnationale. Il a mobilisé 71 porteurs de projets. Au-delà du levier financier, le programme européen LEADER a surtout initié une dynamique collective propre à la Montagne Basque autour d'un comité de



Carte 1 : Le périmètre d'action du programme européen LEADER Montagne Basque

programmation mis en place par le Conseil des Élus du Pays Basque et constitué de façon ad'hoc par rapport au territoire et à la stratégie ciblée sur la montagne. Ce dernier se compose de 33 membres réunissant des élus des Commissions Syndicales et des Communautés de Communes (regroupées depuis 2017 en une seule Communauté d'Agglomération) ainsi que des socioprofessionnels de l'agriculture, de la forêt, du tourisme, du patrimoine naturel et culturel. Le programme européen LEADER a ainsi permis de "casser les cloisons" et de construire une réflexion collective et partagée sur la Montagne Basque entre élus, gestionnaires d'estives et socioprofessionnels, entre acteurs des différents secteurs d'activité, entre vallées, au sein d'une instance (le comité de programmation) qui n'existait pas jusqu'alors.

Suite à un bilan du programme en 2013, les acteurs présents ont réaffirmé leur volonté de continuer à travailler ensemble et à poursuivre la dynamique en lien avec le nouveau Contrat territorial Pays Basque 2014-2020. Un projet de territoire Montagne Basque 2014-2020 a été élaboré autour de cinq axes :

1. Développer les capacités de gestion collective et d'aménagement des zones de montagne pour garantir la préservation et la valorisation de l'écrin montagnard ;
2. Valoriser économiquement le territoire et ses ressources ;
3. Communiquer/informer/sensibiliser sur la Montagne Basque ;
4. Garder des villages vivants et une qualité de vie attractive ;
5. Favoriser la dimension transfrontalière.

Il a servi de base pour l'élaboration d'un second programme LEADER Montagne Basque 2014-2020. La volonté de consolider et structurer juridiquement cette gouvernance partenariale porteuse d'une réflexion collective sur l'avenir de la montagne, au-delà de la procédure européenne LEADER, a conduit les acteurs locaux à s'intéresser à la démarche PNR parmi les divers outils possibles.

- **L'outil PNR, l'aboutissement d'une réflexion co-construite pour préserver les richesses patrimoniales du territoire Montagne Basque**

La démarche LEADER a largement contribué à l'impulsion d'une dynamique de développement local autour de besoins identifiés et partagés par les acteurs de la Montagne Basque. Néanmoins, LEADER a également montré ses limites pour répondre durablement aux enjeux du territoire. Ces dernières sont inhérentes aux programmes européens qui accompagnent avant tout l'expérimentation et l'impulsion de projets pilotes sur une période donnée. Or, le devenir de la Montagne Basque et de son patrimoine reposent sur la définition et la mise en œuvre d'actions structurantes à long terme.

Lors d'un bilan du programme européen LEADER, les élus et les socioprofessionnels de la Montagne Basque ont procédé à l'identification objective des besoins pour un développement durable de la Montagne Basque :

- la préservation d'un patrimoine riche ;
- le portage et la pérennisation d'actions transversales et transfrontalières (mutualisation des moyens financiers et humains) ;
- l'expérimentation et l'innovation, la communication, la pédagogie et la sensibilisation ;
- le maintien du partenariat entre les Commissions Syndicales et la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) ;
- le partenariat et la contractualisation avec la Région Nouvelle-Aquitaine ;
- la réciprocité et la complémentarité territoriale.

En 2014, le territoire de la Montagne Basque a conduit une étude afin de déterminer l'outil juridique qui répondrait au mieux à l'ensemble de ces besoins. Cette étude s'est concentrée sur cinq modes de gouvernance potentiels : le groupement d'intérêt public, l'association, le PNR, le syndicat mixte, le pôle d'équilibre territorial et rural. Très rapidement, elle a mis en avant la pertinence et la plus-value d'un PNR pour la Montagne Basque. En juin 2014, élus et techniciens ont participé à un voyage d'étude au sein du Massif des Bauges durant lequel ils ont pu prendre connaissance de l'outil PNR, via l'exemple du PNR du Massif des Bauges, et confirmer leurs ressentis. A l'issue de l'étude, le comité de pilotage a conclu la nécessité de poursuivre l'exploration du scénario "Parc Naturel Régional". Ce dernier semble alors être le plus approprié face à la volonté de construire une gouvernance partenariale forte et face aux besoins identifiés et partagés de la Montagne Basque. Les élus locaux ont saisi le Conseil Régional, autorité compétente pour l'engagement de la procédure de création d'un PNR. En octobre 2015, le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine a donné un accord de principe au

lancement de la démarche, c'est-à-dire à la préparation du dossier d'opportunité, tel que défini au niveau national.

La démarche de construction d'un PNR engagée par les acteurs de la Montagne Basque ne constitue pas un a priori mais bien l'aboutissement d'une réflexion dont le point de départ est la prise de conscience collective des menaces qui pèsent sur le territoire, résultantes des bouleversements en cours et du caractère exceptionnel du patrimoine de la Montagne Basque. Elle a donc bien pour origine la cohésion, la réflexion et la mobilisation des élus et des socioprofessionnels de la Montagne Basque, soucieux de son avenir.

- **L'étude d'opportunité et de faisabilité : l'identification du triptyque "Homme-Nature-Culture" comme carte d'identité de la Montagne Basque**

Impulsée à la suite des réflexions menées dans le cadre du LEADER, l'étude d'opportunité et de faisabilité ne pouvait que s'appuyer sur son périmètre, à savoir les 111 communes classées en zone montagne et/ou massif.

Cette étude a été co-portée par la Région Nouvelle-Aquitaine, la Communauté d'Agglomération Pays Basque et Euskal Herriko Mendi Elkargoen Batasuna (Association des quatre Commissions Syndicales du Pays Basque) avec le

soutien financier du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) et du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques. Elle a été encadrée par un comité de pilotage (composé d'élus des structures pilotant et finançant l'étude) et par un comité technique⁴.

Cette étude, dont le contenu a été validé par les élus locaux et par arrêté préfectoral de Madame la Préfète de Région en date du 9 septembre 2019, a démontré la pertinence de l'outil PNR pour le territoire Montagne Basque en dépit de l'existence des Commissions Syndicales et d'une intercommunalité "XXL". Elle a prouvé que la richesse patrimoniale remarquable de

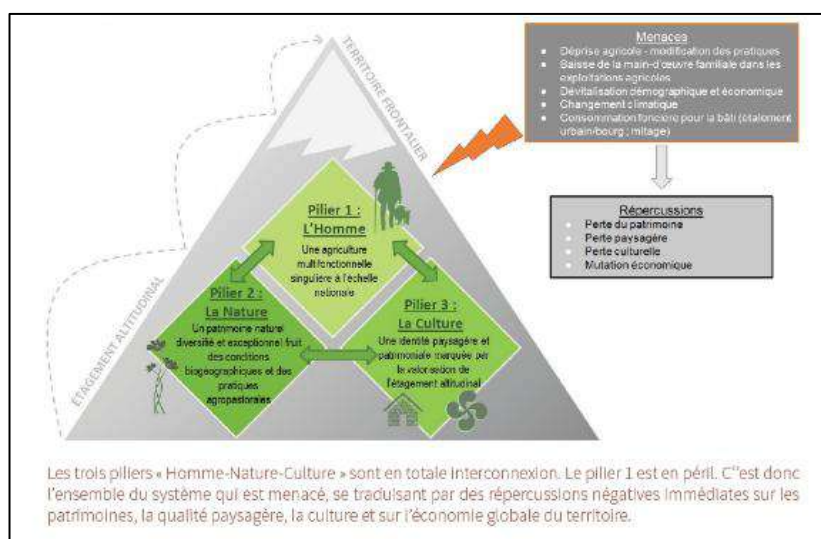


Figure 2 : Le triptyque "Homme-Nature-Culture" à l'origine des richesses patrimoniales de la Montagne Basque

⁴ Les structures suivantes étaient membres du comité technique : Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Aquitaine, Commissariat Général à l'Egalité des Territoires Massif des Pyrénées, Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, Communauté d'Agglomération Pays, de l'association des Commissions Syndicales basques et du Conseil de Développement du Pays Basque.

la Montagne Basque repose sur l'existence d'un triptyque "Homme-Nature-Culture" aujourd'hui fortement menacé. Enfin, elle a permis d'identifier des défis et des enjeux à relever collectivement pour préserver le lien "Homme-Nature-Culture" et ainsi maintenir des patrimoines ainsi qu'une montagne vivante et habitée.

DÉFI 1	DÉFI 2	DÉFI 3
MAINTENIR LA RICHESSE NATURELLE, PATRIMONIALE ET PAYSAGÈRE	MAINTENIR UNE MONTAGNE HABITÉE ET VIVANTE	ASSURER UNE CONCERTATION DURABLE AUTOUR DE LA VALORISATION DES PATRIMOINES
1. Maintenir le tissu d'exploitations agricoles 2. Maintenir les pratiques agropastorales 3. Accompagner l'urbanisation	1. Maintenir la démographie et un maillage de services 2. Développer une économie durable	1. Garantir le multi-usage 2. Garantir la médiation environnementale 3. Atténuer et s'adapter au changement climatique

Figure 3 : Les défis et les enjeux à relever collectivement pour maintenir une montagne vivante et habitée identifiés dans l'étude d'opportunité (2018)

Le contenu de cette étude a largement été partagée avec les élus locaux et les socioprofessionnels lors de réunions, d'ateliers et de voyage d'études. Elle a également fait l'objet de divers outils communication (calendrier, site internet, articles de presses, etc.). Ces processus d'échanges et de concertation ont permis de définir durablement les bases du projet de PNR Montagne Basque.

Les temps d'échanges organisés autour de la démarche PNR Montagne Basque
Pendant l'étude d'opportunité et de faisabilité : • Quatre comités de pilotage • 14 réunions à destination des élus réparties sur l'ensemble du territoire • Deux temps d'échanges regroupant élus et socioprofessionnels ayant réunis plus de 250 personnes • De nombreuses réunions bilatérales entre les élus porteurs de la démarche et les structures du territoire
A l'issue de l'étude d'opportunité : • L'accueil des porteurs de projet du dossier d'opportunité du PNR de Gâtine Poitevine • Un voyage d'étude au sein du PNR des Pyrénées Ariégeoises • Des réunions d'information auprès des socioprofessionnels

Tableau 1 : Les temps d'échanges autour de l'étude d'opportunité du PNR Montagne Basque*

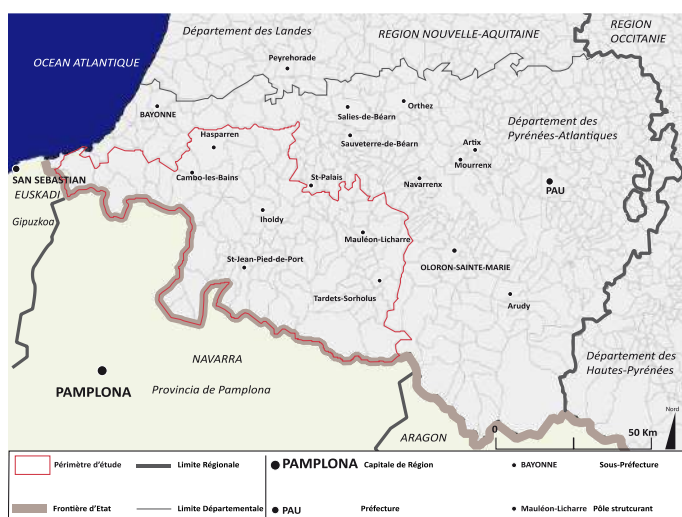
2. La localisation du territoire Montagne Basque : un positionnement transfrontalier stratégique en Nouvelle-Aquitaine

- **La description administrative du territoire Montagne Basque**

Le territoire Montagne Basque se situe dans le Département des Pyrénées-Atlantiques, à l'extrême sud-ouest de la Région Nouvelle-Aquitaine. La Montagne Basque fait office de frontière naturelle avec l'Espagne et deux Communautés Autonomes, Euskadi et Navarre. Il trouve son sens dans la dynamique collective. La quasi-totalité des communes disposent de surfaces qui font l'objet d'une gestion collective qui outre, la gestion commune, permet le maintien des équilibres entre les hauts et les bas de vallées. Sur cette base, depuis dix ans, les acteurs élus et socioprofessionnels accompagnés par les pouvoirs publics portent des projets de développement dans le cadre notamment de la démarche LEADER. Ce territoire affiche donc une réelle dynamique collective et une culture forte du développement local.

Caractéristiques succinctes du périmètre d'étude :

- Région Nouvelle-Aquitaine
- Département des Pyrénées Atlantiques
- Agglomération Pays Basque
- Nombre de communes : 111
- Surface : 2 331 Km²



Carte 2 : Les limites administratives du territoire Montagne Basque (CRP consulting, 2017)

- **La localisation géographique, entre océan et Pyrénées**

La Montagne Basque s'inscrit dans la partie occidentale de l'Europe, entre les Pyrénées et l'Océan Atlantique. Ce positionnement permet de concentrer sur une surface limitée une grande diversité de milieux, influencée par la proximité de l'océan et par l'étagement altitudinal. En outre, le milieu marin et le milieu montagnard sont des milieux particulièrement riches en biodiversité et associés bien souvent à une faune et une flore endémiques aux conditions particulières (salinité, sécheresse, altitude, etc.). La localisation d'interface de la Montagne Basque sur ces deux unités biogéographiques lui permet donc de bénéficier d'une richesse importante en espèces rares comme plus ordinaires. La façade atlantique et les

Pyrénées forment également de grands axes de migration de nombreuses espèces d'oiseaux qui traversent le territoire.

- **Une localisation stratégique à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine**

La politique des Parcs Naturels Régionaux conduite en Nouvelle Aquitaine participe pleinement à l'aménagement de l'espace régional. Ce dernier compte :

- Cinq PNR dont un PNR de moyenne montagne (le PNR de Millevaches en Limousin) ;
- Deux PNR en préfiguration (PNR Gâtine Poitevine et Montagne Basque) ;
- Un projet en cours de construction (projet PNR sur les marais du littoral charentais).

Ces différents PNR, existant ou en projet, mettent en lumière la diversité patrimoniale et paysagère de la Région. Ils participent à l'attractivité de cette dernière et à son rayonnement en matière de biodiversité, de paysage, de patrimoine, de culture, de tourisme et d'activités économiques durables. Le PNR Montagne Basque serait quant à lui unique à l'échelle de la Région en raison de :

1. Son relief : La Montagne Basque est marquée par son relief, qui s'accroît vers le sud. Le territoire englobe plusieurs massifs de montagne sur la partie sud de son périmètre, d'ouest en est : Massifs de la Rhune, de Mondarrain, d'Artzamendi, d'Ursuya, de Baigura, des Aldudes, d'Iraty et des Arbailles ;
2. Son aspect transfrontalier : Au-delà de l'aspect topographique, la Montagne Basque est également un territoire transfrontalier, qui s'inscrit sur deux versants, le côté sud espagnol et le côté nord français. Cette position transfrontalière et la proximité géographique qu'elle induit, amène à un partage de certaines problématiques et enjeux : les enjeux écologiques et de continuité écologique via la présence de massif à cheval sur les deux versants, la mise en valeur du patrimoine (forêt transfrontalière d'Iraty, espaces agropastoraux, etc.), la ressource en eau avec des bassins versants communs. En tant que territoire de confluence, d'influences culturelles et écosystémiques, le territoire, tel que décrit, prédispose à développer des coopérations transfrontalières sur différents sujets : l'agriculture, le tourisme, la valorisation du patrimoine commun, la biodiversité (espace de transit et de halte migratoire).

- **Une localisation stratégique à l'échelle du massif pyrénéen**

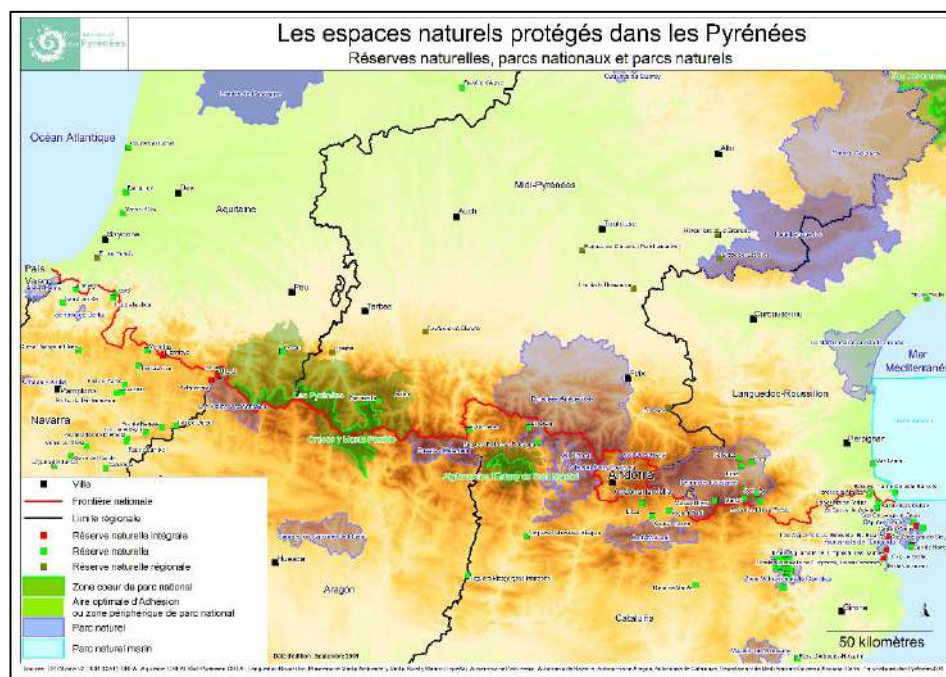
Le massif des Pyrénées est faiblement pourvu d'outils de préservation du patrimoine sur la partie occidentale du massif transfrontalier des Pyrénées. Dans cette carte transfrontalière, les Parcs Naturels espagnols et les Parcs Naturels Régionaux français sont assimilés à la terminologie de "Parc naturel".

C'est dans la partie centrale du massif que se concentrent les différents outils de préservation du patrimoine (Parc Nationaux ou encore Parcs Naturels).

Exceptés les Parc Naturels peu étendus de Aiako Harria en Euskadi et de Señorío de Bertiz en Navarre espagnole, force est de constater

une faible couverture en matière d'outils de préservation du patrimoine dans la partie occidentale du massif et notamment côté français.

La présence de structures similaires de part et d'autre de la frontière, au centre et à l'est du massif des Pyrénées est sans aucun doute un catalyseur de projets transfrontaliers dédiés aux enjeux montagnards. Ainsi, les Parcs Naturels Régionaux des Pyrénées Ariégeoises et des Pyrénées Catalanes développent des actions de coopération avec leurs homologues espagnols autour de l'environnement, du patrimoine et du tourisme.



Carte 3 : Localisation des espaces naturels protégés dans les Pyrénées (Parc National des Pyrénées, 2017)

3. Les grandes clés de lecture du territoire Montagne Basque

Les richesses du territoire Montagne Basque repose sur l'existence du triptyque "Homme-Nature-Culture". Le maintien de ces derniers implique la présence d'un collectif fort. Avant de réaliser un état des lieux du territoire et du triptyque "Homme-Nature-Culture", il convient de présenter rapidement ses composants clés.

- **L'Homme et la vocation agropastorale du territoire**

Le pastoralisme, essentiellement spécialisé dans l'élevage "ovin lait" et "bovin allaitant", façonne fortement la Montagne Basque. Le département des Pyrénées-Atlantiques concentre près de la moitié des animaux transhumants du massif des Pyrénées alors qu'ils ne couvrent environ que 30 % de la surface du massif. En Montagne Basque, l'agriculture et notamment le pastoralisme, bien qu'impactée par des logiques de déprise, résistent pour l'instant. Ce constat

est néanmoins à nuancer à la vue de l'âge des exploitants et de leur difficulté à trouver des repreneurs. Associé à un certain nombre de pratiques traditionnelles dont la transhumance, le pastoralisme façonne un paysage agropastoral caractérisé par l'image "d'une montagne entretenue" et de milieux ouverts suivant l'étagement altitudinal. Cette caractéristique paysagère et l'enjeu du maintien de l'activité agricole sont d'autant plus forts que les conditions pédoclimatiques favorisent, plus qu'ailleurs, l'enfrichement des espaces.

- **La Nature dotée d'une biodiversité riche et endémique**

Près de 62% du territoire d'étude est couvert par des dispositifs d'inventaire, de protection, de valorisation ou de gestion du patrimoine naturel. 43% est couvert en particulier par des sites Natura 2000, réseau européen dont l'objectif est de conserver les habitats naturels et les espèces rares ou menacés à l'échelle communautaire. A titre de comparaison, 13% du territoire français est couvert par des sites Natura 2000 contre 18 % pour l'Union Européenne. Ces dispositifs contribuent à reconnaître le rôle des pratiques agropastorales dans le maintien d'une biodiversité riche et endémique.

- **La Culture cimentée par la langue basque**

La langue basque, l'euskara, réel ciment de ce territoire, est pratiquée sur l'ensemble du territoire de la Montagne Basque et plus largement sur l'ensemble du Pays Basque. Considérée comme l'une des plus vieilles langues de l'Europe de l'Ouest, elle a précédé les langues indoeuropéennes ou latines. Son origine exacte est toujours inconnue à ce jour, bien que l'euskara possède des similitudes avec d'autres langues, notamment au niveau de la construction grammaticale des phrases.

- **Le Collectif ancrée sur le territoire**

Le collectif prend diverses formes. Il repose notamment sur une organisation territoriale singulière comme sur des actes de concertation forts.

- Une organisation territoriale singulière

Les porteurs locaux du projet PNR s'illustrent par leur originalité. La Communauté d'Agglomération Pays Basque, prend la forme d'un laboratoire de l'organisation intercommunale tant son "format XXL" la démarque. Enracinées historiquement dans le paysage basque, les Commissions Syndicales font preuve d'innovation pour se renouveler sans cesse et pour assurer une gestion durable des ressources.

- La CAPB : Le premier janvier 2017 marque l'avènement de la CAPB qui compte près de 300 000 habitants. Elle est issue de la fusion de huit Communautés de Communes et de deux Communautés d'Agglomération. La CAPB, très étendue, diverse dans ses composantes territoriales (urbaine, périurbaine, rurale) et géographiques (littoral, piémont, montagne) est une des plus grandes Communautés d'Agglomération de France au regard de ses 158 communes

adhérentes et de sa superficie de 2 968 kilomètres. Ce "format XXL" fait de la CAPB un laboratoire de l'action et de l'organisation intercommunale notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la loi NOTRe. Elle possède des compétences obligatoires, facultatives comme optionnelles. Le territoire Montagne Basque est totalement englobé dans cette entité intercommunale à fiscalité propre. Il couvre 78 % du territoire et concentre 27 % de la population de la CAPB (zone montagne).

- Les Commission Syndicales : Alors que prend place une collectivité unique sur l'ensemble du territoire historique basque, subsistent en Montagne Basque des structures au système de gestion collective ancestrale : les Commissions Syndicales. Considérées par certains comme les laboratoires avant-gardistes de l'intercommunalité, les Commissions Syndicales sont définies par l'article L.5222-1 à 6 du Code général des collectivités territoriales : « *Lorsque plusieurs communes possèdent des biens ou des droits indivis, il est créé, pour leur gestion et pour la gestion des services publics qui s'y rattachent, une personne morale de droit public administrée par une commission syndicale composée des délégués des conseils municipaux des communes intéressées et par les conseils municipaux de ces communes* ». Ces dernières ont pour mission la gestion d'un patrimoine naturel exceptionnel appartenant en indivision à des communes (forêts, vastes espaces montagnards, faune et flore) et le développement de secteurs d'activités typiques d'une économie de montagne tournée non seulement vers l'agriculture et le pastoralisme (présence très fragilisée de nombreux bergers et éleveurs transhumants avec leurs troupeaux) mais également ouverte à un tourisme respectueux de l'environnement montagnard et de ses pratiques ancestrales. Les Commissions Syndicales présentent une antériorité immémoriale en matière d'aménagement de la Montagne Basque et sont largement impliquées dans les démarches de développement local (LEADER notamment ou projet de PNR).

- Des actes de concertation forts pour l'actualisation du diagnostic de territoire

Le territoire Montagne Basque a de fortes habitudes de concertation. Le diagnostic thématique présent l'illustre. Ce dernier est le fruit d'une concertation de plusieurs mois auprès des structures disposant de données et d'expertise du territoire. Pour chaque thématique du diagnostic (agropastoralisme, forêt, paysage, patrimoine naturel, eau, tourisme, patrimoine culturel immatériel, aménagement et économie), des groupes de travail ont été construits à l'issue de deux réunions de présentation de l'état d'avancement du projet PNR réunissant plus de 52 participants pour 27 structures⁵. Les groupes de travail sont composés des structures suivantes :

⁵ L'invitation à ces réunions d'informations sur le projet PNR s'est voulue large. Elle a ciblé l'intégralité des structures du territoire et des structures départementales, régionales ou nationales partenaires disposant de l'expertise sur un ou des sujets à traiter dans le diagnostic thématique.

Homme	Agropastoralisme (12 structures – 32 participants)	Commission Syndicale Communauté d'Agglomération Pays Basque Biharko Lurraren Elkartea (BLE) Buru Beltza Bourse d'emploi des bergers Chambre d'Agriculture Euskal Herriko Mendi Elkargoen Batasuna Région Nouvelle Aquitaine Cellule pastorale Fédération des Associations Foncières Pastorales et des Groupements Pastoraux Institut National de l'Origine et de la qualité (INAO) Lurzaindia
	Forêt (7 structures – 17 participants)	Commission Syndicale Communauté d'Agglomération Pays Basque Conservatoire Botanique National des Pyrénées et Midi-Pyrénées Association des Communes Forestières Centre Régional de la Propriété Forestière Euskal Herriko Mendi Elkargoen Batasuna Interprofession bois/forêt des Pyrénées-Atlantiques
	Paysage (7 structures – 10 participants)	Commission Syndicale Communauté d'Agglomération Pays Basque Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) Musée Basque Chercheur Université Populaire du Pays Basque (UPPB)
Nature	Eau (5 structures – 9 participants)	Commission Syndicale Communauté d'Agglomération Pays Basque Agence Adour Garonne Fédération de Pêche des Pyrénées-Atlantiques Syndicat mixte des gaves d'Oloron (SIGOM)
	Patrimoine naturel (9 structures – 29 participants)	Commission Syndicale Communauté d'Agglomération Pays Basque Conservatoire Botanique National des Pyrénées et Midi-Pyrénées Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques Conservatoire d'Espace Naturel d'Aquitaine (CEN) Commune d'Urrugne Association EcoGIS Fédération départementale de chasse Ligue de Protection des Oiseaux

Culture	Tourisme (4 structures – 12 participants)	Commission Syndicale Communauté d'Agglomération Pays Basque Agence des Pyrénées Agence départementale de tourisme Béarn et Pays basque Office de tourisme du Pays Basque
	Patrimoine culturel immatériel (7 structures – 10 participants)	Commission Syndicale Communauté d'Agglomération Pays Basque Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) Musée Basque Institut culturel basque Chercheur (historien de l'art) Université Populaire du Pays Basque (UPPB)
	Aménagement et économie (5 structures – 23 participants)	Commission Syndicale Communauté d'Agglomération Pays Basque Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP) Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) Syndicat des Mobilités du Pays Basque Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Basque & du Seignanx

Tableau 2 : Composition des groupes de travail à l'origine du diagnostic thématique actualisé

Les groupes de travail ont été animés par des binômes composés d'un technicien de la CAPB et d'un technicien des Commissions Syndicales (structures locales porteuses du projet). Sous l'égide de l'équipe PNR, les binômes avaient pour mission d'encadrer les groupes de travail sur trois axes visant l'actualisation du diagnostic thématique réalisé au cours de l'étude d'opportunité et de faisabilité d'un Parc Naturel Régional Montage Basque (2018) et pour lequel des précisions et/ou compléments ont été demandés dans l'avis de Madame la Préfète de Région (2019) :

- L'actualisation du plan des chapitres ;
- L'actualisation des données ;
- L'identification des enjeux ;
- La rédaction dans certains cas.



Photo 1: Groupes de travail

La réflexion autour de cette concertation a été en partie conduite avec le groupe de travail "Concertation". Ce dernier se compose des membres suivants : Commission Syndicale, CAPB, Conseil de Développement Pays Basque.

CHAPITRE 1 : AGRICULTURE ET PASTORALISME

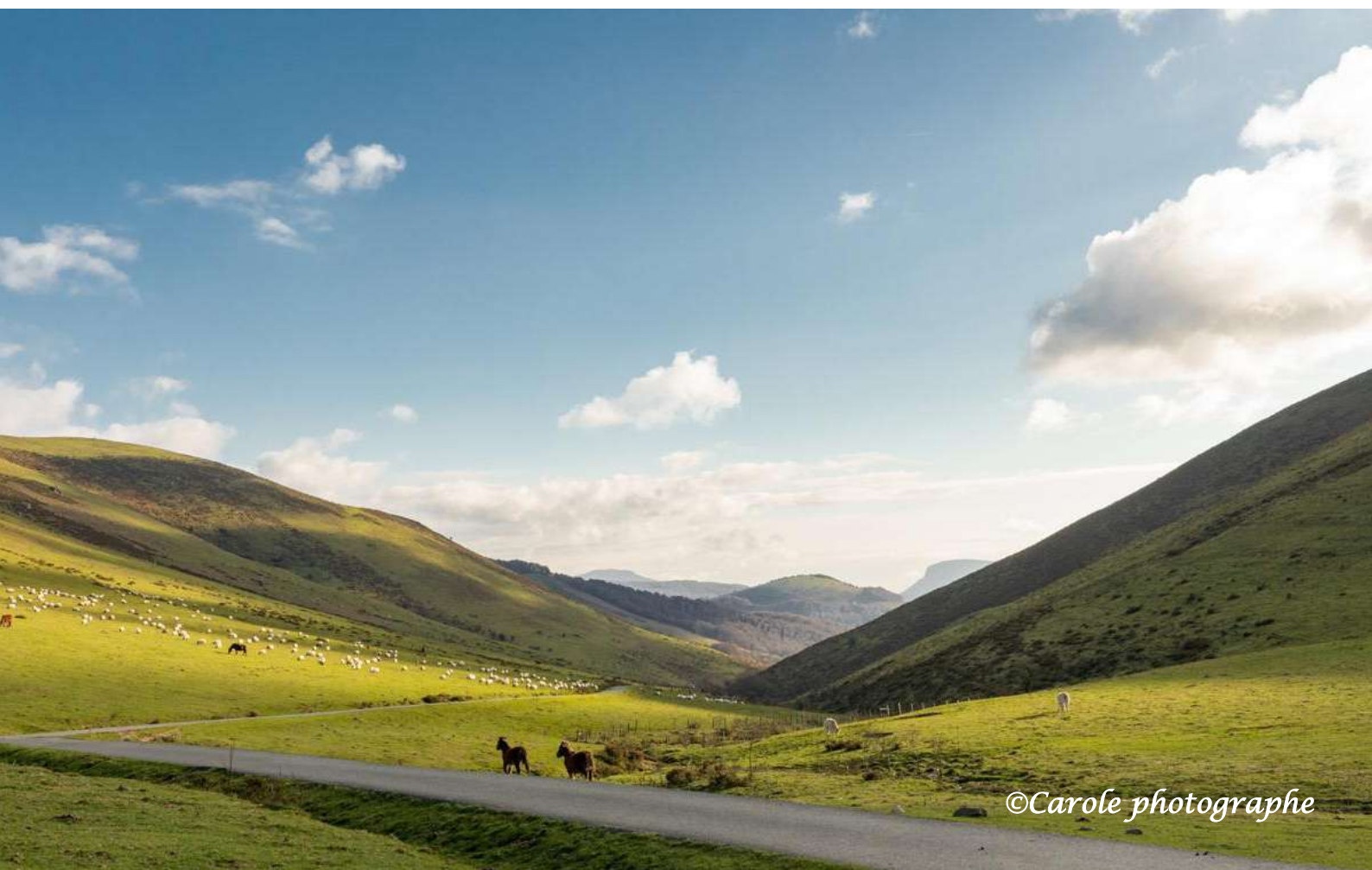


TABLE DES MATIÈRES

1. L'agriculture de la Montagne Basque : une agriculture singulière à l'échelle des Pyrénées soumise à de nombreuses fragilités	17
1.1. Le pastoralisme à l'échelle des Pyrénées : une activité nécessaire en difficulté ...	17
1.2. L'agriculture de montagne des Pyrénées-Atlantiques : une orientation ovin lait dominante à l'équilibre en péril.....	20
1.3. Les dynamiques fragiles des exploitations agricoles de la Montagne Basque	25
2. Le pastoralisme au Pays Basque et ses évolutions	38
2.1. D'une utilisation complexe des ressources dans le temps et dans l'espace à une simplification de la valorisation des étages altitudinaux	38
2.2. L'impact sur le paysage des modifications des pratiques agricoles	45
2.3. Les acteurs principaux du système agropastoral transhumant : les exploitations agricoles transhumantes et les gestionnaires d'estives	48
2.4. Les gestionnaires et les éleveurs face au changement climatique	62
3. Les pratiques et les savoir-faire agropastoraux garants du maintien d'un patrimoine naturel et culturel riche.....	65
3.1. La pratique de la transhumance et des savoir-faire inhérents reconnus par l'UNESCO	65
3.2. La pratique de la transhumance et des savoir-faire inhérents reconnus à l'échelle européenne.....	69
3.3. La pratique de la transhumance et des savoir-faire inhérents reconnus localement	71
3.4. L'existence d'une multitude de pratiques agricoles et savoirs inhérents	85
4. Les outils politiques en faveur du pastoralisme.....	88
4.1. La aides de la Politique Agricole Commune en faveur de l'agriculture de montagne	88
4.2. Le Plan Montagne du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques	91
4.3. La Politique Montagne de la Communauté d'Agglomération Pays Basque	92
4.4. Le soutien des gestionnaires envers les éleveurs transhumants	93

1. L'agriculture de la Montagne Basque : une agriculture singulière à l'échelle des Pyrénées soumise à de nombreuses fragilités

A l'échelle des Pyrénées, l'agriculture de la Montagne Basque (périmètre de projet du Parc Naturel Régional Montagne Basque) se distingue par son dynamisme (nombre d'installations, nombre d'exploitations agricoles, productions de qualité, etc.). Ce dernier cache toutefois de nombreuses fragilités à l'image de ce que connaît l'ensemble des exploitations agricoles de ce massif.

1.1. Le pastoralisme à l'échelle des Pyrénées : une activité nécessaire en difficulté

Les Pyrénées désignent une chaîne de montagne du sud-ouest de l'Europe, partagée entre l'état français, espagnol et l'Andorre. Cette formation géologique s'étend sur 430 kilomètres, allant de la mer Méditerranée à l'océan Atlantique. Son altitude culmine à 3 404 mètres avec le Pic d'Aneto (Dendaletche, 1997).

Depuis le Néolithique, l'activité agropastorale façonne ce milieu (Galop, 2014 – voir Encadré 1 ci-dessous). Aujourd'hui, elle se développe sur 1 200 estives⁶, gérées par 670 gestionnaires (Communes, Commissions Syndicales, Associations Foncières Pastorales, Groupements pastoraux). Ces estives représentent une surface de 800 000 hectares, soit 50 % de la superficie totale du massif. Les espaces pastoraux sont valorisés par 4 000 exploitations transhumantes, administrées par 7 200 éleveurs et bergers. Chaque année, ils sont façonnés par 65 000 unités gros bétail équivalent temps pleins, ce qui représente près de 100 000 bovins et 520 000 ovins (Plan Avenir Pastoralisme, 2023). A ces effectifs s'ajoutent quelques chèvres et équins.

Encadré 1 : Le processus d'anthropisation des Pyrénées (Galop, 2014)

L'anthropisation du versant nord se révèle être plus tardive que celle du versant sud. Ce constat peut s'expliquer par les dynamiques d'expansion des populations ainsi que par des conditions climatiques et environnementales distinctes d'un versant à l'autre. Au Nord, les premiers indices polliniques d'anthropisation sont datés vers – 5 200 dans la tourbière d'Artxilondo, au sein du massif d'Iraty. Il s'agit « *d'indices discrets et temporaires de fréquentations pastorale et d'ouverture de la chênaie* ». Il semble que ces derniers ont été laissés par de « *petits groupes humains en provenance du versant sud et pratiquant la chasse et le pastoralisme nomades* » sans que l'agriculture ne se soit durablement installée. Il faut ensuite attendre – 4 700 et – 4 500 pour que de nouveaux signes d'activités pastorales et d'ouverture des forêts soient observés au-dessus de 1 500 mètres d'altitudes à Balcère et Racou (Pyrénées-Orientales). C'est au cours du Néolithique moyen (- 4 200/- 3 700) que s'opère véritablement la conquête de la montagne. Cette dernière se caractérise par la diffusion des pratiques agropastorales (existence d'espèces végétales nitrophiles liées à la présence des troupeaux, vestiges archéologiques de cabanes de bergers, de parcage de troupeaux, ouverture du

⁶ L'estive est une unité pastorale, unité d'échelle de gestion de la montagne correspondant à un parcours pour un (ou des) troupeaux de brebis souvent rattachée à une cabane de berger.

couvert forestier par abattis-brûlis). A l'image d'aujourd'hui, ces pratiques étaient saisonnières et se répétaient sur des temps long. Après une légère période de déprise, la période – 3 300/-2 800 marque une forte expansion des pratiques agropastorales. « *L'espace montagnard pyrénéen est désormais totalement anthropisé* » transformant les couverts végétaux et la composition de certaines forêts.

L'activité agropastorale est pourvoyeuse de services écosystémiques⁷. Le tableau qui suit l'illustre. Aujourd'hui, l'agropastoralisme pyrénéen représente 360 millions d'euros de services non marchands et 1 milliard d'euros de produit intérieur brut (Ibid., 2023).

Services	Définitions (Blanchart et al., 2018)	Exemples
Services supports	« <i>Ce sont les services nécessaires à la production des autres services, c'est-à-dire qui créent les conditions de base au développement de la vie sur Terre. Leurs effets sont indirects ou apparaissent sur le long terme</i> ».	Les pratiques pastorales sont à l'origine d'une grande diversité d'espèces et du maintien de nombreux écosystèmes (Carrère et al., 2012). En effet, 100 % des surfaces pastorales sont considérées à Haute Valeur Naturelle, 60 % classées en zone Natura 2 000 et 50 % dans des périmètres de Parc (Plan Avenir Montagne, 2023).
Services d'approvisionnement	« <i>Ce sont les services correspondant aux produits, potentiellement commercialisables, obtenus à partir des écosystèmes (nourriture, eau potable, etc.)</i> ».	L'activité pastorale est productrice, bien souvent sous signe de qualité : viande, laitage, laine, etc. La production et la transformation de ces denrées s'appuient sur 40 000 emplois directs et indirects (Plan Avenir Pastoralisme, 2023).
Services de régulation	« <i>Ce sont les services permettant de modérer ou réguler les phénomènes naturels (régulation du climat, de l'érosion, des parasites, etc.)</i> ».	L'entretien des estives permet de maintenir des prairies ouvertes. Ces prairies jouent un rôle important dans le stockage de carbone ou encore dans la réduction du risque incendie (Béranger et al., 2008 ; Peyraud et al., 2012)
Services culturels	« <i>Ce sont les bénéfices non-matériels que l'humanité peut tirer des écosystèmes, à travers un enrichissement spirituel ou le développement cognitif des peuples</i> ».	Le pastoralisme s'appuie sur des pratiques et des savoir-faire ancestraux reconnus aux patrimoines culturels immatériel de l'humanité de l'Unesco. (https://transhumance-patrimoine.fr/)

⁷ Le concept de services écosystémiques cherche à désigner le « *lien entre le fonctionnement des écosystèmes et le bien-être des populations* » (Serpantié et al., 2012). Ils traduisent les bienfaits que les Hommes extraient des écosystèmes. Ils sont au nombre de quatre : services supports, services d'approvisionnement, services de régulation, services culturels (De Sartre et al., 2017). Conceptualisé dans les années 1990, ce concept rencontre un engouement mondial en 2005 avec la publication du Millennium Ecosystem Assessment.

Tableau 3 : Les services écosystémiques issus des activités agropastorales

Indispensable à bien des égards, l'activité agropastorale se heurte à de nombreux freins. Le renouvellement des générations n'est plus assuré. En l'espace de 10 ans, la chaîne pyrénéenne n'a été témoin que **de 600** installations, chiffre insuffisant pour maintenir le nombre actuel d'exploitations. Cette situation risque de s'aggraver face à l'âge actuel des exploitants (50 % ont plus de 48 ans). En effet, la profession souffre d'un manque d'attractivité résultant de plusieurs facteurs : pénibilité des tâches quotidiennes, charges de travail, astreintes, manques de valorisation économique, perspectives de carrière limitées, image dégradée au sein de la société, isolement des sièges d'exploitation rendant l'accès à l'emploi du conjoint et aux services pour la famille complexe, évolutions environnementales, cohabitations des activités parfois difficiles, prédateurs, etc. (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2020). Le tableau ci-dessous permet d'expliciter certaines difficultés rencontrées par la profession agricole (Ibid., 2020).

Thèmes	Explications
Difficultés financières	Les difficultés financières de ces exploitations tendent à s'accroître. Elles s'expliquent par une baisse tendancielle des débouchés, notamment de la consommation de viande, à laquelle s'ajoute une forte concurrence des produits du fait des taux d'importations internationaux de denrées importants. A ce phénomène se combine une nette augmentation des charges de production (25% et 30% sur les intrants d'après les organismes de gestion depuis le début de la guerre en Ukraine).
Manque de structures de transformations	Les élevages de montagne sont confrontés à la diminution des structures de transformation (laiterie, abattoir) et à une pénurie de vétérinaires sur certains secteurs. Ce constat pose indéniablement la question du bien-être animal lorsque les bêtes sont souffrantes, lorsque la distance entre le siège d'exploitation et l'abattoir est importante nécessitant de long trajet en bétailière.
Changement climatique	Les zones pastorales, situées en montagne, sont particulièrement sensibles au dérèglement climatique. Ce dernier se traduit par l'augmentation de la fréquence et de l'intensité d'aléas considérés comme extrême mais aussi par une raréfaction des ressources indispensables aux bétails (eau et fourrage). A titre d'exemple, la sécheresse de l'été 2022 peut être citée. Cet épisode s'est soldé par des mouvements importants de bétails, par un manque d'herbe, par des problèmes sanitaires sur les bêtes (avortement lié au stress hydrique et/ou la consommation d'eau stagnante), par un manque d'eau avec la nécessité de mettre en place des approvisionnements importés des vallées.
Prédation et impacts socio-économiques	A l'échelle des Pyrénées, la prédation augmente du fait de l'essor du nombre d'ours et de loups. Le nombre d'attaques a été multiplié par trois à quatre entre 2007 et 2018. Les attaques concernent principalement les ovins. « Elles nécessitent des mesures de protection et des adaptations de conduite coûteuses et parfois contradictoires avec les cahiers des charges des signes d'identification

agricoles dont 6 874 spécialisées en élevage (Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques, 2022). Parmi ces exploitations agricoles, 2 000 sont transhumantes. Cette spécialisation s'explique par le climat doux et humide favorable à la pousse de l'herbe auquel s'ajoute des conditions pédologiques et topographiques favorables aux surfaces toujours en herbe. En effet, ce territoire se caractérise par une prédominance des surfaces en herbe et des pâturages permanents : 92 % de la SAU du territoire dont 36 % en prairies permanentes et 56 % en surfaces pastorales (Ibid., 2022). Ces dernières sont gérées par 112 gestionnaires d'estives, principalement des communes et des Commissions Syndicales.

Les exploitations agricoles présentent trois orientations productives dominantes : les ovins lait (525 000 brebis), les bovins allaitant (84 000 vaches) et les vaches laitières (26 000 bêtes). Ces orientations productives affichant une mixité des troupeaux rendent le département singulier à l'échelle nationale et européenne. Cette mixité se retrouve dans les exploitations agricoles (38 % des fermes détiennent un atelier ovins lait et un atelier bovins viande) et dans les estives (86 % des estives du Pays Basque sont mixtes et 38 % en Béarn) (Moulin et *al.*, 2023). Elle est garante d'une bonne utilisation de l'espace et ainsi des milieux ouverts à la biodiversité riche.

La filière ovins lait est un marqueur fort du territoire. En effet, le territoire constitue le second bassin national de production de lait de brebis, derrière le bassin de Roquefort. Au total, il compte 1 788 exploitations. Si le nombre d'exploitations agricoles a baissé de 19 % en l'espace de 10 ans, le cheptel de brebis est resté relativement stable, autour de 440 000 brebis-mère. La taille moyenne des troupeaux est de 226



Photo 2 : ©Carole photographe – Brebis Manex tête noire

brebis mères. Plus de la moitié des éleveurs (55 %) détiennent entre 200 et 400 brebis. La moitié des élevages ovins lait sont des exploitations individuelles mais les formes sociétaires tendent à se développer. Les deux tiers de ces élevages transhument sur des espaces pastoraux collectifs. De fait, la brebis est l'espèce animale la plus présente en montagne devant les bovins, puis les équins et enfin les caprins. Depuis 2016, la production de lait est en légère hausse, atteignant 833 000 hectolitres en 2022. Entre 2020 et 2022, le volume de lait livré a diminué au profit d'une transformation fermière. Ainsi, 80 % du lait produit est livré et 20 % est transformé par des producteurs fermiers. La majorité de la production laitière respecte le cahier des charges de l'Appellation d'Origine Protégé (AOP) Ossau Iraty mais seulement 53 % est transformée sous le label. A côté de l'AOP, 5 % des éleveurs ont choisi de s'orienter vers l'agriculture biologique. La production de lait est complétée par la vente d'agneaux de lait et de brebis de réforme (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, 2023).

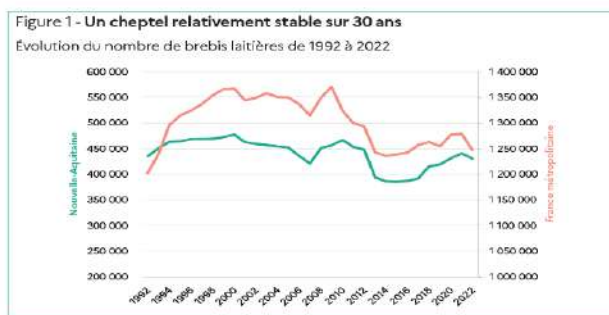
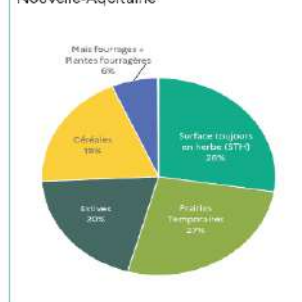


Tableau 3 - 35 % des exploitations possèdent des troupeaux de 200 à 300 brebis
Répartition des exploitations selon leur cheptel de brebis laitières

Nombre de brebis laitières	Nombre d'exploitations	Part des exploitations	Nombre cumulé de brebis	Part des brebis
moins de 50	134	7 %	2 513	1 %
de 50 à 99	105	6 %	7 433	2 %
de 100 à 199	355	20 %	54 973	12 %
de 200 à 299	629	35 %	152 750	34 %
de 300 à 399	366	20 %	121 926	27 %
de 400 à 499	114	6 %	49 253	11 %
plus de 500	85	5 %	55 328	12 %

Source : Agreste - RA 2020

Figure 3 - Plus de la moitié des surfaces en herbe et un cinquième en estives
Répartition de la SAU des exploitations possédant des brebis laitières en Nouvelle-Aquitaine



Source : Agreste - RA 2020

Tableau 5 : Des données clés de la filière ovins lait du Département des Pyrénées-Atlantiques (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, 2023).

La dynamique d'élevage, notamment de la filière ovins lait, et la force de l'activité agropastorale, concourent à l'entretien « d'une richesse environnementale remarquable » (Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques, 2022). Cette biodiversité est d'ailleurs reconnue par de nombreux zonages environnementaux. Pourtant ces dynamiques sont fragiles et mises à mal par des difficultés à l'image de celles du pastoralisme pyrénéen.

Thèmes	Explications
Difficultés financières	Les exploitations agricoles de montagne du département des Pyrénées-Atlantiques bénéficient de subventions européennes liées à la production et au milieu montagnard (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, 2023). Ces aides sont les suivantes : ▪ Aide ovine : elle est de 22.08 €/par brebis avec un complément de 2 € pour les 500 premières brebis. Sur le département, le montant total de cette aide s'élève à 12.8 millions d'euros, soit environs 6 500 € en moyenne par éleveur ; ▪ Aide bovine : elle est de 58 €/par vache ; ▪ Aide découplés (paiement de base, paiement vert, paiement redistributif, aide spécifique aux jeunes agriculteurs) : En 2022, les éleveurs du département percevant l'aide ovine ont reçu en moyenne 14 600 € d'aides découplés ; ▪ L'ICHN (Indemnité compensatrice d'handicaps naturels) : En 2022, les éleveurs ont bénéficié en moyenne de 15 100 €.

	Ces aides contribuent grandement à l'équilibre financier des exploitations. En effet, ces dernières présentent des résultats économiques fragiles nettement inférieurs à ceux des autres régions françaises, notamment de Roquefort. En 2021, le résultat courant avant impôts et taxes par unité de travail annuel non salarié est de 9 700 € pour les exploitations ovins lait en Nouvelle Aquitaine (composé à 94 % par des exploitations du département), soit 0.7 SMIC contre 26 264 € dans les autres régions. Ce chiffre est marqué par une baisse de 25 % entre 2019 et 2021. Ces difficultés s'enracinent dans un contexte d'évolution de la consommation sociétale lié à des orientations et à des problèmes budgétaires. Le fromage est un produit "plaisir" par excellence. La crise économique actuelle tend à réduire l'achat de fromage des ménages. Entre 2021 et 2022, les achats d'Ossau-Iraty ont diminué de 10 % (Ibid., 2023).
Manque de structures de transformations	Le territoire est encore bien pourvu en structures de transformation mais certaines d'entre elles rencontrent des difficultés à recruter un nombre de salariés nécessaire au bon fonctionnement.
Changement climatique	A l'instar de la France, la zone montagne du département est fortement soumise aux impacts du changement climatique. Ces derniers se manifestent de diverses façons dont : ▪ L'évolution de la ressource : la disponibilité en eau devient de plus en plus aléatoire. La pousse de l'herbe connaît également de nombreuses fluctuations. A titre d'exemple, le printemps froid et pluvieux de l'année 2024 s'est traduit par une pousse tardive de l'herbe en montagne retardant la transhumance de certaines exploitations ; ▪ Le développement de maladies : l'été 2023 a été marqué par l'apparition de la maladie hémorragique épizootique (MHE) originellement présent en Amérique du Nord, en Australie, en Asie, en Afrique et au Moyen Orient. Transmise par des moucheron, cette maladie a durement impacté les exploitations détenant des bovins (mortalité, avortement, absence de chaleur, bête affaiblie) mais aussi des ovins.
Multiplicité des épisodes sanitaires	Au-delà des épisodes sanitaires liés au changement climatique, de nombreuses maladies refont surfaces ces dernières années après des décennies de dormance. A titre d'exemples, il est possible de citer la tuberculose bovine se soldant par l'abattage de plusieurs troupeaux chaque année ou encore la brucellose ovine, la fièvre catarrhale ovine, etc. Après chaque épisode, les éleveurs doivent reconstituer leur troupeau se traduisant par des pertes économiques et par l'abandon parfois de la transhumance faute de bétail accoutumé à cette pratique. Ces crises sanitaires ont un réel impact psychologique sur les éleveurs qui voit des années de travail anéanti en peu de temps et le lien affectif fort qui les unissent à leur troupeau se rompre.
Prédation et impacts socio-économiques	Bien que la prédation concerne à ce jour principalement des vallées béarnaises, certains cas ont été suspecté au Pays Basque. Face à ce constat, deux initiatives ont été lancées :

	▪ La réalisation en 2023 d'une « <i>Etude d'impacts de la mise en place des mesures de protection des troupeaux contre les prédateurs sur les élevages des ruminants du département des Pyrénées-Atlantiques</i> » commanditée par un groupe d'acteurs du territoire (Etat, gestionnaire, profession agricole, collectivité territoriale). Cette étude démontre que : - « <i>La nécessité pour les éleveurs d'utiliser par le pâturage et à des fins d'autonomie fourragère de leurs exploitations, des ressources herbagères et pastorales très diversifiées, souvent fortement disséminées dans l'espace et étagées en altitude, conduit à des modes d'allotements complexes rendant la mise en protection des troupeaux très difficile et très coûteuse, voire hors de prix et inenvisageable en l'état</i> » ; - La simplification de l'allotement entraînera des répercussions négatives directes sur les résultats économiques des exploitations agricoles et sur l'entretien des espaces jusque-là pâturés par des bêtes ; - La mixité du bétail sur les estives rend extrêmement complexe la mise en place de mesures de protection des troupeaux. ▪ La mise en place par l'Etat d'un Comité Départemental "loups" auquel sont conviés les services de l'Etat, la profession agricole, les gestionnaires, les collectivités territoriales, les associations environnementales.
Cohabitation des activités et regards sociétaux	La cohabitation des activités en montagne est complexe. Des conflits entre éleveurs et visiteurs, parfois locaux, peuvent apparaître. Ces conflits sont divers. Ils peuvent porter sur des chiens de visiteurs non tenus en laisse qui font courir le bétail et ainsi risque de provoquer du stress et des avortements. Ils peuvent également être liés à l'utilisation de la voirie pastorale par des visiteurs. Pour y remédier, plusieurs démarches de sensibilisation des visiteurs aux pratiques ancestrales qui façonnent la montagne sont portées par les Commissions Syndicales du Pays Basque à vocation pastorale, la Communauté d'Agglomération Pays Basque et le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques. De plus, certaines pratiques agricoles, comme le feu pastoral, sont de plus en plus décriées pourtant indispensables au maintien des milieux ouverts.

Tableau 6 : Les difficultés rencontrées par l'agriculture de montagne dans le département des Pyrénées-Atlantiques.

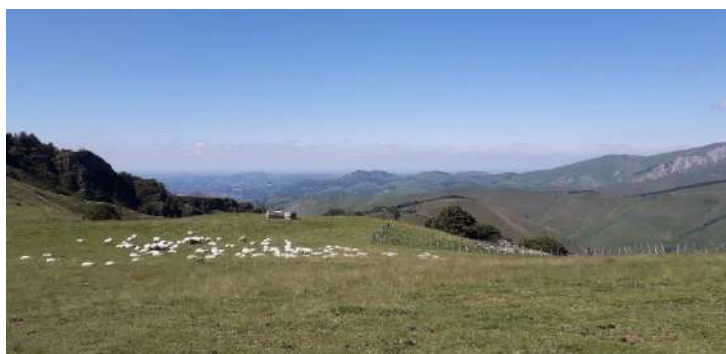


Photo 3 : Troupeau ovin lait - Cize

A l'échelle du département des Pyrénées-Atlantiques, la zone montagne du Pays Basque présente le nombre d'exploitations agricoles et le nombre de troupeaux le plus important du territoire.

1.3. Les dynamiques fragiles des exploitations agricoles de la Montagne Basque

Les exploitations agricoles de la Montagne Basque s'insèrent dans le contexte pyrénéen. Toutefois, elles se distinguent par les dynamiques d'installation, le nombre de démarches de qualité et par le maillage important d'outils collectifs à disposition des éleveurs.

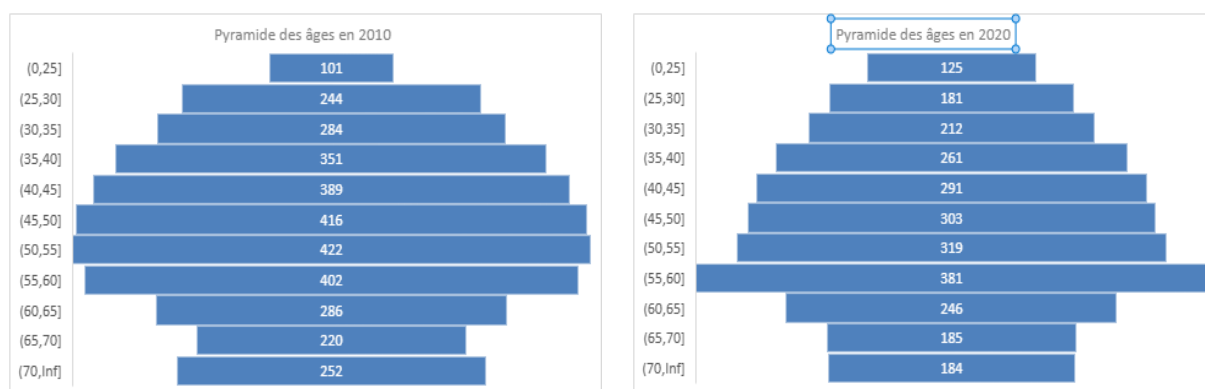
1.3.1 Les exploitations agricoles de la Montagne Basque en quelques chiffres (d'après le recensement général agricole de 2020)

En 2020, la Montagne Basque compte 2 969 exploitations agricoles. Ce chiffre a baissé de 14 % en l'espace de 10 ans. Il s'agit principalement d'exploitations individuelles (67 %) bien que les GAEC soient en augmentation. Si la SAU totale diminue, celle des exploitations est en légère augmentation : 31 hectares en 2020 contre 28 en 2010 et 13 en 1970. Ces surfaces sont bien souvent complétées par les estives (50 000 hectares de surfaces collectives gérées principalement par les communes et les Commissions Syndicales). En effet, près de 50%

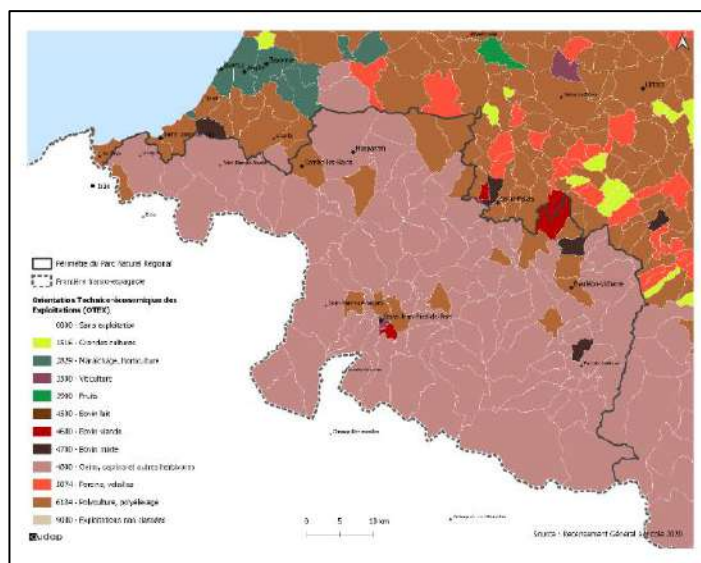
Caractéristiques	2010	2020	Evolution
Nombre total d'exploitations	3457	2969	-14%
<i>Exploitation individuelle</i>	2789	1983	- 29 %
<i>GAEC</i>	288	542	88 %
<i>EARL</i>	315	361	14 %
<i>Autres statuts</i>	65	83	28 %
SAU totale (ha)	98724	94581	-4%
SAU moyenne (ha)	28	31	12%
PBS totale (k€)	228965	209551	-8%
Total UGB	189948	179595	-5%
Age moyen chef exploitation	48	49	2 %

Tableau 7 : Les chiffres clés des exploitations agricoles

des exploitations agricoles transhument. Le nombre d'UGB est de 179 595, soit une diminution de cinq points entre 2010 et 2020. Le produit brut standard est lui aussi en diminution (baisse de 8 %). En effet, les fermes de la Montagne Basque connaissent, à l'instar de celles du département, une baisse des revenus depuis 2009. Ce constat est accru par une croissance des coûts de production plus importante que la croissance de prix de vente des produits. L'âge moyen des chefs d'exploitation est de 49 ans.



Graphique 1 : Pyramide d'âge des chefs d'exploitation en 2010 et 2020



Carte 4 : L'orientation technico-économique des exploitations agricoles de la Montagne Basque

Libellé	Nombre de tête en 2010	Nombre de tête en 2020
Total bovins	91543	77865
Vaches laitières	7720	5496
Vaches allaitantes	36563	32713
Total ovins	515361	542580
Brebis mères laitières	384268	358892
Brebis mères allaitantes	29437	38393
Total caprins	2611	6528
Total équins	5607	5039
Juments selle	1315	1959
Juments lourdes	1857	1799
Total porcins	30057	28443
Total volailles	267788	347986
Lapines mères	2866	202
Ruches	3775	8912

Tableau 8 : Les animaux présents sur les exploitations

L'activité d'élevage concerne 93 % des exploitations de la Montagne Basque parmi lesquelles domine l'élevage ovin lait bien souvent associé à quelques bovins viande (système herbivore mixte lait-viande). L'orientation ovin lait constitue un positionnement fort et singulier à l'échelle des Pyrénées. Toutefois, des évolutions se dessinent :

- Le nombre de bovins a diminué de 17 %, celui des vaches allaitantes de 10 % et celui des vaches laitières de 30 %. Cette diminution peut s'expliquer par des crises sanitaires (notamment la tuberculose), des crises économiques (crise du prix du lait, faible rentabilité des ateliers bovins allaitants), du manque de main d'œuvre sur les exploitations les encourageant vers la spécialisation des fermes ;
- Le nombre d'ovins a augmenté de 5 %. Cette augmentation cache une baisse du nombre de brebis laitières (6%) et un accroissement du nombre de brebis allaitantes (30 %) ;
- Le nombre de caprins a augmenté de 60 %, le nombre de volailles de 30 % et celui des ruches de 136 % laissant deviner la construction de nouveaux systèmes d'élevage ;
- Le nombre d'exploitation agricole disposant d'un atelier ovin lait et bovins allaitant est en diminution traduisant une spécialisation des fermes.

D'autres activités comme la viticulture ou encore le maraîchage sont également présents sur le territoire. En l'espace de 20 ans, le nombre de maraîcher a fortement augmenté pour atteindre aujourd'hui l'effectif de 80. La majorité d'entre eux sont en agriculture biologique ou en cours de conversion. Ces constats montrent que les stratégies des exploitations agricoles sont de plus en plus diversifiées et bien moins homogènes que dans le passé. Ce phénomène se traduit par le développement des productions végétales ayant pour vocation l'alimentation humaine sur le territoire. Le tableau suivant donne une indication quant aux chiffres concernant les productions végétales, hors surfaces herbagères et céréalières destinés à l'alimentation animale.



Photo 4 : ©Carole photographe –
SCIC GARROA

Productions	Nombre de producteurs	Equivalent surface - hectare	Emploi salarié à l'année	Emploi salarié saisonnier	Valeur des ventes en €
Viticulteur	85	259	40	20	
Verger pommes à jus	50	55			
Verger Cerise Xapata	24	10			
Verger diversifié (arboriculture et petits fruits)	20	20			
Maraîchage diversifié Horticulture	90	400	30	20	
Piment Espelette	207	300	30	300	
Piment Doux	8	5			
Cultures à alimentation humaine	40	200	50		
Kiwi	35	50			
Total estimation	500 à 600 producteurs	Près de 1 500 hectares	Plus de 150 salariés	Plus de 340 saisonniers	Entre 30 et 40 millions €

Tableau 9 : Estimatif des productions végétales à destination humaine sur le territoire Pays Basque ou Montagne Basque (CAPB, 2022)

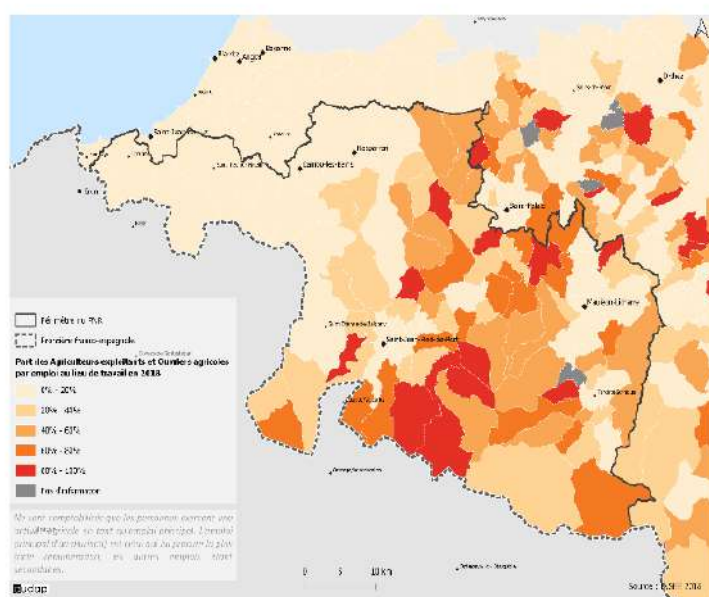
Les exploitations agricoles, notamment celles où l'élevage est présent, nécessitent une main d'œuvre importante. En 10 ans, la main-d'œuvre des exploitations a diminué de 15 %. Au-delà de cette baisse, le statut tend à passer de la main d'œuvre familiale à la main d'œuvre salariale.

A cela s'ajoute le recours plus important aux entreprises agricoles pour réaliser les travaux extérieurs (préparation des cultures, réalisation des foin, etc.). Les exploitations agricoles de la Montagne Basque dites familiales évoluent et rentrent de plus en plus dans des logiques entrepreneuriales.

Libellé	n_2010	n_2020	n_évol	etp_2010	etp_2020	etp_évol
Main d'œuvre totale	8826	6192	-30%	4728	4037	-15%
Chefs d'exploitations, coexploitants	4098	3762	-8%	3403	3184	-6%
└ dont coexploitants familiaux	598	753	26%	516	689	33%
Main d'œuvre familiale	2477	1056	-57%	1096	579	-47%
Salariés permanents	171	237	39%	122	163	34%
Sous-total main d'œuvre permanente	6746	5055	-25%	4621	3926	-15%
Saisonniers et salariés occasionnels	2080	1137	-45%	107	105	-2%

Tableau 10 : La main d'œuvre présente dans les exploitations agricoles et son évolution

D'après les divers services de remplacement, le besoin de main d'œuvre augmente. L'emploi prend une place de plus en plus importante dans les stratégies d'exploitations des agriculteurs.



Carte 5 : Part des agriculteurs exploitants et ouvriers agricoles par emploi au lieu de travail en 2018 (INSEE, 2018)

d'exploitation et des ouvriers agricoles, elle offre de nombreux emplois dans les structures de transformation et de vente, si bien que ces derniers représentent 17 % de l'emploi total du territoire (CAPB, 2020).

1.3.2 Une dynamique d'installation agricole importante mais insuffisante pour remédier à la déprise agricole

En 20 ans, la Montagne Basque a perdu 1 337 exploitations agricoles (850 entre 2000/2010 et 488 entre 2010/2020). Cette baisse devrait se poursuivre dans les années à venir puisque 18 % des exploitations sont concernées par la problématique de la transmission. Parmi elles, 6 %

Pour faire face à cette problématique, les outils à disposition des chefs d'exploitation tendent à se développer (Service de Remplacement, Groupements d'Employeurs). Ils posent la question des ressources financières nécessaire pour l'embauche ainsi que celle du logement pour les salariés.

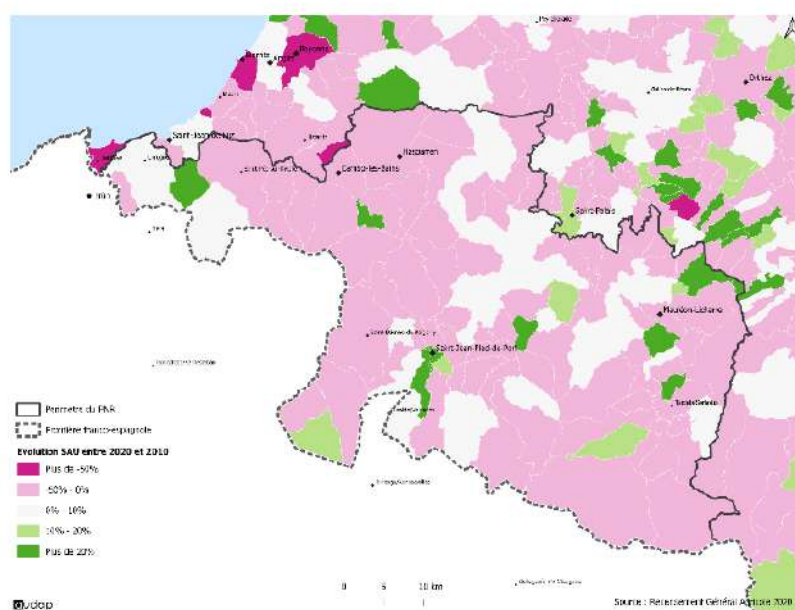
L'agriculture reste le premier secteur d'activités dans de nombreuses communes de montagne, notamment dans les vallées. Au-delà des chefs

n'ont pas encore identifié de repreneur et 1 % ont opté pour la location ou la vente des terres au profit de l'agrandissement d'exploitations existantes (RGA, 2020). En moyenne, il y a une installation pour trois départs à la retraite.

Libellé	N	sau_ha	n_%	sau_%
Nombre d'exploitations non concernées	2448	84 312	82%	89%
Total d'exploitations concernées	521	10 269	18%	11%
Pas de départ du chef ou coexploitant envisagé dans l'immédiat	185	3 514	6%	4%
Reprise par un coexploitant, un membre de la famille ou un tiers	131	3 538	4%	4%
Ne sait pas	178	2 875	6%	3%
Disparition au profit de l'agrandissement d'une ou plusieurs autres exploitations	26	342	1%	0%

Tableau 11 : La succession des exploitations agricoles (RGA, 2020)

Cette situation s'explique principalement par le vieillissement de la population, la rudesse du métier (difficultés économiques, charge de travail, pénibilité) et la diminution des injonctions familiales. Alors que depuis des décennies la reprise de l'exploitation familiale était imposée, elle repose aujourd'hui sur une volonté mûrement réfléchie empreint bien souvent de passion, "de goût" pour les bêtes



Carte 6 : Evolution de la SAU entre 2010 et 2020 (RGA, 2020).

et/ou la terre. L'un des signes marquants de cette déprise agricole est la diminution de la SAU. Cette dernière a baissé de 8.5 % entre les années 2000/2010 et de 4 % entre 2010 et 2020 (soit 4 143 hectares). Elle concerne l'ensemble du territoire Montagne Basque. Elle se traduit par l'artificialisation des terres (principalement à l'ouest) et par l'abandon des espaces les plus difficiles à travailler (principalement les zones intermédiaires et/ou les zones difficilement mécanisables et accessibles). L'impact est majeur puisque certains espaces ne sont plus entretenus et valorisés avec pour conséquences directes un risque de perte de biodiversité, des risques accrus d'incendies ou encore une perte de la qualité paysagère. Pourtant, le

territoire Montagne Basque connaît l'une des dynamiques d'installation des plus forte à l'échelle nationale et européenne.

D'après le Comité d'Orientation de Transmission et d'Installation (COTI) des Pyrénées-Atlantiques, 172 installations de jeunes agriculteurs ont eu lieu dans le département en 2023 (101 au Pays Basque) dont 80 % portent sur la zone montagne. Les projets en arboriculture diversifiée augmentent en lien avec les nouvelles démarches AOC (Cerise et pommes à Cidre).

Installation en productions animales		Installation en productions végétales	
Ovin lait	54	Grandes Cultures	13
Bovin lait	20	Maraîchage	12
Bovin viande	10	Arboriculture	12
Porcs	8	Viticulture	9
Caprins	5	Plantes Aromatiques et Médicinales	4
Ovin viande	4	Horticulture	3
Volailles	4	Autres productions	6
Equins	3		
Canards	4		
Abeilles	1		
Total	113	Total	59

Sur 60 porteurs de projet souhaitant s'installer en Soule, 23 porteraient un projet en arboriculture (CAPB 2023). Le nombre d'installation diminue à l'échelle du département mais augmente en Pays-Basque. La Montagne Basque présente ainsi un taux important de renouvellement de 64 % sur une génération. Ce taux atteint 75 % en vallée des Aldudes ou en Pays de Cize.

Tableau 12 : Les productions végétales sur le territoire en dynamique d'installation

Les schémas d'installations évoluent. Les installations en filières longues tendent à diminuer au profit des circuits courts, de la vente directe et des installations en agriculture biologique. 30 % d'entre elles sont assurées par des "hors cadre familiaux" bien souvent à la suite d'une reconversion professionnelle. 70 % sont réalisés par des cadres familiaux qui optent pour un emploi à l'extérieur avant de devenir chef d'exploitation. Les Groupements d'employeurs ainsi que les CUMA sont perçus comme des "tremplins" avant l'installation. Fort de ce constat, la Fédération des CUMA négocie avec l'Etat pour que la mise en place de services civiques soit possible également en agricole. La notion de "hors cadre familial" est utilisée à l'échelle nationale par l'Etat et par l'ensemble des structures agricoles. Cette dernière, bien souvent associé à la dimension "non issu du milieu agricole" se révèle être péjorative et traduit dès l'installation une opposition avec les personnes issues de l'élevage depuis l'enfance. Cette scission mérite d'être levée pour rendre le métier plus accueillant. Les parcours professionnels des jeunes éleveurs font que leur âge lors de l'installation tend à reculer et que le niveau d'étude s'élève. Le métier, par ailleurs, se féminise.

La transmission est une réelle problématique. Elle pose de nombreuses interrogations : l'augmentation de la valeur du capital d'exploitation, l'inadéquation entre le profil des candidats et l'offre des cédants, la cohabitation cédant/repreneur, l'habitation du cédant bien souvent située contre l'exploitation agricole, etc. Plusieurs organismes agricoles (Chambre d'Agriculture 64, Euskal Herriko Laborantza Ganbara, Trebatu, la Fédération Arrapitz et le réseau Zurkaitzak, etc.) traitent cette problématique en proposant un accompagnement aux cédants et aux repreneurs. De plus en plus, cet accompagnement se fait en partenariat avec la CAPB qui réalise des diagnostics de transmission à l'échelle des différents pôles territoriaux. Ce travail s'appuie également sur un fort partenariat avec les cinq lycées agricoles privées du département des Pyrénées-Atlantiques et les deux centres de formation agricole publics pour la formation adulte en Pays Basque.

Encadré 2 : Les chiffres clés des diagnostics réalisés par la CAPB

Les diagnostics réalisés par la CAPB par pôle territoriaux a permis de mettre en évidence les chiffres suivants :

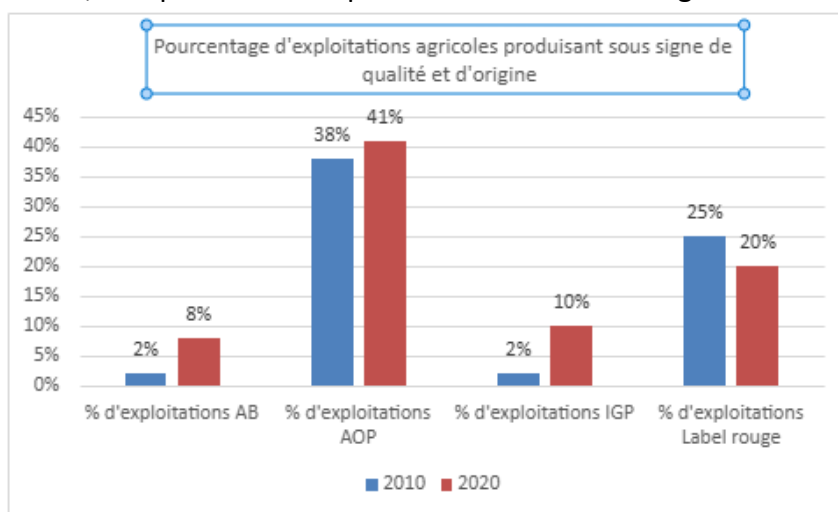
Pôle territorial	Taux de non reprise connue à ce jour pour les éleveurs ayant plus de 55 ans.
Côte Basque Adour	91 %
Errobi	84 %
Sud Pays Basque	72 %
Garazi-Baigorri	64 %
Xiberoa	62 %
Pays de Bidache	61 %

Tableau 13 : Taux de non reprise des exploitations par pôle territorial

1.3.3 Une forte dynamique autour des démarches collectives et des signes de qualité

En Montagne Basque, l'agriculture a développé depuis une quarantaine d'années des productions de qualité, basées sur des cahiers des charges avec des contrôles externes, facteurs de valeur ajoutée. En 2020, 47 % des exploitations agricoles du territoire produisent sous signes de qualité. Parmi elles, 8 % sont certifiées agriculture biologique. Le nombre de ces dernières est passé de 65 en 2010 à 239 en 2020, soit une augmentation de 268 %. Ces exploitations se situent principalement à l'ouest du territoire, à proximité des bassins de vie importants (voir Carte 8 : Localisation des exploitations agricoles certifiées en agriculture biologique (Source : RGA, 2020)). A côté de cette certification, 41 % des unités de production respectent le cahier des charges d'une Appellation d'Origine Protégée (AOP), 10 % d'une

Indication Géographique Protégée (IGP), 20 % d'un Label rouge. Ces pourcentages sont tous en augmentation, excepté celui de la production sous label rouge.



Graphique 2 : Pourcentage d'exploitations produisant sous signe de qualité (RGA, 2020).

Encadré 3 : Les différents signes officiels de qualité et d'origine présent sur le territoire Montagne Basque

Appellation d'Origine Protégée Ossau-Iraty (fromage de brebis). L'Ossau-Iraty désigne un fromage de brebis à pâte pressée non cuite. Créée en 1980, l'appellation est reconnue au niveau européen depuis 1996. Elle s'appuie sur une production de lait issue des trois races locales : Manex tête rousse, Manex tête-noire et Basco-Béarnaise. Il s'agit de races adaptées à leur milieu. L'alimentation doit provenir principalement de l'exploitation et du pâturage transhumant. Le fromage peut être fabriqué en fromagerie, sur l'exploitation ou en estive. Il est ensuite affiné de deux à 12 mois dans les caves. En 2017, l'INAO compte 1 239 producteurs de lait, 12 transformateurs, 156 producteurs fermiers et 10 affineurs, la majorité située en Pays-Basque. Cette même année, 51.4 millions de litres de lait de brebis ont été produits dans les élevages engagés dans la démarche, dont 29.3 millions mis en fabrication pour l'AOP. Ainsi, 4 249 tonnes d'Ossau-Iraty ont été produits, dont 459 à la ferme (Direction Régionale de l'alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle, 2019). L'AOP est un atout pour fixer la production sur le territoire notamment en montagne et concilier efficacité économique avec aménagement équilibré du territoire.

Appellation d'Origine Contrôlée d'Irouléguy (vin). Le syndicat regroupe 60 producteurs dont 35 coopérateurs. Le vin Irouléguy permet une mise en valeur de certaines surfaces en pente, particulièrement difficiles à travailler et inadaptées à d'autres productions. La surface de vigne a augmenté depuis 2020 pour se stabiliser autour de 270 hectares. Parmi eux, se trouve un certain nombre d'éleveurs qui possèdent un ou deux hectares de vigne en complément de l'activité d'élevage.

Appellation d'Origine Contrôlée Piment d'Espelette. En 2024, la filière compte 217 producteurs, 19 entreprises de conditionnement et transformation et 282 hectares de plantation. A l'image des vignes, des éleveurs plantent quelques hectares de piments en complément de la production de lait et de viande.

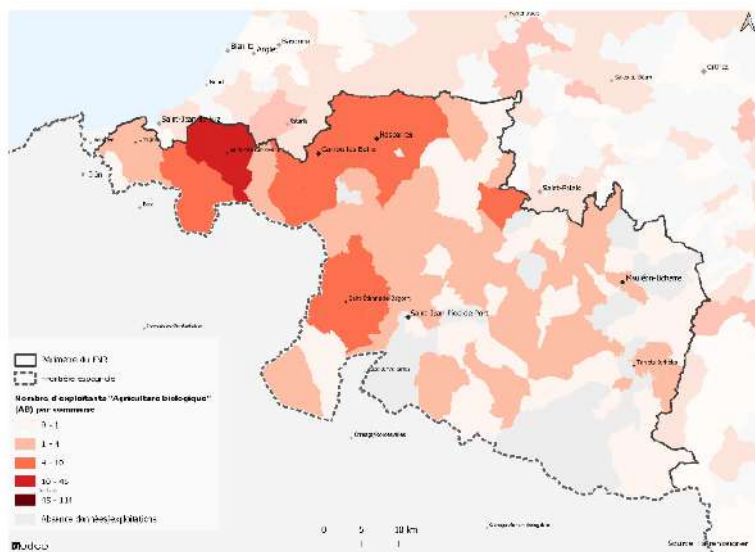
Appellation d'Origine Contrôlée Kintoa (filière Porc Basque). L'AOC Kintoa regroupe actuellement plus de 70 éleveurs dont 20 sont également transformateur d'une partie ou de la totalité de leur production. En 2023, 470 truies étaient en production et 3 000 porcs charcutiers Kintoa ont été transformés. En plus des éleveurs, la filière comprend six transformateurs artisanaux, l'abattoir agréé de Saint-Jean-Pied-De-Port, le séchoir collectif des Aldudes ainsi qu'un second séchoir agréé. Afin de répondre à l'augmentation de la production, la création de deux séchoirs est en projet. Le mode de production est extensif, en plein air, d'une durée allongée respectant le rythme de croissance de la race Kintoa. La création de la filière a permis de sauver l'espèce en voie de disparition dans les années 1980. Beaucoup d'éleveurs de porcs détiennent également un atelier ovins lait et/ou un autre atelier de production. Les élevages de porcs sont particulièrement adaptés aux zones intermédiaires pentus et/ou dans les zones boisées.

Indication Géographique Protégée Agneau de Lait des Pyrénées. Il concerne près de 800 éleveurs des Pyrénées-Atlantiques dont 80 % localisés en Montagne Basque. L'agneau de lait des Pyrénées est labellisé IGP depuis 2012. Il bénéficie également du Label rouge depuis 1992. Seuls les agneaux nés et élevés sur l'aire géographique définie, nourris exclusivement au lait maternel, issus des races locales peuvent prétendre à l'appellation IGP.

En parallèle, le territoire compte plusieurs dynamiques de démarches de qualité s'appuyant là aussi sur des cahiers des charges définis collectivement : Buru Beltza (fromage produit exclusivement avec du lait de brebis Manex tête noir transhumant), Sasiko (viande issu de la brebis sasi ardi), Idoki (marque collective de producteurs fermiers avec 14 productions et 110 exploitations agricole agréées), Herriko Ogia (la production du pain au Pays Basque avec des farines locales), Herriko Haragia (production et transformation de viande bovine au Pays Basque), la Coopérative Nouste Ekilili (transformation d'huile alimentaire avec des céréales du Pays Basque), la cerise d'Itxassou (cerise issu des espèces arboricoles locales⁸), Arto Gorria (la production et la transformation de maïs rouge), Iparraldeko Pirenaika (la transformation locale de la viande issu des bovins de race pirenaika), Euskal Sagarnoa (la production et la transformation de pomme issus de pommiers anciens et locaux). Pour terminer, le territoire Montagne Basque assiste également à l'impulsion de démarches collectives visant à mettre en avant le savoir-faire et les espèces locales sans établir de cahier des charges : Kriaxera (le canard basque), Euskal Erle Beltza (l'abeille noire), Ahuntz Pirenaika (la chèvre pyrénéenne), la châtaigne.

En Montagne Basque, le nombre d'exploitations engagées dans des démarches collectives de qualité augmente. Ces signes de qualités s'exportent et valorisent le territoire à l'extérieur. Ils

⁸ Le patrimoine fruitier traditionnel qui était issu d'une arboriculture extensive jouait un rôle économique important dans le passé. Il se composait d'espèces de pommiers, cerisiers, etc. adaptés aux conditions climatiques et pédologiques locales. Il a fortement régressé au cours du XXème Siècle. Aujourd'hui, il existe en Pays Basque des vergers conservatoires de variétés anciennes. La Cerise de Itxassou, ne compte réellement que 5 000 arbres maintenus grâce à l'important travail de replantation réalisé par l'association locale depuis quelques années. Au fil du temps, les paysans locaux ont utilisé leur savoir-faire pour sélectionner ces végétaux et produire des variétés adaptées aux conditions locales. Aujourd'hui plusieurs variétés sont réputées telles que le piment d'Espelette, le maïs grand roux basque et sont à la base d'une agriculture qualitative (AOC, AOP, Label rouge). La biodiversité agricole est elle aussi remarquable.



A côté de la production primaire, des exploitants diversifient leur activité via le travail à façon (5 % soit 150 exploitations), le tourisme, l'hébergement et les activités de loisirs (4 % soit 117 fermes – les chiffres relatifs à l'agritourisme⁹ sont en baisse depuis 2010), la production d'énergie renouvelable pour la vente (2 % soit 65 fermes – chiffre en hausse depuis 2010) et/ou l'autoconsommation. L'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit des bâtiments agricoles tend à fortement se développer ces dernières années. Elle contribue à assurer un revenu supplémentaire à l'éleveur. Bien que non écrit, un consensus existe pour encourager le développement de ces installations sur les toits et les empêcher sur les terres agricoles afin de préserver leur vocation.

Cet état des lieux témoigne d'une prise de conscience de l'importance de la diversification des produits et des filières au sein des fermes et du territoire comme une stratégie de résilience. Cette dernière pose toutefois la question de la main d'œuvre disponible dans les exploitations agricoles et de la juste rémunération des éleveurs.

1.3.4 Un maillage important d'outils collectifs

L'agriculture du territoire Montagne Basque s'appuie sur de nombreux outils collectifs. Ces outils sont de différentes natures.

Mutualisation d'outils	Sur le territoire Montagne Basque, les Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA) sont au nombre de 77 pour 3 428 adhérents. Le matériel détenu en CUMA est principalement celui utilisé pour les cultures et le bois. Les CUMA permettent d'acquérir collectivement du matériel qui serait difficilement amortissable par une exploitation agricole compte tenu de ses surfaces.
Mutualisation de main d'œuvre	Le territoire voit se développer les groupements d'employeurs (GE). Grâce à ces GE, les exploitations agricoles adhérentes mutualisent de l'embauche sur l'année. Il en existe 12 autour de 200 exploitations agricoles et de 16 salariés en CDI. Ces outils sont complémentaires aux services de remplacement plutôt mobilisés lors d'absence ou de manque de main d'œuvre soudain ¹⁰ . L'association Lagunak regroupe depuis 2004 six associations cantonales pour 1 588 adhérents. Elle met des salariés à disposition des adhérents pour réaliser des remplacements lors de congés, d'arrêt maladie ou de formation.

⁹ L'agritourisme (parfois agrotourisme) est l'exercice d'au moins une activité touristique ou de loisirs au sein d'une exploitation agricole. L'exploitation agricole doit préexister. Les activités proposées sont variables : visites guidées, sorties scolaires, camping à la ferme, vente de produits à cueillir soi-même, etc. Ces activités permettent à la fois d'introduire un complément de revenu pour les agriculteurs, de valoriser tout ou partie de la production en éliminant les intermédiaires, de financer une réhabilitation du patrimoine bâti, et de sensibiliser le grand public aux métiers de l'agriculture et aux contraintes des producteurs. L'agritourisme correspond souvent à un tourisme vert, diffus ou familial. Certains types de production animales se prêtent mieux de d'autres à l'agritourisme : l'élevage extensif, la production fruitière, la polyculture, et bien sûr le vin (Géoconfluences, 2021).

¹⁰ Les services sont en partie financés par la MSA (16€/h/agriculteur sur 120h), le programme Casdar (Etat), la CAPB (1,50€/h pour les "coup dur"), les Crédit d'Impôts, les Coopératives, les Laiteries, les associations cantonales, le contrat d'assurance Groupama (Groupama qui prend la suite de la MSA sur les arrêts au-delà de 15 jours).

	En 2023, l'association Lagunak a sollicité 23 équivalents temps plein, soit 200 salariés mobilisés pour 30 000 heures de remplacement. Les éleveurs bénéficient d'un soutien financier pour certains remplacements. En revanche, l'embauche à l'année n'est pas accompagnée financièrement.
Structure de transformation	Le territoire dénombre : ▪ Trois abattoirs ▪ 13 collecteurs de laits, 13 transformateurs de lait, 16 affineurs laitiers, 12 affineurs fermiers ▪ Deux coopératives d'approvisionnement ▪ Des coopératives de transformation ▪ 228 établissements qualifiés d'industrie agroalimentaire (Sirene, 2018)
Structures para-agricoles	Les agriculteurs de la Montagne Basque peuvent s'appuyer sur un nombre important de structures para-agricoles pour bénéficier de conseils et/ou de soutien. Sans rechercher l'exhaustivité, les structures suivantes peuvent être citées : Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques, Euskal Herriko Laborantza Ganbara, Biharko Lurraren Elkartea, Centre Départemental de l'Elevage Ovin ¹¹ , Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques, Coopérative Euralis, Coopérative Mendikoa, AFOG, ADER, Chambre d'Agriculture, Euskal Herriko Laborantza Ganbara, Zurkaitzak, CAPB, syndicat de l'AOP Ossau-Iraty, syndicat des vins Irouléguy, Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques, etc.
Structures de gestion du foncier	Différentes structures travaillent les questions relatives à l'accès au foncier : la Safer, Lurzaindia, Trebatu ou encore la Communauté d'Agglomération Pays Basque. A titre d'exemple, Lurzaindia est une fondation visant à préserver l'usage agricole des terres en maintenant un prix équitable, à acquérir des terres et des bâtiments agricoles pour aider des projets d'installation ou conforter des petites exploitations en encourageant l'agriculture paysanne, à sensibiliser les citoyens à l'enjeu de la préservation des terres agricoles.
Structure de recherche	De nombreuses structures du territoire élaborent et/ou participe à des projets de recherche autour de l'agriculture. A titre d'exemple, le Centre Départemental de l'Elevage Ovin travaille la résistance sanitaire des bêtes, l'adaptation des races locales aux changements climatiques dans les schémas génétiques.

Tableau 14 : Les outils à disposition des agriculteurs du territoire Montagne Basque

¹¹ Structure de sélection mais aussi de recherches notamment sur les résistances sanitaires, l'adaptation des races locales aux changements climatiques.

Synthèse de la partie 1 :

Le territoire Montagne Basque compte 2 969 exploitations agricoles singulières à l'échelle du massif. Cette singularité se manifeste par :

- Une orientation ovins lait. Bien que cette orientation soit majoritaire, le système traditionnel composé d'un atelier ovins lait et d'un atelier bovins allaitant tend à évoluer (spécialisation, mise en place de nouveaux ateliers et/ou nouvelles activités, etc.). **Pourtant, la mixité des troupeaux est garante d'une bonne utilisation de l'espace et contribue à diminuer la fragilité des fermes face à des crises sanitaires et/ou économiques ;**
- Une dynamique d'installation. La Montagne Basque affiche le taux d'installation le plus élevé à l'échelle nationale, voire européenne. Pourtant, le nombre d'installation ne permet pas le renouvellement générationnel des chefs d'exploitation. **L'installation est un sujet central pour l'avenir de l'agriculture sur le territoire. Il doit prendre en compte des dimensions économiques, psychologiques et sociales. Il doit notamment accompagner les volontés de diversification des nouveaux et/ou futurs installés. L'installation pose également la question de l'attrait du métier. Il convient donc de travailler sur la promotion et la communication autour de l'importance de la profession d'éleveur ;**
- En parallèle de la consolidation des systèmes d'élevage, il conviendrait de **renforcer les projets en productions végétales à destination de l'alimentation humaine**, en lien notamment avec le Projet Alimentaire de Territoire par l'acquisition de références technico-économiques, le renforcement des compétences spécialisées, la capitalisation-diffusion des expériences, etc. ;
- Une dynamique des démarches de qualité. Le territoire compte de nombreux SICO et démarches collectives de qualité. Ces orientations concourent à valoriser la production locale et se soldent par une plus-value économique. **La dynamique des démarches de qualité doit être maintenue, encouragée et soutenue ;**
- Des outils collectifs de production et de conseils. Les agriculteurs de la Montagne Basque ont à disposition de nombreux outils collectifs de transformation, de matériel, de main d'œuvre, de conseils. **La dynamique des exploitations agricoles du territoire s'appuie sur un maillage d'outils dense qu'il convient de maintenir ;**
- Des outils collectifs de foncier. L'accès au foncier est déterminant pour démarrer une activité agricole. Dans un territoire où l'attachement à la terre est extrêmement fort et/ou il existe des dynamiques d'étalement urbain, cet accès peut se révéler complexe. **Il est donc primordial de soutenir et de développer les démarches d'acquisition collective et/ou de mise à disposition de foncier ;**

- Le maintien des aides publiques relatives au soutien de l'élevage de montagne qui se concentre pour près de la moitié des exploitations transhumantes du massif pyrénéen dans le département des Pyrénées-Atlantiques. Aujourd'hui, l'élevage est dépendant des aides publiques. **Il convient de maintenir ce niveau d'aides afin de préserver le nombre d'élevage en montagne.**

Les exploitations agricoles du territoire doivent affronter de nombreuses épreuves comme l'ensemble des fermes du massif : crise financière, changement climatique, prédation, cohabitation des activités parfois difficile, regards sociétaux sur l'activité, etc. **Il important d'accroître la connaissance sur ces mutations en cours ou à venir et leurs impacts sur les systèmes de production.**

Parmi les exploitations agricoles du territoire Montagne Basque, 1517 transhumant, soit 50 % (EHLG, 2022). Il convient maintenant d'observer le système pastoral basque et ses évolutions.

2. Le pastoralisme au Pays Basque et ses évolutions

Ces 20 dernières années, le pastoralisme au Pays Basque a connu de nombreuses évolutions. Le système agropastoral traditionnel se mue en une diversité de stratégies d'exploitations agricoles. Cette mutation se répercute sur les milieux et la biodiversité. Les gestionnaires d'estives demeurent très certainement la variable immuable concourant au maintien de la pratique de la transhumance. Ces derniers, comme les exploitations agricoles, sont fortement impactés par le changement climatique.

2.1. D'une utilisation complexe des ressources dans le temps et dans l'espace à une simplification de la valorisation des étages altitudinaux

2.1.1 Le système agropastoral traditionnel

Le système agropastoral traditionnel désigne la valorisation des ressources fourragères dans le temps et dans l'espace par des systèmes d'élevage principalement composés d'un atelier ovin lait et d'un atelier complémentaire bovins allaitant. L'utilisation des différentes ressources est fonction des disponibilités fourragères et des zones : estives, zones intermédiaires, siège d'exploitation (EHLG et *al.*, 2019).

Durant la période estivale (qui varie de mai à octobre), les troupeaux sont conduits sur les pâturages collectifs (les estives). Le déplacement des troupeaux permet de :

- Disposer d'une ressource fourragère à moindre coût. En effet, cette ressource est accessible moyennant une bacade¹² (également appelée droit d'herbe ou encore taxe de pacage) au coût faible ;
- Libérer les terres de l'exploitation agricole pour réaliser les stocks de fourrage nécessaires à l'alimentation des bêtes l'hiver. L'équilibre économique des fermes tient en partie à leur autonomie fourragère, à leur capacité de produire les fourrages et les céréales nécessaires à l'alimentation des bêtes tout en réduisant les achats extérieurs ;
- Libérer les bâtiments pour réaliser un vide sanitaire.

A l'estivage (printemps) et/ou à la descente des brebis (automne), les troupeaux peuvent être conduits sur les zones intermédiaires. C'est également sur ces secteurs que sont fauchées et récoltées à l'automne les fougères utilisées pour la litière des animaux dans les bâtiments.

Durant la période hivernale, les troupeaux sont conduits sur les surfaces de la ferme, aux abords du siège d'exploitation. Les brebis pâturent en extérieur le plus possible. Elles sont gardées en bâtiment lors de la période d'agnelage (novembre et décembre bien souvent) et lors de mauvais temps. Les vaches passent l'hiver en bâtiment pour ne pas abîmer les prairies. Durant cette période, les bêtes sont complémentées avec les stocks fourragers réalisés en été. Les fourrages grossiers sont destinés aux bovins. Les fourrages de qualité supérieure (regain) sont réservés aux brebis en lactation. Afin de limiter le chargement des parcelles et des bâtiments, certaines exploitations agricoles mettent en pension une partie des brebis (les agnelles et les brebis suitées, celles dont l'agneau restera sur l'exploitation) en plaine. C'est ce qu'on appelle l'hivernage. « *Le système agropastoral est donc un système bien adapté aux conditions pédoclimatiques du Pays Basque, valorisant l'ensemble de l'espace et des ressources* » (EHLG et al., 2019).

Encadré 4 : Estive, zone intermédiaire, siège d'exploitation

Aujourd'hui, il n'existe pas une définition claire de ces espaces. Afin d'éclairer les propos, il convient d'en proposer une. Pour cela, il convient de s'appuyer sur l'usage, le relief, la flore de ces espaces.

1. **Estive** : Les estives désignent des surfaces pastorales collectives utilisées pour le pâturage des troupeaux de mai à octobre. L'altitude est comprise entre 200 et 2 100 mètres. Le relief est plus ou moins escarpé. Les estives se composent principalement de pelouse et de landes (Chambre d'Agriculture, 2022). A l'échelle de la Montagne Basque, les estives s'étendent sur 50 000 hectares ;
2. **Zone intermédiaire** : La zone intermédiaire désigne des espaces de moyennes altitudes situées au-dessus des sièges d'exploitation et/ou entre le siège d'exploitation et les estives.

¹² La bacade ne reflète pas le coût réel (comptable) du service rendu, et encore moins un "prix" virtuel de l'herbe consommée. Elle désigne le coût des équipements et services apportés par le gestionnaire aux éleveurs transhumants, déduction faite des aides publiques directes que celle-ci perçoit. On peut affirmer que l'herbe étant gratuite, les moyens d'en disposer coûtent, et sont assumés collectivement par les éleveurs s'acquittant du "droit d'herbe" (EHMEB, 2021). A titre d'exemple, les bacades de la Commission Syndicale du Pays de Cize sont de 5.91 € par brebis, 60.28 € par vaches et 72.91 € par jument pour la saison.

Elle se caractérise par un support foncier très diversifié (privé, communal, syndical). Ces parcelles font souvent l'objet d'usages diversifiés : prairie, fougère, parcelle boisée, pâturage des bêtes au printemps et à l'automne. Ces espaces sont bien souvent couverts de landes (Ibid., 2022) ;

3. **Siège d'exploitation** : Le siège d'exploitation regroupe l'ensemble des surfaces utilisées pour l'alimentation des bêtes (pâturages hivernal et réalisation des stocks de fourrage l'été) : prairies temporaires, prairies permanentes et dans une moindre mesure des cultures, principalement du maïs. Il s'agit du secteur le plus facile à travailler malgré les variabilités de pentes. L'assise foncière est entièrement privée. L'utilisation relève de la gestion individuelle de chaque exploitation. Cette entité peut se situer en fond de vallée comme en haut de vallée, à la limite des estives, dans des quartiers de communes de montagne défrichées au XVIII^{ème} Siècle par les cadets lors de la période de forte croissance démographique au Pays Basque (exemple : Hosta, Arnéguy, Banca, etc.).

Ce système a contribué à développer des races animales locales adaptées aux conditions locales. L'agriculture a historiquement développé une biodiversité domestique pour s'adapter aux conditions climatiques, de reliefs, d'humidité, très variés sur le territoire. Les sélections d'animaux et de plantes ont permis ainsi de diversifier les races et les espèces végétales et de créer un patrimoine agricole local. Il existe ainsi différentes races locales de brebis, de chevaux, de vaches, de cochons. Les ovins sont par exemple représentés par plusieurs races autochtones. La rusticité des animaux leur permet de résister aux conditions difficiles (climat rude, terrain accidenté, etc.) :

- La brebis Manex, qui peut être cornue ou non, est une brebis laitière à tête rousse ou noire. Son lait est principalement destiné à la production de fromage. ;
- La brebis Basco-Béarnaise se retrouve, comme son nom l'indique, en Béarn et en Pays Basque. C'est une grande brebis cornue à tête blanche très adaptée à la haute montagne.

L'intérêt de ces races pour la production de lait en Pyrénées-Atlantiques a conduit les acteurs locaux à mettre en place un schéma de sélection de ces trois races locales. Elles représentent ainsi, à l'échelle des Pyrénées, les seules races ovines locales avec la tarasconnaise inscrites dans une dynamique économique. Toutes les autres races des Pyrénées sont en conservation.



Photo 5 : ©Carole photographe - Porc Kintoa

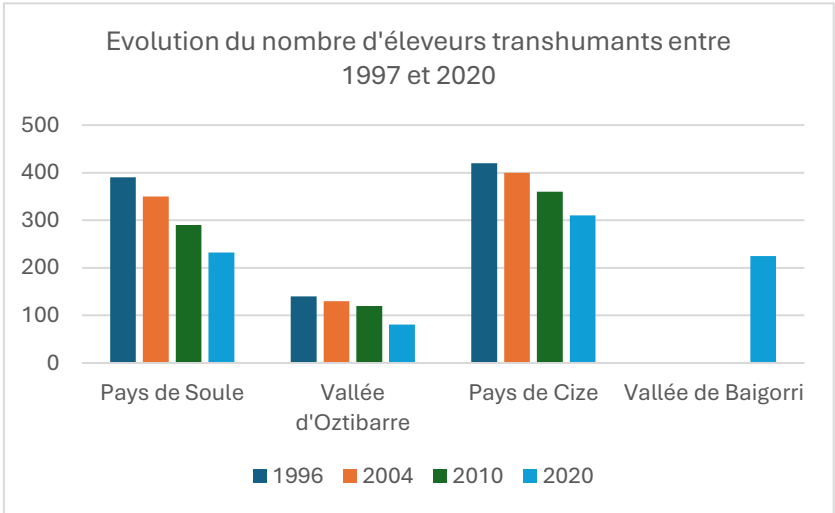
Ces trois races n'ont pas vocation à sortir du territoire et sont fortement liées aux signes officiels de qualités. C'est bien la logique « une race -> un produit -> un terroir » qui est portée localement. On observe malgré ces dispositions, une

diminution continue des effectifs ces 30 dernières années jusqu'à aujourd'hui. Au-delà de la filière ovine, on peut également citer le porc pie noir du Pays Basque ou Porc de Kintoa qui fait l'objet d'une valorisation économique. Élevé dans la vallée des Aldudes, son élevage a connu par le passé une régression en lien avec le déboisement du territoire pour l'élevage ovin et le choix de races anglaises plus performantes d'un point de vue rendement. Le territoire compte aussi une race de cheval emblématique de la Montagne Basque, le pottok, qui sillonne les prairies de la Montagne Basque. À noter également d'autres races locales : le canard Kriaxera, qui a failli disparaître, la race bovine Betizu, des races locales de chiens de bergers, d'oies, etc. Depuis les années soixante et avec la spécialisation de l'élevage, une partie de cette biodiversité domestique a disparu ainsi que les savoir-faire associés. Au-delà de la préservation de la biodiversité locale, il s'agit aussi de viser l'équilibre économique des exploitations agricoles favorisé par le choix d'espèces rustiques, adaptées au territoire, dont les coûts de production sont moins importants, et relevant la qualité gustative des terroirs locaux.

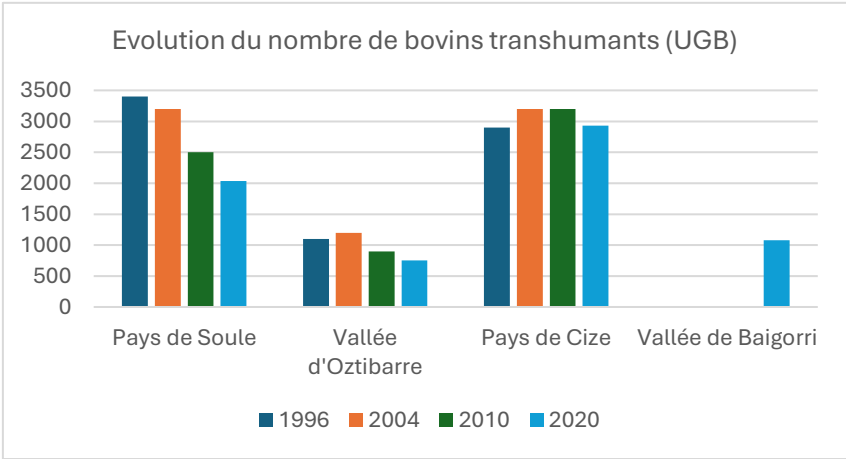
2.1.2 Les mutations du système agropastoral traditionnel

Depuis quelques années, le système agropastoral traditionnel subit des mutations sous l'effet de la conjoncture agricole, de la baisse de la main d'œuvre familiale, des évolutions successives de la PAC, de la déprise agricole (se traduisant par la libération de terre dans les vallées). Aujourd'hui, le système agropastoral englobe une grande diversité de pratiques. Il n'existe plus un modèle d'exploitation transhumante mais une grande diversité de stratégies et d'orientations d'exploitations. A ce jour, peu de documents traitent ces évolutions. Des constats, principalement à dire d'experts, peuvent toutefois être évoqués.

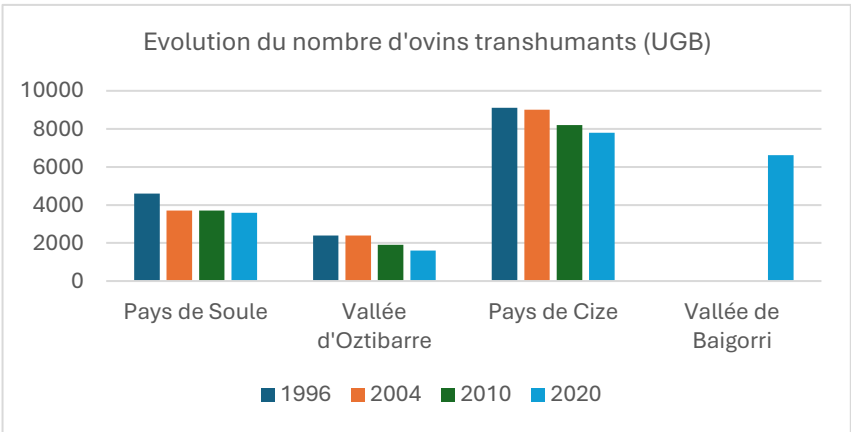
Estives	Une dynamique de la pratique de la transhumance hétérogène sur le territoire Montagne Basque Le nombre d'éleveurs transhumants sur la Montagne Basque est en constante diminution. Cette baisse est toutefois plus rapide à l'est qu'à l'ouest. A l'est du territoire (sur les surfaces gérées par les quatre Commissions Syndicales à vocation pastorale), le nombre d'éleveurs (848) et de cheptels (28 438 UGB) transhumants est relativement stable ces cinq dernières années. Cette apparente stabilité cache toutefois une forte déprise depuis les années 1990 et des évolutions négatives à venir (notamment en Soule et à Baigorri).



Graphique 3 : Evolution du nombre d'éleveurs transhumants sur le territoire des Commissions Syndicales entre 1997 et 2020 (Commissions Syndicales, 2024).



Graphique 4 : Evolution du nombre d'UGB bovins transhumants sur le territoire des quatre Commissions Syndicales basques (Commissions Syndicales, 2024)



Graphique 5 : Evolution du nombre d'UGB ovins transhumants sur le territoire des quatre Commissions Syndicales basques (Commissions Syndicales, 2024)

	A l'ouest du territoire, le nombre d'éleveurs transhumant (663) a déjà subi une baisse très importante. En effet, ce secteur subit une déprise agricole beaucoup plus marquée que sur les territoires syndicaux. A titre d'exemple, le nombre d'exploitations agricoles labourdines a chuté de 47 % en l'espace de 20 ans (EHLG, 2024). L'existence de différentes transhumances La pratique de la transhumance est polyforme. La transhumance "traditionnelle" de mai à octobre avec des brebis laitières et des bovins allaitants se poursuit. A ces côtés, de nouvelles formes de transhumance apparaissent. ○ <u>A l'est du territoire (territoires syndicaux) :</u> ▪ Un certain nombre d'éleveurs conduisent les brebis non productives (taries précocement et vides) en mai/juin et les brebis en lactation à la fin de la campagne laitière fin juin/début juillet raccourcissant de fait la durée de transhumance. Ce phénomène impacte la gestion des parcours et leur qualité agronomique d'autant plus que la dynamique de végétation de ces montagnes nécessite des pressions précoces. ▪ Le nombre d'estives laitières a fortement diminué en l'espace de 20 ans. Aujourd'hui, la traite est présente sur seulement 52 cayolars (2 % des cayolars). La gestion d'un parcours diffère suivant le stade de production de la brebis. Bien souvent, elle est plus fine avec des brebis en lactation qu'avec des brebis vides et/ou gestantes. ▪ Les éleveurs transhument majoritairement les troupeaux principaux (brebis laitière et vaches allaitantes) bien que la présence de troupeaux secondaires (brebis allaitantes et équins) apparaisse en Cize et sur Baigorri (phénomène récent et encore fortement minoritaire). La montagne est encore véritablement perçue comme le prolongement de l'exploitation. Elle met à disposition des "prairies" supplémentaires. ▪ La transhumance hivernale (bien souvent la mise en pension) des agnelles et des brebis vides en plaine est une pratique courante dans les exploitations d'Oztibarre, de Cize et de Baigorri. Cette pratique est minoritaire en Soule. Elle a peu existé dans cette vallée. ▪ Les équins tendent à rester en montagne toute l'année dans la vallée de Cize et de Baigorri. ▪ Les motivations des éleveurs pour maintenir cette pratique sont les suivantes : ressources fourragères disponibles à faible coût, vide sanitaire de l'exploitation et assainissement des bêtes, primes PAC supplémentaires, maintien des paysages et de la biodiversité, maintien de pratiques culturelles et de savoir-faire.

	○ <u>A l'ouest du territoire</u> : ▪ Peu d'éleveurs transhument avec les animaux composant les ateliers principaux de l'exploitation. Ils y conduisent principalement des ateliers secondaires composés de bovins viande (Gasconne, Pirenaïka), de petits troupeaux de brebis de race laitière non traite ou de Sasi ardi, et surtout des équins, menés en grande majorité en liberté pendant 12 mois (EHLG, 2024). ▪ Les motivations encourageant les éleveurs à poursuivre cette activité sont les suivantes : l'accès à des fourrages peu onéreux, à des primes PAC, la sauvegarde du patrimoine, des savoir-faire et des coutumes, le maintien des espaces ouverts et la sauvegarde de races locales (Ibid., 2024). Ces évolutions sont à mettre en parallèle avec la spécialisation ovine du territoire. De manière générale, les durées de traite tendent à augmenter. Les éleveurs doivent estimer qu'il est plus rentable d'accroître la période de traite que de conduire les brebis tôt à la montagne. Ce phénomène est certainement accentué par l'évolution génétique des brebis. Ces dernières, plus productives, ont perdu de leur rusticité, notamment la Manex tête rousse, et sont ainsi moins aptes à transhumer.
Zones intermédiaires	C'est très certainement cette entité spatiale qui subit les transformations les plus profondes. Cet espace est de moins en moins utilisé. De faible valeur agronomique, il est délaissé par les animaux qui circulent de plus en plus directement de l'estive au siège d'exploitation et du siège d'exploitation à l'estive. La fauche de la fougère diminue au profit de l'achat de paille. Réalisée sur des surfaces souvent peu mécanisables, elle nécessite du temps et des Hommes dans un contexte où la main d'œuvre se fait rare (EHLG et al., 2019). Certaines de ces zones perdent leur vocation agropastorale sans qu'une nouvelle vocation soit clairement dessinée.
Siège d'exploitation	Le siège d'exploitation regroupe bien souvent les prairies temporaires et les prairies permanentes à la gestion intensifiée (Chambre d'agriculture, 2022). C'est aussi sur cette entité où s'observe les cultures, dont le maïs. Au fil des décennies, la conduite de ces parcelles a pu s'intensifier (fumure, apports chimiques, etc.) (EHLG et al., 2019). À côté de ces parcelles cohabitent parfois des surfaces à forte pente conduites de manière extensive. La fauche de ces surfaces est également délaissée faute de main d'œuvre et/ou face à la difficulté du chantier. Ces surfaces sont alors exclusivement pâturées et/ou abandonnées (Ibid., 2019).

Tableau 15 : Les modifications des pratiques agricoles dans la valorisation des différents espaces

A ces évolutions, s'ajoute l'utilisation moindre des parcelles à forte pente. Ce constat s'explique par le coût, la main d'œuvre et la mécanisation singulière qu'impliquent le pourcentage de pente. D'après un rapport rédigé par EHLG et *al.*, en 2019, les surcoûts par itinéraire technique par classe de pente sont les suivants :

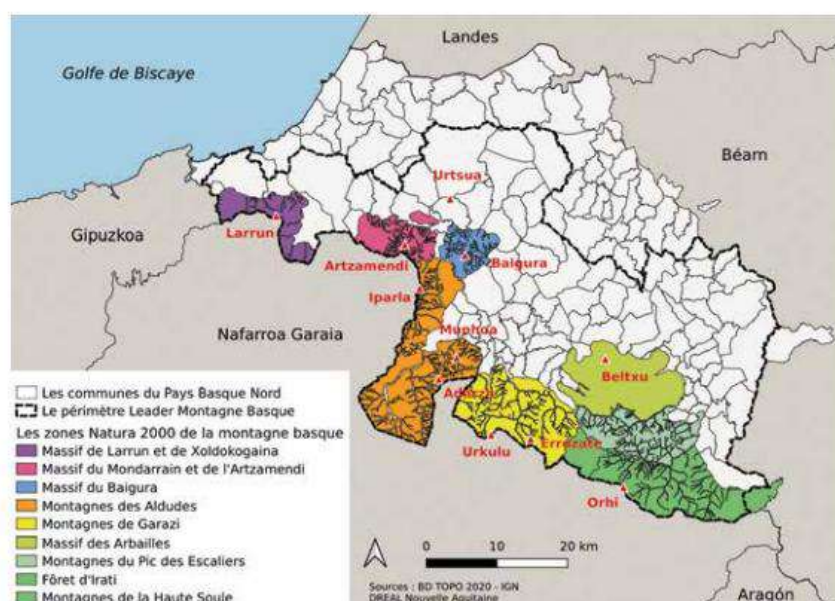
Coût et surcoût total par itinéraire technique par classe de pente (€/ha)					
Pente	0-15 %	15-25 %	25-35 %	35-45 %	>45 %
Fauche-Récolte Foin	267,04 €	283,67 €	468,28 €	975,15 €	1 483,29 €
Fauche-récolte Fougère	152,07 €	168,70 €	284,83 €	579,91 €	727,79 €
Entretien Fougère	55,48 €	55,48 €	83,22 €	178,45 €	210,50 €
Entretien Prairie	61,92 €	61,92 €	92,88 €	302,09 €	384,80 €
Surcoût Fauche-récolte foin	0,00 €	16,63 €	201,24 €	708,11 €	1 216,25 €
Surcoût fauche-récolte fougère	0,00 €	16,63 €	132,76 €	427,84 €	575,72 €
Surcoût Entretien Fougère	0,00 €	0,00 €	27,74 €	122,98 €	155,02 €
Surcoût Entretien Prairie	0,00 €	0,00 €	30,96 €	240,17 €	322,88 €

Image 2 : Le coût et le surcoût par total par itinéraire technique par classe de pente (€/ha) en 2019

Les évolutions des pratiques et de l'utilisation de l'espace se soldent par des modifications de milieux et de biodiversité inhérente, ordinaire comme remarquable.

2.2. L'impact sur le paysage des modifications des pratiques agricoles

HAZI Fundazio et Euskal Herriko Laborantza Ganbara ont réalisé un cahier technique intitulé « *Les espaces pastoraux en Pays Basque Nord : Quelles évolutions ? Quelles perspectives ?* » dans le cadre du programme européen transfrontalier LIFE 15/NAT/ES/000805 Oreka Mendian (2017-2022). Ce cahier cherche à décrire l'évolution des paysages



Carte 9 : Localisation des massifs de la Montagne Basque

des zones pastorales face aux mutations du système agropastoral traditionnel. Pour cela, il s'appuie sur une analyse de l'évolution du paysage sur huit sites Natura 2000 de montagne du Pays Basque Nord en comparant des photographies aériennes de 1951 à celles de 2015. Bien que cette étude diachronique n'ait pas été réalisée sur l'ensemble du territoire Montagne

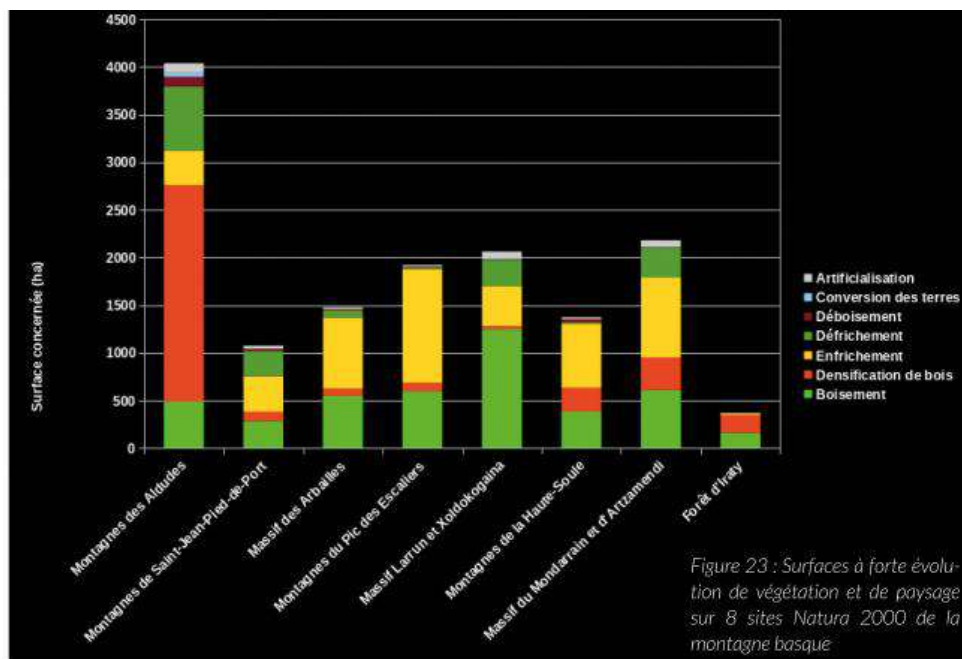
Basque, ces résultats sont fortement représentatifs. Ils permettent de détecter huit phénomènes.

<u>Le boisement spontané (ou plantation)</u> : le terme de boisement est utilisé pour désigner un milieu peu ou non arboré qui se transforme en milieu arboré dense. L'apparition de boisement peut être spontanée ou provenir d'une plantation. Cette évolution concerne 4 309 hectares.	Ces trois premiers phénomènes sont caractéristiques d'une dynamique de fermeture de l'espace. Cette évolution est la plus visible sur le territoire. Toutefois, elle touche la Montagne Basque de manière hétérogène d'est en ouest : * Sur les massifs de La Rhune, du Mondarrain et des Arbailles, c'est principalement la densification de boisement qui s'est opérée sur des larges surfaces ;
<u>La densification du boisement</u> : il s'agit de la densification du nombre d'arbres sur des zones boisées clairsemées (landes et arborées, etc.) qui étaient pacagées auparavant. Cette densification touche 3 349 hectares.	* Proches de la côte, de vastes secteurs des massifs de La Rhune et du Mondarrain, délaissés par l'agriculture dans les années 1960, se sont rapidement enfrichés puis boisés ;
<u>L'enfrichement</u> : ce phénomène correspond à un épaississement visible de la végétation, notamment arbustive et buissonnante, et/ou une colonisation par de petits ligneux. Il représente 4 619 hectares.	* Dans la vallée de Baigorry, les densifications de boisement comptent pour près des deux tiers des espaces ayant évolué. Elles s'observent en particulier dans les zones les plus pentues, délaissées par manque de main d'œuvre au profit des zones mécanisables ; * En Cize, les phénomènes de densification des boisements et d'enfrichements concernent plutôt de petites surfaces et semblent s'opérer progressivement dans le temps. Certains versants sont envahis par les ligneux qui colonisent des clairières, des parcelles de prairies ou de landes adjacentes à des boisement préexistants ou des ravins comme à Estérençuby ; * Sur le site du Pic des Escaliers comme sur les montagnes de la Haute-Soule, des zones se sont boisées dans les années 1970, tel qu'à Lacarry.
<u>La coupe de bois</u> : les bois ont été, après une coupe rase, transformés en prairies et/ou en parcelles labourables pour des cultures. Cette dynamique est assez rare sur l'ensemble des sites étudiés. Elle porte sur 190 hectares.	
<u>Le défrichement</u> : il s'agit de la transformation d'une parcelle de lande ouverte utilisée principalement pour la pâture en prairie et/ou labour. Cette transformation s'est opérée sur 1 636 hectares.	Tout au long du XX^{ème} siècle, les surfaces en cultures diminuent au profit des prairies artificielles et permanentes. Cette mise en valeur généralisée des terres mécanisables s'est traduite par la mise en place de clôtures autour des parcelles, l'intensification des cultures et des prairies (amendements, engrais, semences, labour, etc.). La transformation des landes en prairie et/ou parcelles labourées s'observe sur le territoire mais de manière distincte d'est en ouest :

<u>La conversion des terres</u> : ce terme qualifie plusieurs dynamiques d'évolutions possibles. Dans la majeure partie des cas, il s'agit d'une transformation des landes et parcours en vignobles souvent sur des terrasses comme dans la zone d'appellation Irouléguy. Au total, c'est 52 hectares qui ont subi cette dynamique.	* Ce changement s'est produit de manière très localisée sur de nombreux secteurs des massifs de La Rhune, Mondarrou et la Vallée de Baigorri ; * Ce phénomène concerne peu les sites plus en altitude (Pic des Escaliers ou Haute-Soule). Sur Lacarry ou Larrau par exemple, les parcelles qui pouvaient être défrichées et aménagées (sans mécanisation) l'avaient certainement été bien avant 1951.
<u>L'artificialisation</u> : L'artificialisation renvoie à l'imperméabilisation des terres agricoles. Dans le cas de ce travail, seules les constructions majeures (parkings, bâtiments, carrières) ont été prises en compte. L'artificialisation concerne 334 hectares.	* Plus rarement, certains boisements ont été défrichés entre 1951 et 2015. Ce phénomène concerne quelques zones de plaines ou des replats comme dans la vallée de Baigorri. Il s'agit souvent de réagencement de parcelles à la suite de remembrements ou pour une meilleure accessibilité. Ce phénomène s'accompagne parfois d'un boisement adjacent en parallèle. Le déboisement reste néanmoins très anecdotique en comparaison avec le phénomène de défrichement.
<u>Les espaces relativement stables</u> : Bon nombre de surfaces ne sont pas concernées par des évolutions ces soixante dernières années. C'est notamment le cas des estives de haute montagne qui connaissent toujours une activité pastorale très dynamique.	Les paysages des estives ont très peu évolué entre 1951 et 2015. Les évolutions visibles concernent essentiellement des aménagements pastoraux réalisés dans les années 1960-1970 (pistes, routes, parc de contention, cabane de bergers, etc.). Toujours très utilisées actuellement, avec des secteurs soumis à des feux pastoraux réguliers, les estives se maintiennent très majoritairement en l'état, à l'exception de petites zones, notamment en Soule, qui se situaient dans des clairières forestières aujourd'hui disparues ou connaissant une forte progression d'arbustes.

Tableau 16 : Les phénomènes spatiaux en cours face à l'évolution des pratiques agropastorales (EHLG et al., 2022).

Au total, l'évolution de la végétation et des paysages concerne 14 490 hectares, soit l'équivalent de 18 % des 81 425 hectares des huit sites Natura 2 000 étudiés. Il s'agit principalement de dynamique de fermeture des milieux.



Graphique 6 : Evolution des surfaces sur huit site Natura 2000 de la Montagne Basque

Ces dynamiques sont directement liées aux stratégies individuelles des exploitations ainsi qu'à la dynamique des gestionnaires d'estives œuvrant au maintien de la pratique de la transhumance.

2.3. Les acteurs principaux du système agropastoral transhumant : les exploitations agricoles transhumantes et les gestionnaires d'estives

2.3.1 Les exploitations agricoles transhumantes

A ce jour, les données existantes sur les exploitations agricoles portent sur l'intégralité des fermes de la Montagne Basque, qu'elles soient transhumantes ou pas (voir partie 1.3). Cette réalité empêche la description fine des exploitations transhumantes. Ce constat est fort dommageable. Il est difficile de vouloir soutenir un système de production en connaissant aussi peu l'acteur central, l'exploitation agricole. Les seules informations dont nous disposons proviennent des diagnostics pastoraux¹³ réalisés en 2021 par la Commission Syndicale de la Vallée d'Oztibarre et en 2024 par la Commission Syndicale du Pays de Soule. Lors de ces études, des questionnaires ont été envoyés aux éleveurs transhumants visant la description de leur exploitation agricole et de leur système de production. En Soule, le taux de réponse a atteint 70 % et en Oztibarre 63 %. Les lignes qui suivent présentent les principaux résultats.

¹³ A l'échelle de la Montagne Basque, d'autres diagnostics pastoraux sont en cours (Commission Syndicale du Pays de Cize, Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri, communes réunies au sein de Gure Mestia) ou ont récemment été réalisés. Les diagnostics pastoraux portent principalement sur l'état des lieux de la pratique de la transhumance. S'ils collectent des informations sur les systèmes de production, ces dernières sont peu traitées. Pour mieux les connaître, il faudrait certainement réaliser des études agraires visant à comprendre les logiques individuelles des exploitations et la place de la transhumance dans ces dernières.

- **Les exploitations agricoles transhumantes du Pays de Soule.**

En 2020¹⁴, la Vallée de Soule compte 759 exploitations agricoles, soit 124 en moins qu'en 2010. Ces dernières ont une SAU moyenne de 39.9 hectares, soit une augmentation de 8.3 hectares par rapport au recensement de 2010. Les exploitations de bas de vallée ont une SAU moyenne plus importante que celles du haut de vallée. En dépit de cette augmentation, la SAU totale de la vallée baisse compte tenu de la déprise agricole et de l'abandon de certaines terres difficiles à travailler. En moyenne, les fermes souletines détiennent 55 UGB. Il est difficile d'établir un lien entre la SAU moyenne et le nombre d'UGB moyens. Les UGB moyens les plus élevés s'observent sur les communes à la SAU moyenne importante (Moncayolle, Mauléon-Licharre, etc.). Toutefois, des UGB moyens supérieurs à 55 sont présents dans des communes où la SAU moyenne est inférieure à 39.9 hectares (Chéraute, Idaux-Mendy, Larrau, etc.). Les produits bruts standards¹⁵ les plus élevés se trouvent dans les communes du fond de vallée le long du gave.

En 2020, 232 exploitations transhument en Soule. Sur ces 232 fermes, 227 sont de la vallée et cinq proviennent de villages alentour. Il y a donc 30 % d'exploitations souletines qui transhument. En 2010, le pourcentage d'exploitations transhumantes s'élevait à 26 %. La SAU moyenne des exploitations transhumantes est de 49 hectares (médiane à 45 hectares). Cette moyenne cache une grande diversité de structures. La plus petite exploitation compte 8 hectares alors que la plus importante en valorise 135. En moyenne, les fermes transhumantes exploitent 42 hectares de prairie (médiane à 30 hectares), 3.3 hectares de cultures (médiane à 2) et 13.4 hectares de parcours et de landes (médiane à 10.5 hectares). Sur 232 éleveurs, 48 déclarent être autonomes ou proches de l'autonomie fourragère. La moyenne d'âge des éleveurs transhumants est de 44 ans. Les exploitations agricoles se composent en moyenne d'1.5 UTA. Parmi elles, 12¹⁶ indiquent avoir recours à de l'emploi agricole (de quelques heures par mois à un salarié à temps plein ou à l'embauche d'un apprenti) et 47 à du bénévolat familial (de 1 à 2 UTA). En termes de reprise d'exploitation, 82 ne sont pas encore concernées par la question, 17 n'ont à ce jour pas de repreneur et 29 sont en cours de transmission.

Parmi les éleveurs transhumants :

147 éleveurs transhument des ovins lait.	115 éleveurs transhument des bovins viandes.	45 éleveurs transhument des équins.
13 transhument également des bovins allaitant et des juments.		27 ont également des brebis laitières et/ou des vaches

¹⁴ Les données de ce paragraphe sont issues du recensement général agricole de 2020.

¹⁵ Les surfaces agricoles et les cheptels déclarés au recensement agricole sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de leur production brute standard (PBS). Cette PBS est une production potentielle de chacune des exploitations, calculée selon les prix et rendements d'une année donnée. Pour le recensement agricole 2020, les coefficients utilisés pour le calcul de la PBS résultent des valeurs moyennes des rendements et des prix observés sur la période 2015 à 2019.

¹⁶ Hors bergers salariés en estive

		transhumants sur le territoire syndical et/ou communal.
1 transhume avec des juments et possède un atelier bovins non transhumant.	1 transhume avec des juments et possède un atelier de brebis non transhumant.	9 possèdent des ateliers de production principaux non transhumant
43 n'ont pas d'autres ateliers.	43 n'ont pas d'autres ateliers.	9 ne possèdent pas d'autres ateliers.
88 ont un atelier bovins allaitant – 41 non transhumants et 47 transhumants.	71 ont un atelier ovins lait – 27 non transhumants et 44 transhumants.	

Tableau 17 : La diversité des systèmes de production existant en Soule

Les troupeaux de brebis se composent en moyenne de 226 brebis mères (médiane à 230). Les brebis entrent majoritairement en production à deux ans. Les agnelages ont principalement lieu au cours des mois de novembre à décembre. Toutefois, 9 éleveurs réalisent des agnelages de printemps. Les brebis produisent en moyenne 170 litres par saison. La majorité des éleveurs vendent le lait en laiterie, 7 en coopérative et 23 réalisent de la transformation fromagère pour de la vente directe. Ils vendent en moyenne 205 agneaux par an, principalement à une coopérative (12 réalisent toutefois intégralement de la vente directe). En Soule, comme dans les vallées voisines, le lait et les agneaux constitue les deux principales sources de revenus des éleveurs. Actuellement, la laine ne connaît aucun débouché obligeant les éleveurs à la stocker et/ou s'en débarrasser. Les éleveurs transhument plus de 50 % de leur troupeau. Les durées de transhumance sont variables : 29 % transhument de mai à septembre, 19 % de mai à octobre et 37 % de juin à septembre. Bien que ces durées de transhumance soient longues, elles témoignent toutefois d'un raccourcissement de la période d'estivage.

	Mai	Juin	Juillet
Septembre	29 %	37 %	3.2 %
Octobre	19 %	5 %	0.6 %
Novembre	5 %	0.6%	0.6 %

Tableau 18 : Durée de transhumance des troupeaux ovins lait en Soule en 2023

Les troupeaux de bovins se composent en moyenne de 27 mères (avec une médiane à 20). Les vaches sont mises en reproduction à l'âge de 3 ans. 57 éleveurs optent pour l'insémination artificielle, 19 pour la monte naturelle et 39 ont recours à l'insémination artificielle et à la lutte naturelle. En moyenne, les éleveurs engraisent deux vaches par an. Les stratégies de vente de cet atelier sont diverses : 15 éleveurs font appel à une coopérative, 55 à un maquignon, 18 à un maquignon et à de la vente directe, 16 à un maquignon, à de la vente directe et à une coopérative, 6 ont exclusivement recours à de la vente directe. La majorité des troupeaux transhument de mai à septembre ou de mai à octobre.

	Janvier	Mai	Juin
Décembre	1.7 %		
Août		2.6 %	0.8 %
Septembre		45.6 %	16.6 %
Octobre		24 %	5.2 %
Novembre		3.5 %	

Tableau 19 : Durée de transhumance des troupeaux bovins allaitant en Soule en 2023

Les troupeaux d'équins se composent en moyenne de 7 juments (avec une médiane à 4). La reproduction est naturelle. Les produits de cet atelier sont vendus à des maquignons.

	Mai	Juin	Juillet
Octobre	29 %	16 %	
Novembre	41 %	11 %	3 %

Tableau 20 : Les durées de transhumance des équins en vallée de Soule en 2023

La transhumance est motivée par divers facteurs dont l'ordre d'importance fluctue suivant les structures d'exploitation et la personnalité des éleveurs. Pour certains éleveurs, cette pratique se heurte à des inconvénients.

Raisons	Inconvénients
Ressources nécessaires aux besoins des bêtes (ressources fourragères et eau)	Gestion de la reproduction - groupage des vêlages et détection difficile des chaleurs/lutte des brebis
Stratégie financière – recherche d'optimisation des aides PAC encourageant l'extensivité (DPB, baisse de chargement pour l'ICHN, etc.)	Surveillance en estive et main d'œuvre nécessaire (tour de garde, organisation des travaux entre l'estive et le siège d'exploitation)
Souhait de contribuer au maintien des milieux ouverts, des paysages, des pratiques et des savoir-faire ancestraux	Formation des bergers salariés
	Animaux plus rutiques et donc moins productifs
	Risques sanitaires et mélange des troupeaux
	Avortements
	Mortalité
	Distance siège d'exploitation/estive
	Relations entre éleveurs
	Peurs liées à l'arrivée de la prédation
	Coût

Tableau 21 : Les raisons et les inconvénients de la pratique de la transhumance pour les éleveurs souletins.

- **Les exploitations agricoles transhumantes de la vallée d'Oztibarre**

En 2020¹⁷, la Vallée d'Oztibarre compte 184 exploitations agricoles, soit 10 de moins qu'en 2010. Ces dernières ont une SAU moyenne de 37.7 hectares alors qu'elle était de 35 hectares au recensement de 2010. La SAU de la vallée tend à augmenter, excepter sur la commune de Saint-Just-Ibarre. Le chargement moyen est de 59.2 UGB. La SAU moyenne et le chargement moyen sont relativement similaire d'une commune à une autre. Le produit brut standard moyen s'élève à 1 630 milliers d'euros et est relativement égal entre les communes.

En 2020, 76 éleveurs de la vallée transhument, soit 41 % des exploitations. En 2010, la vallée dénombrait 120 transhumants, soit 62 % des exploitations agricoles. La SAU moyenne des exploitations agricoles transhumantes est de 43 hectares (médiane à 35.5 hectares). Cette moyenne cache des disparités avec des surfaces allant de 10 à 94 hectares. En moyenne, les exploitations valorisent 25 hectares de prairies, 2 hectares de cultures, 20 hectares de parcours et de landes. La moyenne d'âge des éleveurs transhumants est de 41 ans. Les exploitations agricoles se composent en moyenne d'1.5 UTA. Parmi elles, 5 indiquent avoir recours à de l'emploi agricole (de quelques heures à 1 UTA) et 15 à du bénévolat familial (bien souvent 1 UTA). En termes de reprise d'exploitation, 7 n'ont à ce jour pas de repreneur, 9 sont en cours de transmission et 21 ne sont pas encore concernés par cette problématique.

Parmi les éleveurs transhumants :

55 éleveurs transhument avec des ovins lait.	39 éleveurs transhument avec des bovins viandes.	12 éleveurs transhument avec des équins.
3 transhument également des bovins allaitant et des juments.		9 ont également des brebis laitières et/ou des vaches et/ou des chèvres transhumants sur le territoire syndical et/ou communal.
5 transhument également avec des juments.	1 transhume des juments et possède un atelier de brebis non transhumant.	1 possède un atelier ovins lait non transhumant.
14 n'ont pas d'autres ateliers.	5 n'ont pas d'autres ateliers.	5 ne possèdent pas d'autres ateliers.
23 ont un atelier bovins allaitant transhumants.	35 ont un atelier ovins lait – 3 non transhumants et 35 transhumants.	
1 transhume aussi avec des chèvres.		
4 possèdent un atelier bovins allaitant non transhumants.		

Tableau 22 : La diversité des systèmes transhumants de la Vallée d'Oztibarre

¹⁷ Les données de ce paragraphe sont issues du recensement général agricole de 2020.

Les troupeaux de brebis se composent en moyenne de 254 brebis mères (médiane à 270 brebis). Les brebis entrent majoritairement en production à deux ans. Les agnelages ont lieu à l'automne. Les brebis produisent en moyenne 175 litres par saison. La majorité des éleveurs vendent le lait aux laiteries, 3 en coopérative et 7 en vente directe. Ils vendent en moyenne 211 agneaux par an, principalement en coopérative. Certains ont également recours à des maquignons (7) et d'autres à de la vente directe (3). Les éleveurs transhument plus de 50 % de leur troupeau. Les durées de transhumance varient. Toutefois, la majorité des troupeaux de brebis transhument de mai à septembre. Il faut également noter la présence de durée de transhumance courte. La majorité des agnelles et des brebis non gestantes hivernent.

	Avril	Mai	Juin	Juillet
Juillet				3 %
Août		6 %		
Septembre	3 %	51 %	6 %	3 %
Octobre	3 %	13 %	6 %	
Novembre		3 %		
Décembre		3 %		

Tableau 23 : Les durées de transhumances des brebis de la Vallée d'Oztibarre en 2020

La transhumance dans la vallée d'Oztibarre prend deux formes. La première, la plus importante, relève d'une transhumance classique avec des bêtes qui quittent la bergerie pour plusieurs semaines. La seconde, pratiquée par 16 % des éleveurs transhumants, peut être qualifiée de journalière. En début de saison, les éleveurs conduisent quotidiennement les bêtes à l'estive et les rentrent en fin d'après-midi pour la traite et/ou des soins. Ce mode de transhumance encourage le déplacement des troupeaux de brebis de bas en haut de l'estive, les obligeant à séjourner dans les bas de versants. Les troupeaux de bovins compte en

	Avril	Mai
Août		14 %
Septembre	14 %	14 %
Octobre	14 %	43 %

Tableau 24 : La durée de transhumance des bovins en Oztibarre

moyenne 28 mères. Elles sont mises en reproduction à l'âge de trois ans. La majorité des éleveurs optent pour la lutte naturelle bien que huit réalisent des inséminations artificielles sur l'ensemble du troupeau. Les stratégies de vente de cet atelier sont diverses même si la

vente auprès de maquignons domine. La majorité des troupeaux transhument de mai à octobre.

Les troupeaux d'équins se composent en moyenne de 6 juments (avec une médiane à 4). La reproduction est naturelle. Les produits de cet atelier sont vendus à des maquignons.

Les motivations des éleveurs sont similaires à celles évoquées par les souletins. Certains ajoutent l'excitation des bêtes difficiles à contenir à l'approche du mois de mai. Par ailleurs, ils rencontrent les mêmes difficultés : sanitaire, main d'œuvre, etc.

Le maintien de la pratique de la transhumance tient à des choix individuels des exploitations agricoles. Faute de données, ces structures ne sont pas connues finement. L'analyse des fermes transhumantes des vallées d'Oztibarre et de Soule permet de mettre en évidence :

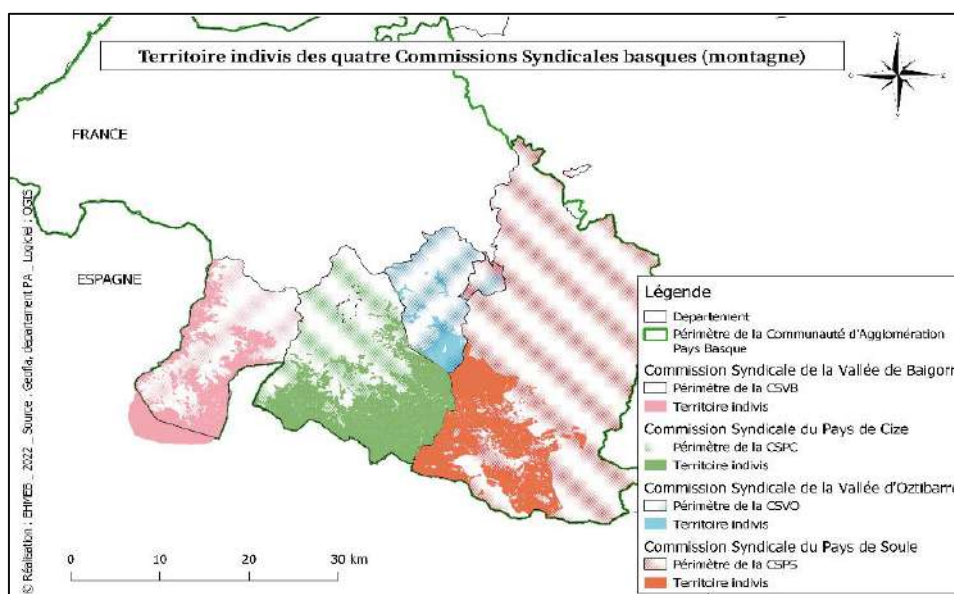
- Des structures d'exploitations et des stratégies variant d'une vallée à une autre ;
- Des structures d'exploitations et des stratégies très hétérogènes au sein de la Vallée de Soule ;
- L'existence d'exploitations transhumantes au parcellaire conséquent ayant suffisamment de ressources fourragères pour stopper la transhumance. La vallée de Soule, et dans une moindre mesure en Oztibarre, un nombre important d'exploitations transhumantes ont des surfaces d'exploitations conséquentes. D'ailleurs, 30 % se déclarent autonome en fourrage et/ou proche. Cette situation amène la formulation des hypothèses suivantes :
 - L'agrandissement des exploitations agricoles ne se traduit pas systématiquement par l'arrêt de la pratique de la transhumance.
 - L'agrandissement des exploitations agricoles peut conduire des éleveurs à stopper la pratique de la transhumance subitement face à un problème sanitaire, à la présence de prédation ou un accompagnement financier moindre de la pratique. Cette réalité entraîne les gestionnaires d'estives face à une certaine instabilité en termes d'avenir de la transhumance, de l'entretien des montagnes et du maintien de la biodiversité riche, ordinaire comme remarquable.

2.3.2 Les gestionnaires d'estive de la Montagne Basque

La Montagne Basque se caractérise par une gestion collective des montagnes qui se matérialise par l'existence de trois types de gestionnaires d'estive : les Commissions Syndicales à vocation pastorale, les Associations Foncières Pastorales et les Communes.

- **Les Commissions Syndicales à vocation pastorale**

Le territoire Montagne Basque dénombre quatre Commissions Syndicales à vocation pastorale : la Commission Syndicale du Pays de Soule (CSPS), la Commission Syndicale de la Vallée d'Oztibarre (CSVO), la Commission Syndicale du Pays de Cize (CSPC) et la Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri (CSVV). Elles sont réunies au sein de l'association Euskal Herriko Mendi Elkargoen Batasuna.



Carte 10 : Localisation des Commissions Syndicales et du territoire indivis (EHMEB, 2024)

	CSPS	CSVO	CSPC	CSVB	EHMEB
Communes membres	43	9	21	8	80
Surfaces d'estives	6 635	1 400	13 001	6 500	42 098 hectares de territoire indivis
Surfaces de forêt	7 797	1 100	3 965	2 000	
Nombre de salarié	19.5	1	6.5	3	2
Kilomètre d'adduction d'eau	110	18	120	109	357
Kilomètre de voirie pastorale	140	40	136	120	436
Nombre d'éleveurs	232	76	310	225	843
Nombre de cayolars	46	6	155	48	255
Nombre de brebis	25 169	11 146	55 000	46 298	137 617
Nombre de vaches	2 036	752	2 930	1 081	6 747
Nombre d'équins	137	74	590	394	1 171
Nombre de chèvres	70	46	0	118	233
Budget pastoral ¹⁸	455 199 €	145 000 €	872 000 €	256 000 €	1 728 199 €

Tableau 25 : Les données clés des quatre Commissions Syndicales à vocation pastorale (EHMEB, 2020)

¹⁸ Le budget pastoral comprend les sommes mobilisées par chaque Commission Syndicale pour répondre aux besoins des éleveurs transhumants tant en termes d'équipements que d'animations. Il englobe ainsi les travaux réalisés (voirie, réseau d'eau, équipements), des études (étude juridique sur le cayolar, diagnostic pastoral) et l'ingénierie mobilisée pour faire fonctionner la structure (salariés de chantier, comptable, secrétaire, responsable).

Les Commissions Syndicales sont des structures ancestrales de gestion collective des estives. Les premières traces écrites démontrant leur existence remontent aux XV^{ème} siècles. Alors, elles étaient appelées "communautés villageoises" ou "associations villageoises". Abolies à la Révolution Française, elles sont rétablies en 1838 par le biais d'un traité sous la dénomination de "Commission Syndicale". Régies par le Code Général des Collectivités Territoriales (article L.5222-1 et suivant), elles se composent des communes de la vallée, propriétaires en indivision des territoires de montagne. Elles ont pour mission la gestion et la valorisation des territoires indivis. Elles veillent :

- Au maintien et au développement du pastoralisme ;
- A la gestion de la sylviculture et de la chasse ;
- A la préservation du patrimoine naturel, de la biodiversité riche et endémique, des paysages façonnés par l'activité agro-sylvo-pastorale ;
- Au développement raisonné d'un tourisme respectueux des pratiques agricoles, de l'environnement et des Hommes qui le façonne ;
- A la gestion et la mise en valeur du territoire transfrontalier.

Les Commissions Syndicales sont garantes de la préservation du territoire syndical et tout particulièrement des estives. Elles garantissent l'existence d'un commun. Ce dernier repose sur trois composants :

1. Une ressource partagée dont l'accès est restreint. Les estives sont avant tout des prairies naturelles de montagne qui fournissent une ressource fourragère indispensable à l'alimentation des troupeaux. L'accès à cette ressource est réservé aux éleveurs de la vallée qualifiés d'ayant-droit ;
2. Une ressource préservée via des droits et des obligations. Les éleveurs ont le droit d'user de cette ressource en contrepartie d'un certain nombre d'obligations : s'acquitter les taxes de pacages, respecter le règlement domanial des estives, contribuer à l'entretien de la montagne en conduisant son bétail, en participant aux chantiers d'écobuages, etc. ;
3. Une auto-organisation locale (structure de gouvernance) qui conduit à une gestion efficiente des estives. Les Commissions Syndicales sont les structures garantes du bon fonctionnement des estives, gardiennes des coutumes et des droits d'usages.

L'existence de ce commun garantit la préservation des estives et ainsi la viabilité économique des exploitations agricoles, sans oublier les nombreux bénéfices pour les vallées (préservation de la biodiversité, des paysages, d'un tissu économique dynamique, etc.). Le maintien et le développement de l'agropastoralisme est au cœur du plan d'actions des Commissions Syndicales. Ce dernier compte trois axes d'actions :

1. Maintenir une montagne vivante. Elles réalisent de nombreux aménagements pastoraux. Elles participent activement à l'entretien des espaces. Elles confortent et font valoir les us et coutume ;

2. Créer du lien entre les visiteurs et le territoire. Elles gèrent des sites touristiques de montagne (Les Chalets d'Iraty et l'Etxola) et proposent de nombreuses activités autour de la découverte du pastoralisme et de la biodiversité façonnée par cette activité ;
3. Défendre et conforter le pastoralisme en réseau. Elles travaillent activement ensemble au sein de l'association EHMEB. Elles y développent des outils de gestion tout en œuvrant à la reconnaissance du pastoralisme et des Commissions Syndicales. Elles contribuent également grandement à l'animation de la Fédération des Commissions Syndicales du Massif Pyrénéen¹⁹.

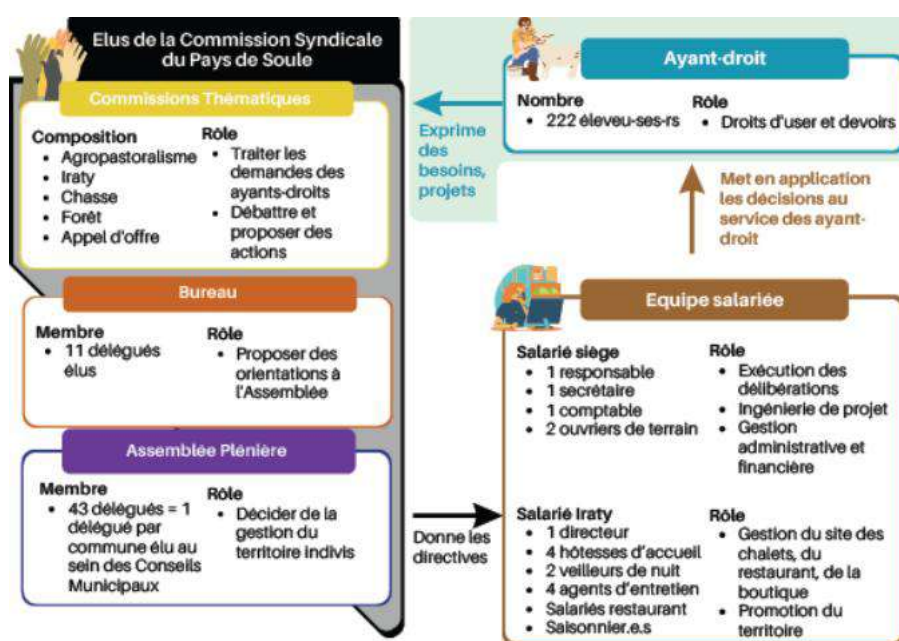


Image 3 : Organisation de la Commission Syndicale du Pays de Soule pour exemple (EHMEB, 2023)

Le plan d'actions est travaillé au sein de chaque Commission Syndicale par l'ensemble des élus membres. Les besoins des ayant-droit sont au cœur des échanges. Les processus de concertation et de médiation sont privilégiés afin de traiter les différents rencontrés. Toutes les décisions sont

partagées et travaillées au sein des différentes

instances (groupes de travail, bureau, assemblée plénière). Ce mode de fonctionnement permet de coconstruire l'avenir du territoire. Le financement des actions des Commissions Syndicales repose principalement sur leurs ressources propres. Elles ne perçoivent pas de dotations liées aux services rendus comme cela peut être le cas dans une collectivité territoriale classique. Pour pouvoir réaliser des projets, elles font appel à des subventions auprès de leurs partenaires.

Par ailleurs, la Commission Syndicale du Pays de Cize et la Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri gèrent des transhumances pouvant être qualifiées de transfrontalières :

¹⁹ Les Pyrénées comptent 65 Commissions Syndicales. En 1991, une Fédération se crée enfin de partager et de défendre les intérêts communs de ces entités. Aujourd'hui, la Fédération réunie 17 Commissions Syndicales et est présidée par le Syndic de la Commission Syndicale du Pays de Soule.

- La CSPC est unie à la Junta d'Aezkoa par une facerie. Cet accord permet à des éleveurs cizains de transhumer sur les estives de la Junta. Pour cela, la CSPC verse chaque année une redevance à la Junta et réalise l'entretien des espaces pâturés ;
- La CSVB assure la totale gestion des estives du Pays Quint suite au traité de Bayonne de 1856 entre la France et l'Espagne ;
- La CSVB est unie au village de Baztan via une facerie. Les éleveurs de la vallée peuvent transhumer sur des estives de Baztan moyennant une redevance.

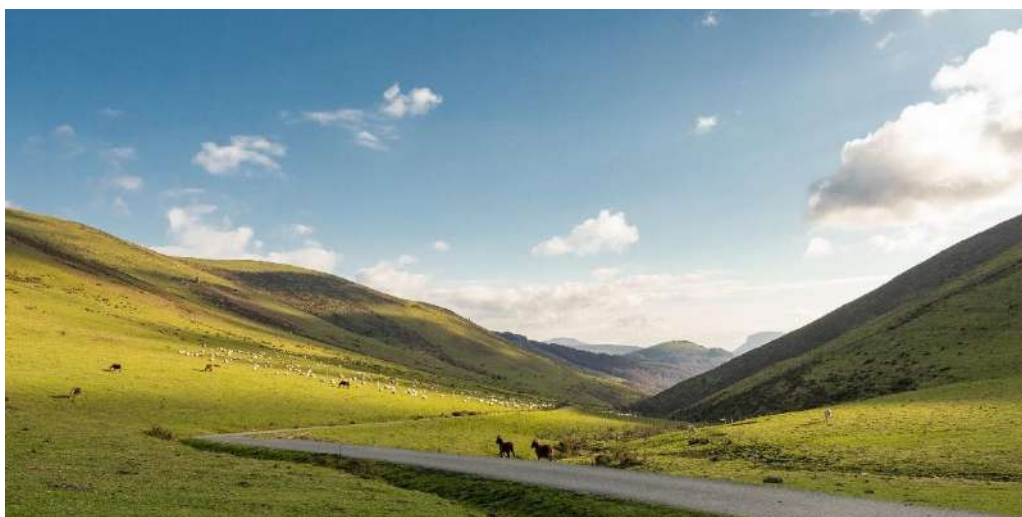


Photo 6 : @Carole photographe - Sorogain

Le maintien de cette pratique se heurte à des cadres règlementaires distincts entre les Etats, notamment sur le plan sanitaire.

Encadré 5 : Les faceries

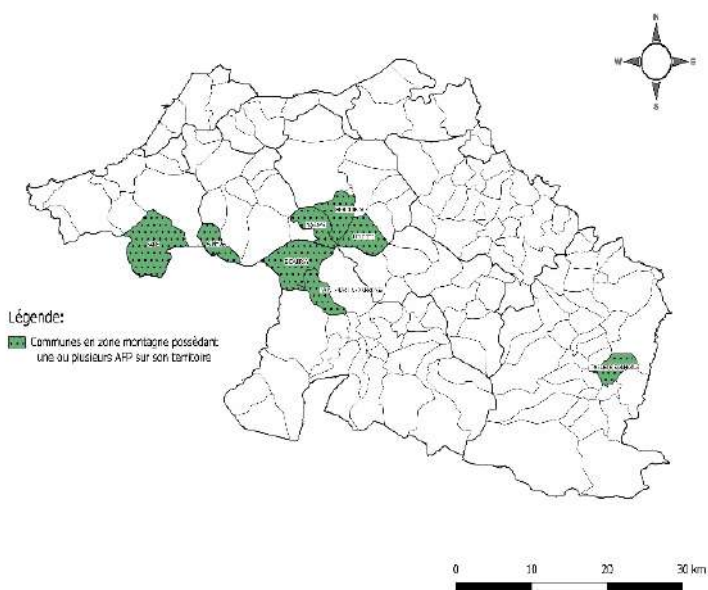
Les faceries désignent des conventions établies entre communauté montagnardes, de vallée à vallée, parfois de part et d'autre de la frontière franco-espagnole. Elles font partie intégrante du patrimoine culturel de la Montagne Basque. Ces conventions concernent l'usage et la jouissance des pâturages et des bois. Elles organisent la solidarité locale pour une activité agropastorale apaisée. Outre les aspects relatifs à la gestion des activités agropastorales et au maintien de l'ordre local, elles incluent deux caractéristiques déterminantes : la liberté de commerce et la neutralité en cas de conflits externes aux vallées parties prenantes. Les premiers écrits relatant ce type d'accord date de 1748 dans les archives de la commune de Sare, preuve d'une longue collaboration entre vallées voisines. Ces conventions ont été conclues, puis modifiées et renouvelées sans intervention des Etats y compris en temps de guerre. Aujourd'hui, deux faceries sont toujours d'actualité.

○ Les Associations Foncières Pastorales (AFP)

Le territoire Montagne Basque compte 15 AFP pour une SAU totale de 9 700 hectares. Les AFP ont été créées par la loi relative à la mise en valeur pastorale de 1972. Elles permettent de regrouper l'ensemble des propriétaires de terrains (privés et/ou publics) sur un périmètre agropastoral et accessoirement forestier afin de définir collectivement l'avenir de ce dernier.

L'échelle du territoire, les AFP gèrent près de 9 700 hectares. Elles se sont dotées de trois principaux rôles :

1. Le maintien d'une activité agricole et pastorale extensive de nature à protéger le milieu naturel et les sols, à sauvegarder la vie sociale ;
2. La mise en valeur pastorale ou agricole et accessoirement forestière des fonds ;
3. La réalisation, l'entretien et la gestion des ouvrages collectifs en tant que maître d'ouvrage.



Carte 11 : Localisation des AFP sur le territoire Montagne Basque (CAPB, 2020)

Dynamique, les AFP de la Montagne Basque tendent à construire et/ou maintenir un commun. Elles se dotent de plus en plus d'outils de gestion et d'animation. Elles s'efforcent de maintenir et ou de relancer une dynamique pastorale. Le tableau ci-dessous décrit des AFP :

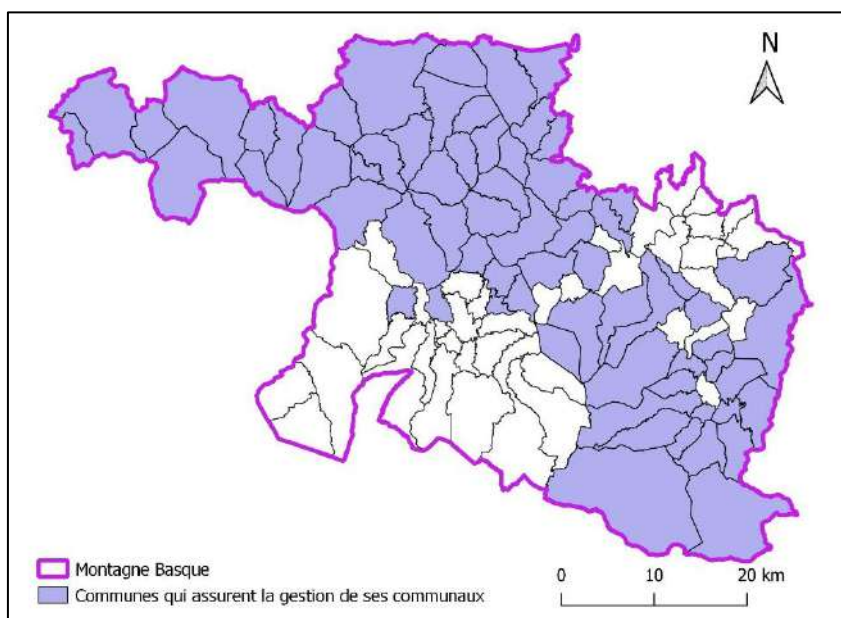
AFP	La Madeleine	Baigura	Arrosa
Massif	La Madeleine	Baigura	Larla et Jara
Commune	Barcus, Sauguis, Tardets, Trois-Villes	Mendionde	Saint-Martin-d'Arrossa
Surface	271.54 hectares	359 hectares	1 500 hectares
Nombre d'éleveurs	14 éleveurs	15 éleveurs utilisant la montagne pour la transhumance et/ou la réalisation de fougères	13 éleveurs
Bétaux transhumants	208 vaches 790 brebis 18 chevaux	Près de 150 ovins et 15 pottoks	20 vaches 1 500 brebis 41 chevaux
Mission	Suivi et entretien du réseau d'eau Organisation de l'écobuage Gestion du budget pastoral (11 480 € de	Mise en valeur de la zone pastorale pour le développement et la protection de la montagne	Organisation de l'entretien des massifs Réouverture du milieu, projets de parcs de remise en valeur, passages canadiens pour

	fonctionnement et 21 280 € d'investissement) Gestion de la PAC Travaux d'entretien du massif (gyrobroyage et épareuse)		maintenir les animaux sur l'estive notamment durant l'hiver
Règlement d'estive	Bacade de 40 € par UGB pondéré	Règlement pastoral en cours de rédaction au sein de Baigura Mendi Elkarte Mise en place d'un tarif par pottock et par brebis Vente de fougère sur pied	Règlement d'estive Bacade pour chaque bête
Gouvernance	Décision prise au niveau du bureau de l'AFP	Un syndicat d'AFP avec 1 président et 6 membres (élus et propriétaires) Près de 57 membres comprenant propriétaires ou locataires et ACCA	Un syndicat d'AFP avec des membres agriculteurs et propriétaires

○ Les communes

De nombreuses communes assurant elles-mêmes la gestion de leur surface pastorale. Ces dernières réalisent la gestion de la pratique de la transhumance, les aménagements pastoraux (investissement et entretien), etc. Cette gestion peut présenter des limites :

- Des limites cadastrales susceptibles d'être distinctes de celles des logiques pastorales ;
- Des budgets pastoraux trop faibles pour subvenir aux besoins ;
- Etc.



Carte 12 : Localisation des communes qui assurent la gestion

Nous disposons de très peu de données sur ces communes. Le tableau qui suit présente toutefois trois exemples de gestions pastorales communales.

Commune	Barcus	Saint-Just-Ibarre	Sare
Secteurs	Ahargo	Argixilo, Azalegui	Zuhalmendi, Atxuria, Ibanteli, Larrun, Parazelai
Surface	80 hectares	182 hectares	1 377 hectares
Nombre d'éleveurs	9 éleveurs	15 éleveurs	35 éleveurs
Bétaux transhumants	99 vaches 30 brebis 12 chevaux	185 vaches 1 784 brebis 8 ânes	6125 UGB
Mission	Suivi et entretien du réseau d'eau Organisation et gestion des écobuages Gestion du budget pastoral Gestion de la PAC	Suivi et entretien du réseau d'eau Entretien des accès Organisation et gestion des écobuages Gestion du budget pastoral Gestion de la PAC	Suivi et entretien du réseau d'eau Entretien des accès Organisation et gestion des écobuages Gestion du budget pastoral Gestion de la PAC Gestion des parcs à porcs
Règlement d'estive	Présence d'un règlement d'estive Date d'ouverture et de fermeture (du 9 mai au 15 novembre) Bacade de 30 € l'UGB	Absent	
Gouvernance	Décision et règlement voté au sein du Conseil Municipal	Décision prise au niveau du Conseil Municipal	Décision prise au niveau du Conseil Municipal Travaux menés en transfrontalier au sein de l'association Gure Mendia

Tableau 26 : Exemple de gestion pastorale communale

Dans certains secteurs, les communes concernées par un même massif se réunissent autour d'une dynamique collective afin de définir un projet coconstruit et commun. C'est le cas des communes de montagne du Pôle Sud Pays Basque (Biriattou, Urrugne, Ciboure, Ascain, Sare,

Saint-Pée-sur-Nivelle et Ainhoa) et d'Hegoalde (Bera, Etxalar, Zugarramurdi, Urdazubi, Baztan) regroupées autour du projet transfrontalier Gure Mendia. Les communes se réunissent depuis le début de l'année 2021 avec la vocation de développer un espace d'échanges et de prospective commune sur la gestion et l'aménagement des massifs frontaliers (Massif de la Rhune notamment), autour de sujet tels que le pastoralisme, la forêt, le multiusage, la biodiversité ou encore le patrimoine. Des projets ont d'ores et déjà vu le jour : plantations, règlementation pluricommunale. D'autres communes suivent des dynamiques similaires. C'est le cas du Baigura ou encore du secteur d'Errobi/Garazi.

2.4. Les gestionnaires et les éleveurs face au changement climatique

Le Pays Basque et plus particulièrement la Montagne Basque est soumise à l'impact du changement climatique. Sur les 50 dernières années, le territoire a vu les températures s'élever de 0.2 à 0.3 degrés par décennies. Le nombre de journées chaudes ont quant à elles augmentées passant de 6 à 8 en Montagne Basque. Les précipitations enregistrent une légère baisse mais surtout une grande variabilité dans les quantités. Le territoire glisse vers un climat plus méditerranéen. Les effets du dérèglement climatique sont nombreux : accroissement des risques naturels (récurrence des sécheresses et des inondations, feux de forêt, tempête, grêle, érosion des sols), impacts sur la disponibilité de la ressource en eau, perte de biodiversité, etc.

A titre d'exemple, la sécheresse de l'été 2022 a été très brutale.

Elle s'est traduite par :

- La mise en évidence de la fragilité des exploitations de la Montagne Basque. L'absence de pluviométrie couplée à de fortes chaleurs a empêché la pousse de l'herbe. Les éleveurs ont ainsi réalisé peu de stocks de fourrage pour l'hiver 2023 et bien souvent ont dû utiliser les fourrages faits pour alimenter les bêtes aux champs. Ils ont été contraints d'acheter plus de fourrages dans un contexte d'inflation mettant en péril la viabilité économique de nombreuses exploitations. Certains ont même dû diminuer le bétail, notamment le nombre de vaches. Le stress hydrique subit par le bétail (vaches, ovins, équins) a négativement impacté leur état corporel et à engendrer des avortements et/ou des taux de réussite de reproduction inférieurs à la normale, d'où des recettes financières moindres.
- La mise en évidence de la fragilité de la pratique de la transhumance : La pratique de la transhumance a également été fortement impactée par la sécheresse. L'herbe a fait défaut dans certains secteurs obligeant les éleveurs à descendre le bétail sur les exploitations (cas de la vallée de Baigorry). L'eau a également fait défaut. A l'échelle des quatre Commissions Syndicales, ce sont 3 108.5 mètres cubes d'eau qui ont été acheminés pour un coût total de 77 736 euros assumé par les gestionnaires. Le manque d'eau couplé à la présence d'eau stagnante s'est soldé par de nombreux avortement notamment sur les brebis (constats effectués par les éleveurs). Cette situation a toutefois conduit les bêtes à circuler davantage pour trouver de la nourriture. Ce cheminement a permis un bon entretien de la montagne.

L'élevage est certes responsable de gaz à effet de de serre. Toutefois, les prairies, notamment les prairies permanentes, contribuent grandement à les stocker. Il convient donc de traiter la question objectivement afin de contre balancer les incriminations portées sur les élevages en quasi-totalité de type extensifs sur le territoire de la Montagne Basque.

Encadré 6 : Extrait de l'article « Le stockage de carbone par les prairies » (INRAE, 2020)

De récents projets européens confirment le rôle de la prairie comme puits de carbone

Plusieurs travaux sur le stockage de carbone sous prairies ont été menés à grande échelle dans le cadre des projets européens. Des synthèses, réalisées à partir des résultats de 28 sites de prairies appartenant à un réseau européen, montrent que la productivité primaire brute (GPP) des prairies est comparable à celle des forêts en Europe, et que les prairies constituent des puits nets pour le CO₂ atmosphérique, stockant **de 500 à 1200 kg c/ha/an** selon les modalités de gestion (chargement animal, mode d'utilisation, fertilisation). **Les niveaux de stockage net de carbone se situent en moyenne autour de 1000 kg c/ha/an.** Exprimée en équivalent CO₂, la quantité de carbone stockée par la prairie permettrait globalement de compenser la quantité de méthane émise par les animaux valorisant cette même prairie.

Tableau 6 : Valeurs de flux nets annuels de stockage de carbone additionnel dans le sol, en fonction du mode d'occupation (par hectare, sur l'horizon 0-30 cm, scénario à 20 ans)

Type de couvert	Facteur moyen de stockage/déstockage
Prairie de moins de 30 ans	+ 500 kg C/ha/an
Prairie de plus de 30 ans	+ 200 kg C/ha/an
Parcours	+ 250 kg C/ha/an*
Retournement de prairie	- 1000 kg C/ha/an
Culture	0 kg C/ha/an
Haies**	+ 125 kg C/100 m linéaires de haie
	+ 100 kg C/ha/an***

Source : GES'TIM, 2010

Les productions animales tout comme les productions végétales font face à des dérèglements climatiques inédits. Les productions végétales subissent de plein fouet les impacts du changement climatique : en témoigne la perte de 50 à 80 % de la récolte viticole sur l'AOC Irouléguy en 2023. De très fortes pressions liées aux maladies cryptogamiques, aux ravageurs en maraîchage et en arboriculture entraînent une nécessité de traitements phytosanitaires (en conventionnel et en Agriculture Biologique).

Synthèse de la partie 2 :

Le système agropastoral traditionnel désigne la valorisation des ressources fourragères dans le temps et dans l'espace des systèmes d'élevage principalement composés d'un atelier ovins lait et d'un atelier complémentaire bovins allaitant. L'utilisation des différentes ressources est fonction des disponibilités fourragère est des zones : estives, zones intermédiaires, siège d'exploitation. Aujourd'hui, le système agropastoral traditionnel connaît diverses mutations.

- Le nombre d'exploitation transhumantes ne cesse de diminuer. Cette diminution est présente sur l'ensemble de la Montagne Basque bien qu'elle soit encore plus

marquée à l'ouest du territoire. **La diminution du nombre d'exploitation agricole transhumante à des conséquences négatives sur les dynamiques socio-économiques des vallées. Elles se traduit également par une diminution du bétail en estive et par conséquent par une évolution des milieux avec des dynamiques de fermeture ;**

- La pratique de la transhumance évolue. A l'ouest du territoire, les éleveurs tendent à réduire les durées de transhumance, à conduire les bêtes plus tardivement en montagne et à délaissé la traite en estive. **L'évolution de la pratique de la transhumance se traduit par une conduite des parcours moins fine et par conséquent une évolution des milieux.** A l'est du territoire, les éleveurs conduisent principalement des ateliers peu productifs sur de longue période. Peu conduites et en faible nombre, ces bêtes n'assurent pas l'entretien des espaces à la dynamique de végétation très forte ;
- Les zones intermédiaires tendent à être moins utilisées et/ou abandonnées. Ces phénomènes se traduisent par une nette évolution de la végétation (boisement spontanée, densification de boisement, enfrichement). **La vocation des zones intermédiaires est à redéfinir : agricole avec de nouvelles pratiques, forestières, paysagère, etc. ;**
- L'évolution du nombre d'exploitations transhumantes et des pratiques agricoles a un impact direct sur les milieux et la biodiversité inhérentes. En l'espace de 64 ans, plus de 18 % du territoire a connu une évolution, avec plus de 12 277 hectares de surfaces qui se sont enfrichés et/ou boisées. **Les dynamiques de végétation doivent être connues, analysées, surveillées et corrigées si nécessaire afin de ne pas être subies ;**
- Il existe peu de données sur les exploitations agricoles transhumantes. **Afin d'accompagner et de soutenir les exploitations agricoles transhumantes, il convient d'accroître la connaissance de ces outils ;**
- Les gestionnaires d'estives présentent des fragilités : constitution du budget pastoral, reconnaissance, stabilité du statut juridique, outils d'animations insuffisants, etc. Pourtant, leur action sur le territoire est indispensable. **Les gestionnaires d'estives doivent être soutenus et reconnus pour poursuivre leurs missions ;**
- Le changement climatique est une réalité. Les aléas climatiques successifs mettent en difficultés les exploitations et les gestionnaires d'estives. **Ces entités doivent être soutenues et accompagnées face au changement climatique. Par ailleurs, la question de l'impact de l'élevage sur le changement climatique doit être traitée de manière objective.**

Les éleveuses et éleveurs transhumants sont détenteurs de pratiques et de savoir-faire garants d'un patrimoine naturel et culturel riches.

3. Les pratiques et les savoir-faire agropastoraux garants du maintien d'un patrimoine naturel et culturel riche

L'impact positif des pratiques et des savoir-faire détenus par les éleveurs transhumants sur le patrimoine naturel et culturel est reconnu à l'échelle mondiale, européenne et locale.

3.1. La pratique de la transhumance et des savoir-faire inhérents reconnus par l'UNESCO

En 2023, l'UNESCO a reconnu la pratique de la transhumance et les savoir-faire inhérents comme un patrimoine culturel immatériel de l'humanité²⁰. Le tableau ci-dessous les liste.

Descriptions
La transhumance <u>La transhumance estivale</u> : la transhumance dite estivale, ou verticale, correspond à la montée des troupeaux originaires des basses plaines, vers les pâturages d'altitude de printemps et d'été, permettant l'accès aux ressources en herbe et en eau, pour les protéger des fortes chaleurs et profiter de la fraîcheur en altitude durant l'été <u>La transhumance hivernale</u> : la transhumance hivernale, parfois qualifiée aussi d'inverse ou inversée, est le fait de troupeaux d'altitude, qui, l'hiver venu, fuient les rigueurs du climat montagnard. Elle permet de construire des bâtiments moins grands ou libère des places en bâtiments et des rations de fourrages, en descendant les animaux en croissance ou non productifs vers les plaines tempérées. La transhumance double : Le terme est utilisé quand les élevages situés en moyenne montagne exploitent alternativement des pâturages situés plus bas et plus haut.
L'organisation des déplacements saisonniers Le déplacement des troupeaux se fait en camion et/ou à pied. Dans les Pyrénées, la sortie des vallées pour gagner les estives oblige à faire emprunter aux troupeaux des axes routiers importants. L'opération se pratique alors en camion pour des raisons de réglementation et de sécurité civile. Toutefois, la transhumance est encore majoritairement réalisée à pied, pour les déplacements au sein d'une même vallée, voire du piémont proche, vers les pâturages d'altitude, avec un ou deux jours de déplacement maximum sur des distances de 20 à 50 km. Dans certaines vallées, ces déplacements de troupeaux se font de façon massive à une même date et font l'objet d'événements festifs et culturels comme la descente des troupeaux en Soule.
La préparation et la conduite des troupeaux Au cœur des savoir-faire de la transhumance, la conduite des troupeaux concerne à la fois : ○ L'identification animale officielle, obligatoire, qui permet de reconnaître quoiqu'il arrive les bêtes ; ○ Les pratiques de comptage du troupeau et de marquage des toisons pour les ovins (au fer rouge et/ou à la peinture) : avant le départ en transhumance des brebis dans les Pyrénées ;

²⁰ Des éléments complémentaires seront apportés dans le chapitre " Patrimoine Culturel Immatériel "

la marque d'Urepel est une véritable cérémonie, durant laquelle les vaches ayant accès aux pâturages du Pays Quint, selon les accords du traité de Bayonne de 1856 ;

- "L'ensonnaillage" préalable du troupeau, même lorsque le transport se fait en camion, est un moment fort du cycle de l'élevage ; ce rituel se traduit par un choix très particulier du type de cloche selon le rôle de l'animal au sein du troupeau ; les jours de montée et les jours de transhumance font l'objet d'un véritable rituel dans les Pyrénées, autour de la pose des cloches de transhumance pour les vaches et les brebis, de forme et de taille différente, selon que le bord est bombé ou droit (tzintarri ou kuscuilla en basque) ; des colliers et des marques de caractéristiques de chaque maison y sont ajoutées. Fiertés du troupeau, les grandes sonnailles de transhumance avec leur magnifiques colliers décorés sont l'objet de soins attentifs et sont transmises d'une génération à une autre ;
- La gestion des parcours et des circuits de pâturage, en lien avec la météorologie et les ressources pastorales disponibles ;
- Le sens de l'orientation et l'appréciation des risques pour les humains, les chiens et les troupeaux en milieu montagnard ; Les conditions de surveillance du troupeau en déplacement et au pâturage : mode de gardiennage (garde serré, garde en escabot selon les termes en usage dans les Pyrénées, qui consiste à lancer le chien pour faire retourner le troupeau à longue distance) ; appréciation de l'état de santé des animaux et soins (qualité de la laine, analyse du blanc des yeux, parage des onglons) ; dressage et conduite des chiens de bergers ; utilisation des cloches pour le repérage des animaux en cas de brouillard (repérage des meneuses).
- L'adaptation des pratiques aux cheptels et aux races animales : les races locales aptes à transhumer et utiliser les ressources pastorales résultent d'un long processus de sélection individuelle et collective et d'adaptation au milieu. La transhumance est l'un des moments du calendrier de l'élevage où les caractères d'adaptation (à la marche, à la topographie, aux aléas climatiques, aux contraintes alimentaires...) s'expriment le plus. Contribuant aux schémas de sélection collective, les éleveurs transhumants ont poussé assez loin les caractères d'adaptation des animaux de race locale pour optimiser l'utilisation du milieu par les troupeaux et offrir une plus forte cohérence entre les modes d'élevage et la promotion de produits spécifiques, issus des pratiques pastorales. La transhumance est aussi le temps de rencontres et des brassages, permettant de faire tourner les animaux reproducteurs et de prévenir la consanguinité des cheptels.

Les pratiques de bonne alimentation du troupeau

Les déplacements du troupeau vers les zones de pâturage, sous la direction ou non d'un berger, sont adaptés au potentiel des surfaces et à la pousse de l'herbe sur ces espaces combinant des valeurs alimentaires bonnes et plus pauvres, mais aptes à fournir énergie, azote, fibre et éléments nutritifs aux animaux. Le premier travail du berger est ainsi la "fabrication" du repas du troupeau, appuyée sur une connaissance fine du comportement animal en fonction du relief et de la végétation. Le berger organise ainsi une succession de circuits de pâturage journaliers, différents selon l'avancée et de la saison et l'étagement des végétations, constituant une ration satisfaisante pour le troupeau à l'échelle journalière, tout en gérant la ressource fourragère sur toute la saison d'estive, et en préservant les végétations pour les années suivantes. Certaines estives permettent de faire du lait, d'autres étant plus propices à la remise en état du troupeau, des changements de montagne permettent de profiter d'une exposition et d'une qualité d'herbes différentes, mieux adaptées aux

besoins saisonniers des troupeaux. Le pâturage extensif est concilié avec le maintien d'une biodiversité spécifique. Les bergers préviennent les interactions, de diverses natures, des troupeaux avec la faune sauvage et tentent de les protéger contre les loups et les ours. Dans les systèmes laitiers, caractérisés par une forte pression pastorale, le travail du berger est axé sur la traite et la fabrication du fromage ; la surveillance du troupeau évite les mélanges avec les troupeaux voisins : la bonne exploitation de la montagne est garantie par une conduite séparée des brebis laitières, des brebis taries et des agnelles et par des circuits de pâturage différents selon le temps et la saison.

Le savoir-faire de gestion de l'espace montagnard

L'estivage est aussi une période de prévention de la propagation des incendies : l'écobuage, ou feu pastoral, reconnu comme patrimoine culturel immatériel est une pratique de feu dirigé permettant de brûler les refus des animaux en fin de saison d'utilisation pour permettre la repousse de l'herbe à la saison suivante. Les éleveurs eux-mêmes pratiquent l'écobuage. Au-delà de la stricte utilisation pastorale, il répond aux exigences de la prévention des risques d'incendie, besoins accentués par l'actuel réchauffement climatique.

Les pratiques coutumières de gestion collective des troupeaux

L'organisation collective pour la gestion des territoires détermine l'organisation des territoires en unités pastorales, mises à disposition à des bergers avec les équipements nécessaires (cabanes, points d'eau, accès). Ces coutumes de gestion ne sont pas les mêmes partout, mais, impliquant une pratique de droit dans tous les cas, sont devenues une forme d'encadrement légal. Pour la société pastorale pyrénéenne, les règles et décisions relatives à ces communs pastoraux permettent de négocier et de réguler les conditions d'accès en garantissant une forme d'équité, et d'arbitrer les conflits dans le sens d'une gestion durable, c'est-à-dire en privilégiant l'intérêt de la communauté au moyen et long terme. Cette organisation est fortement influencée par la chaîne traditionnelle de production fromagère en estive. Elle embrasse, d'une part, les unités pastorales, petites ou moyennes, délimitées de manière naturelle ou par des bornes au sol très anciennes, qui fixent strictement le parcours des ovins, et, d'autre part, les cabanes à usage individuel ou collectif, dont la propriété peut être publique (Commune ou Commission Syndicale) ou privée. Ces cabanes jouissant d'un droit de propriété privée peuvent appartenir à un groupe d'éleveurs (chez les cayolars de la vallée de Soule, par exemple, la propriété des cabanes est indivise entre tous les éleveurs bénéficiant d'un droit de parcours lié à la propriété d'une part indivise de propriété, ou "txotx", alors que les parcours correspondants sont gérés par la Commission Syndicale) ou bien d'un éleveur seul tant qu'il en a l'usage. Cette notion de propriété temporaire, cessant dès que l'usage s'arrête, n'est pas reconnue en droit positif, mais permet bien dans un système coutumier, de garantir l'usage pastoral de la cabane. Les règles d'accès aux unités pastorales concernent la détention de ces droits, avec des distinctions fortes entre les éleveurs de la collectivité (commune, vallée) et ceux qui lui sont extérieurs. Ces règles concernent aussi les conditions d'accès (tarifs, dates et types d'espèces). La période d'accès, à savoir les dates d'ouverture et de fermeture des pâturages, peut être adaptée chaque année, en fonction des conditions climatiques. L'accès au pâturage et le chargement animal recommandé sont adaptés enfin au type d'espèce, ovines, bovines, équines ou caprines, dans le souci d'une gestion durable de la ressource fourragère. Dans certaines vallées, une attention particulière est ainsi portée à la complémentarité entre espèces : le pâturage des brebis sera organisé en parcours bien définis et délimités, alors que les vaches et les chevaux pourront bénéficier d'un pâturage libre sur tout le domaine pastoral de la Commission Syndicale (règle dite "des trois dents").

Les pratiques sociales, rituels et événements festifs en temps de transhumance

Les départs et les retours d'estives donnent lieu à des manifestations festives et/ou marchandes dans les villages traversés par la transhumance. La vigueur de ces pratiques sociales tient beaucoup à la figure du berger transhumant, dimension identitaire essentielle des territoires liés à la montagne et aux espaces pastoraux. Si les fêtes de la transhumance relèvent, pour certaines, d'une pratique de spectacularisation qui, bien que récente, peut faire partie des mesures de valorisation qui accompagnent les politiques de soutien à l'élevage, elles s'appuient, pour les plus anciennes d'elles, sur des ressorts bien ancrés : un attachement aux racines pastorales des territoires et, selon plusieurs témoignages reçus, l'excitation du retour annuel de la montée à l'estive. Compte tenu de la faculté d'adaptation du secteur, ces fêtes concourent à un mouvement de mise en patrimoine de la transhumance, corrélé avec le développement du tourisme naturel et culturel.

Langue utilisée dans la pratique

La langue basque est utilisée dans la pratique avec un vocabulaire riche désignant les pratiques, les différentes catégories de bétail selon l'espèce, l'âge, le stade physiologique, les maladies des bêtes ou encore les outils du pastoralisme. Le pastoralisme étant l'un des éléments centraux de la culture basque, le lexique pastoral de la langue basque atteste ce lien étroit, avec des termes spécifiques, tels "cayolar", qui désigne à la fois la cabane des bergers, le parc attenant pour les bêtes et l'aire de parcours d'estive, "txotx", qui désigne la part détenue par l'un des co-propriétaires du cayolar, ou "artzainbidea" (littéralement « le chemin des bergers »), qui désigne le moment de rassemblement des propriétaires d'un cayolar avec la montée en estive.

Tableau 27 : Pratiques et savoir-faire liés à la transhumance reconnus par l'UNESCO (CORAM, 2023).

De nombreuses fragilités et menaces pèsent sur ces pratiques et sur ces savoir-faire. Le tableau qui suit les énumère.

Thème - Description
Les menaces portant sur les métiers <u>La perte d'attractivité des métiers d'éleveur et de berger</u> (voir partie 1) <u>Les difficultés économiques de la profession agricole</u> (voir partie 1) <u>Le risque de perte des savoir-faire</u> : les transmissions des savoirs pastoraux nécessaires à la transhumance est un enjeu important. Malgré les efforts consentis en termes de formation, certains professionnels témoignent d'une déperdition de connaissances. <u>Le risque d'une fragilisation des formes d'organisations collectives liées à la transhumance</u> : dans les instances collectives de gestion des territoires pastoraux, la baisse de représentation de la communauté pastorale dans ces entités fixant les règles d'usage et de gestion des espaces pastoraux peut entraîner une perte de connexion avec les besoins des éleveurs, voire une incompréhension de la société pour leurs pratiques.
Les menaces portant sur les espaces <u>Des modes, des règles et des voies de circulation mal protégées</u> : l'accès aux voies de circulation doit être préservé des atteintes à la circulation, à pied et en camion. La communauté pastorale subit ainsi les contradictions de certaines attentes sociétales, telles que la gêne exprimée par les troupeaux sur les routes ou le bruit des sonnailles ou en soutien à l'introduction des prédateurs mais le rejet de la présence de chiens de protection sur des circuits de randonnée.

Un risque de rupture lié à la multi-activité : tous les territoires connaissent un fort développement d'activités de loisirs sur les espaces pastoraux se traduisant par l'appropriation des espaces par une population non sensibilisée aux usages de la montagne, oubliant l'activité agricole qu'elle accueille. Le partage de l'eau est aussi un problème en période de sécheresse. La coexistence de la gestion pastorale, du multiusage des espaces et de l'agrotourisme crée une situation de concurrence entre des enjeux différents (production, récréation, liberté, protection de l'environnement), vécue par certains éleveurs comme étant au détriment de l'élevage et du pâturage.

Les menaces portant sur les troupeaux

Des exigences sanitaires renforcées liées au déplacement et aux interactions avec le milieu naturel : les animaux transhumants sont réputés globalement plus rustiques et plus résistants aux maladies que les animaux élevés uniquement en bergerie. Mais les mélanges de troupeaux induits par leurs déplacements rendent la communauté pastorale plus sensible à certaines épizooties. Le regroupement des troupeaux et les contacts entre ongulés domestiques et sauvages ont des enjeux sanitaires. La résurgence de pathologie et l'émergence de nouvelles, à la faveur du changement climatique, sont à surveiller étroitement.

La prédation, risque n° 1 : La question de la prédation est centrale, avec le sentiment partagé, qu'elle peut avoir des effets directs et rapides sur les pratiques de transhumance. Les périodes de déplacement des troupeaux sont des périodes de grandes vulnérabilités face à aux prédateurs. Le statut de protection stricte des grands carnivores (ours, loup, lynx), imposé par la convention de Berne et la directive Habitat, impose aux activités pastorales de s'adapter à leur présence, mais le cadre réglementaire et administratif des mesures de soutien instaurées correspond mal aux attentes et aux possibilités du terrain. Les solutions techniques affectent de facto les pratiques pastorales (gardiennage et parage), avec un impact négatif sur les milieux. La pression forte de la prédation, les pertes économiques liées au stress du troupeau, les contraintes lourdes de la protection des troupeaux, l'accroissement du travail, les tensions avec le public fréquentant les espaces pastoraux liées aux chiens de protection, les atteintes psychologiques sont autant de facteurs de découragement des éleveurs et bergers transhumants.

Les risques liés aux enjeux environnementaux

Les territoires de transhumance sont amenés à s'adapter au changement climatique qui menace la ressource en herbe et en eau sur les estives. Même si les systèmes transhumants portent en eux une réelle capacité à prendre en compte une modification de la nature des ressources, la diminution de la ressource fourragère dans certaines surfaces pastorales peut constituer une menace à terme. Les politiques de soutien public doivent se réorienter selon ces exigences environnementales et sociétales. La libération de surface en zone basse présente un regain d'intérêt. La biodiversité dépend étroitement de la présence soutenue des animaux. Sans le contrôle des bergers et de leurs troupeaux, les forêts de résineux et de chênes s'étendent.

Tableau 28 : Fragilités et menaces existantes sur les pratiques liées à la transhumance (CORAM, 2023)

3.2. La pratique de la transhumance et des savoir-faire inhérents reconnus à l'échelle européenne

Les pratiques agricoles et agropastorales contribuent à maintenir des milieux ouverts, une mosaïque de milieux et une biodiversité riche. L'intérêt écologique de ces derniers est largement reconnu par le zonage Natura 2000. Afin de préserver ces milieux ouverts agricoles,

qui représentent, un intérêt à l'échelle européenne, plusieurs sites Natura 2000 ont été désignés, entre autres, pour préserver les pratiques agropastorales. En effet, le classement en site Natura 2000 permet de mettre en œuvre des actions de gestion de ces milieux, d'une manière adéquate à la conservation de ces caractéristiques d'habitats naturels façonnés par l'Homme. Ces actions sont déclinées dans des DOCOB, documents d'objectifs. Le DOCOB définit les objectifs de gestion pour restaurer ou maintenir en bon état les habitats et espèces d'intérêts communautaires identifiés. Il doit permettre de concilier préservation de la biodiversité et maintien des activités socio-économiques. Après sa désignation en site Natura 2000, une parcelle n'a pas vocation à être protégée et mise à l'écart de toute intervention humaine, mais bien d'être gérée sans que cela n'ait d'impact sur l'économie et les activités humaines locales. Cette approche est d'autant plus importante quand la désignation touche des parcelles de prairies pâturées, fauchées, de landes, dont bergers et agriculteurs ont réellement besoin pour la viabilité économique de leur exploitation. Après avoir fait la liste de chaque habitat, des conditions écologiques nécessaires à son maintien et de celui qui le menace, le DOCOB va faire des propositions d'orientation de gestion pour chacun de ces habitats. Elles permettent au milieu ainsi qu'aux espèces caractéristiques de perdurer.

Plusieurs DOCOB concernant des milieux propres au système agropastoral ont été analysés afin de comprendre l'implication de ces documents sur la gestion et les types d'activités qui y ont lieu. Cela concerne les zones : FR7200745 « Massif du Montagnon », FR7200781 « La gave de PAU », FR7200789 « Bidouze », FR7200791 « Gave d'Oloron », FR7200790 « Le saison », FR7200793 « Le gave d'Ossau ».

Sur ces sites, les menaces qui pèsent sur la biodiversité sont en lien avec l'évolution des pratiques agricoles :

- L'abandon de pratiques pastorales traditionnelles et la fermeture du milieu qui en découle ;
- Le changement de certaines pratiques agricoles : travaux de valorisation agricole (creusement de drains, retournement et travail du sol, usage de fertilisants).

Ces menaces sont préjudiciables pour plusieurs habitats d'intérêt européen, qui sont encore bien représentés sur le territoire de la Montagne Basque. Ces habitats sont par exemple, des "Landes épineuses à Genêt d'Espagne", "Lande mésohygrophile thermo-atlantique à Bruyère à quatre angles et Avoine de Thore", "Landes hygrophiles des sols tourbeux à Bruyère à quatre angles et Ajonc de le Gall", "Prairies de fauche thermo-atlantiques", "Pelouses acidophiles thermo-atlantiques", "Landes sèches européennes", "Pelouses maigres de fauche de basse altitude".

Les propositions d'orientation de gestion sont dans la plus grande majorité des cas un maintien des pratiques agricoles traditionnelles et douces. Cela passe le plus souvent par le maintien d'un pâturage extensif à faible chargement (ovin ou bovin). La fauche, dans les milieux oligotrophes, c'est-à-dire à faible besoin en nutriment, peut être recommandée de manière exportatrice (en enlevant le foin pour ne pas enrichir le sol). Si le milieu est fragile, elle peut

être accomplie de manière très périodique (tous les 5 ou 10 ans par exemple). Les feux pastoraux ne sont pas recommandés pour des milieux fragiles, pouvant à terme provoquer leur destruction. Une gestion fine est donc nécessaire, avec l'utilisation seulement dans le cadre de régénération pour les landes vieillissantes par exemple. Pour simplifier la réouverture de certains milieux où l'intervention animales ou humaines n'est pas suffisante, des opérations mécaniques peuvent être mises en place. Ces zones désignées en Natura 2000, n'exclue jamais l'exploitation agro-pastorale. Elle favorise au contraire des pratiques traditionnelles et respectueuses de l'environnement, compatibles avec le maintien à long terme des enjeux relatifs à la faune et à la flore d'intérêt communautaire.

3.3. La pratique de la transhumance et des savoir-faire inhérents reconnus localement

A l'échelle du territoire, les savoirs et les pratiques inhérents à la transhumance se révèlent extrêmement fins et complexes. Ils portent sur la gestion et l'entretien des parcours, sur la faune et la flore et sur le bâti.

3.3.1 Les savoirs naturalistes locaux détenus par les éleveurs transhumants et leur mode de construction

Les éleveurs possèdent des savoirs naturalistes locaux sur les *lieux-milieux* qu'ils façonnent (via leurs pratiques productives) et/ou fréquentent (via leur pratique des lieux en tant qu'habitant d'un espace). Ils portent sur les relations que les êtres vivants tissent entre eux et avec leur environnement et sont donc ancrés dans un lieu, localisés et contextualisés. Issus de la pratique et de la *métis*²¹, ils présentent un caractère dynamique car ils circulent et sont en perpétuelle évolution (Artano, 2020).

L'intérêt des savoirs locaux est multiple. Constitutifs de la biodiversité (patrimoine immatériel), ils sont considérés comme des leviers activables pour la maintenir (Bérard et *al.*, 2005). Cette vision a donné naissance à de nombreux travaux visant à réaliser des inventaires. C'est notamment le cas dans le domaine pastoral, le rôle positif de l'élevage dans le maintien d'une biodiversité riche, en particulier de la biodiversité prairiale et domestique n'étant plus à démontrer (Baudry, 2004 ; Collectif INRA, 2007 ; Josien, 2012). Ce constat a incité les chercheurs à examiner les savoirs que les bergers mobilisent pour assurer une gestion durable des estives (Deffontaines et Landais, 1994 ; Meuret et *al.*, 2006). Il les a également encouragés à se pencher sur les savoirs utilisés par les éleveurs dans la gestion quotidienne des troupeaux, des parcelles et des pâturages (Landais et Lasseur, 1993 ; Salmona, 1991 ; Routurier et Roué, 2015). Les travaux ont permis de mettre en lumière une partie des savoirs détenus par les éleveurs sur la faune et la flore "non-domestiques". Ainsi selon R. Larrère et *al.*, (2007), les

²¹ La *métis* désigne une forme d'intelligence complexe, associant « *le flair, la sagacité, la prévision, la souplesse d'esprit, la feinte, la débrouillardise, l'attention vigilante, le sens de l'opportunité, des habiletés diverses* » (Détienne et Vernant, 1974).

éleveurs perçoivent les espèces et le milieu naturel par le biais de leurs pratiques agricoles. Ils différencient ainsi les éléments du "sauvage" (non-élevés par l'Homme) en quatre catégories :



Photo 7 : Parcours secteur Beltxu

favorables à leurs activités, dignes de curiosité, nuisibles, et sans intérêts. Dans des perspectives similaires, des chercheurs ont inventorié les savoirs sur la faune et la flore "banales" rencontrées par les éleveurs. A partir de travaux portant sur la prise en compte des savoirs locaux dans la construction de la Trame Verte et Bleue, Cormier et *al.*, ont montré leur capacité à nommer les espèces présentes dans leurs lieux de vie, à définir les habitats propices à chacune et à évoquer

les évolutions des populations (Cormier et *al.*, 2012). La quantité de savoirs détenus par ces enquêtés est finalement estimée supérieure à celle des citoyens lambda. Pour terminer, une récente thèse a permis de mettre en évidence le fait que les éleveurs de montagne des Pyrénées-Occidentales détiennent de nombreux savoirs naturalistes locaux. L'étude porte sur une population de 38 éleveurs. En moyenne, les éleveurs évoquent des savoirs sur 33 espèces (22 espèces animales et 13 espèces végétales). Ils citent majoritairement des savoirs sur les espèces dites "banales". Parmi les espèces animales observées, ils évoquent les oiseaux, puis les mammifères, les insectes, les reptiles, les amphibiens et enfin les poissons. Ils justifient l'intérêt porté aux oiseaux par le plaisir de les observer, les services écosystémiques qu'ils rendent et enfin les dégâts qu'ils peuvent provoquer. Ils argumentent la possession de savoirs sur les espèces végétales par le plaisir de les observer, les services écosystémiques de production qu'elles assurent, les services écosystémiques de support et de soutien qu'elles fournissent et enfin le comportement potentiellement envahissant de certaines. Les savoirs naturalistes locaux portent essentiellement sur les aspects écologiques et éthologiques des espèces et dans une moindre mesure sur les composantes biologiques (Artano, 2020).

Les processus nécessaires à l'acquisition des savoirs locaux sont l'étude, la transmission familiale, l'observation et l'expérience. Ces processus se révèlent être extrêmement longs et complexes.

Transmission familiale	C'est largement à partir des acquis issus de la transmission familiale que prennent naissance les capacités nécessaires à l'auto-construction ultérieure de savoirs. La transmission familiale concerne une large palette de savoirs : faire, voir, juger, maîtriser des techniques et écouter les anciens (Chevallier, 1991). Pour apprendre, l'enfant doit observer ses parents travailler et reproduire leurs actes. Cet

	apprentissage est perçu comme un jeu. Elle est source de savoirs endogènes. Ce processus renvoie à ce que G. Delbos nomme « <i>le frayage</i> » et M. Salmona « <i>le nourrissage</i> ».
Etude	Depuis 2010, l'enseignement agricole est chargé de transmettre les savoirs assurant la compétitivité économique et écologique des exploitations agricoles (Drouet et Vincent, 2013). Il encourage l'essor de l'écoformation. Via l'écoformation, les futurs éleveurs/bergers sont mis en situation de travail sur des temps longs. Ils sont ainsi confrontés aux milieux, aux comportements du troupeau et à eux-mêmes. Ils échangent ensuite avec des éleveurs et des formateurs sur leurs échecs, réussites, peurs, joies, souffrances. De cette manière, ils construisent leurs savoirs, soit des éco-savoirs (Monneyron, 2003). Le terme d'éco-savoir en inclut plusieurs, dont deux principaux. Le premier consiste en un savoir du lieu construit à partir de ces particularités et du comportement du troupeau quand il s'y trouve. Le second prend la forme d'un savoir cinétique élaboré par un contact répété et direct avec les éléments naturels. Il se matérialise par un savoir du geste qui assure la bonne exécution d'une tâche au moment le plus opportun (Monneyron, 2001).
Observation	La capacité des éleveurs à observer les phénomènes écologiques à l'œuvre dans les "lieux-milieux" qu'ils façonnent, découle de la relation qu'ils nouent avec leur troupeau, guidée par le souci de son bien-être. L'éleveur tisse en effet avec lui une relation forte. Il crée une relation pérenne avec les bêtes dès leur naissance par un contact direct et fréquent à travers les gestes de son corps, son regard, son odeur et sa voix (Salmona, 1994). Il se projette dans son troupeau et s'identifie à lui (Roturier et Roué, 2015). Il observe ainsi l'espace de l'exploitation agricole et les espaces collectifs qui l'environnent uniquement par le biais de leur potentiel à nourrir ses bêtes (Salmona, 1994 ; Petit et Fleury, 2010). Les capacités d'observation des éleveurs sont donc particulièrement développées. On les rassemble souvent par l'expression du « <i>coup d'œil</i> » (Salmona, 1994). Il s'apparente à un instrument de mesure par lequel l'éleveur collecte un certain nombre de signes, connus ou inconnus. Il établit ensuite des relations entre les signes relevés et ses connaissances pour établir des plans d'actions (Petit et Fleury, 2010). Les parcelles et les estives ne sont cependant pas uniquement observées sous le seul prisme de la production. Dès que la fonction productive est remplie, les lieux de production endossent un statut de lieux de plaisir à travers les activités de chasse, de cueillette et de loisirs propices à l'observation de la flore et de la faune non-domestique (Larrère et al., 2007).
Expérience	Bien souvent, les éleveurs doivent mettre en place des expérimentations adaptées à l'échelle et aux caractéristiques écologiques du lieu de l'exploitation agricole et/ou de l'estive pour trouver des solutions aux problèmes soulevés par les diagnostics issus de l'observation (Salmona, 1991). Ces expérimentations permettent aux éleveurs de construire des savoirs locaux.

Tableau 29 : Les modalités de construction de savoirs naturalistes locaux des éleveurs

Alors que les éleveurs du territoire détiennent des savoirs naturalistes locaux, ces derniers sont encore peu étudiés et peu mis en avant. D'ailleurs, les éleveurs ne se sentent souvent pas légitimes ou pas suffisamment écoutés face à certains débats sociétaux. Un clivage peut

apparaître entre les éleveurs qui mobilisent des savoirs locaux et d'autres acteurs (associations, scientifiques, etc.) qui s'appuient sur des savoirs d'experts. Par ailleurs, la diminution du nombre d'éleveurs peut se solder par une perte de savoirs naturalistes locaux. Enfin, la complexité du processus d'acquisition des savoirs montre que le métier d'éleveurs et/ou de berger ne peut s'improviser.

Les savoirs des éleveurs sont par nature locaux car ils s'appuient sur les conditions naturelles du site sur lequel ils se construisent et/ou sont activés. Afin d'illustrer la finesse de ces derniers, la gestion des parcours par les éleveurs transhumants peut être décrite.

3.3.2 Une gestion fine des parcours afin de garantir une ressource fourragère de qualité pour les bêtes lors de la saison estivale

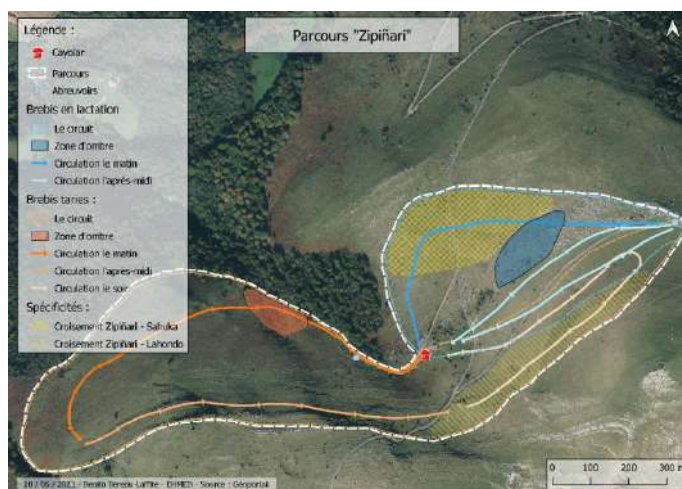
La majorité des estives sont scindées en secteurs et en parcours. Secteurs et parcours peuvent être vus comme des unités de gestion. Le secteur désigne une portion de montagne caractérisée par des facteurs physiques, pédoclimatiques (type de sol, humidité, etc.) et par des ensembles de végétations homogènes (faciès) sur laquelle pâture le gros bétail. Bien souvent, le secteur regroupe plusieurs parcours. Le parcours désigne une entité définie par le circuit quotidien des brebis pour se nourrir délimité par des éléments naturels (rochers, ruisseaux, etc.) et par l'usage (le nombre de brebis et leur circuit quotidien donné par les bergers). La gestion des parcours se révèle extrêmement fine. Elle doit :

- Garantir l'alimentation et l'état des bêtes durant la saison estivale via la conduite des troupeaux ;
- Assurer la qualité fourragère du parcours via des pratiques d'entretiens complémentaires au pâturage : l'écobuage et le gyrobroyage.

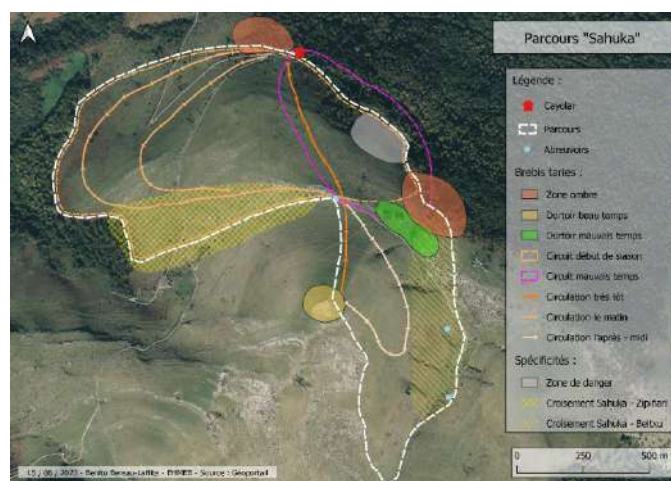
Les éleveurs transhumants détiennent de nombreux savoirs naturalistes locaux relatifs à la conduite des bêtes sur un parcours. Ces savoirs portent sur le comportement des bêtes sur l'estive, sur l'intérêt agronomique de la végétation présente suivant le stade de production des bêtes, les interactions possibles avec la faune sauvage, etc. En 2023, une étude a permis de cartographier la manière dont les éleveurs transhumants conduisent leur bétail en estive sur le secteur du Beltxu (Commission Syndicale de la Vallée d'Oztibarre) et sur le secteur d'Ahusquy (Commission Syndicale du Pays de Soule). Ces pratiques résultent d'un processus de transmission entre génération, d'observation et d'expérience. Le tableau qui suit illustre ces propos.

Le parcours de Zipiñari est pâturé par 480 brebis de race "Manex Tête Noire" du mois de mai à octobre. Une partie du troupeau est traite de mai à la fin du mois de juillet. Durant la période de traite, le parcours est scindé en deux avec en bleu le circuit des brebis traitées et en orange celui de celles taries. Chaque circuit comprend : un point d'eau, un point d'ombre, un sens de circulation. Le parcours comprend des points de croisement avec d'autres cayolars pour lesquels des heures de passage doivent être respectées dans un souci d'équité d'utilisation de l'espace.

Transhumant depuis uniquement quatre ans sur ce secteur, l'éleveur a appris les spécificités de son parcours avec l'ancien berger (transmission orale).

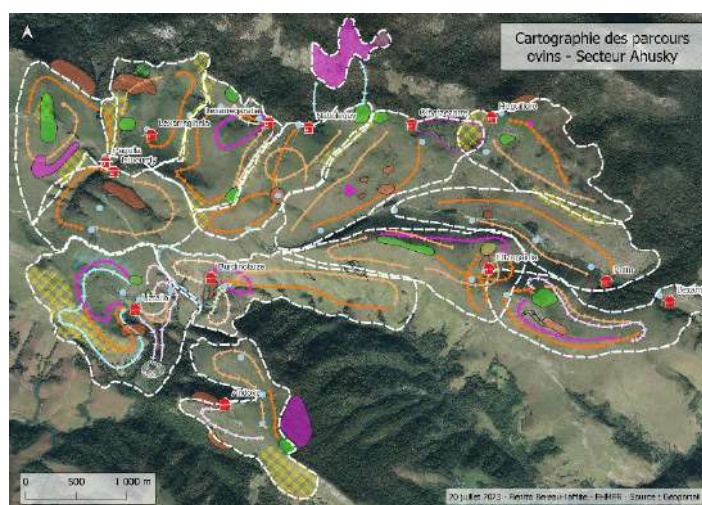


Le parcours de Sahuka est pâturé par 750 brebis de race "Manex Tête Noire" du mois de mai à octobre. Une partie des bêtes sont traitées durant un mois. Le parcours est scindé en plusieurs circuits : un circuit sur la partie basse utilisé en début de saison, un circuit utilisé par jours de mauvais temps et un autre circuit utilisé en fin de saison. Chacun compte une zone d'ombre, un dortoir et des points d'eau. Le parcours présente des zones de danger (rochers, trous) et des zones de croisement avec des heures à respecter. Les éleveurs ont appris les spécificités de leurs parcours avec leurs parents et ont fait évoluer le parcours au grès de l'augmentation du chargement de leurs parcours.



Cette carte présente la localisation et la description des 12 parcours présents sur le secteur d'Ahusquy. Elle permet de mettre en évidence des logiques communes :

- Les limites de parcours sont bien connus par les éleveurs et se juxtaposent finement les uns aux autres (avec quelques zones dites "tampons") ;
- Chaque parcours compte une zone d'ombre, une zone de dortoir, un sens de circulation, un ou deux circuits suivant le temps et/ou la saison.
- Les parcours et leurs spécificités sont transmises de génération en génération. La carte des parcours de 2023 est quasi identique à celle réalisée en 1970.



Les vachers connaissent également les secteurs valorisés par leurs bétails. La connaissance des spécificités des secteurs est toutefois moins fine que pour celles des parcours. Ce constat peut s'expliquer par le fait que la conduite des vaches est moins exigeante que celle des brebis. A ce jour, elle n'est pas réalisée quotidiennement.

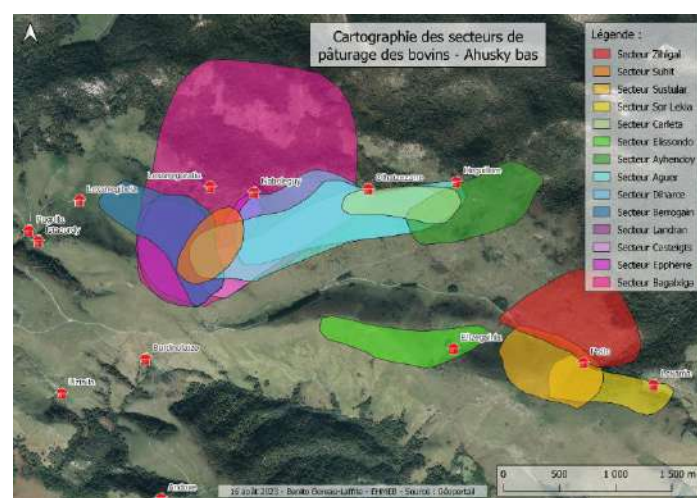


Tableau 30 : Exemple de gestion des parcours et des secteurs réalisés par les éleveurs transhumants (EHMEB, 2023).

La gestion des parcours est particulièrement fine sur les estives où se pratiquent la traite. A l'échelle des quatre Commissions Syndicales du Pays Basques, plus de 54 estives sont laitières (soit 21 % des estives). Les durées de traite varient de quelques semaines à trois mois. Le lait est transformé quotidiennement en fromage (tome, breuil). Les fromages sont ensuite affinés quelques jours en montagne puis descendus dans des saloirs collectifs et/ou sur le saloir de l'exploitation.

La gestion des parcours se heurte à des difficultés. La baisse de la main d'œuvre dans les exploitations rend difficile la réalisation des tâches sur le siège d'exploitation (réalisation des stocks fourrager pour l'hiver) et la conduite du troupeau sur l'estive. Pour y faire face, les éleveurs développent trois stratégies :

- **La conduite des troupeaux assurée par les éleveurs via des tours de garde.** Traditionnellement, les éleveurs souletins réalisent la conduite des bêtes à tour de rôle. Ce système est toujours d'actualité dans de nombreux cayolars souletins. Bien qu'efficace, cette stratégie se heurte à la diminution du nombre d'éleveurs transhumants avec par conséquent un nombre de jours de garde par éleveurs plus important que dans le passé ;
- **La conduite des troupeaux assurée par des bergers salariés.** Le nombre de bergers salariés ne cesse d'augmenter grâce notamment à des soutiens financiers publics. Des éleveurs rencontrent des difficultés à embaucher des bergers (faute de candidats) et à les stabiliser (public aimant changer régulièrement d'estives et de lieu de vie). Face au turn-over des bergers, les éleveurs sont amenés régulièrement à former de nouveaux salariés ;
- **La conduite des troupeaux assurée par les éleveurs eux-mêmes.** Certains éleveurs n'ont d'autres choix que d'assumer seuls les travaux de l'estive et du siège d'exploitation. Bien souvent, ces éleveurs utilisent une estive proche du siège d'exploitation ce qui leur permet de faire plusieurs allers-retours dans la journée entre les deux entités.

Au-delà de la main-d'œuvre, la menace de la prédation amène de nombreuses inquiétudes quant à la gestion actuelle des troupeaux. Comme évoqué précédemment, les estives du Pays Basque se caractérisent par la présence simultanée de brebis, de vaches et d'équins. Cette mixité rend la protection des troupeaux, la mise en place des mesures de protection, extrêmement difficile voire impossible. Par ailleurs, la nécessité de parquer les brebis dans des parcs de nuit va à l'encontre du comportement naturel des bêtes et bouleverserait le circuit de ces dernières issu de décennies de pratiques. Ces modifications entraîneraient une évolution des milieux et de la biodiversité actuelle (Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques et Centre Départemental de l'Elevage Ovin, 2023).

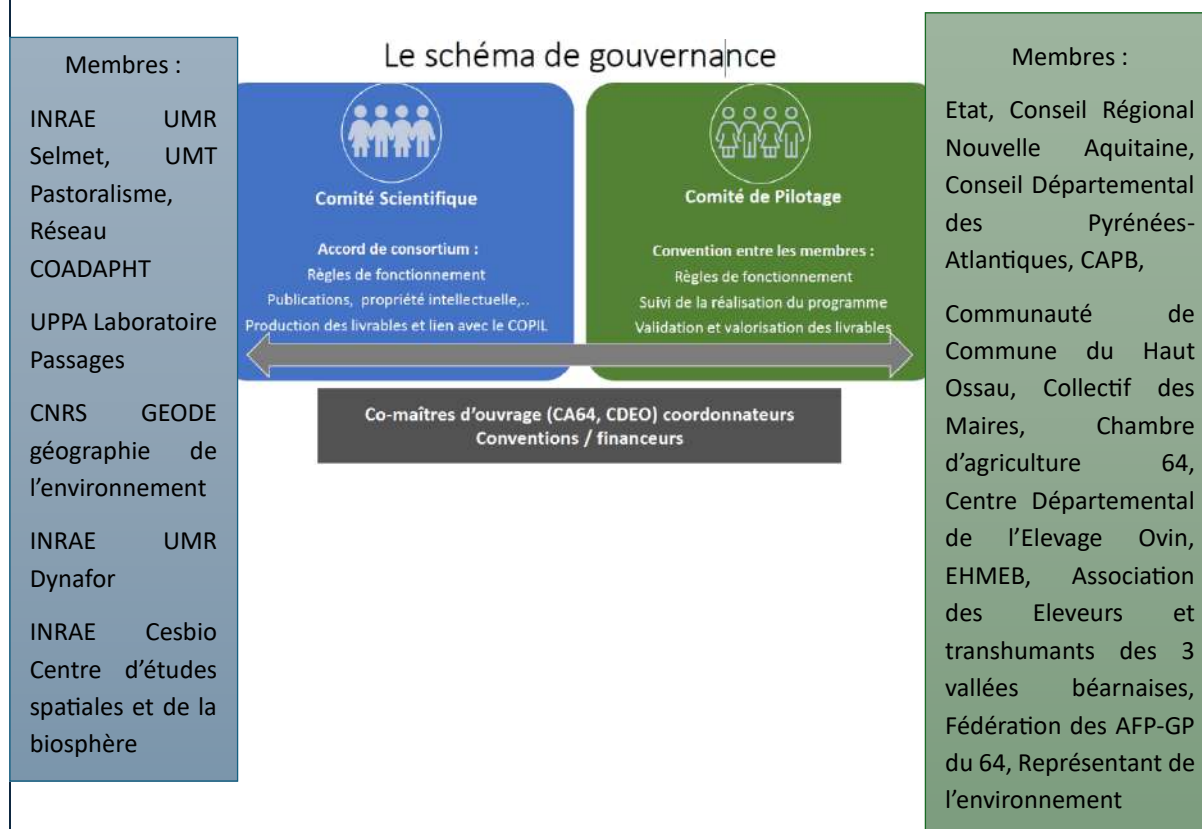
Encadré 7 : Présentation de l'Etude d'impacts de la mise en place des mesures de protection des troupeaux contre les prédateurs sur les élevages de ruminants du département des Pyrénées-Atlantiques

A l'échelle nationale, la sphère agricole observe avec grande inquiétude l'augmentation du nombre de loups et d'ours sur le territoire national, se traduisant par une hausse du nombre de bêtes prédatées²². En 2019, le territoire Montagne Basque est directement concerné par la problématique avec la mort de trois brebis sur la Commune de Larrau, causée par l'ourse Claverina (mise en liberté par l'Etat français en 2018, désormais fixée en Navarre). Fort de ce constat, un collectif se compose

²² En 2018, le loup a causé la mort de plus de 12 000 bêtes d'élevage en France (Meuret, 2018).

autour des préoccupations relatives à la prédation. Il est composé du Centre Départemental de l'Elevage Ovin, de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques, de l'Institution Patrimoniale du Haut Béarn, de l'association des éleveurs transhumants des trois vallées, du collectif des maires, de la Fédération des AFP-GP et de l'association des Commissions Syndicales du Pays Basque à vocation pastorale. Suivant l'exemple du territoire des Grands Causses²³ et après discussion avec l'Etat, le collectif réalise entre 2020 et 2023 une étude intitulée « *Etude d'impacts de la mise en place des mesures de protection des troupeaux contre les prédateurs sur les élevages de ruminants du département des Pyrénées-Atlantiques* ». Cette étude, d'un montant de 251 750 €, subventionnée à hauteur de 80 % par l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et les intercommunalités locales) s'organise de la manière suivante :

L'étude a permis de produire quatre livrables. Le tableau qui suit présente les principales conclusions.



Volet 1 : Impact sur les systèmes d'élevage

« Le nombre et la densité d'élevages de ruminants présents sur le territoire et l'utilisation importante du pâturage constitue une spécificité du département. La nécessité pour les éleveurs d'utiliser des ressources herbagères et pastorales très diversifiées, disséminées dans l'espace et étagées en altitude, conduit à des modes d'allotement complexes rendant la mise en protection des troupeaux très difficile et très coûteuse, voire hors de prix et inenvisageable en l'état. Toute simplification de l'allotement et par conséquent du système de conduite au pâturage va entraîner des conséquences importantes tant sur l'économie des exploitations que sur la dynamique d'évolution des milieux. L'importance de la mixité des espèces ovine et bovine à la fois sur les exploitations et sur les unités pastorales collectives (et dans ce cas les ovins et bovins proviennent

²³ En 2017, l'INRAE, SUPAGRO et le CERPAM réalise l'étude « *L'adoption des moyens de protection des troupeaux sur le territoire des Grands Causses permettrait-elle aux systèmes d'élevage ovins de rester viables face à l'arrivée des loups ?* ».

d'exploitations différentes), où elle constitue un élément très ancré de la gestion et de l'utilisation des ressources pastorales, est un point de contrainte important qui peut entraîner des conséquences considérables en matière de mise en place des moyens de protection. En particulier, l'impossibilité, du fait de la mise en place des moyens de protection sur les ovins, de maintenir la transhumance d'une ou l'autre espèce sur un nombre important d'estives mixtes doit constituer un point de débat majeur dans une perspective de renforcement de la présence des prédateurs ».

Volet 2 : Etude des pratiques et représentations des usagers – Représentations et positionnements des usagers faces aux mesures de protection contre les grands prédateurs

« L'étude des représentations des mesures de protection par les différents usagers témoigne d'une territorialisation accrue et majeure des enjeux. Si certains territoires peu concernés par la prédation peinent à se projeter, dans les autres, tous les acteurs, qu'ils soient éleveurs ou non, connaissent les mesures et se montrent capables de les discuter. L'analyse des discours relatifs à leur mise en œuvre a permis de mettre en avant des postures mixées qui relèvent de cinq grands registres de discours (culturel, technique, économique ou lié au partage de l'espace ou directement à la prédation). La très grande majorité des enquêtés évoque les freins à la mise en œuvre des mesures de protection tout en justifiant leur intérêt. Seuls les enquêtés peu concernés par la question se cantonnent à une posture plus clivée ».

Volet 3 : Etude des pratiques et représentations des usagers - Représentations et attendus paysagers des usagers

« L'analyse des attendus paysagers des différents acteurs interviewés montre que les **paysages propres et vivants ainsi que les motifs paysagers associés au paysage agricole** sont les plus évoqués et les plus appréciés, toute catégorie d'acteurs confondue. Le **paysage propre** est associé à une double dimension, pratique et esthétique. Les pratiques agricoles structurent des motifs paysagers appréciés mais elles maintiennent également l'accès à l'espace. La plupart des acteurs ont **conscience du rôle des éleveurs dans le façonnement des motifs paysagers** et le caractère ouvert du paysage. Le **paysage vivant** le plus apprécié s'établit surtout autour la présence des **éleveurs et des animaux domestiques**. L'ensemble des usagers apprécie ainsi les **paysages pastoraux** marqués par une **vie agricole**. Les **motifs paysagers les moins liés à l'élevage**, ceux associés à la forêt et aux hauts sommets, ne sont pourtant pas absents des discours. Le **motif paysager « mosaïque », combinant les éléments productifs, forestiers et de haute montagne**, reste particulièrement recherché pour la variété des formes, des couleurs et des ambiances qu'il offre. Pour les habitants des territoires, c'est le paysage typique patrimonial. Pour les touristes, ces motifs sont plus généralement associés à une « nature » qu'ils viennent rechercher. Pour ces derniers, **l'esthétique de la production est ainsi associée à la nature**. Le rôle des éleveurs dans le façonnement des paysages est donc en général conscient mais **les formes qu'ils sculptent et les animaux domestiques en liberté sont quand même associés à la nature**. En dehors des éleveurs, la plupart des acteurs revendiquent ainsi le besoin de « nature », associé au « vert » du paysage et à la faune sauvage, voire pour les touristes, le besoin d'une nature domestiquée et entretenue. Finalement le **touriste** vient chercher **l'esthétique de la production** associée à celle du **splendide**. Il associe tout cela à la « nature » verdoyante par opposition au bâti et aux densités de la ville. Peu connaisseurs des milieux, ils apprécient la **végétation, les paysages pastoraux bucoliques et une vue panoramique**. Si la faune ordinaire est recherchée, ils ne fréquentent pas ces territoires pour la grande faune et l'ensauvagement, au contraire cette nature sauvage, puissante, exceptionnelle génère même parfois une forme d'angoisse ».

Volet 4 : Rapport bibliographique – la place du pastoralisme en conservation

« Le pastoralisme constitue un ensemble de pratiques interdisciplinaires et interdépendantes, régies par des relations non-linéaires. Des changements dans les pratiques peuvent entraîner des conséquences en cascade, que ce soit au niveau environnemental, économique ou socio-culturel. Le pastoralisme traditionnel s'est montré à de nombreuses reprises comme étant résilient, viable et durable. Il serait en outre associé à des conséquences positives ou neutres sur la biodiversité et permettrait de rendre de nombreux services écosystémiques. Le pastoralisme traditionnel est fortement menacé par les changements globaux et les politiques inadaptées de ces dernières décennies. De plus, des conflits peuvent exister avec la faune sauvage et remettre en question la compatibilité du pastoralisme avec la conservation de la biodiversité. Le pastoralisme pourrait cependant faire l'objet de la mise en place de politiques intégratives, pouvant répondre aux besoins des communautés pastorales locales tout en répondant à des objectifs à plus grande échelle. Des initiatives sont en cours pour créer un pastoralisme durable et s'inspirent des pratiques passées ou des pratiques traditionnelles ayant persisté ».

Tableau 31 : Synthèse de l'Etude d'impacts de la mise en place des mesures de protection des troupeaux contre les prédateurs sur les élevages de ruminants du département des Pyrénées-Atlantiques

La gestion fine des parcours de montagne, des zones intermédiaires et des près d'exploitation par le pâturage des animaux ne permet pas d'extraire toute la strate herbacée de ces surfaces. Sur les zones les plus accessibles, ces refus sont éliminés grâce à des moyens mécaniques. Sur les pentes les plus prononcées, caillouteuses, c'est l'outil feu qui est utilisé : l'écobuage aussi appelé feux pastoraux. Cette pratique est historiquement liée à l'activité agropastorale. Avec le pâturage et le gyrobroyage, elle forme les "trois dents"²⁴ indispensable à la valorisation et à l'entretien des prairies, des pelouses et des landes. La bonne gestion des landes atlantico-montagnardes, couvert très présent sur la Montagne Basque, s'appuie sur la mixité des troupeaux mais également sur ces 3 dents.

L'usage du feu pour l'entretien des espaces n'est pas propre au territoire. R. Dumez²⁵ évoque les **feux anthropiques/feux outils comme des outils de gestion des ressources naturelles**. Ils sont présents dans différentes régions du monde (en Californie, en Ontario, en Australie), sur divers milieux (forêts tropicales, systèmes boréaux, systèmes méditerranéens) et bien sûr dans les Pyrénées. « Depuis toujours, le feu dirigé, l'écobuage, font partie des techniques utilisées par les pasteurs » (Pastum, 1998).

Dans les Pyrénées-Atlantiques, la pratique est encadrée par un arrêté préfectoral qui fixe les règles d'utilisations de cet outil. Il précise :

- Le type de végétaux concernés par l'écobuage. Il s'agit uniquement de l'incinération de végétaux sur pied ;

²⁴ Le terme des "trois dents" désigne aussi la complémentarité du pâturage des brebis, des vaches et des chevaux. Cette complémentarité est indispensable à l'entretien des espaces montagnards.

²⁵ R. Dumez est Maître de Conférences au sein du Muséum national d'Histoire Naturelle.

- Le rôle du maire dans le cadre de ses pouvoirs de police. Il est celui qui autorise les chantiers sur ton territoire ;
- La période d'écobuage autorisé. Cette pratique est autorisée du 15 octobre de l'année N au 31 mars de l'année N+1. Certaines conditions météorologiques peuvent aboutir à une prolongation ou le cas échéant à une réduction voire à une interruption de la période d'autorisation ;
- La procédure d'autorisation. Cette dernière s'appuie sur l'identification d'un responsable par chantier. Elle évoque les conditions de déroulement des opérations d'écobuage en termes d'organisation du chantier et des procédures d'autorisation à suivre le jour de la mise à feu. Elle indique les conditions de mise en place et le rôle des commissions locales d'écobuage (CLE) jusqu'aux conditions d'obtention de l'agrément, ainsi que les dérogations aux règles communes permises par l'agrément, en particulier la possibilité d'autoriser des chantiers en dehors de la période et de déposer des demandes en zone cœur du Parc National des Pyrénées.

Il existe également un schéma départemental qui fédère de nombreux acteurs et travaille sur une organisation des écobuages, au-delà du cadre réglementaire. En 2023, une centaine de CLE sont présents sur le département des Pyrénées-Atlantiques, dont près de 60 sur le Pays Basque. Ces commissions rassemblent des élus, des éleveurs, l'agent ONF du secteur et éventuellement d'autres acteurs. Les CLE jouent un rôle central dans ce schéma puis qu'elles permettent de :

- Procéder à l'instruction des demandes d'écobuage ;
- Formuler un avis et conseiller le maire sur chaque demande d'autorisation sur lequel celui-ci pourra s'appuyer pour donner ou non son autorisation au demandeur ;
- Veiller à la bonne pratique des opérations d'écobuage (identifier les risques inhérents à chaque chantier, définir les moyens de protection à mettre en place, organiser la répartition des rôles de chacun) ;
- Être une instance référence sur laquelle les acteurs locaux ou les instances départementales peuvent s'appuyer dans des circonstances particulières ;
- Dresser le bilan de la campagne précédente et analyser les éventuels retours d'expérience de la saison précédente ;

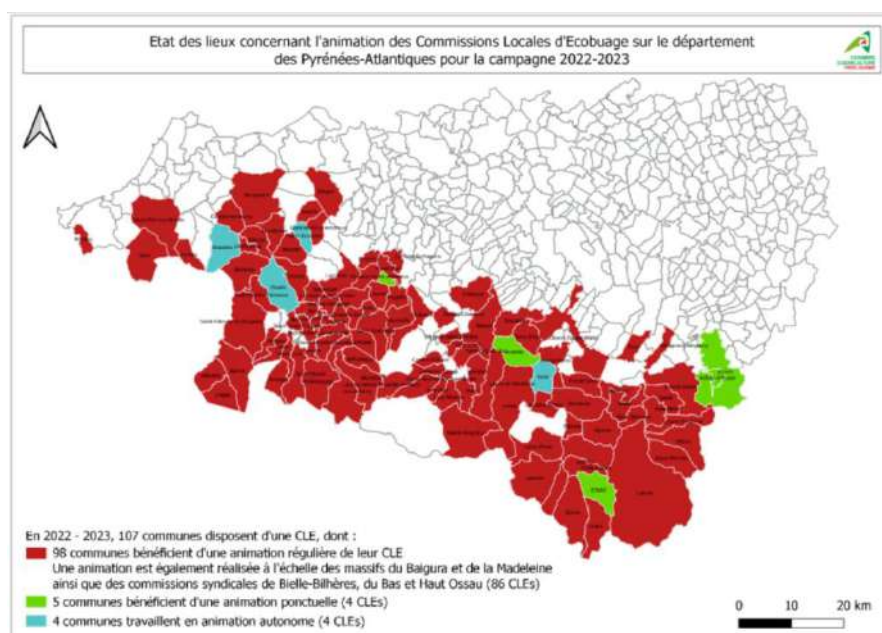


Image 4 : Illustration du schéma départemental d'écobuage (Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques, 2021)

- Rechercher les financements pour réaliser les travaux identifiés.

Les demandes d'écobuage sont saisies dans un outil de télédéclaration partagé entre tous les partenaires. Au-delà de la saisie des chantiers, de leur localisation et des avis émis en CLE, il constitue un outil sur lequel s'appuie l'animation.

Chaque année, un bilan de saison est réalisé à l'échelle départementale. Le nombre de chantiers déclarés est en moyenne de 2000 par an.



Carte 13 : Localisation des CLE

(Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques du 64, 2023)

En 2021, le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) est intervenu 75 fois sur des feux de végétaux courants. Parmi eux, 11 (14%) sont liés à des écobuages déclarés, dont un sur une quarantaine d'hectares. Les autres représentent moins de 10 hectares, sachant que les éleveurs appellent parfois eux-mêmes pour prévenir un possible débordement. Pour la saison 2022, le SDIS a enregistré 81 interventions sur des feux de végétaux, dont 12 en lien avec des écobuages. Sur ces 12, 10 concernaient des surfaces inférieures à 1 hectare. Pour la saison 2023, le SDIS a enregistré 49 interventions sur des feux de végétations dont 29 en lien avec des écobuages avec deux périodes sensibles (sécheresse). Les pompiers ont donc été sollicités sur 1,6% des chantiers. En pratique le feu pastoral constitue un élément culturel fort qui mobilise des règles²⁶, des savoirs et des pratiques collectives. Les règles (à ne pas confondre avec la réglementation) qui président à l'usage du feu pastoral sont avant tout pragmatiques :

- Procéder au passage régulier du feu afin de diminuer la biomasse à brûler et éviter ainsi la violence d'un incendie. En fonction de la maturité de la végétation, le feu

²⁶ Les lignes qui suivent sont issues du rapport « Le feu pastoral de quoi s'agit-il ? Une pratique du passé ? D'avenir » rédigé en 2019. Ce document est le résultat d'un travail collectif mené en particulier par Dominique Cunchinabe (écologie historique et anthropologie), Evelyne Bire pour les entretiens, le bureau et l'équipe salariés d'Euskal Herriko Laborantza Ganbara, en particulier Guillaume Cavaillès, Iker Elozegi et Etienne Jobard. Il a été soumis pour discussion à un groupe de réflexion constitué de paysans praticiens ou des feux pastoraux, d'experts naturalistes, de gestionnaires d'estives et de scientifiques.

pastoral est reconduit tous les « *deux ans mais peut être repoussé à trois ans* » sur une même parcelle, soit un cycle et demi à deux cycles et demi de végétation. S'il est conduit régulièrement « *le feu passe plus vite* » ce qui limite le risque d'impact négatif sur le sol et la végétation ;

- Prendre en compte le climat et l'humidité ambiante pour décider d'une journée propice à la conduite du feu ;
- Respecter les règles de prudence. Il faut aussi s'équiper et avoir à portée de main des outils pour contrôler le feu : la pelle, parfois la pelle à feu alors que de façon plus traditionnelle, « *pour contrôler le feu on se sert de plantes, le genêt en paquet bien serré* ». En son absence, des balais de houx, de buis ou de bruyères liées et serrées sont utilisés ;
- Préparer le chantier. « *Avant de tout brûler, je fais ce qu'on appelle "le chemin du feu", je nettoie par des petits feux les bordures de bois, les bords de piste, tout ce qui va permettre d'arrêter le grand feu* ».

Sur le terrain, différentes techniques sont utilisées :

- Le feu descendant (à la recule) consiste à pousser le feu devant soi depuis le haut des pentes vers le bas. Le temps de passage du feu est plus lent et de ce fait la température peut s'élever. Ce type de feu demande beaucoup de temps. Il est utilisé depuis les pieds de falaise ou à partir des crêtes séparant la lande de la forêt, d'un côté de l'autre de la montagne. Protéger les falaises est une nécessité « *pour ne pas que le feu grandisse et passe de l'autre côté* » et par la même, cela revient à protéger les rapaces qui y nichent. Les praticiens du feu en sont conscients ;

- Le feu montant est la technique la plus facile à mettre en œuvre. Le feu part du bas vers le haut. Il est aussi plus incontrôlable en particulier lorsqu'il y a des sautes de vent. Il est pratiqué quand les hauts sont protégés par des espaces difficiles à franchir :

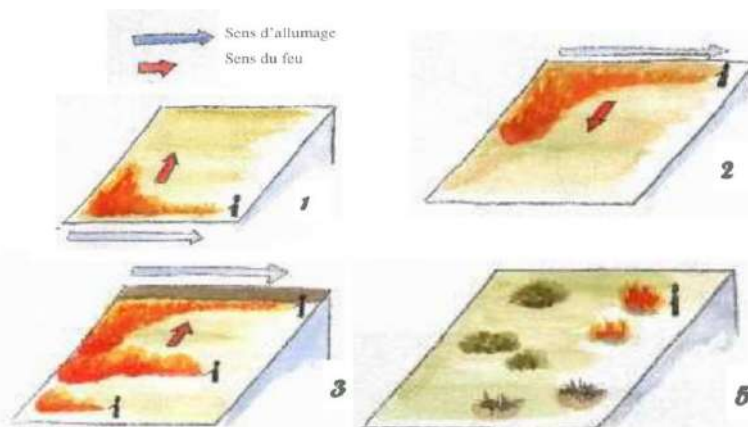


Image 5 : Illustration des différentes techniques de mises à feu

pistes, lisières humides avec dépôt de neige, fougeraie fauchée etc. La rapidité de passage du feu empêche la température d'atteindre des niveaux importants ;

- Le feu par tache ou pied à pied est pratiqué dans les landes et landines lorsque la masse de combustible n'est pas continue. Il se pratiquait auparavant également en été sur les parcours d'estive lorsqu'un petit buisson isolé s'enhardissait sur la pelouse.

Les éleveurs pratiquent plusieurs variantes parfois mixtes selon la nature et la hauteur de la végétation, en fonction de la topographie et des conditions climatiques. Au-delà des feux pratiqués sur des landes pâturées, le feu est aussi utilisé comme outil de prévention des risques d'incendies. Les éleveurs l'utilisent pour éviter une accumulation trop importante de biomasse sur des zones où ils ne seraient pas en mesure de contrôler un feu s'il venait de manière accidentelle.

La pratique du feu et sa transmission vont de pair avec une excellente connaissance du terrain. Pratiquer les feux pastoraux requiert une technicité, une évaluation de multitudes de paramètres qui s'acquièrent par la transmission dans les fermes. L'écobuage est donc un savoir-faire encadré. Le département des Pyrénées-Atlantiques se distingue à l'échelle nationale, voire européenne, par la vivacité cette pratique comme en témoigne l'existence du schéma départemental. Il repose sur la reconnaissance des savoir-faire et sur la responsabilisation des acteurs à l'échelle locale. Toutefois, le contexte d'utilisation de l'emploi de ces feux change. Le tableau qui suit présente les principales évolutions.

Evolution de l'agropastoralisme	La diminution du nombre d'éleveurs transhumants se traduit par la baisse du nombre de bêtes en montagne et ainsi l'enfrichement de certains secteurs, d'où des écobuages plus difficiles à réaliser. Elle peut également engendrer un manque de main d'œuvre pour réaliser les chantiers dans de bonnes conditions. Elle se solde également par une perte de savoir-faire.
Evolution du climat	Les conditions climatiques dans lesquelles sont réalisés les chantiers tendent à évoluer : moins de jours propices à la réalisation des chantiers, rapide fluctuation du taux d'humidité, etc.
Evolution du cadre réglementaire	L'encadrement de la pratique de l'écobuage est nécessaire. Elle peut toutefois effrayer des éleveurs qui peuvent se montrer réfractaires à l'idée d'être seul responsable de chantier. La prise en compte des pollutions aux particules fines est un élément assez récent mais qui intègre les indicateurs pris en compte dans les arrêtés d'interdiction des feux.
Regard sociétal	La pratique de l'écobuage est fortement décriée par certains citoyens considérant cette dernière comme archaïque, destructrice de biodiversité et contribuant fortement à la pollution de l'air. D'autres regrettent que des écobuages aient lieu lors des week-ends et des vacances scolaires témoignant d'une potentielle concurrence des activités en montagne.
PAC	La PAC fixe un certain nombre de règles aux éleveurs comme l'obligation de maintenir des surfaces admissibles avec donc l'obligation de maintenir un même couvert herbacé sur la durée des contrats, autant d'enjeux à relever pour pérenniser une pratique liée à un système agro-pastoral.

En plus de l'écobuage et du pâturage, le gyrobroyage est réalisé en montagne lorsque la pente permet le passage d'un tracteur et d'un broyeur. Cette technique est encore peu développée compte tenu du relief et du coût. En moyenne, il faut compter trois heures de gyrobroyage pour un hectare ce qui représente 250 à 300 €. A titre d'exemple, la Commission Syndicale du

Pays de Soule réalise chaque année du gyrobroyage. En 2023, elle a nettoyé 93 hectares (sur une surface totale d'estive de près de 6 635 hectares) pour près de 28 035 € hors taxe.

La transhumance, et plus globalement l'élevage, a également contribué à façonner un bâti singulier.

3.4. L'existence d'une multitude de pratiques agricoles et savoirs inhérents

Tous les jours, les éleveurs exécutent un certain nombre de pratiques témoignant de l'existence de nombreux savoirs et savoir-faire (Salmona, 1991). Il est, en effet, impossible de tous les décrire finement. A titre d'exemple, il convient d'en citer quelques-unes :

- La fauche : Au cours d'une saison, les éleveurs sont amenés à faucher le foin, le regain et la fougère. La fauche de la fougère se fait encore à la faux lorsque les pentes ne permettent pas le passage d'engins mécanisés. L'acte de fauche relève d'une décision complexe combinant divers facteurs : les conditions pédoclimatiques, le stade de la végétation, les conditions météorologiques, le nombre de jours entre chaque fauche, etc. ;
- La tonte : Les éleveurs tondent les brebis un à deux fois par an. La tonte se fait entre voisins et/ou avec des équipes de tondeurs rémunérés. Il y a les "tondeurs" qui tondent les brebis, les "tireurs" qui approchent les brebis aux tondeurs et les "ramasseurs" qui ramassent la laine coupée. L'apprentissage de la tonte se fait bien souvent de père en fils. Elles nécessitent plusieurs années d'expérience pour acquérir rapidité et dextérité (éviter "les escaliers" sur les brebis) ;
- La conduite des chiens de troupeaux : Dans un contexte de baisse de main-d'œuvre, le chien devient un allié indispensable. La formation d'un chien est complexe. Elle nécessite de long mois d'exercices ;
- Etc.

3.4.1 Le bâti agricole

Le bâti agricole varie d'un étage altitudinal à un autre. L'étage des sièges d'exploitation compte de nombreuses bergeries et étables appartenant aux éleveurs. Sur ces structures, les panneaux photovoltaïques tendent à se développer. La taille des équipements peut être un frein lors de la cession des exploitations agricoles nécessitant un capital important pour les repreneurs. Les parcelles sont délimitées par des murets, des haies ou encore des clôtures. Les zones intermédiaires dénombrent de nombreuses bordes privées. A l'origine, ces bordes étaient utilisées pour stocker du fourrage et/ou abriter les bêtes. Aujourd'hui, l'usage agricole de ces dernières est en perdition. Faute d'usage, l'état des bordes tend globalement à se dégrader. A titre d'exemple, 354 bordes sont présentes en Vallée de Baigorry. Outre les fins agricoles, ce bâti sert d'abri pour la biodiversité en offrant, par exemple des gîtes d'été aux espèces de chauves-souris présentes sur le site (petit et grand rhinolophe, rhinolophe euryale,

murin à oreilles échancrées). Le cayolar (également nommé olha ou etxola) est situé en estive (altitude variable selon les vallées). Les quatre Commissions Syndicales à vocation pastorale en comptent 270, dont 52 avec transformation fromagère. Le cayolar se caractérise par un ensemble de bâtiments lié au parcours des brebis. Il est composé de l'abri du berger ainsi que des équipements nécessaires pour rassembler les troupeaux et dans certains cas pratiquer la traite. Les différents types d'équipements susceptibles d'être présents sont les parcs de contention, les espaces de traite (équipés ou manuels), les salles de fabrication et les saloirs. Le cayolar est un outil agricole au statut singulier. En Soule, le cayolar relève de la propriété privée. La communauté des propriétaires le possède en indivision via la détention de txotx. Cette dernière peut être distincte de la communauté des

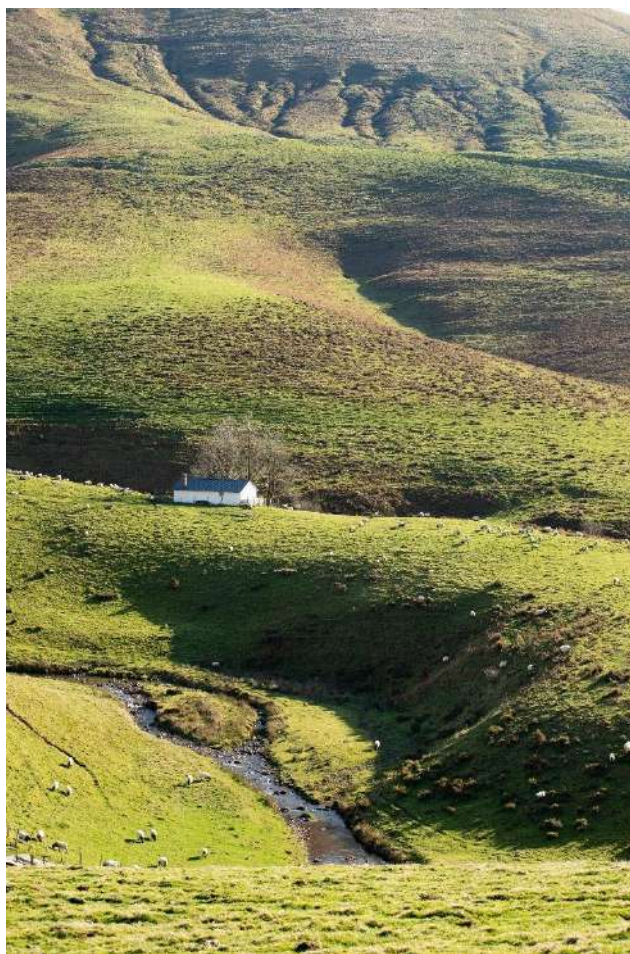


Photo 8: ©Carole photographe - Cayolar Artxilondo Cize

utilisateurs, composée des bergers/éleveurs transhumants l'utilisant durant la période estivale. Si ce modèle a permis de construire dans les années 1970 des cayolars équipés, il montre aujourd'hui de nettes limites. En effet, la communauté des propriétaires tend à se disperser numériquement et spatialement tout en étant de moins en moins éleveurs. Ils peuvent alors être éloigner des problématiques agricoles, voir le cayolar comme un lieu de vacances et refuser l'accueil d'éleveurs transhumants pourtant indispensable à l'entretien de la montagne. La Commission Syndicale via EHMEB œuvre pour empêcher ce phénomène. Elle travaille à la reconnaissance juridique du cayolar comme outil agricole par le biais d'inventaire (carnet des cayolars – EHMEB, 2021), d'articles scientifiques, du règlement domanial des estives ou encore du PLUi. Elle réalise également beaucoup de communication et de sensibilisation auprès des propriétaires pour rappeler le sens et l'utilité du cayolar. Elle œuvre au renforcement de la communauté des utilisateurs via le règlement domanial des estives et la mise en place de conventions pluriannuelles de pâturage. Sur le territoire des trois autres Commissions Syndicales du Pays Basque à vocation pastorale, les cayolars sont collectifs ; la question de la propriété ne se posant pas. Les éleveurs en ont l'usage tant qu'ils sont éleveurs transhumants. Les Commissions Syndicales en ont la gestion. Elles se chargent de la réalisation des travaux pour le compte des éleveurs. Elles gèrent les droits d'entrée et de sortie. Le droit d'entrée renvoie au montant que l'éleveur doit payer pour avoir accès au cayolar (compris

entre 0 et 10 500 €) et le droit de sortie comprend la somme que l'éleveur reçoit de la Commission Syndicale à la fin de sa carrière pour avoir maintenu et entretenu l'outil (compris entre 0 et 10 500 €). Cette gestion coutumière du cayolar garantit une utilisation agricole et collective de ce dernier. Elle empêche toutes dérives.

Synthèse de la partie 3 :

L'UNESCO reconnaît la pratique de la transhumance et des savoir-faire inhérents comme patrimoine culturel immatériel. Elle s'attache à définir finement les différents types de transhumance, l'organisation des déplacements des troupeaux, les savoir-faire relatifs à la gestion de l'espace montagnard, les pratiques coutumières de gestion collective des troupeaux, etc. Pour l'UNESCO, la pratique de la transhumance est mise en péril par quatre types de menaces :

1. Les menaces portant sur les métiers (perte d'attractivité des métiers d'éleveurs et de bergers, difficultés économiques de la profession, perte de savoir-faire, fragilisation des formes d'organisation collective) ;
2. Les menaces portant sur les espaces (des voies de circulation mal protégées, la multi-activité présente dans le territoire) ;
3. Les menaces portant sur les troupeaux (les risques sanitaires, la prédation (risque numéro 1) ;
4. Les risques liés aux enjeux environnementaux ;

Le zonage Natura 2000 et les DOCOB mettent en valeur le rôle du pastoralisme dans le maintien d'une biodiversité riche, endémique comme ordinaire. Sur ces sites, les menaces qui pèsent sur la biodiversité sont en lien avec l'évolution des pratiques agricoles (abandon des pratiques pastorales traditionnelles et la fermeture du milieu qui en découle, changement de certaines pratiques agricoles).

Les éleveurs de la Montagne Basque possèdent de nombreux savoirs naturalistes locaux et savoir-faire. Ils les mobilisent pour connaître, comprendre la flore et la faune, pour assurer une gestion durable des ressources fourragères des estives, pour réaliser des écobuages. Ils ont donné naissance à un bâti agricole privé ou collectif fortement dépendant des usages agricoles. Dans le contexte agricole actuel, les bordent tendent à être abandonnée. Les Commissions Syndicales veillent à bloquer le statut agricole des cayolars.

Pour conforter la pratique de la transhumance et les savoirs inhérents plusieurs enjeux se dessine :

1. **Maintenir le nombre d'éleveurs transhumants et les pratiques agricoles inhérentes à cette activité.** Pour cela, il convient de travailler sur la viabilité économique de la profession, sur l'attrait pour le métier, etc. ;
2. **Protéger l'élevage de la prédation.** La prédation risque de mettre à mal l'avenir de l'élevage ;
3. **Protéger la vocation du bâti agricole notamment des cayolars ;**

4. **Reconnaître le pastoralisme comme activité garante de l'aménagement montagnard.** Il faut conforter la place et le rôle de l'élevage en montagne, écouter et prendre en considération les savoirs et savoir-faire des éleveurs.

4. Les outils politiques en faveur du pastoralisme

Comme évoqué précédemment, l'agriculture de montagne survit actuellement grâce à des fonds européens et à divers soutiens financiers.

4.1. La aides de la Politique Agricole Commune en faveur de l'agriculture de montagne

La Politique Agricole Commune (PAC) de l'Union Européenne est négociée tous les cinq ans. La programmation actuelle a débuté le 1^{er} janvier 2023 pour s'achever en 2027. A l'échelle de la France, la PAC est matérialisée par le Plan Stratégique National (PSN). Ce dernier, ratifié le 31 août 2022, précise :

- Les modalités d'intervention du premier pilier de la PAC via le Fond Européen Agricole de Garantie (FEAGA) pour soutenir les revenus et les marchés ;
- Les modalités d'intervention du second pilier de la PAC à travers le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) destiné à soutenir le développement des zones rurales.

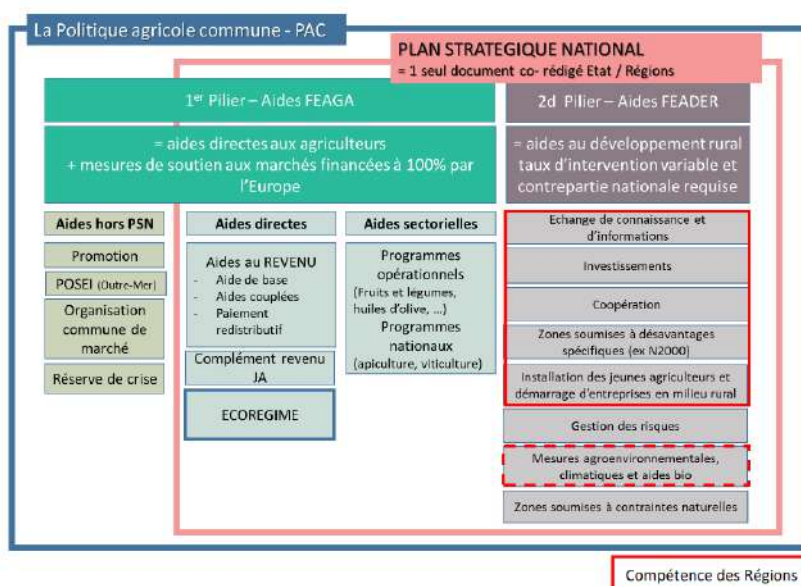


Image 6 : La PAC (2023-2027)

Il se donne trois objectifs :

1. Favoriser une agriculture intelligente et résiliente assurant la sécurité alimentaire ;
2. Renforcer les actions favorables à l'environnement et au climat qui contribuent aux objectifs environnementaux et climatiques de l'Union Européenne ;
3. Renforcer le tissu socio-économique des zones rurales (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, 2023).

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire est l'autorité de gestion du PSN. Une partie du PSN est ensuite déclinée à l'échelle régionale via le Plan Stratégique Régional (PSR).

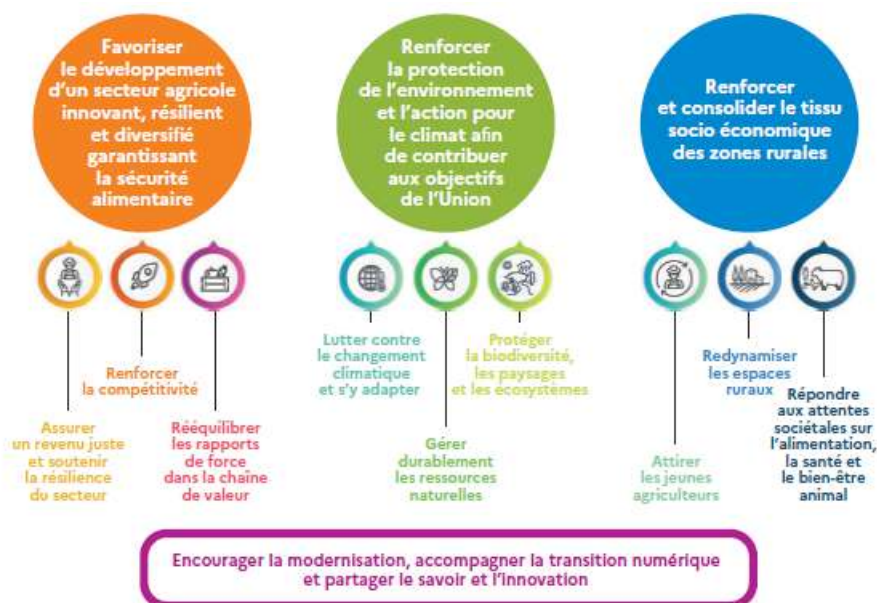


Image 7 : Les objectifs du PSN

Par le biais du PSR, la Région Nouvelle-Aquitaine a pour objectifs :

- Le maintien de la compétitivité des activités agricoles en zone de montagne ;
- Le maintien de l'agriculture et de l'agropastoralisme en montagne afin de préserver l'environnement façonné par ces activités ;
- La prise en compte du surcoût lié à la présence de gardiens éleveurs et/ou de bergers salariés en estive pour conduire les bêtes afin de permettre la poursuite d'une activité économique pour compléter la ressource fourragère en maintenant des milieux ouverts.

Les aides de la PAC directement liées au PSN soutenant les exploitations agricoles de montagne

Aide de base au revenu (système de DPB) : « L'aide de base au revenu contribue à assurer le revenu des agriculteurs. Cette aide représente une part significative du revenu de nombreux agriculteurs et permet ainsi d'assurer un niveau de vie équitable à la population agricole. Elle constitue également un filet de sécurité qui permet de stabiliser le revenu et contribue au maintien d'une capacité d'investissement sur les exploitations agricoles, ce qui est une condition à leur engagement dans la transition vers une agriculture innovante, résiliente et plus respectueuse de l'environnement ». La valeur moyenne des DPB est de 145 €.

Ecorégime : L'écorégime est une aide aux exploitants agricoles qui s'engagent volontairement à mettre en place sur leur exploitation des pratiques agronomiques favorables au climat et à l'environnement. Il prend la forme d'un paiement découplé uniforme, versé annuellement sur tous les hectares admissibles de l'exploitation et tenant compte des pratiques mises en œuvre. L'aide permet d'accompagner les agriculteurs dans leur transition en massifiant les pratiques agroécologiques ». L'aide de base est de 60 € l'hectare.

Aide redistributive complémentaire : « L'aide redistributive apporte un soutien aux petites et moyennes exploitations. Elle contribue à une distribution plus juste des soutiens entre les agriculteurs en fonction de la taille de leur exploitation et permet de valoriser les activités génératrices d'emploi, qui se font en moyenne de façon plus forte sur des exploitations de taille inférieure à la moyenne. Cette aide contribue ainsi à maximiser les emplois et les actifs agricoles sur les exploitations et contribue au renforcement du capital humain de l'agriculture française ». L'aide est de 48 € par hectare sur les 52 premiers hectares.

Aide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs : « Cette aide contribue au renouvellement des générations en accompagnant la première installation des jeunes agriculteurs, en complément des autres dispositifs réservés aux jeunes agriculteurs. Elle permet aux jeunes agriculteurs de disposer de moyens plus importants pour faire face aux charges supplémentaires liées à la mise en place de leur activité ». L'aide est en moyenne de 4 469 € par an.

Aides couplés : Ces aides visent à soutenir la production animale. Elle est en moyenne de 60€ par UGB bovin et de 29 € par brebis.

Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) : « L'ICHN est une aide en faveur des agriculteurs exerçant leur activité dans des zones défavorisées par l'altitude, de fortes pentes et d'autres caractéristiques physiques du territoire. Cette aide est fondamentale pour le maintien de l'activité agricole, et notamment de l'élevage, dans les zones à handicaps naturels et tout particulièrement dans les zones de montagne. Cette aide vise à réduire les différences de revenu entre les agriculteurs des zones défavorisées et ceux du reste du territoire. En permettant le maintien de l'activité agricole, cette aide participe également à consolider l'activité économique et à préserver l'emploi dans ces territoires ». Cette aide est en moyenne de 70 € par hectare.

Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) surfacique : Il s'agit des mesures dites systèmes et des mesures dites localisées. Pour les percevoir, le demandeur doit respecter un cahier des charges. Ces MAEC surfaciques ne sont pas négligeables pour les gestionnaires.

Aide à la protection des exploitations et des troupeaux contre la prédation du loup et de l'ours : « Cette aide vise à accompagner les éleveurs soumis à un risque de prédation à la mise en place de mesures de protection des troupeaux en compensant les surcoûts induits par les changements de pratiques. Cinq types de dépenses sont possibles :

- Le gardiennage renforce ou la surveillance renforcée des troupeaux par l'embauche de bergers salariés, d'une prestation de service ou par une aide aux éleveurs qui assument eux même cette tâche ;
- L'achat, la stérilisation, les tests de comportement et l'entretien des chiens de protection ;
- Les investissements en clôtures électrifiées ;
- Les analyses de vulnérabilité d'un élevage à la prédation ;
- L'accompagnement technique des éleveurs ».

Les aides de la PAC directement liées au PSR piloté par la Région Nouvelle-Aquitaine soutenant le pastoralisme

MAEC forfaitaire

Protection des Races Menacées. Sur le territoire Montagne Basque, plusieurs races bénéficient d'un soutien financier à l'UGB car menacées. Il s'agit notamment de la brebis "sasi ardi".

Aide au gardiennage des troupeaux hors zone de prédation : Cette aide vise à accompagner les éleveurs qui réalisent une conduite quotidienne des troupeaux en montagne et/ou embauchent un

berger salarié. Sur la dernière programmation, 1 600 dossiers ont obtenu un accord de subventions. Le nombre de dossiers ne cesse d'augmenter.

Aides aux investissements productifs ou non productifs en faveur des exploitations agricoles et à d'autres acteurs du développement rural (entreprises agroalimentaires, filières bois, etc.) : Lors de la dernière programmation, 299 projets ont bénéficié d'aides relatives au plan de modernisation agricole, 134 projets ont perçu des aides pour construire et/ou mettre aux normes des outils de modernisation, 150 dossiers ont reçu des aides relatives à la mécanisation de montagne.

Aide à l'installation : 134 dossiers ont été éligibles à l'aide à l'installation.

Coopération dont le programme Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale (LEADER) : Le territoire Montagne Basque a bénéficié de deux LEADERS successifs.

Certaines de ces mesures bénéficient également d'un cofinancement régional.

Tableau 32 : Les aides de la PAC (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, 2023)

Primordiales pour l'élevage de montagne, certaines de ces aides, dont l'ICHN et la DJA bonifiée montagne, ont connu une baisse lors de la dernière réforme.

La PAC vient accompagner les exploitations agricoles de montagne. Son cadre d'intervention ne permet pas de prendre en compte l'hétérogénéité des exploitations agricoles et leurs spécificités.

4.2. Le Plan Montagne du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques

Le 12 avril 2019, le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques valide l'adoption d'un Plan Montagne. Par ce biais, il cherche à soutenir des composantes fortes de son territoire : la ruralité et l'agriculture. Bien que facultatif, il s'appuie, en 2019 et 2020, sur une enveloppe de 1 260 000 €. La majorité des aides sont versées dans une logique de cofinancement (PSR et/ou autres). Ainsi, le Département soutient :

- Les Commissions Syndicales dans la réalisation de travaux d'entretien de la voirie pastorale ;
- Les études et les travaux relatifs au maintien et/ou la reconquête de la qualité des milieux et de la sécurisation de l'alimentation en eau potable ;
- Des expérimentations portant sur le traitement du lactosérum ;
- L'installation de panneaux photovoltaïques ou de pico-centrale ;
- L'animation autour de l'emploi de berger (Bourse d'Emploi des bergers) ;
- Des aides supplémentaires lors de l'installation de jeunes agriculteurs ;
- Les travaux de rénovation de cabanes et d'équipements pastoraux ;
- La filière d'Agneau de lait ;
- La réalisation d'actions de communication et de sensibilisation auprès du grand public pour expliquer la "Montagne Pastorale" et les bons gestes à adopter.

Le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques connaît aujourd'hui des difficultés financières l'obligeant à interrompre le soutien à certains axes fléchés en 2019, tel que le soutien à la voirie des Commissions Syndicales.

4.3. La Politique Montagne de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

Le 15 décembre 2018, la Communauté d'Agglomération Pays Basque s'est dotée d'une compétence facultative « *Stratégie, actions et animation partenariale de projets en faveur du développement durable de la Montagne Basque* ». Elle traduit la volonté de cet acteur de s'impliquer fortement dans le soutien et le développement de la Montagne Basque. Son déploiement opérationnel s'est fondé initialement sur la stratégie montagne 2014-2020 et le programme Européen Leader 2014-2020 qui s'est achevé en 2022.

Depuis début 2023 et dans la continuité de la gouvernance et des actions menées dans le cadre des deux générations de LEADER, plusieurs modalités d'accompagnement du territoire de montagne sont mises en place.

En s'appuyant sur une construction au plus près du terrain et de ses acteurs (élus, gestionnaires, socioprofessionnels et usagers), la politique Montagne 2023-2027 cherche à répondre à l'ensemble des enjeux du territoire montagnard pour en garantir la vie et l'attractivité à l'année et ce en répondant à quatre défis majeurs, déclinés en objectifs opérationnels. Ces défis sont :

1. **Des villages et vallées dynamiques** (Exemple : le maintien des services au public en s'accordant sur les services prioritaires (appui au dernier commerce par exemple) ;
2. **Des terroirs de qualité** (exemple : le soutien à la valorisation des produits des activités agropastorales et forestières) ;
3. **Un territoire organisé et géré (en transfrontalier)** (exemple : l'appui à l'animation d'une gestion en commun par massif ou intermassifs (ingénierie, soutiens à l'ingénierie, aux études et projets) ;
4. **Des femmes et des hommes qui méritent d'être (re)connus et légitimés** (exemple : l'appui à des projets sur l'égalité femme-homme et la place de la femme en milieu rural).

La politique Montagne est pilotée par une commission "extracommunautaire". Cette dernière regroupe des élus municipaux et communautaires mais également des gestionnaires d'estives (Commissions Syndicales et Associations Foncières Pastorales), des socio-professionnels et des représentants de la société civile. Cette commission valide les soutiens financiers apportés aux porteurs de projets. Ces soutiens peuvent être :

- "Au fil de l'eau", suivant les demandes des porteurs de projet ;
- Via des appels à projet définis par la commission elle-même ;
- Via des conventions d'objectifs et de moyens partagés avec les gestionnaires.

Une enveloppe annuelle moyenne de 290 000 euros est dédiée à ce soutien financier complétée par des crédits dédiés à l'agriculture.

D'autres actions sont menées en faveur de la montagne et de ces acteurs comme le portage et l'animation de sites Natura 2000, l'animation de massifs en transfrontaliers, le portage de projets transfrontaliers et la conduite de projets partenariaux comme la création du Parc Naturel Régional ou la gestion de la cohabitation des activités.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a candidaté auprès de la Région Nouvelle Aquitaine pour la nouvelle génération des fonds européens 2022-2027 afin de poursuivre une dynamique de développement local et d'innovation en faveur de la ruralité sur la Montagne Basque.

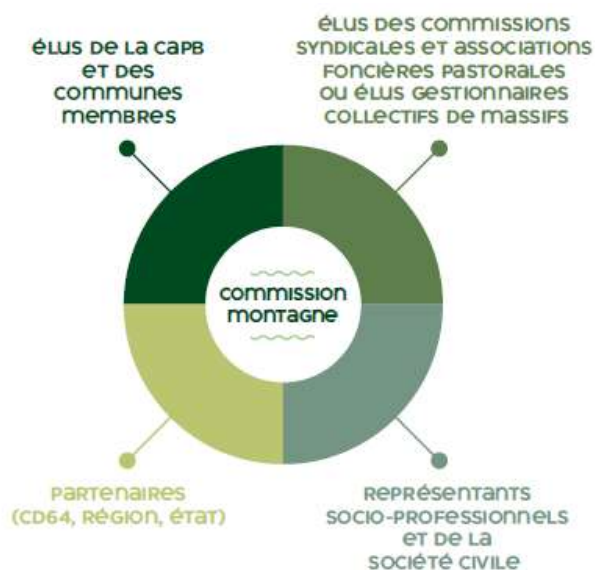


Image 8 : Composition de la commission extracommunautaire en charge du suivi de la politique Montagne.

Concrètement, sur la période 2023-2027, 830 000 euros de fonds Leader seront dédiés aux trois finalités suivantes :

- La gestion collective et la valorisation des zones intermédiaires ;
- La valorisation des produits agricoles et forestiers de la Montagne Basque dans une logique d'alimentation saine et durable ;
- La coopération avec d'autres territoires de montagne.

Enfin, plus de 2 130 000 euros de fonds FEDER seront dédiés aux zones massifs pour :

- Poursuivre les actions de gestion de la cohabitation des activités ;
- Développer un tourisme durable et valoriser les patrimoines de la Montagne Basque ;
- Développer les équipements et services socio-économiques permettant de renforcer l'attractivité des villages.

4.4. Le soutien des gestionnaires envers les éleveurs transhumants

Certains gestionnaires, comme les Commissions Syndicales du Pays Basque à vocation pastorale, affichent des politiques de soutien financiers aux éleveurs transhumants à l'échelle de leurs moyens. Certaines d'entre elles proposent :

- Un dégrèvement des bacades pour les éleveurs bénéficiant de la DJA ;
- Une aide financière comprise entre 1 000 et 7 000 € pour les éleveurs réalisant des travaux sur les cayolars ;

- Une avance de trésorerie pour les éleveurs réalisant des travaux sur les cayolars et embauchant des bergers salariés via des groupements d'employeurs.

Synthèse de la partie 4 :

L'élevage de montagne et plus globalement du développement du milieu rural du territoire Montagne Basque est aidé par la PAC, par la Région Nouvelle Aquitaine, par le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, par la Communauté d'Agglomération Pays Basque et par les Commissions Syndicales. Ce soutien est indispensable au maintien des exploitations agricoles et ainsi à la vie sociale et économique des vallées et de la Montagne Basque. Ces aides présentent une certaine instabilité. Elles reposent sur des compétences facultatives et/ou sont discutées tous les cinq ans lors des réformes de la PAC et tous les six ans pour les autres instances (à l'occasion de chaque changement de mandat). Par ailleurs, elles ne laissent pas transparaître une politique commune définissant des orientations partagées pour l'avenir de la Montagne Basque. **Il convient donc de limiter la dépendance des exploitations agricoles aux aides relativement instables. Par ailleurs, il est souhaitable de travailler à une intervention coordonnée, mutualisée en montagne qui réponde à l'ensemble des besoins. En effet, il serait intéressant de co-construire une politique montagne pour garantir l'avenir de la Montagne Basque.**

Analyse Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces (AFOM)

ATOUTS	FAIBLESSES
1. Une forte densité d'exploitations agricoles et une agriculture des plus dynamiques au niveau national en matière d'installation ; 2. Une spécificité ovins lait dans les Pyrénées et une diversité de productions sous signes officiels de qualités auxquels adhèrent plus de la moitié des exploitations ; 3. L'existence de 50 000 hectares de pâturage collectif support de près de la moitié du cheptel transhumant du massif des Pyrénées ; 4. Des pratiques pastorales et des modes de gestion qui concourt au maintien d'un commun et qui participent pleinement à l'entretien et à la préservation du patrimoine et des paysages ; 5. Des habitudes de travail collectifs préservés ; 6. Des races locales valorisées économiquement ou en conservation	1. Une dynamique de déprise agricole engagée ; 2. Une baisse incessante du nombre d'exploitations agricoles ; 3. Une baisse des pratiques traditionnelles ; 4. Des revenus agricoles faibles et une activité dépendante des aides ; 5. Un déficit de main d'œuvre. 6. Une gestion administrative des massifs divergente à l'échelle transfrontalière (volet sanitaire, mise en œuvre des écobuages)

contribuant à une importante biodiversité domestique (animale et végétale) ; 7. Une production diversifiée qui va au-delà de la production de lait et de fromages ; 8. Un maillage d'outils de production et de transformation importante ; 9. Un maillage d'outil de conseils et d'accompagnement important ; 10. Un pâturage transfrontalier qui perdure.	
OPPORTUNITÉS	MENACES
1. Les démarches de qualités ; 2. Le développement des circuits courts ; 3. La diversification (développement de nouvelles filières agricoles, valorisation de nouveaux produits, agritourisme, etc.) ; 4. La reconnaissance, la valorisation, voire le transfert des savoir-faire et des pratiques concourant à la préservation du patrimoine ; 5. La complémentarité entre les différentes stratégies d'exploitations agricoles.	1. Le vieillissement des exploitants qui peinent à trouver des repreneurs (exploitation sans suite) ; 2. La poursuite de la déprise et de l'agrandissement des exploitations (bien que parfois l'agrandissement des exploitations sont nécessaires pour améliorer l'autonomie fourragère de ces dernières) ; 3. Le déclin des pratiques traditionnelles et l'abandon de certains espaces (notamment des zones intermédiaires) ; 4. La baisse des aides agricoles et des revenus agricoles ; 5. Des politiques publiques européenne et nationale parfois en inadéquation avec les pratiques agricoles locales et l'hétérogénéité des systèmes d'exploitation agricole ; 6. La diminution de la représentation du monde agricole dans les instances décisionnaires ; 7. L'étalement urbain ; 8. Le changement climatique ; 9. Les conflits d'usages entre activités économiques et de loisirs 10. Le développement du risque incendie dans les zones inexploitées.

Tableau 33 : Analyse AFOM

Enjeux

L'analyse AFOM permet d'extraire un certain nombre d'enjeux relatif au maintien de l'agropastoralisme sur le territoire Montagne Basque.

ENJEUX	SOUS-ENJEUX
Reconnaître le rôle de l'agriculture sur le territoire	1. Produire une communication positive du rôle de l'élevage sur le territoire (utilisation positive de la ressource, entretien de l'espace, maintien des paysages ouverts, rôle de l'écobuage, etc.) ; 2. Reconnaître et promouvoir les savoirs et savoir-faire des éleveurs concourant au maintien de la biodiversité ; 3. Travailler sur le lien entre les produits de qualité et l'alimentation locale ; 4. Mettre en avant la transmission des savoirs et des savoir-faire dans la formation ; 5. Maintenir le nombre de structures agricoles et l'organisation pastorale unique.
Relever le défi du renouvellement des exploitations agricoles	1. Maintenir le nombre d'éleveurs transhumants et ainsi garantir le dynamisme socio-économique des vallées, l'entretien des paysages et de la biodiversité ; 2. Prendre en compte les nouvelles attentes dans les projets d'installation (nouvelles productions, filières courtes et/ou longues, dissolution du lieu de vie et du travail, etc.) ; 3. Prendre en compte le contexte particulier de l'Etxe dans les transmissions, des systèmes d'élevages existants, de l'augmentation du capital d'exploitation, de la modification des modes de transmission même dans le cadre familial ; 4. Maintenir des systèmes capables de valoriser la ressource en herbe des différents étages altitudinaux ; 5. Maintenir la mixité des troupeaux sur l'exploitation et en estive ; 6. Maintenir la gestion fine des parcours et des secteurs par les éleveurs.
Améliorer le revenu des éleveurs	1. Accompagner les éleveurs dans la diminution des charges (intrants, mécanisation, bâtiment) ; 2. Améliorer la viabilité économique des exploitations dans un contexte de dépendance aux aides PAC ; 3. Améliorer la valorisation des démarches en SICO, des démarches collectives et du recours aux outils collectifs ; 4. Valoriser l'utilisation de la montagne par une marque, une labellisation ; 5. Valoriser les produits locaux afin d'inciter les citoyens à les acheter et à modifier leurs habitudes de consommation ;
Relever le défi de la main d'œuvre dans les exploitations agricoles d'élevage	1. Encourager l'entraide entre éleveurs ; 2. Accompagner le développement du salariat par le biais des CUMA, des groupements d'employeurs, des services d'entraide ; 3. Accompagner le développement des outils collectifs tel le matériel en CUMA, les outils de transformation, les saloirs, etc.
Valoriser la gestion collective du foncier	1. Accompagner l'utilisation et la valorisation des zones intermédiaires via le soutien aux AFP, à l'essor de nouvelles productions ;

	2. Accompagner la structuration des acteurs des zones industrielles autour d'outils comme les AFP et/ou les GP ; 3. Développer de nouveaux modèles de portage du foncier à l'image des territoires collectifs (exemple : initiative Etxalte lab) ; 4. Soutenir les Commissions Syndicales garantes d'un usage collectif des estives (prise en compte, amélioration du statut juridique, soutien financier, etc.) ; 5. Soutenir et développer les outils de portage foncier et de bâtiment (SCA Lurzaindia, SAFER) ; 6. Soutenir et développer les outils de portage de la maison d'habitation (coopérative d'habitant à Irissarry, rôle de l'EPFL en lien avec la SAFER) ; 7. Protéger la vocation du bâti agricole notamment des cayolars.
Contribuer à l'adaptation des politiques publiques au contexte local	1. Reconnaître le pastoralisme comme activité garante de l'aménagement montagnard ; 2. Participer à l'amélioration et à l'adaptation des protocoles sanitaires (exemple de la tuberculose et de la nécessaire prise en compte des spécificités des troupeaux bovins transhumants) ; 3. Améliorer le cadre réglementaire des écobuages pour pouvoir mieux l'adapter à l'activité agricole et pastorale locale ; 4. Pouvoir anticiper la présence du loup et de l'ours sur le territoire.
Garantir la cohabitation des activités sur le territoire de la montagne	1. Garantir la vocation pastorale du territoire Montagne Basque ; 2. Poursuivre les actions de sensibilisation auprès des visiteurs du territoire ; 3. Faire de la cohabitation des activités une force pour l'élevage de montagne par le biais notamment de la vente de produits locaux.
Anticiper et s'adapter au changement climatique	1. Accompagner les éleveurs et les gestionnaires à s'adapter au changement climatique ; 2. Identifier l'impact des activités dans le changement climatique.
Accompagner la diversification des productions sur l'exploitation	1. Accompagner les filières émergentes sur le plan technique, économique, organisationnel, commercial et promotionnel ; 2. Mettre en avant les limites des systèmes "mono-atelier" ; 3. Promouvoir l'intérêt de la transhumance.
Améliorer la connaissance des exploitations agricoles de la Montagne Basque, de leurs évolutions et de leur impact sur les milieux	1. Accroître la connaissance des exploitations agricoles transhumantes et non transhumantes (mieux comprendre les stratégies individuelles, mieux cerner les mutations en cours, l'hétérogénéité des systèmes de production, les motivations pour poursuivre la transhumance) ; 2. Accroître la connaissance des dynamiques de végétation en cours afin de les comprendre, les surveiller, les corriger pour qu'elles ne soient pas subies

Tableau 34 : Enjeux et sous-enjeux à relever pour maintenir une activité agropastorale vivante sur le territoire

CHAPITRE 2 : FORET ET SYLVICULTURE



TABLE DES MATIÈRES

<u>Introduction</u>	99
1. Le foncier forestier : entre communal et privé	102
1.1. Une forêt publique minoritaire	102
1.2. Une forêt majoritairement privée notamment sur les coteaux	104
2. Les principaux peuplements et la biodiversité accueillie soumis aux dérèglements climatiques	105
3. Une ressource forestière importante mais faiblement mobilisable	107
3.1. De faibles volumes mobilisables	108
3.2. L'exploitabilité et les coûts d'exploitation élevés sur le territoire de la Montagne Basque	110
3.3. Les différents produits issus de la forêt de la Montagne Basque : le bois d'œuvre et le bois d'énergie	111
3.4. L'agroforesterie : des pratiques et des savoir-faire à reconquérir ?	114
3.5. La filière bois en difficulté.....	117
4. Les services écosystémiques de la forêt autres que productifs	120
4.1. La forêt garante de stockage de carbone	120
4.2. La forêt comme lieu récréatif	122
4.3. La forêt de la Montagne Basque comme lieu culturel	123
5. Les politiques territoriales de la forêt en Montagne Basque	125
5.1. Les acteurs institutionnels concernés par la forêt.....	125
5.2. Les politiques/actions mises en place par les acteurs du bois	126

INTRODUCTION

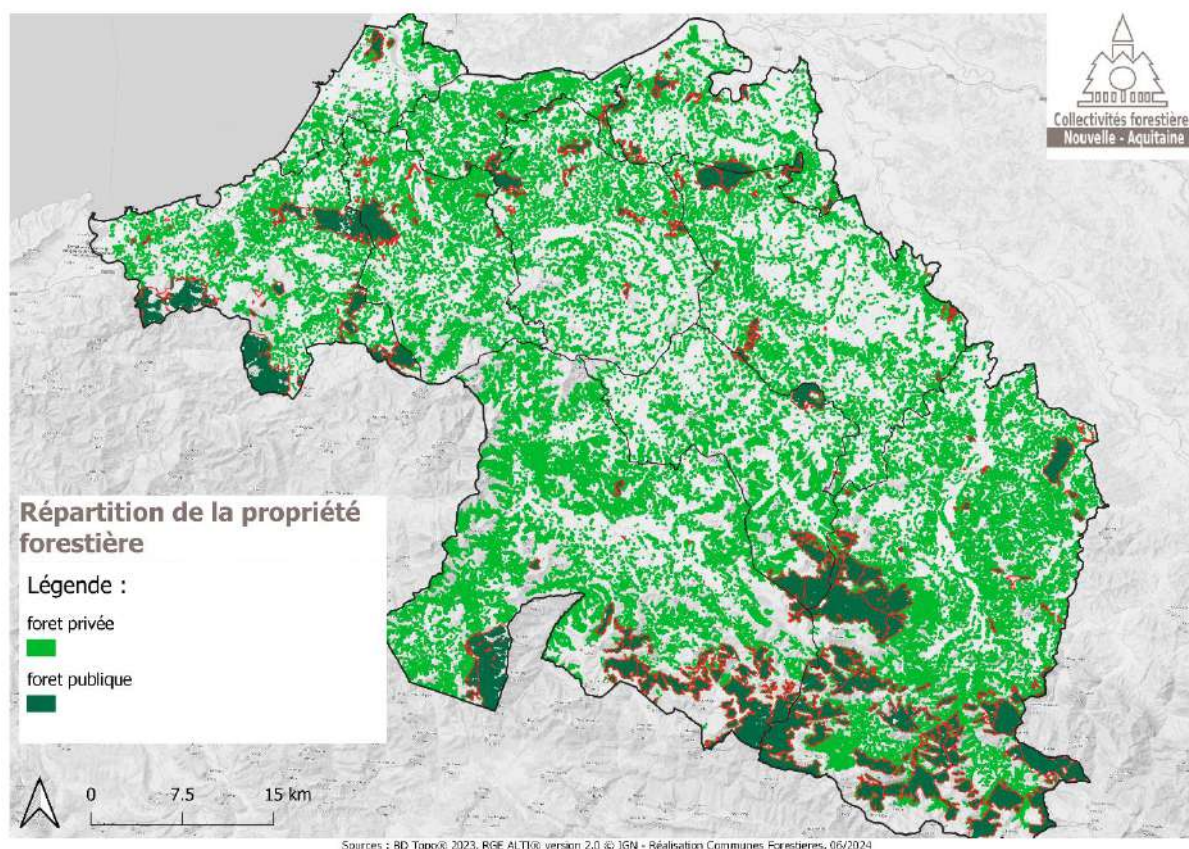
Ce chapitre s'appuie essentiellement sur les données issues du Plan Bois Pays Basque réalisé par la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) au cours des années 2023 et 2024. Le Plan Bois est la déclinaison locale des Plans d'Approvisionnement Territorial (PAT) mis en place par la Fédération des Communes Forestières. Il s'agit d'un outil proposé dans le cadre du programme de 1 000 chaufferies en milieu rural. Le PAT avait initialement pour vocation d'apporter aux élus d'un territoire une réflexion sur l'approvisionnement en bois local des chaufferies, en permettant d'avoir une idée de la ressource et des coûts de mobilisation de cette dernière. Ce choix s'appuie sur le fait que le Plan Bois du Pays Basque propose des données récentes sur les forêts du territoire déjà discutées au sein d'un comité technique regroupant plusieurs structures concernées par la thématique²⁷.

La rédaction de ce chapitre s'appuie sur le plan élaboré par le groupe de travail regroupant la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Office National des Forêts (ONF), Le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), Euskal Herriko Laborantza Ganbara (EHLG), les Communes Forestières (COFOR), la CAPB, les Commissions Syndicales, le Conservatoire Botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, Forespir et l'interprofession de la filière-bois. Au regard du triptyque "Homme-Nature-Culture", validé en 2018 par les élus locaux et par Madame la Préfète de Région comme orientation à donner au futur PNR Montagne Basque, la sylviculture a été la clé d'entrée des paragraphes qui suivent. Cette orientation ne signifie pas que l'intérêt porté aux autres services écosystémiques de la forêt est moindre.

La forêt est le support de regard divers : écologues, naturalistes, forestiers, etc. Ce chapitre n'a pas pour objectif de prendre parti pour l'un ou l'autre des regards. La rédaction de ce dernier a en tout cas permis de prendre conscience de la nécessité d'arriver à créer davantage de rencontre autour de cette thématique, notamment autour des services écosystémiques ou un éclairage local doit être fait mais pour lequel les données font aujourd'hui défaut.

²⁷ Le Comité Technique du Plan Bois Pays Basque regroupe les structures suivantes : l'ADEME, Arbre et CO, Association AIBA, Association des entreprises forestières d'Aquitaine, Association Hergarai Bizi, Association Izpindar, Association Laneko, la CAPB, la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques, les Communes Forestières des Pyrénées-Atlantiques, les Commissions Syndicales du Pays Basque, le Conservatoire d'Espace Naturel de Nouvelle-Aquitaine, le Département des Pyrénées-Atlantiques, Fransylva, l'IGN, les gestionnaires de Forêt, l'interprofession forêt/bois (FIBOIS Nouvelle-Aquitaine), des entreprises d'élagage, Loreki, l'Office National des Forêts, Pagatxa, la Région Nouvelle-Aquitaine, SB Paysage et Sugarai.

1. Le foncier forestier : entre communal et privé



Carte 14 : La propriété de la forêt sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (COFOR, 2024)

La Montagne Basque, avec 104 400 hectares de forêt, dispose d'un espace forestier important, couvrant un tiers de son territoire. Une grande majorité de cette forêt est exploitable puisque le périmètre compte 87 600 hectares de forêt de production, soit 83 % de la surface forestière totale, répartie entre 22 800 hectares de forêt publique et 64 800 de forêts privées. La Montagne Basque se singularise par l'absence totale de forêt domaniale.

1.1. Une forêt publique minoritaire

Sur la partie la plus haute de la Montagne Basque, de grands espaces forestiers remarquables sont présents. Ces espaces relèvent de deux statuts :

- La propriété communale. Il s'agit des forêts appartenant aux communes ;
- La propriété privée indivise des communes. A l'ouest du territoire, des communes possèdent en indivision des surfaces de montagne importante. Depuis 1838, ces surfaces sont gérées par les Commissions Syndicales. Parmi elles, se trouve la forêt transfrontalière d'Iraty, la plus grande hêtraie d'Europe, située sur le territoire géré par la Commission Syndicale du Pays de Soule, la Commission Syndicale du Pays de Cize, la Junta d'Aezkoa et la Junta de Salazar. D'autres massifs remarquables sont

également présents sur ces secteurs : le Massif d’Holzarte, des Arbailles, d’Aira ou encore d’Hergarai. Au nord du territoire de la Montagne Basque, le bois de Mixe se distingue. Il s’agit d’une forêt de 655 hectares, administrée et valorisée par la Commission Syndicale du Bois de Mixe. Créée en 1838, cette dernière a pour vocation la gestion forestière et les activités inhérentes (gestion de la chasse, activités de loisirs). Elle réunit 21 communes.

	Commission Syndicale du Pays de Soule	Commission Syndicale de la Vallée d’Oztibarre	Commission Syndicale du Pays de Cize	Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri	Commission Syndicale du Bois de Mixe
Estives	6 335 hectares	1 400 hectares	13 001 hectares	6 500 hectares	0
Forêts	7 797 hectares	1 100 hectares	3 965 hectares	2 000 hectares	655 hectares

Tableau 35 : Les surfaces de Montage gérées par les Commissions Syndicales du Pays Basque (EHMEB, 2019)

Les collectivités et les gestionnaires mettent en place des plans d’aménagement forestier d’une durée de 20 ans, en collaboration avec l’Office National des Forêts (ONF). L’aménagement forestier est la feuille de route de la gestion durable des forêts publiques. Définie par le Code forestier, elle donne les grandes orientations sylvicoles d’une forêt, appartenant à l’Etat ou aux collectivités territoriales, pour une durée de 20 années. Son objectif est de gérer de manière durable les forêts, relevant du régime forestier, pour permettre à la société de bénéficier pleinement de tous les services offerts (production de bois, bien-être, promenade, biodiversité, prévention des risques naturels, etc.). Concrètement, ce plan de gestion précise par exemple les essences à privilégier, les plantations à envisager et la régénération à obtenir. Il quantifie et planifie les récoltes de bois ainsi que les travaux à réaliser, au regard des enjeux économiques, sociétaux et environnementaux de la forêt (accueil du public, préservation de la biodiversité, réduction des risques naturels, etc.). Ce document est réalisé par l’ONF en concertation avec la collectivité propriétaire. Il se fonde sur des études du milieu naturel plus ou moins approfondies, des aléas climatiques, de la composition et de l’état des peuplements, du contexte socio-économique du territoire et de la gestion forestière antérieure. Le document d’aménagement des forêts des collectivités doit faire l’objet d’une délibération du conseil municipal avant d’être approuvé par arrêté préfectoral du préfet de Région.

Pendant des décennies, la forêt a été une ressource de revenu non négligeable pour les propriétaires publics. Elles ont été très exploitées des années 1980 à 2000. Depuis 2010, les parcelles mise à la vente ont diminué. En parallèle, les ventes ont considérablement chuté. Dans certains cas, le revenu de la forêt est proche de zéro en particulier sur les hêtraies de montagne. Dans ce contexte morose, les communes et les gestionnaires minimisent au maximum les dépenses d’entretien afin d’équilibrer le budget sans pour autant compromettre la réalisation de vente. Ce constat se vérifie moins pour quelques communes possédant des bois sur des espaces peu vallonnés et proche des réseaux routiers comme Chéraute.

Enfin, le projet de la Loi de Finance, article L.2335-17 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit une dotation aux communes rurales couvertes par les dispositifs tels que Natura 2000 ou de Parc Naturel Régional permet un soutien financier. En Montagne Basque, 41 communes sont concernées par cette dotation. Les communes n'ont pas de démarche à mener pour percevoir cette dotation. Le calcul du montant est fait par la direction générale des collectivités locales sur la base des données de l'INPN.

1.2. Une forêt majoritairement privée notamment sur les coteaux

Au total, le territoire Montagne Basque compte 64 800 hectares de forêts privés. Ces forêts ne sont pas soumises au régime forestier. Leurs profils varient : d'un hectare dans une exploitation agricole à plusieurs dizaines d'hectares gérés par un groupement de propriétaires (quelques propriétés importantes appartiennent à un seul propriétaire). Il existe une réglementation forestière que les propriétaires sont tenus de respecter. Le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) accompagne 9 322 propriétaires privés via un accompagnement technique d'exploitation et de valorisation. Le CRPF apporte des conseils aux propriétaires privés sur demande. Aujourd'hui, les parcelles forestières dotés d'un document de gestion durable, validé par le CRPF, correspondent à 6 % de la surface totale des forêts privées du territoire Montagne Basque. Il peut également mettre en place des actions de développement forestier sur des secteurs avec des réunions techniques en mairie et réaliser des diagnostics. Il est dans l'incitation tout en apportant un conseil neutre et gratuit. A partir de 20 hectares, les propriétaires sont tenus de mettre en place un Plan Simple de Gestion (PSG) pour leur forêt. Ce PSG est instruit et agréé par le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) qui vérifie la gestion sur une durée de 10 à 20 ans en accord avec le Schéma Régional de Gestion Sylvicole.

En deçà, il existe un PSG volontaire à partir de 10 hectares de surface. Les propriétaires peuvent aussi adhérer à un Codes des Bonnes Pratiques Sylvicoles. Ces plans visent une gestion durable des forêts : la production de bois en prenant en compte la biodiversité, la gestion qui procure des biens et services non-marchands pour la société (qualité de l'air, des paysages, stockage de carbone, lutte contre le Changement Climatique, etc.). Les propriétaires privés sous documents de gestion durable sont en constante augmentation.

Au fil des générations, la culture forestière s'estompe. D'après les forestiers, les propriétaires privés méconnaissent la forêt et le rôle de sa gestion : la nécessité d'entretenir, de travailler, d'éclairer, de régénérer pour préserver la forêt, d'assurer sa bonne santé, sa production de bois mais aussi la biodiversité et plus globalement les aménités positives. Par ailleurs, les propriétaires sont démarchés en majorité pour les besoins de la filière bois énergie (Bassins d'activités de Lacq-Orthez notamment), sans réellement de politique de gestion ou de valorisation. Enfin, la forêt privée est extrêmement morcelée et peut se révéler de faibles superficies ; des conditions peu propices à son exploitation. Ces constats font que la forêt privée du département présente un des états les plus mauvais à l'échelle nationale. L'un des enjeux fort de la forêt privée est donc d'accompagner les propriétaires vers des documents de gestions durables en prenant en compte les difficultés liées.

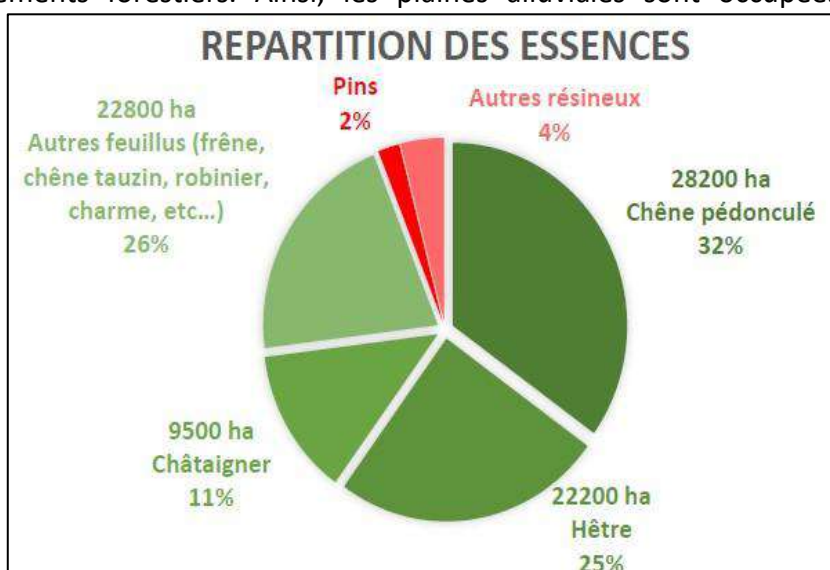
Synthèse de la partie 1 :

La forêt de la Montagne Basque compte deux principaux propriétaires : les communes et les privés qui sont majoritaires. Publics comme privés sont confrontés à la crise du marché du bois. Dans ce contexte économique, ils minimisent au maximum les travaux d'entretiens ce qui sur le long terme peut impacter la régénération des peuplements et la capacité à vendre des parcelles, faute d'accès par exemple. De plus, de nombreux propriétaires privés perdent la culture forestière délaissant complètement leur peuplement. Face à ces constats, il convient :

- D'accompagner les propriétaires privés et publics face aux difficultés économiques actuelles rencontrées. Dans ce contexte, il peut être important de diversifier les produits du bois et de reconnaître plus fortement l'intérêt des aménités positives de la forêt ;
- De préserver la culture forestière des propriétaires privés en communiquant sur la nécessité d'intervenir sur la forêt pour la préserver et en multipliant les documents de gestion durables ainsi que la signature au Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles ;
- De prendre en compte le morcellement de la forêt privée et l'hétérogénéité des propriétaires.

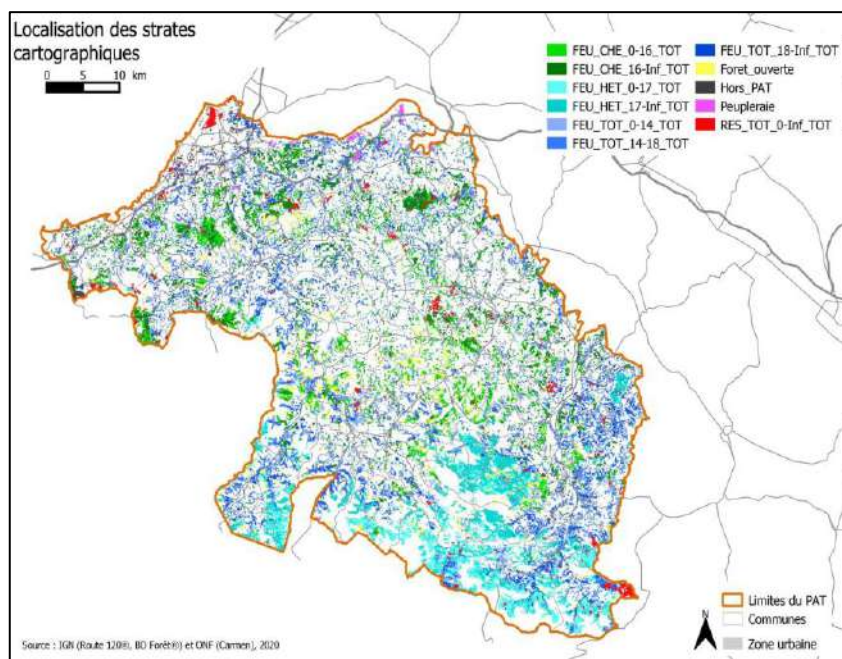
2. Les principaux peuplements et la biodiversité accueillie soumis aux dérèglements climatiques

Les conditions pédoclimatiques de la Montagne Basque et son gradient altitudinal offrent une grande diversité de peuplements forestiers. Ainsi, les plaines alluviales sont occupées essentiellement par des boisements affectionnant les sols humides (Aulnes Glutineux, des Frênes Commun ou encore des Chênes Pédonculés). Sur les versants des collines, le Chêne Tauzin et le Châtaigner prennent le relais. Enfin, en montant en altitude, les Hêtres et quelques rares Sapins Pectinés s'observent.



Graphique 7 : Répartition des essences forestières au Pays Basque (CAPB,

Au niveau de la flore inféodée à ces milieux, les secteurs encaissés et humides offrent un habitat idéal pour plusieurs espèces remarquables comme le Cystoptéris diaphane, l’Hyménophylle de Tunbridge, le Trichomanès remarquable et la Soldanelle Velue.



Carte 15 : Localisation des différents peuplements forestiers (COFOR).

Les milieux forestiers constituent également tout ou partie de l’habitat de nombreuses espèces faunistiques, notamment des mammifères (sanglier, cervidés, lièvre, écureuil, martre, belette, fouine, loir, mulot, chiroptères, etc.), de reptiles (lézard des murailles, couleuvre d’esculape, vipère aspic, etc.) d’amphibiens (triton, salamandre tachetée, grenouille rousse, etc.) ou encore de

nombreux insectes dont les insectes saproxyliques (Rhysodès rainuré, la Rosalie des Alpes ou encore le Scarabée Pique-Prune, etc.). Le territoire compte par ailleurs plusieurs espèces emblématiques comme le Pic de Lilford (espèce de Pic à dos blanc), le chat forestier ou encore le Pouillot ibérique (CEN, 2016).

La forêt de la Montagne Basque subit les impacts du dérèglement climatique ainsi que des épisodes sanitaires successifs. A ce jour, il existe peu de données à cette échelle. A titre d’exemple, des constats nationaux peuvent être cités sans pour autant en extraire des vérités pour le territoire Montagne Basque. En France métropolitaine, la mortalité annuelle s’élève en moyenne à 13,1 millions de mètres cubes sur la période 2013-2021. Cela représente en moyenne 0,8 mètres cubes par hectare et par an. La mortalité augmente ces dernières années : elle était de 7,4 mètres cubes par hectare et par an sur la période 2005-2013. Cette hausse de près de 80 % est notamment due aux crises sanitaires liées à des conditions climatiques à la fois difficiles pour les arbres (sécheresses) et propices aux insectes xylophages, notamment les scolytes.

La mortalité annuelle représente en moyenne 0,5 % du volume total de bois vivant sur pied. Elle affecte les essences et les régions de façon très différentes. Le châtaignier a longtemps été l’essence présentant le plus de mortalité. Depuis la crise des scolytes de 2018-2019, l’épicéa commun l’a dépassé. Le frêne occupe la troisième place. Sa mortalité est également en très nette augmentation du fait notamment d’un champignon (chalarose). La mortalité augmente

quelle que soit la nature des peuplements (pur ou mélangé) (Inventaire Forestier National et *al.*, 2023).

Comme cela s'est déjà produit par le passé, les arbres de la forêt française sont aujourd'hui confrontés à différents pathogènes (champignons, insectes, bactéries, etc.). Ces derniers peuvent attaquer un arbre sain (exemple de la chalarose sur frêne) ou un arbre déjà affaibli par des épisodes récurrents de forte chaleur ou de sécheresse (exemple du scolyte sur épicéa). Même en l'absence de pathogènes, les conditions pédoclimatiques de plus en plus défavorables du fait du changement climatique peuvent conduire au dépérissement de l'arbre. Les données de mortalité d'arbres et de branches collectées sur le terrain permettent de qualifier les peuplements actuellement dépérissant en France métropolitaine. Il est admis qu'un peuplement est dépérissant lorsque 20 % des arbres dominants (ayant accès à la lumière) sont morts depuis moins de cinq ans ou portent plus de 50 % de branches mortes dans la partie haute du houppier. (Département de la santé des forêts, 2019). Plus d'un quart des surfaces dépérissantes contiennent du frêne ou du châtaignier alors qu'ils ne représentent que 12 % des peuplements du territoire français. Le dépérissement est plus fréquent en forêt privée sans Plan Simple de Gestion que dans les autres types de propriétés. Cela est probablement lié au fait que, dans les forêts gérées dans un but de production, les arbres sont récoltés lorsqu'ils commencent à dépérir, surtout s'ils ont une valeur économique, alors qu'ils sont laissés dans les autres peuplements.

Synthèse de la partie 2 :

Les forêts de la Montagne Basque présente des peuplements diversifiés sources d'une biodiversité riche. A l'instar de l'ensemble des massifs français, elles sont touchées négativement par le dérèglement climatique et par des crises sanitaires successives, notamment sur le châtaignier et le frêne fortement présent sur le territoire. Les dégâts forestiers sont plus importants dans les forêts privées que dans les forêts publiques. **Il convient d'accroître les connaissances sur la biodiversité forestière et sur l'impact qu'à le dérèglement climatique et les crises sanitaires sur ces dernières pour une meilleure adaptation. En effet, il est nécessaire de connaître précisément "l'état de santé" des forêts de la Montagne Basque et de proposer un plan d'actions suivant les résultats de l'inventaire obtenus. Par ailleurs, il convient d'encourager les propriétaires privés à gérer les forêts afin d'éviter le développement de problèmes sanitaires.**

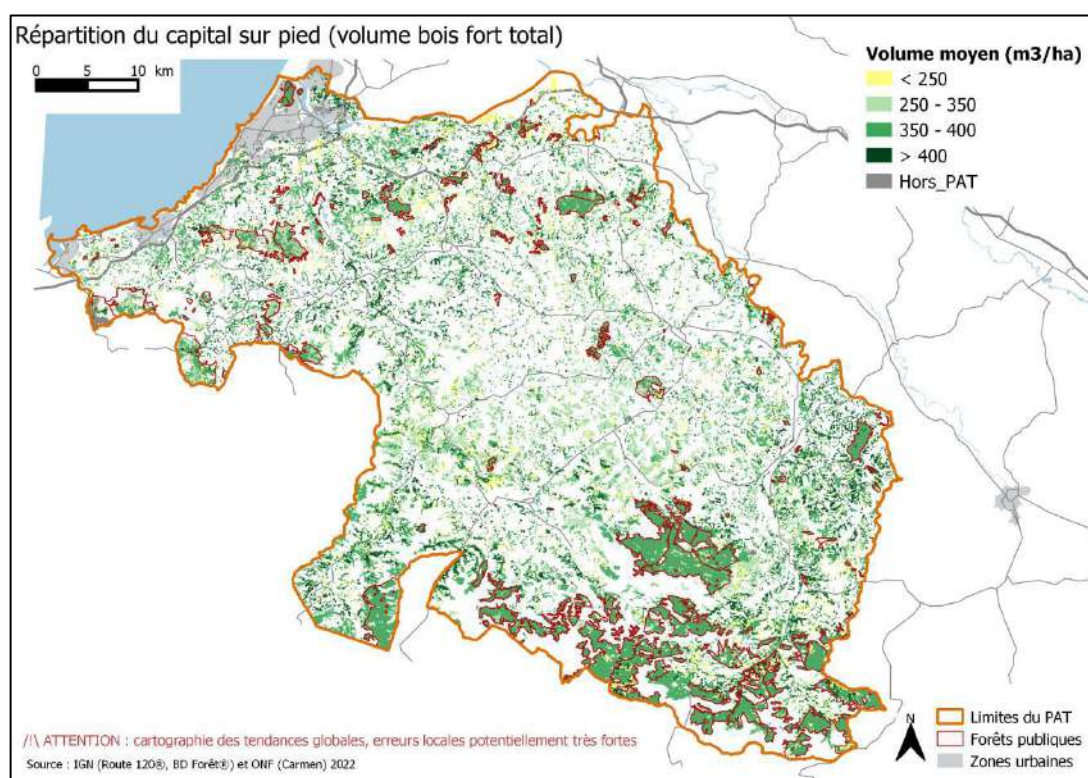
3. Une ressource forestière importante mais faiblement mobilisable

La sylviculture permet la production de bois de qualité dans un objectif de gestion durable des forêts. Cette gestion de qualité garanti le maintien des autres fonctions essentielles de la forêt :

protection de l'environnement (biodiversité, stockage de carbone, filtration des eaux, etc.), prévention des risques (érosion des sols, avalanches, etc.), développement touristique et des loisirs de pleine nature, cueillette, chasse, etc. La forêt constitue un espace de production même si certains massifs sont peu productifs (exemple : Les Arbailles). Il existe peu de données sur la forêt de la Montagne Basque. En effet, les principales informations connues sont recueillies à l'échelle des plans de gestion ou à des échelles plus globales (Pays Basque, département, France).

3.1. De faibles volumes mobilisables

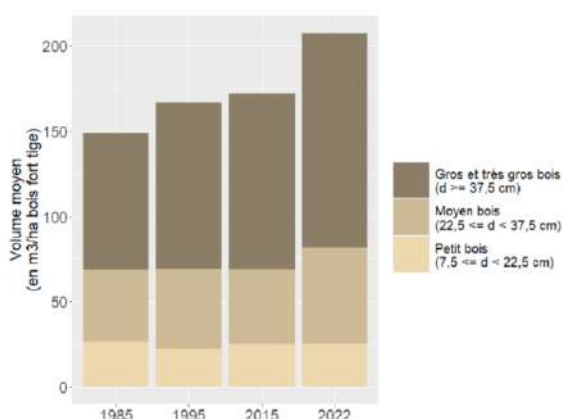
Les évaluations font état de 29.8 millions de mètres cubes d'arbres sur pied (soit 340 mètres cubes par hectare) composés à 94% de feuillus et 6 % de résineux (8.2 millions de mètres cubes en forêt publique, 21.6 million de mètres cubes en forêt privée). La production nette annuelle est de 441 000 mètres cubes par an (soit en moyenne cinq mètres cubes par hectares et par an).



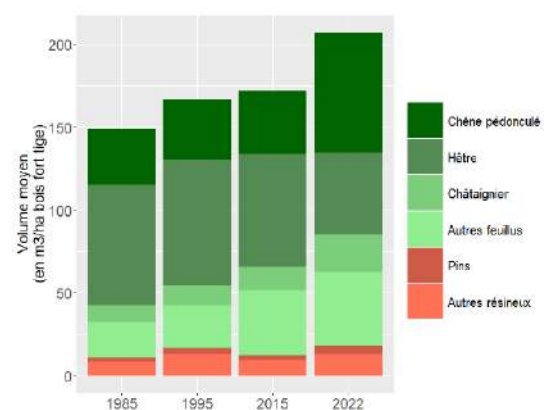
Carte 16 : Répartition du capital sur pied du bois fort total présent sur le territoire de la CAPB (CAPB, 2024)

Le mode d'exploitation sylvicole du territoire Montagne Basque est considéré comme peu intense. En effet, la ressource forestière exploitée est faible par rapport aux volumes mobilisables d'autant plus que la forêt croît. Sur les 30 dernières années, la surface forestière a augmenté de 20 %. Ce chiffre renvoie à l'évolution des milieux évoqués dans le chapitre 1. Il s'explique par la plantation de quelques boisements et par des peuplements spontanés liés à l'évolution des milieux, notamment des zones intermédiaires, sous l'effet de l'abandon de certaines pratiques agricoles et/ou le délaissement de zones agricoles difficiles à exploiter.

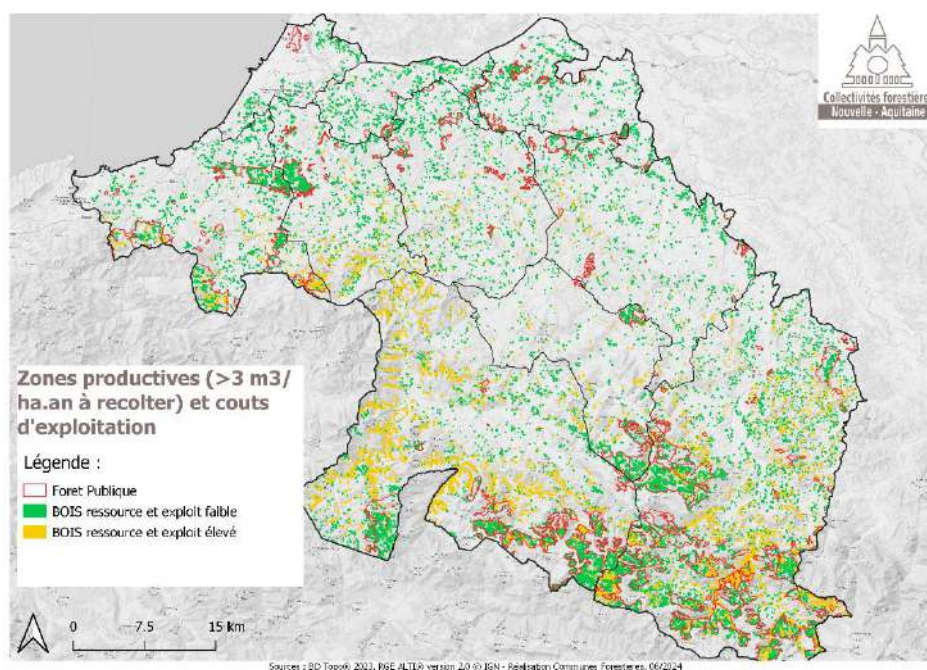
(pentes, exposition, etc.). Par ailleurs, l'accroissement biologique de la forêt est estimé à 5 mètres cubes par hectare et par an, avec une majorité de qualité en bois énergie/bois industrie (78 %) et un peu de bois d'œuvre (22 %) (CAPB, 2024). De même que l'augmentation des surfaces forestières, les volumes moyens à l'hectare augmentent. Entre 1985 et 2022 les volumes moyens de gros et de très gros bois par hectare ont augmenté, notamment en montagne. Cette augmentation correspond à la maturation du bois. L'une des explications est la suivante : les entreprises de travaux forestiers se déplacent sur les chantiers en montagne lorsque les volumes de bois à extraire sont suffisamment important afin d'amortir les coûts d'exploitation.



Graphique 8 : Evolution de la ressource en bois sur pied (volume moyen estimé à l'hectare par classe de diamètre)



Graphique 9 : Evolution de la ressource en bois sur pied (volume moyen estimé par essence)



Carte 18 : Exploitabilité des forêts sur le territoire de la CAPB (COFOR, 2020)

Les zones de montagne, de forte pente et les forêts privées représentent des coûts de d’exploitation élevés.

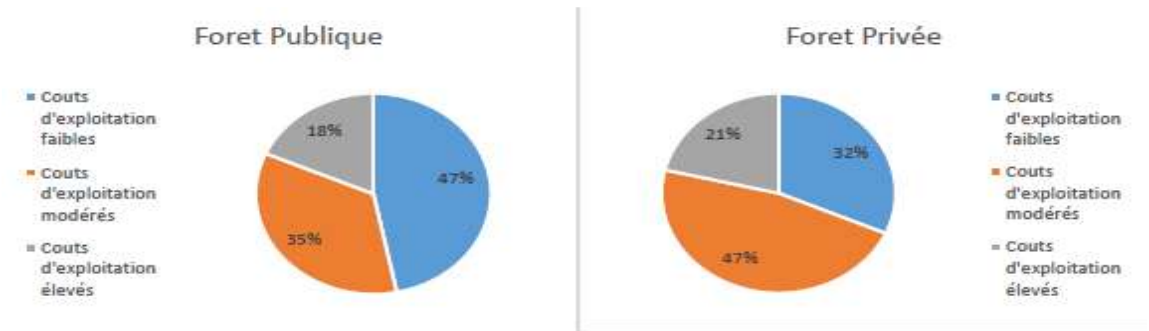
3.2. L’exploitabilité et les coûts d’exploitation élevés sur le territoire de la Montagne Basque

Critères de sélection	Type de matériel d’exploitation
Pente inférieure à 35%	Débardage par porteur
Pente entre 35 et 80 % et desserte assez proche	Débardage par débusqueur
Pente supérieur à 80% ou desserte trop éloignée	Débardage par câble

Tableau 36 : Type de matériel d’exploitation suivant le degré de la pente et la proximité de la desserte (CAPB, 2024)

La ressource forestière occupe un tier du territoire Montagne Basque. Toutefois, de nombreuses forêts ne sont pas ou peu exploitables. En

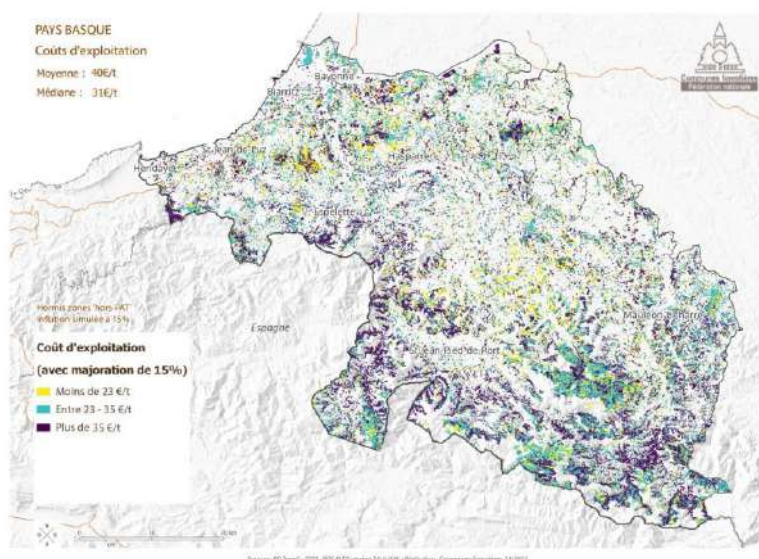
effet, le schéma interrégional d’aménagement et de développement du Massif des Pyrénées souligne l’importance de la ressource forestière mais aussi les difficultés à la mobiliser. Près de 84% des surfaces forestières sont soumises à des conditions d’exploitabilité difficiles en raison de la pente notamment mais également de l’accès et du matériel d’exploitation utilisable (long câble, desserte, etc.).



Graphique 10 : La répartition des coûts d’exploitation suivant la nature du sol (CAPB, 2024)

Ainsi, le coût de l’exploitation forestière sur le territoire Montagne Basque s’élève suivant un gradient nord/sud et ouest/est. La forêt privée est davantage concernée par des coûts de production modérés et élevés que la forêt publique. La régénération naturelle est la technique la plus utilisée en futaie irrégulière ou en futaie régulière. Dans les hêtraies de montagne la futaie irrégulière est le mode le plus utilisé et garanti un moindre impact sur le paysage et la biodiversité. Dans certains cas, des coupes rases sont parfois réalisées suivies de plantation. Elle prend la forme d’un acte sylvicole à part entière. Toute coupe rase d'une surface supérieure à deux hectares dans un massif forestier de plus de quatre hectares doit être

reconstituée dans les cinq ans par plantation ou régénération naturelle (Art. L124-6 du code forestier). Si le propriétaire n'a pas de document de gestion durable il est tenu, à partir de toute coupe supérieure à deux hectares et prélevant plus de 50% du volume sur pied, de demander une autorisation de coupe à la DDTM. Cette pratique est parfois indispensable lorsque la forêt est devenue improductive ou déperissant.



Carte 19 : Coût d'exploitation de la forêt au Pays Basque (COFOR, 2020)

3.3. Les différents produits issus de la forêt de la Montagne Basque : le bois d'œuvre et le bois d'énergie

Au-delà des coûts de production, les produits issus de la forêt de la Montagne Basque peinent à pénétrer un marché dominé par les critères de qualité standard (Schéma interrégional d'aménagement et de développement du massif des Pyrénées, 2013). Ces produits s'articulent principalement autour du bois d'œuvre, du bois d'énergie et d'industrie.

3.3.1 Le bois d'œuvre

Le bois d'œuvre est utilisé pour les constructions, pour les meubles de maison, etc. En 2018, 58 600 mètres cubes (88 % de feuillus et 12 % de résineux) récoltés dans les Pyrénées-Atlantiques ont été transformés en bois d'œuvre après transformation. Une partie de ces bois est exportée en Espagne et dans d'autres départements français. L'ONF estime la part de bois d'œuvre dans les coupes à seulement 20 % sur les hêtres et à 50 % sur les résineux.

A l'échelle du territoire basque, le volume du bois d'œuvre est estimé à 38 % du volume total des résineux et à 21 % du volume total de feuillus. Ainsi, le volume potentiel en bois d'œuvre est estimé à 76 mètres cubes par hectare. Bien que très présent, le hêtre local n'est pas encore utilisé dans la construction faute de répondre positivement au critère de classification européen. Les collectivités locales cherchent à faire reconnaître la bonne qualité du bois de montagne auprès des professionnels afin de valoriser au mieux le bois local de hêtre dans la construction ou dans l'ameublement. Le développement de la marque "Bois des Pyrénées" poursuit le même objectif en permettant le traçage des bois et en facilitant l'utilisation du bois en circuit court (COFOR, 2017). La production totale de sciages en 2015 est de 24 700 mètres cubes : 5 000 mètres cubes de sciage feuillus, 8 200 mètres cubes de sciage résineux, 11 500

mètres cubes de merrains, mais aussi des traverses et quelques bois tropicaux importés (Interprofession Forêt Bois des Pyrénées Atlantiques, 2017).

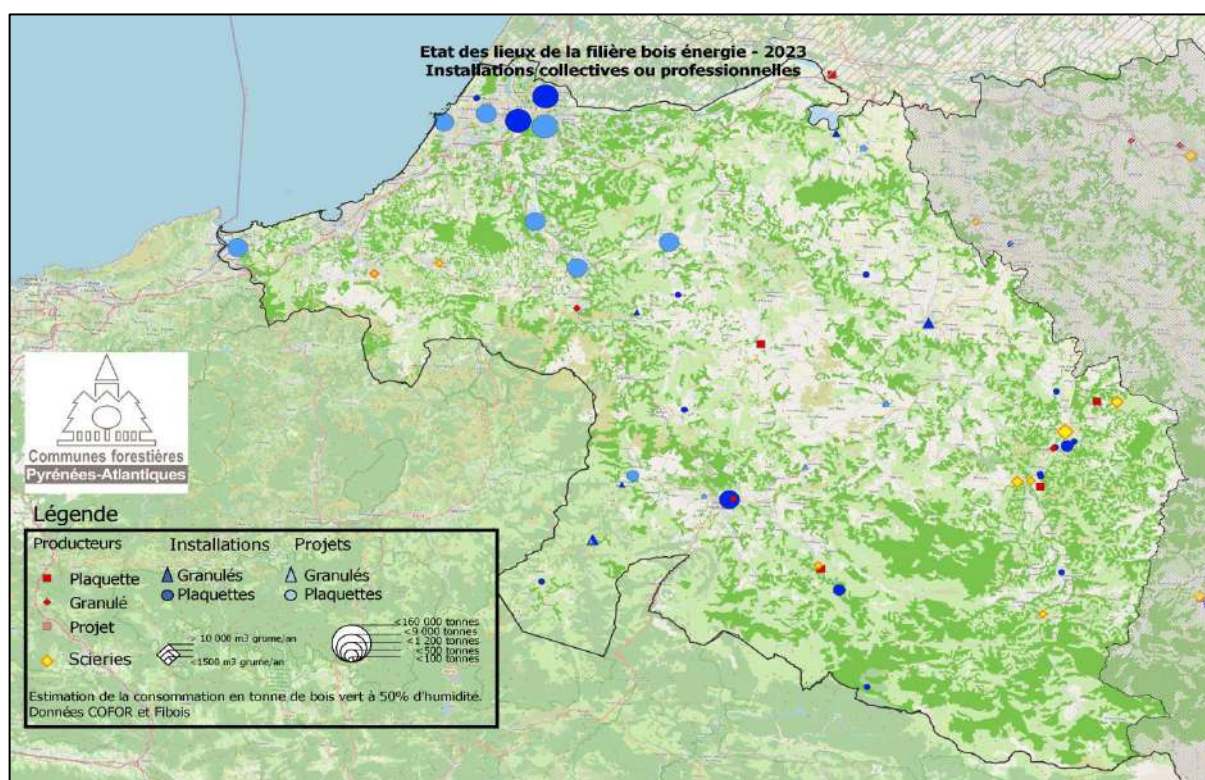
Encadré 8 : Des exemples d'utilisation du bois d'œuvre

En s'inspirant de ce qu'a déjà mis en place le PNR des Pyrénées Ariégeoises, l'une des pistes pour exploiter et valoriser la forêt, et notamment le hêtre, est de l'utiliser dans les équipements publics (PNR Pyrénées-Ariégeoises, 2023). Les essences locales sont diverses et couvrent une palette de besoins très étendue :

- **Hêtre** : menuiseries intérieures, parquet, escalier, agencement et ameublement, etc. ;
- **Chêne** : structure, bardage forte exposition, menuiseries, parquet, balcon, mobilier, agencement, décoration, escalier, terrasse lambris, plinthes, etc. ;
- **Frêne** : menuiseries intérieures, escalier, agencement et ameublement, lambris, etc. ;
- **Châtaignier** : structure, bardage forte exposition, bardeaux de couverture, etc.
- **Peuplier** : structure, volige, lambris, etc. ;
- **Robinier/Faux acacia** : terrasse, bardage forte exposition, aménagement extérieur ;
- **Sapin pectiné** : structure, bardage faible exposition, volige, lambris, tasseaux, plinthes, etc.
- **Douglas** : structure, bardage forte exposition, menuiseries intérieures et extérieures, lambris, tasseaux, etc. ;
- **Mélèze** : structure, bardage forte exposition, bardeaux de couverture, menuiseries extérieures, etc.

Plus près du Pays Basque, le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne a construit un quartier éco responsable sur la Ville de Lons (64). S'étalant sur un hectare, ce quartier propose 52 logements locatifs et 100% sociaux, répondant aux exigences des bâtiments à énergie positive et du label Bâtiment Bas Carbone. Dans ce quartier, les logements sont en ossature bois et panneaux CLT (bois entrecroisé-collé), revêtus de bardage bois de thuya, isolés avec de la fibre de bois notamment et connectés aux réseaux de chaleur biomasse (chaufferie bois). Enfin, le projet Ostavals sur la Commune d'Ostabat, sur le territoire de la Montagne Basque, peut être cité. Ostavals est un centre de valorisation du paysage en construction qui permettra à tous de découvrir les paysages ruraux classés UNESCO à travers une scénographie élaborée en partenariat avec une équipe de chercheurs et de paysagistes, et s'appuyant sur le témoignage de nombreux agriculteurs de la région. Un restaurant permettra également de découvrir les produits locaux. Ostavals est en parti construit à partir de bois issus de la forêt de la commune.

3.3.2 Le bois d'industrie et d'énergie



Carte 20 : Etat des lieux de la filière bois énergie (CAPB, 2023)

Le bois d'énergie se développe sur le territoire. Il permet de répondre à trois enjeux.

- Energétique : Le bois énergie est une source d'énergie renouvelable permettant aux territoires de se soustraire à la dépense énergétique et ainsi diminuer la précarité énergétique ;
- Territorial : La structuration de la filière locale par le développement d'une offre en circuit court facilite et encourage la mobilisation de la ressource ;
- Economique : La mobilisation de la ressource est un débouché pour les propriétaires forestier tout en conservant l'équilibre avec les autres usages de la forêt.

Sur le territoire Montagne Basque, la disponibilité en bois d'énergie et d'industrie sur pied est estimée à 23.1 millions de mètres cubes (6 en forêt publique et 17.1 en forêt privé) (CAPB, 2023).

Encadré 9 : Sugarai, un exemple à reproduire ?

Imaginée pour valoriser et préserver les ressources forestières locales, la SCIC Sugarai est issue en 2015 d'une réflexion d'Hergarai Bizi ayant mobilisé les habitants de la vallée d'Hergarai, ses six communes, et les autres acteurs locaux publics et privés (Communauté de Communes, Commission Syndicale de Cize, ONF, CRPF, société Agour, etc.) dans le but de dynamiser la production forestière, de soutenir le développement économique local, de maintenir la qualité des paysages, de contribuer à la lutte contre les changements climatiques au travers d'une gestion plus rationnelle et durable des forêts, dans un territoire historiquement marqué par

fortes chaleurs. Par ailleurs, les bêtes l'utilisent comme grattoir. Il concourt donc fortement à l'amélioration du bien-être animal ;

- **La haie** : Il existe différents types de haie (la haie basse taillée au carré, la haie basse buissonnante, haie haute, ripisylve). La haie remplit de nombreuses fonctions. Elle s'apparente à un brise-vent protégeant les cultures, les bêtes, les bâtiments. Elle constitue un refuge pour les oiseaux et la faune et elle joue un rôle clé dans le cycle de l'eau (filtration et rétention d'eau limitant ainsi les inondations). Elle accroît la protection des sols contre l'érosion. Elle protège le champ des potentielles pollutions issues des parcelles voisines. Elle contribue au maintien de la biodiversité, au maintien des équilibres écologiques et à la lutte des ravageurs. Pour terminer, la haie remplit une fonction productive synonyme de revenu : bois de chauffage, bois d'œuvre, piquets, plaquettes, fourrages (feuillages du frêne par exemple) ;

- **Le bosquet ou "près bois"** : Le bosquet présente des attributions similaires à celles des haies. Il constitue

une source d'alimentation pour les troupeaux non négligeable en été et à l'automne (fruit du frêne, gland, châtaigne, etc). D'ailleurs, la présence de bosquets est indispensable à certains élevages, notamment à celui du Porc Kintoa. Il permet également aux éleveurs de diversifier leur production et ainsi leur revenu avec du bois d'œuvre et du bois d'énergie. Enfin, des châtaigneraies sont souvent présentes dans

S'adapter à chaque forme de haie

Type de haie	Entretien et évolution pour produire du bois	Production de bois
	Haie basse taillée au carré, ronces : couper sur les deux côtés au lamier, en laissant la haie se développer vers le haut.	pas de production
	Haie basse buissonnante (noisetier, saule...) : réceppe régulier.	5-15 MAP /km/an (1 MAP = 1 m ³ de plaquettes)
	Haie haute : abattre, recéper ou élaguer les arbres de haut jet. Laisser environ un arbre de haut jet tous les 10-20 m, ou tous les 5 m s'ils sont taillés en têtard. Buissons : recéper	10-20 MAP /km/an
	Ripisylve (haie placée en bord de cours d'eau) : même gestion que la haie haute, mais attention à ne pas couper les 2 côtés en même temps pour ne pas déstabiliser la vie du cours d'eau.	20-30 MAP /km/an

Tableau 37 : Les différents types de haie et la production de bois (EHLG, 2017)

ces bois. Exploitées dans le passé pour les bêtes et la consommation humaine (farine), elles ont été laissées à l'abandon pendant des décennies face aux coûts élevés qu'impliquait leur exploitation (exploitation non mécanisable nécessitant de la main d'œuvre). Depuis 2018, l'association Gaztaina, au départ situé autour du massif du Baigura et qui s'étend aujourd'hui à l'ensemble du Pays Basque, essaie de relancer la production de châtaignes en Montagne Basque ;

- Le pré verger : Des particuliers et/ou des exploitations agricoles ont conservé et/ou planté des vergers (cerisiers, pommiers, pruniers, pêchers, etc.). Ces pré vergers contribuent à préserver les essences d'arbres locaux et plus globalement la biodiversité inhérente à ce type de plantation. Bien souvent, des pratiques d'éco-pâturages sont mises en place, avec l'aide de quelques brebis, pour contenir la végétation sous les arbres ;
- Les arbres têtards (ou trognes) : Le têtard est un arbre, le plus souvent feuillu, coupé à hauteur d'Homme pour une récolte régulière de bois, de feuillage, de fruits sans avoir à couper le tronc à sa base. Les arbres têtards font partie du paysage basque et ont été façonnés par les éleveurs depuis des siècles. Ils apportent bois, nourriture au bétail et sont aussi un abri pour de nombreuses espèces animales et végétales. Menacés par l'abandon de leur entretien et les modifications du climat, ils disparaissent peu à peu des champs et des forêts. Euskal Herriko Laborantza Ganbara (EHLG) et le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA) se sont associés pour remettre au goût du jour cette pratique paysanne ancienne en réalisant un inventaire participatif et des formations.

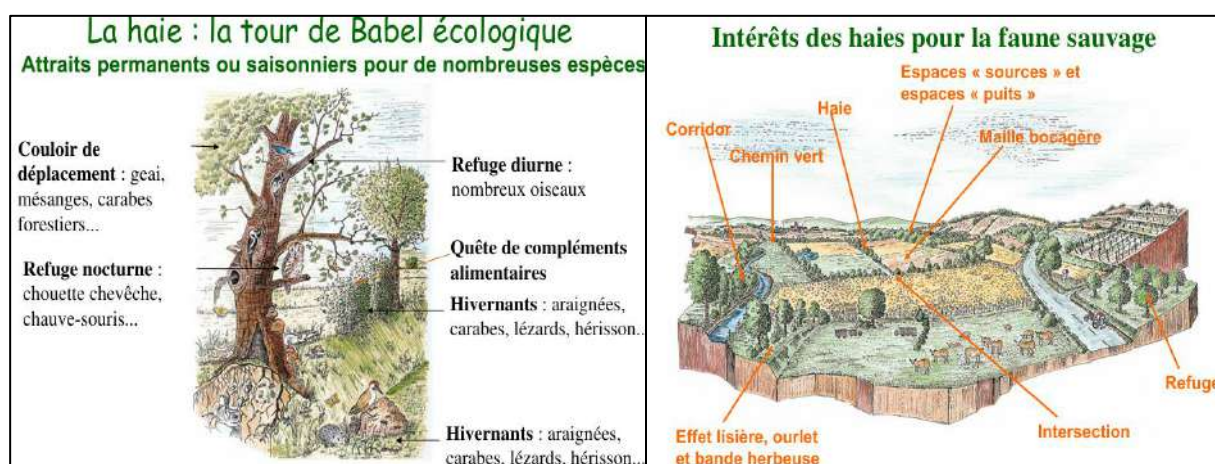


Image 9 : Le rôle écologique de la haie (Hékimian et al., 2019).

L'agroforesterie a été un pilier indispensable à l'équilibre des exploitations agricoles de la Montagne Basque. Dévalorisée par la Révolution Agricole et gourmande en main d'œuvre, elle a été peu à peu abandonnée. Ce constat s'est soldé par une perte non négligeable des savoirs relatifs à l'entretien et à la gestion des forêts et des arbres. Aujourd'hui, des démarches voient le jour pour impulser le renouveau de l'agroforesterie en Montagne Basque, indispensable à bien des égards (diversification du revenu agricole, maintien de la biodiversité, protection des sols et des bêtes, etc.). Ces démarches cherchent à :

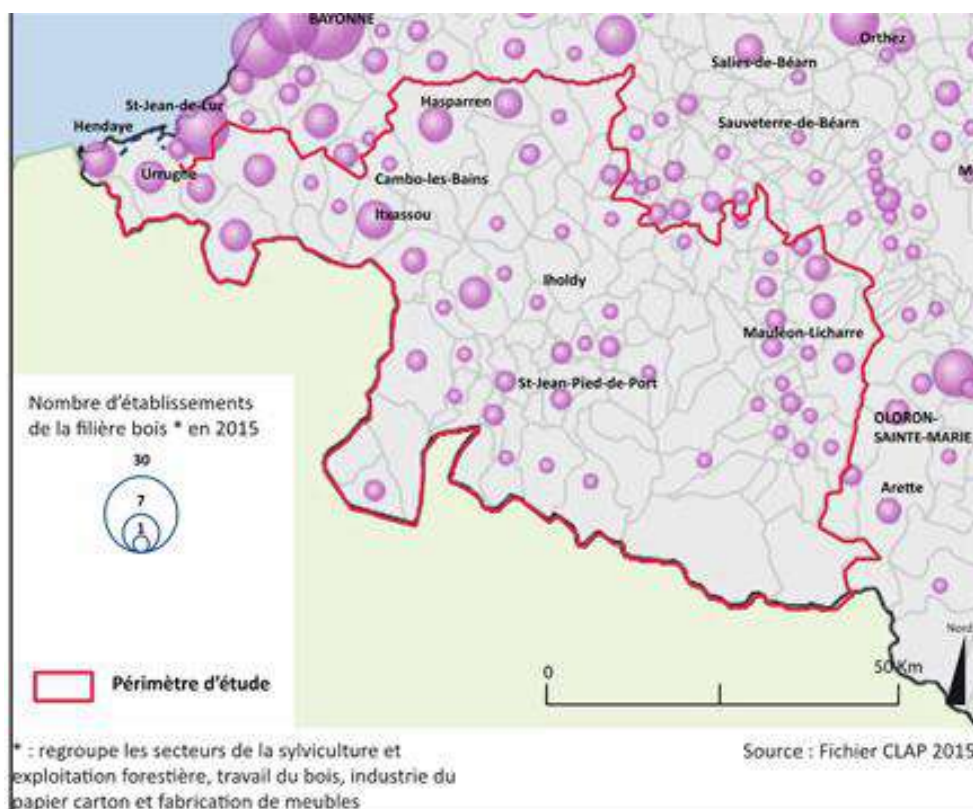
- Préserver les haies et les arbres isolés de pratiques inadaptées (protection des haies et des arbres isolés par la PAC) ;
- Récolter les savoirs et les savoir-faire inhérents à l'agroforesterie ;
- Réaliser de nouvelles plantations de haies, de bosquets, d'arbres dans les prairies ;

- Former les éleveurs (rappeler le rôle de l'agroforesterie et des pratiques inhérentes) ;
- Accompagner les éleveurs pour réaliser des coupes de bois ;
- Relancer la filière de la châtaigne ;
- Inventorier finement les trognes et relancer leur culture ;
- Etc.

La forte présence de la ressource bois sur le territoire Montagne Basque participe au maintien de la filière bois. Cette dernière présente toutefois des signes de fragilité.

3.5. La filière bois en difficulté

La Montagne Basque dispose, en 2015, de 109 établissements employant 170 salariés. Si les établissements couvrent de manière homogène l'ensemble du territoire, les emplois salariés sont plus localisés à l'ouest et autour des pôles de Saint-Jean-Pied-de-Port et de Mauléon-Licharre.



Carte 22 : Les établissements de la filière bois en Montagne Basque

Le premier maillon regroupe 24 petits

établissements de travaux sylvicoles et forestiers, employant un total de six salariés. Ce sont essentiellement des entreprises d'exploitation forestière unipersonnelles par tracteur. Il n'y a pas d'entreprises d'exploitations par câble, la dernière présente dans le département ayant disparu en 2018. Il s'agit d'entreprises particulièrement fragiles face aux fluctuations du marché et face à la pénurie de main d'œuvre.

Concernant la transformation du bois, 58 établissements du secteur relèvent de la fabrication de meubles, maillant l'ensemble du territoire. L'ouest du territoire présente des établissements de plus grande taille avec un total de 164 salariés. La valorisation en bois d'œuvre représente plus de la moitié des emplois de la filière. Les établissements de

transformation tendent à être vieillissant et nécessitent de lourds investissements de modernisation.

Les moyens d'animation sont également restreints, à titre d'exemple seulement deux techniciens du CNPF accompagnent des projets sur des demandes de propriétaires privées.

Aujourd'hui, les métiers du bois souffrent d'un manque de main d'œuvre, notamment ceux liés à la coupe et à la première transformation. Ceci s'explique par la pénibilité du métier et le manque d'attractivité de ce dernier. Peu de formations proposent des parcours professionnels en lien avec le milieu forestier sur la Montagne Basque et dans le département des Pyrénées Atlantiques. Il existe toutefois le Brevet de Technicien Supérieur Agricole en Gestion et Protection de la Nature (BTSA GPN) à l'institut Jean Errecart à Saint Palais. En Béarn, le Lycée Professionnel Agricole de Soeix à Oloron-Sainte-Marie propose une seconde professionnelle Nature Jardin Paysage Forêt (NJPF) et une première professionnelle Gestion des Milieux Naturels et de la Faune (GMNF). Afin de compléter le parcours professionnel de cette formation, un partenariat a été instauré en 2024 entre le lycée, l'ONF et la Commission Syndicale du Pays de Soule afin de réaliser des chantiers écoles d'éclaircie sur la forêt de Saint-Joseph situé sur le territoire syndical. Un peu plus loin, en Région Nouvelle Aquitaine, des formations plus spécialisées sur la forêt existent. Le Lycée de Sabres (40 630) dans les Landes propose un baccalauréat professionnel forêt, BTSA Gestion forestière ainsi qu'un CAPA travaux forestiers. Encore plus au Nord, le CFPPA Régional Forestier de Bazas (33 430) en Gironde a une offre encore plus étoffée : BP Responsable de chantiers forestiers, BTSA gestion Forestière,

BPA Travaux forestiers spécialité travaux de bûcheronnage, BPA Travaux forestiers spécialité travaux de sylviculture, BPA travaux forestiers spécialité conduite des machines forestières, certificat de spécialisation pilote de machines de bûcheronnage. Le CRPF reçoit également des étudiants et peut organiser des modules

de formation à la gestion forestière pour les propriétaires, les agriculteurs, les étudiants et propose des travaux sur plusieurs mois dans le cadre de projet tuteurés

Afin de sensibiliser les plus jeunes aux enjeux forestiers, la Fédération Nationale des Communes forestières développe depuis 2019 le programme « *Dans 1000 communes, la forêt*



Photo 9 : ©Carole photographe - Forêt route d'Elorrieta à Banca

fait école » qui compte aujourd'hui une centaine de Forêts pédagogiques. Ce programme propose de confier à des enfants (élèves des écoles primaires, membres d'un conseil municipal de jeunes...) une parcelle de forêt de leur commune. Pour appréhender la gestion durable et multifonctionnelle de la forêt et le rôle de leur commune dans celle-ci, les enfants se rendent régulièrement sur leur parcelle, rencontrent des acteurs forestiers, font des propositions pour leur forêt pédagogique et transmettent la parcelle à un nouveau groupe d'enfants en fin d'année. La formation liée aux connaissances de la forêt est absente des programmes dans les lycées agricoles pourtant, les agriculteurs sont souvent de grands propriétaires forestiers.

Synthèse de la partie 3 :

Les forêts de la Montagne Basque possèdent des ressources en bois importantes. Toutefois, les volumes mobilisables sont faibles du fait du relief et des conditions pédoclimatiques. De plus, les coûts d'exploitation sont relativement élevés et tendent à augmenter suivant un gradient nord/sud et ouest/est. Les produits issus de la forêt sont principalement le bois d'œuvre et le bois énergie. Le hêtre, très présent sur le territoire, est peu valorisé en bois d'œuvre faute de répondre aux critères de classification européen. Bien que présent, l'agroforesterie n'est plus autant pratiquée que dans le passé se soldant par une dégénérescence des bois et par une perte conséquente des savoirs et savoir-faire liés.

Depuis plusieurs années, la filière bois est en difficulté. Les entreprises de coupe et de transformation sont de moins en moins nombreuses sur le territoire. Les métiers de coupe et de premières transformations attirent peu de candidats.

Ces constats amènent les enjeux suivants :

- **Il est important de produire des données à l'échelle de la Montagne Basque pour identifier plus précisément les défis et les enjeux à relever.**
- **La forêt doit être reconnue pour les ressources qu'elle apporte à la société autres que productives ;**
- **Les démarches d'utilisation du bois local en bois d'œuvre par les collectivités et/ou les particuliers peuvent contribuer à favoriser les ventes. Elles doivent être recensées, soutenues, accompagnées et développées ;**
- **Les dynamiques collectives autour du bois d'énergie (exemple de Sugarai) doivent être recensées, soutenues, accompagnées et développées ;**
- **Les pratiques liées à l'agroforesterie doivent être perçues comme une activité pleinement complémentaire à l'élevage (ressource alimentaire au bétail, diversification d'activités, etc.). Un accompagnement particulier des éleveurs doit être imaginé ;**
- **Plus globalement, il semble important de communiquer sur les métiers relatifs au bois et de proposer des formations sur le territoire afin de créer de nouvelles vocations ;**

- Les entreprises liées à la coupe et/ou la transformation doivent être accompagnées au cours des différentes étapes de leur existence (création, modernisation, transmission, consolidation, etc.).

4. Les services écosystémiques de la forêt autres que productifs

Au-delà de la production de bois, la forêt est pourvoyeuse de nombreux services écosystémiques. A titre d'exemple, certains peuvent être développés.

Biens produits	Fourniture de bois (énergie et matériau)
	Fourniture de biens forestiers non ligneux (dont plantes aromatiques, substances naturelles et molécules)
Services de régulation	Régulation de la température et du microclimat local
	Stockage du carbone et atténuation du changement climatique
	Qualité et disponibilité en eau
	Protection contre les aléas naturels (crues, avalanches, glissements de terrain, etc.) et sur les littoraux (stabilisation des dunes, de certains traits de côte, etc.)
	Formation et stabilisation des sols
Services culturels et récréatifs	Activités récréatives et de bien-être (baignade, inspiration artistique, sport, cueillette)
	Chasse
	Soutien aux activités de recherches scientifiques et éducatives (observation naturaliste)
Patrimoine naturel	Labellisation et valeurs patrimoniales des forêts françaises

Image 10 : Les services écosystémiques rendus par la forêt (Baylé, 2020).

4.1. La forêt garante de stockage de carbone

A l'échelle nationale, les arbres forestiers vivants (branches et racines comprises) représentent un stock de 1,3 milliard de tonnes de carbone. Ce stock s'est accru de 17 % entre les périodes 2005-2009 et 2018-2022. Ainsi, chaque hectare de forêt en France constitue en moyenne un stock de 81 tonnes de carbone contre 73 sur la période 2005-2009.

Cette dynamique de capitalisation du bois et du carbone dans les forêts est en fait bien plus ancienne avec un stock moyen en 1981 de 58 tonnes de carbone par hectare. Cette évolution à la hausse du stock de carbone est appelée communément "puits" car les forêts en croissance ont la capacité de réduire la teneur en dioxyde de carbone de l'atmosphère en le stockant sous la forme de biomasse. Les arbres des forêts métropolitaines ont retiré de l'atmosphère en moyenne 63 millions de tonnes de dioxyde de carbone chaque année au cours de la période 2005-2013. Bien que le stock de carbone continue à augmenter, l'IGN observe depuis quelques

années un ralentissement notable de la dynamique du puits du fait de la multiplication des crises sanitaires (scolytes de l'épicéa, chalarose du frêne, dépérissement du châtaignier, etc.) combinées à des épisodes de forte sécheresse et de canicule. Ainsi, le puit s'est établi à 40 millions de tonnes de dioxyde de carbone par an en moyenne sur la période 2013-2021, diminuant d'un tiers en une décennie. Cette diminution est liée à une mortalité en hausse, des prélèvements en progression et une production biologique en baisse. Sur la période 2018-2022, face à l'ampleur de certaines crises comme celle des scolytes dans le Nord-Est, certains massifs présentent des niveaux de mortalité et de prélèvement (notamment des coupes sanitaires) supérieurs à la production biologique. Pour ces massifs, la forêt n'est alors plus un puits de carbone à l'heure actuelle. Il convient toutefois d'analyser la dynamique des peuplements forestiers sur le temps long car de nombreux facteurs conjoncturels (catastrophes naturelles, crises sanitaires, etc.) et structurels (âge des peuplements, renouvellement, etc.) modifient localement le statut de puit ou de source de carbone. Par ailleurs, l'utilisation des produits bois récoltés en forêt contribue également à l'atténuation de l'effet de serre par des effets de stockage dans les produits et dans certaines situations d'évitement d'émissions de dioxyde de carbone fossile. Le réservoir de carbone de l'écosystème forestier est estimé à 2,8 milliards de tonnes de carbone, réparti dans les arbres vivants (45 %), les arbres morts (4 %), la litière qui recouvre les sols (5 %) et la matière organique contenue dans les 30 premiers centimètres du sol (46 %) (Inventaire Forestier National et *al.*, 2023).

Au Pays Basque, le bilan carbone de la filière Forêt Bois est évalué de deux façons dans le Plan bois réalisé en 2024 : les flux en forêt et le stockage induit par son utilisation.

1. Les flux de captation de dioxyde de carbone : bilan carbone "forêt"

Dans le scénario "gestion accrue", les flux de captation de CO₂ sont réduits car davantage de bois est utilisé pour une utilisation locale. Cependant, ces données sont prises en compte dans un laps de temps trop court pour observer un retour à l'équilibre, la gestion de ces forêts ayant pour but de choisir des arbres d'avenir et de stimuler sa croissance.

D'autres intérêts territoriaux sont également observés dans ce scénario, tels que l'utilisation du bois pour les usages locaux, ainsi qu'une plus grande résilience face aux aléas climatiques ou sanitaires. Un aspect à prendre en compte est le maintien des sols. Les sols forestiers renferment de grandes quantités de CO₂. Les décisions sylvicoles peuvent influencer cette réserve de CO₂, il est donc essentiel de préserver les sols afin d'éviter la libération de ce CO₂.

2. Le stockage ou effet de substitution : bilan carbone "utilisation du bois"

Le bois remplace d'autres matériaux (fioul, gaz, acier...), souvent importés sur nos territoires. A travers le bois d'œuvre, le carbone est stocké dans les produits (charpentes, isolation, meubles, menuiseries...).

La substitution et le stock de CO₂ augmentent dans le scénario de "gestion accrue". En plus d'accroître la résilience du territoire et de relocaliser son économie, la valorisation du bois

favorise également la gestion des espaces et la préservation d'un patrimoine culturel (CAPB, 2024).

ktCO ₂ /an : milliers de tonnes de CO ₂ équivalent par an MtCO ₂ /an : millions de tonnes de CO ₂ équivalent par an		Scénario tendanciel sur le territoire du PB2	Scénario gestion accrue sur le territoire du PB2	Valeur de référence France entière en 2015
Captation (flux) de carbone en forêt 	Biomasse aérienne et racinaire feuillue	328 ktCO ₂ eq/an	196 ktCO ₂ eq/an	63,0 MtCO ₂ eq/an
	Biomasse aérienne et racinaire résineuse	0,7 ktCO ₂ eq/an	1,5 ktCO ₂ eq/an	
	Bois mort	1,8 ktCO ₂ eq/an	1,9 ktCO ₂ eq/an	0,0 MtCO ₂ eq/an
	Sols	Non estimé		20,0 MtCO ₂ eq/an
	Total	330,5 ktCO ₂ eq/an	199,1 ktCO ₂ eq/an	83 MtCO ₂ eq/an
Stockage dans les produits bois		0,0 ktCO ₂ eq/an	0,0 ktCO ₂ eq/an	2,3 MtCO ₂ eq/an
Effet substitution 	Matériaux	64,3 ktCO ₂ eq/an	78,4 ktCO ₂ eq/an	14,2 MtCO ₂ eq/an
	Energie	119,1 ktCO ₂ eq/an	148,2 ktCO ₂ eq/an	18,1 MtCO ₂ eq/an
	Total	183,3 ktCO ₂ eq/an	226,6 ktCO ₂ eq/an	32,3 MtCO ₂ eq/an
TOTAL		513,8 ktCO ₂ eq/an	425,7 ktCO ₂ eq/an	117,6 MtCO ₂ eq/an

Image 11 : Le stockage de carbone par la forêt française (Inventaire Forestier National et al., 2023).

4.2. La forêt comme lieu récréatif

La forêt de la Montagne Basque a toujours été un lieu parcouru et exploité. Si l'agrosylvopastoralisme y est présent depuis la nuit des temps, d'autres activités s'y déroulent à présent. En premier lieu, la chasse peut être citée. La forêt est parcourue par les chasseurs de septembre à février lors d'organisation de battues au grand gibier (sanglier, cerf, chevreuil) ou pour la chasse aux oiseaux migrateurs (palombes, bécasses). L'activité cynégétique participe à l'entretien et à la valorisation de la forêt et des espaces environnants. En effet, de par leurs prélèvements, les chasseurs luttent contre les dégâts que la faune peut causer tant aux cultures qu'aux pousses des arbres (régénération naturelle ou plantation). De plus, ils entretiennent les accès en forêt en taillant et débroussaillant les abords de sentiers.

La cueillette des champignons est également une activité pratiquée en forêt. Les forêts humides de la Montagne Basque sont propices à la pousse de nombreux champignons, notamment des cèpes et des giroles. La cueillette est autorisée en forêt si elle reste dans le cadre d'une consommation familiale et si les prélèvements sont raisonnables, c'est-à-dire qu'ils n'excèdent pas cinq litres par personne et par jour en forêt publique (sauf réglementation locale contraire). Elle doit être modérée car, en principe, une autorisation préalable du propriétaire est nécessaire (article 547 du Code civil). En effet, toutes les forêts publiques ont un propriétaire, qu'il s'agisse d'un Etat, une région, un département ou une commune.

Outre les activités traditionnelles, la forêt de la Montagne Basque voit se développer de nouvelles pratiques touristiques :

- La Commission Syndicale du Bois de Mixe a réalisé des aménagements au sein de la forêt afin de proposer des balades ludiques ponctuées de panneaux explicatifs permettant de découvrir les différentes espèces d'arbres et d'autres informations sur le milieu forestier ;
- Les techniciens de l'ONF et parfois du CNPF proposent de nombreuses balades accompagnées en forêt afin de présenter le milieu forestier et les procédés de gestion au public ;
- De nombreux sentiers de randonnées pédestres et à VTT ont été mis en place par les Commissions Syndicales et les Juntas pour découvrir le massif forestier d'Iraty. Un sentier d'interprétation, Erreka Idora a été conçu avec de nombreux éléments muséistiques rappelant le passé de la forêt. Des répliques de charbonnières mais également de grands câbles, de chariots ou de voies ferrées jalonnent le sentier ;
- De plus en plus d'activités de bien-être, autour de la sylvothérapie sont également proposées sur des massifs du territoire ;
- Les Plans Locaux de Randonnée à l'échelle du Pays Basque ainsi qu'un nouveau sentier de VTT en Soule permettent également de parcourir les forêts de la Montagne Basque ;
- Etc.

L'augmentation de la fréquentation de la forêt amène à s'interroger sur la cohabitation des activités. Les pratiques de loisirs ne doivent pas venir perturber les activités traditionnelles ainsi que la biodiversité forestière. Pour cela, il convient de poursuivre la sensibilisation et la médiation, tout en rappelant les réglementations afférentes aux milieux forestiers. Une attention particulière doit être portée sur les engins motorisés. La circulation en forêt avec des engins motorisés n'est possible que sur les voies du domaine public routier (état, départements et communes) et sur la voirie privée si celle-ci est ouverte à la circulation publique par le propriétaire. La circulation de véhicule à moteur est formellement interdite en dehors de ces voies, comme la circulation sur les pistes de débardage-cloisonnement d'exploitation, pare-feu, directement dans les parcelles., etc. Cette interdiction de circulation hors des voies ouvertes à la circulation publique trouve uniquement des exceptions pour le propriétaire lui-même et ses ayants-droits (exploitant forestier, chasseur, etc.). Par ailleurs, il convient d'expliquer le rôle indispensable de la gestion sylvicole dans l'entretien des forêts afin de limiter au maximum les actes de vandalisme qui tendent à se multiplier contre les exploitants forestiers.

4.3. La forêt de la Montagne Basque comme lieu culturel

La forêt de la Montagne Basque est habitée et exploitée depuis des siècles. Les exemples ci-dessous en témoignent.

4.3.1 Les légendes liées à la forêt de la Montagne Basque

La forêt de la Montagne Basque regorge de légendes. La plus connue est certainement celle de Basajaun - "Le Seigneur Sauvage". Il est le seigneur des montagnes et des forêts. Sa résidence principale se situe sur les massifs montagneux du territoire. Il est très grand, couvert de poils de la tête aux pieds et vit avec son épouse Basandere - "la dame sauvage". Basajaun veille sur les bergers et les troupeaux. Il est dit qu'il avertit ces derniers des dangers ou des orages en poussant de grands cris. Les légendes font parties intégrantes de la culture basque. Il convient de les recenser et de les transmettre (voir chapitre patrimoine culturel immatériel).

4.3.2 La riche histoire des forêts de la Montagne Basque

Les forêts de la Montagne Basque ont régulièrement été occupées par l'Homme au cours des siècles. Sans être exhaustives, les lignes qui suivent présentes quelques éléments.

- Les monuments mégalithiques : Des monuments mégalithiques, d'origine préhistorique ou protohistorique, sont présents en forêt. Beaucoup de mystères les entourent. Néanmoins, ces ensembles archéologiques imposant peuvent être considérés comme des nécropoles sacrées, installées en hommage à des individus décédés. A titre d'exemple, les dolmens d'Ithé sont présents dans le massif des Arbailles. Ils témoignent de l'occupation ancienne des forêts.
- Les forges/mines : Au XVIII^{ème} siècle, l'exploitation forestière des vallées de la Montagne Basque est intense. Elle fournit des mats pour les bateaux de la marine royale. Peu à peu, ce débouché est remplacé par la production de charbon afin d'alimenter les premières mines (fer, charbon, etc.). C'est notamment le cas sur les sites de Bostmendieta et Burkegi, sur le territoire de la Commission Syndicale du Pays de Soule, où se développent des forges et des fonderies. A titre d'exemple, la forge d'Udopeia a été créée vers 1730. En 1789, elle compte plus de 148 ouvriers (miniers, conducteurs, bucherons, charbonniers, fondeurs ou forgerons). Ces derniers produisent près de 950 quintaux de fer en 24 heures. Ces forges vont connaître un développement important jusqu'aux années 1870. A partir de là, elles subissent la concurrence des grandes houillères du Nord, les problèmes des coûts de transport (à dos de mulet jusqu'à Tardets puis par des chars à bœufs en 1867) et l'épuisement des ressources forestières (Larroque et *al.*, 1994).
- L'installation de grands câbles : La route desservant Iraty par Mendive n'arrivant qu'en 1964, l'exploitation du bois est restée pendant de très nombreuses années limitée et artisanale. En 1914, un chemin muletier non empierré de 12 kilomètres de long est ouvert entre Mendive et le plateau d'Iraty. Dès lors, une importante scierie s'implante. En 1927 un câble de 19 kilomètres de long (le plus long téléphérique d'Europe) est installé par la famille italienne Moretti pour vidanger les bois des « *coupes exceptionnelles de 1900 et de 1908* » (191 000m³ de bois abattus). Le grand câble

relie donc le plateau d'Iraty à Mendive afin de descendre les grumes. Cependant, le câble est incapable d'évacuer des arbres de plus de 50 centimètres de diamètre, entraînant de graves déséquilibres écologiques par dégradation ou conservation sur pied d'arbres trop vieux (Chadefaud et Rosa, 1973). A partir de 1934, l'exploitation des grandes coupes s'achève, l'exploitation sans frein d'Iraty s'achève elle en 1953, la scierie fermera ses portes en 1955 (Ostrum, 2021).



Photo 10 : @Carole photographe - Travaux forestiers

Synthèse de la partie 4 :

Les forêts de la Montagne Basque sont pourvoyeuses de services écosystémiques (biens produits, services de régulation, services culturels et récréatifs, patrimoine naturel). **De manière générale, il serait intéressant d'étudier finement les services écosystémiques pour les reconnaître, les mettre en valeur et les préserver. Il convient également de garantir la cohabitation des activités au sein de la forêt basque.**

5. Les politiques territoriales de la forêt en Montagne Basque

Sur le territoire de la Montagne Basque, plusieurs acteurs institutions et/ou techniques mettent en place des politiques territoriales de gestion forestières.

5.1. Les acteurs institutionnels concernés par la forêt

De nombreux acteurs institutionnels et/ou technique se préoccupent de la forêt et de sa gestion sur le territoire de la Montagne Basque. Sans être exhaustif le tableau qui suit les cite :

Acteurs institutionnels	Etat, Région Nouvelle Aquitaine, Communauté d'Agglomération Pays Basque, Association des Communes forestières, Interprofession bois, etc.
Acteurs techniques	Office National des forêts, Centre National de la Propriété Forestière, Euskal Herriko Laborantza Ganbara, etc.

Tableau 38 : Les acteurs du bois

5.2. Les politiques/actions mises en place par les acteurs du bois

5.2.1 Les actions de gestion de l'ONF et du CNPF

Sur le territoire de la Montagne Basque, l'ONF gère de nombreux plans de gestions durables de la forêt des communes et des cinq Commissions Syndicales. Actuellement, 6 % de la surface forestière privée du territoire Montagne Basque est dotée de documents de gestion durable validés par le CNPF et mis en œuvre par les propriétaires concernés. Ces documents correspondent à :

- 56 plans de gestion (obligatoire pour les surfaces supérieures à 20 hectares) couvrant ainsi environ 3 000 hectares ;
- 51 Code de Bonne Pratiques Sylvicoles couvrant 550 hectares.

Cela démontre la méconnaissance du fonctionnement de la forêt, de la sylviculture et de la gestion. La forêt privée reste peu gérée par les propriétaires. Les interventions pour la production de bois (de chauffage, d'œuvre) s'y opèrent de façon opportuniste. .

5.2.2 Les labels de certification

Certaines forêts de la Montagne Basque bénéficient de label dont le label PEFC. Il s'applique sur les forêts dont la gestion est reconnue durable grâce à des règles visant à préserver l'avenir tout en permettant de produire du bois. Une forêt gérée durablement est une forêt qui :

- Respecte et maintient sa biodiversité ;
- Respecte les sols et les eaux ;
- Est en bon état sanitaire et se renouvelle ;
- Bénéficie à toute la société (ressource en bois, puits de carbone, lieu de promenade et de loisirs).

Ces labels sont décernés à l'échelle nationale avec une reconnaissance européenne.

5.2.3 La stratégie forestière de la CAPB

Entre 2022 et 2024, la première étape du Plan Bois, pilotée par la CAPB est réalisée. Elle s'est attachée à faire l'état des lieux de la ressource forestière du Pays Basque en termes de volumes, de coûts de production, de capacités de stockage de carbone, etc. en vue de développer l'approvisionnement en bois local (bois énergie et bois d'œuvre). Ce projet a rassemblé les acteurs de la filière bois que sont le CRPF, l'ONF, les syndicats et les entreprises de travaux forestiers autour des enjeux économiques de la forêt. Une des principales pistes de réflexion qui en ressort est celle d'élaborer une véritable stratégie territoriale de la "forêt" intégrant le volet économie dans une réflexion plus globale qui tient compte des autres enjeux liés à ces milieux : biodiversité, activités économiques autres que la sylviculture, changement climatique, lutte contre les incendies, stockage carbone, etc. Cette stratégie prend la forme d'une Charte Forestière dont le but est de préserver et de conforter la multifonctionnalité des forêts locales. La charte forestière est un outil d'animation territorial volontaire et non

réglementaire issu de la loi d'orientation forestière du 9 juillet 2001. Elle permet à un territoire de se doter d'un espace d'échange et de concertation avec tous les acteurs institutionnels, professionnels ou associatifs de la forêt afin d'établir une vision partagée de cette dernière sur le plan économique, environnemental, social et culturel. La gouvernance de cette dernière est variable d'un territoire à un autre. Elle peut être portée par un parc naturel régional, un pays ou encore une collectivité. Il est proposé sur le territoire Pays Basque que le projet soit porté par la Communauté d'Agglomération Pays Basque à l'échelle des 158 communes qui la composent, dans la continuité du Plan Bois. Toute charte contient trois grands volets :

1. Un diagnostic complet de la forêt sur le territoire envisagé qui repose sur un état des lieux des activités économiques, des usages et du patrimoine naturel ;
2. L'identification des vulnérabilités, des problématiques qui touchent le domaine forestier afin de définir les grands enjeux de la charte ;
3. L'élaboration d'un plan d'actions concrets permettant de répondre aux enjeux identifiés.

Finalement, la charte forestière doit aboutir à un engagement mutuel de tous partenaires identifiés, qui ont participé à son élaboration, avec la structure porteuse qui prendra la forme d'un document co-signé. Les principaux axes de travail sont d'ores et déjà pré-identifiés. En premier lieu, sont listées les pistes de réflexions directement issues du Plan Bois :

1. L'amélioration de la gestion forestière : accompagner la mise en œuvre de plan de gestion simplifié, regrouper les parcelles forestières privées ;
2. Une mobilisation du bois facilitée : compenser les surcoûts d'exploitation, inciter à l'utilisation de matériel plus petit adapté à la pente, mutualiser le matériel ;
3. Transformation et valorisation du bois d'œuvre et du bois énergie : accompagner le développement des scieries locales, inciter à la qualité du combustible, promouvoir la mise en œuvre de réseaux de chaleur.

En complément, la réflexion doit être élargie aux dimensions environnementales, sociales et culturelles évoquées plus haut dans le présent document :

1. Faciliter une gestion multifonctionnelle de la forêt en faveur de la biodiversité et productrice de services écosystémiques ;
2. Assurer un équilibre territorial entre les activités sylvicoles, pastorales et cynégétiques ;
3. Bâtir une culture forestière commune via une démarche pédagogique et une communication dédiée ;
4. Développer des moyens de lutte contre le risque incendie en forêt ;
5. Favoriser les modes de gestion forestière qui visent à adapter les peuplements au changement climatique ;
6. Intégrer les notions de stockage de carbone dans les recommandations et les projets forestiers.

Débutée en juin 2024, l’élaboration de la Charte Forestière du Pays Basque devrait s’achever en juin 2026 puis laisser place au lancement de son animation.

5.2.4 L’absence d’échanges transfrontaliers

Le territoire Montagne Basque dispose de massif forestier transfrontalier comme celui d’Iraty. Pour autant, il existe très peu d’échanges entre les gestionnaires forestiers de part et d’autre de la frontière. D’ailleurs, les modalités de gestion forestière et les dynamiques de la filière et du marché semblent distinctes entre les vallées. A titre d’exemple, la Junta d’Aezkoa réalise régulièrement des coupes rases. Elle parvient à vendre son bois. Elle évoque l’existence de nombreuses entreprises forestières. Pour remédier à cette méconnaissance, l’Association Irati Lau Ibarak organise des journées d’échanges entre les forestiers du Pays Basque Nord et Sud. En dépit de modalités de gestion distinctes, le massif d’Iraty est une entité connaissant des problématiques similaires sur le plan sanitaire ou encore sur les dégâts causés par la faune.

Synthèse de la partie 5 :

Les acteurs autour du bois sont nombreux. Ils proposent des actions de gestion et/ou des stratégies plus globales. **Il convient de pérenniser des actions et de les accompagner afin de les multiplier sur le territoire de la Montagne Basque. Par ailleurs, les échanges transfrontaliers doivent s’intensifier pour une gestion harmonisée des massifs forestiers transfrontaliers.**

Analyse Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces (AFOM)

A partir du diagnostic réalisé, l’analyse AFOM suivante peut être proposée :

ATOUTS	FAIBLESSES
1. L’importance de la ressource forestière ; 2. La diversité des peuplements et la biodiversité inhérente ; 3. L’existence sur le territoire d’une filière bois ; 4. Les services écosystémiques rendus par la forêt ; 5. Le nombre d’acteurs concernés par la protection de la forêt	1. Le nombre important de propriétaires privés et le manque de gestion de la forêt privée; 2. L’absence de connaissances fines sur l’impact du dérèglement climatique sur la forêt de la Montagne Basque; 3. L’absence de connaissances fines sur l’impact des crises sanitaires sur les peuplements de la forêt de la Montagne Basque; 4. Les faibles quantités de bois mobilisables; 5. Les coûts d’exploitabilité; 6. Le manque de gestion transfrontalière de la forêt.
OPPORTUNITÉS	MENACES
1. La reconnaissance des aménités positives de la forêt ;	1. La faible culture forestière des propriétaires privés ;

2. L'augmentation du nombre de documents de gestion et de recours au Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles; 3. Le développement de l'utilisation du bois d'œuvre local dans la construction; 4. Le développement d'outil collectif pour réaliser du bois d'énergie; 5. Le développement de l'agroforesterie; 6. La collecte de l'occupation de la forêt, de l'histoire de cette dernière; 7. Le développement d'activités de loisir dans la forêt de la Montagne Basque.	2. Le dérèglement climatique et les épisodes de crise sanitaires successifs ; 3. Les difficultés de la filière bois.

Tableau 39 : L'analyse AFOM du diagnostic forêt de la Montagne Basque

Enjeux

L'analyse AFOM permet d'aboutir à la définition d'enjeux pour la forêt du territoire Montagne Basque.

ENJEUX	SOUS-ENJEUX
Améliorer la gestion de la forêt de la Montagne Basque	1. Encourager le regroupement de propriétaires ; 2. Sensibiliser les propriétaires sur la nécessité de gérer la forêt ; 3. Développer les documents de gestion en forêt privé ; 4. Encourager le maintien des services écosystémiques forêts via une rémunération.
Encourager les relations transfrontalières pour une gestion partagées des massifs transfrontaliers	
Revitaliser la filière bois	1. Accompagner les entreprises du bois (installation, modernisation, transmission) ; 2. Encourager la création d'entreprise locale de débardage par câble ; 3. Maintenir les formations existantes sur la gestion sylvicole et les développer ; 4. Promouvoir les métiers du bois ; 5. Réfléchir à de nouveaux débouchés ; 6. Encourager le développement de l'utilisation du bois local dans la construction ; 7. Multiplier des projets collectifs de transformation du bois en bois énergie (exemple de Sugarai) ; 8. Encourager le développement de l'agroforesterie comme activité complémentaire à l'élevage.

Assurer l'équilibre des activités en forêt	1. Garantir l'équilibre agrosylvopastoral ; 2. Mettre en place des actions de sensibilisation et de médiation pour garantir la cohabitation des activités en forêt.
Améliorer la connaissance sur la forêt	1. Disposer de données fines sur la forêt de la Montagne Basque sur : • Les aménités positives de la forêt ; • L'impact du dérèglement climatique ; • L'état sanitaire ; • L'histoire et les différentes phases d'occupation. 2. Valoriser les données récoltées sur la forêt de la Montagne Basque pour : • Etablir des plans/documents de gestion de gestion cohérents ; • Proposer un plan d'action efficace pour la préserver ; • Développer des activités touristiques ; • Concourir au maintien de l'histoire de la Montagne Basque. 3. Accroître les relations entre acteur dans la réalisation et le partage de données.

Tableau 40 : Les enjeux du chapitre forêt

CHAPITRE 3 : PAYSAGES



TABLE DES MATIÈRES

<u>Introduction</u>	133
1. Les paysages en Montagne Basque	134
1.1. Les grandes clés de lecture.....	134
1.2. Contexte et historique de l'Atlas des Pyrénées-Atlantiques.....	140
1.3. Articulation avec le plan paysage de la communauté d'agglomération pays basque	140
2. La valorisation de l'étagement altitudinal par les pratiques agropastorales, socle des unités paysagères de la Montagne Basque	142
2.1. La plaine et les fonds de vallées	143
2.2. Les zones intermédiaires et ses coteaux composites, étape transitoire entre la plaine et l'estive	152
2.3. L'estive	156
3. Les dynamiques paysagères en Montagne Basque	169
3.1. Dynamique urbaine et démographique	169
3.2. Dynamique agricole : vers une diminution des pratiques agropastorales qui ferment le paysage	173
3.3. Dynamique du socle naturel.....	177
4. SYNTHESE	177
4.1. Les paysages remarquables	177
4.2. Les paysages fragilisés	178
5. ENJEUX PAYSAGERS	180

INTRODUCTION

Œuvre conjuguée de l'Homme, de la Nature et de la Culture, le paysage dynamique et vivant, d'hier et d'aujourd'hui de la Montagne Basque, exprime une longue et intime relation entre ses habitants et leur environnement. Sur ce territoire de moyenne montagne, l'implantation humaine y est plus contrainte qu'ailleurs et a nécessité l'adoption de solutions spécifiques. Ici, les pratiques pastorales représentent l'ensemble des savoir-faire pour valoriser les ressources locales. Aujourd'hui, les traces de l'activité agropastorale multiséculaire, sont encore visibles dans le paysage ce qui témoigne de l'implantation humaine dans cet environnement contraint.

Ces paysages sont ainsi étroitement liés aux activités **pastorales extensives** qui permettent d'offrir une mosaïque de milieu notamment en maintenant des milieux ouverts par l'action complémentaire du pâturage et autres outils pastoraux de gestion de la montagne (écobuages, gyrobroyage, etc.). Ces surfaces pastorales, appelées aussi parcours, ne sont pas cultivées car leurs contraintes pédologiques, géologiques ou topographiques limitent leur mécanisation. Elles se caractérisent par une végétation spontanée et hétérogène (pelouses, landes) qui offre des ressources alimentaires variées que les animaux prélèvent en pâture. L'intérêt paysager des parcours s'exprime par la monumentalité des vues et panoramas qu'ils ouvrent ; mais aussi par leur aspect semi-naturel²⁹, leur richesse biologique et par la présence de nombreux éléments architecturaux témoignant **des pratiques et traditions pastorales**. Ces principales structures bâties pastorales, bâtiments d'élevage, prairies, bordes, cayolars, corals³⁰, murets conservent un degré élevé d'authenticité et ponctuent la lecture paysagère. Ces spécificités mettent en avant la rareté de ces paysages identitaires uniques à l'échelle nationale, régionale et pyrénéenne.

La vocation agropastorale de la Montagne Basque perdure encore de nos jours et, malgré les nombreux bouleversements économiques, sociologiques ou environnementaux intervenus au cours des derniers siècles, cette activité continue de jouer un rôle économique indispensable au lien social actif dans les vallées de montagne et structure le paysage.

Les unités paysagères présentées ci-dessous se fondent sur celles décrites dans l'Atlas des paysages du département des Pyrénées-Atlantiques. L'analyse des dynamiques paysagères est le résultat de l'étude paysagère réalisée dans le cadre de l'élaboration du Plan paysage de la Communauté d'Agglomération Pays Basque par le cabinet Atopia.

²⁹ Le terme de semi-naturel fait référence à la ressource en herbe que les troupeaux, conduit par les bergers, pâturent. Le pâturage est géré selon une connaissance séculaire précise de l'espace pour garantir son renouvellement et sa durabilité.

³⁰ Le coral est un parc de contention permettant de rassembler les troupeaux pour leur prodiguer des soins.

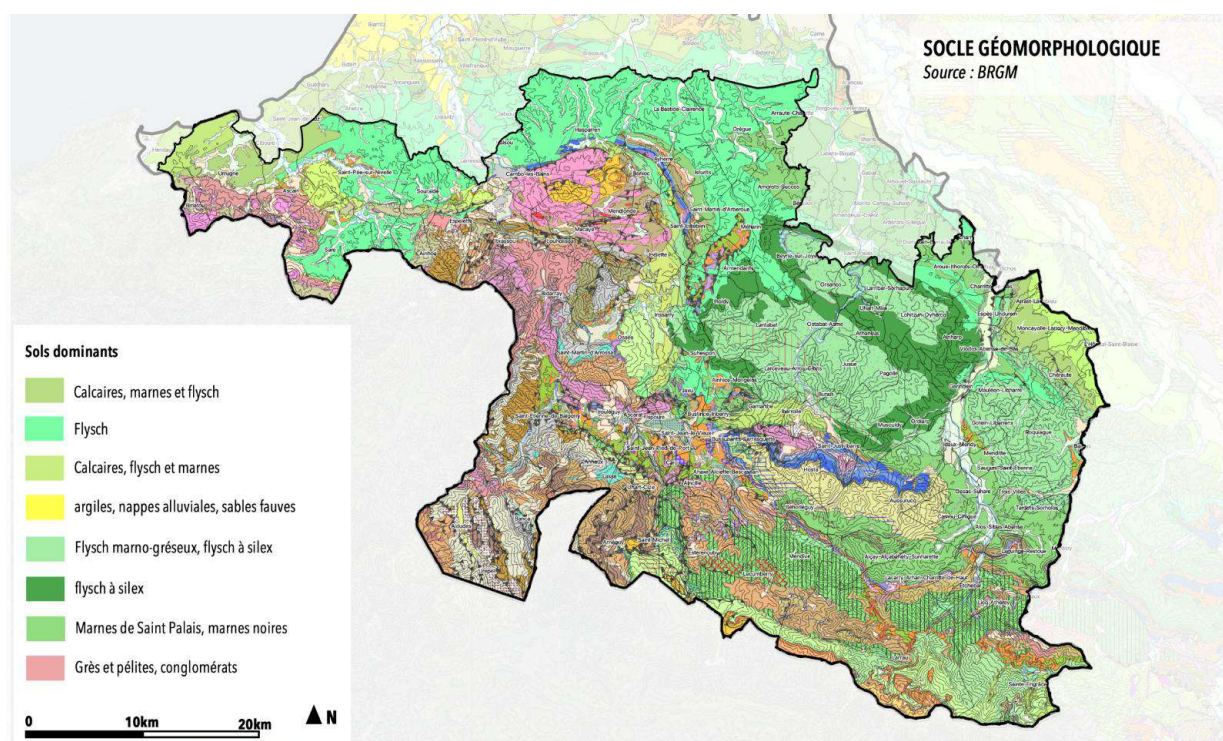
1. Les paysages en Montagne Basque

1.1. Les grandes clés de lecture

1.1.1 Le socle géomorphologique

- **La géomorphologie**

La géomorphologie permet d'apporter une première lecture paysagère au territoire d'inscription et amène ainsi une meilleure compréhension de la topographie et de l'occupation des sols. Des éléments de "mémoire géologique" apparaissent dans le paysage, comme le grès de la Rhune, apparu il y a 220 millions d'années. Ces éléments sont des marqueurs paysagers et permettent de rappeler l'histoire de l'extraction sur le territoire.



Carte 23 : Socle géomorphologique en Montagne Basque

- **Le flysch, une roche associée aux formations des montagnes**

La formation actuelle du socle du territoire est issue d'une mer peu profonde qui, il y a 180 millions d'année, a lentement recouvert la région avant de déposer des calcaires, comme dans les grottes d'Oxocelhaya et des Arbailles. Ensuite, il y a 100 millions d'années, les blocs ibériques et européens se sont éloignés, creusant un sillon et provoquant des avalanches sous-marines. Elles ont déposé des sédiments appelés flyschs, qui dessinent notamment des plis sur la route de la corniche (littoral d'Hendaye à Saint-Jean-de-Luz). Il s'agit d'une alternance de couches de calcaires, de calcaires marneux et d'argiles formées par l'accumulation des dépôts de glissements de terrain sous-marins se produisant sur les flancs de bassins marins qui

existaient alors à la place des Pyrénées actuelles. Ainsi, la présence du flysch est associée à la présence de la montagne car elle correspond à une accumulation sédimentaire dans un bassin océanique en cours de fermeture, dans le cadre d'une orogénèse (formation des montagnes).

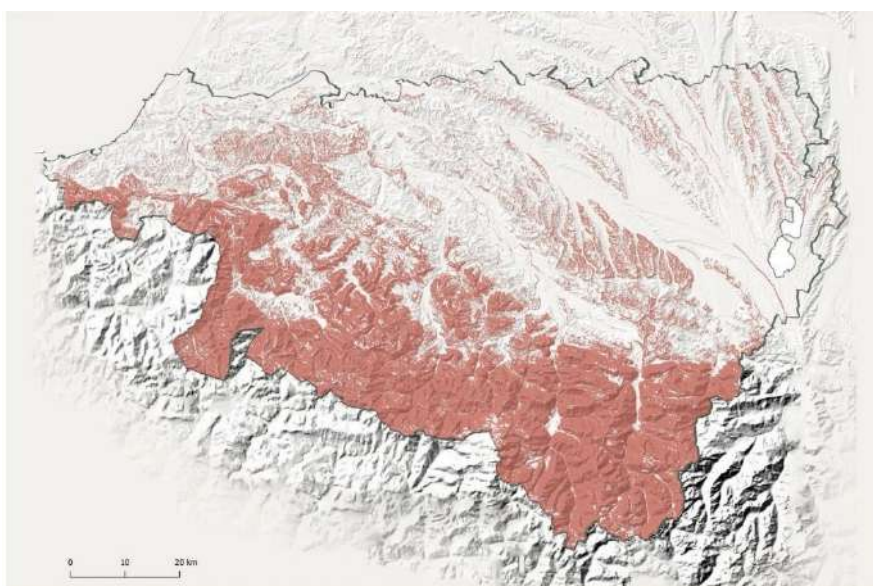
- **Une alternance de roches dures et tendres**

La composition géomorphologique du sous-sol sur le territoire oscille entre une composition d'alluvions, de sables, de marnes dans les zones vallonnées et des secteurs rocheux de calcaires, de schistes, de gneiss et de grès donnant les formes actuelles au relief entre des zones basses aux roches modulables tendres et des zones hautes aux roches dures très présentes en montagne et sur les secteurs vallonnés du territoire (voir carte sur le socle géomorphologique ci-après). Dans la Montagne Basque, la formation géologique correspond à une alternance de diverses roches dures, de différents schistes notamment, donnant au relief cette alternance de sommets. Enfin, la présence du flysch entre montagne et Adour explique les vallonnements.

1.1.2 La topographie et le relief, une moyenne montagne mais aux pentes abruptes

Le territoire d'étude est un espace mouvant où se déploie une topographie accidentée (sommets variés, vallées et gorges profondes) et très différente d'un bout à l'autre du territoire.

Le relief est la caractéristique principale du territoire Montagne Basque. Il déploie une large diversité de paysages et de points vue, qui diffèrent en fonction de l'altitude : la végétation évolue tout comme les pratiques, les modes d'habiter et de construction. La



Carte 24 : Pente de plus de 10 % dans le Département des Pyrénées-Atlantiques

La topographie constitue donc la première clé d'entrée de lecture, qui génère des seuils et des transitions paysagères :

- Une lecture nord-sud avec un paysage de haute montagne au sud qui progresse vers un paysage de colline au Nord ;
- Une lecture valléenne d'ouest en est avec une variation des paysages de montagne, du massif de la Rhune jusqu'aux hautes montagnes de Larrau et de Sainte-Engrâce.

La charpente et le relief sur le territoire sont constitués des différents éléments suivants :

- **Des paysages de collines et de coteaux** : il s'agit d'un territoire de larges amplitudes collinaires et de plaines qui dialoguent avec des cours d'eau et vallées structurants (notamment la Nive, la Joyeuse, la Bidouze, le Saison). De petites élévations, de formes arrondies de basse altitude (300 et 400 mètres) ponctuent le paysage, créant un contraste visuel avec les fonds des vallées élargies. Les coteaux n'excèdent pas les 200 mètres d'altitude et sont recouverts soient de landes, de fougères, de boisements et/ou de cultures (tel que le maïs). Ils présentent de fortes pentes et des talwegs étroits.

Le tissu urbain est diffus et ponctué de nombreux bourgs et villages dont la qualité patrimoniale reste préservée en cœur des villages. Cependant, à l'ouest, impulsé par la dynamique et l'attractivité du littoral, un mitage urbain est très présent et l'étalement urbain progresse et s'accompagne de la diffusion d'une architecture néo-labourdine et pavillonnaire qui marque de plus en plus le territoire et atténue sa richesse architecturale singulière.

L'agriculture marque le territoire avec des prairies temporaires ou permanentes, des pâturages ovins et bovins, un système de bocage dense, quelques cultures céréalières au nord ainsi que des bois et forêts support de pratiques et d'usages variés³¹. Un système bocager dense quadrille les espaces de prairies et traduisant la présence de plusieurs motifs spécifiques : les haies, les arbres isolés, les bosquets éparses. Son paysage est aussi marqué par la présence des Pyrénées en arrière-plan.



Figure 4 : Scénographie des paysages de collines et coteaux (Atopia, 2024)

- **Des paysages de montagnes** : d'altitudes variées de 900 à 2 000 mètres, ce sont des paysages agropastoraux avec une activité inféodée aux rythmes des saisons et des conditions d'accès à la ressource herbagère. Le pastoralisme a façonné et façonne toujours les paysages de la Montagne Basque avec une organisation paysagère singulière liée à l'étagement altitudinal :
 - Les fonds de vallées, voués aux cultures et prairies de fauche et de boisements, praticables et constitués de maisons et d'exploitations agricoles ;
 - Les zones intermédiaires, occupés par des pâtures de bas-versants, des bocages et des bordes, de la forêt dense (chênaie, hêtraie et hêtraie-sapinière) ;

³¹ Les usages sont décrits dans les chapitres agriculture, forêt et patrimoine.

- Les estives, espaces d'altitude, comprennent la lande de pelouses basses et hautes, les forêts de hêtre principalement et de pins à crochets, les falaises abruptes et sommets rocheux voire enneigées pour les quelques pics les plus élevés.

Le bâti est également rattaché au système étagé et se manifeste principalement par :

- Des bâtiments d'exploitation agricole et des maisons d'habitation en fond de vallée ;
- Des bordes en zone intermédiaire ;
- Et des cabanes de bergers (cayolars) en estive.

L'habitat se traduit par des bourgs principaux et un système de "quartier" caractérisant le tissu diffus dans le paysage. Ces villages et quartiers structurants présentent une qualité patrimoniale, avec des architectures marquées et identifiables dans le paysage (architecture navarraise et souletine).



Figure 5 : Scénographie des paysages de Montagne (Atopia, 2024)

Les marqueurs paysagers sont nombreux et permettent de se repérer dans le grand paysage de cette montagne. Dans un premier temps, plusieurs vues sont identifiées par l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées (Audap) dans le secteur de la montagne et des collines, issues des variations d'altitudes. De nombreux repères "naturels" sont présents et variés :

- **Les cours d'eau et vallées associées** du Saison, de la Nivelle, de la Bidouze ou des Nives. Le système hydrographique qui structure fortement les paysages est décrit dans le chapitre ressource en eau.
- **Les pics principaux :**

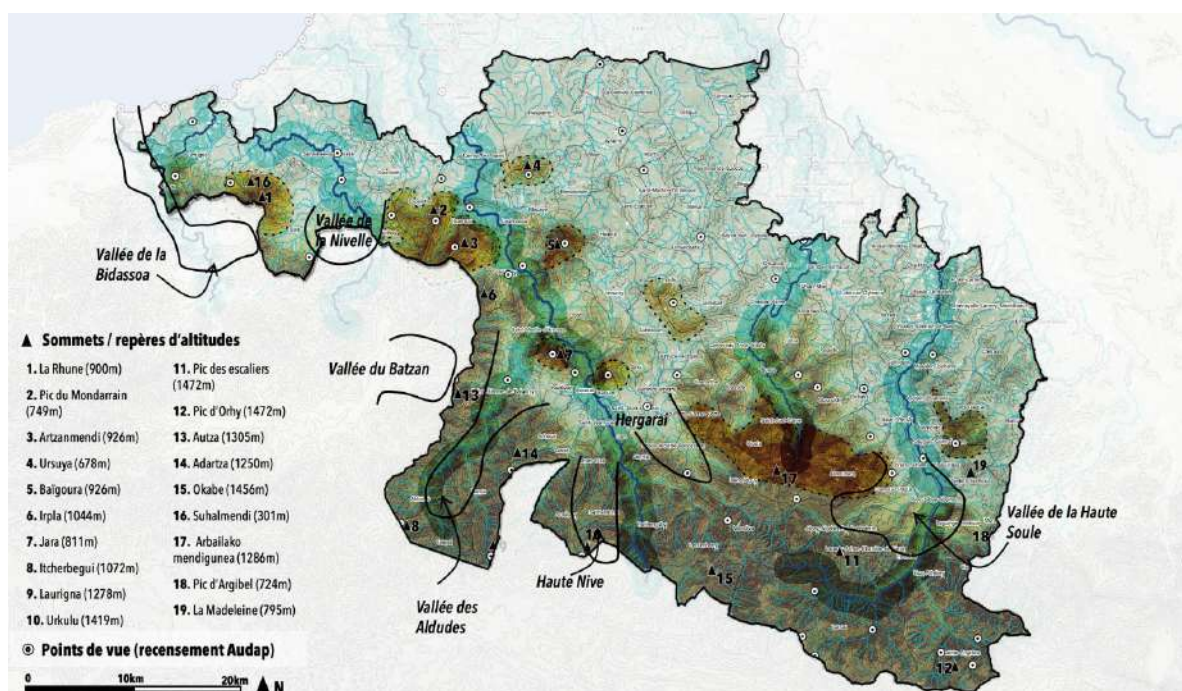
Col de Suhalmendi	Un panorama sur la côte basque à Sare
La Rhune (905 m)	Une vue panoramique sur la chaîne des Pyrénées et le littoral basque
Pic du Mondarrain (749 m)	Des parois rocheuses et une vue à 360° au sommet
Mont d'Artzamendi (926 m)	Un belvédère sur les Pyrénées atlantiques et espagnoles
Mont Ursuya (679 m)	Un belvédère sur la Montagne Basque et la vallée de piémont
Mont Baigura (897 m)	Un des sommets reconnaissables par ses émetteurs <u>hertziens</u> implantés sur son sommet
Pic d'Iparla (1 044 m)	Reconnaissable au loin par ses falaises, longue muraille d'aspect infranchissable mais offrant un panorama sur le Pays

	Basque du Pic du Midi de Bigorre, à l'océan Atlantique jusqu'aux côtes landaises
<i>Pic de Larla (640 m)</i>	Un belvédère avec des vues imprenables sur le Pic d'Iparla et l'Artzamendi
<i>Arradoy (650 m)</i>	Sommet qui domine la plaine de Saint-Jean-Pied-de-Port.
<i>Jara (800 m)</i>	Montagne charnière entre deux vallées et aussi entre Saint-Étienne-de-Baigorry et Saint-Jean- Pied-de-Port, dévoilant les montagnes de Basse Navarre
<i>Le Mont Munhoa ou Monhoa (1 023 m)</i>	Entre Saint-Étienne-de-Baigorry et Saint-Jean-Pied-de-Port, un belvédère à 360°
<i>Sommet Eltzarruze (421 m)</i>	Domine les collines karstiques dans la vallée de l'Arberoue
<i>Pic des escaliers (1 472 m)</i>	Un belvédère sur la Soule et la Basse-Navarre
<i>Sommet Urkulu (1 423 m)</i>	Situé sur la frontière franco-espagnole, entre Saint-Michel dans les Pyrénées-Atlantiques au nord et Orbaizeta en Navarre au sud
<i>Pic d'Orhy (2 017 m)</i>	Point culminant de la Montagne Basque avec soit un passage vertigineux par la crête d'Alupegha, soit une balade plus facile depuis le Col du Port de Larrau
<i>Sommet Okabe (1 456 m)</i>	Situé en forêt d'Iraty avec une vue dégagée sur une très grande partie du Pays Basque et des montagnes béarnaises
<i>Massif des Arbailles (1 286 m)</i>	Massif karstique mi-boisé, mi-rocailleux qui sépare la soule de la Basse-Navarre, creusé de fosses profondes, parsemé de vallons suspendus et de sommets pointus
<i>Sommet de la Madeleine (757 m)</i>	Sommet emblématique de la commune de Tardets-Sorholus

Tableau 1 : Liste des principaux pics



Photo 11: ©Carole photographe - Ursuya



Carte 25 : Localisation des principaux sommets et repères d'altitude en Montagne Basque

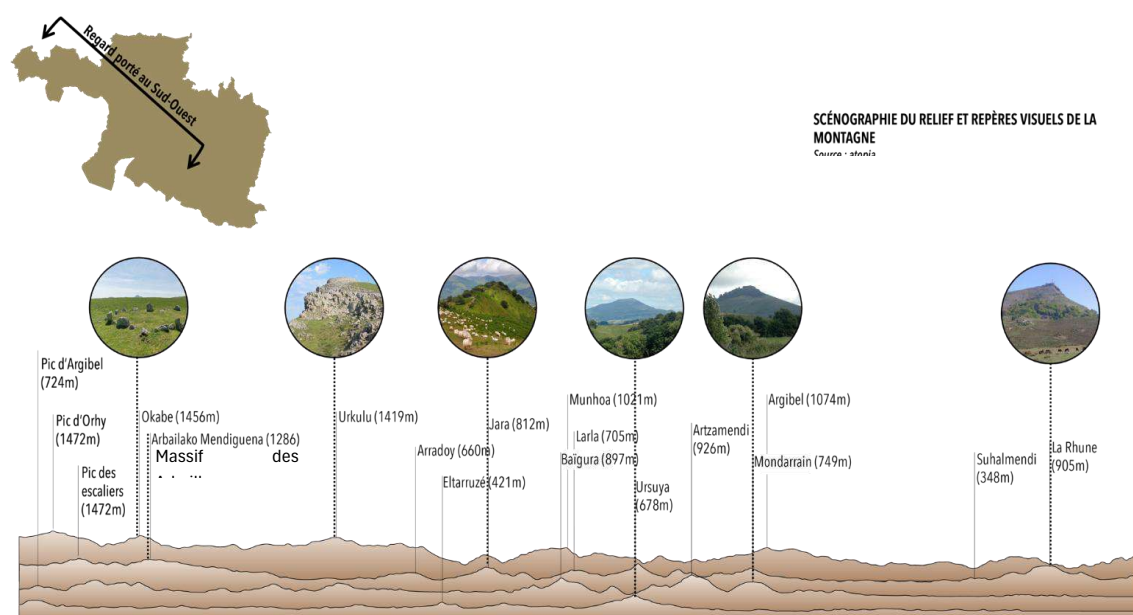


Figure 6 : Scénographie du relief et repères visuels en Montagne Basque (Source : ATOPIA)

ERRATUM : sur la carte 3 et la scénographie en figure 3, le pic d'Orhy est indiqué à 1472 mètres au lieu de 2017 mètres (sommets du Pays Basque nord) - Sur la figure 3 : la carte de localisation en haut à gauche ne correspond pas à la bonne emprise (ne va pas jusqu'au Pic d'Orhy, à l'est du territoire).

1.1.3 Les pratiques agropastorales, garantes du maintien de la mosaïque paysagère

Les paysages d’hier et d’aujourd’hui de la Montagne Basque ont été et sont toujours façonnés par l’agropastoralisme. Cette tradition culturelle, et économiquement nécessaire pour les exploitations agricoles de montagne, est basée sur des structures sociales et bâties et des races ovines locales caractéristiques qui se reflète dans la structure du paysage, en particulier dans les modèles d’habitat permanent et temporaire (cayolars et bordes), d’équipements, de prairies ou de gestion de l’eau. La Montagne Basque conserve de nombreux témoignages de l’évolution de leurs sociétés pastorales sur plusieurs siècles. Leur important patrimoine bâti, leurs caractéristiques paysagères (étagement altitudinal) et associations immatérielles, qui reflètent le pastoralisme, seront préservées grâce au maintien et renouvellement des exploitations agricoles et à la transmission des savoir-faire.

1.2. Contexte et historique de l’Atlas des Pyrénées-Atlantiques

Le premier Atlas des paysages des Pyrénées-Atlantiques (2003) s’appuyait sur des critères plutôt historiques, culturels et identifiait trois grands ensembles paysagers sur le Pays Basque nord : les trois provinces basques, à savoir le Labourd, la Basse-Navarre et la Soule. L’Atlas des paysages des Pyrénées-Atlantiques a fait l’objet d’une actualisation entre 2020 et 2022. Des nouvelles unités paysagères ont été déterminées au regard de critères plus enclin à représenter les dynamiques territoriales et en s’appuyant davantage sur les points d’intérêts topographiques. Le périmètre du projet de PNR s’inscrit sur plusieurs de ces unités paysagères. La méthode de détermination des unités se base sur des critères à la fois physiques, culturels et sur les dynamiques en présence sur le territoire. Les courbes topographiques et la composition géomorphologiques donnent une cohérence à l’ensemble du territoire du projet de Parc qui est à cheval sur plusieurs unités paysagères. Ce paysage est marqué par un rapport Homme-Nature-Culture³² très fort et par une grande diversité de pratiques culturelles qui valorisent les ressources du territoire.

1.3. Articulation avec le plan paysage de la communauté d’agglomération pays basque

1.3.1 Une mosaïque de paysages au Pays Basque

Le Pays Basque, de par sa position géographique entre mer et montagne, territoire de traditions et de cultures, est riche d’un patrimoine architectural et de milieux de grande qualité. La manière d’occuper, habiter, cultiver, gérer et entretenir ce territoire à la fois urbain et rural, produit une très grande diversité de paysages à la fois remarquables et du quotidien, décors privilégiés de notre cadre de vie.

³² Triptyque approuvé dans l’étude d’opportunité de 2018.

1.3.2 Pourquoi une approche par le paysage ?

Les projets développés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et les actions qui en découlent ont un impact sur le paysage (développement urbain, implantation des bâtis, gestion des forêts, choix des activités agricoles, etc.).

Sans vision d'ensemble, ces projets actuels et à venir peuvent banaliser et dénaturer les paysages, voire les fragiliser.

Par le paysage, il est possible d'enclencher une autre manière d'appréhender le développement du territoire. Le paysage est en effet un élément central du cadre de vie et un facteur d'attractivité de ce territoire communautaire (158 communes).

1.3.3 Pourquoi un plan paysage de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ?

La Communauté d'agglomération Pays Basque a voulu mieux connaître les paysages qui composent et façonnent le Pays Basque. Lequel, du fait d'une forte attractivité, enregistre une forte hausse de population et est soumis à des pressions urbaines, foncières, touristiques, etc.

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a souhaité mieux appréhender les enjeux qui s'exercent sur son territoire et les évolutions à venir (notamment en lien avec le changement climatique), afin de mieux préserver, gérer et mettre en valeur les paysages.

Le Plan paysage Pays Basque est labellisé par le Ministère de la transition écologique et énergétique (Lauréat 2020). Cette démarche partenariale et participative permet d'appréhender le paysage comme une ressource, un bien commun et un levier pour le développement local. Il s'agit de questionner la manière de concevoir l'aménagement du territoire en mettant le paysage au cœur de la réflexion.

Il permet une approche qualitative des documents d'urbanisme à venir (PLUI et SCOT) et de nourrir le projet de Parc Naturel Régional de la Montagne Basque dans le cadre de l'élaboration du diagnostic.

1.3.4 Quelles étapes ?

Le Plan Paysage a été amorcé en début d'année 2022 dans le cadre du lancement de l'étude « Paysages et Patrimoines » réalisée par *ATOPIA Conseil* sur trois ans. Elle s'articule autour de trois temps forts :

- Un diagnostic territorial finalisé à l'été 2023 ;
- Des orientations stratégiques proposées au printemps 2024 ;
- Des préconisations et actions en fin d'année 2024.

Ce calendrier a permis d'alimenter les projets structurants du territoire (Diagnostic PNR Montagne Basque, SCOT, PLUI).

Tout-au-long de l'étude, les élus mais aussi les techniciens communautaires et communaux, les partenaires locaux et la population à travers le Conseil de Développement Pays Basque ont été appelés à participer à la démarche.

Le Plan paysage sera présenté en Conseil communautaire au premier semestre 2025.

1.3.5 Une complémentarité avec l'atlas des paysages

Le plan paysage a été réalisé en dialogue et en cohérence avec l'élaboration de l'Atlas départemental des paysages des Pyrénées-Atlantiques.

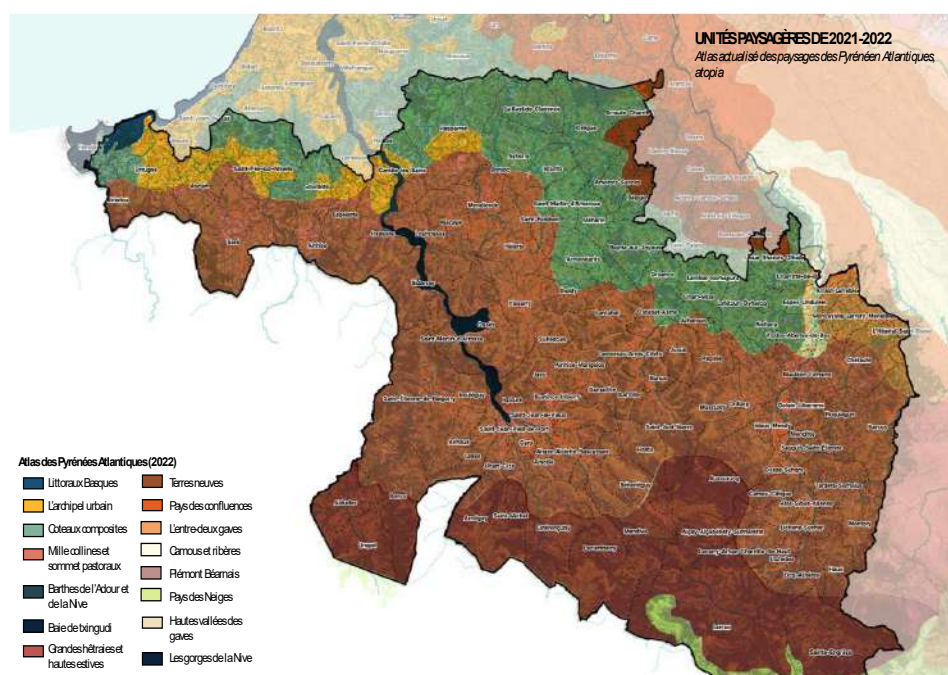
A l'appui des unités de paysage proposées par l'Atlas, le Plan paysage propose une lecture séquencée autour 4 grandes familles de paysage (Littoral/arrière littoral, Adour et Côteaux associés, Plaines et Collines, Monts et Massifs) dont les enjeux paysagers ont été précisés dans un cadre partenarial et qui se déclinent en autant d'objectifs de qualité paysagère (OQP).

Un plan d'actions 2025/2030 structuré autour des OQP vient mettre en mouvement le projet.

2. La valorisation de l'étagement altitudinal par les pratiques agropastorales, socle des unités paysagères de la Montagne Basque

Les 111 communes de la Montagne Basque se caractérisent principalement **par trois unités paysagères qui caractérisent la valorisation de l'étagement altitudinal** regroupés en familles paysagères : les "**coteaux composites**", les "**mille collines et sommets pastoraux**" et les "**grandes hêtraies et hautes estives**". D'ouest en est, ces unités correspondent principalement

aux **courbes topographiques**, aux **dynamiques urbaines**, aux **différences d'altitudes** et **pratiques agropastorales associées**. La Nive et ses barthes constituent une unité à part entière tandis que vers le littoral, les unités s'appuient davantage sur les



Carte 26 : Les unités paysagères de l'Atlas de paysages des Pyrénées-Atlantiques (2022) en Montagne Basque

Les **paysages de montagne et de plaines**, constitués d'**habitat dispersé**, de **pâtures**, d'**estives** et de **bocages** sont ici encore bien préservés des pressions foncières (artificialisation) et des grands développements urbains provenant du littoral par le maintien d'exploitations agricoles d'élevage et l'action de plusieurs acteurs publics et privés. Toutefois, ces espaces sont en **équilibre fragile**, pouvant basculer vers la banalisation et l'uniformisation du fait d'un recul de la profession agricole, d'un manque de reconnaissance sur l'action collective des gestionnaires, des pressions urbaines s'exerçant à l'ouest qui se diffusent progressivement vers l'est. Ainsi, les structures paysagères qui singularisent le territoire du projet de PNR sont plutôt issues de ses particularités topographiques, géologiques et des pratiques agropastorales. Cela met notamment en évidence sa profonde appartenance aux **paysages de montagnes et de collines, pâturés et cultivés**, où l'Homme entretient une relation très étroite avec les paysages qui l'entourent.

2.1.1 L'archipel urbain, issu de l'urbanisation progressive du littoral vers l'intérieur des terres

LES LITTORAUX BASQUES
Unité de paysages 12

L'ARCHIPEL URBAIN
Unité de paysages 11

LES BARTHES DE L'ADOUR ET DE LA NIVE
Unité de paysages 15

LA BAIE DE TXINGUDI
Unité de paysages 13

LES COLLINES ET COTEAUX COMPOSITES
Unité de paysages 09

Villes et lieux marqués : Biarritz, Bayonne, Anglet, Ustaritz, Saint-Jean-de-Luz, Hendaye, Saint-Pée-sur-Nivelle, Ascarin, Sare, Ainhos, Cambo-les-Bains, Ibassou, Hasparren, La Bastide-Clarence, Guiche, Bardos, Bixio, Urcuit, Biscous, Bidart, Boudau, Mougier, Bidarray, Iholdy, Holte.

du territoire Montagne Basque inscrites dans cette sous-unité sont : Hasparren, Cambo-les-Bains, Itxassou, Espelette, Souraïde, Saint-Pée-sur-Nivelle et Ascaïn.

CHAPITRE 3 : PAYSAGES

démographique rétro-littorale vers l'intérieur des terres. Elles s'imbriquent avec les paysages des "Coteaux composites".



Figure 7 : Bloc diagramme de l'unité de paysage l'archipel urbain (Atopia, 2024))

Ces communes décrivent une "**campagne urbanisée**" qui s'étend progressivement sur les coteaux et collines du Labourd générant des paysages qui ne sont ni véritablement urbains ou agricoles. Elle est à présent une sorte de "campagne" de proximité dans laquelle les **constructions nouvelles** et les **infrastructures de vie urbaine** prennent le dessus sur l'univers agropastoral et agricole ancien. La "campagne urbanisée" offre un **nouveau paysage de type "urbain collinéen"** qui en constitue les prémices, en recouvrant progressivement les terres agricoles. Ce phénomène d'urbanisation progressive des collines se propage selon un développement en forme d'archipel, le long des routes, autour des anciens bourgs, des vieux quartiers et des anciennes exploitations, en fonction des évolutions de la pression foncière, du développement des infrastructures de déplacement et du recul du monde agricole. Dans cette campagne urbanisée, il n'est pas rare d'observer des zones de prairies ouvertes ou une exploitation agricole qui ne serait pas accompagnée de constructions nouvelles dans ses alentours directs.



Photo 12 : Des maisons individuelles construites dans certains secteurs de la campagne urbanisée tendent à repousser les contraintes d'implantation dans les pentes des collines, Hasparren (Atlas des paysages des Pyrénées-Atlantiques)



Photo 13 : Les communes les plus éloignées des grands centres urbains de la Côte basque voient leur population augmenter, Les abords du bourg d'Itxassou (Atlas des paysages des Pyrénées-Atlantiques)

Cet univers urbain d'un genre particulier est **parsemé** de **quelques reliquats** de **paysages agropastoraux** ; suffisamment importants pour que les **qualités paysagères** de cette urbanité reposent encore sur le **délicat équilibre** entre constructions, aménagement et présence agricole et forestière. Trois grands signes sont les indicateurs de cet état intermédiaire de transformation d'un paysage agricole en un paysage urbain :

- La banalisation du paysage avec **l'apparition d'un motif paysager singulier** : L'exploitation agricole encerclée d'habitations récentes ou du quartier résidentiel renforcé par des constructions neuves ;
- Une **présence végétale** marquée par des **essences exotiques** de jardins (laurier palme, la jussie, les palmiers, les buddleias, les herbes de la Pampa, etc.) ;
- L'augmentation de la **présence forestière** qui accompagne la déprise agricole. La **forêt** prend place sur les espaces d'anciennes landes trop pentues et les fonds de vallon difficiles d'accès, moins ensoleillés que les crêtes et hauteurs. Forêt de chênes, de frênes et de châtaigniers dans les pentes, elle se transforme en aulnaie en bas des vallons humides.

ATOUTS	FAIBLESSES
Une large mixité de tissus urbains et de motifs Un paysage collinaire boisé, cultivé et pâturé : grande proximité avec les espaces cultivés = mosaïque Des motifs de paysages humides : vallons, landes à ajoncs, talwegs humides De nombreux points de vue sur les repères montagneux Omniprésence de l'eau qui crée des paysages variés et emblématiques	Un tissu urbain dense, diffus et omniprésent Des constructions contemporaines qui ne respectent plus les codes urbains et architecturaux identitaires Une lecture dégradée des entrées et sorties de villes et villages Une agriculture très "résiduelle" et morcelée aux abords des bourgs Des nuisances et des risques aux abords du littoral (ZAE, infrastructures...) Zones commerciales construites le long des rivières et sur les zones humides

Des espaces de natures subsistent dans la ville	Pollution visuelle issue des publicités
OPPORTUNITÉS	MENACES
Développer les transports alternatifs Restaurer les continuités écologiques L'intégration urbaine et paysagère des constructions : logements, équipements, commerces (ZAE) Maîtriser les nouvelles constructions Gestion et préservation des zones humides Mieux révéler les cours d'eau et faire le lien avec les cheminements doux	Saturation de certains sites du fait d'une pression touristique forte "Frénésie" d'occupation : un développement urbain et humain qui ne cesse de croître Une disparition progressive des espaces agricoles, des pratiques et des savoir-faire Privatisation et fermeture des crêtes par le mitage Banalisation du paysage péri-urbain

Tableau 41 : Analyse AFOM de l'unité paysagère "archipel urbain"

2.1.2 Les "Terres Neuves", le bassin céréalier autour de Saint-Palais

Les "Terres neuves" décrivent le **paysage singulier du bassin de Saint-Palais**. Cette unité est très minoritaire dans le périmètre Montagne Basque. Sont incluses les communes de montagne suivantes : Aroue-Ithorots-Olhaïby, Arraute-Charritte et Orègue. C'est un paysage récent qui est le résultat de la grande évolution agricole des années 1950/1960. La "révolution verte" a pris, dans le bassin de Saint-Palais, une tournure qui permet aujourd'hui de différencier clairement les paysages qui s'y trouvent de ceux des collines et coteaux alentours. L'activité agricole s'y est déconnectée rapidement de l'élevage d'ovins qui caractérise encore les paysages pastoraux voisins. Les **champs se sont agrandis** et les éléments d'une **agriculture céréalière** sont apparus. **Le maïs** y est cultivé sur de grandes surfaces en monoculture. De **grandes constructions agricoles** sont visibles. Les défrichements des espaces de landes ont permis de dégager les "terres neuves". L'absence de ravins et de fortes pentes a permis une large exploitation des **terres en cultures** qui se couple avec l'élevage des bovins. L'agriculture céréalière s'accompagne donc de prairies qui occupent les pentes les plus fortes des collines et vallons. Contrairement aux coteaux voisins, le **bassin de vie de Saint-Palais** apparaît comme **très habité**. **Villages et exploitations agricoles** parsèment ces terres neuves. La ville de Saint-Palais représente la centralité du secteur. Depuis quelques années, les villages souvent implantés sur des crêtes s'agrandissent de nouvelles constructions.



Photo 14 : Aspersion des champs de maïs, motif paysager récurrent des Terres neuves (Atlas des paysages des Pyrénées-Atlantiques)

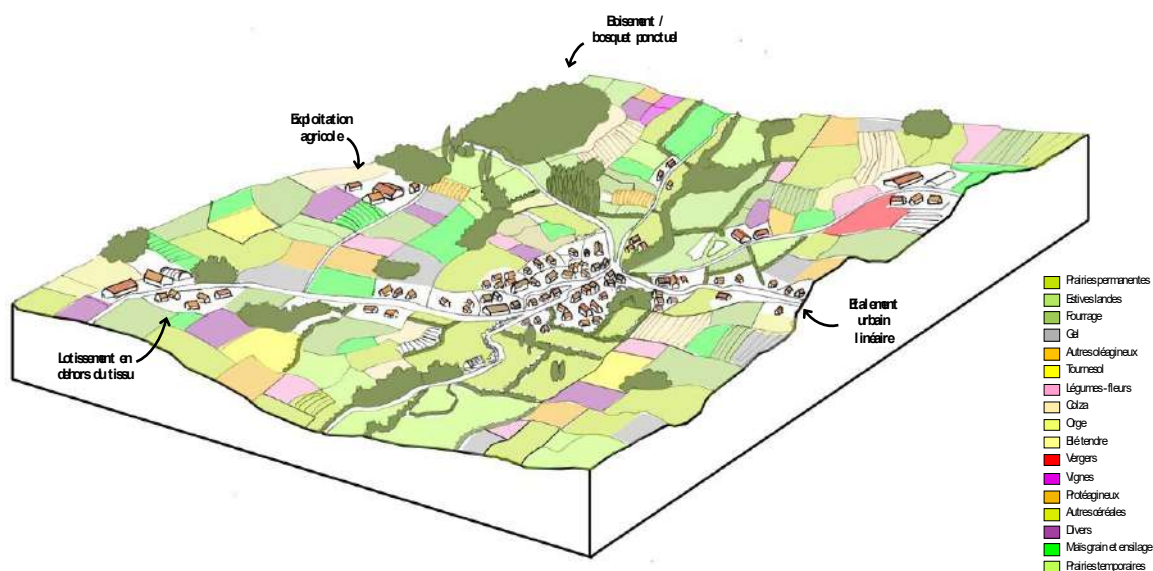


Figure 8 : Bloc diagramme de l'unité de paysage Terres neuves (ATOPIA)

ATOUTS	FAIBLESSES
Points de vue paysagers sur les vallons et les montagnes Des variations de paysage au fil des pratiques saisonnières céréalières Forte présence de l'arbre avec des essences variées	Monocultures de maïs et banalisation du paysage Territoire céréalier avec une dépendance à l'eau (irrigation) Un paysage de l'eau non valorisé et peu connu (Bidouze) Crêtes colonisées par les villages par de l'habitat diffus

OPPORTUNITÉS	MENACES
Rénovations de fermes ou maisons de village Mise en valeur du petit patrimoine et des paysages dissimulés derrière les grandes cultures Mise en valeur des cours d'eau et des berges	Paysage menacé par les sécheresses surtout en période d'été (Bidouze) Augmentation du prix du foncier Points de vue des crêtes difficiles d'accès (boisement, privatisation) Taille des parcelles qui s'agrandissent au détriment du maintien des haies et des arbres isolés Des entrées de villes avec des traitements décousus et déqualifiés

Tableau 42 : Analyse AFOM de l'unité paysagère "terres neuves"

2.1.3 "Camou et ribères", la plaine alluviale du Saison, de Mauléon à la confluence avec le gave d'Oloron

"Camou et ribères" décrit l'unité de paysage des **champs cultivés des fonds de vallées alluviales** du **gave d'Oloron** et du **Saison**, depuis Oloron-Sainte-Marie et Mauléon-Licharre jusqu'à leur confluence après Sauveterre-de-Béarn. Différents toponymes existent pour nommer ces terrains alluviaux plus ou moins humides le long des berges des gaves : ribères, arribères ou larribères. Les **communes de montagne** et/ou massif suivantes sont intégrées dans la sous-unité de paysage "**La basse vallée du Saison** : Charritte-de-Bas, Espès-Undurein et Viodos, Abense-de-Bas". Cette unité est très minoritaire dans le périmètre Montagne Basque.

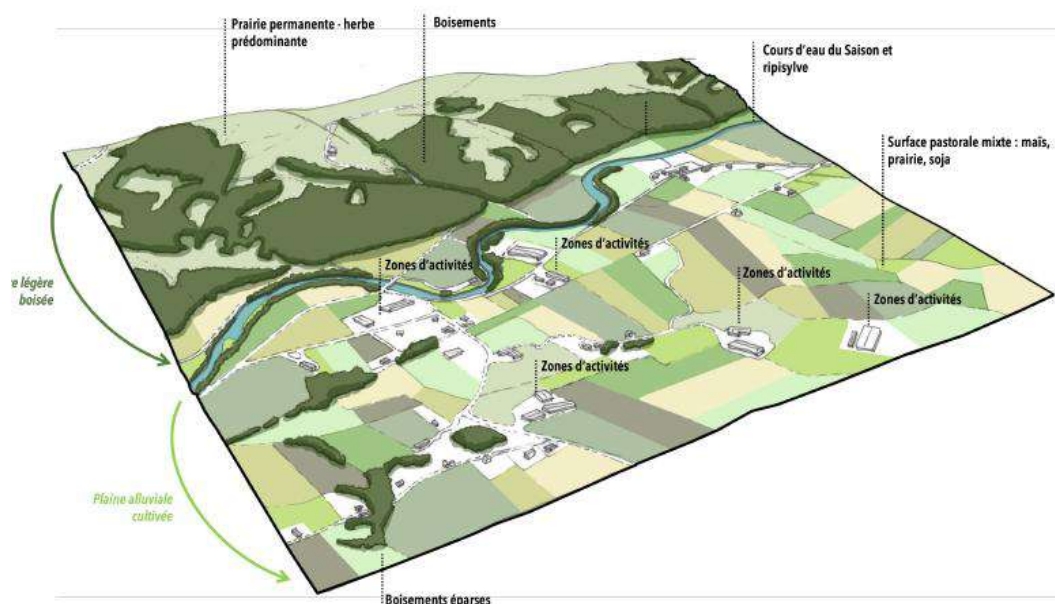


Figure 9 : Bloc diagramme de l'unité de paysage "Camou et ribères" (ATOPIA)

Le cours d'eau du Saison serpente sur une vingtaine de kilomètres dans **une plaine** qui ne dépasse que rarement un kilomètre de largeur. Elle est bordée par un **relief** assez doux des

coteaux. Les **espaces ouverts de cultures et de prairies** remontent sur les coteaux en occupant en règle générale plus d'espace que **la forêt**. Les **terres alluviales**, plates, sont cultivées majoritairement de **maïs** en alternance avec des **prairies**. Le Saison y est presque invisible. Sa présence est rendue manifeste par **l'étroit ourlé boisé** qui le borde. Son lit, très encaissé, est parfois accompagné de **petites falaises rocheuses**. Quelques accès au gave sont visibles. Les **ponts** sont nombreux (ponts de d'Undurein, de Barragary à Viados). De **petites routes** longent les berges. L'urbanisation des plaines semble être restée modérée avec des petits villages (environ 100/150 habitants) qui se succèdent le long de la route qui traverse la vallée ou le long du Saison, espacés d'un à deux kilomètres. Les **bourgs** sont pour la plupart encore au contact du gave et marqués par **l'importance visuelle de l'église (clocher trinitaire)** ou d'une grande bâtisse. Les toits sont couverts par **l'ardoise anthracite** et les **murs de couleur grise**. Des usines et centrales hydroélectriques constituent des points d'accès particuliers à l'eau. Le Pic d'Orhy (en Soule) et le Pic d'Anie (entre la Soule et le Béarn), sommets emblématiques, dominant au loin en direction du sud.

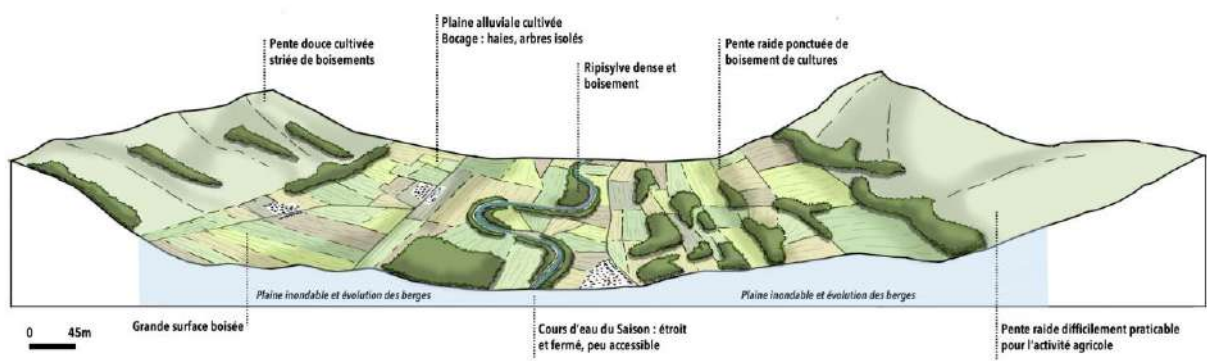


Figure 10 : Coupe paysagère du Saison près de Lichos (Atopia, 2024)

ATOUTS	FAIBLESSES
Une vallée patrimoniale marquée par une industrie ancienne Des motifs végétaux associés à la vallée Des terres agricoles sur la plaine alluviale	Une urbanisation continue le long des axes de communication Peu d’espaces de respiration Des entrées de villes et de villages peu valorisées Des cultures orientées vers de la monoculture céréalière
OPPORTUNITÉS	MENACES
Diversification des cultures Un passé industriel à valoriser Une gestion et une accessibilité des bords du Saison à enclencher	Des risques d’inondation importants du fait d’une imperméabilisation des sols Une fermeture du paysage du fait de la diminution du nombre d’agriculteurs entraînant l’abandon de l’agriculture sur les pentes

Tableau 43 : Analyse AFOM de l'unité de paysage "Camou et ribères"

2.1.4 "L'entre deux gaves", les coteaux au nord de la Soule

"L'entre-deux gaves" caractérise des **paysages de coteaux aux vallées étroites** et concerne quelques communes souletines de la Montagne Basque : Arrast-Larrebieu, Barcus, Berrogain-Laruns, Chéraute, L'Hôpital-Saint-Blaise, Moncayolle-Larrory-Mendibieu. . Cette unité est très minoritaire dans le périmètre Montagne Basque.



Figure 11 : Bloc diagramme de l'unité paysagère l'"Entre-deux-gaves" (Atopia, 2024)

Si ces **coteaux** sont encore des paysages de **l'étage collinéen**, les **montagnes** ne sont pas loin et y sont **particulièrement visibles** depuis les multiples points hauts ou lignes de crêtes. La chaîne des Pyrénées y est observable du Pic du Midi de Bigorre jusqu'à la Rhune.



Photo 15 : Prairies séparées par des boisements (Atlas des Paysages des Pyrénées-Atlantiques)

Entre la vallée du gave d'Oloron et celle du Saison, avant leur confluence, s'étend un espace peu connu de **collines du flysch** aux **pent**es peu prononcées. C'est un espace de **transition** avec les collines de Barcus plus élevées, de l'unité de paysage des "Mille collines et sommets pastoraux". Des **espaces forestiers** y occupent une superficie importante (bois de Chéraute). La **forêt** est principalement constituée de chênes. La forêt dense plus à l'est est principalement constituée de hêtres. La commune la plus peuplée est Chéraute avec plus de 1000 habitants. La plus grande singularité de ces collines réside dans le fait qu'elles soient **un pays charnière entre la Soule et le Béarn**, entre bassins versants du Saison et du gave d'Oloron, entre trois

bassins de vie (Mauléon-Licharre, Sauveterre-de-Béarn et Navarrenx-Oloron). On y perçoit un **espace de transition** entre **deux grandes modalités culturelles**. Les **paysages** s'apparentent cependant plus aux **coteaux béarnais** entre les gaves de Pau et d'Oloron qu'aux coteaux basques du fait de :

- La présence des **cultures de céréales** et des **prairies d'élevage** qui alternent avec les nombreux **talwegs forestiers** ;
- **L'architecture souletine**, plus proche de l'architecture béarnaise que basse navarraise.

Les terres des communes des plaines alluviales du Saison et du gave d'Oloron s'étendent sur les versants. **Des exploitations agricoles** sont **disséminées** dans ces collines, pour une grande part installée sur les croupes. Si elles paraissent grandes, c'est plus du fait des **stabulations contemporaines** que des **corps de bâtiments anciens** qui restent assez modestes.



Photo 16 : Les routes de crêtes de l'Entre-deux-gaves offrent de longs points de vue linéaires sur les montagnes, RD135 vers l'Hôpital Saint-Blaise (Atlas des Paysages des Pyrénées-Atlantiques)

Cette unité est traversée par deux routes départementales pour relier Mauléon-Licharre à Navarrenx et Préchacq-Josbaig vers Oloron-Sainte-Marie. **Deux voies de Saint-Jacques de Compostelle** sont également présentes : la voie du Puy et la voie du Piémont. Un bourg bénéficie du privilège de la célébrité comme halte du chemin : **l'Hôpital-Saint-Blaise**. Son **église** fait partie des 64 monuments historiques inscrits sur la liste du **patrimoine mondial de l'Unesco** le long du chemin.

ATOUTS	FAIBLESSES
Des espaces forestiers Haies bocagères préservées De nombreuses vues dégagées sur les vallées et sur la montagne Habitat bien conservé et de nombreuses fermes réhabilitées De nombreuses prairies permanentes	Régression des motifs de haies Enfrichements des pentes Fermeture du paysage

L'église de l'Hôpital-Saint-Blaise est classée au patrimoine mondial Le chemin de Saint Jacques de Compostelle	
OPPORTUNITÉS	MENACES
Filières bois à développer Bocages à redessiner Réappropriation des pentes par l'agriculture	Une pression urbaine autour de la vallée du Saison et de Mauléon-Licharre

Tableau 44 : Analyse AFOM de l'unité de paysage "L'entre deux gaves"

2.2. Les zones intermédiaires et ses coteaux composites, étape transitoire entre la plaine et l'estive

Les "**coteaux composites**" représentent une porte d'entrée sur le périmètre du projet PNR Montagne Basque. Une trentaine de communes prennent place dans cette unité.

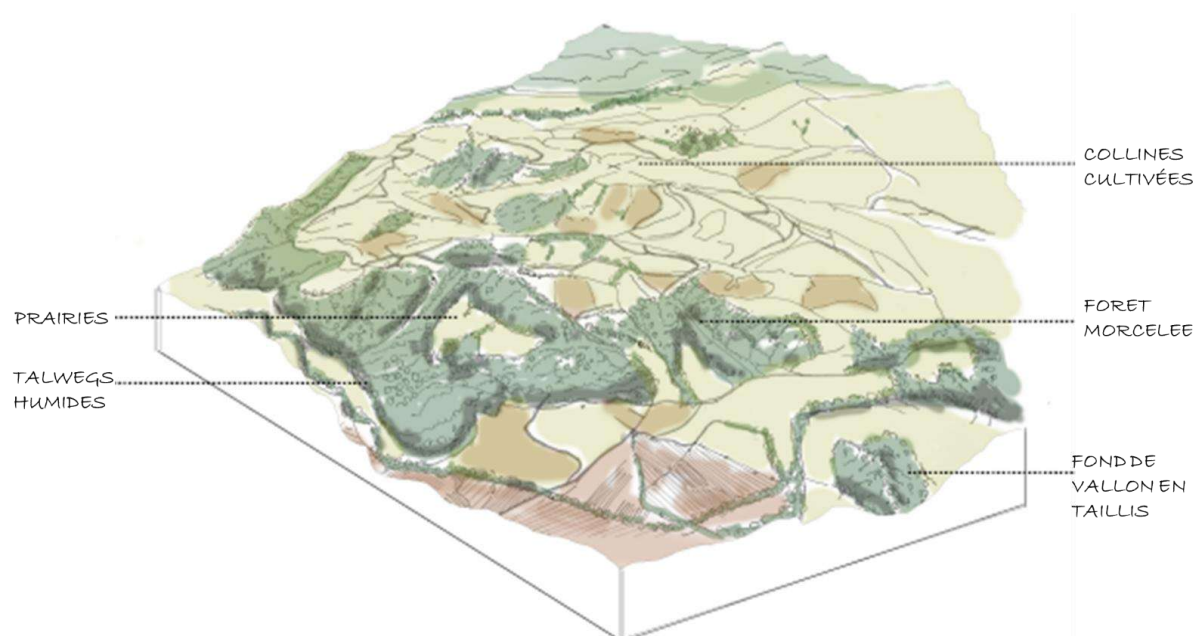


Figure 12 : Bloc diagramme de l'unité paysagère les coteaux composites (Atopia, 2024)

Les paysages de coteaux sont **peu élevés en altitude** mais marqués par de **fortes pentes** et des **zones sommitales** assez **larges et plates** formant l'esquisse de petits plateaux. Une **mosaïque d'ambiance** riche entre alternance de **crêtes ouvertes et continues**, de **fonds de vallons** (parfois abandonnés), **d'espaces boisés, entretenus en prairies** ou **en landes** s'y dégage, offrant divers points de vue sur les montagnes. Des **grandes forêts communales et syndicales**³³ sont installées sur les coteaux (le bois d'Hasparren et le bois de Mixe) ainsi que

³³ Voir le chapitre forêt

des forêts privées morcelées (plusieurs parcelles de très petite taille) segmentent les prairies et les quelques cultures de maïs.

À l'écart des grands axes routiers, la part la plus importante de **l'habitat** se trouve dans ces vallées le long des cours d'eau, **répartis** en **gros bourgs**, en **quartiers** où se trouvent également de nombreuses **exploitations agricoles isolées**. L'urbanisation progresse malgré tout le long des axes de circulation, ou en ligne de crête, et certaines entrées de ville, ou zone d'activités, déqualifient le paysage du quotidien.

Les **troupeaux arpentent** certains secteurs de ces coteaux mais cette pratique tend à diminuer. De **petites routes communales en crêtes** ou en belvédères s'ouvrent sur des points de vue dégagés sur la chaîne des Pyrénées. Les crêtes sont mises en valeur par des **parcelles clôturées** ou séparées par des **haies** et les fonds de vallons, quand ils sont trop étroits, sont abandonnés **au taillis**. Les **multiples vallons** forment des **talwegs humides** qui contribuent grandement à la richesse paysagère et écologique. En fonction de leur situation géographique, de l'histoire locale et de la nature du sol, ces espaces tendent à être moins boisés, **entretenus en prairies**, en **culture** ou en **landes**. La dispersion des élevages génère une **répartition** historique de **l'habitat** en groupements tâches et espacés. La Bastide, forme bâtie apparût au XII^{ème} siècle, répondait à des nécessités d'ordre démographique, commercial, voire stratégique. Les bastides étaient construites sur un plan régulier avec une place centrale réservée aux échanges et au négoce. Il existe quelques modèles de bastides encore bien préservés sur le territoire, c'est notamment le cas de **la Bastide-Clairence**, labellisé "**plus beau village de France**" et "**Ville et métiers d'art**", qui s'engage dans une démarche **Site patrimonial remarquable (SPR)**.



Photo 17 : Vue aérienne de la Bastide-Clairence



Figure 13 : Axonométrie de La Bastide-Clairence
(Duplantier)

L'unité des côteaux composites est composée de huit sous-unités paysagères :

Les collines de l'Untxin correspondent au petit fragment d'espaces de collines océaniques isolées entre le massif du Xoldokogaina et la Corniche basque à Urrugne offrant le début d'un paysage agro-pastoral de montagne à Biriadou.

Les collines entre Nive, Nivelle et océan caractérisent un espace de basses collines agropastorales qui échappe encore relativement bien à l'urbanisation diffuse et rapide de l'archipel urbain. Réel trait d'union agricole et forestier de par leur proximité avec le massif de la Rhune et de l'Artzamendi, elles ont la particularité d'offrir des nombreuses vues.

Les coteaux des landes d'Hasparren correspondent aux paysages agropastoraux de vallons et talwegs au nord de la commune d'Hasparren, entre la vallée de la Nive et la vallée de la Joyeuse (Aran). La lande à ajoncs donne à ces paysages un aspect délaissé. Les chemins et routes en crête offrent des vues d'ensemble surplombantes sur les collines, les talwegs et les montagnes situées au sud. Les silhouettes de l'Ursuya, du Baigura et des petits sommets du Garralda, de l'Abarratia et de l'Eltzarruze se dessinent au premier plan des montagnes.



Photo 18 : Les landes sur les hauteurs d'Hasparren (Atlas des paysages des Pyrénées-Atlantiques)

Le Croissant d'Isturits est un vaste espace en forme de croissant qui s'étend d'Hasparren à Saint-Esteben, traversé par l'Arberoue et la Joyeuse. Les collines y sont en moyenne plus basses de cinquante mètres des zones de collines alentours. C'est un espace habité. Les villages d'Ayherre, de Saint-Martin-d'Arberoue, de Saint-Esteben, d'Isturits ainsi que les nombreuses exploitations agricoles éparses indiquent le caractère accessible de ces terres à faible pente qui ont été mis en prairies ou cultivés. Le petit relief calcaire et karstique dans lequel ont été découvertes les trois niveaux des grottes d'Isturits, d'Oxocelhaya et Erberua est aujourd'hui un site célèbre, dans la colline de Gaztelu.



Photo 19 : Oihanartekoborda, borde isolée sur les hauteurs d'Isturitz (Atlas des paysages des Pyrénées-Atlantiques)

Les coteaux de l'Aran (la Joyeuse), de l'Arberoue et du Lihoury. Trois rivières de petite taille ont creusé et ouvert des vallées marquées à travers des coteaux relativement isolés. Dans chacune de ces vallées, la vie s'organise autour d'un bourg ou d'un hameau parsemé d'exploitations agricoles et

de bordes : La Bastide-Clairence pour la vallée de l'Aran, le quartier de Pessarou pour l'Arberoue, le quartier de Laharrane et Orègue pour le Lihoury.

Les collines des trois sources s'étendent autour de Méharin, Armendarits et Iholdy. Elles forment une transition avec les paysages agropastoraux de l'unité "Mille collines et sommets pastoraux". Il s'y trouve les sources du Lihoury et de la Joyeuse (affluent de la Bidouze). L'arbre (bosquet ou isolé) y est relativement bien présent. Si les pentes sont encore relativement douces dans les bassins, certaines collines ont tendance à se transformer en sommets modestes : le massif de l'Eltzarruze (Eltzarruze 403 mètres, Atxapuru 409 mètres, Lerdatzze 389 mètres), le Mendekaburu 387 mètres et l'Unikotegi 370 mètres, le massif de l'Hoxahandia 577 mètres et du Mendibile 460 mètres.



Photo 20 : Collines douces et verdoyantes, Iholdy (Atlas des paysages des Pyrénées-Atlantiques)

Les coteaux de la Bidouze et de la Joyeuse. Entre Ostabat et Saint-Palais, la Bidouze et son affluent serpentent des collines relativement boisées traversées par plusieurs voies du chemin de Saint-Jacques de Compostelle. Cette présence confère à ces coteaux une valeur symbolique importante qui se concrétise dans un ensemble de lieux et de constructions patrimoniales visibles (chapelles d'Harambeltz et de Soyarce, stèle de Gibraltar, Mont Saint Sauveur, fontaine de la Vierge). Les routes qui traversent ces coteaux desservent des crêtes très habitées et de nombreux villages ou hameaux (Beyrie-sur-Joyeuse, Orsanco, le quartier Gibraltar, Sorhapuru, Lohitzun, Oyhercq, Ainharp).

Les coteaux du Saison forment un espace de transition entre les unités de paysages Mille collines et sommets pastoraux, coteaux composites, celle des collines cultivées des Terres neuves et les paysages de plaine à maïs de la vallée du Saison. Ces collines surplombent légèrement les ondulations cultivées du bassin des Terres neuves à l'ouest qui descendent progressivement d'une centaine de mètres d'Aroue-Ithorots-Olhaïby et Etcharry jusqu'à Saint-Palais.

ATOUTS	FAIBLESSES
À l'écart des grands axes routiers Vues et perspectives sur la chaîne des Pyrénées Lignes de crêtes valorisées : accessibles et dégagées Présence touristique mesurée Grandes forêts communales et syndicales remarquables et aménagées,	Paysage très résidentiel aux abords de communes très denses Des pentes qui s'enfrichent avec le recul de l'activité agropastorale Des axes de circulation qui s'étirent et propagent l'urbanisation

Des savoir-faire associés à la présence des arbres têtards Des vallées préservées avec différents cours d'eau Paysage "tampon" entre le littoral et la montagne Aménagement urbain contraint par les pentes fortes.	Des zones d'activités et artisanales sans grande qualité paysagère
OPPORTUNITÉS	MENACES
La maîtrise du développement urbain par les documents de planification en cours d'élaboration La reconnaissance des landes dans le rôle écologique et paysager La valorisation des grandes forêts communales et syndicales et des savoir-faire associés	Forte pression urbaine sur l'ouest de l'unité paysagère Disparition progressive de landes à ajoncs et fougères Conflits d'usages Agrandissement des parcelles agricoles Privatisation des crêtes par le mitage Disparition des haies, des ripisylves et des arbres d'alignements

Tableau 45 : Analyse AFOM de l'unité paysagère "Les coteaux composites"

2.3. L'estive

2.3.1 Les gorges de la Nive, une traversée étroite et encaissée au cœur du paysage pastoral

Les **gorges de la Nive** (10 communes) est une des unités paysagères entièrement comprises dans le périmètre du projet PNR, traversante les mille collines et sommets pastoraux et l'archipel urbain au niveau de Cambo-Les-Bains. Ses paysages sont visuellement très différents de ceux des barthes de la Nive aval, entre Cambo-les-Bains et Bayonne (UP15 dont l'emprise ne figure pas dans le périmètre du projet de PNR).

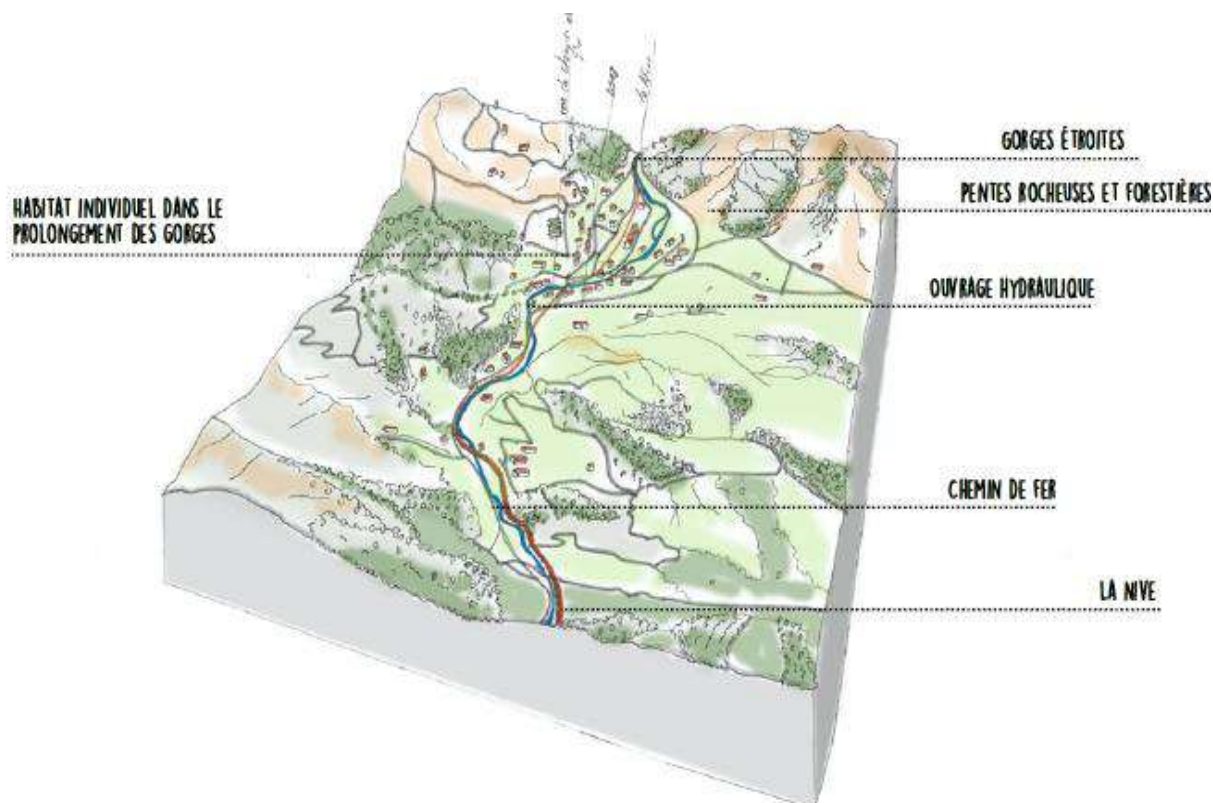


Figure 14 : Bloc diagramme de l'unité de paysage Les gorges de la Nive (Atopia, 2024))

La **Nive** qui s'écoule dans des **gorges étroites** a une apparence de torrent dans un univers de montagnes et laisse apparaître des différences tout au long de son écoulement tel que :

- L'architecture : la **maison labourdine** à l'aval n'est pas la même que la **maison navarraise** de l'amont ;
- Le contexte agricole : les **cultures de céréales** et de piment à l'aval contrastent avec l'**agropastoralisme** et le **vignoble** à l'amont ;
- Le relief et le sol : entre Itxassou et Ascarat près de Saint-Jean-Pied-de-Port, la Nive traverse **le socle géologique le plus ancien des montagnes basques**. Les sols y sont les moins fertiles, excepté lorsque des argiles plus récentes se sont glissées sur les roches anciennes (par exemple, dans la dépression d'Ossès).

L'ambiance de la traversée des gorges est certainement très spécifique. **Les massifs** qui les bordent sont facilement identifiables (**Larla, Baigura, Artzamendi, Jara, Arradoy**).

Les pentes rocheuses et forestières enferment les gorges dans un espace étroit qui laisse peu de place à l'ouverture du ciel et aux rayons du soleil. Les **flancs ensoleillés** y sont d'autant plus visibles. L'atmosphère prenante qui en résulte est inhabituelle à si basse altitude. La pluie et la brume prises dans les gorges y sont plus saisissantes qu'ailleurs. Les **villages de Bidarray, Saint-Martin-d'Arrossa et Ossès** ont été construits dans les espaces les plus lumineux, aux confluences de la Nive avec d'autres nives plus petites.

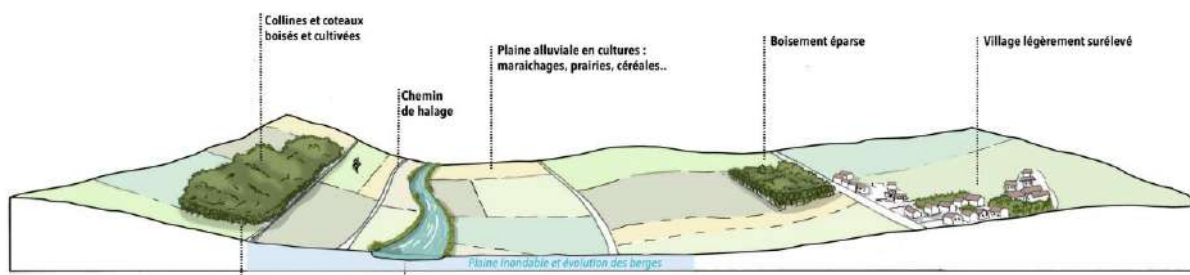


Figure 15 : Coupe paysagère de la Nive (Atopia, 2024)

Cette unité rassemble quatre sous-unités paysagères.

Le seuil du Pas de Roland : défilé très étroit entre les deux montagnes d'un petit massif qui constitue l'entrée dans les gorges depuis la plaine. L'Arrakagaray (358 mètres) et l'Atharri (370 mètres) forment une barrière presque frontale vue depuis Itxassou. On y trouve le célèbre rocher troué : Le Pas de Roland.



Photo 21 : La Nive au passage étroit dans le massif barrière entre la confluence du Laxia et Itxassou

La Nive de l'Artzamendi et de Bidarray : séquence où les défilés étroits alternent avec des élargissements cultivés. La Nive contourne alors le grand massif de l'Artzamendi (924 mètres). L'élargissement le plus important est le plateau-bassin de Bidarray.



Photo 22 : Habitat et exploitations agricoles disséminés sur les collines de Bidarray. En fond, on distingue la "boule" de l'Artzamendi (924 m). La Nive s'écoule dans le creux entre l'Ihisu (470 m) à droite et le Gakoeta (579 m) au centre.

Les gorges entre les massifs du Larla et du Baigura : s'ouvrent très largement en un vaste bassin au niveau d'Arrosa et d'Ossès, une **large cuvette à fond plat** et fertile. C'est le seul endroit des gorges où **l'univers urbain** fait une **apparition sommaire**. Sous la forme d'une **zone artisanale traversée** par la route départementale dans un univers agro-pastoral, elle est un paysage singulier : les brebis y côtoient les voitures, les touristes, les bâtiments de production et de vente de produits locaux (céramiques basques, conserves de canards, vins d'Irouléguy). La taille, les couleurs et les matériaux des bâtiments industriels font écho aux quais de déchargement de la gare d'Arrossa, vestige d'une activité passée importante.



Photo 23 : La zone artisanale à Ossès le long de la route départementale 918 (Atlas des paysages des Pyrénées-Atlantiques 2022)

Les grands défilés de seuils : entre Arrosa et Ascarat, la **Nive est encaissée** dans un étroit couloir aux **flancs très boisés** et a creusé dans les **massifs du Jara** et de **l'Arradoy** de grands défilés qui constituent le seuil d'entrée dans les paysages de gorges une fois quitté le bassin de Saint-Jean-Pied-de-Port. La **ligne de chemin de fer** (reliant Bayonne à Saint-Jean-Pied-de-Port) et la **route départementale RD918** se faufilent comme un faisceau très serré dans un espace de quelques dizaines de mètres qui s'élargit de temps à autres. Le soleil pénètre peu dans ce bout de vallée orienté sud-est/nord-ouest. Des **boisements denses** commencent dès les bords de la rivière.



Photo 24 : La voie ferrée en bord de Nive reliant Bayonne à Saint-Jean-Pied-de-Port (Atlas des paysages des Pyrénées-Atlantiques)

2.3.2 "Les Mille collines et sommets pastoraux" et ses marqueurs forts du pastoralisme

L'unité de paysages des "**Mille collines et sommets pastoraux**" est l'une des trois unités principales de la Montagne Basque et se prolonge légèrement en Béarn dans la vallée du Barétous. Ses quatre sous-unités de paysages alternent les **espaces de bassins**, de **vallées** et

de **collines** autour de massifs de montagnes, où les troupeaux arpentent les **estives**. Deux facteurs y sont déterminants pour l'organisation de **la vie agropastorale** et la répartition des Hommes et des animaux en fonction des saisons : les **pent**es et les **variations d'altitudes**. Ces derniers sont à l'origine d'un **étagement altitudinal** des activités et des paysages qui peuvent être différenciés en deux grandes familles :

1. Sur les massifs, les paysages de pentes, de landes, forêts et estives ;
2. Entre les massifs, dans les plus faibles pentes des bassins, collines et vallées, les paysages de prairies et de champs cultivés autour des habitats permanents.

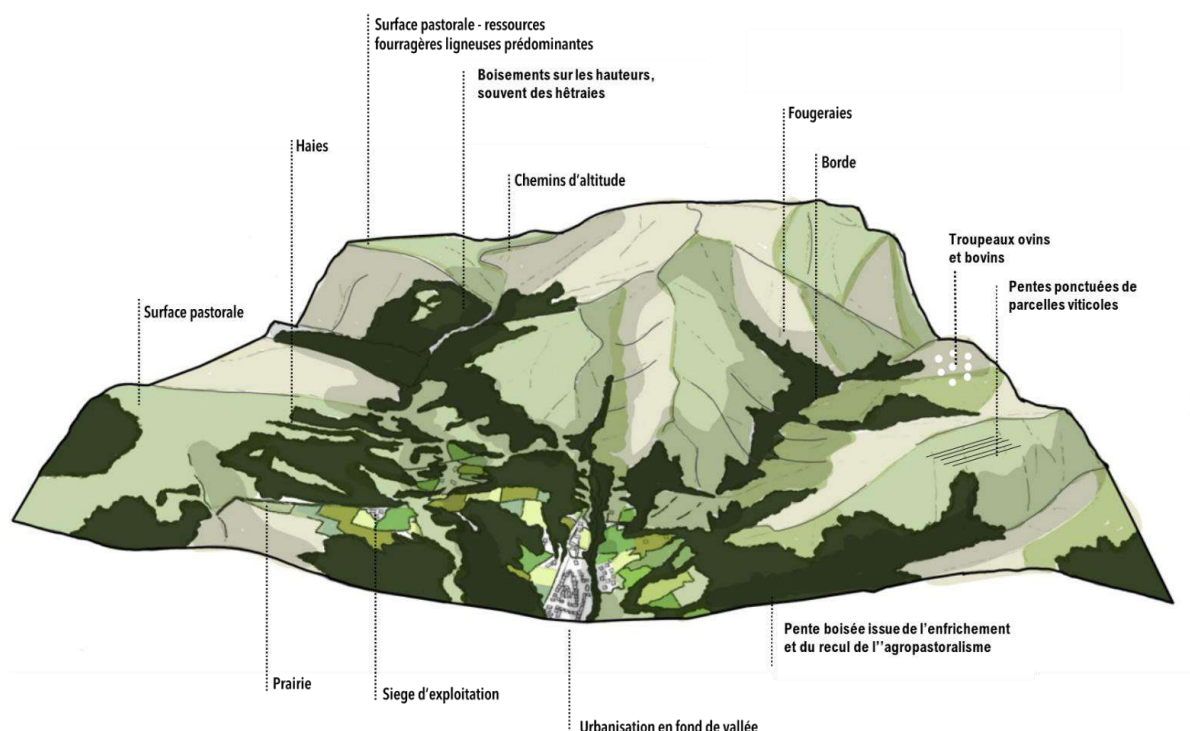


Figure 16 : Bloc diagramme de l'unité de paysage Mille collines et sommets pastoraux (Atopia, 2024)

Les mille collines et sommets pastoraux se subdivisent en quatre sous unités dont les limites peuvent être fongibles.

Les "collines et sommets de proximité" sont au contact de l'Archipel urbain de la côte basque. Leur apparence est marquée par une présence relativement faible de l'activité agro-pastorale. La proximité de ces montagnes les rend très accessibles depuis la côte, au point de soulever des enjeux de saturation des massifs en termes de fréquentation pour du loisir entraînant des conflits d'usage.

Les "collines et sommets de Basse-Navarre " sont localisés, comme son nom l'indique, essentiellement en Basse-Navarre. L'activité agropastorale est encore très vivante et dynamique. Elle contribue toujours largement aux modes de vie d'une grande part de leurs habitants garante du maintien de la mosaïque et des paysages associées aux pratiques. La gestion en indivision des estives est assurée par les Commissions Syndicales de la Vallée de Baigorri, du Pays de Cize et de la Vallée d'Oztibarre ou par les communes directement.

Les "**collines et sommets de Soule**" ont comme particularité un système de gestion des estives plus collectif. En fond, les montagnes commencent à s'y élever en véritable chaîne. La forêt a une présence plus visible. La vallée du Saison de Mauléon-Licharre à Licq-Athérey est fortement marquée par son passé industriel. La nature des architectures traditionnelles est radicalement différente des deux sous-unités précédentes. La toiture sont couvertes par l'ardoise. Les bâtisses (toitures et volumes) s'apparentent aux maisons béarnaises.

Les "**collines et sommets de Barétous**" (hors périmètre).

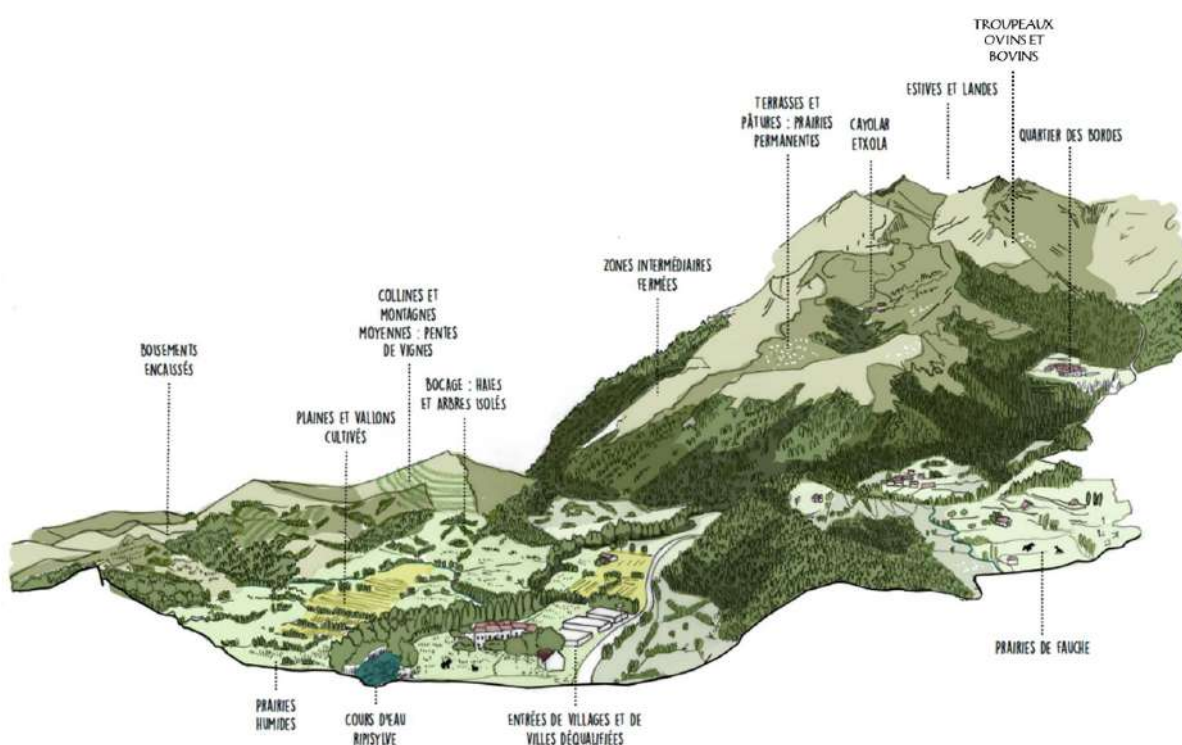


Figure 17 : Bloc diagramme illustrant la valorisation de l'étagement altitudinal en Montagne Basque (Atopia, 2024)

ATOUTS	FAIBLESSES
Des sommets accessibles et dégagés Une agriculture tournée vers l'élevage qui tend à se diversifier Un paysage culturel structuré par l'étagement altitudinal Des villes patrimoniales fortes : Saint-Jean-Pied-de-Port, Irouléguy Une forêt de qualité Une diversité de formes patrimoniales liées aux modes de construction et à la culture (Labourd, Basse-Navarre, Soule)	Fort enrichissement (vallée de Bariatou) notamment à l'ouest, à l'approche du littoral Perte culturelle de l'utilisation des ressources Un accès restreint et difficile pour l'exploitation de la forêt comme ressource Apparition d'espèces invasives et destructrices des milieux (Cirphis) Des sites très urbanisés et déqualifiés par l'étalement urbain Des vallées et des axes routiers où se diffusent l'urbanisation

Un patrimoine remarquable : classement Patrimoine mondial du chemin de Saint-Jacques de Compostelle	Des zones d'activités nombreuses et déqualifiant les entrées et les sorties de villes et de villages
OPPORTUNITÉS	MENACES
Production de bois énergie / bois construction Développement de nouvelles activités, nouvelles économies Préserver et valoriser les espaces et ressources agricoles et forestières et des landes Réappropriation des zones intermédiaires par l'activité agricole Équilibre agro-silvo-pastoral à restaurer / renforcer	Déprise agricole, notamment pastorale Diminution et disparition de certains motifs agricoles (haies...) Multiplication des nouvelles constructions contemporaines Des risques naturels qui peuvent s'intensifier dans un contexte de changement climatique Fermeture des milieux ouverts par l'enfrichement Banalisation des codes architectures et urbains traditionnels

Tableau 46 : Analyse AFOM "Les Mille collines et sommets pastoraux"

2.3.3 Les "Grandes hêtraies et les hautes estives", des espaces de vie et d'activités recules ouverts sur la frontière

Cette unité paysagère représente les **paysages d'estives des Pyrénées basques**, entre la vallée de Baigorri et la Haute-Soule. Elles se transforment parfois en **gorges étroites** (entre Banca et les Aldudes ou dans les gorges des gaves de Sainte-Engrâce et de Larrau). Ce sont les **espaces les plus lointains** et les **moins habités de la Montagne Basque**. Les sommets s'élèvent jusqu'à 1 500 mètres d'altitude. Seulement trois mille habitants occupent les communes de montagne jusqu'à 600 mètres d'altitude : communes de Larrau, de Sainte-Engrâce, d'Urepel et plateau de Phagalcette à Estérençuby. La **proximité des plus grands pics** comme ceux d'Orhy, d'Anie, d'Urkulu, du Lindus, d'Okabe, du Béhorléguy ou d'Errozate exposent un caractère minéral. Les **pent**es sont plus **fortes** et les **flancs rocheux** sont plus nombreux. En période hivernale, il est possible que la neige recouvre le paysage d'un manteau blanc. Les pratiques pastorales transfrontalières y sont encore fortes et sont le fruit d'une histoire ancienne.

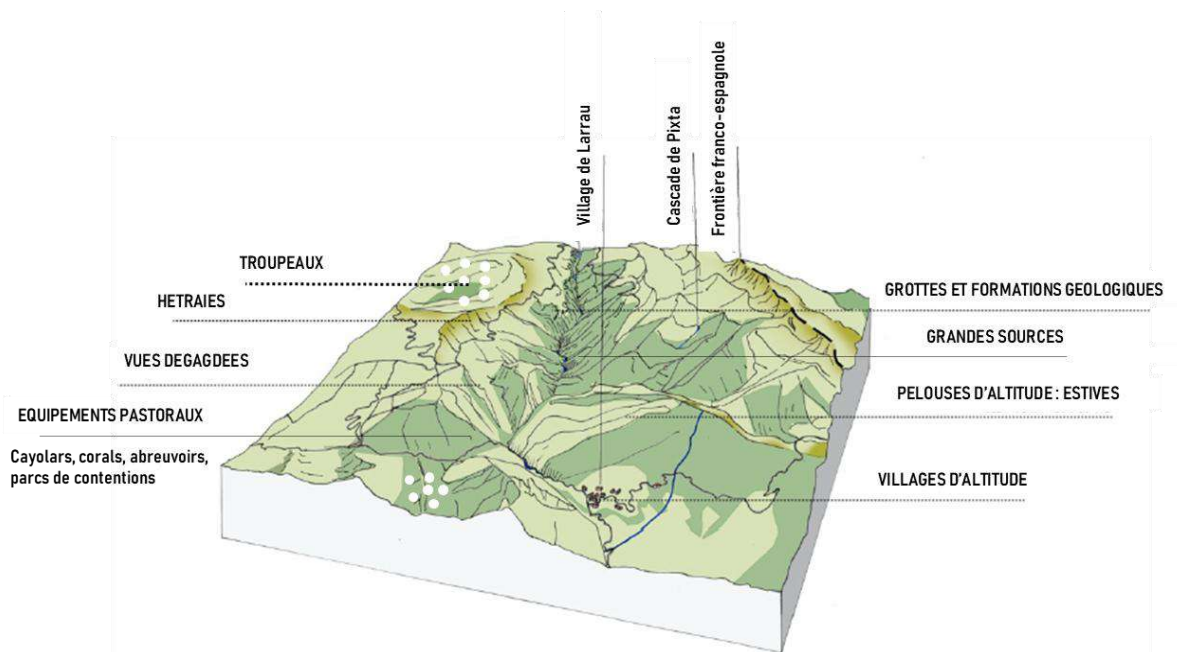


Figure 18 : Bloc diagramme de l'unité de paysage Les grandes hêtraies et hautes estives (Atopia, 2024)

Si les estives des "Mille collines et sommets pastoraux" sont rapidement accessibles depuis les zones d'habitat permanent, les **hautes estives** impliquent pour la plupart **une transhumance de séjour**. Elles s'animent à la fin du printemps et au début de l'été, à la **transhumance des troupeaux de brebis ou de vaches** qui montent depuis les exploitations des fonds de vallées. Les **petites routes** qui y ont été aménagées les rendent pour la plupart accessibles. Pendant l'été, les bergers utilisent les **cayolars** (cabanes) pour se loger et les parcs de contention pour rassembler leurs brebis qui ponctuent les **paysages de pelouses rases** et de landes. De nombreuses petites constructions et aménagements sont disséminées dans ces espaces : les **cayolars**, les parcs de contention, les **postes de chasse à la palombe**, les **Chalets d'Iraty**. Les bordes autrefois utilisées au printemps et en automne pour abriter les animaux et le fourrage des près alentours sont aujourd'hui pour la plupart inutilisés. Ce phénomène s'explique par la diminution de la main d'œuvre présente autrefois dans les exploitations et la diminution du nombre d'exploitations. À ces altitudes, les forêts de chênes et de châtaigniers laissent place aux arbres plus adaptés aux conditions climatiques de l'étage montagnard ou subalpin, le **hêtre** et plus haut le **sapin**. C'est le pays des **grandes hêtraies** : **Iraty, Hayra, Arbailles, Orion**. Ces hêtraies sont, pour certaines, en étroite relation avec le passé industriel des vallées (sources sur l'exploitation de la forêt à Iraty). Aujourd'hui, elles sont de plus en plus des lieux d'attraction, de sport de nature, de tourisme et à la fois de refuges pour certaines espèces animales. En allant vers l'est, les montagnes s'élèvent en altitude. Les hêtraies y deviennent des hêtraies-sapinières comme dans le massif d'Issarbe (limitrophe avec la Soule) ou le versant espagnol de la forêt d'Iraty. Sous ces paysages forestiers et pastoraux s'étendent des mondes souterrains : des **formations géologiques singulières** (karsts des Arbailles) ; des **gorges étroites et canyons profonds** (gorges de Kakuetta et d'Holzarte en Haute-Soule) ; des **grottes** parfois **gigantesques** (La Verna en Haute-Soule, plus grande grotte d'Europe visitable). C'est aussi en Soule que se trouvent les **grandes sources de la Montagne Basque** : les sources de la Nive des

Aldudes, de la Nive de Béhérobie, des Nives de Lecumberry, de la Bidouze dans les Arbailles et enfin les gaves de Larrau et de Sainte-Engrâce qui confluent pour former le départ du Saison en Haute-Soule.

L'unité de paysages des "Grandes hêtraies et hautes estives d'altitude" peut être divisée en cinq sous-unités.

La vallée des Aldudes regroupe quatre grands espaces : les gorges de la Nive des Aldudes depuis Banca ; la vallée secondaire de la rivière Hayra et sa grande hêtraie ; les vallons ouverts des villages des Aldudes, d'Esnazu et d'Urepel, le Pays Quint. La **vallée des Aldudes** se démarque par son **caractère reculé**, c'est une **vallée étroite et encaissée**. Son altitude moyenne relativement élevée pour une **zone d'habitat permanent** (le village des Aldudes est à 370 mètres, le quartier d'Esnazu à 550 mètres, la commune d'Urepel à 420 mètres, les montagnes alentours autour de 1 000 mètres). L'activité agropastorale y est encore très active. En saison, brebis, vaches, porcs Kintoa et chevaux occupent les **espaces des prairies, forêts, landes et estives**. La **route transfrontalière** traverse toutes ces communes jusqu'à la Navarre. L'association Aldudeko Ibarra Beti Aitzina (Aiba) qui réunit des habitants des trois grands bourgs permet des réflexions et actions collectives pour améliorer la dynamique de la vie dans la vallée.



Photo 25 : Vue depuis Esnazu sur Les Aldudes (Atlas des paysages des Pyrénées-Atlantiques, 2022)

Les hauts massifs de Cize. Entre la vallée de Valcarlos à l'ouest et le sommet d'Okabe à l'est, ils rassemblent les estives et plateaux qui s'étendent autour de trois points culminants : Urkulu (1 419 mètres), Errozate (1 345 mètres) et Okabe (1 466 mètres). Ils sont traversés par des vallées étroites, peu accessibles. De l'autre côté des crêtes de frontière s'étend la vallée d'Aezkoa. Ses habitants et les bergers de Cize ont depuis toujours partagé les terres d'estives par le biais de faceries. Les vastes et étendues d'estives d'altitude sont entrecoupées de grandes forêts de hêtres qui occupent les versants les plus au nord. La plus grande, la forêt d'Orion couvre le versant nord de l'Urkulu entre 500 et 1 100 mètres. Ces espaces sont très occupés par les troupeaux et leurs bergers. Des signes multiples de présences humaines, actuelles ou anciennes y sont aisément perceptibles : les cayolars, espaces de traite et de transformation, les sources captées et les réseaux d'adduction d'eau aménagés pour les troupeaux ; les petites routes qui sillonnent les vallons ; les multiples grottes de l'univers karstique, dont la plus célèbre est Harpea ("grotte" en basque) près du col d'Errozate ; les constructions militaires anciennes comme la tour romaine au sommet de l'Urkulu, fondue dans une grande barrière rocheuse, ou la redoute sur le sommet de Château Pignon (1 181 mètres) ; les aménagements funéraires comme les cercles de pierres de l'Okabe ; et les signes religieux le long du

chemin de Saint-Jacques, comme la vierge près des pics d'Orisson (1 064 mètres) et d'Itchacheguy (1 161 mètres).



Photo 26 : Cayolars et enclos près d'Urkulu (Atlas des paysages des Pyrénées-Atlantiques 2022)

Les montagnes d'Iraty comprennent la grande forêt d'Iraty qui s'étend sur son versant français à une altitude moyenne de 1 200 mètres avec des sommets qui l'encerclent : Okabe (1 466 mètres), la barrière formée par le pic de Sardeka (1 440 mètres), le pic Mendibel (1 413 mètres), le pic des Escaliers (1 472 mètres) et le Gaztelia (1 345 mètres) et le massif du Bizkarze et de Pellusegaine. Les montagnes d'Iraty ont la particularité d'être presque entièrement couvertes d'une forêt de 17 000 hectares à très grande dominante de hêtres côté français (un tiers de la forêt) et se prolongent largement sur le versant espagnol où la hêtraie-sapinière est bien plus vaste. Du fait de la couverture forestière, la quasi-totalité des petits cours d'eau se retrouvent en sous-bois. La situation géographique de ces montagnes est exceptionnelle, au point de rencontre de plusieurs grands bassins versants et de trois provinces basques : la Soule, la Basse-Navarre et la Navarre. Elle est devenue un espace d'accueil touristique, de séjours, de balades nature et de station quatre saison. Deux zones d'accueil ont été aménagées, le bar à fromage et centre d'interprétation sur le pastoralisme nommé "Etxola" sur le plateau d'Iraty localisé en Cize, un village de 35 chalets nommé "les Chalets d'Iraty" dans un site plus forestier côté Soule.

Le massif des Arbailles est un vaste complexe karstique qui culmine aux alentours de 1300 mètres d'altitude avec le pic de Béhorléguy (1 265 mètres) en vallée d'Hergarai, l'Hauskoa (1 268 m) et le sommet d'Ihatea (1 284 mètres). Certains de ses sommets aux formes singulières sont facilement reconnaissables de loin depuis les vallées : le Beltxu (1 129 mètres), le Zaboze (1 178 mètres), le Béhorléguy (1 265 mètres) le Pic des Vautours (1 072 mètres). Une vaste hêtraie recouvre ses versants nord (hêtraie des Arbailles). Au sommet du massif, un vaste plateau d'estives s'étend à une altitude moyenne de 1 100 mètres. C'est l'endroit où l'une des grandes rivières du Pays Basque prend naissance, la Bidouze. La fontaine d'Ahusquy, offre une vue panoramique sur la chaîne des Pyrénées. Autrefois, elle fut aménagée en site d'accueil thermal constitué de trois hôtels à destination des curistes pour ses bienfaits diurétiques. Aujourd'hui l'auberge d'Ahusquy accueille les visiteurs pour de la restauration.



Photo 27 : Le Behorlegi (1265 m) et l'Hauskoa (1268 m), les deux plus hauts sommets du massif karstique des Arbailles (Atlas des paysages des Pyrénées-Atlantiques, 2022)

Les villages de Larrau et Sainte-Engrâce représentent **les deux villages de haute montagne** de la Montagne Basque (environ 600 mètres d'altitude). C'est un **paysage ouvert de landes** et de **prairies** en Haute-Soule, surplombée par le pic d'Orhy et traversée par le gave de Larrau et de Sainte-Engrâce. L'habitat disséminé y est réparti par **hameau** avec une présence importante de maisons secondaires. De nombreuses **exploitations agricoles** et **granges** ont été installées sur les **replats bien exposés**. Les estives sont soit gérées par la commune directement soit par la Commission Syndicale. L'église de Sainte-Engrâce et les gorges font de cette vallée une destination touristique très prisée, sur une voie d'accès aux stations de ski béarnaises voisines, d'Issarbe et de la Pierre-Saint-Martin.



Photo 28 : Une exploitation agricole à Larrau à 750 mètres d'altitude

ATOUTS	FAIBLESSES
Saisonnalité des usages avec le pastoralisme Présence de forêts et de massifs d'exception (Iraty, les Arbailles) De nombreuses vues dégagées sur la vallée Patrimoine géologique visible (roche cavité, grotte, sites miniers) Présence d'un patrimoine agricole et pastoral historique et transfrontalier Une itinérance possible pour la découverte de la montagne	Climat plus rude en hiver Quelques massifs aux reliefs accidentés peu praticable Forte infiltration de l'eau sous terre dans les massifs karstiques / rares sources en eau disponible Pas d'accès par les transports alternatifs Des axes de transports qui limitent l'accès à la montagne Le maintien des estives Le déclin de la démographie

	Des villages relativement isolés
OPPORTUNITÉS	MENACES
Développement du tourisme fondé sur les ressources du territoire Réhabilitation des équipements pastoraux Préservation de la vocation agropastorale des cayolars Valorisation des anciens cayolars témoins des modes de vie passés	Développement mono-spécifique de la forêt Réchauffement climatique : remonté du hêtre en altitude Accès à l'eau difficile en haute montagne Les conflits d'usages en montagne Les dérives de la vocation des équipements pastorales

Tableau 47 : Analyse AFOM de l'unité de paysage "Les grandes hêtraies et hautes estives"

2.3.4 Les pays des neiges, la spécificité partagée entre Larrau et Sainte-Engrâce, les deux communes de haute-montagne de la Montagne Basque

Les **Pays des neiges** concerne une petite portion du territoire gérée par la Commission Syndicale du Pays de Soule, la commune de **Larrau** et de **Sainte-Engrâce**. Cette unité caractérise les paysages situés **au-delà de la limite haute de la hêtraie-sapinière** des derniers hauts sommets de la chaîne pyrénéenne occidentale et est dépourvu d'habitat. Les **sommets élevés** sont **enneigés** en hiver. Les pistes de raquettes du village des Chalets d'Iraty, les grands barrages et les lieux de concentration touristique s'y retrouvent. Le reste n'est que lisières forestières, pâturages et rochers où les présences humaines et animales sont fortement marquées par le rythme des saisons.

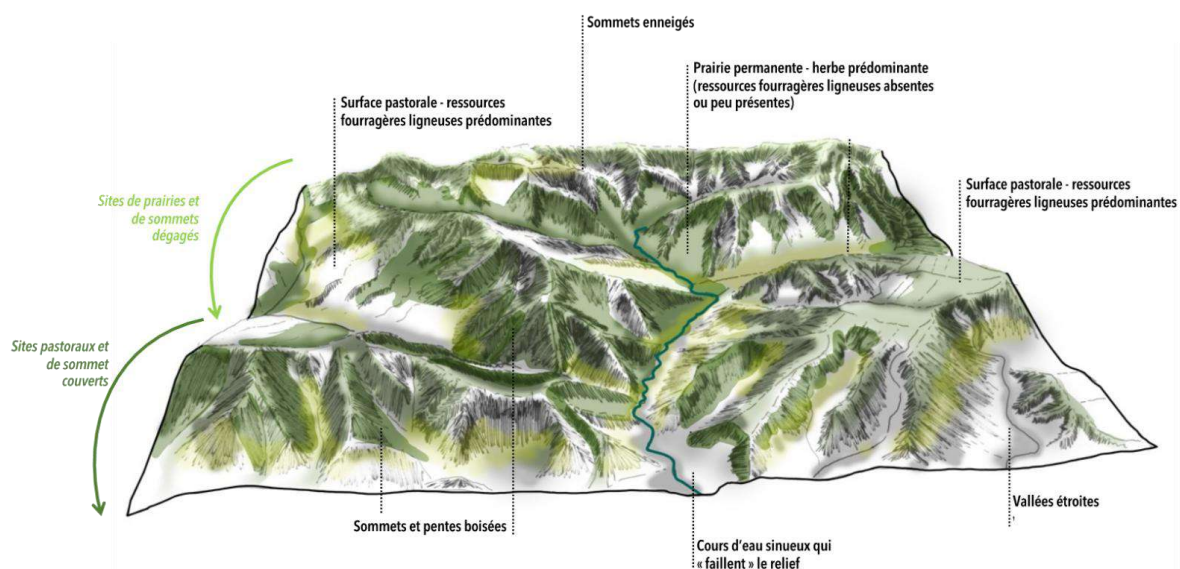


Figure 19 : Bloc diagramme de l'unité de paysages Les pays des neiges (Atopia, 2024)

Elle est déclinée en six sous-unités dont seulement une concerne le périmètre du projet PNR : **entre "Soule et Navarre"**. Cette sous unité comprend le dernier sommet de plus de 2 000 mètres avant l'océan, **le pic d'Orhy** (2 017 mètres). C'est aussi le plus haut sommet de la

Montagne Basque et le sommet emblématique de la province de Soule. Il ponctue une **grande ligne de crête le long** de laquelle se succède plusieurs **sommets** : le pic Lakhoura (1 877 mètres) à l'est et le pic de Bizkarze (1 657 mètres) à l'ouest près de l'Orhy. Isolée un peu au sud-ouest de l'Orhy, la longue crête d'Abodi (1 537 mètres) constitue sur une trentaine de kilomètres la limite sud de la forêt d'Iraty. Ce sont des **montagnes pastorales escarpées** qui forment une **frontière naturelle** entre la Haute-Soule au nord et la province de Navarre au sud. Elle ne peut se franchir qu'en voiture que par le **port de Larrau** à 1 573 mètres, qui relie la vallée de la Soule à celle de Salazar (Espagne). **Trois hauts sommets** couronnent les **grands canyons de Haute-Soule** (Holzarte et Kakouetta) : Sardekagaina (pic fourchu, 1 893 mètres), Otxogorrigaina (1 920 mètres) et Kartxila (1 979 mètres). Les paysages de ces montagnes, aux **vastes crêtes** relativement **planes et herbeuses**, sont très différents de ceux des autres massifs des Pays de neiges beaucoup plus minéral (Béarn).

ATOUTS	FAIBLESSES
Saisonnalité marquée par l'enneigement hivernal et les estives De nombreuses vues dégagées Des espaces ouverts peu enrichés Quelques sentiers permettent de découvrir le paysage reculé	Climat rude Quelques massifs au relief accidenté inaccessible (également un atout) Peu de voies d'accès viaires
OPOORTUNITÉS	MENACES
Développement du tourisme "nature" : s'il y a des retombées Réhabilitation des structures pastorales	Réchauffement climatique : changement des paysages rapides/ruptures biologiques

Tableau 48 : Analyse AFOM de l'unité de paysage "Les pays des neiges"



Photo 29 : La succession des hauts pics de la Montagne Basque, entre le pic d'Anie (à gauche) et le pic d'Orhy (à droite), vue depuis le massif des Arbailles (Briffaud, 2024)

3. Les dynamiques paysagères en Montagne Basque

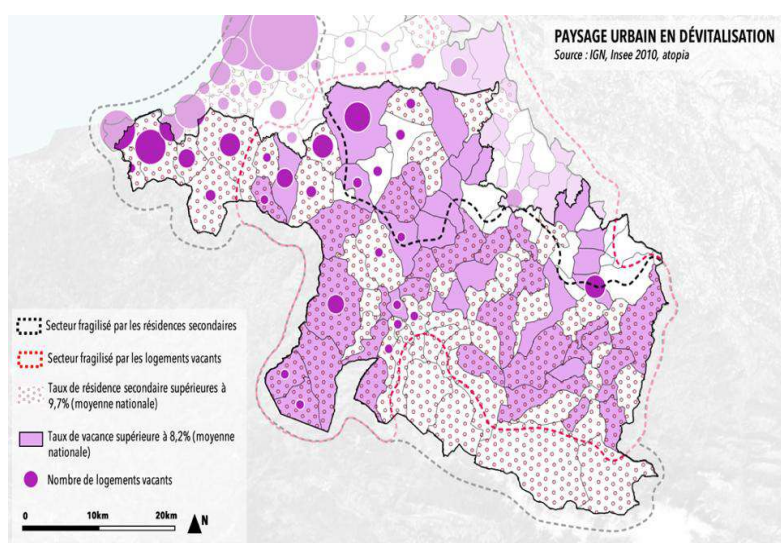
3.1. Dynamique urbaine et démographique

3.1.1 Un patrimoine bâti menacé par la dévitalisation urbaine

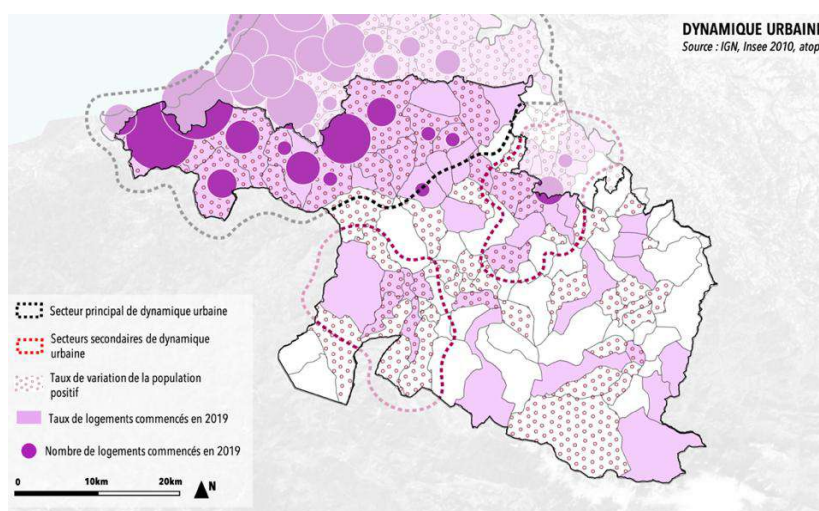
L'analyse démographique couplée à l'évolution des emplois et des nouvelles constructions sur le territoire permet de mettre en avant plusieurs dynamiques très contrastées notamment les phénomènes de dévitalisation démographique, économique et de déprise agricole.

L'analyse de la carte 1 permet d'identifier des secteurs paysagers urbains en déprise ou à contrario sous pression. Il est intéressant dans un premier temps d'observer les secteurs où les logements vacants et les résidences secondaires sont au-dessus de la moyenne nationale afin d'identifier les communes où se situe ce phénomène de dévitalisation. Bien que les résidences secondaires soient présentes un peu partout sur

le territoire, on observe un taux de vacance important principalement sur les communes à l'intérieur tandis que le nombre de logements vacants est très important principalement aux abords du littoral. Cette vacance implique de fait une dégradation progressive de certaines formes de bâties ordinaires dans les centralités. Néanmoins la reconquête des maisons basques de très grandes dimensions interroge, notamment les rénovations à effectuer pour leur réhabilitation. C'est une réflexion à avoir pour la préservation de ces entités bâties



Carte 29 : Paysage urbain en dévitalisation (Atopia, 2024)



Carte 28 : Dynamiques urbaines (Atopia, 2024)

patrimoniales. Les communes qui ont un taux de résidences secondaires et de vacances élevés perdent en vitalité. Cet effet est d'autant plus important avec le phénomène de la saisonnalité qui vide certains villages hors période estivale. De plus, des taux de vacance élevés indiquent également une dégradation/perte d'entretien du bâti patrimonial, notamment des maisons anciennes. Ce phénomène s'explique dans les villages en partie par le fait que des familles conservent leur maison d'enfance pour y séjourner une partie de l'année. Enfin, de nombreuses maisons restent en indivision et sont difficiles à acquérir pour les réhabiliter. Ensuite, au regard des logements commencés en 2019 (cf. Carte 7) et de l'évolution positive de la population sur le territoire, on constate que le territoire est divisé en trois logiques et dynamiques de développement urbain, associés aux pôles urbains principaux du territoire :

- Un grand développement issu du littoral qui s'étire à l'intérieur des terres, concernant la moitié ouest du territoire ;
- Un développement issu des communes de Saint-Palais, Mauléon-Licharre et Saint-Jean-Pied-de-Port ;
- Une évolution nulle voire négative sur le reste du territoire, dans les communes dites les plus rurales. Cela concerne surtout la moitié est du territoire.

Ce développement urbain hétérogène et très localisé entraîne un délitement du lien social sur le territoire, notamment en montagne, et en opposition de nombreux facteurs de pressions et de tensions sur le littoral et l'intérieur des terres.

3.1.2 Standardisation du paysage et modification des silhouettes de villages

- **La naissance d'un paysage à l'habitat dispersé**

Les premiers habitats semblent s'être établis individuellement ou en très petites unités sur des terres fertiles et aux pentes bien exposées. L'habitat est dispersé depuis son origine : les nouvelles maisons se sont groupées autour des anciennes constituées par les premières familles pour former des hameaux. La création progressive de maisons en dehors du noyau initial sur les terres indivises de la communauté par les cadets des familles a donné naissance à des hameaux à l'habitat dispersé. Ces hameaux se sont transformés en quartiers au fil du temps. C'est au XV^{ème} et au XVI^{ème} siècles que se sont constitué véritablement les villages regroupés autour de l'église, du cimetière, du fronton et la mairie tels que Banca, Urepel et les Aldudes.

- **Les évolutions des années 1970 jusqu'aux années 1990**

Les développements urbains des années 1970 jusqu'aux années 1990 furent les plus importants et les plus anarchiques sur le territoire. Il est intéressant d'observer plusieurs vagues d'évolutions qui ont fortement impactées le paysage du territoire. Dans les années 1970 et surtout 1990, le développement urbain s'accroît en périphérie des structures urbaines principales jusqu'à modifier le profil traditionnel des villes et des villages sur le territoire.

- **Les évolutions des années 1990 à 2020**

Depuis ces trente dernières années, l'urbanisation a considérablement évoluée, du fait de la pression urbaine exercée par le littoral notamment. Cette situation se ressent par les habitants du territoire qui peinent de plus en plus à se loger, du fait d'une augmentation importante du prix du foncier. Cette difficulté pour se loger à des prix décents se traduit par des nouveaux projets de logements qui sont peu qualitatifs dans le paysage (à nuancer selon le contexte). En effet, un modèle de maison individuelle a fait son apparition dans le paysage, sous forme de regroupement de maisons, en milieu de parcelle, toute alignées, face à la rue. Au-delà des caractéristiques architecturales qui ne sont pas respectées (perte de la volumétrie traditionnelle), ces nouvelles constructions sont difficilement intégrées dans le paysage : front urbain visible de loin, clôtures de haut mur ou en thuya. L'ambiance urbaine et patrimoniale traditionnelle a disparu. Cette multiplication des projets de nouveaux logements individuels à l'extérieur du bourg déqualifie profondément le paysage, notamment aux abords des pôles principaux et intermédiaires. C'est le cas des abords de Saint-Jean-Pied-de-port à Ascarat où le paysage est fortement marqué par les bâtiments agricoles récents et les bâtiments d'activités industrielles et commerciales. Les toitures sont très visibles dans les paysages et se démarquent de loin par leur texture et leur couleur, parfois criardes. D'autres projets apparaissent pour pallier la difficulté d'accès au logement, notamment la création de logements collectifs qui s'intègrent dans les volumétries traditionnelles.

3.1.3 Impacts des nouvelles constructions sur le paysage

- **L'étalement urbain**

Le phénomène de développement urbain à partir des années 1960-1970 est issu de la progression des surfaces urbanisées à la périphérie des villes et des villages. Cela concerne l'habitat, en grande partie des maisons individuelles, mais aussi de nombreuses entreprises qui nécessitent de grandes surfaces et parmi elles, des centres commerciaux.

L'étalement urbain génère des tissus bâtis dont la forme paraît irrégulière, sans caractère patrimonial. Ce phénomène atteint des zones de plus en plus éloignées des centres urbains : les raisons économiques et sociales expliquent cet étalement et sont à prendre en compte dans un contexte de dévitalisation du territoire. Cet étirement de l'urbanisation amène trois constats sur le paysage :

1. Une déformation des typologies villageoises traditionnelles ;
2. Une perte de lisibilité sur les entrées et les sorties des villes et des villages ;
3. Un impact paysager sur les seuils urbains et naturels.

- **Des implantations sur les lignes de crêtes**

Des nouvelles constructions s'étendent sur les hauteurs, notamment sur les lignes de crêtes, déqualifiant les perceptions visuelles dans le paysage. Deux constats apparaissent pour ces

constructions : elles ferment les points de vue depuis les lignes de crête et dégradent les perceptions depuis les points bas.



Photo 30 : Implantation urbaine sur ligne de crêtes (Atopia, 2024)

- **Des implantations qui déqualifient les entrées de villes et des villages**

Les évolutions urbaines importantes sur le territoire laissent des marques dans le paysage, notamment en entrée de ville où les seuils paysagers n'existent plus. Autrefois, les fonds de parcelles étaient cultivés ou en pâtures, constituant ainsi une zone tampon avant de pénétrer au sein du tissu urbanisé. Depuis ses vingt dernières années, les nouvelles constructions correspondent le plus souvent à des opérations de logements individuelles standardisées qui déqualifient le paysage. Ces constructions impactent globalement l'ensemble du territoire, davantage le littoral, le rétro-littoral et les villes importantes dans les collines et plaines.



Figure 20 : Constructions neuves près d'Hasparren (Atopia, 2024)

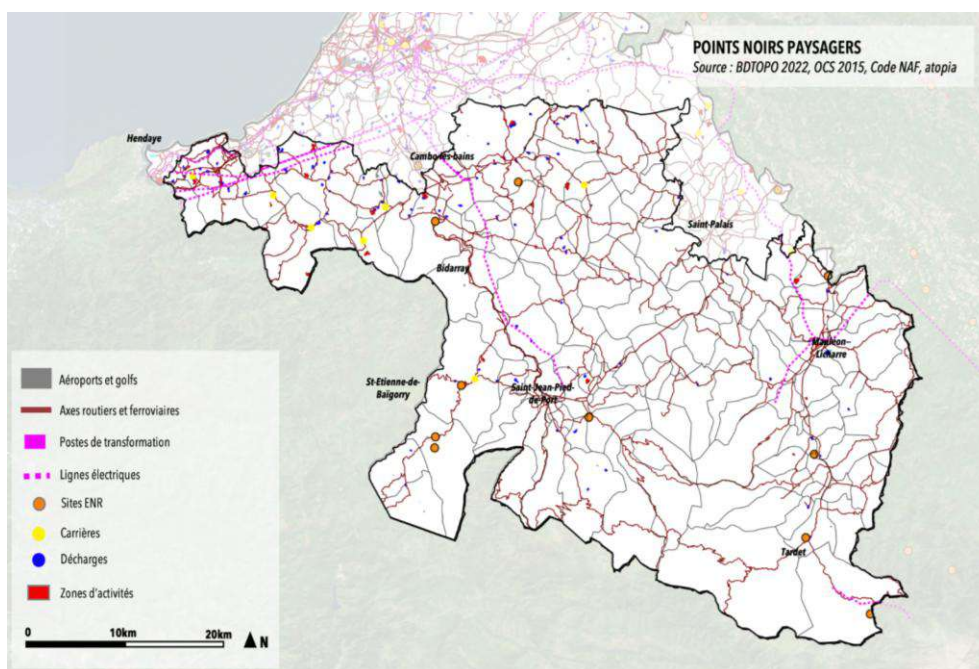
- **Le mitage urbain**

Le mitage urbain est représenté par un tissu diffus et éclaté, en dissonance avec les codes architecturaux traditionnels d'implantations et de compositions architecturales. C'est un tissu récent, issu des années 1990 à nos jours, différent de l'implantation traditionnelle urbaine "en quartier" que l'on retrouve historiquement sur le territoire.

- **Des modèles contemporains ne reprenant pas les styles architecturaux traditionnels**

De nombreuses opérations des années 2000 et 2010 sont implantées et conçues selon un modèle standardisé de maison individuelle, en milieu de parcelle, délimitée de clôture et de

haies ornementales (thuya). Les codes tels que le colombage à pans de bois n'apparaissent pas.



Carte 30 : Les points noirs paysagers en Montagne Basque (Atopia, 2024)

3.2. Dynamique agricole : vers une diminution des pratiques agropastorales qui ferment le paysage

3.2.1 Évolution des cultures : vers une disparition des haies et des murets

La dynamique agricole sur le territoire permet de relever plusieurs constats sur la pérennité de certaines pratiques et traditions ainsi que le maintien des paysages. Tout d'abord, il est observé une diminution des surfaces agricoles utilisées des moyennes et grandes exploitations, plus ou moins fortes sur certains secteurs. Les Surfaces Agricoles Utiles ont fortement diminué, du littoral, jusqu'aux communes d'Hasparren et de Bidarray. De plus, il est intéressant de constater une diminution du nombre de moyennes et grandes d'exploitation entre 2010 et 2020, proportionnellement au phénomène observé sur les SAU. Les données du RPG 2010-2020 indiquent une diminution des cultures de maïs (11% à 9% en 2020) et des prairies temporaires (19% en 2010 à 4% en 2020) ce qui traduit et confirme la diminution de certaines surfaces cultivées sur le territoire. Les prairies permanentes sont quant à elles très présentes sur le territoire et en augmentation. La zone Montagne Basque se caractérise par une prédominance des surfaces en herbe et de pâturages permanents : 92 % de la SAU du territoire dont 36 % en prairies permanentes et 56 % en surfaces pastorales. Le paysage évolue beaucoup au regard des mutations agricoles qui s'opèrent sur le territoire. La présence de la haie a diminué. La régression de ce motif impacte fortement les paysages et tend également à banaliser les compositions paysagères. Autre que la haie, ce sont également les clôtures (muret, etc.) qui sont menacées. Elles marquent le paysage d'un savoir-faire culturel très ancien permettant de délimiter les propriétés.

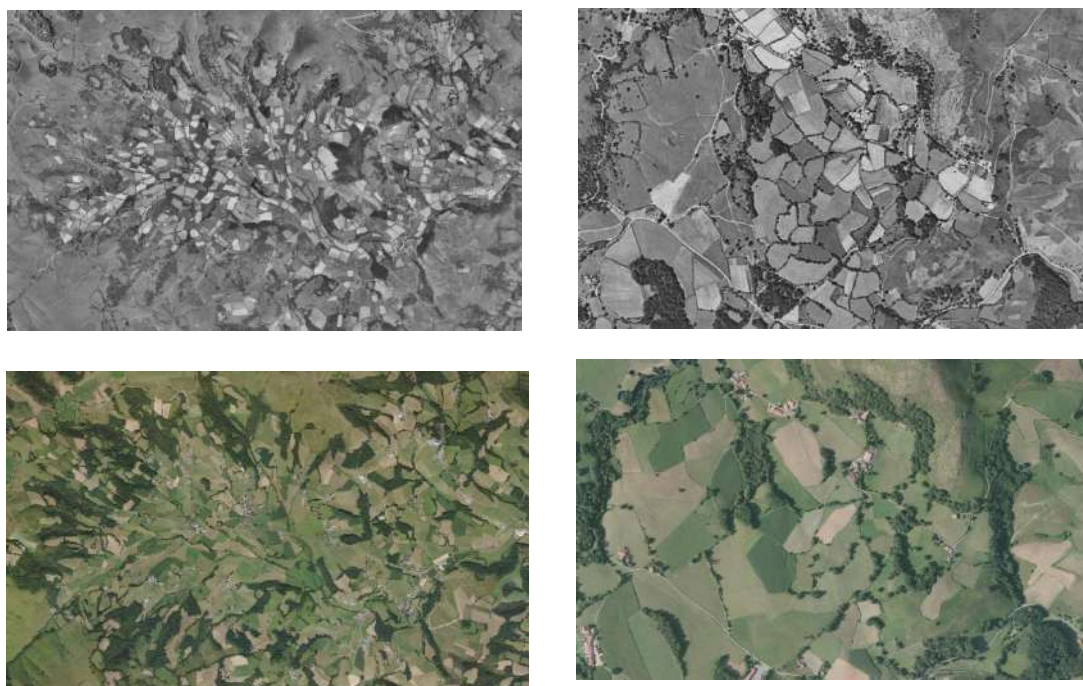


Photo 31: Évolution du paysage agricole de Musculdy en Soule, près de Mauléon-Licharre sur la première ligne, et évolution du paysage agricole près de Armendarits en Basse-Navarre sur la seconde ligne (Géoportail).

Depuis les années 1980, l'élevage semble avoir considérablement diminué. On peut deviner cette évolution importante par la progression du socle boisé sur le territoire, notamment dans les zones de montagne : plus la forêt gagne du terrain, plus l'élevage semble avoir diminué. L'activité pastorale a ainsi évoluée avec les modes de vie et s'inscrit aussi dans des logiques économiques qui conduisent parfois les éleveurs à délaisser certaines pratiques. Un abandon progressif des pâturages situés sur les versants de petites montagnes (Baïgura, Rhune, Ursuya, etc.) s'observe et des prairies de zones intermédiaires qui servaient traditionnellement soit de pâtures, soit à produire litières et fourrages (fauche de fougères de moins en moins pratiquée) disparaissent. Ces changements de pratiques sont liés à divers facteurs (Cf. chapitre agriculture).

3.2.2 Vers une fermeture des paysages et une augmentation du risque d'incendie

L'abandon des pâturages et des fougères est à lier au changement de pratiques pastorales et à la déprise agricole. Ce phénomène est plus ou moins marqué selon les secteurs (à l'ouest du territoire, dans les quartiers les plus reculés en perte démographique à l'est du territoire). Elle a pour conséquence la fermeture progressive des paysages des montagnes basses, de certaines vallées et des zones intermédiaires. L'embroussaillage et la dégradation des couverts végétaux augmentent les risques d'incendies. La diminution de la main d'œuvre et du nombre d'exploitant a également conduit à l'impossibilité d'entretenir les réseaux de haies, leur disparition et une simplification du paysage agricole. Certains secteurs du territoire sont plus sujets à la fermeture paysagère au regard de l'évolution de l'élevage et de l'évolution du

socle boisé (évolutions positives et négatives observées), permettant ainsi de faire état des zones davantage fermées et des zones davantage ouvertes.

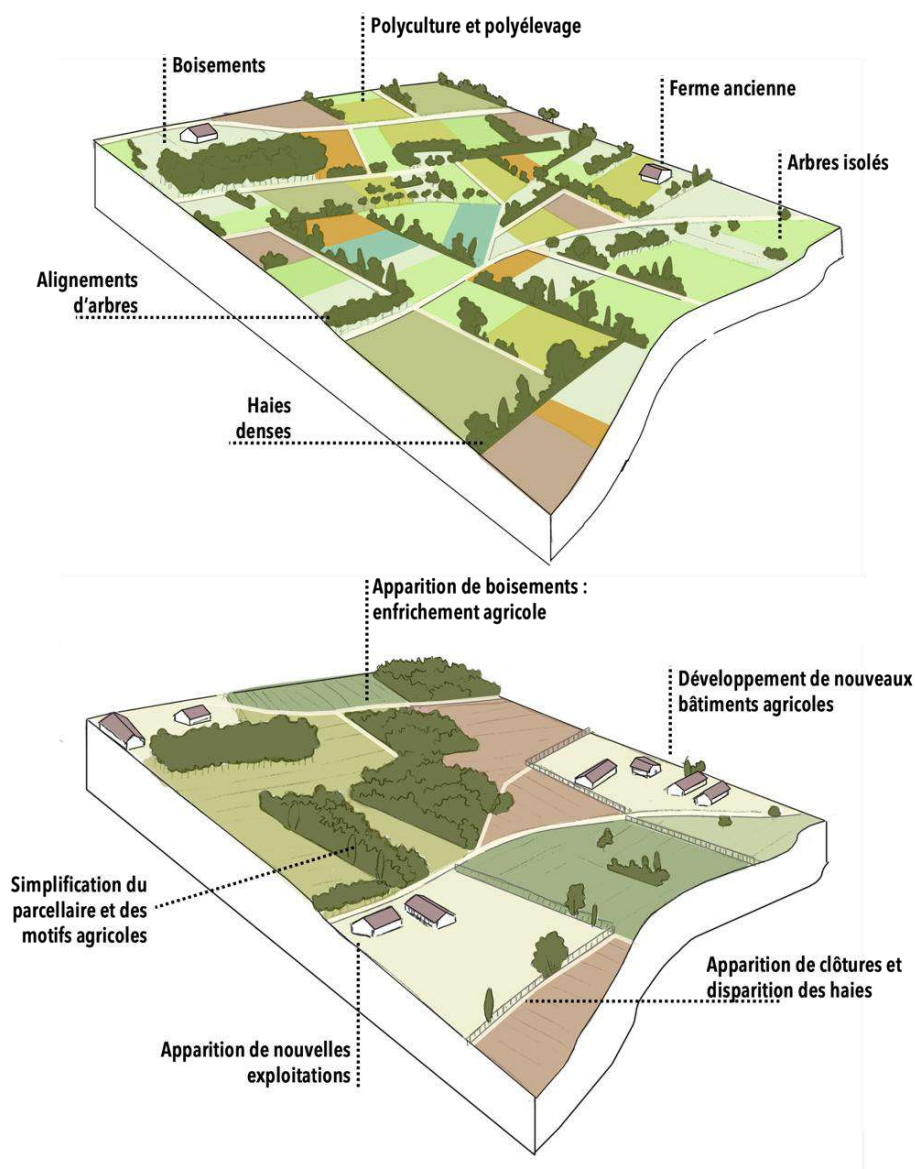


Figure 21 : Evolution des paysages agricoles sur l'unité paysagère "Coteaux Composites" (Atopia, 2024)

Cette fermeture rend plus difficile l'accès à la montagne. Elle participe à la multiplication de certaines espèces animales telles que le cerf ou le sanglier. Ce dernier n'a cessé de se développer à tel point que des programmes de régulation supplémentaires sont nécessaires pour limiter leur prolifération. L'enfrichement des ravins et des pentes laisse place aujourd'hui à un paysage principalement végétal qui ne permet la lisibilité des motifs de la montagne. De fait, l'enfrichement est plus important sur le secteur montagne ouest que celui de l'est. La fédération des Associations Foncières pastorales et des Groupements Pastoraux des Pyrénées-Atlantiques (AFP-GP 64) débute des projets de réappropriation des zones intermédiaires à travers différents angles d'approches :

- Une entrée par le pâturage animal au travers de différents projets de réintroduction, notamment le Pottok, la vache Aubrac et des races de brebis rustiques. Ces "trois dents" comme l'explique les éleveurs, peuvent entretenir les zones intermédiaires et donc limiter l'enfrichement des pentes ;
- Une entrée végétale, par la plantation de fruitiers sur les pentes, notamment des châtaigniers, des pommes ou des cerisiers.

3.2.3 Évolution du bâti : entre abandon et constructions modernes

L'évolution des pratiques et des usages en lien avec la déprise agricole conduit également à l'abandon de granges, bordes ou cabanes pastorales ou encore à l'abandon de murets en pierre. Outre l'abandon du bâti et donc une érosion du patrimoine agricole, de nouvelles constructions agricoles se développent au détriment des codes architecturaux et urbains traditionnels de la Montagne Basque. En effet, les savoir-faire concernant les constructions, les moyens de mises en œuvre et le financement des constructions ne permettent pas aux habitants de produire des bâtiments identiques à ceux déjà présents (construction d'une maison en pierre par exemple).

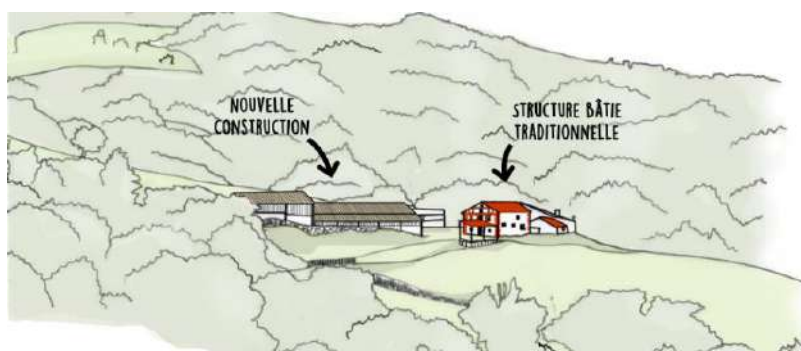


Figure 22 : Exemple d'une insertion d'un bâtiment agricole dans le paysage (Atopia, 2024)



Figure 23 : Exemple d'un bâtiment agricole en taule dans les collines près de la Bidouze (Atopia, 2024)

Nombreuses sont les bordes et les clos dans le paysage de montagne, souvent visible de loin par leur couleur distinctive rouge/brune issue de la pierre locale (grise claire en Soule). Beaucoup de ces bordes sont aujourd'hui à l'abandon car elles n'ont plus vocation à être utilisées par les éleveurs. Ces bordes ne sont pas recensées ni protégées, sur le territoire et tombent souvent en ruine.³⁴

³⁴ Une étude concernant le patrimoine bâti est développée dans le Chapitre Patrimoine Culturel

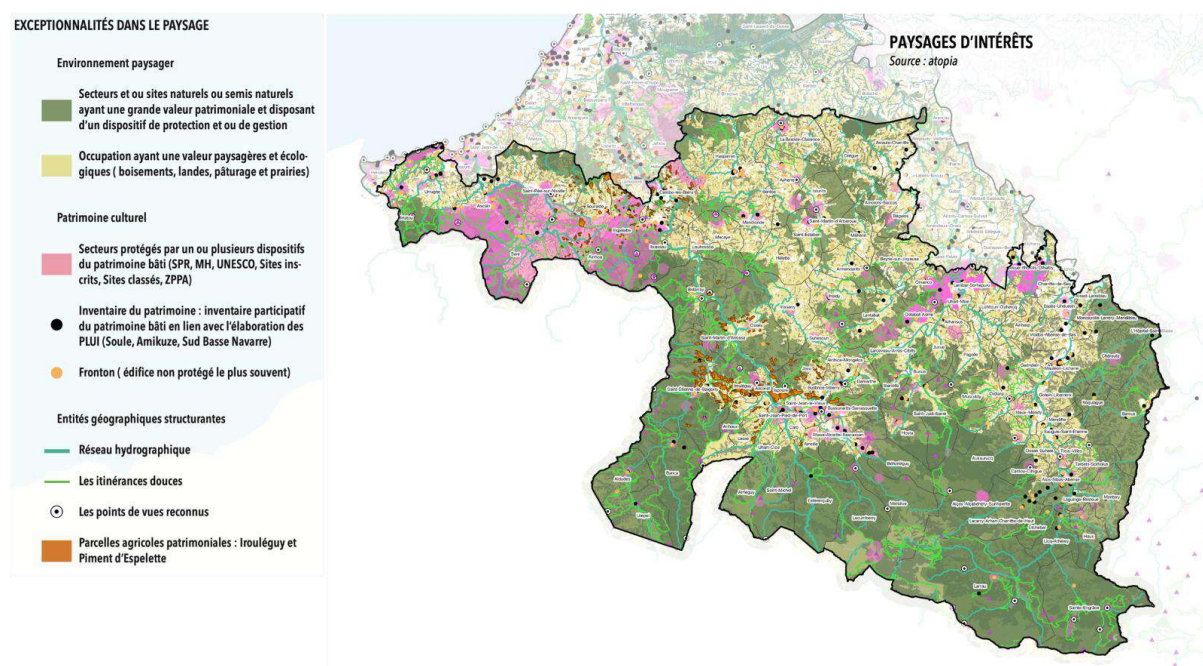
3.3. Dynamique du socle naturel

Depuis les années 1950, le socle boisé a fortement évolué sur le territoire, influencé par plusieurs facteurs, notamment l'évolution des pratiques agricoles, l'urbanisation, la multiplication des infrastructures de transport, la diminution des exploitations ou encore une gestion insuffisante des espaces forestiers (pour les trois quarts appartenant à des privés). Ces dynamiques sont plus précisément décrites dans le chapitre sur la sylviculture.

4. SYNTHÈSE

La carte suivante présente de façon schématique les sites ayant un intérêt paysager. Les sites fragilisés au regard des pressions sur le dit paysage sont également décrits.

4.1. Les paysages remarquables



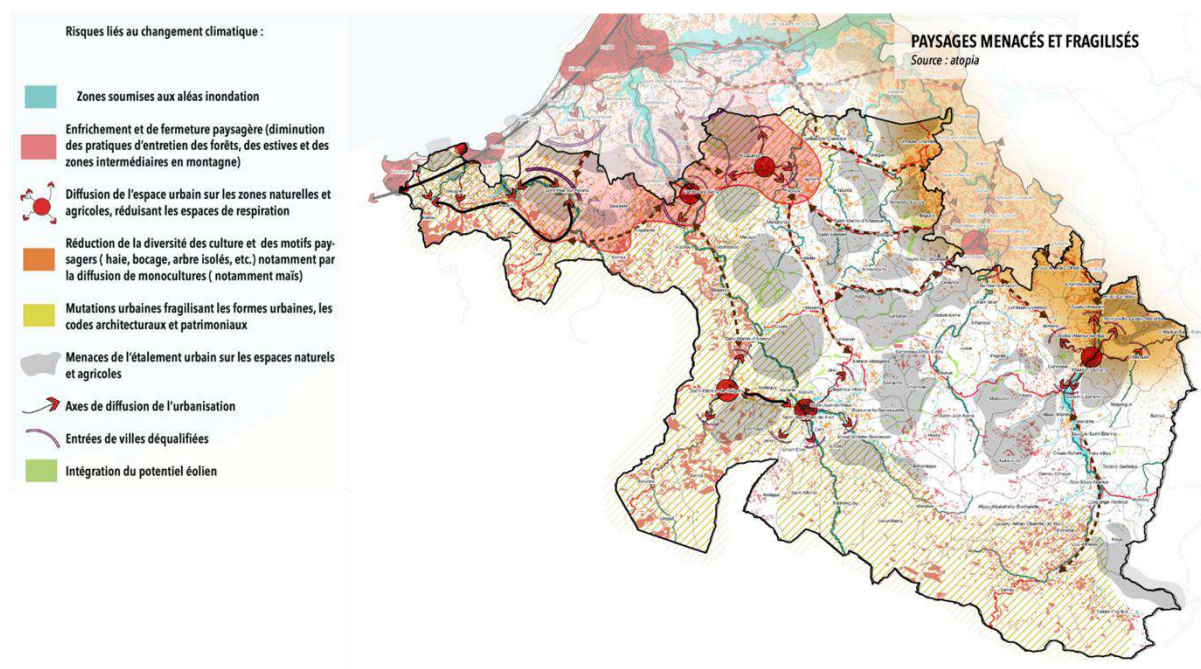
Carte 31 : Les secteurs paysagers remarquables (Atopia, 2024)

Le patrimoine paysager du territoire s'inscrit sur une cohérence d'unités paysagères au regard de l'Atlas des paysages des Pyrénées-Atlantiques. Ce qui fait l'exceptionnalité paysagère de la Montagne Basque c'est le système agropastoral et culturel basque, lié intimement à la montagne et façonnant la mosaïque de paysage : les hautes estives, les basses et moyennes montagnes ou zones intermédiaires et les espaces de collines et de plaines pâturées séparées par un réseau de haies et d'espaces forestiers. Ce paysage se décline en une mosaïque d'ambiances et de motifs issu du milieu paysager de la montagne : entre forêt, milieux ouverts et fermés, pentes cultivées et pâturées, affleurements rocheux, etc. Le patrimoine géomorphologique y est très fort, tout comme l'hydrographie et le système de vallée qui

s'inscrit transversalement dans les paysages de la montagne, apportant davantage de singularité paysagère, à la travers les zones humides et les berges. Le patrimoine culturel qui permet historiquement d'entretenir les paysages est exceptionnel et caractéristique du Pays Basque, se rattachant à l'Homme, à ses traditions et à son rapport à l'environnement. Les traditions agricoles, sylvicoles, de pêche, de chasse, de constructions et les principes architecturaux sont autant d'éléments remarquables qui illustrent le caractère singulier de ce paysage. Plusieurs dispositifs de protection révèlent des paysages remarquables qui rappellent la rareté et l'identité naturelle, constructive et culturelle basque :

- Des sites inscrits et classés, qui témoignent de cette richesse paysagère, notamment la route des Cimes, les rives des Nives, les gorges de Kakuetta, la source de la Bidouze, etc. ;
- Des monuments classés UNESCO avec leurs zones tampons, notamment la zone tampon du sentier Bailly de Aroue à Ostabat (22 kilomètres), l'Eglise de l'Hôpital Saint-Blaise ou encore la porte Saint Jacques à Saint-Jean-Pied-de-Port, etc. ;
- Des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) : Espelette, ainsi que d'autres SPR sont à l'étude sur le territoire : Saint-Jean-Pied-de-Port et La Bastide-Clairence ;
- Des Monuments Historiques et leur périmètre de protection.

4.2. Les paysages fragilisés



Carte 32 : Les secteurs paysagers menacés et vulnérables (Atopia, 2024)

La carte 10 expose les menaces pesant sur le paysage. Le paysage bâti et le tissu villageois traditionnel sont déqualifiés par les dynamiques urbaines et d'infrastructures en provenance du littoral et des pôles ruraux de Saint-Jean-Pied-de-Port, Saint-Palais et Mauléon-Licharre.

De nombreux villages sont soumis aux développements urbains constants, des étalements ou des tissus diffus et morcelés, en dissonance avec les codes architecturaux traditionnels, déformant les typologies urbaines historiques. Ces constructions déqualifient les entrées de villes et de villages et les vues sur le grand paysage notamment à cause d'installations sur les lignes de crêtes et sur les pentes.

Cette pression urbaine associe également d'autres fragilités, notamment une augmentation du prix du foncier, de la vacance de logement dans les centralités et un développement des résidences secondaires qui implique, de fait, des tensions sur le parc résidentiel pour les locaux.

Le paysage est également fragilisé par la déprise agricole entraînant la régression voire l'abandon des activités agropastorales qui permettent de maintenir les milieux ouverts, notamment dans le secteur de montagne, sur les zones intermédiaires. Cette fermeture des paysages agropastoraux, des pentes et des replats, amène plusieurs effets d'entraînement :

- L'augmentation du socle forestier spontanée ;
- Une fermeture des vues paysagères ;
- La prolifération d'espèce végétales spontanées invasives ;
- Le risque accru d'incendie lié à l'embroussaillage de zones autrefois pâturées par les troupeaux ;
- La perte de certains habitats propres aux milieux ouverts et de la biodiversité inféodée.

D'autre part, les flux touristiques, les sites saturés par la concentration des personnes sur une partie de la montagne et les activités sportives fragilisent certains sites paysagers remarquables, notamment en montagne.

L'ensemble de ces facteurs déséquilibre les différentes composantes patrimoniales paysagères. Au regard des menaces et des fragilités qui pèsent sur les fondements patrimoniaux du territoire et sans création d'un outil en faveur de la protection des éléments de patrimoine, plusieurs risques apparaissent à termes et menacent de dégrader davantage les fondements identifiés ci-avant :

- Une fermeture des milieux ouverts issue de la déprise agropastorale et agricole qui entraînera, de fait, une banalisation et une simplification des pratiques, paysages et impliquera également une vulnérabilité face aux risques naturels, notamment les incendies, une érosion de la biodiversité et une fragilisation de la ressource en eau (modifications des pratiques : irrigation, pollution, etc.) ;
- Un abandon de certaines pratiques culturelles anciennes associées aux ressources naturelles qui entraîne une modification des paysages : changements des modes d'habités, des loisirs, de l'appropriation de l'espace public, des mobilités, de la gestion de la forêt et des terres agricoles, etc. ;
- Des franges nord et ouest sous pression urbaine, dégradant et dévitalisant les villages, entraînant une augmentation du nombre de logements sur les communes

proches du littoral et des pôles ruraux ; une augmentation du prix du foncier ; une diffusion de l'urbanisation par les infrastructures de transport et une augmentation des flux touristiques.

5. ENJEUX PAYSAGERS

Les analyses AFOM des unités paysagères ainsi que les dynamiques paysagères permettent d'aboutir aux enjeux paysagers suivants :

ENJEUX	SOUS-ENJEUX
Accroître la connaissance des paysages et garantir leur valorisation et leur préservation dans le contexte de changement climatique	1. Assurer la valorisation et la connaissance des paysages de la Montagne Basque sur le temps long ; 2. Assurer la préservation des points de vue paysager ; 3. Assurer la préservation et la reconstruction des éléments fixes du paysage (haies, bosquets, murets, etc.) ; 4. Anticiper l'impact du changement climatique : évolution du cortège végétal, diminution de la disponibilité en eau, en estives notamment, augmentation des risques de catastrophe naturel, etc.
Maintenir le tissu des exploitations agricoles et les pratiques agropastorales traditionnelles	1. Préserver le maintien des différents modes de gestion des espaces productifs par leur complémentarité et leur rôle dans la mosaïque de paysages ; 2. Préserver le maintien de l'activité pastorale et des pratiques associées (transhumance, écobuage, etc.) pour leur rôle dans le maintien des paysages ouverts ; 3. Assurer maintien de la vocation agropastorale des bordes et des cayolars ; 4. Accompagner les dynamiques de fermeture des zones intermédiaires.
Contrôler et accompagner l'urbanisation	1. Maîtriser l'étalement urbain et le mitage ; 2. Améliorer les coupures d'urbanisation entre les villages ; 3. Améliorer la déqualification paysagère de certaines entrées de villages ; 4. Garantir l'insertion et l'implantation du bâti (nouveaux bâtiments et/ou infrastructures agricoles, nouvelles habitations) ; 5. Lutter contre la banalisation des architectures identitaires.

CHAPITRE 4 : PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITE



TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	1854
1. La diversité d'écosystèmes présents sur la Montagne Basque	185
1.1. Des milieux agropastoraux de qualité largement répartis sur le territoire Montagne Basque.....	186
1.2. Des forêts diversifiées, bien présentes.....	197
1.3. Des milieux rocheux et grottes d'ampleur exceptionnel	199
1.4. Des milieux humides rares et dispersés	202
1.5. Des milieux aquatiques de qualité	204
1.6. Haies, arbres isolés, bâti rural : des infrastructures supports de biodiversité	208
2. La présence d'un patrimoine naturel riche et remarquable	210
2.1. Un nombre important d'habitats patrimoniaux parmi lesquels prédominent les habitats agropastoraux.....	211
2.2. La flore et fonge patrimoniale du territoire Montagne Basque marquée par un fort taux d'endémisme	214
2.3. La faune patrimoniale du territoire	218
2.4. Le patrimoine géologique centré autour de 10 sites majeurs	221
2.5. Le patrimoine pédologique et la vie des sols support de terroirs spécifiques au territoire	221
2.6. La nature ordinaire	223
3. Le rôle clé du territoire Montagne Basque dans le maintien des continuités écologiques	225
3.1. La Montagne Basque, un rôle prépondérant dans le maintien des fonctionnalités écologiques à l'échelle régionale, nationale et transfrontalière	225
3.2. La Montagne Basque, un site majeur pour la migration des oiseaux	228
3.3. La Montagne Basque, un site majeur pour la migration des poissons	228
4. Une pluralité de zonages de protection et d'inventaires de la biodiversité, témoins de l'intérêt écologique du territoire.....	230
4.1. Des outils d'inventaires présents sur le territoire Montagne Basque.....	231
4.2. Les sites protégés du territoire.....	233

4.3.	Les sites gérés	238
4.4.	Les autres outils de gestion et de protection de la nature.....	240
4.5.	Les plans et programmes.....	240

INTRODUCTION

Le patrimoine naturel de la Montagne Basque est le fruit de facteurs biogéographiques

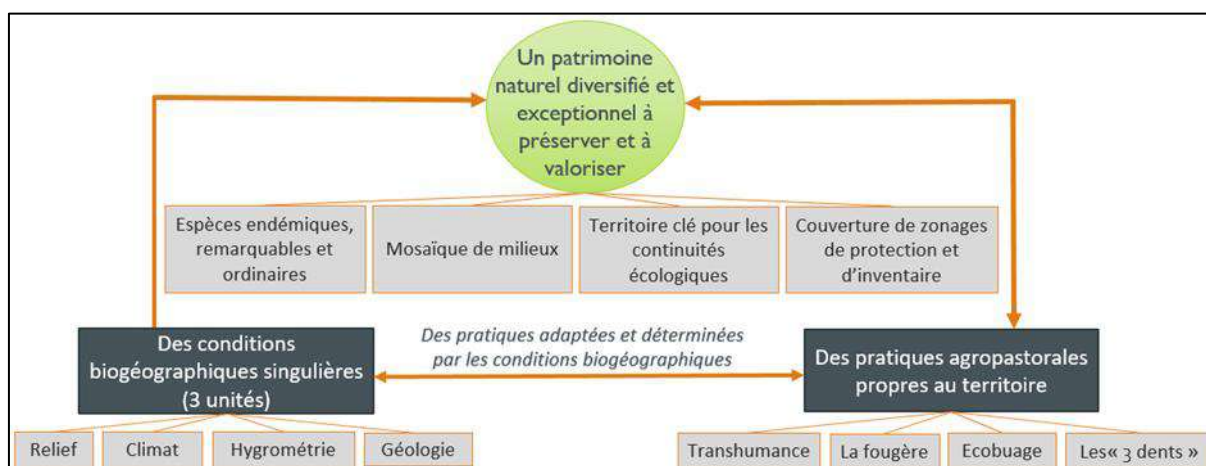


Image 12 : Le patrimoine naturel de la Montagne Basque

singuliers et d'activités anthropiques. Une unité biogéographique désigne une zone géographique, climatique et écologique relativement homogène du point de vue des formations végétales et des températures. Le territoire d'étude s'inscrit à la jonction de trois unités biogéographiques distinctes (ORGFH, 2006) :

- La zone atlantique, au Nord du territoire, composée d'un système complexe de collines, de coteaux et de plateaux prolongés de longs glacis alluviaux et de vallées. Sa matrice fortement agricole est sillonnée par un réseau de boisements, de landes, de prairies et de cours d'eau ;
- La zone montagnarde, au Sud du territoire, caractérisée par une organisation en étages : montagnard (hêtraie-sapinière) et subalpin (pin à crochet). Elle se distingue par l'abondance des milieux de grandes landes et la substitution progressive du Hêtre au Chêne dans les forêts ;
- Le domaine atlantique marin au niveau de la façade littorale pour une faible part du territoire d'étude sur la commune d'Urrugne.

L'inscription du territoire d'étude dans un espace de transition écologique, qui superpose des conditions biogéographiques variées, génère une grande diversité d'habitats naturels. Cette diversité est favorable à la présence d'un nombre important d'espèces ordinaires comme plus rares, vivant et se reproduisant dans ces différents habitats. Par ailleurs, le territoire s'organise autour d'un gradient altimétrique, des plaines de l'Adour jusqu'aux zones de montagnes des Pyrénées, en passant par une zone vallonnée de piémont. Ce gradient permet la présence d'une diversité d'habitats et d'espèces et donc d'une biodiversité plus importante. En outre, l'altitude et le relief engendrent des milieux à fortes contraintes qui favorisent une flore et une

faune souvent spécialisées et endémique³⁵ au Pays Basque et au massif Pyrénéen. A ces conditions topographiques s'ajoutent des conditions climatiques particulières de type océaniques avec des pluviométries importantes et une utilisation anthropique forte avec la prépondérance de l'usage agropastoral. Le patrimoine naturel est fortement façonné par les pratiques agropastorales qui ont notamment permis le maintien des milieux ouverts de prairies, de pâtures, de landes, de pelouses, etc., qui abritent une biodiversité riche, constituée d'espèces ordinaires et d'espèces plus rares et menacées. Cette biodiversité est donc pour partie dépendante du maintien de milieux ouverts ou semi-ouverts dans le futur et donc de la pérennisation des activités agropastorales. Indépendamment de l'agropastoralisme, d'autres activités humaines contribuent à façonner les milieux, telle que la sylviculture.

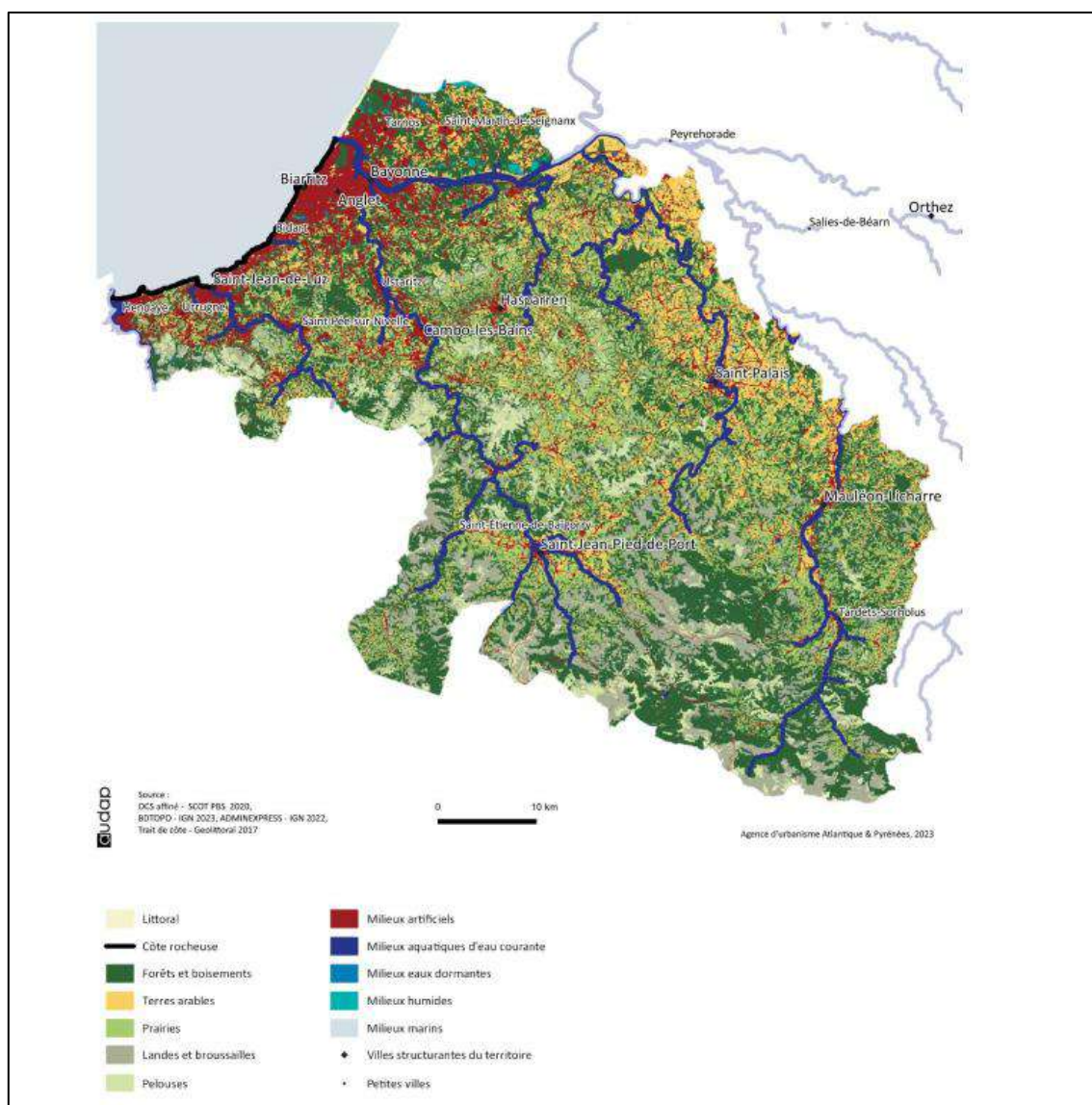


Photo 32 : ©Carole photographe – Landes d'Hasparren

1. La diversité d'écosystèmes présents sur la Montagne Basque

La Montagne Basque compte six écosystèmes distincts plus ou moins anthropisés, formant une mosaïque. Aujourd'hui, nous ne disposons pas malheureusement des surfaces concernées par chaque écosystème. Parmi ces derniers, les milieux agropastoraux occupent une surface prépondérante. Inféodés ou non aux activités humaines, les milieux et leurs évolutions sont soumis aux pressions anthropiques. Les lignes qui suivent les présentent.

³⁵ Une espèce endémique est une espèce uniquement présente localement et qui ne retrouve pas ailleurs.



Carte 33 : Cartographie des milieux naturels, semi-naturels et artificialisés en 2020 (AUDAP, 2023)

1.1. Des milieux agropastoraux de qualité largement répartis sur le territoire Montagne Basque

Les milieux agropastoraux se répartissent sur la Montagne Basque suivant l'étagement altitudinal. Ils occupent une importante surface du territoire³⁶. Ces écosystèmes sont "semi-naturels" ce qui veut dire qu'ils découlent des conditions naturelles et des usages anthropiques agropastoraux. En perpétuelle évolutions, ces milieux sont soumis à plusieurs menaces.

³⁶ Les lignes qui suivent sont issues de l'ouvrage « Guide des espèces floristiques des sites Natura 2000 de la Montagne Basque » réalisé en 2018 par les Commissions Syndicales de la Vallée de Baigorri, du Pays de Cize et la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

- **Les landes**

Issues de défrichements anciens, les landes constituent une étape de l'évolution naturelle allant de la pelouse vers la forêt. Présentes depuis les falaises du littoral jusqu'aux estives les plus hautes de la Montagne Basque, ces surfaces issues principalement du défrichement sont donc en équilibre dynamique maintenu par le pâturage. Les landes sont constituées de ligneux bas (bruyères et ajoncs) en mélange avec des espèces herbacées des pelouses ou prairies témoignant des usages passés. Elles forment des mosaïques de végétation dont la structure est particulièrement favorable à la faune. Il existe trois types de landes. **Les landes acides sèches** se caractérisent par la présence de la Callune et de la Bruyère vagabonde. Cet habitat est très largement réparti sur l'ensemble de la Montagne Basque et des Pyrénées. A l'échelle nationale, son état de conservation est jugé "moyen". **Les landes acides humides** se caractérisent quant à elles par la présence de la Bruyère ciliée et de la Bruyère à quatre angles. Il s'agit d'un habitat assez rare, souvent présent en alternance avec la prairie humide à molinie ou les pelouses des estives humides. Son état de conservation est considéré "mauvais" au niveau national. **Les landes calcaires** se caractérisent quant à elles par la présence de petites fabacées comme le Petit genêt épineux. Elles présentent un bon état de conservation.



Image 16 : Callune vulgaire



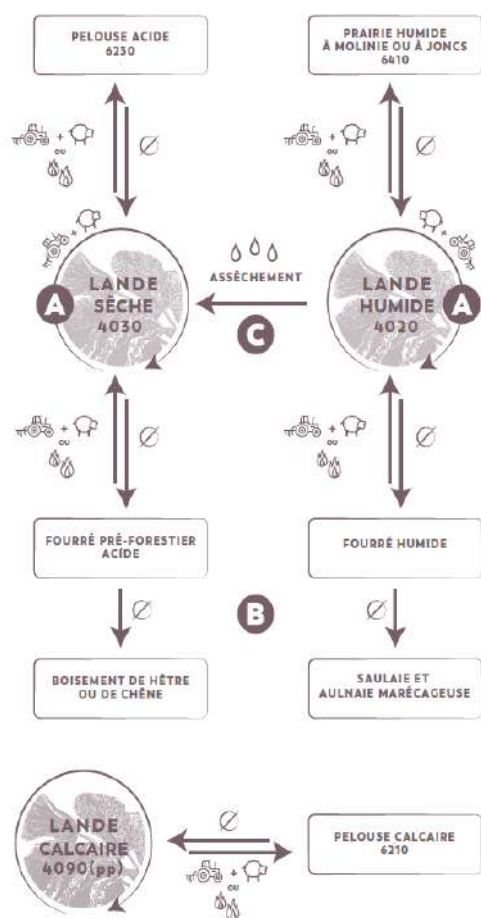
Image 15 : Bruyère ciliée



Image 14 : Ajonc d'Europe

Les landes sont particulièrement favorables à la faune et aux insectes pollinisateurs. Elles constituent un habitat de nidification pour de nombreux oiseaux (Fauvette pitchou, Alouette lulu, Busard Saint-Martin, Perdrix grise des montagnes, etc.) ainsi qu'un territoire d'alimentation (Milan royal, Faucon pèlerin, Circaète Jean-Le-Blanc, etc.). Elles sont particulièrement sensibles à l'évolution des pratiques agricoles comme l'atteste le schéma ci-dessous.

SCHÉMA DES DYNAMIQUES POTENTIELLES DES LANDES
— LARREETAN EMAN LITEZKEEN DINAMIKEN ESKEMA



La productivité des landes étant plutôt faible, l'exploitation s'y fait majoritairement sur de grandes surfaces. Elles fournissent une ressource fourragère intéressante en période de sécheresse et en fin de saison. Les landes sont habituellement utilisées en pâturage extensif ou pour la production de litière, fauchées avec la fougère en fin d'été. Ces pratiques traditionnelles (fauche de la fougère, broyage, brûlage dirigé) sont le meilleur moyen d'entretenir le milieu. Elles permettent, selon leur fréquence, le maintien de landes régulièrement rajeunies, en équilibre avec des landes plus anciennes, très favorables à la faune **(A)**. Avec l'accentuation de la déprise agricole en montagne, la principale menace qui pèse sur ces landes est l'arrêt du pâturage et des pratiques associées. Dans la plupart des cas, cet abandon pastoral se traduit par une reprise de la dynamique ligneuse évoluant vers une végétation de fourrés pré-forestiers puis un boisement **(B)**. La proportion d'espèces caractéristiques de chaque type de végétation permet de situer le milieu dans cette

Image 17 : Dynamiques potentielles des landes suivant l'évolution des pratiques agricoles

- **Les pelouses**

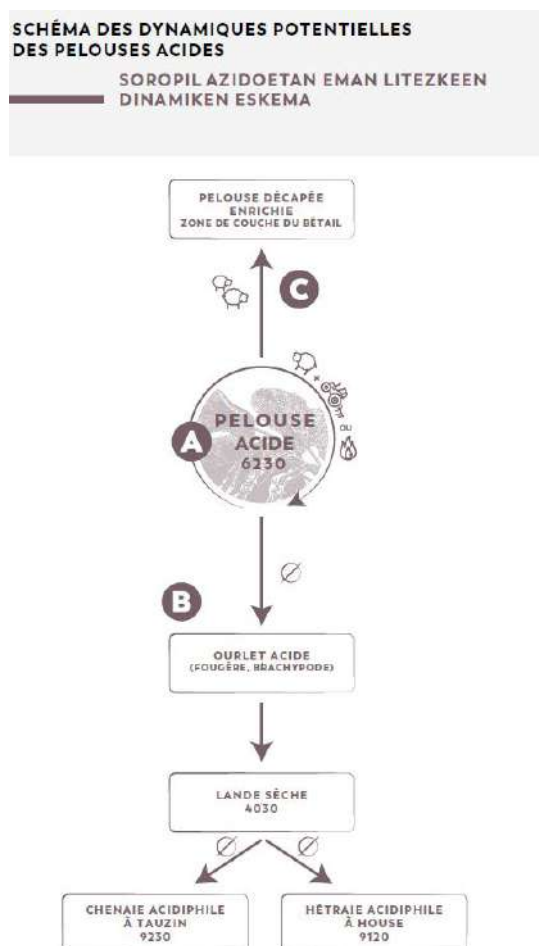
- ❖ **Les pelouses acides**

Héritage de l'utilisation ancestrale des parcours d'estives, les pelouses acides sont aujourd'hui toujours maintenues par le pastoralisme et constituent l'essentiel des estives de la Montagne Basque. Généralement dominées par des graminées vivaces peu élevées, tel que le Nard raide, la Fétuque et l'Agrostis, leur composition peut varier en fonction de l'altitude, du degré d'acidité du sol, et du degré de pâturage.



Image 18 : Agrostide de curtis

A l'échelle nationale, l'état de conservation de ces habitats est jugé "mauvais". Ces pelouses constituées d'herbacées évoluent naturellement vers la lande à bruyères et ajoncs (ligneux). La dynamique d'évolution étant plus ou moins rapide selon les conditions du milieu et les pratiques agropastorales, cela donne lieu à une mosaïque de landes et pelouses sur une même zone.



Le maintien des pratiques agropastorales extensives et de tous les modes d'entretien complémentaires (broyage, fauche, écobuage) sont garants du maintien des pelouses acides (A).

D'un côté, l'abandon des pratiques agropastorales se traduit par une ourlification puis par une fermeture du milieu. Les premiers stades sont quasiment toujours des landes acides plus ou moins riches en ajoncs, genêts, callunes ou myrtilles. Dans certains cas, le Brachypode ou la fougère peuvent se développer et bloquer durablement l'évolution du milieu qui, à terme, donne lieu à un boisement (chênaie-hêtraie) (B).

Le surpâturage quant à lui, induit une modification du cortège d'espèces, avec une baisse du nombre d'espèces caractéristiques des pelouses acides et une augmentation des espèces de milieux perturbés, de type talus ou friche (Grand plantain, chardons etc.) (C).

Image 19 : Dynamiques potentielles des prairies acides suivant l'évolution des pratiques agricoles

❖ Les pelouses calcaires

Rares en Pays Basque, où les sols calcaires sont très lessivés et deviennent acides, les pelouses calcaires se maintiennent aujourd'hui dans les secteurs où la conduite des troupeaux conserve une dimension pastorale, au moins saisonnière, sous forme de parcours ou d'estives. Ces pelouses aux espèces vivaces, sont davantage présentes dans les zones d'affleurement rocheux où le

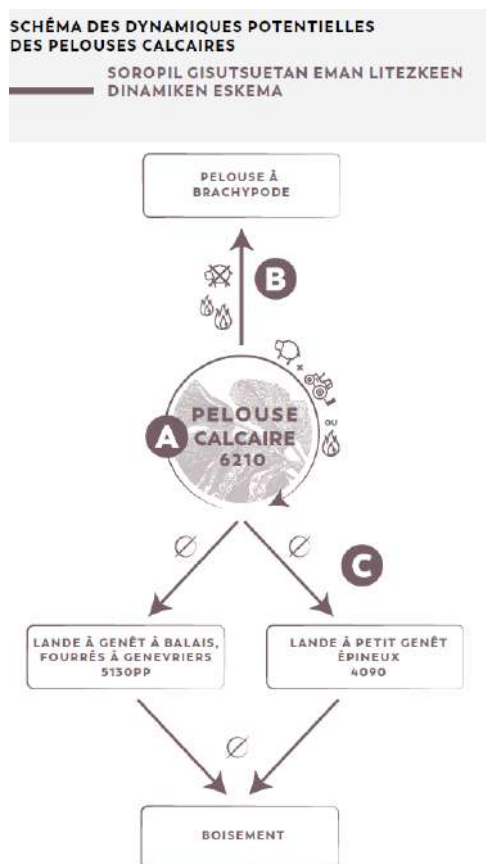


Image 20 : Gernmandrée des Pyrénées

phénomène de décarbonatation est moins exacerbé dominées par des graminées, entre 40 et 60 % du recouvrement végétal. Les Hélianthèmes, Petit genêt épineux et Germandrée des Pyrénées, occupent 5 à 40 %. La hauteur de la végétation est comprise entre 20 et 40 centimètres. L'utilisation par la pâture favorise la création de refus de ligneux comme du Prunelier ou du Genévrier, structurés en fourrés ou en un piquetage plus ou moins dense. Ces pelouses sont donc très souvent intégrées à des mosaïques d'habitats à dominante herbacée ou ligneuse. Il existe deux types de mosaïques :

- Une mosaïque temporelle provoquée par l'érosion qui forme des trouées et permet l'expression de pelouses annuelles. Ces dernières se caractérisent par la présence d'espèces telle la Chlore perfoliée ou le Lin purgatif, qui s'expriment au printemps puis disparaissent ;
- Une mosaïque spatiale, due à l'affleurement de la roche sur laquelle se développent des végétations de dalles rocheuses comme les Sédums.

Leur composition floristique présente de grandes variations en fonction de la nature des calcaires, de l'épaisseur de sol et du degré de lessivage des sols. Elles se retrouvent principalement à l'Est des massifs de la Montagne Basque (massif des Arbailles, Pic des escaliers etc.). L'état de conservation des pelouses calcaire est considéré "mauvais" à l'échelle nationale. A l'instar des autres habitats, elles sont sensibles aux évolutions des pratiques.



Les pelouses calcaires sont entretenues par le pâturage estival et les opérations destinées à contenir la fermeture du milieu ou réduire le développement d'espèces sociales. Il peut s'agir d'interventions ponctuelles (brûlage par pieds, abattage, passage de débroussailleuse) ou à plus large échelle (fauche des refus, gyrobroyage, écobuage) (A). Celles-ci conditionnent souvent le maintien à long terme des surfaces en pelouse mais peuvent aussi, si elles sont mal adaptées, s'avérer inefficaces ou engendrer une dérive de l'habitat vers une pelouse à Brachypode (B).

L'ensemble de ces formations de pelouses calcaires présente des surfaces en régression du fait de la déprise agricole qui induit la fermeture des milieux (C) et qui se manifeste de différentes manières : réduction du chargement, glissement des périodes d'utilisation (pâturage de printemps plus tardif, abandon du pâturage hivernal), allègement ou arrêt des pratiques d'entretien, déséquilibre de la charge pastorale, etc. Les ligneux et les espèces sociales, telles que le Brachypode, sont alors de plus en plus difficiles à maîtriser, les passages se bouchent, la pelouse devient moins attractive.

Image 21 : Dynamiques potentielles des pelouses calcaires face aux évolutions des pratiques agricoles

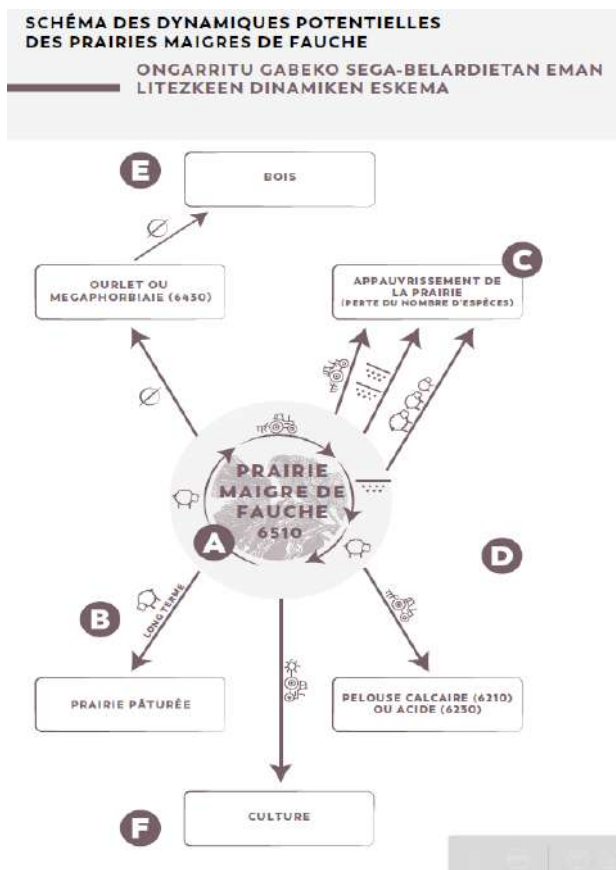
Les pelouses calcaires, comme les pelouses acides, accueillent la nidification de nombreuses espèces (Alouette lulu, Busard Saint-Martin, Perdrix grise des montagnes, etc.) et constituent le territoire d'alimentation de plusieurs oiseaux (Crave à bec, Merle à plastron, Aigle botté, Bondrée apivore, etc.) ainsi que de nombreux insectes et reptiles.

❖ Les prairies maigres de fauche

Les prairies maigres de fauche se retrouvent dans toutes les zones d'élevage. Leur fonction première est d'assurer la constitution de stocks fourragers. Elles se caractérisent par une gestion principalement liée à de la fauche, avec un possible déprimage. La gestion peut aussi être en lien avec le pâturage de regain. La fertilisation y est raisonnée pour en maintenir un niveau moyen favorisant la diversité floristique. Ces prairies sont souvent associées à des éléments à forte valeur paysagère et écologique : haies, murets, berges, bosquets. Les prairies naturelles sont très diversifiées (souvent plus de trente espèces de plantes) et généralement structurées par les graminées. Les légumineuses et autres familles de plantes participent à la qualité fourragère. La hauteur moyenne de la végétation est souvent supérieure à 60 centimètres. L'ensemble forme un couvert dense et homogène, composé de plusieurs étages herbacés. Les prairies maigres de fauche sont largement répandues sur l'ensemble du territoire. Elles sont principalement situées dans les fonds de vallée du Piémont Basque et aux abords des cours d'eau comme la Nive, le Saison ou la Nivelle mais ne subissent généralement aucune inondation. A l'échelle nationale, l'état de conservation de ces habitats est considéré "mauvais". Elles évoluent aux grés des pratiques agricoles.



Image 22 : Lins Bisannuel et Pâturins



Selon leur localisation par rapport à l'exploitation agricole, leur accessibilité et leur pente, ces prairies représentent, soit un élément central du système fourrager, soit un simple complément. Très riches d'un point de vue floristique et faunistique, elles sont le fruit de pratiques extensives. Elles sont généralement pâturées en début de saison (déprimage), fauchées puis pâturées ou fauchées de nouveau, au retour d'estive **(A)**. La richesse des prairies maigres de fauches découle des pratiques de gestion, toute modification d'usage induit une modification de leur composition végétale. L'arrêt définitif de la pratique de la fauche et le maintien exclusif du pâturage de regain induit une migration vers une flore de prairie pâturée **(B)**. L'intensification de l'exploitation de la ressource herbagère induit une diminution de la diversité floristique de ces prairies. Ce phénomène est associé à des apports d'amendements importants et réguliers et/ou un renforcement du pâturage et/ou une gestion par la fauche très précoce (enrubannage) **(C)**. L'arrêt de la fertilisation induit une modification progressive vers un habitat de type pelouse, moins productif **(D)**. L'abandon total de l'usage agropastoral induit le développement d'ourlets, de broussailles, de ligneux, conduisant peu à peu et à terme à un milieu forestier **(E)**. La transformation de la prairie en culture **(F)**, la plantation ou encore l'étalement urbain vont engendrer la destruction de la prairie.

Image 23 : Dynamiques potentielles des prairies maigres de fauches aux grés des évolutions des pratiques agricoles

- **Les prairies humides**

Les prairies humides, tourbeuses à paratourbeuses, dépendantes du régime hydrique du site, sont à l'interface entre les bas-marais, les prairies, les fourrés hygrophiles et les landes humides. Elles se localisent généralement dans des cuvettes, en fond de vallon, souvent liées à

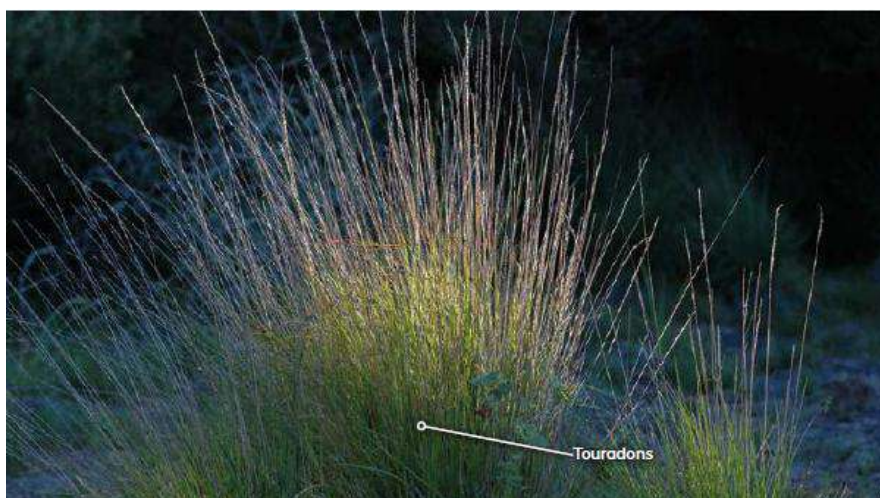


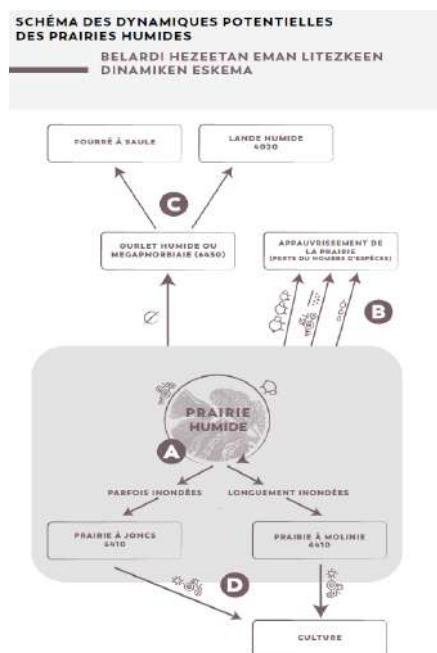
Image 24 : Molinie bleue

des zones d'écoulement de sources ou de débordement des eaux lors des crues ou des remontées de nappes phréatiques. Elles peuvent également résulter de l'assèchement de zones de bas-marais ou tourbières. Il existe deux grands types de prairies humides :

- La prairie à molinie, plus ou moins dense, et qui peut former des touradons³⁷ lorsqu'il y a de forts battements de niveau d'eau. La prédominance de molinie a tendance à engendrer un cortège assez pauvre en espèces ;
- La prairie à joncs, caractéristique d'un sol humide à paratourbeux, est généralement plus diversifiée en espèces floristiques. Les prairies à joncs, les plus courantes sur le territoire, se retrouvent généralement en fond de vallon.

L'état de conservation de ces habitats est considéré "défavorable mauvais" sur le territoire national. Ces prairies sont sensibles aux évolutions des pratiques agricoles.

³⁷ Terme utilisé en botanique pour désigner une formation végétale entre 40 et 60 cm de haut que l'on retrouve dans certaines tourbières ou zones humides paratourbeuses. Le touradon est composé de plantes annuelles qui repoussent sur leurs anciennes racines et feuilles mortes en décomposition (<https://www.actu-environnement.com/>).



Leurs longues périodes d'inondations ont depuis toujours induit un mode de gestion tardif par pâturage ou fauche, conduisant à un cortège floristique spécifique **(A)**. Selon leur localisation et leur accessibilité depuis l'exploitation agricole, l'essor de la mécanisation et les modifications des modes de gestion agricole menacent plus ou moins ces prairies humides :

- Sur les parcelles accessibles et faciles à exploiter, la principale menace est le drainage car ces prairies voient leurs conditions hydriques changer, ce qui modifie le cortège d'espèce associé. Dans d'autres cas, la prairie peut être fertilisée ou pâturée de manière plus importante ce qui aura également pour conséquence de modifier le cortège végétal **(B)**.
- Dans le cas d'un abandon des pratiques agropastorales, la végétation va évoluer vers des landes ou des fourrés humides puis à terme vers un boisement **(C)**.
- La transformation de ces systèmes en culture induira la disparition de la prairie humide **(D)**.

Image 25 : Dynamiques d'évolutions potentielles des prairies humides

Plus globalement, l'ensemble de ces milieux évolue face à de nombreuses menaces. Le tableau qui suit les liste.

Changement climatique et ses effets	Evolution des pratiques agricoles	Augmentation des besoins en énergie renouvelable	Pression foncière et artificialisation des sols
Assèchement des landes lors des périodes de sécheresse Modification de la ressource en eau impactant la production de fourrage et l'utilisation pastorale des estives	Evolution des systèmes de production locaux ³⁸ : • Modification des pratiques agricoles traditionnelles (diminution de l'activité pastorale synonyme de fermeture de milieux, diminution de la fauche de la fougère, reconduction de la	Risques relatifs au développement de l'éolien	Diminution de surfaces agricoles (prairies et landes) et naturelles au profit de

³⁸ Les menaces relatives à l'évolution des pratiques agricoles ne peuvent être considérées comme des généralités. Bien qu'elles existent, certaines d'entre elles sont peu récurrentes.

	main d'œuvre agricole et diminution de la conduite, etc.) • Intensification de certaines pratiques agricoles (fertilisation, utilisation de pesticides, augmentation du chargement dans certains cas, retournement de prairies naturelles, etc.) Ecobuage non maîtrisé		nouvelles construction ³⁹
Fréquentation touristique et gestion de la cohabitation des activités	Evolution des espèces invasives, des maladies	Pollution ⁴⁰	Exploitation de carrière
Perturbation des pratiques pastorales et risques sur le troupeau (état des bêtes, avortement, etc.) Menaces liées à la saturation⁴¹ touristique sur des secteurs très précis (exemples le Massif de la Rhune) : érosion des sols par piétinement, multiplication de sentes autour des sentiers de randonnées, etc. Survol de drones	Essor des espèces végétales invasives et essor des espèces exotiques sur les prairies de bords de cours d'eau Essor du Cirphis important avec des fréquences irrégulières impactant fortement les prairies	Utilisation de produits phytosanitaires sur les prairies Epandage d'effluent à proximité des cours d'eau Recours aux produits biocides pour limiter les parasites externes et internes du bétail	Peu d'impact

Tableau 49 : Liste des menaces susceptibles d'impacter les milieux agropastoraux

³⁹ Le Plan Local d'Urbanisme Intracommunautaire en cours d'élaboration par la CAPB a notamment pour objectif de préserver les terres agricoles du territoire.

⁴⁰ Aujourd'hui, le recours aux produits phytosanitaires est encadré, notamment par les mesures environnementales de la PAC. Bien que la majorité des agriculteurs les respectent, des comportements sont encore à améliorer. Les mêmes observations peuvent s'opérer sur les épandages et le stockage d'effluents. Il serait intéressant de disposer de plus d'éléments chiffrés.

⁴¹ « Le **surtourisme**, également appelé **surfréquentation touristique**, est un phénomène mondial résultant de l'**afflux massif de touristes dans des destinations spécifiques**, au point de dépasser la capacité de gestion et d'accueil de ces endroits. Ce phénomène peut avoir des impacts négatifs significatifs sur les destinations, l'environnement, la culture locale et la qualité de l'expérience touristique. Les principales caractéristiques du **surtourisme** incluent la congestion excessive, la détérioration de la qualité de vie pour les résidents locaux, la dégradation de l'environnement naturel, la hausse des prix de l'immobilier, la perte de l'authenticité culturelle, la saturation des infrastructures touristiques et même des conflits entre les habitants et les visiteurs » (Camping écologique, 2023).

1.2. Des forêts diversifiées, bien présentes⁴²



Image 26 : Hêtraie acide



Image 27 : Aulnaie alluviale à Laïches

La Montagne Basque compte 70 000 hectares de forêt. Elle dispose donc d'un espace forestier important, dominé par la hêtraie (Iraty, Holzarte) et la chênaie (Bois de Mixe). Les milieux forestiers sont de plusieurs types suivant leur localisation : forêts littorales, forêts d'altitudes (massif de la Rhune, massif des Arbailles, massif du Mondarrain., etc.), forêts des plaines alluviales, forêts mixtes, etc. La forêt d'Iraty est l'une des plus grande hêtraie d'Europe.

L'étagement montagnard et les gradients d'hygrométrie donnent lieu à une diversité importante d'espèces forestières. Ainsi, les plaines alluviales sont occupées majoritairement par des boisements affectionnant les sols plus ou moins humides où s'observe l'Aulne glutineux, le Frêne commun et le Chêne pédonculé. Sur les versants des collines, le Chêne tauzin et le Châtaigner ne sont pas rares. En montant en altitude, les Hêtres se font plus présents puis

se mêlent au Sapin pectiné. Sur les sommets les plus élevés, seul le Pin à crochet arrive à se développer.

Le changement climatique représente une forte menace pour les milieux forestiers en lien avec les répercussions qu'il entraîne : fréquence des sécheresses, évolution des aires de répartition des ravageurs, modifications des précipitations, risque incendie accru lié à l'augmentation du nombre de sécheresses. Les espèces forestières pourraient ainsi dans le futur être amenées à migrer vers le Nord, en altitude, ou disparaître. Ainsi, le Gouvernement de Navarre s'attend à voir certaines espèces locales, telles que le Hêtre, le Pin ou le Chêne pédonculé, disparaître complètement de leur territoire d'ici 2080. A titre d'exemple, il est considéré que le Hêtre serait déjà remonté de 70 mètres en 50 ans sur le versant sud des Pyrénées, démontrant le réel impact qu'a d'ores et déjà le changement climatique sur le milieu forestier. Une loi bioclimatique, établie dès 1893 par A.D.Hopkins, estime ainsi qu'une élévation de trois degrés des températures provoquerait une élévation globale de l'étagement végétal de 500 mètres. La hêtraie, qui représente l'un des milieux emblématiques du territoire de la Montagne Basque

⁴² Ce paragraphe est issu du diagnostic réalisé dans le cadre de l'« Etude d'opportunité et de faisabilité d'un Parc Naturel Régional Montagne Basque » réalisée en 2017 par CRP consulting.

est particulièrement sensible au réchauffement climatique, car inféodée aux milieux frais et humides. Le Hêtre est d'ailleurs une espèce "sentinelle du climat" suivie par l'Université de Bordeaux et le CBN Sud-Atlantique. La forêt connaît d'autres menaces que le changement climatique. Le tableau qui suit les synthétise.

Changement climatique et ses effets	Evolution des pratiques agricoles	Augmentation des besoins en énergie renouvelable	Pression foncière et artificialisation des sols
Recul de certains peuplements à long terme (hêtre) et/ou migration en altitude Dépérissement des peuplements Recul et migration en altitude des espèces avec les milieux, voire disparition de certaines espèces en raison de la faible altitude de la Montagne Basque	Evolution de la forêt en zone intermédiaire	Pratiques non vertueuses ⁴³ pour récolter le bois énergie ou le bois construction (coupes rases, diminutions du bois mort, menace pour les forêts anciennes et la faune forestière, notamment celle liée à la communauté des péricidés, etc.)	Défriche ⁴⁴
Fréquentation touristique et gestion de la cohabitation des activités	Evolution des espèces invasives, des maladies	Pollution	Exploitation de carrière
Dérangement des espèces nicheuses en forêt (exemple : Pic à dos blancs en forêt d'Iraty)	Frênes impactés par la chalarose Châtaigniers impactés par le cynips	Pollution atmosphérique	Défrichement

Tableau 50 : Liste des menaces susceptibles d'impacter les milieux forestiers

⁴³ La coupe rase est un mode de gestion forestier singulier. « Voici les principales raisons pour lesquelles un forestier organise une coupe rase :

- 1) Une coupe rase peut être effectuée pour des raisons sanitaires : la forêt est malade, les arbres sèchent sur pied à cause du manque d'eau et de fortes chaleurs, de maladies ou sont attaqués par des parasites. Le forestier n'a d'autres choix que de couper les parcelles pour protéger les autres et valoriser le bois avant qu'il ne se dégrade totalement ;
- 2) La coupe rase est indispensable lorsque l'essence en place n'est pas adaptée au changement climatique et à la hausse des températures. Dans ce cas, il s'agira de planter des essences mieux adaptées ;
- 3) Certaines essences, comme le pin sylvestre ou maritime, ont besoin de coupes rases pour renaître. En effet, sous une forêt de pins, il n'y a pas de lumière et les jeunes pousses ne peuvent se développer » (onf.fr).

Bien qu'elle existe, la coupe rase sur le territoire Montagne Basque ne concerne que des petites surfaces, principalement sur des parcelles privées.

⁴⁴ A l'échelle du territoire Montagne Basque, seules 19 communes ont reçu une autorisation de défrichement de 2002 à 2015. Parmi celles-ci, 18 étaient inférieures à 10 hectares et 1 comprise entre 10 et 25 hectares (Observatoire des espaces naturels, agricoles, forestiers et urbains ; 2024).

Encadré 10 : Les vieilles forêts (CEN Nouvelle-Aquitaine, 2022)

En 2018, le Conservatoire d'Espaces Naturelles Nouvelle-Aquitaine (CEN) a entrepris l'inventaire des forêts présumées anciennes des Pyrénées-Atlantiques. Ce travail se base sur une approche cartographique diachronique à partir des cartes de Cassini, d'État-Major et actuelle. Une forêt ancienne est un peuplement forestier implanté sur des terrains dont la présence forestière est avérée depuis les années 1850 et n'ayant pas connu de défrichement. Le sol forestier mature ayant une résilience longue, il concentre de nombreux enjeux écologiques. Parmi ces forêts anciennes, certaines ont des stades de développement mature pouvant être atteints au bout de plusieurs décennies à plusieurs siècles : ce sont les vieilles forêts. Une vieille forêt présente des phases avancées de sylvigénèse : arbres âgés et sénescents, essences dryades, arbres de gros diamètres, nombreux dendromicrohabitats, bois morts, etc. Depuis 2019, un inventaire de ces milieux a débuté. La méthodologie de définition et d'inventaire des vieilles forêts s'appuie sur les travaux menés par les chercheurs de l'UMR Dynafor (INRA-INPT, Toulouse). Les vieilles forêts demeurent pour la plupart des éléments isolés et fragilisés, et seraient estimées à 3 % de la surface forestière. Ce projet est mené avec de nombreux partenaires sur le département pour une meilleure prise en compte de cet enjeu. Il a pour objectif de :

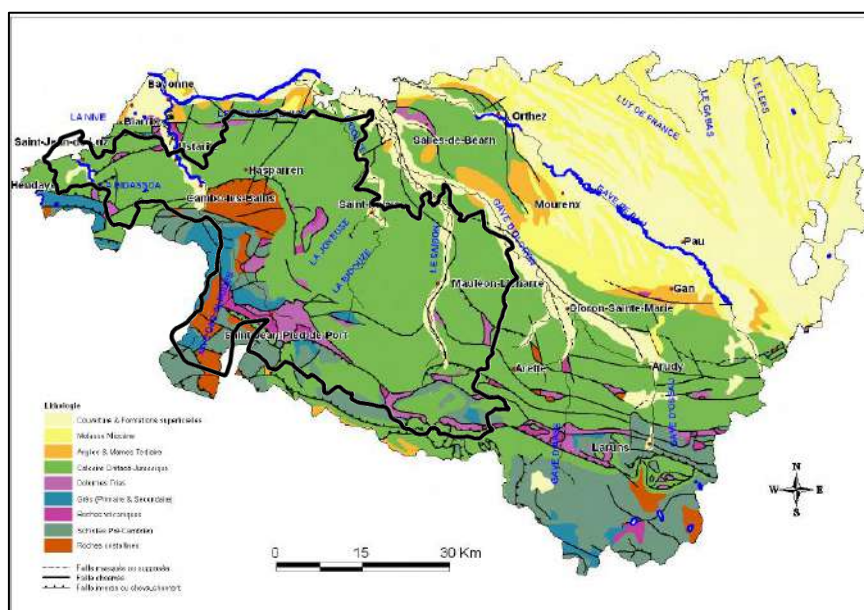
- Réaliser un inventaire des vieilles forêts ;
- Préserver des vieilles forêts, les forêts anciennes et les enjeux écologiques associés ;
- Améliorer la prise en compte de l'enjeu forestier dans les politiques de gestion forestière ;
- Valoriser le milieu et ses richesses auprès des propriétaires, professionnels, élus et grand public.

Le Pays Basque compte 44 466 hectares de forêt ancienne dont 100 hectares de vieilles forêts (au 31 décembre 2021). Elles se situent entre 0 et 1 800 mètres. Elles sont présentes dans des forêts de Chênes indigènes (sessiles, pédonculés, tauzins), de Hêtres, de Sapins et de Pins indigènes (sylvestres et à crochets). Elles abritent de nombreuses espèces floristiques (*Epipactis fageticola*, *Dicranum scoparium*, *Buxbaumia viridis*) et faunistiques (Pique-prune, Grand Capricorne, Lucane cerf-volant, Pic à dos blanc) protégées à l'échelle nationale.

1.3. Des milieux rocheux et grottes⁴⁵ d'ampleur exceptionnel

Du point de vue géologique, les Pyrénées sont un territoire riche et complexe avec une multiplicité d'affleurements de nature et d'âges différents. La Montagne Basque constitue "l'avant pays pyrénéen". Elle peut être rattachée à la portion occidentale de la chaîne des Pyrénées, en limite Sud du Bassin aquitain, principalement formée de terrains d'âges Crétacé et Eocène. Ces terrains sont fortement plissés mais généralement masqués par des épandages sédimentaires fluviaux plus récents provenant de l'érosion de la chaîne pyrénéenne (Michel, 2008). Des terrains primaires se rencontrent au sud-est dans le massif du Labourd et sont constitués en majorité de schistes (roches métamorphiques) et de quartzites (roches cristallines). Certaines roches sont d'origine volcanique. Elles forment la majorité des points

⁴⁵ Ce paragraphe est issu du diagnostic réalisé dans le cadre de l' « Etude d'opportunité et de faisabilité d'un Parc Naturel Régional Montagne Basque » réalisée en 2017 par CRP consulting.



Carte 35 : Carte lithologique simplifiée du département des Pyrénées-Atlantiques (Aubie et al., 2010)

hauts de la chaîne pyrénéenne. Quelques grès datant du primaire et du secondaire viennent s'intercaler dans ces terrains d'origines cristalline et métamorphique. Le reste de la chaîne des Pyrénées est constitué de calcaires et dolomies datant du Crétacé et du Jurassique qui alternent avec des marnes et des grès, correspondant à des

cycles de transgressions-régressions marines (Aubie et al., 2010). Cette géologie complexe permet la formation de nombreuses gorges, falaises et grottes sur le territoire. On y trouve également un nombre important de cavités, naturelles pour la quasi-totalité, du fait de la présence de formations d'âges Crétacé et Pré-Cambrien. Ainsi, 44 communes abritent au moins une cavité, celle de Sainte-Engrâce en possédant plus de 60 (seulement trois communes concernées dans le département) dont l'une des plus grandes salles souterraines d'Europe, la grotte de la Verna. Les autres communes qui possèdent les plus fortes densités en cavités sur le territoire sont Louhossoa, Saint-Esteben, Saint-Martin d'Arberoue et celles relevant du massif des Arbailles (Aubie et al., 2010).

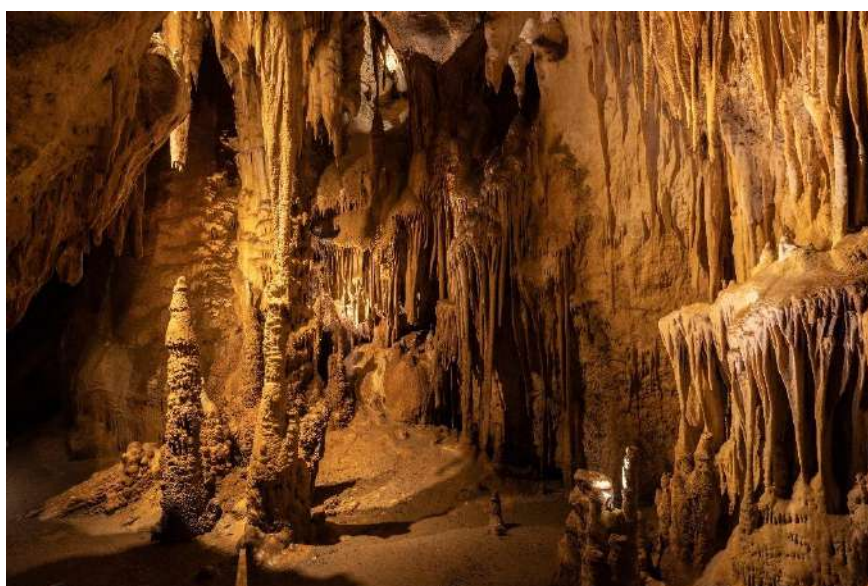


Photo 33 : ©Carole photographe - Grottes d'Oxocelhaya

Par ailleurs, les falaises rocheuses sont des niches écologiques particulièrement importantes puisqu'elles abritent de nombreuses espèces de rapaces tels que le Vautour fauve, le Vautour percnoptère ou le Gypaète barbu. Les sommets rocaillieux et les falaises sont aussi colonisés par le Grand-duc d'Europe et le Monticole bleu. La forte densité de cavités souterraines confère un intérêt très important au territoire pour les chauves-souris. Par exemple, une colonie de reproduction de Minioptère de Schreibers à Sare héberge 5 % de la population reproductrice régionale. Le Gouffre de Bexanka, sur la commune de Camou-Cihigue, accueille l'une des plus grande colonie hivernale de Rhinolophe euryale connue en France (CD64, 2017). Deux autres cavités, la grotte classée d'Etcheberria (Campanaga) et la grotte d'Urzo (commune d'Alçay) sont utilisées par plusieurs espèces de chauves-souris en période de transit (100 à 600 individus) (CEN, 2016). Le territoire héberge par ailleurs des coléoptères adaptés aux conditions de vie en milieux extrêmes (absence de lumière, faible disponibilité en nourriture) : *Hydraphaenops vasconicus vasconicus*, *Aphaenops jeanneli jeanneli* (endémique des Pyrénées) et *Aphaenops alberti* (CEN, 2016). Le tableau qui suit dresse une liste de menaces susceptibles de dégrader ces milieux.

Changement climatique et ses effets	Evolution des pratiques agricoles	Augmentation des besoins en énergie renouvelable	Pression foncière et artificialisation des sols
Erosion littorale Changement des facteurs abiotiques Déplacement/réduction du nombre d'espèces inféodés à ces milieux	Passages du feu sur des falaises et éboulis non pâturés		
Fréquentation touristique et gestion de la cohabitation des activités	Evolution des espèces invasives, des maladies	Pollution	Exploitation de carrière
Altération possible des milieux cavitaires (bruit, piétinement, aménagement touristique, lumière pollution, etc.) Dérangement de la faune rupestre Développement de nouvelles pratiques (highline, wingsuit, survol de drone, etc.)	Invasion des milieux par des espèces opportunistes et mieux adaptées à un milieu "défavorable" au détriment des espèces endémiques locales	Traitements chimiques utilisés en surface sur les habitats et le bétail susceptible de se retrouver par infiltration dans les eaux souterraines entraînant un impact sur les milieux souterrains	Disparition ou obstruction des cavités et des falaises

Tableau 51 : Liste des menaces susceptibles d'impacts les milieux rocheux et les grottes

régional comme la Narthécie des marais. Dans les zones de montagne, « *les secteurs très encaissés et humides offrent un habitat idéal pour plusieurs espèces rares et/ou protégées sur le plan national comme le Cystopteris diaphane, l'Hyménophyllum de Tunbridge, le Trichomanès remarquable et la Soldanelle velue* » (PICOUL J., 2019). Les fonctionnalités écologiques des milieux humides mais aussi des milieux aquatiques sur le territoire sont très significatives. Ces milieux jouent un rôle crucial en fournissant de l'eau aux autres habitats naturels, en retenant les sédiments, en régulant les niveaux d'eau (notamment pendant les périodes de basses eaux et les inondations) et en absorbant les éléments chimiques naturels et produits par l'Homme. De plus, ils sont considérés comme des réservoirs de carbone important. Ces milieux agissent comme des éponges naturelles et favorisent la vie animale et végétale. La santé de ces environnements joue un rôle crucial dans le maintien de l'équilibre des écosystèmes du territoire. L'image 17 illustre de manière schématique les fonctions écologiques, hydrologiques et biogéochimiques des milieux aquatiques et humides. En France, près de 50 % des zones humides ont disparu entre 1960 et 1990 (Comité interministériel de l'évaluation des politiques publiques, 1994). D'après le Ministère de l'Ecologie, cette situation s'explique par : l'artificialisation des sols, l'urbanisation et la création d'infrastructures de transports, l'intensification de l'agriculture, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes (ragondin, grenouille taureau, baccharis, etc.), l'aménagement des cours d'eau et la création de plan d'eau, la déprise agricole et la plantation de peupliers et de résineux, les prélèvements excessifs d'eau (OFB, 2023). Aujourd'hui, près de 29.5 % du territoire hexagonal est couvert par une zone humide. Le territoire Montagne Basque semble connaître des dynamiques similaires.

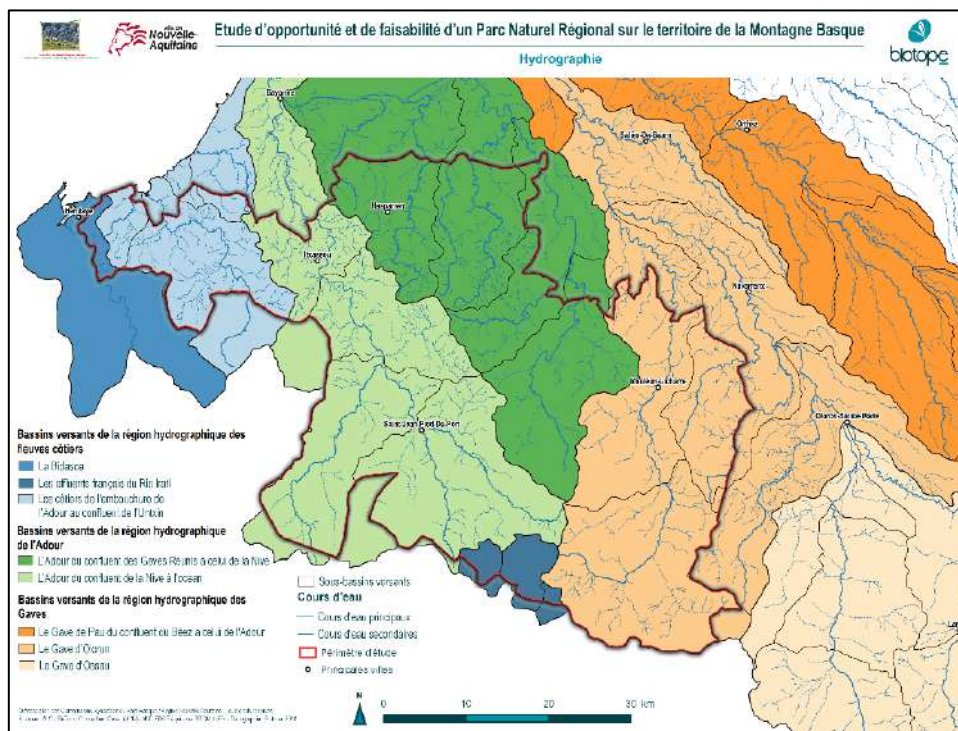
A l'échelle locale comme à l'échelle nationale, les zones humides semblent être encore méconnues. Des études sont en cours pour les recenser et les identifier.

Changement climatique et ses effets	Evolution des pratiques agricoles	Augmentation des besoins en énergie renouvelable	Pression foncière et artificialisation des sols
Assèchement Disparition d'espèces	Captage de sources susceptibles de se traduire par un assèchement des zones humides Piétinement des zones de sources et des tourbières par le gros bétail		Diminution des surfaces, Inondations Fragmentation des habitats
Fréquentation touristique et gestion de la cohabitation des activités	Evolution des espèces invasives, des maladies	Pollution	Exploitation de carrière

Piétinement Fragmentation de l'habitat Aménagements touristiques	Essor d'espèces invasives (jussie, ragondin, etc.)	Produits phytosanitaires Effluents	

Tableau 52 : Liste des menacées recensées pour les zones humides

1.5. Des milieux aquatiques de qualité



Carte 37 : Les bassins versants du territoire de la Montagne Basque (CRP consulting, 2017).

Le réseau hydrographique de la Montagne Basque est particulièrement dense et englobe un important chevelu de cours d'eau et de ruisseaux pour un linéaire total d'environ 3 500 kilomètres. Il permet la migration de plusieurs espèces de poissons .

Le réseau hydrographique s'articule principalement autour de l'Adour et s'inscrit en majorité dans son bassin versant⁴⁷. La Bidouze, la Joyeuse, la Nive et l'Ardevy sont ainsi des affluents de l'Adour. La partie orientale du territoire s'ancre plus particulièrement dans le bassin hydrographique des Gaves et s'articule autour du Gave d'Oloron et du Saison. Ces deux cours d'eau sont également des affluents de l'Adour et appartiennent plus largement à son bassin-versant. Ces cours d'eau présentent un régime hydraulique particulier, dépendant des pluies et de la fonte des neiges, en lien avec leur origine montagnarde. La partie littorale du territoire,

⁴⁷ Les bassins versants du territoire de la Montagne Basque sont décrit finement dans le chapitre dédié à la ressource "eau".

à l'Ouest, appartient au bassin versant associé aux fleuves côtiers, avec les affluents de l'Untxin et de la Bidassoa entre Espelette et Bariatou et les affluents français du Rio Irati sur le sud des communes de Lecumberry et Mendive et l'ouest de Larrau.

Le lit des cours d'eau accueille de nombreuses plantes aquatiques comme les potamots et renoncules. Plus en amont, les plantes supérieures sont plus rares et laissent place à des mousses aquatiques adaptées aux courants rapides et aux secteurs torrentiels des vallées. Des plantes adaptées à ces conditions se retrouvent toutefois, comme le Trichomanès remarquable ou la Soldanelle velue. Les zones humides, associées aux cours d'eau, constituent un réservoir de nourriture autant qu'un lieu de reproduction et de vie pour de nombreuses espèces végétales dites hygrophiles, telles que les mousses, les sphaignes, les droséras, joncs, etc. Les populations de poissons varient selon l'altitude des cours d'eau et leur taille. Les petits cours d'eau d'altitude et de bonne qualité accueillent ainsi par exemple des populations de truites et de chabots. Les affluents et sous-affluents de moins bonne qualité offrent un habitat à de nombreuses autres espèces communes comme le Vairon, la Loche franche ou encore le Goujon. Sur les cours d'eau de plaine, de taille plus conséquente, des poissons comme la vandoise, le barbeau fluviatile ou encore le chevesne sont présents. Le flet peut se retrouver dans les estuaires et remonter les cours d'eau associés. Les cours d'eau de la Montagne Basque accueillent également des espèces faunistiques plus rares comme la Mulette perlière (*Margaritefera margaritifera*), observée sur le bassin de la Nivelle, la Loutre d'Europe ou encore l'Ecrevisse à pattes blanches. Les ruisseaux de montagne revêtent une importance particulière d'un point de vue écologique, car ils constituent le milieu de plusieurs espèces rares et endémiques, comme la Grenouille des Pyrénées, le Calotriton des Pyrénées ou le Desman des Pyrénées (de moins en moins nombreux).



Image 29 : Mulette perlière, Ecrevisse à pattes blanches, Grenouilles des Pyrénées (de gauche à droite)

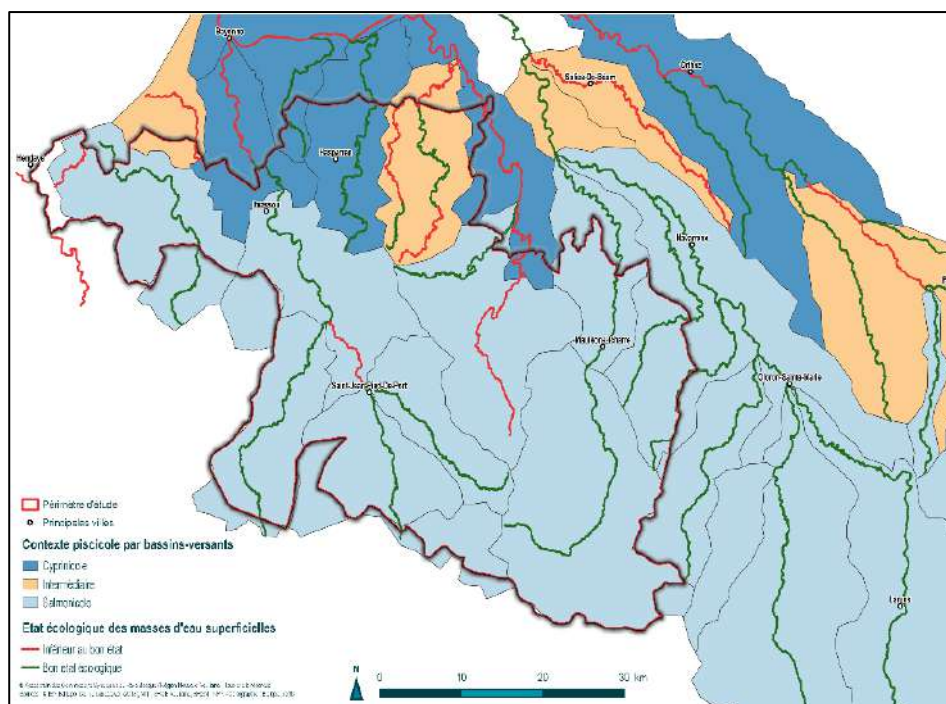
Indépendamment des conditions naturelles, la faune et la flore des cours d'eau sont largement conditionnées par la qualité des eaux et les obstacles de franchissement⁴⁸. Plusieurs critères permettent d'analyser la qualité des eaux :

⁴⁸ Des données plus précises sont présentées dans le chapitre dédié à la ressource "eau".

Etat chimique	Au Pays Basque, seules 21 % des masses d'eau font l'objet d'un suivi de l'état chimique. Selon ce dernier, 17 % des masses d'eau sont classées en bon état et 4 % en mauvais état (SDAGE, 2019).
Etat écologique	Les masses d'eau superficielles du territoire Montagne Basque sont classées en "bon état" et "inférieur au bon état" du point de vue de l'état écologique.
Etat biologique	La qualité physico-chimique et bactériologique des cours d'eau du périmètre du projet de PNR est plutôt bonne et se dégraderait surtout lors de conditions pluvieuses intenses (en dehors d'incident particuliers très ponctuels).
Données phytosanitaires et hydrobiologiques	Moins de dix molécules sont présentes dans les échantillons prélevés. Il s'agit notamment d'herbicides sélectifs, du glyphosate et AMPA (dérivé du glyphosate) pouvant provenir des usages agricoles, des particuliers et des entreprises. Sans dépasser les seuils réglementaires, il est constaté la présence du Métolachlore total et ses dérivés sur les cours d'eau du Pays Basque. L'usage de produits phytosanitaires apparaît comme très faible du fait des productions agricoles réalisées, avec des indices de fréquence de traitement communal généralement inférieurs à 0,3 ce qui n'empêche pas de retrouver des traces de produits dans les captages de montagne (CAPB, 2022)

Tableau 53 : Qualité des eaux du territoire Montagne Basque

Au-delà de la qualité de l'eau, le territoire Montagne Basque compte près de 500 obstacles à l'écoulement des eaux. Ces derniers sont de différentes nature : anciens moulins, barrages, centrales hydroélectriques, etc.



Carte 38 : Qualité des cours d'eau et contexte piscicole (CRP consulting, 2017)

Les milieux aquatiques sont ainsi concernés par différentes menaces. Le tableau qui suit les présente.

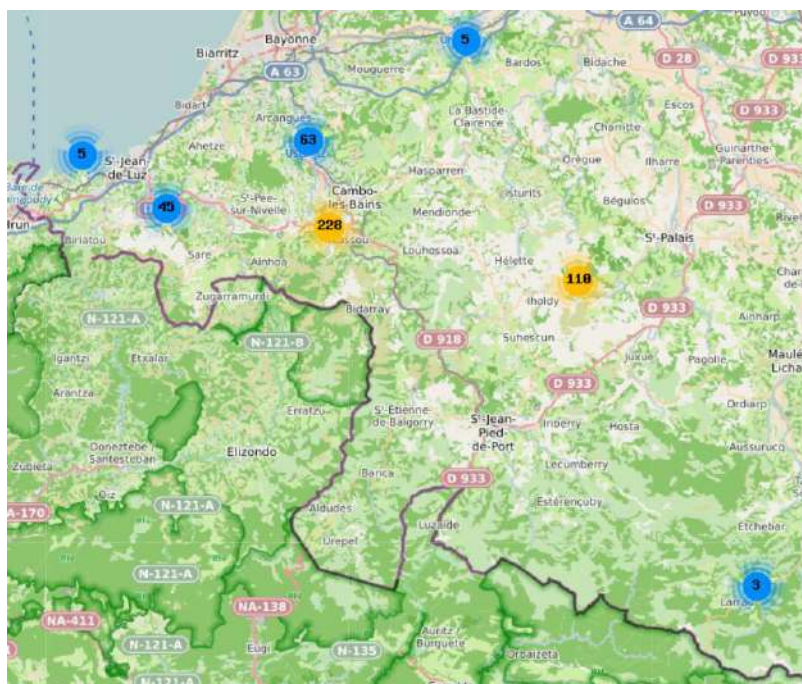
Changement climatique et ses effets	Evolution des pratiques agricoles	Augmentation des besoins en énergie renouvelable	Pression foncière et artificialisation des sols
Accentuation des phénomènes extrêmes : sécheresse avec des étages marqués, forts épisodes de pluies avec de nombreuses crues, etc. Augmentation des températures globales même en hiver Effets indirects des changements marins sur des espèces piscicoles migratrices du territoire	Abreuvement des bêtes dans les cours d'eau Impact des pesticides sur la qualité des eaux Diminution de l'entretien des cours d'eau	Ressource en bois énergie prélevée sur les ripisylves avec des impacts négatifs sur les milieux aquatiques (modification ensoleillement, température, etc.) Nécessité de mise en place d'aménagements aux abords des centrales hydroélectriques	Augmentation du ruissellement du fait de l'artificialisation des sols, augmentation de la quantité d'eau arrivant dans les cours d'eau (eau non filtrée de mauvaise qualité chargée en hydrocarbure et polluants superficiels) Fragmentation des habitats Gestion et/ou absence de gestion des berges et de la ripisylve
Fréquentation touristique et gestion de la cohabitation des activités	Evolution des espèces invasives, des maladies	Pollution	Exploitation de carrière
Baignade (dérangement de la faune, piétinement de la mulette perlière et autres espèces, pollution liée aux crèmes solaires) Petits aménagements dans les cours d'eau (piscine) Canyoning Randonnées aquatiques de plus en plus présentes et pas toujours sur des itinéraires maîtrisés	Essor de certaines espèces invasives (Vison d'Amérique, etc.)	Produits chimiques Activités de tourisme Assainissement Déchets avec dépôts sauvages	Des cours d'eau chargé en minerais du fait d'ancienne activité minière (mortalité directe de poissons et colmatage du fond des cours d'eau impactant négativement la reproduction et les habitats sur des temps long)

Tableau 54 : Liste des menaces susceptibles d'impacter les milieux aquatiques

1.6. Haies, arbres isolés, bâti rural : des infrastructures supports de biodiversité

Les haies, les arbres isolés et le bâti rural garantissent le maintien de continuités écologiques indispensables à la préservation de la biodiversité. L'intérêt de ces infrastructures n'est plus à démontrer. Toutefois, les connaissances sur ces éléments ne sont que partielles.

- **Les haies.** Il existe différents types de haie (la haie basse taillée au carré, la haie basse buissonnante, la haie haute, la ripisylve). La haie remplit de nombreuses fonctions. Elle s'apparente à un brise-vent protégeant les cultures, les bêtes, les bâtiments. Elle joue un rôle clé dans le cycle de l'eau (filtration et rétention d'eau limitant ainsi les inondations). Elle accroît la protection des sols contre l'érosion. Elle protège le champ des potentielles pollutions issues des parcelles voisines. Elle contribue au maintien de la biodiversité et des équilibres écologiques ainsi qu'à la lutte contre les ravageurs. Pour terminer, la haie remplit une fonction productive synonyme de revenu : bois de chauffage, bois d'œuvre, piquets, plaquettes, fourrages (feuillages du frêne par exemple). Aujourd'hui, il n'existe pas d'inventaire précis des haies sur l'ensemble du territoire.
- **Les arbres isolés.** : Situés dans les prairies, ils constituent un abri pour le bétail lors des fortes chaleurs, par des temps pluvieux ou encore lors de températures très basses. Les études montrent que la température baisse de 10 à 15 degrés sous un arbre. Par ailleurs, les bêtes l'utilisent comme grattoir. Ils concourent donc fortement à l'amélioration du bien-être animal. Ils sont également extrêmement prisés par la faune sauvage et par l'avifaune. Parmi les arbres isolés se trouvent les arbres têtards. Le têtard est un arbre, le plus souvent feuillu, coupé pour une récolte régulière



modifications du climat, ils disparaissent peu à peu des champs et des forêts. Euskal Herriko Laborantza Ganbara (EHLG) et le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA) se sont associés pour remettre au goût du jour cette pratique paysanne ancienne en réalisant un inventaire participatif et des formations. A ce jour, l'inventaire participatif réalisé à l'échelle de la CAPB a permis de recenser 464 arbres têtards. Ce dernier est toujours en cours. De nombreux arbres sont encore à recenser. En complément, une étude a été réalisée sur le territoire de la Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri. Cette dernière a révélé l'existence de 213 arbres têtards. Parmi eux, 40.6% sont des châtaigniers observés en groupes, 18.3% sont des chênes isolés, 16.8 % des frênes communs isolés. 83.1% sont de vieux arbres (grande circonférence). 71.3 % ont été évalués en bon état de conservation mais 60,8 % ne sont plus entretenus à ce jour.

- **Le bâti rural.** Le bâti rural, notamment les granges et les bordes (construction agricole dédiée au stock de fourrage et à l'abri des bêtes présents en zone intermédiaire), contribue au maintien de la biodiversité en offrant des habitats à des nombreuses espèces faunistiques, telles les chauves-souris. Seul, le territoire Montagne des Aldudes a réalisé un inventaire de ces éléments.

L'ensemble de ces éléments sont soumis à des menaces décrites dans le tableau suivant :

Changement climatique et ses effets	Evolution des pratiques agricoles	Augmentation des besoins en énergie renouvelable	Pression foncière et artificialisation des sols
Disparition de certaines essences de haie	Diminution ou absence d'entretien des éléments par manque de temps, de moyens financiers Entretien avec des outils non adaptés (déchiquetage) Perte de savoir-faire liés à la haie	Volonté de valoriser la haie pour du bois énergie susceptible de se solder par une mauvaise gestion de cette dernière	Perte de bâtis ruraux disponible pour la faune
Fréquentation touristique et gestion de la cohabitation des activités	Evolution des espèces invasives, des maladies	Pollution	Exploitation de carrière
Peu d'impact	Essor de la Renouée du japon sur les ripisylve	Peu d'impact	Peu d'impact

Tableau 55 : Liste des menaces susceptibles d'impacter les haies, les arbres isolés et le bâti rural

Synthèse de la partie 1 :

Le territoire Montagne Basque compte six principaux écosystèmes : les milieux agropastoraux, les milieux forestiers, les milieux rocheux et les grottes, les milieux humides, les milieux aquatiques, les infrastructures écologiques (haies, arbres isolés, bâtis ruraux). Parmi ces écosystèmes, les milieux agropastoraux, dépendants des pratiques, des savoirs et des savoir-faire de l'Homme, sont prépondérants. **Il convient donc d'œuvrer au maintien du nombre d'exploitations agricoles sur le territoire et à la préservation des pratiques agropastorales.**

Cette diversité d'écosystèmes constitue une mosaïque riche et exceptionnelle. Le maintien de cette dernière nécessite de :

- Connaître les écosystèmes et leurs proportions sur le territoire ;
- Préserver les milieux ;
- Préserver les écosystèmes agropastoraux en conciliant production et biodiversité, en évitant l'uniformisation des pratiques agricoles et en veillant à la place de l'arbre dans les systèmes agricoles ;
- Préserver les écosystèmes forestiers en conciliant production et biodiversité, en évitant l'uniformisation des pratiques forestières et en reconnaissant les enjeux écologiques et les services écosystémiques produits par ces milieux autres que productifs ;
- Préserver les milieux humides et aquatiques, leurs fonctionnalités ainsi que les espèces associées ;
- Veiller à maîtriser la fréquentation des milieux notamment des milieux rocheux ;
- Veiller au développement durable et raisonné des énergies renouvelables ;
- Maîtriser la dynamique des espèces exotiques envahissantes ;
- Améliorer la connaissance sur la biodiversité et les interactions avec les activités anthropiques (lien entre pastoralisme et biodiversité (impacts écobuage, pâturage, etc.), impact tourisme, etc.).

2. La présence d'un patrimoine naturel riche et remarquable

Le patrimoine naturel de la Montagne Basque se compose de divers éléments : les habitats d'intérêts communautaires, la flore et la faune dites patrimoniales, la géologie, la pédologie sans oublier la biodiversité dite ordinaire. Ces composants sont totalement reconnus ou en partie à l'échelle locale, nationale et européenne. Pourtant, ils font souvent l'objet d'un manque de connaissances.

2.1. Un nombre important d'habitats patrimoniaux parmi lesquels prédominent les habitats agropastoraux

CODE	Site	Directive	Superficie	DOCOB	Structure porteuse
FR 7200756	Montagnes des Aldudes	HABITAT	18 673 ha	En animation	CS Vallée de Baigorri
FR 7200759	Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi	HABITAT	5 793 ha	En animation	SIVU Mondarrain / Artzamendi
FR7200754	Montagnes de Saint-Jean-Pied-de-Port	HABITAT	12195 ha	En animation	CS du Pays de Cize
FR7212015	Haute-Cize : Pic d'Herrozate et Forêt d'Orion	OISEAU	6 388 ha	En animation	CS du Pays de Cize
FR7200786	La Nive	HABITAT	9 473 ha	En animation	CAPB
FR7200785	La Nivelle (estuaire, barthes et cours d'eau)	HABITAT	1 450 ha	En animation	CAPB
FR7200760	Massif de la Rhune et de Choldocogagna	HABITAT	5 385 ha	En animation	CAPB
FR7212011	Col de Lizarrieta	OISEAU	1 499 ha	En animation	CAPB
FR7200790	Le Saison	HABITAT	2 200 ha	En animation	SIGOM
FR7212012	Vallée de la Nive des Aldudes, col de Linux	OISEAU	14 865 ha	En animation	CS Vallée de Baigorri
FR7200758	Baigura	HABITAT	3 297 ha	En cours d'élaboration	CAPB
FR7200789	La Bidouze	HABITAT	2 750 ha	En cours d'élaboration	CAPB
FR7200749	Montagnes du Baretous	HABITAT	14 515 ha	Diagnostic écologique réalisé	DDTM
FR7200751	Montagne du Pic des Escaliers	HABITAT	8 986 ha	Diagnostic écologique réalisé	DDTM
FR7200752	Massif des Arbaillies	HABITAT	12 982 ha	Diagnostic écologique réalisé	DDTM
FR7212004	Haute Soule : Forêt des Arbaillies	OISEAU	7 114 ha	Diagnostic écologique réalisé	DDTM
FR7200753	Forêt d'Iraty	HABITAT	2 456 ha	Diagnostic écologique réalisé	DDTM
FR7212003	Haute Soule : massif forestier, gorges d'Holzarte et Olhadubi	OISEAU	2 607 ha	Diagnostic écologique réalisé	DDTM
FR7212005	Haute Soule : Forêt d'Iraty, Orgamioexka et pic des Escaliers	OISEAU	5 584 ha	Diagnostic écologique réalisé	DDTM
FR7212008	Haute Soule : Massif de la Pierre Saint Martin	OISEAU	18 312 ha	Diagnostic écologique réalisé	DDTM
FR7200750	Montagne de la Haute Soule	HABITAT	14 601 ha	-	DDTM

Tableau 56 : Liste des sites Natura 2000 du territoire Montagne Basque

Lancé en 1992, Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels dont le but est de concilier biodiversité et activités humaines, dans une logique de développement durable. Les périmètres Natura 2000 définissent des espaces d'intérêt écologique identifiés pour la qualité et la fragilité des espèces végétales, animales et des habitats naturels qu'ils abritent. Le territoire de la Montagne Basque compte 21 sites classés Natura 2000 faisant l'objet de DOCOB animé, en cours d'élaboration ou pour lesquels des premières études ont été réalisées (voir tableau complet en annexe).

Parmi ces sites, de nombreux habitats sont directement inféodés à l'agriculture et à l'agropastoralisme. Le tableau qui suit les présente :

Habitats naturels d'intérêt communautaire et principales espèces remarquables associées	Enjeux
Prairies maigres de fauche de basse altitude 6510 Prairies fauchées montagnardes et subalpines des Pyrénées 6520-2 <u>Espèces végétales remarquables associées</u> : aucune espèce remarquable spécifiquement associée à l'habitat, l'intérêt de ces prairies repose en particulier sur leur diversité et leur typicité floristique. <u>Espèces animales remarquables associées</u> : Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Rhinolophe euryale, Grand Murin, Petit Murin, Alouette lulu, Pie grièche écorcheur, Tarier pâtre, etc.	Risque d'abandon des pratiques de fauche et de pâturage favorisant la dynamique progressive (ourlets puis fourrés) en cas d'exploitation trop faible. Risque d'intensification (fertilisation, utilisations trop précoces et/ou trop régulières, etc.) des prairies par une fertilisation trop importante qui provoque une diminution des espèces adaptées aux milieux pauvres en nutriments, caractéristiques des prairies maigres riches en biodiversité.

Landes sèches européennes 4030 <u>Espèces végétales remarquables associées</u> : Bruyère de St Daboec, Gentiane pneumonanthe, Grémil à rameaux étalés, etc. <u>Espèces animales remarquables associées</u> : Vipère de Séoane, Azuré des mouillères, Pouillot ibérique, Linotte mélodieuse, Fauvette pitchou, Pie-grièche écorcheur, etc.	Risque de colonisation par la fougère aigle, l'ajonc d'Europe ou le Genêt à balais, qui entraîne la diminution de la diversité floristique de l'habitat et une fermeture du milieu. Risque de boisement
Landes subalpines et alpines 4060 <u>Espèces animales remarquables associées</u> : Grand Tétrás, Lagopède alpin, etc.	Risque de boisement de la lande. Dynamique régressive rare sur ce type d'habitat.
Formation à Juniperus communis sur landes ou pelouse calcaires 5130 <u>Espèces végétales remarquables associées</u> : nombreux bryophytes et champignons associés. <u>Espèces animales remarquables associées</u> : Perdrix grise des Pyrénées, entomofaune et herpétofaune.	Risque de fermeture de la lande par dynamique progressive. Risque de disparition de l'habitat par destruction directe et totale des genévriers.
Chênaies galicio-portugaises à Quercus robur et Quercus pyrenaica 9230 <u>Espèces végétales remarquables associées</u> : c'est la présence de Q. pyrenaica qui justifie l'intérêt de cet habitat.	Risque d'évolution de ce faciès pionnier vers un boisement à Q. robur. Risque de non-renouvellement de l'habitat en cas de surutilisation pastorale.
Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes 6230 <u>Espèces animales remarquables associées</u> : Vipère de Séoane, Lézard de Bonnal, Azuré des mouillères, Linotte mélodieuse, Pie grièche écorcheur, etc.	Risque d'évolution vers des landes (ajoncs, fougères, rhododendron, genévriers, éricacées, etc.) puis des fourrés (si les conditions pédoclimatiques le permettent) si absence de pâturage. Risque de banalisation des espèces floristiques et disparition de l'habitat si pression pastorale trop forte. Risque de colonisation par les espèces sociales (brachypode ou fougère) d'ourlet, si abandon du pâturage ou fréquence d'écobuages trop forte.
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires - 6210 Pelouses calcicoles xérophiles des Pyrénées 6213 <u>Espèce végétale remarquable associée</u> : Géranium d'Endress. <u>Espèces animales remarquables associée</u> : Azuré du serpolet, Lézard catalan, Coronelle lisse, etc.	Risque d'évolution vers un stade d'ourlet puis de fourré si manque de pression pastorale ou fréquence d'écobuages trop forte. Risque d'évolution vers des landes (ajoncs, genêt, genévriers, éricacées, etc.) puis des fourrés (si les conditions pédoclimatiques le permettent) si absence de pâturage. Banalisation du cortège floristique si chargement trop important.

Pelouses acidiphiles et mésophiles pyrénéennes denses à <i>Festuca eskia</i> 6140-1	Habitat relativement stable. Risque d'évolution possible en lande à rhododendrons
Pelouses calcaires alpines et subalpines 6170 <u>Espèce végétale remarquable associée</u> : Armérie à nervures poilues, Géranium cendré, etc.	Risque d'évolution en landes possible en absence de pastoralisme. Si pâturage trop fort, risque de transformation progressive en nardaie.
Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles 8130	Risque d'évolution vers des pelouses plus classiques. Habitats plus ou moins fragiles car installés sur des substrats peu ou pas fixés. Risque de dégradation par surfréquentation.
Prés humides et bas-marais acidiphiles atlantiques 6410-6 Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion 7150 Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à collinéenne des régions atlantiques, des <i>Littorelletea uniflora</i> 3110-1 Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, acidiphiles, de niveau topographique moyen, planitiales à montagnardes, des <i>Isoeto-Juncetea</i> 3130 <u>Espèces végétales remarquables associées</u> : Spiranthe d'été, Rossolis intermédiaire, Rossolis à feuilles rondes, Lycopode des tourbières, Dryopteris à crêtes, Jonc raide, Narthécie des marais, Sphaigne molle, etc. <u>Espèces animales remarquables associées</u> : Euprocte des Pyrénées, Triton palmé, Lézard vivipare, Salamandre tachetée, Agrion de Mercure, Campagnol amphibie, etc.	Importance des zones humides dans le fonctionnement pastoral global de l'estive. Risque de déstructuration et changement du cortège floristique de la zone humide si concentration trop importante des troupeaux. Risque de diminution de la diversité floristique et fermeture du milieu si pression pastorale trop faible.
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> 6430-5 Mégaphorbiaies oligohalines 6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiales et des étages montagnards 8220-21 Végétation humo-épilithique des rochers et parois acidiclinales vasco-cantabrique 6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude 3240 Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix eleagnos</i> <u>Espèces animales remarquables associées</u> : Saumon atlantiques, Lamproie Marine, Chabot	Conserver/restaurer les habitats prairies de fond de vallée, en favorisant un pâturage extensif adapté, une fertilisation modérée et une fauche tardive. Préserver les ripisylves et les haies en fond de vallée, en garantir la continuité restaurer des corridors biologiques. Encourager une conversion des cultures à proximité immédiate des cours d'eau en prairies, ou à minima une extension des zones tampons. Limiter les apports d'intrants sur les parcelles en bordure de cours d'eau. Encourager les pratiques agricoles contribuant à la présence d'habitats d'IC et/ou d'habitat d'espèce d'IC liés aux cours d'eau

de l'Adour, Grande Alose, Desman des Pyrénées, Loutre d'Europe, Ecrevisse à pattes blanches, Mulette perlière, etc.	

Tableau 57 : Liste des habitats agropastoraux d'intérêts communautaires

(Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques, 2022)

De nombreux autres habitats composent le territoire Montagne Basque. Ces derniers sont recensés dans les divers DOCOB et/ou études écologiques. Toutefois, il n'existe à ce jour aucun document qui les recense de manières exhaustives. Par ailleurs, des pratiques notamment agricoles peuvent impactés négativement les milieux. A ce jour, il n'existe pas de données précises sur ces phénomènes sur le territoire.

2.2. La flore et fonge patrimoniale du territoire Montagne Basque marquée par un fort taux d'endémisme

Le Conservatoire Botanique National Pyrénées et Midi-Pyrénées (CBNPMP) a été sollicité pour identifier les éléments patrimoniaux présents sur le territoire Montagne Basque aussi bien en termes de flore que de végétation. Le tableau qui suit synthétise la note produite.

Flore vasculaire
Les espèces retenues dans le rang de bioévaluation "majeur à fort" peuvent être considérées comme rares (voir tableau 1 en annexe). Les espèces classées dans la catégorie "majeur" ont un dénominateur commun, en plus d'être rares, ce sont des espèces présente uniquement sur le territoire Montagne Basque. Il s'agit de : <i>Asperula capillacea</i> (Lange) R.Vilm., 1975 ; <i>Soldanella villosa</i> Darracq ex Labarrère, 1850 ; <i>Orchis langei</i> K.Richt., 1890 ; <i>Helictotrichon cantabricum</i> (Lag.) Gervais, 1973 ; <i>Geranium endressii</i> J.Gay, 1832. La responsabilité du territoire pour la conservation de ces espèces est donc à son plus haut niveau. Ces espèces sont néanmoins toutes présentes dans les Pyrénées espagnoles ce qui explique des statuts parfois "peu préoccupants" sur la liste rouge pyrénéenne. La seule exception est l'Aspérule capillaire, endémique du massif des Arbailles, mais il reste possible qu'elle soit sous observée dans les Pyrénées car c'est une espèce peu connue et son rang taxonomique est traité de manière hétérogène selon les flores. Pour les espèces classées dans la catégorie "très fort", la responsabilité du territoire est moins élevée. Par contre ces espèces bénéficient fortement d'un autre critère, comme par exemple l'Aconit de Napel (<i>Aconitum napellus</i> subsp. <i>napellus</i>) et l'Oeillet à fleurs géminées (<i>Dianthus geminiflorus</i>) qui présentent une chorologie restreinte. Ces espèces sont : <i>Ranunculus parnassifolius</i> subsp. <i>favargerii</i> P.Küpf., 1975 ; <i>Dianthus geminiflorus</i> Loisel., 1807 ; <i>Aconitum napellus</i> subsp. <i>napellus</i> L., 1753 ; <i>Erica lusitanica</i> subsp. <i>cantabrica</i> Fagúndez & Izco, 2007 ; <i>Prunus lusitanica</i> L., 1753 ; <i>Leptogramma pozoi</i> (Lag.) Heywood, 1961. Dans les espèces classées "fort", les profils sont encore plus variés. Ce sont souvent des espèces pour lesquelles la responsabilité du PNR est moindre, On y retrouve par exemple des espèces avec un statut de menaces élevées (VU) en France comme c'est le cas de la <i>Gymnadenia odorante</i> (<i>Gymnadenia odoratissima</i>) et de la <i>Spiranthe d'été</i> (<i>Spiranthes aestivalis</i>). D'autres espèces y sont classées en raison de la singularité de leur chorologie comme le Bec-de-grue de Manescout (<i>Erodium</i>

manescavii) et le Colchique des montagnes (*Colchicum montanum*). Au total, le CBN estime que 26 espèces présentent un enjeu de préservation "fort".

Bryophyte

Les bryophytes (mousses et hépatiques) font partie de la flore d'une région, mais leur petite taille et les connaissances limitées à leur sujet font qu'elles sont souvent négligées dans les efforts de conservation. Il n'existe pas de liste rouge nationale des bryophytes, ni de liste rouge régionale Nouvelle-Aquitaine. Il demeure cependant une liste de 14 espèces de bryophytes protégées sur l'ensemble national qui est applicable. Dans cette liste, deux espèces sont présentes sur le territoire Montagne Basque, également inscrites à l'annexe II de la Directive européenne Habitats : *Dicranum viride* (Larrau, Sainte-Engrâce, Lecumberry, Ustaritz) et *Buxbaumia viridis* (Iraty).

La présence de climats hyperocéaniques très originaux permet l'expression sur les montagnes du Pays Basque d'un nombre considérable d'espèces de bryophytes présent uniquement sur le territoire et/ou partagées avec certaines enclaves de Bretagne et du Massif central. Ces espèces sont dominées par les hépatiques, en particulier les *Plagiochilaceae*, les *Lepidoziaceae* et les *Lejeuneaceae*.

L'endémisme restreint est très rare chez les bryophytes. Les espèces ont souvent des répartitions très larges, les quelques endémismes se cantonnent à une large échelle, comme les espèces endémiques du continent européen. Ainsi les Montagnes Basques abritent deux espèces endémiques de l'Europe : *Breutelia chrysocoma* (Aussurucq, Mendive), et *Saccogyna viticulosa* (répandue). L'une des mousses les plus rares d'Europe, *Ptychomitrium incurvum*, a été détectée il y a près d'un siècle sur le territoire (Estérençuby, 1935). Au total, 31 espèces d'intérêt divers ont été recensées (voir tableau 2 en annexe).

Des auteurs britanniques (J.E. Hall, K.J. Kirby and A.M. Whitbread 2004) signalent l'existence de ce qu'ils appellent des "temperate rainforests" dans la Montagne Basque et en Bretagne. Ce sont des forêts pluviales tempérées bien caractérisées en Grande Bretagne, sur la base de paramètres climatiques, de la présence d'espèces hyperocéaniques de bryophytes, de fougères (*Hymenophyllum tunbrigense*, *Polypodium* spp., etc.) et de lichens, et d'un recouvrement élevé de bryophytes en général. Les conditions climatiques requises pour former une forêt pluviale tempérée sont présentes sur moins de 1% de la planète, ce qui en fait un habitat très rare. Cependant, nous n'avons pas connaissance d'études corroborant la présence de cet habitat si rare au niveau mondial où les bryophytes jouent un rôle fondamental. En résumé, la Montagne Basque est l'une des régions de France (et d'Europe) qui abrite une des bryoflores la plus riche et la plus originale. Cette région a bénéficié des travaux intenses de Pierre et Valentine Allorge dans les années 1920-30, mais avec peu d'activités ultérieurement. On peut toutefois noter le travail de Bonte & Boudier en 2016, le suivi des espèces de la Directive Habitat (CBNPMP et ONF) et la tenue d'une session du SBCO en 2004. Il convient de noter qu'il serait nécessaire de rafraîchir la base de connaissances sur la bryoflore basque et en particulier sur son état de conservation.

Fonge

Il s'agit ici des champignons non lichénisés. Il s'appuie sur une extraction de données naturalistes issues de l'OBVNA. Néanmoins, cet export reflète l'état de la connaissance mycologique actuel et ne saurait tenir compte du fort potentiel de taxons qui reste à inventorier. Afin de hiérarchiser les enjeux patrimoniaux mycologiques connus au sein du périmètre du projet de PNR Montagne

Basque, les catégories "Liste rouge des champignons" ont été utilisées. Or, en l'absence de liste rouge régionale de champignons pour la Nouvelle-Aquitaine, il sera fait référence aux catégories liste rouge des champignons de l'ancienne région Midi-Pyrénées.

Les champignons forestiers : Les massifs forestiers du périmètre, en particulier hêtraies, sapinières et hêtraies-sapinières, et dans une moindre mesure les pineraies de Pin à crochets, abritent des champignons rares et exigeants de par leurs besoins en termes de volumes de bois mort et de maturité forestière. Il est possible de citer les espèces les plus remarquables, les espèces en danger d'extinction et vulnérables présentes dans ces forêts : *Pholiota jahnii* [EN], *Psathyrella cotonea* [EN], *Tubaria confragosa* [VU], *Ischnoderma resinosum* [VU], *Hericium erinaceus* [VU], *Pluteus luctuosus* [VU], *Tyromyces kmetii* [VU], et *Pholiota pinicola* [VU]. On dispose aussi de données historiques de champignons rares voire emblématiques. *Hapalopilus croceus*, un massif polypore safran occupe les troncs de chênes (voire châtaigniers) cariés de gros diamètre. Il est rarissime à l'échelle nationale, en danger critique d'extinction sur la liste rouge Midi-Pyrénées, et mériterait d'être recherché dans le bois de Saint-Pée-sur-Nivelle notamment. Il existe aussi des mentions d'*Inonotus cuticularis* [EN] (Polypore peigné), et *Hericium coralloides* [EN] (Hydne corail des feuillus), sur Hêtre quant à eux, qui seraient à réactualiser. *Hydnellum mirabile* [CR] et *Sarcodon scabrosus* [VU] sont quant à eux deux hydnes terrestres ectomycorhiziens dépendants de la continuité forestière. Le premier aurait été observé au Bois de Chéraute, le second occupe la hêtraie de Gurs.

Les champignons des zones humides : Le réseau de tourbières (d'Iratzabaleta, Heguichouria, Oltzalur, des trois Fontaines, versant nord sous le pic d'Arbouty) et de petites zones humides intraforestières (Gurs, Sus) accueillent des champignons très spécialisés. On retiendra l'espèce sphagnicole *Clavaria sphagnicola* [EN] en danger d'extinction, ainsi que les espèces vulnérables, bryo-endophytes tels que *Arrhenia philonotis* [VU] et *A. oniscus* [VU], ectomycorhizique du Bouleau pour *Russula claroflava* [VU], des *Pinaceae* pour *Lactarius sphagnetii* [VU], ainsi que les turfiques *Phaeonematoloma myosotis* [VU] et *Entoloma cuspidiferum* [VU]. Par ailleurs, *Inocybe paludinella* [EN] occupe certains bas-fonds à saules et aulnes. En outre, une autre espèce sphagnicole en danger d'extinction est signalée en limite du territoire du projet PNR, sur la commune de Lanne-en-Barétous : *Galerina sphagnicola* [EN]. Il est donc fort possible que cette espèce soit présente sur le périmètre du projet PNR. Pour le confirmer, des investigations supplémentaires seraient nécessaires.

Les champignons des prairies et pelouses : On rencontre dans les pelouses et prairies anciennes (à longue continuité sans perturbation tel que retournement, amendement, tassement) des cortèges de champignons rares et menacés, riches en *Hygrophoraceae* notamment. Parmi ceux déjà identifiés on peut citer *Cuphophyllus lacmus* [EN] et *C. flavipes* [VU], *Hygrocybe intermedia* [EN] et *H. splendidissima* [VU].

Les champignons des landes acidiphiles : *Cantharellula umbonata* [EN] occupe les landes acidiphiles près du Lac d'Iraty. Cette espèce est assez fréquente sur le territoire national mais rares dans le sud-ouest.

Cette synthèse reprend quelques éléments parmi les plus remarquables du patrimoine fongique connu des montagnes basques. Elle pourrait être étayée et étendue aux 62 espèces quasi-menacées [NT] et 238 taxons à données déficientes [DD] (insuffisamment connus pour être catégorisées LC ou menacés) qui se répartissent dans les unités paysagères déjà abordées plus haut, ou dans d'autres types d'habitats et microhabitats non évoqués.

Végétation

Après de nombreuses investigations, le CBNPMP a avancé dans la connaissance et l'identification des végétations présentes sur son territoire d'agrément (TAG). Il persiste néanmoins de nombreuses incertitudes. Il n'est par exemple pas possible, en l'état actuel de la connaissance, de savoir précisément quelles végétations sont présentes ou non sur le périmètre du projet de PNR Montagne Basque. Par contre, il existe une base de données, toujours en construction, qui recense les végétations présentes à l'échelle départementale. Les informations ci-dessous résultent d'une synthèse des informations disponibles dans cette base de données.

Sont recensées sur le territoire du massif pyrénéen en Pyrénées-Atlantiques (TAG du CBNPMP) :

- 304 associations confirmées et validées.
- 111 associations à confirmer.

On note aussi 101 associations signalées, mais dont la présence semble douteuse. Enfin, 344 associations signalées comme présentes sur le territoire ont été exclues par les analyses du CBNPMP. Il est proposé une rapide analyse par thématique des 415 associations confirmées et probables sur le territoire. L'objectif est de mieux cibler les enjeux de conservation et de connaissance qui entourent ces végétations. Il a été considéré :

- Les menaces, qui sont évaluées à dire d'expert sur la base des critères suivants : végétations subissant des pressions directes (destructions, exploitation intensive, eutrophisation) ou indirectes (abandon à une dynamique naturelle de transformation, perturbation des conditions écologiques déterminantes de son habitat),
- Les enjeux biologiques, qui sont évalués à dire d'expert sur la base des critères suivants : capacité d'accueil de communautés d'êtres-vivants rares ou diversifiées, spécialisées ou à distribution restreinte ; fonctionnement écologique singulier et fragile ; naturalité élevée.

Tableau 3 : Menaces sur les végétations de la montagne du Pays Basque (TAG CBNPMP)

Niveau de menace	Nombre de syntaxons	Proportion
Très fort	11	2%
Fort	47	11%
Moyen	86	21%
Faible	267	64%
Non évalué	4	0,2%

Tableaux 4 : Enjeux biologiques des végétations de la montagne du Pays Basque (TAG CBNPMP)

Enjeux biologiques	Nombre de syntaxons	Proportion
Très forts	39	9%
Forts	170	41%
Moyens	128	31%
Faibles	76	18%
Non évalués	2	0,5%

Image 30 : Menaces et enjeux biologique des végétations de la Montagne Basque (CBNMP, 2024)

Tableaux 5: enjeux biologiques et menaces des végétations de la montagne du Pays Basque (TAG CBNPMP) selon leurs physionomies							
Physionomies	Nombre de syntaxons présents et à confirmer	Enjeux biologiques			Menaces		
		Fort	Très fort	Proportion de syntaxons à enjeu très fort ou fort	Fort	Très fort	Proportion de syntaxons très menacés ou menacé
pelouse	69	47	9	81%	12	1	19%
microphorbiaie	64	36	14	78%	1	1	3%
ourlet / mégaphorbiaie	56	16	2	32%	3	0	5%
prairie	34	10	0	29%	5	1	18%
fourré	33	6	0	18%	5	0	15%
forêt	30	23	3	87%	8	7	50%
friche	28	1	0	4%	1	0	4%
tonsure	22	3	0	14%	0	0	0%
lande	20	9	0	45%	3	0	15%
herbier aquatique	18	6	3	50%	2	1	17%
roselière	12	2	1	25%	2	0	17%
landine	10	3	7	100%	2	0	20%
pelouse crassuléscente	7	3	0	43%	0	0	0%
herbier algal	4	1	0	25%	0	0	0%
parvoroselière	4	1	0	25%	1	0	25%
voile flottant	3	2	0	67%	2	0	67%
manteau	1	1	0	100%	0	0	0%
Total général	415	170	39	50%	47	11	14%

Image 31 : Enjeux biologiques et menaces des végétations de la Montagne Basque selon leur physionomies (CBNMP, 2024)

Cette rapide étude révèle l'existence de flores, de bryophytes, de fonges, de végétations à forte valeur patrimoniale sur le territoire de la Montagne Basque. La valeur patrimoniale de ces éléments tient à plusieurs facteurs dont leur rareté et/ou endémisme. La flore, les bryophytes et les fonges souffrent d'un manque de connaissance et d'absence d'études en dépit de la création d'outils d'inventaire récents tel que l'Observatoire de la Biodiversité Végétale (OBV) de Nouvelle-Aquitaine. L'OBV est un dispositif public et collaboratif dédié à la connaissance du patrimoine naturel végétal et fongique de la région Nouvelle-Aquitaine. Il vise à rassembler, gérer, valider et diffuser toutes les informations sur la biodiversité végétale et fongique (flore vasculaire, mousses, algues, lichens, champignons, végétations et cartographies d'habitats) produites par les producteurs de données et notamment les partenaires techniques de l'Observatoire. Il rassemble ainsi plus de trois millions de données sur la Nouvelle-Aquitaine.

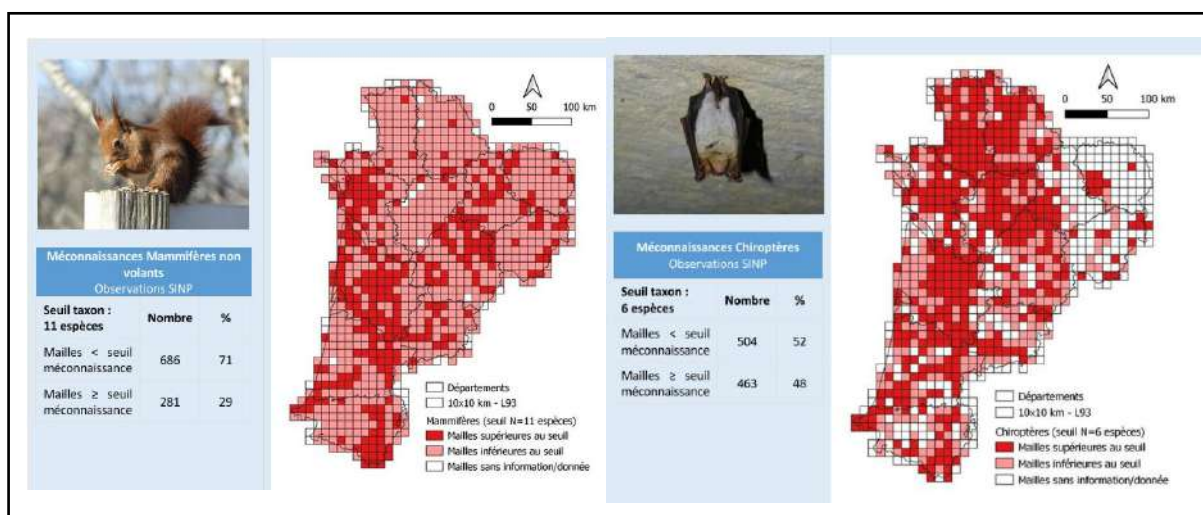
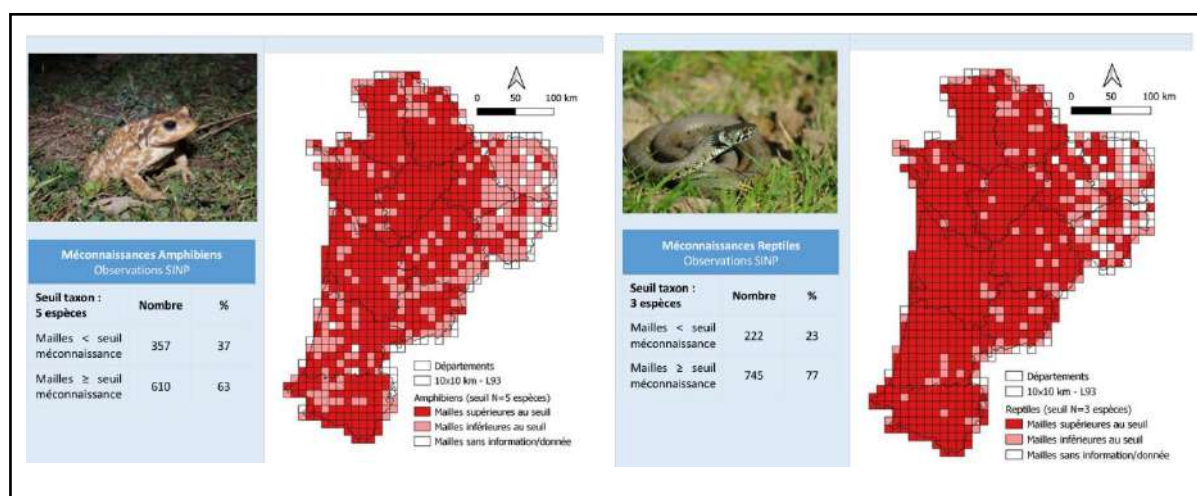
2.3. La faune patrimoniale du territoire

Le territoire Montagne Basque est occupé par une faune à forte valeur patrimoniale. Aujourd'hui, il n'existe pas de listes d'espèces faunistiques à enjeux sur le territoire ayant fait l'objet de discussions et/ou de concertations entre les acteurs. En revanche, il existe celles des espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE des sites Natura 2 000 ainsi que celle des espèces à enjeux à l'échelle régionale issu de la base de données FAUNA (voir tableau annexe). L'Observatoire FAUNA est un pôle de gestion de données et d'expertises collaboratives sur la faune sauvage. Il facilite la structuration, le traitement et la diffusion de données sur les espèces dans le cadre de programmes d'études et de recherche sur la biodiversité régionale. Inscrit dans un processus continu d'amélioration des connaissances, il

apporte son appui aux politiques publiques régionales en faveur du patrimoine naturel en collaborant avec un vaste réseau de contributeurs et partenaires. L'Observatoire est une unité de service et une plateforme de recherche labellisée de l'université de Bordeaux. Elle fonctionne avec l'appui de la DREAL Nouvelle-Aquitaine. Elle a pour principale mission de :

1. Fédérer des contributeurs et partenaires d'expertises sur la faune sauvage régionale ;
2. Administrer des bases de connaissance sur la biodiversité ;
3. Diffuser des données, des méthodes et des outils ;
4. Développer du lien entre les acteurs naturalistes, les communautés scientifiques et universitaires.

L'observatoire FAUNA met clairement en évidence le déficit de connaissances sur la faune à l'échelle du territoire Montagne Basque.



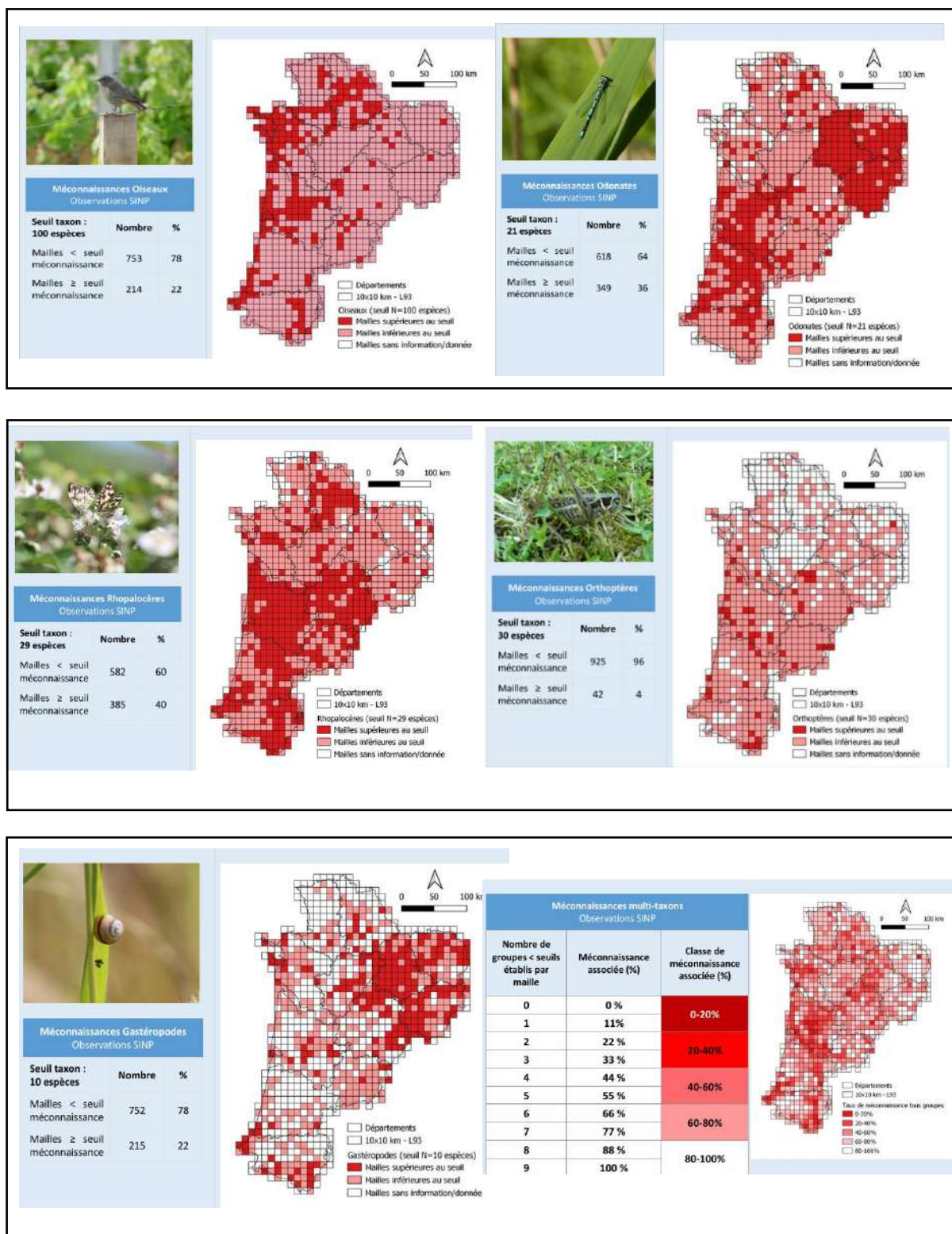


Image 32 : Cartographie de lacunes et indicateurs SINP (Observatoire Fauna, 2021)

A côté de l'observatoire Fauna, il existe également une base de données participatives à l'échelle de la Région Nouvelle Aquitaine gérée par la Ligue de protection des oiseaux.

2.4. Le patrimoine géologique centré autour de 10 sites majeurs

Depuis quelques années, la Région Nouvelle-Aquitaine réalise un inventaire du patrimoine géologique. Ce dernier a permis :

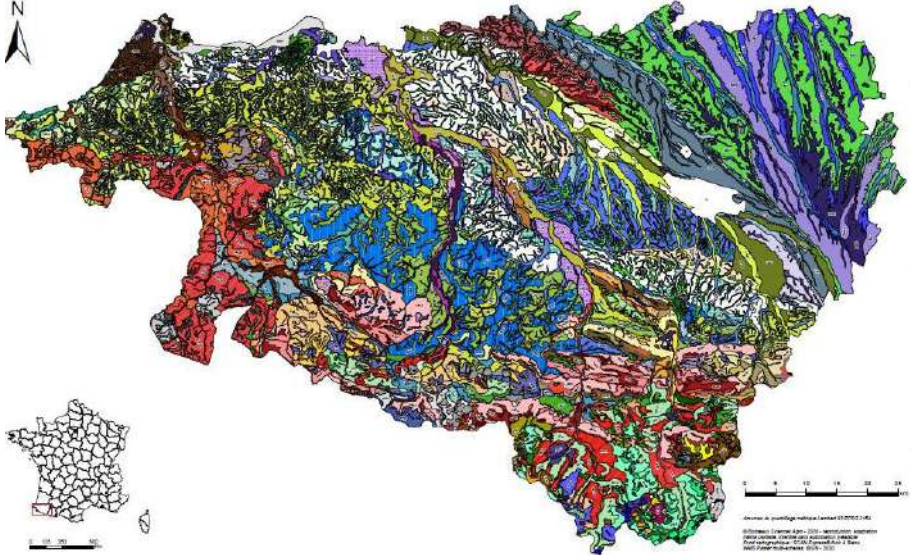
1. D'identifier l'ensemble des sites et objets d'intérêt géologique ;
2. De collecter et saisir leurs caractéristiques sur des fiches appropriées ;
3. De hiérarchiser et valider les sites à vocation patrimoniale ;
4. D'évaluer leur vulnérabilité et les besoins en matière de protection.

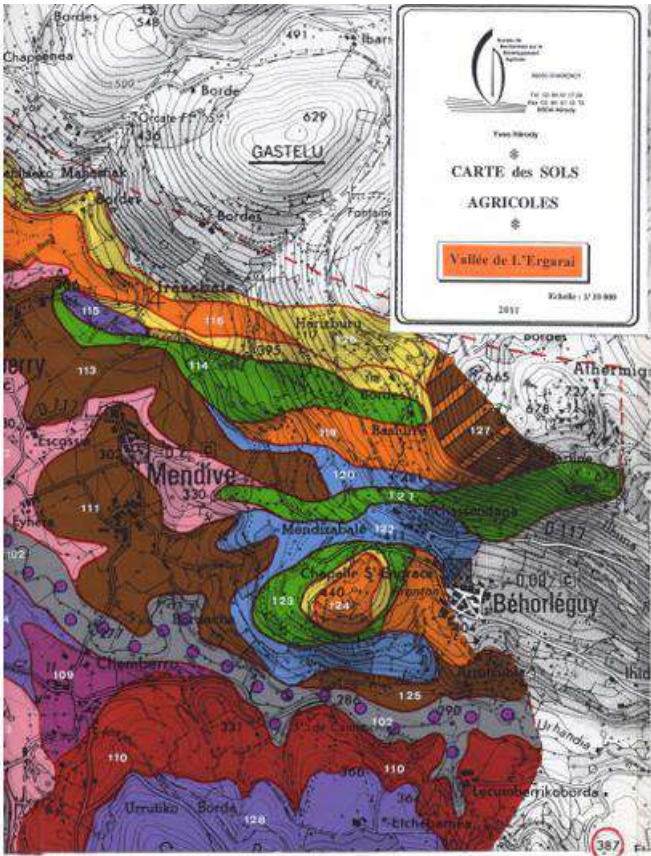
Cet inventaire (ou référence des connaissances) a d'abord une vocation informative. Il permet de définir et de mettre en place une ou des politique(s) adaptée(s), en faveur de la gestion et de la valorisation du patrimoine. De ce fait, cet inventaire est surtout l'occasion d'évaluer aussi rigoureusement que possible chaque site, en tenant particulièrement compte de son état de conservation et des éventuels besoins et moyens à mettre en œuvre pour le protéger. Ces informations sont mises à la disposition des gestionnaires et décideurs du territoire comme outil d'information et d'aide à la décision. Ainsi certains biotopes et géotopes sensibles et/ou remarquables sont susceptibles d'être préservés du fait de leur inscription sur un inventaire. Aujourd'hui, le territoire Montagne Basque est encore peu couvert par des inventaires du patrimoine géologique, excepté les sites suivants : la carrière de flysch turonien d'Urrugne, le massif de la Rhune, la carrière d'ophite de Souraïde, la Colline de Gaztelu, les grottes d'Isturitz et d'Oxocelhaya, la série jurassique du Pic de Belchou, le Diapir crétacé du Lichançumendy, Les Canyons de la Haute Soule et la Salle de la Verna.

2.5. Le patrimoine pédologique et la vie des sols support de terroirs spécifiques au territoire

La connaissance du patrimoine pédologique du territoire Montagne Basque repose sur trois types de base de données. Le tableau qui suit les présente :

Le référentiel régional pédologique du département des Pyrénées-Atlantiques	Le programme Inventaire Gestion et Conservation des Sols (IGCS), piloté par le Groupement d'Intérêt Scientifique Sol (GIS Sol) a pour mission principale de constituer et gérer un système d'informations national sur les sols de France. La stratégie principale est de capitaliser les données pédologiques anciennes et d'en acquérir de nouvelles à des échelles diverses. Les informations ainsi recueillies permettent de constituer une représentation cartographique de la répartition spatiale des sols, sous forme d'Unités Cartographiques de Sols (UCS) associée à une base de données sous un format unique national "DoneSol". Le programme IGCS comporte trois volets définis selon l'échelle de représentation. Un de ces volets est le Référentiel Régional Pédologique (RRP) qui vise à produire une information sur la connaissance des sols restituée à une échelle du 1/250000. Les RRP sont déclinés par département, certains sont régionaux. La représentation cartographique se fait en pédopaysages, qui sont définis par la combinaison des facteurs suivants : nature et organisation de la couverture pédologique (système de sols), nature (lithologie) et structure géologique, forme du relief dominant ou

	types de relief associés (morphologie), végétation naturelle et/ou systèmes culturels existants. L'unité Infosol de l'INRAE Centre Val-de-Loire est en charge de la coordination nationale du programme et s'appuie sur un réseau de partenaires. Bordeaux Sciences Agro (Ecole Nationale Supérieure des Sciences Agronomiques de Bordeaux-Aquitaine), partenaire IGCS, est en charge de la constitution et de la gestion des Référentiels Régionaux Pédologiques des départements du Lot-et-Garonne, de la Dordogne et des Pyrénées-Atlantiques. La carte des pédopaysages des Pyrénées-Atlantiques à 1/250 000 est composée de : ▪ 5 grands ensembles géomorphologiques ; ▪ 45 régions naturelles ; ▪ 182 Unités cartographiques de Sols (UCS) et 3 Unités Hors sols (Zones urbanisées (UC = -6), zones remaniées (-7) et plans d'eau (-3)). Le RRP 64 a été expertisé en mai 2019 selon le CCTG IGCS et a été labellisé par le GIS Sol avec le niveau de qualité optimum (https://www.pigma.org/; page consultée le 02 octobre 2024)  <i>Carte 40 : Carte des sols du département des Pyrénées-Atlantiques</i> (https://www.pigma.org/; page consultée le 02 octobre 2024)
Les cartes des sols agricoles réalisées par B.L.E et ses partenaires	L'association B.L.E Civam Bio du Pays basque est un collectif de paysans et d'habitants investit pour une société plus autonome, économe et solidaire. Elle accompagne des initiatives pour une agriculture et une alimentation biologique de proximité au Pays Basque Nord. Pour y parvenir, une équipe d'agriculteurs et d'animateurs technique participe à l'organisation de formations, rencontres et événements, pour tendre vers une compréhension globale et systémique des fermes et de l'alimentation à l'échelle du territoire (https://www.civam.org/ble-paysbasque-bio/; page consultée le 2 octobre 2024). Pendant de nombreuses années (2000 à 2015), B.L.E CIVAM BIO et des partenaires scientifiques et/ou techniques (Yves Hérody (BRDA Bureau de Recherches sur le Développement Agricole), Jacques Petit (Terra Cognita Centre de développement de l'agrobiologie du Québec) et Dominique Massenot (AMISOL)) ont réalisé des cartes des sols agricoles sur le Pays Basque. Ces dernières compilent des études géologiques,

	pédologiques et agronomiques. Elles contribuent à définir des itinéraires techniques les plus appropriés aux conditions locales. Au total, c'est plus de 5 000 hectares qui ont été cartographiés (Hérdoy, 2012).  <i>Carte 41 : Exemple de carte des sols agricoles - Vallée d'Hergarai (Hérdoy, 2012).</i>
Le répertoire national des études cartographiques de sol.	Le répertoire national des études cartographiques de sol recense toutes les études cartographiques du sol présentes sur le territoire du département des Pyrénées-Atlantiques. Certaines données portent sur le territoire Montagne Basque.

2.6. La nature ordinaire

« Les espaces naturels ordinaires sont la composante fondamentale de l'environnement. Ils sont définis par la présence de la biodiversité qui nous entoure au quotidien, dans les forêts durablement exploitées, les espaces laissés en friche, le long des cours d'eau, au fond du jardin, sur des parcelles agricoles en exploitation extensive, au bord des routes et chemins, dans les parcs urbains, etc. Elle représente la majorité des espaces naturels et semi-naturels, joue un rôle pour le déplacement des espèces en constituant un réseau écologique. Tout comme la nature dite remarquable (milieux naturels exceptionnels, espèces emblématiques ou rares, etc.), cette nature ordinaire joue un rôle majeur dans la préservation de la biodiversité en général » (Ministère de la Transition Ecologique, 2017). Le rôle écologique et humain de la nature ordinaire nécessite que le territoire se préoccupe de cette dernière. Des démarches participatives, telle que l'observatoire agricole de la biodiversité (OAB), sont déjà présents en

Montagne Basque. L'OAB est un programme de sciences participatives. Il propose des protocoles d'observation de la biodiversité ordinaire aux agriculteurs intéressés, en vue de mieux connaître la biodiversité ordinaire en milieu agricole. L'OAB du Pays Basque est piloté par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Pays Basque (CPIE Pays Basque). Il est constitué d'un groupe d'agriculteurs aux activités variées (maraîchage, élevage, viticulture, etc.). Il vise à disposer d'une vision générale de l'état de la biodiversité agricole sur le territoire du Pays Basque intérieurs. Ce type de démarche mérite toutefois d'être davantage connus et répandu.

Synthèse de la partie 2 :

Le territoire Montagne Basque possède un patrimoine naturel riche. Ce dernier se compose des habitats patrimoniaux, de la flore et de la faune patrimoniales, du patrimoine géologique et pédologiques, sans oublier la biodiversité ordinaire. De l'existence de ces éléments découlent des conditions biogéographiques et des pratiques de l'Homme. **Un rapide descriptif de ce patrimoine permet de dégager plusieurs enjeux :**

- **Le manque de connaissance à l'échelle du territoire Montagne Basque. En dépit de l'existence d'études et d'inventaires, le patrimoine naturel est encore mal connu⁴⁹. Au-delà des faiblesses des connaissances, il convient d'œuvrer à la centralisation de la connaissance existante.**
- **La nécessité d'améliorer la connaissance mais aussi la transmission, la sensibilisation et l'éducation à la préservation de ce patrimoine naturel ;**

⁴⁹ Le diagnostic présent n'a pas pour objectif d'être exhaustif sur les inventaires relatifs au patrimoine naturel réalisés sur le territoire Montagne Basque. A côté de l'inventaire régional du patrimoine naturel, d'autres études peuvent être citées, tel que le programme Carhab. Initié dans le cadre de la stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020, le programme Carhab, porté par le Ministère en charge de l'écologie, vise à répondre aux enjeux de conservation de la biodiversité, d'aménagement du territoire et de gestion durable des ressources naturelles. Il a pour objectif de réaliser à l'horizon 2026 une cartographie nationale des habitats naturels et semi-naturels terrestres de métropole et d'outre-mer, à l'échelle du 1/25000e. Les résultats doivent permettre de connaître la localisation des habitats et viendront en appui aux politiques publiques nationales et territoriales en lien avec l'aménagement du territoire et la connaissance de la biodiversité. Ils permettront aussi de mieux répondre aux engagements communautaires liés à la Directive Habitat-Faune-Flore, notamment pour la répartition des habitats d'intérêt communautaire. La notice Carhab du 64 indique : « *Le Pays basque est quant à lui traversé principalement par le Saison, les Nives ainsi que les fleuves côtiers de la Bidassoa, de l'Untxin et de la Nivelle. Si la côte du département est marquée par des surfaces artificialisées, le Pays basque présente un paysage équilibré entre milieux ouverts et milieux boisés dominés par les feuillus, avec des parts importantes de prairies permanentes, de landes et de pelouses liées à un système de polyculture-élevage bien présent. Les grandes cultures s'établissent préférentiellement dans les plaines des gaves. L'étage montagnard est marqué par de vastes massifs forestiers mixtes de Hêtres et Sapins sur l'ensemble de la chaîne dans lesquels peuvent s'intégrer des tourbières. Les pinèdes de Pins à crochet apparaissent ensuite à l'étage subalpin où le paysage s'ouvre un peu plus par l'activité très ancienne du pastoralisme transhumant et par la présence de plus en plus significative de grands escarpements rocheux et éboulis, notamment à l'étage alpin* ». « *75 biotopes ont pu être identifiés dans les Pyrénées-Atlantiques en l'état actuel des connaissances sur les végétations. Des biotopes proches écologiquement ou mal discernés par la modélisation ont été regroupés. Au final, ce sont 46 biotopes qui ont été modélisés (comprenant donc des biotopes "porte-voix" : biotopes centraux ou dominants d'un regroupement de biotopes) dont 30 sont décrits dans cette notice. Parmi ceux qui sont décrits, il y en a 25 qui sont parmi les plus surfaciques sur le département, et 5 ont été choisis pour leur intérêt écologique dans les Pyrénées-Atlantiques* ».

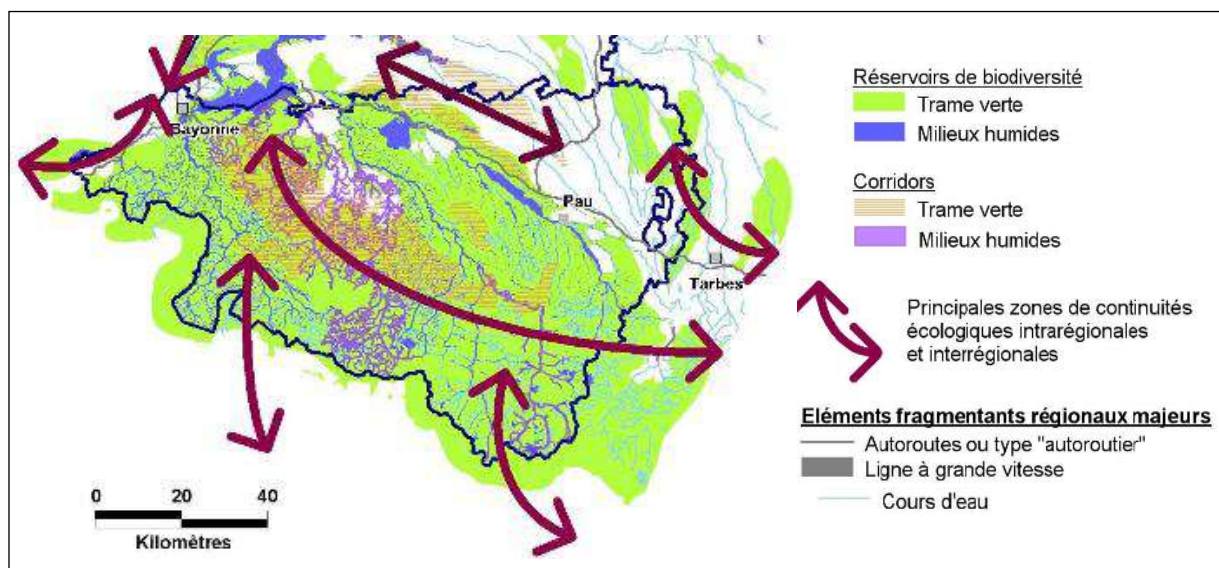
- La manque de connaissance et de sensibilisation réalisée autour de la biodiversité ordinaire.

3. Le rôle clé du territoire Montagne Basque dans le maintien des continuités écologiques

La Montagne Basque, de par sa localisation géographique, constitue un espace clé pour les espèces et leurs déplacements. De ce fait, elle est concernée par plusieurs continuités écologiques d'importance régionale voire nationale, qui correspondent aux principaux couloirs de déplacement des espèces.

3.1. La Montagne Basque, un rôle prépondérant dans le maintien des fonctionnalités écologiques à l'échelle régionale, nationale et transfrontalière

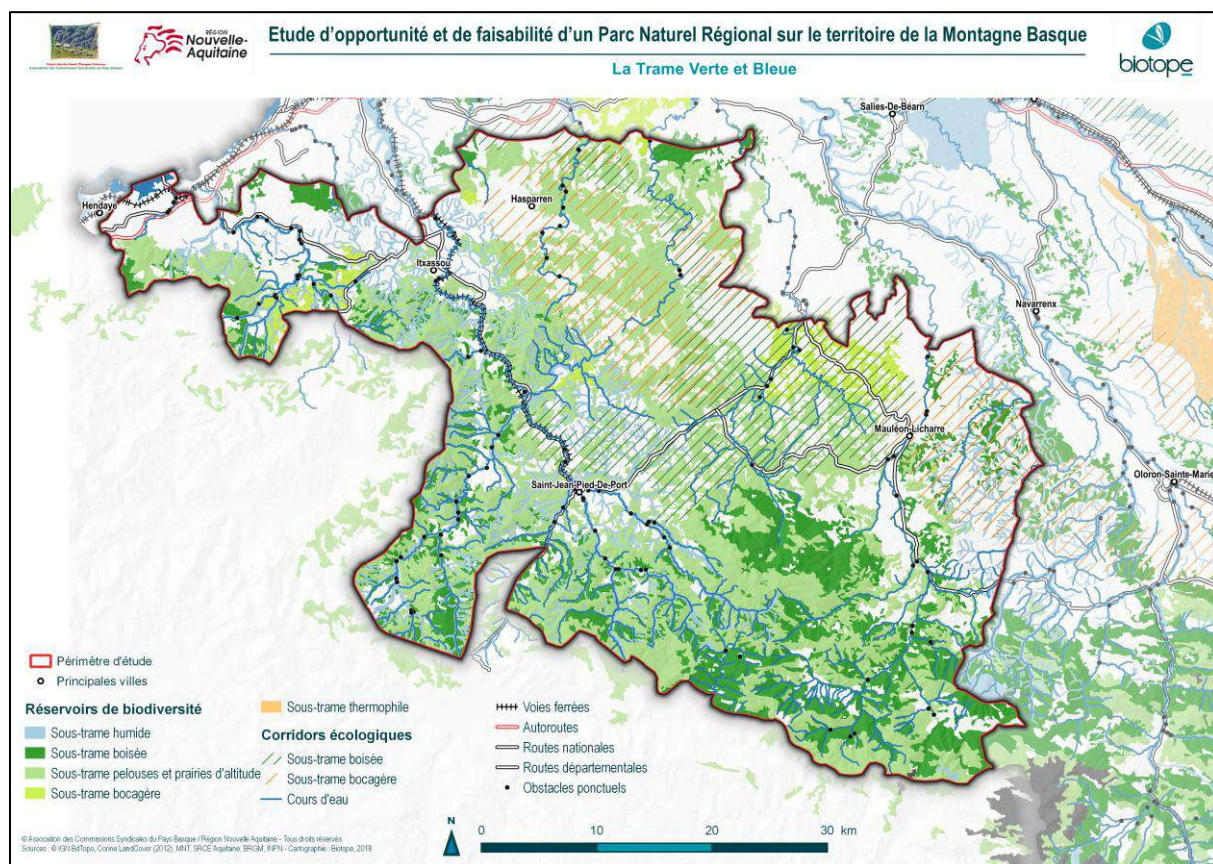
La chaîne Pyrénéenne, le piémont et l'axe reliant les Pyrénées au littoral atlantique constituent des continuités écologiques majeures pour le maintien de continuités boisées, bocagères et thermophiles, que ce soit du côté français ou du côté espagnol.



Carte 42 : Schéma général des continuités écologiques (SRCE, 2014)

Une part majoritaire du territoire Montagne Basque est ainsi couverte par des réservoirs de biodiversité appartenant aux sous-trames "pelouses et prairies" et "boisements de feuillus pour la trame verte". Les corridors de milieux ouverts et humides sont également très bien représentés sur la moitié Nord de la Basse-Navarre et de la Soule. Pour la trame bleue, une partie du réseau hydrographique du territoire (Adour, Nives, Gaves, Côtiers basques) participe à la connectivité écologique nationale. Des échanges transfrontaliers avec l'Espagne ont également été identifiés. Il convient néanmoins de noter l'existence de quelques éléments fragmentant : réseau routier national et secondaire, voie ferrée Bayonne – Saint-Jean-Pied-de

Port, barrages ou seuils sur les cours d'eau. La carte ci-après localise les réservoirs de biodiversité, les corridors écologiques et les éléments de fragmentation à l'échelle de la Montagne Basque.

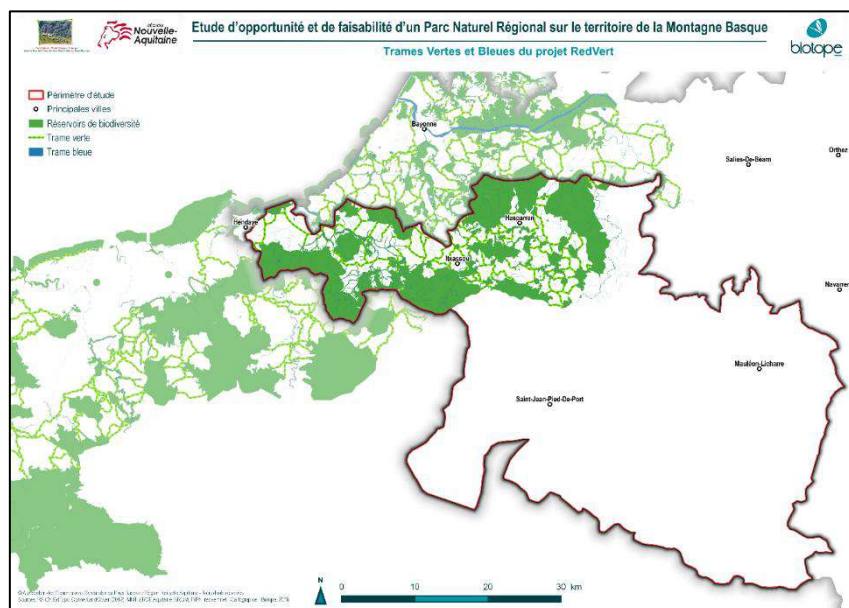


Carte 43 : Réservoirs de biodiversité (CRP Consulting, 2017)

Cette trame verte et bleue se prolonge sur le versant espagnol, qui dispose également de plusieurs réservoirs et corridors écologiques à fort intérêt ainsi que dans les départements limitrophes.

Encadré 11 : Les continuités écologiques transfrontalières

Il existe ainsi des cartographies du patrimoine naturel sur la Navarre qui s'articule autour de secteurs à enjeux, qui disposent de leur propre typologie, distincte des appellations françaises. Les cartographies ci-dessous localisent différents secteurs d'intérêt, sur la partie Nord de la Navarre en contact avec le périmètre d'étude de la Montagne Basque : trois parcs naturels, une réserve de biosphère, une réserve mondiale de la biodiversité, trois réserves intégrales, 38 réserves naturelles, 28 enclaves naturelles, 17 sites Natura 2000 au titre de la Directive Oiseaux, 42 sites Natura 2000 au titre de la Directive Habitats, 14 aires de protection de la faune sauvage, deux aires naturelles récréatives, 47 monuments naturels, 13 voies de transhumance, utilisées par les activités de pastoralisme (ovins caprins et bovins). Sur la partie Ouest de la Montagne Basque, une analyse transfrontalière des continuités écologiques lancée par l'Agence transfrontalière en 2011 (projet RedVert) permet également de mettre en évidence les liens fonctionnels qui existent entre la France et l'Espagne sur l'aspect biodiversité.

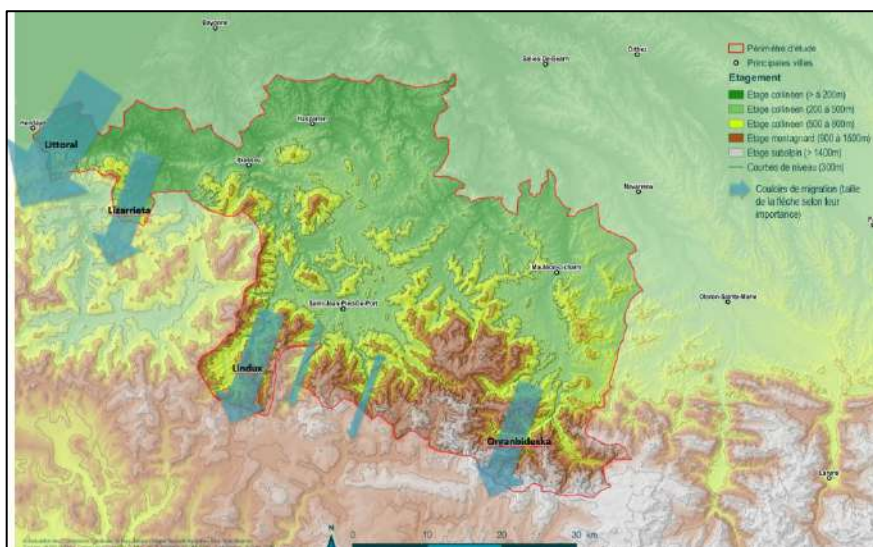


Carte 44 : Cartographie de la trame verte et bleue transfrontalière du territoire de la Montagne Basque (CRP Consulting, 2017)

La CAPB est actuellement engagée dans plusieurs démarches de planification territoriale. Dans le but d'identifier et de spatialiser les réseaux écologiques (Trame Verte et bleue, TVB) sur l'ensemble de son territoire, les Conservatoires Botaniques Nationaux Sud-Atlantique et Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNx) et le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine ont collaboré à une méthode de modélisation des Trames Vertes et Bleue. Celle-ci s'appuie sur l'analyse et le croisement de données cartographiques, associées à une modélisation des continuités écologiques à partir des traits de vie d'espèces animales représentatives à l'échelle du territoire. Après cinq longues années de travail, entre terrain et modélisation, la cartographie des trames vertes et bleues sur l'ensemble du Pays basque vient d'être remise à la Communauté d'Agglomération du Pays basque afin qu'elle puisse s'en saisir et intégrer ces données (réservoirs et corridors de déplacement) au futurs PLUI qui sont en cours d'élaboration sur l'ensemble du territoire. Cette démarche a également vocation à nourrir le diagnostic du SCOT Pays Basque-Seignanx ainsi que celui du projet de Parc Naturel sur la Montagne Basque.

3.2. La Montagne Basque, un site majeur pour la migration des oiseaux⁵⁰

Plusieurs sites de migration majeurs sont recensés sur le territoire de la Montagne Basque, qui se situe sur l'une des principales voies migratrices du paléarctique occidental. Les cols basques sont le lieu de passages incontournables de nombreuses espèces d'oiseaux migratrices,



Carte 45 : Les principaux couloirs de migration pour l'avifaune

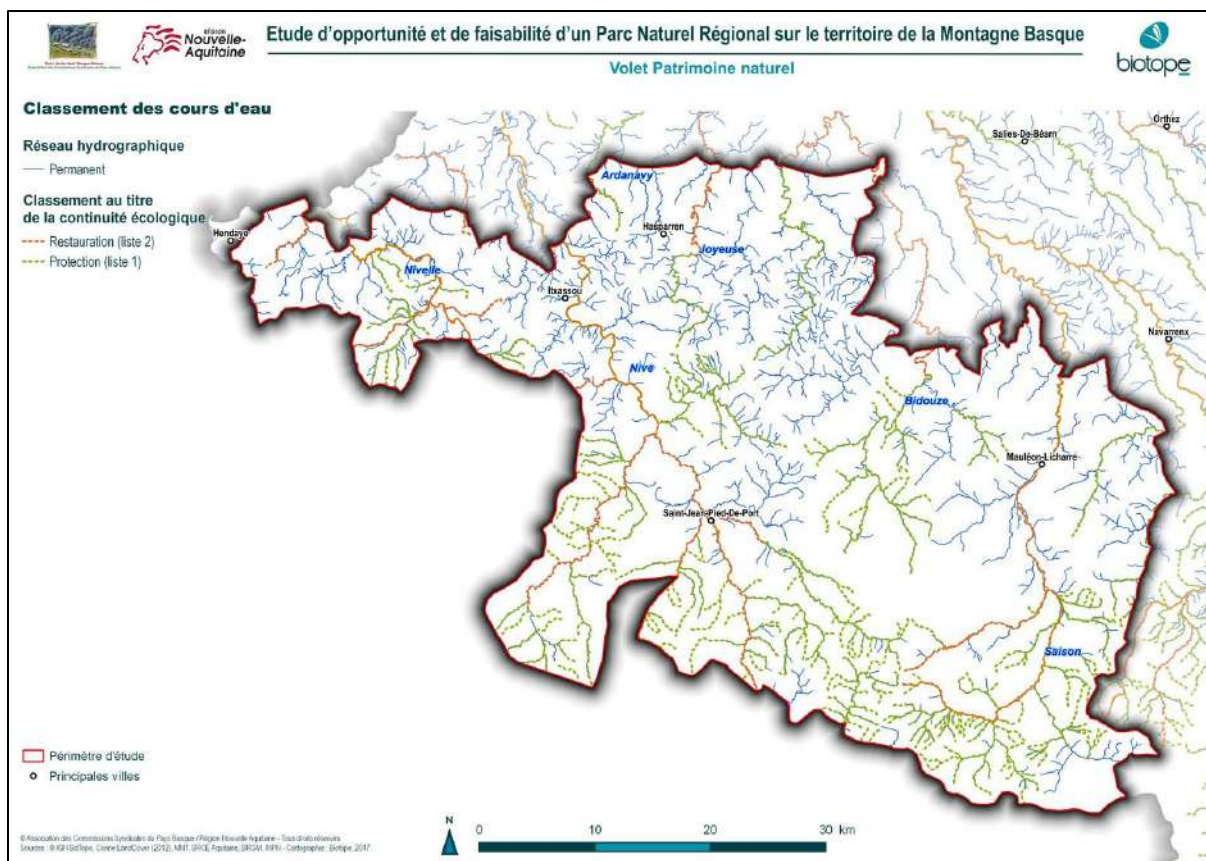
ordinaires comme plus rares, qui franchissent la chaîne des Pyrénées par l'Ouest. Le territoire englobe plus précisément les trois principaux sites pyrénéens pour l'étude de la migration postnuptiale⁵¹ des oiseaux (notamment des pigeons et des rapaces) : le col d'Organbidexka, l'un des trois plus importants sites de migration postnuptiale d'Europe occidentale, le col de Lizarrieta (commune de Sare) et la Redoute de Lindex (commune de Banca).

3.3. La Montagne Basque, un site majeur pour la migration des poissons

Plusieurs cours d'eau sont identifiés par le SDAGE Adour Garonne comme "Axes pour les migrateurs amphihalins", notamment l'Untxin, la Nive, la Nivelle, la Joyeuse, le Lihoury, le Saison et la Bidouze. De plus, plusieurs cours d'eau sont classés en liste 1 et/ou en liste 2 dans le but respectif de préserver la continuité écologique des cours d'eau et de restaurer cette continuité pour les poissons migrateurs. Au-delà de ces classements, la majorité des cours d'eau présente une bonne qualité chimique et biologique (présence de microorganismes indicateurs). Certains d'entre eux sont identifiés comme des réservoirs biologiques par le SDAGE, notamment les cours d'eau de montagne, situés sur les têtes de bassin versant.

⁵⁰ Afin d'illustrer le rôle de corridor écologique du territoire, il est proposé d'évoquer rapidement la migration des oiseaux et des poissons.

⁵¹ La migration postnuptiale ou migration automnale concerne les oiseaux qui rejoignent leurs lieux d'hivernage vers le sud, après s'être reproduits en France ou plus au nord de l'Europe. Elle peut débuter dès le début de l'été (Milan noir, Martinets, limicoles et s'étend jusqu'en fin d'automne (oiseaux marins).



Carte 46 : Réseau hydrographique et classement des cours d'eau au sein du territoire d'étude (CRP Consulting, 2017)

Plusieurs espèces de poissons migrateurs sont présentes sur le territoire : Le Saumon atlantique (*Salmo salar*), la Lamproie marine (*Petromyzon marinus*), la Lamproie de rivière (*Lampetra fluviatilis*), la Grande alose (*Alosa alosa*), l'Alose feinte (*Alosa fallax*) et bien sûr l'Anguille européenne (*Anguilla anguilla*).



Image 33 : Grande Alose



Image 34 : Laproie marine



Image 35 : Anguille européenne

Des Plans de Gestion des Poissons Migrateurs (PLAGEPOMI) existent sur le territoire et fixent des mesures permettant l'évaluation des populations, la restauration des stocks, la gestion durable

des activités de pêche et la réduction des impacts liés aux activités anthropiques sur les milieux. Plusieurs espèces bénéficient de ces orientations de gestion : Anguille, Saumon, Truite de mer, la Grande Alose, l'Alose feinte, la Lamproie marine et la Lamproie fluviatile. Plusieurs obstacles à l'écoulement sont recensés sur les cours d'eau et peuvent entraver la migration de certaines espèces qui ne peuvent rejoindre la partie amont.

Synthèse de la partie 3 :

Le territoire de la Montagne Basque joue un rôle déterminant dans le maintien des continuités écologiques à l'échelle régionale, nationale et transfrontalière. **A l'instar du patrimoine naturel, ces continuités appellent à davantage de connaissances pour assurer leur préservation notamment les continuités relatives à la trame noire et brune. Par ailleurs, leurs préservations impliquent d'accroître les relations entre les acteurs concernés à l'échelle interdépartementale, inter-régionale, nationale et transfrontalière**

4. Une pluralité de zonages de protection et d'inventaires de la biodiversité, témoins de l'intérêt écologique du territoire

Près de 62% du territoire d'étude est couvert par des dispositifs d'inventaire, de protection, de valorisation ou de gestion du patrimoine naturel. 43% est couvert en particulier par des sites Natura 2000, réseau européen dont l'objectif est de conserver les habitats naturels et les espèces rares ou menacés à l'échelle communautaire. A titre de comparaison, 13% du territoire français est couvert par des sites Natura 2000 contre 18 % pour l'Union européenne.

Encadré 12 : Les zonages de protection et d'inventaires de la biodiversité en quelques chiffres

La préservation et la gestion du patrimoine naturel en quelques chiffres :

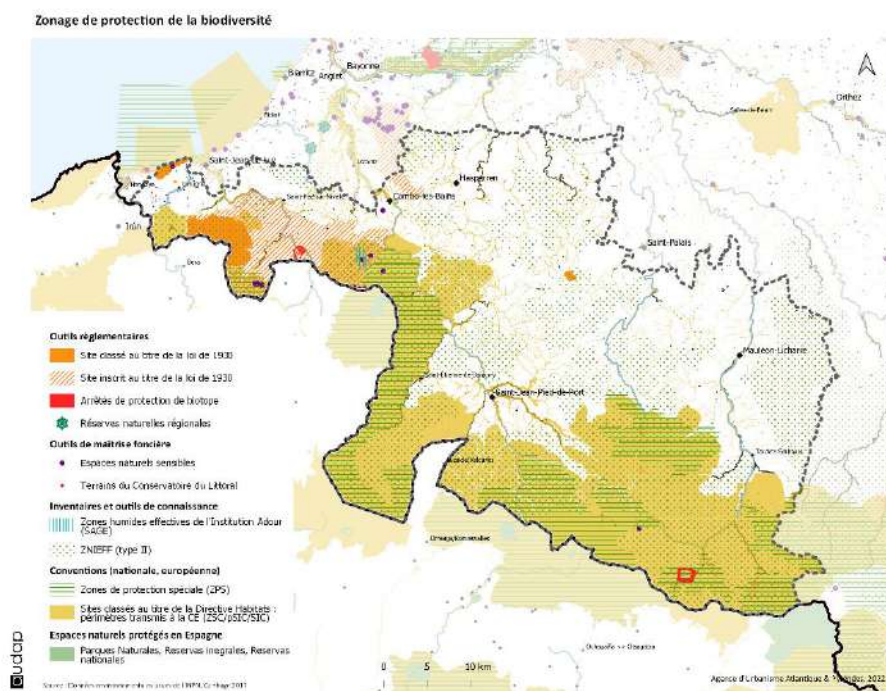
- 61 zonages d'inventaires dont 54 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique et sept Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux
- Deux arrêtés de protection de Biotope pour préserver le site de Lur Berria pour sa forte abondance en Pique-Prune
- 18 sites naturels gérés par le CEN d'Aquitaine et un site géré par le Conservatoire du littoral (domaine d'Abbadia à Urrugne)
- Neuf espaces naturels sensibles gérés par le Département
- Une vingtaine de plans nationaux pour préserver les espèces les plus menacées, visant notamment les chauves-souris, le Gypaète barbu, le Vautour fauve, le Milan royal, le Percnoptère d'Égypte, le Desman des Pyrénées, la Loutre et le Vison d'Europe, les papillons azurés, les insectes saproxyliques et l'Ecrevisse à pattes blanches.

Les zonages de protection et d'inventaires de la biodiversité sont principalement axés sur les secteurs de montagne, les grands massifs forestiers et le réseau hydrographique.

Ils se concentrent davantage dans le sud du périmètre du territoire d'étude. Cumulés, ils rendent compte des principaux enjeux écologiques du territoire.

Néanmoins, ils n'ont pas la

même portée réglementaire. A titre d'exemple, les ZNIEFF ne sont que des zonages d'inventaires sans obligations réglementaires associées. Concernant les sites Natura 2000, on observe une disparité est/ouest avec des Documents d'Objectifs plus avancés sur la moitié occidentale grâce à l'implication des Commissions Syndicales et des collectivités. La portion orientale est moins avancée avec un dispositif porté par l'État, pour les sites de la Soule et la plupart des sites liés aux cours d'eau (hormis Nive, Nivelle et Saison). En outre, ces zonages restent localisés sur des cœurs de biodiversité et le réseau hydrographique. Il ne couvre pas systématiquement les corridors identifiés par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique. Les lignes qui suivent apportent une rapide présentation des différents dispositifs présents sur le territoire Montagne Basque.

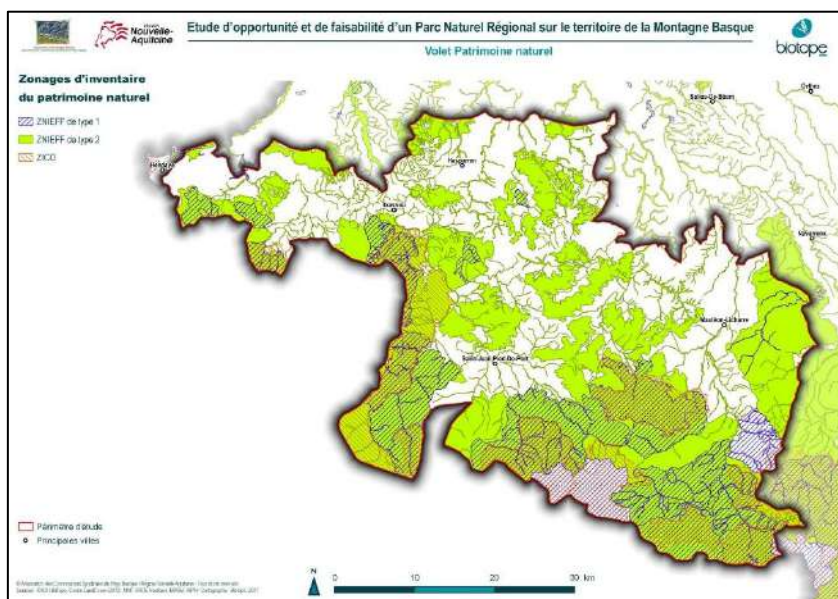


Carte 47 : Les différents outils en faveur de la biodiversité (Audap, 2020)

4.1. Des outils d'inventaires présents sur le territoire Montagne Basque

- **Les Zones Naturelles d'Intérêts Ecologiques Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF) et les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)**

L'inventaire des ZNIEFF constitue le plus important regroupement national de données sur les milieux naturels et les espèces. Les ZNIEFF de type 1 recensent les secteurs de très grande richesse patrimoniale (milieux rares ou très représentatifs, espèces protégées, etc.) et sont souvent de superficie limitée. Les ZNIEFF de type 2 définissent les ensembles naturels homogènes dont la richesse écologique est remarquable. Elles sont souvent de superficie



Carte 48 : Localisation des ZNIEFF et des ZICO sur le territoire Montagne Basque (Biotope, 2017)

ne constitue pas un instrument de protection réglementaire des espaces naturels. Il est destiné à éclairer des décisions émanant de personnalités juridiques diverses. Le territoire compte 61 zonages d'inventaires dont 54 ZNIEFF et sept ZICO.

- **Les Zones de Protection Spéciale (ZPS) et les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), des diagnostics écologiques et des études complémentaires**

Le réseau Natura 2000 comprend deux types de zones réglementaires : les ZPS et les ZCS. Les ZPS, définies par la directive européenne 79/409/CEE du 25/04/1979, concernent la conservation des oiseaux sauvages. Les ZCS sont des sites maritimes et terrestres qui comprennent des habitats naturels ou des habitats d'espèces de faune et de flore sauvages dont la liste est fixée par arrêté du ministre en charge de l'environnement et dont la rareté, la vulnérabilité ou la spécificité justifie la désignation de telles zones et par là même une attention particulière. Les ZSC ont pour objectif la conservation des milieux naturels et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats, faune, flore". Ces zonages concernent près de 164 574 hectares. Chaque site Natura 2000 constitue un outil d'inventaire dans le sens où il donne lieu à un diagnostic écologique et lorsqu'il est animé, à des suivis dans le cadre de l'animation et des études complémentaires (voir le tableau qui suit)

assez importante et peuvent intégrer des ZNIEFF de type 1. Il en est de même des ZICO. Ces derniers sont des sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne. Ces ZNIEFF et ZICO ont servi de base pour la création du réseau Natura 2000. L'inventaire n'a pas, en lui-même, de valeur juridique directe et

Année de réalisation	Structure porteuse	Intitulé du projet	Sites concernés
2021	MIFENEC	Amélioration des connaissances de 2 espèces de mollusques terrestres méconnus et menacés, d'intérêt communautaire, Vertigo moulinsiana et Vertigo angustior sur 4 sites Natura 2000 du Pays basque et du sud des Landes	FR7200785 La Nivelle FR7200786 La Nive
2020	LPO Aquitaine	Etude de l'importance de la trame dans les modes de vie et de déplacement du Rhinolophe euryale dans l'ouest la Montagne Basque	FR7200760 - Massif de la Rhune et de Choldocogagna FR7200759 - Massif du Mondarrein et de l'Artzamendi FR7200756 - Montagnes des Aldudes FR7200754 - Montagnes de Saint-Jean-Pied-de-Port FR7200786 - La Nive (cours d'eau) FR7200785 - La Nivelle (estuaire, barthes et cours d'eau)
2021	SAIAK	Suivi télémétrique de vautours fauves en pays basque	FR7200759 Massif du Mondarrein et de l'Artzamendi
2022	Association Ecogis	Amélioration des connaissances sur les insectes saproxyliques d'intérêt communautaire sur 3 sites Natura 2000 de la montagne basque	
2022	GRIFS	Suivi de la Loutre d'Europe et du Castor d'Europe sur 3 sites Natura 2000 du Pays Basque	
2021	CEN	Etude de la sélection de l'habitat par les Desmans des Pyrénées et de la sensibilité de l'espèce aux variations de débit en tête de bassin versant du Saison	FR7200790 Le Saison

Tableau 58 : Exemple d'étude réalisée sur les ZSC et ZPS (CAPB et EHMEB, 2023)

A côté de ces outils, il existe d'autres dispositifs d'inventaires qui permettent d'accroître les connaissances : l'observatoire de la biodiversité végétale, l'observatoire Fauna, l'inventaire du patrimoine géologique, le référentiel régional pédologique du département des Pyrénées-Atlantiques, etc. Ces derniers sont présentés dans les lignes précédentes (partie 2 de ce chapitre).

4.2. Les sites protégés du territoire

- **Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB)**

Description	Nombre et localisation
La finalité de ces arrêtés est de prévenir par la conservation des "biotopes" la destruction des habitats des espèces protégées dont les listes sont fixées par des arrêtés prévus à l'article L. 411-1 du Code de l'environnement. Les arrêtés de biotope sont édictés généralement par arrêté préfectoral. L'édiction d'un arrêté de biotope relève de la compétence du Préfet, mais le ministre chargé de l'Environnement a « <i>la possibilité, en usant de son pouvoir hiérarchique de [...] réformer cette décision préfectorale</i> » (CAA Bordeaux, 19 nov. 1998, n° 98BX01318). Au terme d'une procédure relativement simple, sans enquête publique, l'arrêté de biotope limite, voire interdit, certaines activités qui pourraient nuire à ces biotopes ou aux habitats d'espèces. Toutefois, les arrêtés de biotope ne constituent pas des servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation des sols, au sens de l'article L. 151-43 du Code de l'urbanisme. L'arrêté de biotope peut concerner des « <i>formations naturelles, peu exploitées par l'homme</i> » mais aussi concerner des « <i>sites bâtis ou artificiels, à l'exception des habitations et des bâtiments à usage professionnel</i> ». Dans les deux cas, le texte suggère (C. envir., art. R. 411-15, I) que le biotope ne pourra être protégé que dans la mesure où « <i>il est nécessaire à l'alimentation, la reproduction, le repos ou la survie</i> » d'une ou plusieurs espèces protégées. Le fait de contrevenir aux dispositions des arrêtés préfectoraux est puni de l'amende prévue pour les contraventions de quatrième classe (750 euros, article R.415-1).	Il existe un APPB à Lur Berria (Saint-Pée-sur-Nivelle) et un sur Larrau.

Tableau 59 : Les arrêtés de protection

- **Les sites inscrits et les sites classés**

Nature du site	Description	Nombre
Les sites inscrits	L'article L. 341-1 du Code de l'environnement précise que dans chaque département est établie « <i>une liste des monuments naturels et des sites dont la conservation ou la préservation présente [...] un intérêt général</i> ». Les sites sont identifiés par référence à la qualité des paysages. Le recours aux notions d'intérêt artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque permet de protéger une grande variété de monuments et de sites (C. envir., art. L. 341-1). Le site est inscrit par un arrêté du ministre chargé des Sites. L'inscription d'un monument naturel ou d'un site sur la liste départementale lui assure une protection a minima. Les travaux ne sont pas interdits sur les terrains compris dans les limites fixées par l'arrêté. Les personnes intéressées ont pour unique obligation d'informer l'Administration de leur projet au moins quatre mois avant le début des travaux (C. envir., art. L. 341-1, al. 3). Cependant, ces travaux ne peuvent relever que de « <i>l'exploitation courante en ce qui concerne les fonds ruraux</i> » et de l'« <i>entretien en ce qui concerne les constructions</i> ».	Le territoire Montagne Basque compte 37 sites inscrits.
Les sites classés	Qu'ils aient ou non fait l'objet d'une inscription préalable, les monuments naturels et sites peuvent faire l'objet d'une procédure de classement dans les conditions fixées par les articles L. 341-2 et suivants du Code de l'environnement. Préalablement au classement, une enquête publique est organisée afin que les personnes intéressées puissent faire part de leurs observations (C. envir., art. L. 341-3 et R. 341-4). Le classement est prononcé par arrêté du ministre chargé des Sites ou par décret en Conseil d'État, après avis de la commission supérieure, lorsque le propriétaire s'oppose à la décision de classement. L'acte de classement fait l'objet d'une publication au Journal officiel (C. envir., art. R. 341-6). Contrairement à l'inscription, l'acte de classement des monuments et sites met en place un régime très protecteur. Lorsqu'un site est classé, il ne peut plus être détruit ni modifié dans son état ou son aspect, sauf autorisation spéciale (C. envir., art. L. 341-10). En revanche cela n'exclut ni la gestion, ni la valorisation. La délivrance de l'autorisation de travaux appartient à l'État. Elle est partagée entre le préfet (C. envir., art. R. 341-10) et le ministre chargé des Sites (C. envir., art. R. 341-12).	Le territoire Montagne Basque compte 8 sites classés.

Tableau 60 : Les sites inscrits et les sites classés

Commune	Nom du site	Classement
Ainhoa	Ensemble dit du Labourd, village	Inscrit
Aldudes	Hameau d'Elnazu, village	Inscrit
Armendarits	Site archéologique d'Elhigna	Classé
Arnéguy	Village	Inscrit
Ascain	Massif de la Rhune	Classé
Ascain	Ensemble dit du Labourd	Inscrit
Aussurucq	Église, cimetière et abords de la maison Ruthie, source d'Ahusqy et ses abords, sources de la Bidouze et leurs abords	Inscrit
Ayherre	Ruines du château de Belzunce et ses abords	Inscrit
Biriatou	Village	Inscrit
Espelette	Ensemble dit du Labourd	Inscrit
Gotein-Libarrenx	Place de l'église et ses abords	Inscrit
Hasparren	Route des cimes	Inscrit
Idaux-Mendy	Église de Mendy et ses abords	Inscrit
Itxassou	Ensemble dit du Labourd	Inscrit
La Bastide-Clairence	Place des arceaux et rue Notre-Dame	Classé
La Bastide-Clairence	Place des arceaux et rue Notre-Dame	Inscrit
Lantabat	Cimetière basque et la chapelle d'Asombéguy	Classé
Larrau	Gorges d'Holzarte	Inscrit
Louhossoa	Église, cimetière, place : parcelles n° 334 et 360 section a	Classé
Louhossoa	Église, cimetière, place et leurs abords	Inscrit
Mauléon-Licharre	Ville haute de Mauléon	Inscrit
Muscudly	Église et cimetière, sources de la Bidouze et leurs abords	Inscrit
Ostabat-Asme	Hameau de Harambels	Inscrit
Saint-Etienne-de-Baïgorry	Hameau d'Urdos, parc, château et vieux pont sur la Nive	Inscrit
Saint-Jean-Le-Vieux	Chapelle de la madeleine, moulin, château d'Irrumberri, moulin d'Aphat, prés qui l'entourent et chapelle	Inscrit
Saint-Jean-Pied-de-Port	Rives de la Nive, Ville	Inscrit
Saint-Just-Ibarre	Sources de la Bidouze et leurs abords	Inscrit

Saint-Pée-sur-Nivelle	Ensemble dit du Labourd	Inscrit
Sainte-Engrâce	Gorges de Kakuetta	Inscrit
Sare	Bourg de Sare et quartier Yhalar, Massif de la Rhune	Classé
Sare	Ensemble dit du Labourd	Inscrit
Souraïde	Ensemble dit du Labourd	Inscrit
Uhart-mixe	Château, moulin et leurs abords	Inscrit
Urrugne	Massif de la Rhune, parc du château d'Urtubie : ensemble du sol et des essences	Classé
Urrugne	Ensemble dit du Labourd, place et ses abords, terrains	Inscrit

Tableau 61 : Liste des sites classés et inscrits sur le territoire Montagne Basque

- **Les réserves temporaires de pêche**

Les réserves temporaires de pêche ont pour objectif de favoriser la reproduction et la protection des espèces aquatiques pêchées dans le cadre de la conservation de la biodiversité et du développement d'une gestion halieutique durable. Ces réserves sont instituées par l'autorité préfectorale, après consultation de l'Office Français de la Biodiversité, de la fédération départementale des associations agréées de pêche et pisciculture et des associations agréées de pêcheurs professionnels en eau douce. Un arrêté préfectoral précise l'emplacement et les limites amont et aval de la réserve de pêche, ainsi que la durée de son application, qui peut s'étendre jusqu'à cinq ans maximums. Au sein de ces réserves, tout mode de pêche est interdit, quelles que soient les espèces exploitées (poissons, grenouilles, crustacés et leur frai). Des opérations extraordinaires de pêche et de capture peuvent toutefois avoir lieu pour des raisons scientifiques, sanitaires ou écologiques. Le territoire Montagne Basque dénombre plusieurs arrêtés instaurant des réserves temporaires de pêche sur les bassins versants suivants : le Gave de Mauléon, la Bidouze, la Grande Nive, la Nivelle.

- **Les réserves de Chasse et de Faune Sauvage (RCFS)**

Les Réserves de Chasse et de Faune Sauvage visent à protéger les populations d'oiseaux migrateurs conformément aux engagements internationaux, assurer la protection des milieux naturels indispensables à la sauvegarde d'espèces menacées, favoriser la mise au point d'outils de gestion des espèces de faune sauvage et de leurs habitats et contribuer au développement durable de la chasse dans les territoires ruraux. De manière générale, les RCFS sont créées par arrêté préfectoral à l'initiative du détenteur du droit de chasse sur les terrains considérés, mais toute association communale de chasse agréée (ACCA) est tenue de mettre en réserve 10% de son territoire. Si une RCFS présente une importance particulière (espèces présentes en diminution, étendue du site ou en fonction des études poursuivies), elle peut être constituée en Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage (RNCFS). Un arrêté ministériel est pris nommant le gestionnaire qui doit obligatoirement être un établissement public. Dans les RCFS

et RNCFS, la pratique de la chasse est interdite ainsi que tout autre activité susceptible de déranger la faune sauvage. Cependant, l'arrêté d'institution de la réserve prévoit l'exécution d'un plan de chasse ou d'un plan de gestion cynégétique lorsque celui-ci est nécessaire au maintien des équilibres biologiques et agro-sylvo-cynégétiques. Les conditions d'exécution de ce plan doivent être compatibles avec la protection du gibier et la préservation de sa tranquillité. Le territoire Montagne Basque compte 69 RCFS et aucune RNCFS.

- **Les dispositifs d'Obligations Réelles Environnementales (ORE)**

Le dispositif ORE permet aux propriétaires de biens immobiliers qui le souhaitent de mettre en place une protection environnementale sur leur bien. Cette protection est volontaire. Elle passe par un contrat librement établi entre le propriétaire du bien immobilier et son cocontractant, qui peut être une collectivité publique (État, communes, départements, régions...), un établissement public ou une personne morale de droit privé agissant pour la protection de l'environnement. Les engagements réciproques des parties au contrat "ORE" visent à conserver, gérer et restaurer des éléments de la biodiversité ou des fonctions écologiques. Ces ORE peuvent consister en des obligations de "ne pas faire" (ex : conserver une bande enherbée existante sur un terrain cultivé) comme de "faire" certaines actions sur le bien immobilier (exemple : restaurer une zone humide, etc.). Les obligations réelles environnementales ainsi prévues par contrat sont attachées au bien immobilier. Elles se transmettent donc aux propriétaires ultérieurs de ce bien, qui doit les appliquer pendant toute la durée prévue au contrat ORE. Une convention ORE existe entre les communes de Ustaritz, Saint-Pée-sur-Nivelle et Souraïde sur l'ensemble des terrains possédés par la Fondation René-Clément (Chabaten Borda).

- **Les Réserves Naturelles Régionales (RNR)**

Les RNR sont généralement de taille plus réduite que les RNN. Elles ont pour objectifs de protéger des sites naturels, géologiques ou archéologiques remarquables à l'échelle régionale et subissant des menaces. Des actions de sensibilisation à leurs enjeux sont mises en place. Créées et gérées par les Conseil Régionaux (autorités de classement), les RNR constituent un outil de valorisation des territoires. Depuis la loi "Démocratie de proximité" de 2002 et son décret d'application de 2005, les Régions peuvent créer des RNR par délibération régionale et disposent d'un outil réglementaire équivalent à celui de l'État (sauf pour les activités minières, l'extraction de matériaux concessibles ou non et le survol de la réserve). Les RNR peuvent être classées pour une durée limitée ou illimitée. Un périmètre de protection peut être mis en place en périphérie d'une réserve naturelle. Cet espace constitue une zone tampon autour de l'espace classé pour améliorer les échanges écologiques entre la réserve et sa périphérie. La réglementation permet l'interdiction ou l'encadrement des activités humaines pour mieux protéger le patrimoine naturel. Elle est adaptée aux besoins de protection de chaque réserve naturelle. Pour chaque RNR est désigné un organisme gestionnaire. Ce dernier élabore et met en œuvre le plan de gestion (document stratégique qui définit les enjeux du site, les objectifs à long terme et le plan d'actions), assure la conservation du patrimoine naturel (et le cas

échéant sa restauration), l'accueil et l'information du public, la surveillance et la police de l'environnement, le suivi de l'évolution du milieu naturel et, de manière générale, toute action utile à la vie de la réserve naturelle. La gestion de la réserve naturelle est suivie par un comité consultatif de gestion qui regroupe l'ensemble des acteurs du territoire. Un projet de création de RNR est en cours sur le massif du Mondarrain-Artzamendi. Il est porté par le CEN Nouvelle-Aquitaine et conduit avec les communes de Bidarray, Ixassou, Espelette et Ainhoa.

4.3. Les sites gérés

- **Le réseau de sites Natura 2000, un outil contractuel largement étendu à la mise en œuvre encore faible**

Lancé en 1992, Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels dont le but est de concilier biodiversité et activités humaines, dans une logique de développement durable. Les périmètres Natura 2000 définissent des espaces d'intérêt écologique identifiés pour la qualité et la fragilité des espèces végétales, animales et des habitats naturels qu'ils abritent. L'obligation de gestion des sites Natura 2000 a été transposée en droit français par l'article L. 414-1, V du Code de l'environnement, dont la première phrase précise que « *les sites Natura 2000 font l'objet de mesures destinées à conserver ou à rétablir dans un état de conservation favorable à leur maintien à long terme les habitats naturels et les populations des espèces de faune et de flore sauvages qui ont justifié leur délimitation* ». L'article L. 414-2 du Code de l'environnement prévoit que, pour chaque site Natura 2000, l'autorité administrative établit un « *document d'objectifs qui définit les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en œuvre et les dispositions financières d'accompagnement* ». Il n'y a pas de réglementation particulière sur les sites Natura 2000. Les pratiques comme l'agriculture, la chasse, la pêche ou le tourisme sont autorisées sur le site. L'article L. 414-4 du Code de l'environnement recense les plans et programmes susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000, devant faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences et donc soumis à évaluation environnementale systématique : documents de planification ou des programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations, ou encore des manifestations et interventions dans le milieu naturel ou le paysage. Un tableau en annexe présente les actions engagées par chaque site.

- **Les espaces naturels sensibles**

Un espace naturel sensible (ENS) est un site reconnu à l'échelle départementale pour sa richesse écologique (faune, flore et milieux), géologique et/ou paysagère. Il a vocation à être préservé, géré, valorisé et ouvert au public. Les ENS sont instituées en France par la loi 76.1285 du 31 décembre 1976. Ils font partie des aires protégées de France. Le Département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels (C. urb., art. L. 142-1 et s.). Sauf exception

justifiée par la fragilité du milieu naturel, les terrains acquis doivent être aménagés pour être ouverts au public à condition que l'aménagement soit compatible avec la sauvegarde des sites, des paysages et des milieux naturels. La personne publique propriétaire est responsable de la gestion des terrains acquis et s'engage à les préserver, à les aménager et à les entretenir dans l'intérêt du public. Elle peut éventuellement confier la gestion des espaces aménagés à une personne publique ou privée y ayant vocation (C. urb., art. L. 142-10). Dans la conduite de cette politique foncière, le Département peut :

- Créer des zones de préemption et mettre en place un droit de préemption sur les ENS (DPENS) ;
- Instituer une part départementale de la taxe d'aménagement (TA) pour le financement des ENS ;
- Appliquer le régime des espaces boisés classés (EBC) en l'absence de plan local d'urbanisme (PLU, PLUi) pour préserver les bois, forêts et parcs en ENS.

Les ENS sont encadrés par un plan de gestion et de valorisation partagé par les acteurs locaux et soutenu financièrement par le Département, qui concilie les usages du site et projette à 5 ou 10 ans les mesures de gestion. Les actions sont menées avec l'accord des propriétaires. Les parcelles acquises grâce à cette politique sont protégées de toute aliénation pouvant porter préjudice aux ressources naturelles existantes sur le territoire. Le label ENS n'apporte aucune contrainte réglementaire sur les usages pratiqués (promenade, chasse, pêche, agriculture, etc.). Le territoire Montagne Basque compte quatre ENS (Grottes et Landes de Sare, Massifs du Mondarrain et de l'Artzamendi).

- **Les sites gérés par le CEN**

Les CEN sont des associations à but non lucratif qui contribuent à préserver le patrimoine naturel et paysager au moyen de la maîtrise foncière et d'usage ainsi que de la gestion contractuelle. Ils promeuvent la participation de personnes physiques ou morales à la gestion durable d'un réseau de sites naturels cohérent et fonctionnel et contribuent à la préservation d'une trame verte et bleue. Leur action s'étend également aux dispositifs réglementaires et aux politiques de préservation de la biodiversité au sein de l'Union Européenne. La majorité des sites protégés par les Conservatoires nécessite des interventions régulières mais d'autres sont laissés à des dynamiques naturelles spontanées. La gestion pratiquée s'appuie sur une expertise scientifique et technique donnant lieu à la rédaction d'un plan ou d'une notice de gestion qui est évalué, révisé et validé par leur Conseil scientifique (70% des sites d'intervention en sont dotés). Les Conservatoires assurent la gestion des sites en régie ou font appel à des prestataires de service, comme des associations d'insertion ou des entreprises spécialisées. Le partenariat avec les agriculteurs est également développé. Les Conservatoires s'appuient également sur la protection réglementaire. Un tiers des sites gérés bénéficie d'un statut de protection de type réserve naturelle nationale ou régionale, arrêté préfectoral de protection de biotope, parc national ou réserve naturelle de chasse et de faune sauvage. Les conservatoires interviennent par le biais de la maîtrise foncière (par acquisitions, dons, legs,

etc.), et celui de la maîtrise d'usage (locations, conventions de mise à disposition, bail emphytéotique, etc.), dans un objectif de gestion favorable à la protection de la faune et de la flore. Leur action est soumise aux règles du droit privé. Le territoire Montagne Basque compte 16 sites gérés par le CEN.

Code	Nom	Type de protection	Type de programme
FR1506171	Massif du mondarrain	Terrain acquis (ou assimilé) par un Conservatoire d'espaces naturels	ITXASSOU
FR1506177	Petexaenea	Terrain acquis (ou assimilé) par un Conservatoire d'espaces naturels	BANCA
FR1506308	Bois holtzarte	Terrain acquis (ou assimilé) par un Conservatoire d'espaces naturels	LARRAU
FR1508325	Bois de sauguis	Terrain acquis (ou assimilé) par un Conservatoire d'espaces naturels	SAUGUIS
FR1508434	Ravin du laxia	Terrain acquis (ou assimilé) par un Conservatoire d'espaces naturels	ITXASSOU
FR3800675	Site De Lur Berria	Arrêté de protection de biotope	SAINT PEE SUR NIVELLE
FR4506995	Massif de l'artzamendi	Terrain géré (location, convention de gestion) par un Conservatoire d'espaces naturels	ITXASSOU
FR4507005	Maison carriquiry	Terrain géré (location, convention de gestion) par un Conservatoire d'espaces naturels	HAUX
FR4507019	Ravin du laxia - parcelle en maï	Terrain géré (location, convention de gestion) par un Conservatoire d'espaces naturels	ITXASSOU
FR4507028	Mikelauenziloa	Terrain géré (location, convention de gestion) par un Conservatoire d'espaces naturels	ESTERENCUBY
FR4507029	Massif du mondarrain - parcelle	Terrain géré (location, convention de gestion) par un Conservatoire d'espaces naturels	ITXASSOU
FR4507034	Grotte resurgence d'oxocelhaye	Terrain géré (location, convention de gestion) par un Conservatoire d'espaces naturels	ISTUTITZ
FR4507042	Grottes de sare et lezeko gaina	Terrain géré (location, convention de gestion) par un Conservatoire d'espaces naturels	SARE
FR4507047	Ravin d'urio	Terrain géré (location, convention de gestion) par un Conservatoire d'espaces naturels	SARE
FR4507050	Zone humide du col des veaux	Terrain géré (location, convention de gestion) par un Conservatoire d'espaces naturels	ITXASSOU
FR4507595	Chateau onismendy	Terrain géré (location, convention de gestion) par un Conservatoire d'espaces naturels	ESPES

Tableau 62 : La liste des sites gérés par le CEN sur le territoire Montagne Basque

4.4. Les autres outils de gestion et de protection de la nature

Sur le territoire Montagne Basque, divers plans de gestion ou d'aménagement existent contribuant grandement à gérer et à préserver la nature. Pour illustrer ces propos, les exemples suivants peuvent être cités :

- Le schéma départemental de gestion cynégétique : Un schéma départemental de gestion cynégétique est mis en place dans chaque département. Il est établi pour une période de six ans renouvelables. Il est élaboré par la fédération départementale ou interdépartementale des chasseurs, en concertation notamment avec la chambre d'agriculture, les représentants de la propriété privée rurale et les représentants des intérêts forestiers, en particulier lorsque le programme régional de la forêt et du bois prévu à l'article L. 122-1 du code forestier fait état de dysfonctionnements au regard de l'équilibre sylvo-cynégétique. La Fédération Départementale des Chasseurs des Pyrénées Atlantiques s'est dotée d'un SDGC pour la période 2020-2026 ;
- Les plans de gestion forestier et le code de bonnes pratiques sylvicoles (voir le chapitre sur la forêt) ;
- Les schémas d'aménagements et de gestion des eaux (voir le chapitre sur l'eau).

4.5. Les plans et programmes

Il existe de nombreux plans et programmes visant la préservation et la gestion de la biodiversité s'appliquant à l'échelle du territoire Montagne Basque. Le tableau qui suit en présente quelques-uns.

Schéma Régional de Cohérence Écologique Aquitaine	Conformément à l'article L371-3 du Code de l'environnement, le Schéma Régional de Cohérence Écologique constitue un document cadre régional

	qui vise à l'identification et à la mise en œuvre de la Trame verte et bleue régionale.
Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (DRADDET) de la Nouvelle-Aquitaine	Adopté le 6 mai 2019 par le conseil régional et approuvé le 27 mars 2020, le SRADDET est le support de la stratégie régionale pour un aménagement durable et équilibré des territoires de la région Nouvelle-Aquitaine. Il fixe des objectifs et des orientations d'aménagement notamment en matière de gestion économe de l'espace, d'équilibre des territoires, de maîtrise et de valorisation des énergies, d'adaptation au changement climatique, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et gestion des déchets, d'intermodalité.
Plans nationaux d'actions	Des plans nationaux d'actions portant sur les espèces suivantes couvre le territoire Montagne Basque : Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>), Lézards des Pyrénées, Vipères, Esturgeon européen (<i>Acipenser sturio</i>), Balbuzard pêcheur (<i>Pandion haliaetus</i>) et Pygargue à queue blanche, Grand tétaras (<i>Tetrao urogallus</i>), Gypaète barbu (<i>Gypaetus barbatus</i>), Limicoles, Milan royal (<i>Milvus milvus</i>), Butor étoilé (<i>Botaurus stellaris</i>), Pies-grièches, Tourterelle des Bois (<i>Streptopelia turtur</i>), Vautour fauve et activité d'élevage, Vautour percnoptère (<i>Neophron percnopterus</i>), Bouquetin ibérique (<i>Capra pyrenaica</i>), Chiroptères, Loup gris et activité d'élevage, Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>), Ours brun, Desman des Pyrénées (<i>Galemys pyrenaicus</i>), Vison d'Europe (<i>Mustela lutreola</i>), Papillons diurnes patrimoniaux, Libellules, Insectes pollinisateurs, Grande mulette (<i>Pseudunio auricularius</i>), Mulette perlière (<i>Margaritifera margaritifera</i>), Plantes menacées des estives pyrénéennes (PNA en rédaction).
Programmes Life et Interreg visant la préservation de la biodiversité	La liste ci-dessous présente les dossiers POCTEFA retenus en 2024 autour de la thématique "Environnement" : • Pyrtic : Tiques et pathogènes associés dans l'environnement pyrénéen : Actualisation des connaissances, harmonisation des méthodes et propositions de prévention • FloraPyr 3D : Coopérer pour surveiller et conserver la flore pyrénéenne • RedBio : Réseau des espaces naturels pyrénéens pour le développement durable et la préservation de la biodiversité • SolPyr : Sols des Pyrénées : Connaissiez-les pour les protéger • InbioPyr : Contribution à l'harmonisation transfrontalière de la collecte de données faunistiques et développement d'indicateurs sur les espèces de la faune pyrénéenne sensibles au changement climatique • Pyrénées4Clima
...	...

Tableau 63 : Exemple de plan et programmes s'appliquant au territoire Montagne Basque

Synthèse de la partie 4 :

La biodiversité du territoire est reconnue à l'échelle locale, nationale et européenne via divers dispositifs. **Les acteurs locaux doivent conserver une place centrale dans la mise en place de ces dispositifs et dans le pilotage de ces derniers. Ils doivent par ailleurs être encouragés à se saisir de certains outils tels que Natura 2 000. Les échanges et la concertation entre les différents acteurs en charge de ces dispositifs doivent être renforcés.**

Analyse Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces (AFOM)

ATOUTS	FAIBLESSES
1. Un territoire de transition biogéographique permettant une richesse en milieux et donc en espèces, patrimoniales comme plus communes ; 2. Un territoire clé pour le maintien des continuités écologiques et des migrations 3. Des espèces rares et endémiques, en lien avec la présence de milieux à fortes contraintes ; 4. Un réseau hydrographique dense et de bonne qualité ; 5. Une diversité importante en espèces forestières et des vastes massifs forestiers comme la hêtraie d'Iraty ; 6. Un territoire remarquable pour les rapaces et les chauves-souris, en lien avec ses caractéristiques géologiques ; 7. Une pluralité de zonages de protection et d'inventaire de la biodiversité attestant du caractère exceptionnel du patrimoine écologique de la Montagne Basque ; 8. L'homme et les activités traditionnelles agropastorales, des facteurs clés dans la préservation et le maintien des milieux ouverts et de la biodiversité associée .	1. Des outils de préservation de la biodiversité non homogènes sur le territoire ne couvrant pas les corridors écologiques ; 2. Une dépendance des milieux ouverts aux pratiques agropastorales aujourd'hui en recul ; 3. De nombreux domaines où la connaissance est limitée.
OPPORTUNITÉS	MENACES
1. Une valorisation plus importante du patrimoine naturel auprès des habitants et des visiteurs afin d'assurer sa préservation et la sensibilisation à l'environnement ;	1. Une intensification agricole ou, au contraire, une déprise agricole, au détriment des milieux ouverts ;

2. L'accroissement des connaissances sur la biodiversité remarquable comme ordinaire.	2. Un développement non maîtrisé du tourisme et des activités de pleine nature, susceptible d'engendrer la disparition d'espèces la destruction de milieux naturels fragiles ; 3. Une consommation et/ou une fragmentation d'espaces naturels par l'artificialisation des sols ; 4. Une apparition et/ou une dispersion d'espèces invasives, facilitées par le changement climatique ; 5. Un déclin des espèces ordinaires non protégées par la loi ou par des zonages ; 6. Une altération de la dynamique et de la qualité des cours d'eau et des zones humides ; 7. *Une raréfaction de la ressource en eau en lien avec le changement climatique.

Enjeux

L'analyse AFOM permet de dégager les enjeux suivants :

ENJEUX	SOUS-ENJEUX
Préserver les écosystèmes de la Montagne Basque et accroître les connaissances sur ces derniers	1. Préserver les milieux des menaces qui l'entourent ; 2. Préserver les écosystèmes agropastoraux en conciliant production et biodiversité, en évitant l'uniformisation des pratiques agricoles et en veillant à la place de l'arbre dans les systèmes agricoles ; 3. Préserver les écosystèmes forestiers en conciliant production et biodiversité, en évitant l'uniformisation des pratiques forestières et en reconnaissant les services écosystémiques produits par ces milieux autres que productifs ; 4. Préserver les milieux humides et les espèces associées en veillant à la qualité et à la quantité d'eau nécessaire à leur maintien ; 5. Veiller à maîtriser la fréquentation des milieux notamment des milieux rocheux ; 6. Veiller au développement durable et raisonné des énergies renouvelables ; 7. Maîtriser la dynamique des espèces exotiques envahissantes ; 8. Améliorer la connaissance sur la biodiversité et les interactions avec les activités anthropiques.

Préserver le patrimoine naturel, accroître les connaissances sur ce dernier tout en améliorant la transmission, la sensibilisation et l'éducation	1. Accroître les connaissances sur le patrimoine naturel à l'échelle du territoire ; 2. Améliorer la transmission, la sensibilisation et l'éducation à la préservation de ce dernier ; 3. Améliorer la connaissance et les dispositifs de sciences participatives autour de la nature ordinaire.
Accroître les connaissances sur les trames écologiques, brunes et noires	1. Assurer la préservation des continuités écologiques, brunes et noires ; 2. Accroître la connaissance sur les continuités écologiques, brunes et noires ;
Accroître les échanges et la concertation entre les acteurs en charges des divers dispositifs de protection de la biodiversité	1. Améliorer la concertation et les échanges les acteurs à l'échelle interdépartementale, inter-régionale, nationale et transfrontalière ; 2. Améliorer la concertation et les échanges entre les dispositifs de préservation de la nature.
Encourager les acteurs locaux à se saisir des dispositifs de protection	1. Encourager les acteurs locaux à se saisir de certains outils tels que Natura 2000 ; 2. Assurer aux acteurs locaux une place centrale dans les dispositifs de préservation de la Nature

CHAPITRE 5 : RESSOURCE EN EAU



TABLE DES MATIÈRES

<u>Introduction</u>	247
1. La Montagne Basque : des sources Pyrénéennes à l’océan Atlantique	248
1.1. Les bassins versants en Montagne Basque	249
1.2. La ressource en eau	252
1.3. Le risque inondation	258
2. Usage de la ressource	260
2.1. Usage domestique	260
2.2. Usages agricoles	265
2.3. Autres usages	267
2.4. Origine et conséquences des rejets	269
3. La gestion de l’eau et les outils en place en Montagne Basque	271
3.1. Les compétences réparties entre acteurs	272
3.2. Les réglementations et les outils de gestion	276
3.3. Gestion de l’eau en estive.....	279

INTRODUCTION

La définition du terme "ressource en eau" revêt deux dimensions. Elle est, au sens commun, une « *source potentielle d'approvisionnement en eau permettant de satisfaire des besoins en eau liés à certaines activités humaines. Cette ressource peut être artificielle - par exemple un canal - ou naturelle - par exemple un cours d'eau ou un littoral* » selon la définition de l'Office International de l'Eau (OIEau) et de l'Office Français de la Biodiversité (OFB). La ressource en eau est également définie au sens technique avec l'introduction de la notion de prélèvement et de répartition issue d'une intervention humaine d'après le Service National d'Administration des Données et Référentiels sur l'Eau (SANDRE) (Office international de l'Eau, 2021).

La ressource en eau façonne les paysages, conditionne l'installation des humains dans l'espace mais s'expose à de profondes perturbations liées au changement climatique. De ce fait, la réflexion portée par les acteurs du territoire met en avant l'importance de cette thématique devant faire l'objet d'un chapitre à part entière dans le diagnostic territorial du projet de Parc Naturel Régional (PNR) Montagne Basque. De plus, elle réapparaît dans toutes les thématiques décrites dans ce diagnostic tant elle structure la vie, les *modes d'habiter*⁵² et les activités de la Montagne Basque : l'agriculture, la forêt, le patrimoine naturel, le patrimoine culturel, les paysages, l'aménagement, le tourisme et les activités de loisirs.

Au Pays Basque, les conditions climatiques sont particulières et se différencient de l'échelle nationale par une pluviométrie remarquable influencée par le climat de type océanique et par le relief pyrénéen. Ainsi, la dynamique de végétation est rapide et a permis le développement d'une agriculture orientée vers l'élevage façonnant les paysages. Cependant, la Montagne Basque n'est pas épargnée par le dérèglement climatique dont les effets se voient exacerbés : restrictions multiples de l'usage de l'eau, ravitaillement de zones en eau potable avec des camions citernes, assèchement des pâtures ou encore diminution des débits d'étiage. Les initiatives locales sont multiples pour veiller à la gestion de la ressource : associations, gestionnaires d'estives et institutions organisent des solutions pour répondre aux problématiques, proposer des clés de compréhension, d'adaptation face aux fluctuations de disponibilité et de qualité de l'eau.



Photo 34: Cours d'eau sur le plateau de Cize

⁵² Cf. introduction du diagnostic territorial

Les documents d'urbanisme en cours d'élaboration à l'échelle du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Pays Basque et Seignanx et des Plan Locaux d'Urbanisme Intracommunautaire (PLUi) de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) dressent dans leur Etat Initial de l'Environnement (EiE) le portrait hydrographique des territoires à différentes échelles. Ces documents cadres pour l'aménagement du territoire constituent un recueil de données important et actualisé. Ils seront donc support à la rédaction de ce chapitre.

La première partie de ce chapitre s'attache à dresser un état des lieux de l'eau en donnant des indications en termes de disponibilités et de qualité de l'eau. S'en suit une explication de la répartition des usages de la ressource. Enfin, un portrait de l'organisation des compétences et de la gouvernance sont décrits en troisième partie. Sauf précisions complémentaires, les données et informations présentées dans ce chapitre sont tirées :

- Du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux Adour-Garonne (SDAGE 2022-2027) ;
- De l'Etat Initial de l'Environnement du SCoT réalisé en 2023 ;
- De l'Etude globale pour une gestion optimisée de la ressource en eau sur le territoire de la CAPB de 2022 ;
- De l'Etat Initial de l'Environnement des différents PLUi en cours d'élaboration sur la partie intérieure de la Montagne Basque dans les secteurs de Soule, Amikuze et Sud Basse Navarre.

1. La Montagne Basque : des sources Pyrénéennes à l'océan Atlantique

Au Pays Basque, la moyenne annuelle des précipitations est de 1 500 millimètres par an et peut atteindre les 2 000 millimètres en montagne. Il constitue le territoire comptabilisant le plus de cumuls de précipitations chaque année.

Le réseau hydrographique est dense. Le territoire est drainé par deux fleuves bordant le territoire : la Bidassoa transfrontalière et l'Adour interdépartementale dont le tracé se situe en dehors du périmètre du projet de Parc Naturel Régional. Cette couverture hydrographique reste cependant fragile et menacée par le dérèglement climatique. La description de la ressource en eau dans cette partie est proposée au regard de sa répartition, de sa disponibilité et de sa qualité.

L'histoire géologique des Pyrénées a façonné les roches, les sols ainsi que les reliefs dont la diversité résulte de plissements hercyniens à l'ère primaire, d'accumulation sédimentaire de l'ère secondaire puis de plissements pyrénéens de l'ère tertiaire. Ainsi, la Montagne Basque est constituée de roches sédimentaires, de flyschs, à majorité calcaires (Géologie des Pyrénées basques, G. Viers, 1980). Quelques massifs tels que les Arbailles ou encore le secteur d'Urkulu se distinguent par leur composition karstique conférant des particularités en termes de

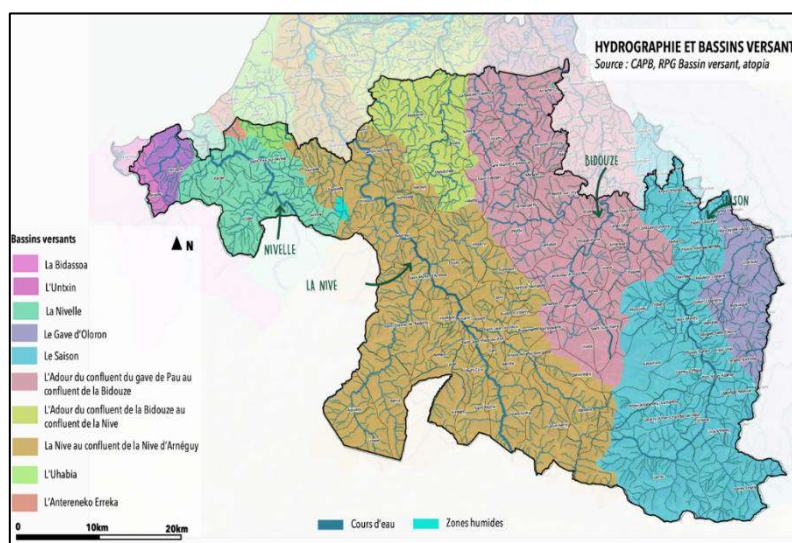
végétation et d'hydrographie : de nombreuses rivières souterraines, de grands gouffres et de multiples grottes.

1.1. Les bassins versants en Montagne Basque

L'eau est gérée selon des logiques de répartition naturelle dans l'espace, découpé par bassin versant⁵³. Administrativement localisé au sein du "grand bassin hydrographique Adour Garonne", le réseau hydrographique de la Montagne Basque est également divisé en sous-bassins. Les cours d'eau couvrent 6 850 kilomètres à l'échelle du Pays Basque (CAPB, 2022) et sont découpés selon cinq bassins versants, d'est en ouest sur la carte 1 "Hydrographie et bassins versants de la Montagne Basque" auquel s'ajoute une partie du Gave d'Oloron :

- Le Saison ;
- La Nive (légende : la Nive au confluent de la Nive d'Arnéguy) ;
- La Bidouze (légende : l'Adour du confluent du gave de Pau au confluent de la Bidouze) ;
- L'Adour de transition (légende : l'Adour du confluent de la Bidouze au confluent de la Nive) ;
- Les Côtiers Basques (légende : comprend la Bidassoa, l'Untxin, la Nivelle, l'Uhabia et une partie de l'Anterreneko Erreka).

Ces cours d'eau sont complétés par un réseau souterrain. La Montagne Basque intègre cinq "masses d'eau" souterraines au sens de la Directive Cadre sur l'Eau⁵⁴ : Alluvions de l'Adour aval, Alluvions du gave d'Oloron et du Saison, Terrains plissés du bassin versant du gave d'Oloron et du Saison, Terrains plissés des bassins versants de la Bidouze, de la Nive et du rio



Carte 49 : Hydrographie et bassins versants de la Montagne Basque
(Atopia, 2023)

⁵³ Le bassin hydrographique ou bassin versant « est une portion de territoire délimitée par des lignes de crête (ou lignes de partage des eaux) et irriguée par un même réseau hydrographique (une rivière, avec tous ses affluents et tous les cours d'eau qui alimentent ce territoire). À l'intérieur d'un même bassin, toutes les eaux reçues suivent, du fait du relief, une pente naturelle et se concentrent vers un même point de sortie appelé exutoire ».

⁵⁴ Les masses d'eaux souterraines désignent « un volume distinct d'eau souterraine à l'intérieur d'un ou de plusieurs aquifères » (Directive 2000/60/CE).

Irati, Terrains plissés des bassins versants côtiers basques. Il ne s'agit pas ici des nappes d'eau souterraines ou aquifères.

1.1.1 Le Gave d'Oloron et le Saison

Le Saison (ou Gave de Mauléon) est un cours d'eau de 54 kilomètres, naissant au niveau de la commune de Licq-Athérey. Il est issu de la confluence des gaves de Larrau à l'ouest, de Sainte-Engrâce à l'est et de l'Apoura à Lacarry. Il se jette en dehors du projet de PNR, dans le Gave d'Oloron à Autevielle-Saint-Martin-Bideren (en Béarn). Il irrigue un bassin d'environ 630 kilomètres carrés ainsi que plus de 80 kilomètres carrés de bassin des karsts de La Pierre Saint Martin (limite entre Pays Basque et Béarn) et des Arbailles (massif karstique localisé entre le bassin du Saison de la Nive et de la Bidouze).

La partie nord-est de la vallée de Soule⁵⁵ est incluse dans le bassin du Gave d'Oloron, avec deux affluents importants de ce cours d'eau : le Joz erreka et le Lausset. Par ailleurs, le territoire compte deux retenues hydroélectriques importantes : le lac de Sainte-Engrâce et celui d'Olhadoko formés par un barrage. Au sud du territoire, une ligne de partage des eaux est située au cœur du massif d'Iraty. Entre le Bassin du Saison et celui de la Nive (massif d'Iraty), les affluents français du Rio Irati, hors du bassin Adour-Garonne, sont inclus dans le plan hydrologique du bassin versant de l'Ebre porté par la Confédération hydrographique de l'Ebre (instance de niveau de bassin en Espagne). Concernant les eaux souterraines, le territoire de Soule comprend 25 entités hydrogéologiques de niveau locale, dont deux occupent près de 68 % de la superficie du périmètre (nord-est et sud-ouest) Ces deux entités hydrogéologiques sont des milieux fissurés constitués de nappes libres et semi-perméables présentant des ressources en eau mais de productivité insuffisante pour être exploitées. Le reste des nappes est de nature et de superficie variables, neuf d'entre elles, soit 13% de la superficie du territoire présentent des ressources en eau suffisantes pour être exploitées. Les régimes hydrologiques des cours d'eau des bassins sont fortement influencés par les aménagements. Parmi eux, le Saison et ses affluents compte 72 ouvrages situés dans les cours d'eau. Ces retenues représentent jusqu'à 10 % de portions de cours d'eau sur le linéaire entre les communes de Mauléon-Licharre et de Chéraute. D'autre part, l'Observatoire national des étiages (onde) renseigne sur les écoulements de cours d'eau à certains points. En Soule, plusieurs campagnes d'observation ont montré des situations de lit asséché ou de diminution forte des écoulements au niveau de l'Apoura (Alçay), de l'Uhaitza (Sainte-Engrâce) et du Saison (en aval du territoire) entre 2019 et 2021.

1.1.2 La Nive et la Bidouze

Le bassin versant de la Nive s'étend sur 992 kilomètres carrés (dont une partie comprend des territoires en Espagne - bassin transfrontalier). La Nive s'écoule sur 79,3 kilomètres et prend sa source au pied de la colline de Mendizar (1 323 mètres), situé en Navarre (alors nommée

⁵⁵ Voir la présentation du territoire dans le chapitre paysage

Harpeko erreka), avant de se jeter dans l'Adour à Bayonne. Les deux affluents principaux de la Nive sont le Laurhibar (environ 28 kilomètres) qui rejoint la Nive juste en aval de Saint-Jean-Pied-de-Port et la Nive des Aldudes (environ 34 kilomètres), prenant sa source en Navarre et qui se jette dans la Nive à Saint-Martin-d'Arrossa. Jusqu'à Itxassou, la Nive est de type torrent de montagne, comme la Nive des Aldudes, la Nive d'Arnéguy et le Baztan. Le Laurhibar et le Lakako Erreka sont des cours d'eau de plaine respectivement à forte puissance et à puissance modérée.

Le bassin versant de la Bidouze s'insère en partie dans le périmètre du projet PNR. Les données suivantes concernent l'intégralité du bassin de la Bidouze. La Bidouze prend sa source dans un lac souterrain à Eltzarreko Ordokia au nord de la forêt des Arbailles, situé entre les communes d'Aussurucq et de Saint-Just-Ibarre, à environ 650 mètres d'altitude et se jette en dehors du périmètre du projet de PNR, dans le fleuve l'Adour au niveau de la commune de Guiche après avoir parcouru 82,4 kilomètres. Il s'agit d'un cours d'eau montagnard qui irrigue un bassin de 704 kilomètres carrés. Les grands affluents présents au sein du bassin de vie d'Amikuze⁵⁶ sont le Lihoury (45,8 km) et la Joyeuse (26,8 km). Cette morphologie provoque un temps de réponse très court des cours d'eau : la hauteur du niveau d'eau ainsi que son débit augmentent de façon très rapide lors d'événements climatiques significatifs. Les différentes couches souterraines sont très vite saturées en eau, provoquant l'augmentation du ruissellement. La Bidouze a également été en partie asséchée de juillet à septembre en 2021 et en 2022 sur la commune de Saint-Just-Ibarre. Enfin, ces deux bassins sont situés en limite du Saison, c'est pourquoi les trois masses d'eaux souterraines sont également majoritairement regroupées au sein de l'entité hydrogéologique locale des flyschs crétacés du sud du bassin aquitain. Ces milieux sont constitués de nappes libres et semi-perméables présentant des ressources en eau mais de productivité insuffisante pour être exploitées.

1.1.3 Les Côtiers Basques

Au sein du périmètre de projet de PNR Montagne Basque, les deux principaux cours d'eau du bassin versant des côtiers basques sont celui de la Nivelle et de la Bidassoa. Ce dernier d'une longueur de 66 kilomètres est issu de deux ruisseaux prenant naissance en Navarre près du col d'Izpgegi. Il traverse la Navarre sous le nom de Baztan dans la vallée du même nom, avant de former la frontière entre le Labourd et le Gipuzkoa (province située dans le Pays Basque sud) jusqu'à son exutoire, l'estuaire de la Bidassoa situé dans le golfe de Gascogne entre Hendaye et Fontarrabie. Son bassin versant est d'une superficie de 700 kilomètres carrés.

La Nivelle prend sa source en Espagne pour arriver en France entre les communes d'Ainhoa et de Saint-Pée-Sur-Nivelle avant de se jeter dans la baie de Saint-Jean-de-Luz, Ciboure. Le cours d'eau parcourt 38 kilomètres, dont 30 en France et couvre un bassin d'une surface de 233 kilomètres carrés. Les affluents de l'Untxin, Mentaberri et de Basarun sont en partie compris dans le projet PNR. D'après le SAGE Côtiers Basques, les caractéristiques topographiques du

⁵⁶ Cf. présentation du territoire Chapitre paysage, page...

bassin versant de la Nivelle sont particulièrement marquées par de fortes pentes : la moitié de la surface du bassin de la Nivelle possède une pente supérieure à 10 %. L'addition de la forte pluviométrie, des pentes et de la géologie imperméable du bassin versant font de la Nivelle une des zones les plus érosives de France.

Les trois masses d'eaux souterraines concernant le territoire du projet de PNR sont ceux des terrains plissés de la Nivelle, de la Bidassoa et des alluvions de la Bidassoa (en partie).

1.1.4 L'Adour de transition

Une petite partie du sous-bassin versant de l'Adour de transition est présent sur le territoire de la Montagne Basque. Le fleuve se forme dans la vallée de Campan en Haute-Bigorre de la réunion de trois cours d'eau montagneux et se jette dans l'océan Atlantique à Anglet et Tarnos. Son parcours n'est pas compris dans le périmètre d'étude mais des affluents présents dans le projet de PNR l'alimentent. La Joyeuse aussi nommée Aran prend ses sources dans le piémont pyrénéen, au sein du Mont Baigura à 865 mètres. De plus, le bassin versant de l'Adour est influencé par les sous-bassins présents dans le projet de territoire : le bassin versant des Gaves d'Oloron et du Saison, le bassin versant de la Bidouze et du bassin versant de la Nive. Le bassin versant des côtières basques n'est pas relié à l'Adour aval d'un point de vue hydraulique. (SAGE Adour Aval Rapport Environnemental, 2022). De nombreuses sources, ruisseaux et affluents forment un chevelu dense de cours d'eau.

Bassin	Principaux affluents	Couverture du Bassin versant
Saison et Gave d'Oloron	Le Saison, les gaves de Larrau et de Sainte-Engrâce, de l'Apoura	630 km ²
Nive	Le Laurhibar, la Nive des Aldudes, la Nive d'Arnéguy, le Bastan et Lakako Erreka	992 km ²
Bidouze	La Bidouze, Le Lihoury, la Joyeuse	704 km ²
Côtières basques	La Nivelle, La Bidassoa, l'Untxin, Mentaberri et le Basarun	933 km ²
Adour de transition	Le Lespontès, l'Aran et l'Ardeva	636 km ²

Tableau 64 : Synthèse des données concernant les bassins versants en Montagne Basque

1.2. La ressource en eau

L'évaluation de la capacité et de la qualité de l'eau sont réalisés par le biais d'unités définies par les masses d'eau⁵⁷. Les masses d'eau superficielles qualifient les masses d'eau en contact avec l'atmosphère. Sur le territoire de la Montagne Basque il s'agit des rivières sur la quasi-totalité des cours d'eau (hormis les eaux de transition de la Bidassoa, voir 1.a).

⁵⁷ Les masses d'eaux sont des unités d'évaluations. Voir la définition en partie 3.3.1, page 30.

1.2.1 Etudes prospectives : disponibilité de l'eau en Montagne Basque

Entre 2017 et 2019, l'Institution Adour a réalisé une étude prospective nommée "Adour 2050"⁵⁸, à l'échelle de l'ensemble du bassin de l'Adour. Depuis 1959, les températures augmentent de + 0,2 degrés à + 0,3 degrés par décennie. Ce réchauffement se poursuit et s'accroîtra dans les années à venir, notamment sur les parties les plus en altitudes (hausse de températures et augmentation de la fréquence des vagues de chaleur). Les projections d'évolution de débit d'étiage sur le territoire à l'horizon 2050 issus de l'étude indiquent des diminutions de l'ordre de -18 % sur la Nive à -33 % sur le Gave d'Oloron et du Saison qui alimentent une partie du territoire. La diminution du niveau des nappes et des débits pourrait être d'environ 16 % en hiver et 36 % en été, avec une baisse d'environ 25 % des débits d'étiage. La préservation de la ressource en eau constitue dès lors un enjeu fort pour le territoire. Ces effets ont été notables au Pays basque en 2022. Les précipitations neigeuses vont également diminuer (en hauteur et durée d'enneigement) en montagne ce qui impactera les débits des cours d'eau hivernaux et printaniers se traduisant par davantage de précipitations pluvieuses et moins d'influence de la fonte des neiges.

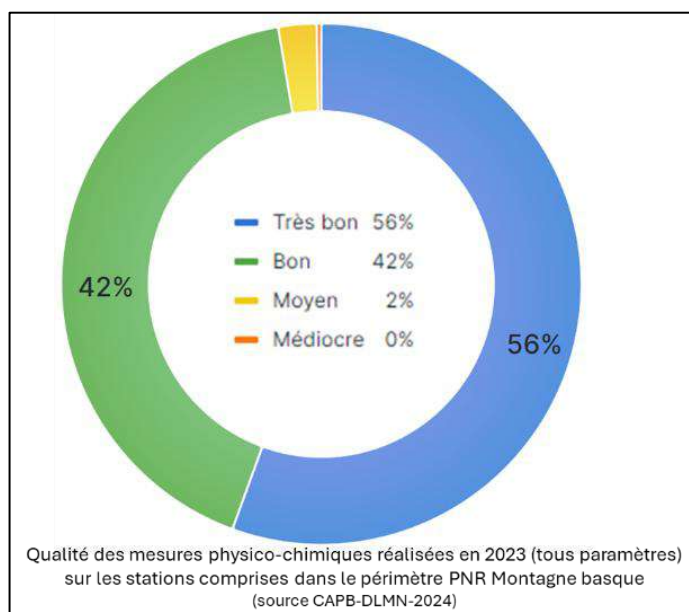
Le rapport AcclimaTerra (à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine) souligne également que le changement climatique pourra engendrer une augmentation de la température des eaux de surface, des précipitations pluvieuses ponctuellement plus importante et une élévation importante du niveau de l'océan. La baisse du volume annuelle de pluviométrie, ainsi qu'une moins bonne absorption par les sols aura également pour impact de réduire le volume d'eau disponible dans les nappes phréatiques. Le changement climatique peut aussi altérer la qualité des eaux superficielles ou souterraines à travers de nombreux paramètres (augmentation des pluies intenses, augmentation de la température, etc.) (CAPB, 2021). Les hausses de températures vont diminuer la ressource en eau, notamment en été (augmentation de l'évapotranspiration et la baisse du bilan hydrique), ce qui peut entraîner des conflits d'usage. La qualité de l'eau peut aussi pâtir d'étiages plus sévères. Le Gouvernement Basque estime une réduction des apports en eau d'environ 11 % dès 2033. Les variations de disponibilité en eau ont également un impact sur la qualité de l'eau. L'état qualitatif d'une masse d'eau est évalué selon un état écologique et un état chimique.

1.2.2 Qualité de l'eau en Montagne Basque (CAPB, 2023)

La Directive Cadre sur l'Eau implique l'évaluation de l'état chimique et l'état écologique des masses d'eau, avec pour objectif l'atteinte du "bon état". Ces états sont revus tous les trois ans, les derniers disponibles datant de 2021.

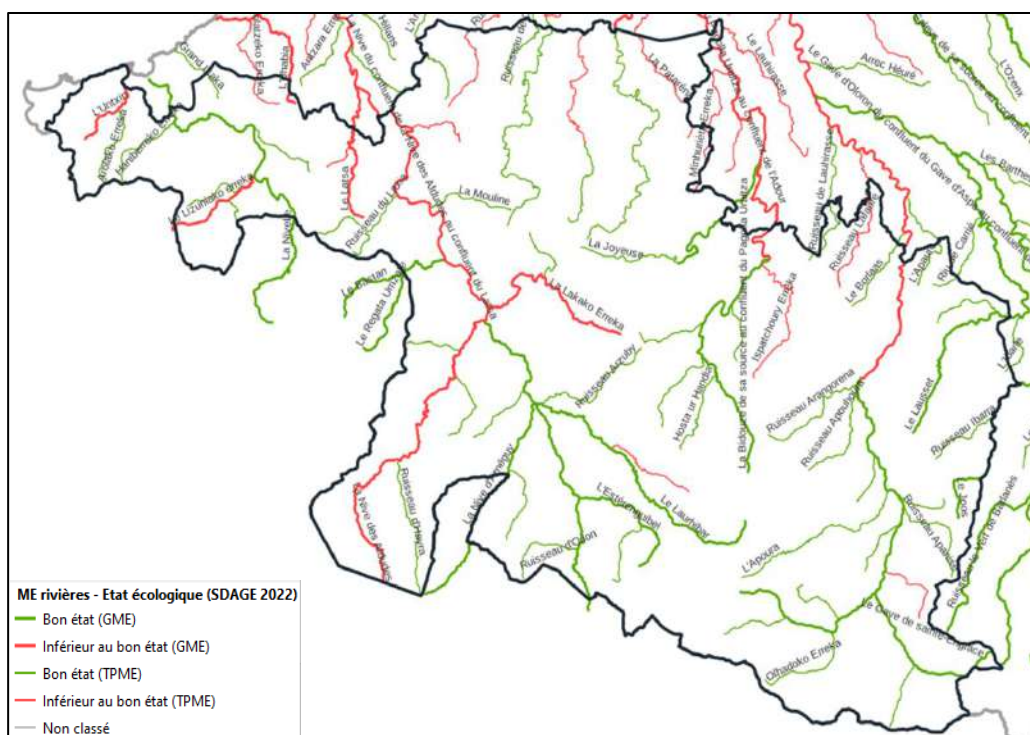
⁵⁸ *Adour 2050*, Institution Adour, Juin 2019

L'état chimique des masses d'eau superficielles au sens de la Directive Cadre sur l'Eau est mesuré par la concentration de substances chimiques de type métaux lourds, pesticides, polluants industriels dans le milieu aquatique. Si la concentration mesurée dans le milieu dépasse une valeur limite alors la masse d'eau est classée en mauvais état chimique. Cette valeur limite, appelée norme de qualité environnementale (NQE), est définie de manière à protéger la santé humaine et l'environnement. Seules 21 % des masses d'eau du Pays basque sont couvertes par ce suivi de l'état chimique : 17 % en bon état et 4 % en mauvais état (SDAGE, 2019). Concernant l'**état écologique** des masses d'eau, il est calculé à partir des résultats d'analyses physico-chimiques (oxygène, température, acidification, nutriments), hydrobiologiques (macro-invertébrés, diatomées, macrophytes, lorsqu'ils sont mesurés) et de polluants spécifiques (métaux lourds et phytosanitaires). Le dernier état disponible indique que la majorité des tronçons présentent une bonne qualité : certains sont classés en très bonne qualité et d'autres en qualité moyenne. Aucun tronçon sur le périmètre de projet de PNR ne présente une qualité médiocre ou insuffisante. L'état écologique s'établit suivant une échelle en cinq classes, du très bon au mauvais état. La carte 2 expose la qualité des masses d'eau superficielles en Montagne Basque, selon deux catégories : masses d'eau classées en "bon état" et "inférieur au bon état".



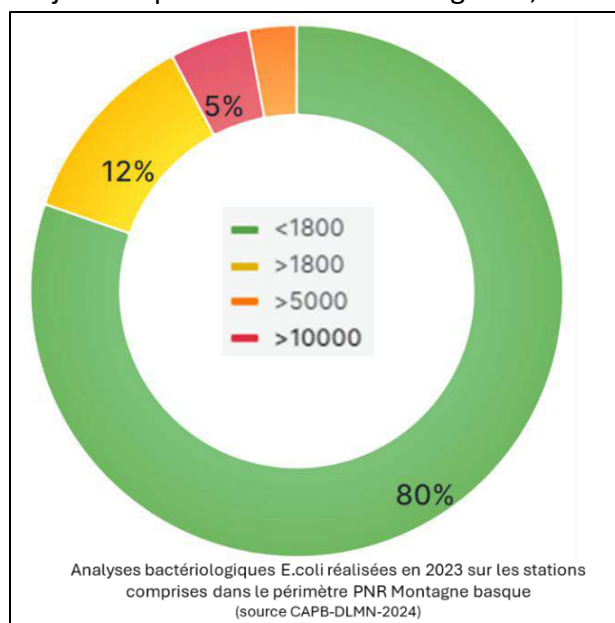
Parmi les 83 masses d'eau superficielles, 19 ont un état inférieur au bon état (Agence de l'Eau Adour Garonne, 2022) parmi lesquels une partie du Saison, de la Nive, le Lakako Erreka, le Latsa et L'Untxin, classés en état moyen.

Les suivis réalisés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne sont complétés par ceux menés par la CAPB qui viennent alimenter l'évaluation de l'état des masses d'eau avec des données physico-chimiques, hydrobiologiques et polluants spécifiques (sur 341 substances depuis 2023) sur 90 stations. Concernant la qualité physico-chimique, 278 analyses ont été menées en 2023 sur les 51 stations en cours d'eau situés dans le périmètre de la Montagne Basque, tous paramètres confondus (oxygène, température, acidification, nutriments) : 98% des mesures présentaient une très bonne ou bonne qualité.



Carte 50 : Etat écologique des masses d'eau de surfaces en Montagne Basque (Agence de l'Eau Adour Garonne, SDAGE 2022)

En complément, la CAPB réalise des suivis bactériologiques sur 65 points du territoire, dont les résultats n'intègrent pas l'évaluation de l'état des masses d'eau. Concernant la bactériologie, la CAPB réalise un suivi régulier sur les cours d'eau, en lien notamment avec l'enjeu de qualité des eaux de baignade, influencée par la qualité des cours d'eau en amont



mais également des enjeux de production d'eau potable sur des captages en eaux superficielles ainsi que de qualité générale des milieux aquatiques. Les deux paramètres suivis sont Escherichia coli (E.coli) et entérocoques, bactéries indicatrices de contamination fécale des eaux. Il n'existe pas de seuils réglementaires pour qualifier le bon état bactériologique des cours d'eau. Les seuils existants sont relatifs à des usages (baignade, production d'eau potable). Ainsi, la CAPB a défini des seuils de vigilance pour suivre l'évolution de la qualité bactériologique de ses cours

d'eau. En 2023, 92 % des concentrations en Escherichia coli mesurées se trouvaient en dessous de 5 000 E.coli/100ml et 80 % en-dessous du seuil de qualité de baignade en eau douce (sur 172 analyses réalisées sur les 29 stations dans le périmètre Montagne Basque). La même tendance est observée pour le paramètre entérocoques. Les cas de dépassement au-delà de 10 000 E.coli/100ml restent ponctuels et en grande majorité liés à des épisodes pluvieux ayant

entraîné des ruissellements importants ou des cas d'incident de réseau d'assainissement pour lesquels une réparation a pu être apportée rapidement.

La qualité physico-chimique et bactériologique des cours d'eau du périmètre du projet de PNR est plutôt bonne et se dégraderait surtout lors de conditions pluvieuses intenses (en dehors d'incident particuliers très ponctuels). **Il paraît donc important de limiter les effets du ruissellement des eaux de pluies sur les sols qui peuvent apporter des charges bactériennes non négligeables vers les cours d'eau. Les déjections des animaux directement dans les cours d'eau ou par ruissellement des tas de fumiers peuvent également impacter fortement la qualité des cours d'eau. Par ailleurs, il est essentiel de poursuivre l'accompagnement et les investissements réalisés sur les systèmes d'assainissement collectifs et individuels pour assurer leur bon fonctionnement.**

D'autre part, les outils de traitement des données phytosanitaires et hydrobiologiques sont en cours de développement ce qui ne permet pas de les analyser de manière aussi précise. Néanmoins, sur les 341 molécules recherchées, moins de 10 ressortent en présence sur les échantillons prélevés. Il s'agit notamment d'herbicides sélectifs tels que le Métochloré provenant des activités agricoles, du glyphosate et AMPA (dérivé du glyphosate) pouvant provenir des usages des particuliers et des entreprises également. Sans toujours dépasser les seuils réglementaires, il est constaté la présence du Métochloré total et ses dérivés sur les cours d'eau du Pays basque. L'usage de produits phytosanitaires apparaît comme très faible du fait des productions agricoles réalisées, avec des indices de fréquence de traitement communal généralement inférieurs à 0,3 ce qui n'empêche pas de retrouver des traces de produits dans les captages de montagne (CAPB, 2022). L'utilisation des fertilisants et produits chimiques reste strictement réglementé. La directive nitrates et la lutte contre l'eutrophisation sont de plus en plus respectées sur les exploitations agricoles. **Il paraît donc important de limiter l'apport d'intrants sur les sols afin de ne pas augmenter le nombre et la concentration des molécules de synthèse ou leurs métabolites retrouvés dans le milieu naturel, voire les diminuer. Pour cela, la sensibilisation, l'accompagnement, la formation et les investissements sur les ouvrages de traitement sont nécessaires.**

1.2.3 Cours d'eau et interactions avec l'environnement

Le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles⁵⁹ (PDPG) qualifie l'état fonctionnel des contextes piscicoles de "perturbé" à "très perturbé" pour le Saison (respectivement amont et aval) en raison de pollutions domestiques et agricoles principalement. La Bidouze est également qualifiée de "perturbé" en raison de pollutions mais également d'obstacles à la continuité. La Nive des Aldudes, le Laurhibar et la Nive amont ont un état fonctionnel qualifié de "conforme" avec quelques facteurs limitants (obstacles à la continuité, pollutions diffuses, rejets domestiques et de pisciculture, etc.). Le diagnostic du PDPG va être revu en 2025. Les constats semblent tendre vers une évolution

⁵⁹ Le PDPG fixe l'état de la ressource en eau et les orientations techniques pour la bonne gestion des milieux piscicoles.

négligée pour la Nive des Aldudes (densité de truite faible, problème de recrutement des juvéniles, etc.). Sur le territoire de la Montagne Basque, 11 élevages piscicoles disposent d'un bon état sanitaire. D'autres part, les berges et les ripisylves influencent la bonne qualité des eaux et des espèces associées. Au niveau du Saison, la dynamique naturelle est génératrice d'érosion des berges. Ce phénomène est principalement dû à la nature des matériaux constituant les berges et aux dynamiques torrentielles au sein des zones de confluence, mais également à la présence d'anciennes zones d'extraction de granulats. Par ailleurs, la mobilité latérale du cours d'eau est parfois contrainte par la mise en place de protections. C'est notamment le cas sur plus de 16 % du linéaire du Saison, de l'amont à Chéraute, et sur près de 10 % du linéaire du Gave de Larrau. Dans ce cadre, un espace de mobilité admissible a été défini pour le Saison entre Laguinge et Garindein. La ripisylve de ce bassin versant est le plus souvent présente en continu, dense à moyennement dense. Elle s'accompagne de boisements alluviaux pouvant être bien développés, en superficie, notamment au droit des zones où la mobilité latérale est active. Elle a toutefois été observée comme en état mauvais principalement sur l'aval du Gave de Larrau ainsi que sur la partie médiane de l'Arangorenko Erreka et quelques portions du Saison (au niveau d'Alos-Sibas-Abense et de Mauléon-Licharre notamment). Les berges du Saison sont partiellement colonisées par les espèces invasives exotiques envahissantes que sont la Renouée du Japon et le Buddleia.

Pour le Bassin de la Nive, la qualité de la ripisylve est contrastée, en bon état du côté de la Nive d'Arnéguy, en état moyen sur une partie de la Nive de Béhérobie et de la Nive des Aldudes. L'artificialisation des berges, les dépôts sauvages et la présence de Renouée influencent cet état.

Encadré 2 : Les paysages agricoles de la Montagne Basque entretiennent le cycle de l'eau (BLE, 2022)

Un recueil de pratiques paysannes, paru en octobre 2022, présente les travaux et réflexions portés au sujet de l'infiltration, des moyens de freiner et de récupérer l'eau dans le contexte pédoclimatique basque. Ces études et partages d'expérience constituent une approche multi-sectorielle de la gestion de l'eau et viennent éclairer les multiples enjeux qui ont trait aux particularités du territoire.

En premier lieu, d'après les travaux de cartographie menés en 2016 (Massenot et *al.*, 2016), les sols basques sont très riches en matière organique, entre 3 et 5 %, grâce à l'héritage de forêts, fougères et ajoncs. Ils sont stables à très stables, se décomposent très lentement et retiennent bien l'eau. En second lieu, le Pays Basque se caractérise aussi par son abondance de prairies et pâtures. D'après les travaux du chercheur Laurent Denise, les végétaux verts vivants couvrant toute l'année les sols participent à l'évapotranspiration, entretiennent le cycle de la pluie et limitent l'albedo et par conséquent limitent le réchauffement climatique.

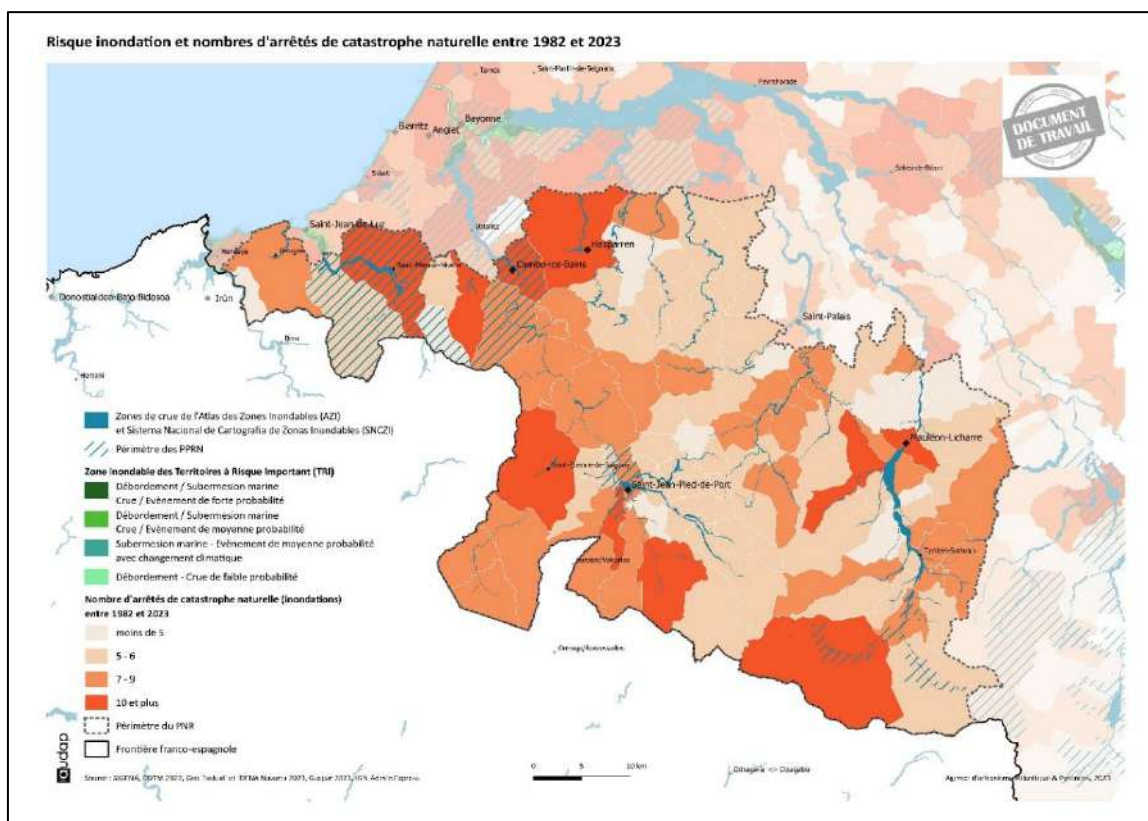
Les paysages viticoles formés de terrasses, également enherbés, permettent le maintien de la stabilité du sol et son équilibre de vie. Cette organisation étagée est indispensable aux viticulteurs pour accéder aux vignes lors d'épisodes pluvieux importants notamment. Toutefois, ces terrasses demandent un entretien optimisé afin d'éviter le maintien d'une humidité excessive au pied de la vigne.

Enfin, les fonctions de l'arbre au sein des prairies bocagères, des haies, de la ripisylve ou des forêts sont connus pour favoriser le maintien du cycle de l'eau.

La marque *Végétal local* garantie des espèces adaptées localement, concordants avec les espèces auxiliaires favorables à la biodiversité endémique. Cependant, le pépiniériste le plus proche se situe en Gironde.

1.3. Le risque inondation

Au niveau des bassins hydrographiques, les Services de l'Etat élaborent les Atlas des Zones Inondables (AZI). Cette modélisation permet l'information aux communes et n'a pas de portée réglementaire. L'objectif de cet atlas est de servir de base à l'instruction des dossiers d'urbanisme. Les AZI présentent les caractéristiques des crues centennales ou des plus fortes crues connues sur le territoire. La carte 3 décrit les AZI, les zones répertoriées par le Plan de Prévention des Risques Naturels ainsi que le nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle déposés entre 1982 et 2023 en Montagne Basque.



Carte 51 : Le risque inondation en Montagne Basque (Source : AUDAP, 2023)

Au Pays Basque, environ 30 000 habitants, soit 10% de la population, sont potentiellement soumis à un risque d'inondation plus ou moins élevé. Selon les données de consommation d'espace issues des Etats Initiaux de l'Environnement des PLUi Soule, Amikuze et Sud Basse-Navarre entre 2012 et 2021, 27 hectares ont été artificialisés au sein de zones inondables.

Le bassin du Saison, de la Nive, de la Bidouze sont concernés par des phénomènes de remontée de nappe, de ruissellement pluvial urbain ou périurbain lié à l'imperméabilisation

des sols, des crues torrentielles ou montée rapide de cours d'eau. Certaines communes présentant des enjeux forts⁶⁰ sont couvertes par des Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) (voir partie 3).

Synthèse partie 1 :

Les constats réalisés sur la ressource en eau en Montagne Basque entraînent diverses conséquences dont :

- Une moindre disponibilité de la ressource en eau en terme quantitatif ;
- Des impacts sur la qualité de l'eau impliquant une moindre dilution des pollutions ;
- L'amplification de la concurrence entre espèces et la prolifération d'espèces invasives au détriment des espèces locales ;
- Des risques liés aux crues, sur l'ensemble du territoire.

Le groupe de travail constitué des structures partenaires à la démarche d'actualisation du projet de Parc Naturel Régional Montagne Basque a mis en avant la nécessité de :

- **Mener des actions de sensibilisation et de pédagogie concernant tous les domaines évoqués : économie de l'eau, maintien des zones tampons, évolution des pratiques, limitation des rejets et des pollutions ;**
- **Maintenir et d'augmenter la surface des zones tampons : zones boisées (forêts de pente, saligues, haies, etc.), zones humides, prairies, etc. afin d'améliorer la filtration et le stockage de l'eau, de favoriser l'infiltration et de limiter le ruissellement, de permettre l'étalement des crues.**

Au regard des premiers constats, un enjeu de préservation de la ressource tant en qualité qu'en quantité est identifié.

La disponibilité de l'eau, en quantité et en qualité, est un facteur limitant majeur de développement du territoire, à la fois pour les usages anthropiques de la ressource mais également pour la biodiversité. Selon les secteurs, les problématiques d'accès à l'eau sont influencées par la démographie, la pluviométrie, les débits d'étiages, l'occupation des sols ou encore les usages. Les différentes pressions exercées sur les ressources en eau (pollutions, prélèvements, rejets) interrogent sur les capacités du territoire à satisfaire les besoins des populations et industries du territoire. Cette sous-partie s'attache à présenter les usages qui ont trait à la ressource en eau.

⁶⁰ Le bassin du Saison n'est pas couvert par un PPRI et pourtant le risque d'inondation est bien présent. Les PPRI sont lancés par les Préfets là où la densité de population est importante, ce qui explique son absence sur le Saison.

2. Usage de la ressource

Le fonctionnement des écosystèmes de l'eau est étroitement lié aux activités humaines. Cette partie expose la répartition de l'utilisation de l'eau au travers de divers usages.

2.1. Usage domestique

D'après les dernières données recensées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la ressource en eau du Pays Basque est majoritairement utilisée pour l'alimentation en eau potable : 93 % à l'échelle de la Montagne Basque.

Ainsi, 17 millions de mètres cubes d'eau ont été prélevés en Montagne Basque parmi les 123 points de captage d'eau potable (Banque nationale des prélèvements quantitatifs en eau).

Type de prélèvement	Volume (m3)	Part de prélèvement
Eau potable	16 718 194	93 %
Industrie et activités économiques (hors irrigation, hors énergie)	213 383	1%
Irrigation	1 065 250	6 %
Total prélèvement eau Montagne Basque	17 996 827	100 %

Tableau 65 : volume des prélèvements en eau en Montagne Basque (BNPE, 2020)

D'après les données de la CAPB :

- Les prélèvements en eau sont concentrés dans les sources sur des ruisseaux et affluents des principaux cours d'eau en zone de montagne (usage principalement pour l'Adduction d'Eau Potable) ;
- Une grosse concentration de prélèvements à lieu autour de Cambo-les-Bains (Nive, Ursuya, Laxia) ;
- Les retenues sont localisées principalement dans les plaines (en majorité en dehors du périmètre de projet) ;
- Au niveau du Bassin du Saison, les forages destinés à l'alimentation en eau potable captent en eaux profondes dans les alluvions de la basse vallée du Saison (Gave de Mauléon).

En 2022, les volumes d'eau potable distribués sur le territoire du Pays Basque ont été de 22 millions de mètres cubes avec une consommation moyenne en eau potable établie à 121

mètres cubes par an et par abonné⁶¹ (équivalent à 192 litres par jour et par habitant desservi). Cette consommation moyenne est supérieure de 15% à la valeur constatée sur le plan national. Ce constat est à mettre en perspective avec l'identification des compteurs destinés à d'autres usages. Toutes les consommations d'eau en maraîchage ou à des fins industrielles et commerciales ne sont pas différenciées de la consommation domestique ce qui peut expliquer les valeurs moyennes supérieures constatées. Au Pays Basque, les compteurs sont au nombre de 190 000 et les habitants de 20 000 habitants (CAPB, 2022). Après une diminution de la consommation en eau potable jusqu'en 2018, le territoire de l'Agglomération Pays Basque connaît depuis une augmentation (+ 0,5 millions de m³ entre 2020 et 2021). Localement, au regard des données de consommation par commune récupérées auprès des différents gestionnaires en adduction d'eau potable, les plus fortes consommations domestiques sont concentrées en Amikuze, autour de Saint-Jean-Pied-de-Port, puis sur les communes de Macaye et Helette. Ces données ne sont pas encore expliquées par la CAPB qui lance une étude sur les usages pour comprendre et agir sur ces fortes consommations. Enfin, en Montagne les habitations éloignées des réseaux d'adduction d'eau potable n'ont pas d'autres choix que de se raccorder à des sources privées ou bien au réseau d'adduction des gestionnaires d'estives destinés à un usage pastoral. Ce constat amène des questions quant aux responsabilités en termes de répartition et de qualité de l'eau.

2.1.1 Etude pour une gestion optimisée de la ressource en eau potable (CAPB, 2023)

Une étude visant à assurer la protection de la ressource en eau potable et d'en optimiser l'utilisation a été rendue en fin d'année 2022 par la CAPB. L'étude a débuté en 2021 et s'est achevée en 2023. Les phases 1 et 2 ont été réalisées avant la période de sécheresse de l'été 2022 mais la phase 3 a été rédigée après. La première partie dresse un état des lieux quantitatif de la ressource en eau. Il est important de préciser qu'il s'agit ici de ressource en eau potable et non de l'état quantitatif des cours d'eau du Pays Basque. L'étude ne s'est pas portée sur les ressources non utilisées pour l'eau potable (par exemple le cours d'eau de la Bidouze qui n'a pas de captages). Une seconde partie établit un bilan des besoins par rapport à la ressource par le biais de scénarii de projections à 2030 et 2040. Enfin, une troisième partie expose des propositions d'amélioration et d'optimisation de l'utilisation de la ressource afin de définir des interconnexions à envisager sur les secteurs les plus vulnérables.

⁶¹ Personne physique ou morale ayant souscrit un abonnement auprès de l'opérateur du service public de l'eau. Les abonnés peuvent être des particuliers, des syndicats de copropriété, des collectivités pour les besoins municipaux, des entreprises (services, industries), des agriculteurs (irrigation), etc.

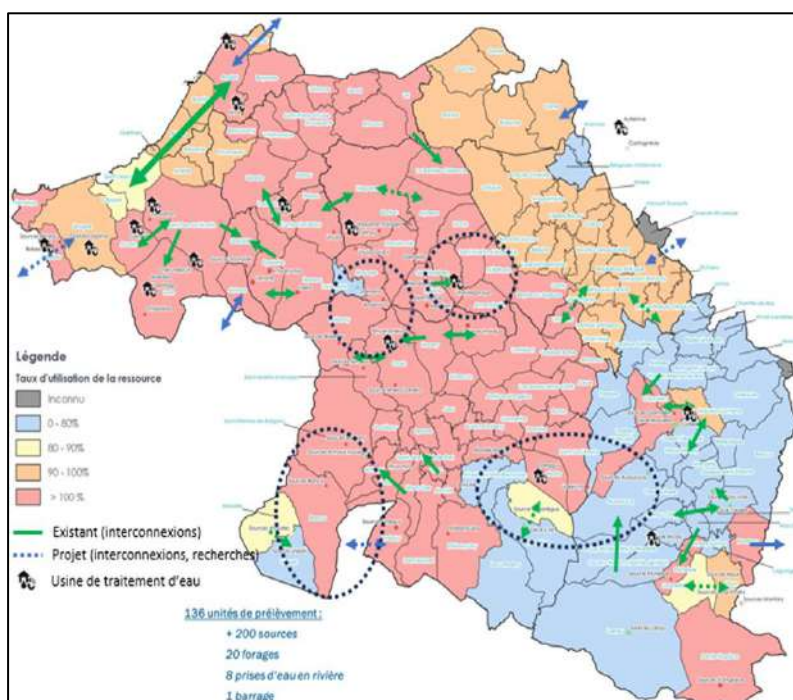
(1) Situation actuelle	(2) Scenarii prospectif	(3) Pistes de travail
Actuellement, en période de pointe⁶², le territoire est déficitaire au niveau des sous-bassins de la Nive et de la Bidouze en lien avec la baisse de production en étiage. Le contexte démographique explique en partie ce phénomène : le fort développement démographique et/ou une saisonnalité démographique de plus en plus marquée sont à l'origine de l'augmentation des prélèvements sur des ressources parfois fragiles. D'autre part, les usagers résidant en altitude sont souvent alimentés par un captage unique, cette tension croissante combinée à l'absence de sécurisation peut être à l'origine de coupures d'eau en cas d'incident.	A l'horizon 2040, en scénario de pointe, la moitié ouest de la Montagne Basque est classée déficitaire par des bilans besoins/ressources : les besoins sont supérieurs à l'intégralité du débit prélevable ou à 80 % de ce débit dans le meilleur des cas. Seule la majeure partie du Bassin du Saison et du Sud-Est de la Nive (au niveau d'Iraty) présentent des bilans besoins/ressources excédentaires. L'épisode de sécheresse de 2022 est venu confirmer ces deux scénarii. Ainsi, les infrastructures et équipements en place influencent la disponibilité en eau. En effet, l'ancienneté du réseau combinée à d'autres facteurs tels que la qualité/les matériaux de la conduite, la nature des sols, la qualité des eaux, expliquent une certaine perte de la ressource lors de son acheminement. Les événements climatiques aggravent également la situation (retrait-gonflement des argiles, glissement de terrain, inondations, ...). En milieu rural, ce niveau de perte est habituel. Un programme de renouvellement ciblé est déployé et actualisé chaque année dans les secteurs en tension et des réflexions globales sont en cours à la CAPB.	Les principaux axes d'amélioration identifiés dans l'étude et localisés dans la carte 4 ci-dessous doivent permettre : ○ D'améliorer le rendement des réseaux, c'est-à-dire réduire les pertes d'eau pour atteindre le seuil réglementaire (85 % en milieu urbain et environ 70 % en milieu rural), notamment dans le bassin du Saison et de la Nive. ○ De sécuriser l'approvisionnement par l'interconnexion entre les ressources (de l'intérieur vers le littoral, depuis les territoires limitrophes à l'est et au sud). ○ D'envisager l'augmentation de débits sur les territoires alimentant les bassins de vie de Garazi-Baigorri, Iholdy-Oztibarre et de Soule. ○ De rechercher de nouvelles sources. La quantité d'eau disponible au niveau des masses souterraines est peu renseignée à ce jour. Des équipements de surveillance en continu des captages d'eau potable sont installés depuis début 2024 sur une partie du territoire. Pour les captages non équipés, le suivi annuel est manuel.

Tableau 66 : Bilan de l'étude

⁶² Le scénario de pointe correspond à la survenue simultanée d'un étiage des ressources et du jour de pointe de consommation annuelle.

A la suite des études prospectives réalisées, des pistes de solutions ont été envisagées à l'échelle du Pays Basque visant :

- Une meilleure rationalisation des ressources eau du territoire ;
- Une mise en place de suivi des ressources afin d'améliorer la connaissance sur la ressource ;
- Une augmentation de la capacité de production ;
- La possibilité d'augmenter des prélèvements (débit autorisé < capacité) ;
- La mobilisation de nouvelles ressources ;
- L'extension des capacités de traitement par chloration, usine de traitement ;
- Les interconnexions des intra et extra territoire (Landes, Espagne) ;
- Les réflexions et actions sur les économies d'eau ;
- La limitation des risques de pollutions.



Carte 52 : Actions de sécurisation d'approvisionnement en eau potable sans travaux (Phase 3 Etude globale pour une gestion optimisée de la ressource en eau, 2022)

2.1.2 Zoom sur la qualité de l'eau potable

L'eau potable provient en proportion égale de captages situés en sous-sol et de prises d'eau de surface. Les masses d'eau souterraines, caractérisées par un réseau de nappes phréatiques, sont des volumes distincts d'eau souterraine à l'intérieur d'un ou de plusieurs aquifères. Elles constituent le découpage élémentaire des milieux aquatiques définis dans l'objectif de la gestion des eaux de la Directive Cadre sur l'Eau⁶³. L'état chimique des masses d'eau souterraines est lui évalué à partir de cinq tests : test qualité générale, test eaux de surface, test écosystèmes terrestres, test intrusion salée ou autre et test zones protégées AEP.

Une masse d'eau est classée en état chimique mauvais si pour au moins un test la masse d'eau est en état mauvais. Le captage de Limagna (Garindein) est identifié comme le seul captage

⁶³ La directive-cadre sur l'eau établit un cadre juridique destiné à protéger et à remettre en état les eaux, ainsi qu'à assurer leur exploitation durable à long terme à l'échelle de l'Union Européenne (directive 2000/60/CE).

sensible en Montagne Basque. Ce point de prélèvement présente une sensibilité phytosanitaire (métachlore). A ce jour, la CAPB a mis fin à son exploitation en attendant de résoudre la situation. En Montagne Basque, les outils de planification en vigueur (Cf. Partie 3) définissent des objectifs stricts⁶⁴ de préservation pour la consommation d'eau potable sur le Gave d'Oloron, la Nive et le Latsa afin d'améliorer la qualité des eaux et réduire le niveau de traitement pour produire de l'eau potable.

Au sud du territoire, le captage de la Nive alimente jusqu'à 400 000 personnes en période estivale. Ce captage est très stratégique puisqu'il représente 32 % de l'approvisionnement en eau potable du Pays Basque et prélève en eau superficielle, le rendant par conséquent vulnérable aux pollutions accidentelles. Ce captage fait l'objet d'une grande vigilance de la part des services gestionnaires. Bien qu'en retard sur l'objectif initial de la DCE (2015), les masses d'eau superficielle de Sud Basse Navarre montrent déjà un taux important de bon état (83 %) en comparaison d'autres territoires métropolitains. Le SDAGE Adour-Garonne vise le bon état de 100 % de ces masses d'eau à l'horizon 2027. L'absence de démarches locales globales pourraient rendre plus difficile l'atteinte de cet objectif.

D'après les données relevées dans l'Etat initial de l'Environnement du Plan Local d'Urbanisme intracommunautaire du secteur Soule, certains captages montrent des vulnérabilités qualitatives, notamment des risques de pollutions au regard du caractère karstique de l'aquifère. Il est à noter que la qualité est impactée par le dérèglement climatique : diminution des débits d'étiage entraînant une moindre dissolution des particules, etc.

La qualité de l'eau distribuée est relativement stable. En 2022, la majeure partie des prélèvements effectués par l'Agence Régionale de Santé a été conforme aux normes de qualité de distribution d'eau potable :

LIMITES	2020	2021	2022
BILAN BACTÉRIOLOGIQUE			
Nombre de prélèvements :	1 364	1 380	1 365
Nombre de prélèvements non conformes :	30	32	20
Tx de conformité	97,80%	97,80%	98,53%
BILAN PHYSICO-CHIMIQUE			
Nombre de prélèvements :	521	531	541
Nombre de prélèvements non conformes :	34	30	9
Tx de conformité	98,50%	94,40%	98,34%

Tableau 67 : bilan et évolution du contrôle sanitaire tous services confondus (Rapport annuel EAU 2022, CAPB)

⁶⁴ Il s'agit de sous-parties de zones de sauvegarde : secteurs stratégiques des masses d'eau souterraine, qui doivent faire l'objet d'une politique publique prioritaire de préservation des ressources en eau utilisées aujourd'hui et potentiellement utilisées dans le futur pour l'alimentation en eau potable.

Une amélioration légère des résultats est constatée en 2022 sur les paramètres bactériologiques par rapport à 2021. Presque toutes les non-conformités détectées le sont sur des petites installations : des actions immédiates curatives ont permis de lever les anomalies. Les axes d'amélioration identifiés par la CAPB pour atteindre un meilleur bilan concernent :

- L'équipement des systèmes les plus sensibles par la chloration garantissant une rémanence de la désinfection tout au long de la distribution. Sur les 136 captages du Pays Basque, 19 captages distribuent l'eau directement sans désinfection ce qui explique les non conformités bactériologiques (le seuil réglementaire est de zéro bactérie, à partir d'une bactérie l'état devient non conforme). Ainsi, lorsqu'un système de chloration est en place, à ce jour on ne retrouve pas de bactéries dans l'eau distribuée ;
- La mise en place d'équipements de surveillance à distance pour sécuriser le fonctionnement des systèmes de chloration.

2.2. Usages agricoles

L'usage de l'eau en agriculture diffère selon les bassins hydrographiques. L'eau à usage agricole est principalement prélevée dans les cours d'eau et les nappes phréatiques. Cette répartition évolue peu depuis 2010.

2.2.1 Un manque de connaissance dans les prélèvements en agriculture

L'utilisation de l'eau pour l'irrigation (principalement situé au nord du Bassin de la Bidouze) reste infime sur le périmètre Montagne Basque. Peu de surfaces sont en culture ce qui explique la faible proportion d'irrigation.

Encadré 3 : Les chiffres officiels de l'irrigation au Pays Basque (CAPB, 2021)

Très peu de surfaces sont en culture au Pays Basque et donc peu sont irriguées : 2 773 hectares, soit 1,5% de la Surface Agricole Utile du Pays Basque (Source : RGA 2020).

- 287 exploitations irriguent au Pays Basque, la plupart part aspersion ;
- + 11% de surfaces irriguées depuis 2010 ;
- Sur les 2 773 hectares de surfaces irriguées, 2 000 hectares sont du maïs (la SAU totale de maïs est 11 000 hectares soit 20% irrigué, principalement sur les secteurs de la Bidouze et du Saison).

Ces chiffres sont issus des déclarations PAC des agriculteurs.

Les volumes d'eau prélevés directement dans le milieu pour l'irrigation (BNPE) ne prennent pas en compte les volumes d'eau issus de l'adduction d'eau potable (notamment l'utilisation par les maraichers souvent branchés sur l'AEP). Selon une étude en cours au sein de la CAPB sur l'identification des exploitations agricoles parmi les consommateurs en AEP, au moins un million de mètres cubes d'eau potable est identifié pour une utilisation à usage agricole. L'eau potable dans les élevages est utilisée pour abreuver les animaux, nettoyer les machines agricoles, les salles de traite, transformer des produits, etc. Un élevage moyen au Pays Basque peut consommer entre 500 et 2 000 mètres cubes d'eau potable par an selon le type d'élevage

et le mode de production : temps passé des animaux en bâtiment, type d'alimentation, accès à une source d'eau privée utilisée par la ferme. Les exploitations maraîchères, pour des raisons historiques au Pays Basque, utilisent pour beaucoup l'eau potable pour l'irrigation. L'eau potable est aussi utilisée pour nettoyer les légumes et transformer sur l'exploitation. Une exploitation maraîchère moyenne (deux hectares) consomme en moyenne entre 2 000 et 3 000 mètres cubes d'eau par an. L'usage de l'eau en élevage présente une saisonnalité distincte de celle du maraîchage. Ces deux usages sont donc compatibles et n'entrent pas en concurrence. L'utilisation de l'eau dans les exploitations agricoles n'est pas toujours distinguée de la consommation domestique à ce jour. Depuis le 1^{er} janvier 2024, des tarifs agricoles sont applicables sur les compteurs dont les abonnés sont agriculteurs. Les agriculteurs disposant de compteurs communs à l'exploitation (ne générant pas d'eaux usées) et à l'habitation pourront solliciter la mise en place d'un compteur "vert agricole", financée par la CAPB. Ce dernier permettra d'être exonéré des parts d'assainissement collectif ainsi que des redevances en vigueur. Les prélèvements sont mesurés sur compteurs lorsqu'il s'agit d'eau potable mais lorsqu'il s'agit d'eau de source ou de cours d'eau, la donnée n'est pas mesurable. Une part des quantités prélevées ne peut pas être estimée.

De nombreux arrêtés ont restreint l'usage de l'eau sur 76 communes parmi les 111 de la Montagne Basque en 2022. Ces arrêtés concernaient des restrictions d'usage interdisant l'arrosage, le lavage et le remplissage de piscines domestiques entre 8h et 20h. Le dernier arrêté préfectoral prenant effet le 2 août 2024 indique une baisse des débits d'étiages nécessitant des restrictions de prélèvements d'eau dans le milieu naturel sur la Joyeuse jusqu'au 31 octobre 2024. L'arrêté prévoit la réduction de 50 % du débit mais pas de restriction concernant le maraîchage, l'horticulture et l'arboriculture disposant de systèmes d'irrigation localisée (goutte à goutte, micro-aspergion). L'utilisation de l'eau en agriculture est accompagnée par différents dispositifs financiers permettant de préserver la ressource :

- ErrekAgri : aides financières et techniques de la CAPB visant l'accompagnement des exploitations agricoles à préserver la ressource en eau ;
- Appel à projets économies et efficacité de l'eau de l'Agence de l'eau : accompagnement financier pour les porteurs de projet dans leur réflexion prospective d'adaptation au changement climatique et encouragement dans les économies d'eau (agriculture, industrie et collectivités) ;
- Appel à projets « Autonomie en eau pour l'abreuvement des animaux herbivores au champ » du Conseil Régional permettant le soutien aux investissements.

2.2.2 L'utilisation de l'eau en estive

L'activité pastorale est accompagnée par des gestionnaires d'estive qui aménagent le territoire de la Montagne Basque. Les Commissions Syndicales basques à vocation pastorale gèrent des réseaux d'eau complexe par le linéaire, l'étendue du réseau et les spécificités géographiques du milieu. Ce réseau représente : 360 kilomètres de tuyauterie, 145 bassins de stockage, 141 captages, 503 abreuvoirs, 250 cayolars.

Le réseau d'adduction d'eau et les équipements associés s'est construit d'année en année, au fil des besoins sur le territoire des quatre Commissions Syndicales. L'eau est utilisée par les troupeaux pour s'abreuver, par les bergers occupant les cayolars pour se loger et parfois pour pratiquer la transformation fromagère en estive. Ce réseau d'équipement nécessite une surveillance accrue en période estivale, l'eau étant l'une des ressources indispensables du maintien de la pratique de transhumance. En 2022, la sécheresse a démontré la fragilité de ce réseau. Plus de 3 108 mètres cube d'eau ont été acheminés en montagne entraînant un surcout pour les gestionnaires de 77 736.69 €. Les réseaux sont vieillissants et complexes. En plus des sécheresses que pourraient de nouveau subir le territoire de montagne, de nombreux secteurs nécessiteront une modernisation des équipements. Ces approvisionnements en eau indispensables au maintien des troupeaux en montagne sont survenus alors que les usages industriels et domestiques constituaient également une période d'utilisation tendue. La question de la répartition de la ressource en eau pourra se poser sur certains secteurs en état critique, tels que le bassin versant de la Bidouze.

2.3. Autres usages

2.3.1 Usage industriel

Les points de prélèvement s'effectuent en majorité dans les nappes souterraines. Les prélèvements industriels sont identifiés le long de la Nive, de la Bidouze et du Saison. D'après les données de consommation de la CAPB, les trois plus gros préleveurs en eau potable du Pays Basque sont des industries agroalimentaires dont les volumes ont augmenté entre 2019 et 2020. Il s'agit de laiteries, conserveries ou abattoirs avec des consommations allant de 44 000 à 167 000 mètres cubes pour 2020, indispensable à la production agricole locale. Ces consommations sont à mettre en perspective avec les prélèvements totaux (16 millions de mètres cubes d'eau potable, voir tableau 2 page 15). Selon les bassins, les prélèvements à des fins industrielles sont hétérogènes. La CAPB est en train de mettre en place un programme d'accompagnement des entreprises pour l'économie d'eau (CAPB, 2023).

2.3.2 Usage hydroélectrique

L'utilisation de l'eau à des fins d'énergie est ancienne. Les nombreux vestiges d'anciens seuils qui jalonnent les cours d'eau témoignent d'un passé où l'eau de la rivière était utilisée par l'activité meunière, scieries, forges, etc. A la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, les centrales et microcentrales hydroélectriques ont remplacé plusieurs moulins et ont permis d'alimenter en électricité les communes de la vallée. D'autres ont été construites et aménagées pour alimenter les industries locales et la compagnie des voies et chemins de fer du midi.

Encadré 4 : Notion d'usage (SIGOM, 2012)

Le droit fondé en titre est un droit ancestral imprescriptible de l'utilisation de la force motrice de l'eau, exonéré de procédure d'autorisation ou de renouvellement. Il faut considérer 2 cas :

- Sur les cours d'eau domaniaux : les ouvrages ayant une existence antérieure à 1566 et les ouvrages postérieurs à 1566 ayant bénéficié d'une garantie exceptionnelle de l'Etat.
- Sur les cours d'eau non domaniaux : les ouvrages établis avant l'abolition de la féodalité et les ouvrages aliénés pendant la Révolution Française.

Actuellement, la réglementation concernant l'usage hydroélectrique est issue du Code de l'Environnement et du code de l'Energie. L'énergie hydraulique est créée par le mouvement de l'eau : chutes d'eau, cours d'eau, courants marins, marée, vagues. L'énergie du mouvement de l'eau est transformée suite à plusieurs conversions en énergie électrique, puis elle est envoyée sur le réseau. Plusieurs installations hydrauliques se situent sur le territoire de Sud Basse Navarre (19 Gigawatt par heure produit en 2019). Selon les données du Plan Climat Air-Energie territorial réalisé en 2021, 20 % des énergies renouvelables produites au Pays Basque est d'origine électrique dont les trois quarts proviennent des 31 centrales hydroélectriques, alimentées par les nombreux cours d'eau du territoire. La production d'énergie hydraulique correspond à 128 Giga Watt heure. La production d'hydroélectricité est présente sur le bassin versant de la Nive avec des microcentrales installées sur des anciens moulins notamment : 20 microcentrales sont installées dont quatre ne sont pas en fonctionnement. Aujourd'hui, 16 centrales hydroélectriques actives sont implantées sur le site Natura 2000 du Saison (ou à proximité immédiate du chevelu). Leurs implantations concernent principalement le cours amont et moyen du réseau hydrographique du Saison (9 d'entre elles), ainsi que des affluents comme le Gave de Sainte-Engrâce (3 centrales), le Larrau, le Ruisseau d'Olhadoko, de Susselgue et de La Verna. Les gestionnaires de ces usines sont des particuliers ainsi que la Société Hydro-Electrique du Midi (la SHEM). Plus globalement, une étude de la CAPB réalisée en 2020 a permis d'évaluer le potentiel hydroélectrique du territoire. Elle permet d'identifier les seuils/moulins non équipés du territoire ainsi que sur les usines hydroélectriques existantes (potentiel de suréquipement, d'optimisation et de turbinage des débits réservés).

En Montagne Basque, la production hydroélectrique représente un fort enjeu de développement du fait de l'abondance des cours d'eau et de la durabilité de ce type de production pour le territoire. Il s'agit d'une ressource locale qui pourrait alimenter de nombreuses installations localement et durablement en réduisant drastiquement la consommation électrique issue des ressources fossiles.

2.3.3 Usages touristiques et de loisirs

Un regard complémentaire est à porter sur la saisonnalité des prélèvements. Il est difficile d'appréhender précisément la hausse des consommations liées à l'activité touristique. Cependant deux informations éclairent le poids du tourisme dans les consommations en eau potable. L'étude Adour 2050 estime la consommation par nuitée et par personne à 1,5 à 2,3 fois supérieure à celle réalisée au domicile. La population touristique est estimée à 5 179 000 personnes avec une consommation estimée à 6,9 millions mètres cube par an (SCoT, 2023). Concernant les activités de loisirs, les sports d'eau vive sont présents en Montagne Basque. Le DOCOB Natura 2000 du Saison indique que des entreprises et associations locales proposent des activités d'eaux vives : canoë-kayak, rafting, canyoning, etc. Même s'il existe des locations

de kayaks sur le cours aval et moyen du Saison, les sociétés et associations proposant ces activités les pratiquent en général sur plusieurs gaves des Pyrénées-Atlantiques. Sur le Saison, les secteurs concernés par la pratique du canyoning sont entre autres le Gave du Larrau, le ruisseau d'Etchelu, les canyons d'Athagneta, du Larrandabru, de Kakouetta, et d'Olhadubie. La pratique du rafting et du canoë-kayak se fait principalement sur le cours moyen et aval du Saison. Le DOCOB indique que les interactions sont possibles avec Natura 2000. Sur le territoire de la Montagne Basque, la pêche de loisir à la ligne est orientée principalement sur la pêche de la truite. Cette dernière abonde dans les nombreux torrents pour le plaisir des pêcheurs locaux mais aussi des nombreux touristes qui viennent s'adonner à leur loisir pendant leurs vacances. Certains sites sont très fréquentés et réputés nationalement (Bastan, source des Nives). Les déficits hydriques plus fréquents avec le changement climatique peuvent fragiliser les populations piscicoles et la pêche de loisir. Au niveau du Bassin de la Nive, les activités de sports d'eau vive (rafting et activités associées) et de pêche sont présentes également. Une activité thermique est présente sur la commune de Cambo-les-Bains. L'activité de baignade est présente sur de nombreux cours d'eau de façon informelle. En présence d'ouvrages hydroélectriques, il est interdit d'entrer dans les cours d'eau. En effet, des lâchers d'eau entraînant une montée rapide du niveau des cours d'eau peut être déclenchée.

2.4. Origine et conséquences des rejets

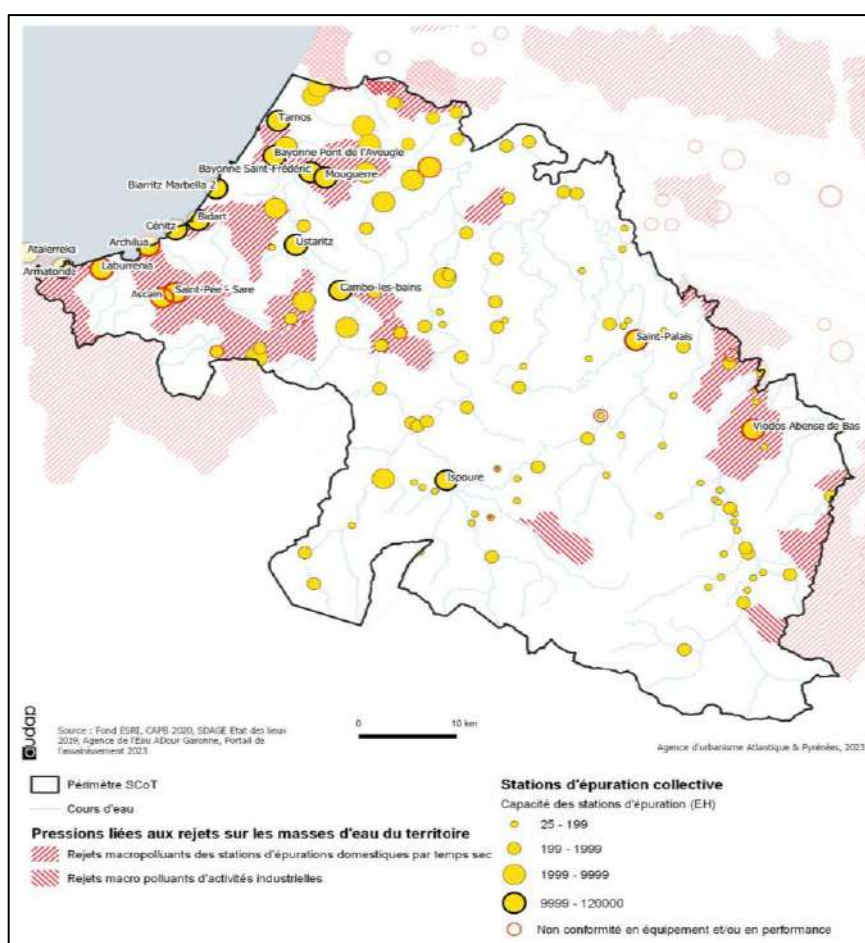
Les eaux usées proviennent des différents usages. En 2021, le rapport annuel d'assainissement de la CAPB estime que 270 000 habitants ont leurs effluents collectés par un service d'assainissement collectif, soit un taux de couverture sur l'ensemble de la population de 83 %. Il existe également des assainissements autonomes pour les zones non desservies en infrastructures publiques. La gestion des systèmes de traitement des eaux usées impacte les masses d'eau du territoire. Les rejets peuvent être domestiques, près de 30 millions de mètres cubes sont collectés annuellement à l'échelle du Pays Basque dont une majorité à proximité du littoral où la population est la plus importante. La majorité des stations d'épuration du territoire peuvent absorber des effluents supplémentaires en lien avec l'accueil de nouveaux habitants ou activités, notamment touristiques (par temps sec la marge capacitaire est de l'ordre de 25 % à 50 %). D'après les données recueillis par le SCoT en 2023, sept stations d'épuration sont considérées "non conformes" en équipement et 10 non conformes en performance, avec une concentration sur le bassin versant des côtiers basques (Nivelle et Bidassoa). Parmi les stations en non-conformité, celles d'Ascain et Saint-Pée-sur-Nivelle constituent des enjeux importants compte tenu de leur capacité importante et de la sensibilité des milieux récepteurs de ces eaux (la Nivelle notamment). Par temps de pluie, les stations sont surchargées et entraînent des déversements dans le milieu. Ces déversements augmentent la teneur en macropolluants. Les rejets de macro polluants, par opposition aux micropolluants, regroupent l'ensemble des paramètres physico-chimiques analysés dans l'eau (matières en suspension, oxygène, nutriments). Les nutriments (azote, phosphore) peuvent être présents naturellement dans l'eau. Toutefois, les activités humaines, domestiques, industrielles et les pratiques agricoles en accroissent les teneurs. Les nutriments perturbent le

fonctionnement des milieux aquatiques et présentent des risques pour la santé humaine à des concentrations plus élevées que les micropolluants (pesticides, produits chimiques, métaux) qui sont toxiques à très faibles doses (CAPB, 2021).

Ainsi, les débits de pluie entraînent une saturation des stations jusqu'à cinq fois la capacité de traitement des ouvrages. La carte 5 expose les secteurs concernés par les stations d'épuration et les rejets identifiés. Les non conformités des stations impactent les cours d'eau attenants, les sols mais entraînent aussi une dégradation de la qualité des zones de baignade situées en aval (en lien avec les paramètres

bactériologiques – voir partie 1.2.2). Les rejets des industries répertoriés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne

(avec potentiellement des pollutions diffuses) identifie des pressions significatives liées aux rejets industriels sur un des affluents de la Nive (Ruisseau de Béhorléguy) et du Saison (Ruisseau de Susselgue). Il est à noter que plusieurs cas de pollutions accidentelles sont révélés chaque année, liés à des rejets non maîtrisés d'industries. Il s'agit principalement d'activités liées à la fabrication de béton/ciment, de fabrication et transformation de produits agroalimentaires ou d'activités aquacoles. La connaissance de la pollution diffuse potentiellement émise par la multiplication et le cumul de petites activités (très petite, petite et moyennes entreprises) est peu développée. Concernant les rejets domestiques non reliés au réseau collectif, 29 communes sont concernées en Montagne Basque. Comme pour les rejets industriels, l'impact global de l'assainissement non collectif sur le milieu naturel et la qualité de l'eau est mal connu et dépend de la localisation des installations, de leur densité dans l'espace et de leur niveau de conformité. L'usage de l'eau à des fins de productions agricoles, industrielles, etc. fait l'objet de réglementations rigoureuses. Les normes obligatoires sont majoritairement respectées. Pour aller plus loin, il est primordial de réaliser



Carte 53 : Stations d'épurations et pressions liées aux rejets sur les masses d'eau (SCoT, 2022)

de la sensibilisation permettant de pallier aux derniers mauvais comportements. Le respect de ces règles ne fait pas toujours l'objet de vérifications, des moyens de sensibilisation pourraient être mis en place afin de veiller aux bonnes pratiques à respecter.

Synthèse partie 2 :

La ressource en eau de la Montagne Basque se différencie des autres territoires par l'abondance des précipitations qui, jusqu'à peu, répondait au besoin du territoire. La zone montagne est aussi la plus impactée par les épisodes de sécheresse. En 2022, la sécheresse a mis en avant les difficultés concernant le partage de l'eau. En période où la disponibilité en eau est tendue, la consommation est concurrencée entre les divers besoins : industrie agroalimentaire, approvisionnement en eau des équipements en montagne et activités touristiques. Sur le territoire, les pressions liées aux prélèvements en eau potable, pour l'irrigation, en activités industrielles dans les masses d'eau superficielle et souterraines sont aujourd'hui considérées comme non significatives. Même si elles ne sont pas significatives à ce jour, ces pressions deviennent alarmantes au regard des effets du dérèglement climatique. Les effets de ce dérèglement entraînent une nouvelle façon d'appréhender la ressource. Il s'avère nécessaire de travailler sur certains types de rejets encore peu étudiés à ce jour. Les expérimentations concernant les rejets d'eau usée non domestiques afin d'améliorer leur épuration doivent être envisagée. Ces enjeux sont à mettre en parallèle avec les perspectives d'évolutions de la population traitées notamment dans les documents d'urbanisme en cours d'élaboration.

3. La gestion de l'eau et les outils en place en Montagne Basque

Acteur	Mission
Institution Adour	Animation des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)
Agence de l'Eau Adour Garonne	Accompagnement technique et financier des collectivités
Fédération des Pyrénées-Atlantiques pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	Protection du milieu aquatique Surveillance des pêcheurs
Communauté d'Agglomération Pays Basque	Eau potable Assainissement collectif Assainissement non collectif Gestion des eaux pluviales urbaines

	Animation des sites Natura 2000 de la Nive, de la Nivelle et de la Bidouze
SIGOM	Compétence GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations sur le Gave du Saison et le Gave d'Oloron aval Animation du site Natura 2000 Le Saison
Commission Syndicale Associations Foncières Pastorales Communes	Equipement eau des estives

Tableau 68 : Les acteurs de l'eau

La gestion de l'eau dépasse les limites administratives classiques, c'est pourquoi elle est établie selon des logiques de bassins versant. La réglementation est complexe et de nombreux acteurs et outils de gestion existent.

3.1. Les compétences réparties entre acteurs

3.1.1 Distribution de l'eau potable

Le périmètre de la Montagne Basque s'inscrit en totalité dans celui de la CAPB qui exerce la compétence du service d'eau potable sur 158 communes. Elle assure l'ensemble des missions à savoir : la production par captage ou pompage, la protection du point de prélèvement, le traitement, le transport, le stockage et distribution d'eau destinée à la consommation humaine. L'exploitation des installations est organisée en sept secteurs (Sud Pays Basque, Côte Basque Adour, Errobi Nive Adour, Pays d'Hasparren et de Bidache, Amikuze, Soule et Garazi-Baigorri-Iholdi-Oztibarre). Depuis le 1^{er} juillet 2020, un règlement relatif au service d'eau potable s'applique sur l'ensemble du territoire quel que soit le mode de gestion. En 2022, le service d'eau potable du Pays Basque est exploité en régie sur 72 communes ou en délégation de service public sur 86 autres communes. Quatre entreprises se répartissent l'exploitation des contrats de délégation de service public d'eau potable : AGUR, LAGUN, SAUR et SUEZ.

Pour améliorer le suivi de la ressource et atteindre les objectifs nationaux, la nouvelle directive européenne relative à l'eau potable (publiée le 23 décembre 2020) rend obligatoire la mise en place d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) visant à assurer en permanence la sécurité sanitaire de l'eau. Cet outil permet d'identifier les dangers et événements dangereux susceptibles de se produire sur l'ensemble du système de production et de distribution d'eau, de la ressource en eau au robinet du consommateur et de mettre en place un plan de mesures de maîtrise des risques. La CAPB s'est engagée officiellement dans cette démarche.

Les Schémas Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) sont des outils de programmation et de gestion déclinés à des échelles pluri communales. Il a pour objectif de donner une vision globale des besoins et des solutions envisageables.

Concernant les instances de travail, les décisions sont prises en conseil communautaire (ensemble des élus de la CAPB) ou en conseil permanent (échelle infra) selon les attributions déléguées. Une commission "Cycle de l'eau", composée de 40 membres prépare les sujets avant de les soumettre au vote des assemblées.

3.1.2 Gestion des risques d'inondation

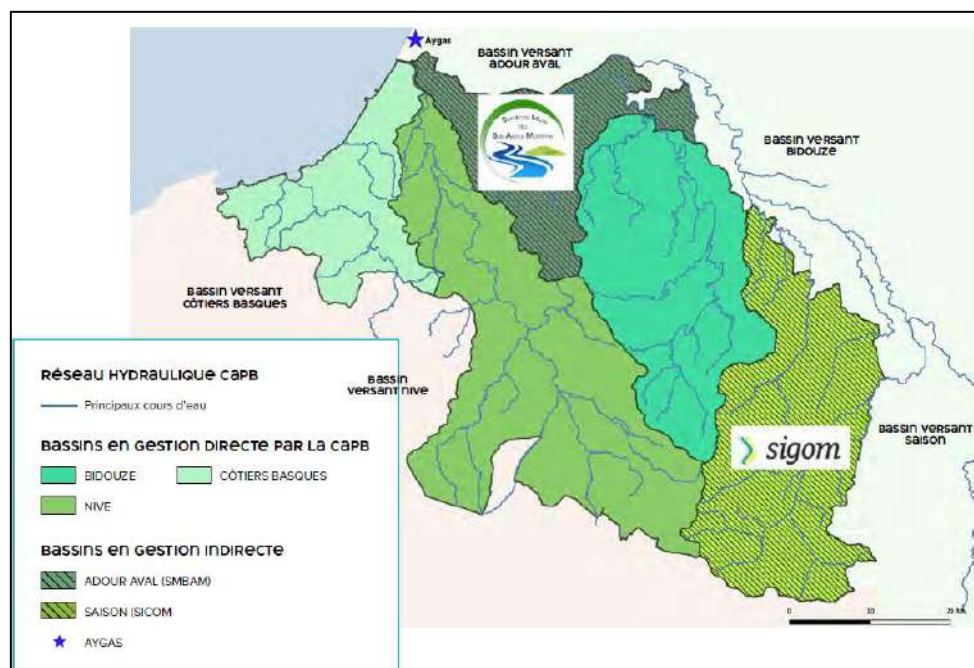
La compétence Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) se décompose en plusieurs missions obligatoires définies à l'article L211-7 du Code de l'Environnement :

- L'aménagement des bassins versants ;
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

La CAPB a transféré sa compétence GEMAPI aux syndicats de rivière en place ce qui permet une gestion à une échelle hydrographique cohérente (carte 6). Il s'agit du secteur de Adour aval dont la compétence est au Syndical Mixte du Bas Adour Maritime (SMBAM) et du secteur Saison et Gaves dont la compétence est au Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron et de Mauléon (SIGOM).

Sur les bassins versants compris en totalité dans son périmètre à savoir, les fleuves Côtiers Basques (de la Bidassoa à l'embouchure de l'Adour), la Nive, la Bidouze amont et la Joyeuse, la CAPB intervient dans la restauration et l'entretien de la végétation des berges. Elle accompagne l'ensemble des riverains publics ou privés dans leur devoir d'entretien au titre de sa compétence GEMAPI. Certains secteurs à forts enjeux, font l'objet de Programmes Pluriannuels de Gestion de la ripisylve (PPG). Les PPG planifient pour cinq années les travaux à réaliser. Ces interventions sur des terrains privés, nécessitent l'obtention préalable d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG). En 2022, 11,6 kilomètres de cours d'eau ont été restaurés ou entretenus sur les Côtiers Basques et 2,3 kilomètres sur la Bidouze.

Un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur le bassin versant Bidouze et Aran/Ardanav a été engagé. Ce PAPI, animé par l'Institution Adour pour le compte des EPCI du périmètre est en cours d'élaboration et vise à réduire les conséquences des inondations à travers une approche globale du risque, portée par un partenariat entre les services de l'Etat et les acteurs locaux. Un PAPI est également en cours d'élaboration (phase Programme d'Etude Préalable) sur le bassin du Gave d'Oloron et du Saison. La démarche est portée par l'Institution Adour.



Carte 54 : organisation de la gestion de la compétence GEMAPI (Source : rapport ELMN 2022 CAPB)

3.1.3 Assainissement des eaux usées

La compétence assainissement est assurée par la CAPB selon une organisation similaire à celle de la distribution en eau potable avec les sept mêmes secteurs en régie ou en délégation de service public (Sud Pays Basque, Côte Basque Adour, Errobi Nive Adour, Pays d'Hasparren et de Bidache, Amikuze, Soule et Garazi-Baigorri-Iholdi-Oztibarre). Les installations comprennent 117 stations d'épuration et 1 910 kilomètres de réseaux. Le volume total traité chaque année est de 27 millions de mètres cubes. La CAPB assure l'ensemble des missions du service d'assainissement collectif (collecte, pompage et traitement des effluents, évacuation des boues) et non collectif (contrôle des installations). Depuis le 1^{er} juillet 2020 un règlement relatif au service d'assainissement s'applique sur l'ensemble du territoire quel que soit le mode de gestion. Enfin, trois conseils d'exploitations pilotent et contrôlent le fonctionnement des régies d'assainissement et d'eau potable accompagnées de représentants des territoires concernées par la régie (composés de représentants des territoires exploités en régie). Selon leur taille, les systèmes d'assainissement de type collectif font l'objet de diagnostics de fonctionnement permanents ou périodiques. Le nombre total d'assainissements non collectif est de 24 200 en 2022. Ils font également l'objet de contrôles périodiques.

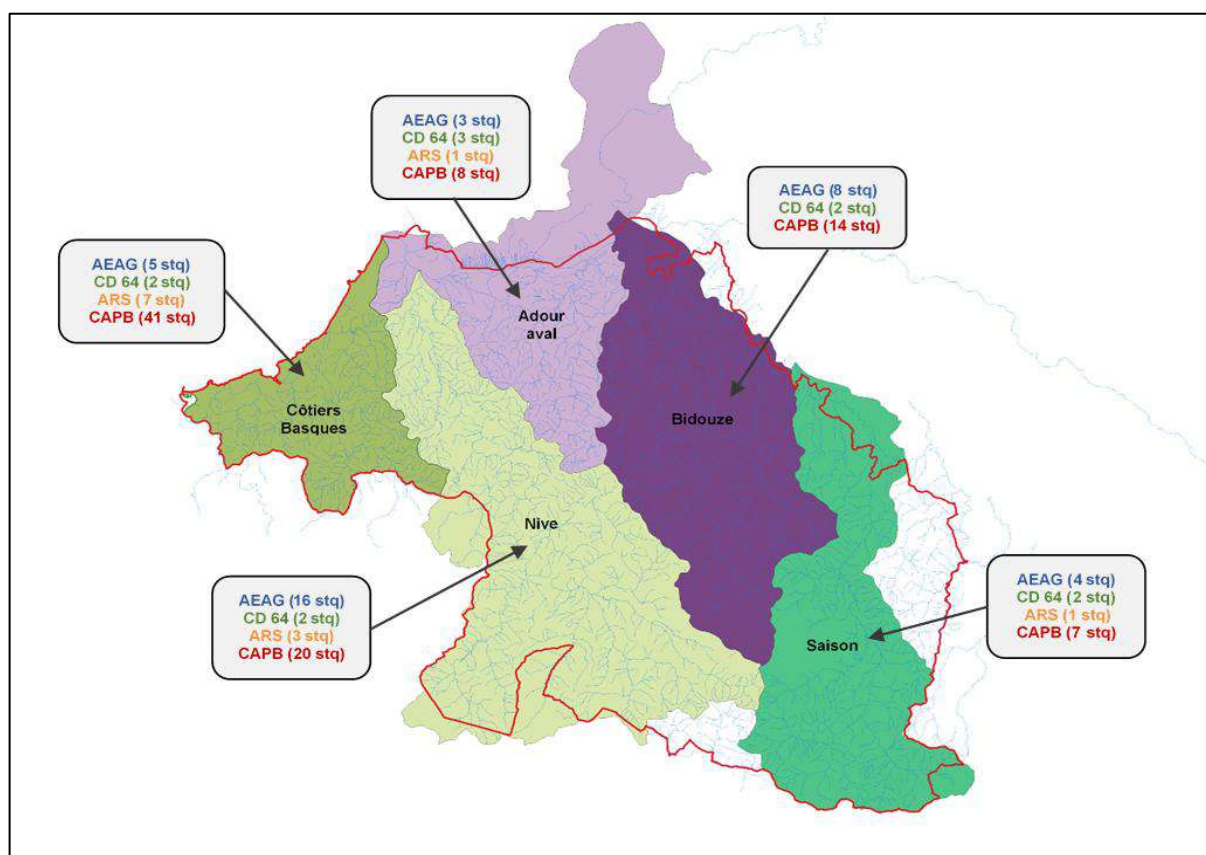
3.1.4 Gestion des eaux pluviales

Les eaux pluviales sont séparées des eaux usées. La compétence gestion des eaux pluviales urbaines est assurée (obligatoirement) par la CAPB depuis le 1^{er} janvier 2020. Elle comprend les missions du service des eaux pluviales urbaines (collecte, pompage et stockage des effluents). Elle est gérée en régie (126 communes) ou en délégation de service public (SUEZ).

Cette compétence est complétée par les autres gestionnaires en ce qui concerne les eaux pluviales non urbaines (Communes, Département, Privés). Dans ce cas, tout propriétaire qui reçoit des eaux de pluie sur sa parcelle en est le propriétaire. Lors d'un projet de construction ou d'aménagement, des règles de gestion des eaux pluviales s'appliquent. Ces règles, plus ou moins actualisées selon les zonages, sont établies par bassin de vie : Sud Pays Basque, Errobi/Nive-Adour, Pays de Hasparren et de Bidache, Amikuze, Soule et Garazi-Baigorry/Iholdy-Oztibarre.

3.1.5 La lutte contre les pollutions

Chaque institution possède un certain nombre de stations de surveillance qui lui permet de contrôler la qualité des eaux superficielles et de définir des mesures en cas de pollution. Un certain nombre de stations sont suivies par plusieurs maîtres d'ouvrages et les paramètres analysés sont complémentaires. La carte 7 expose la répartition des stations par maître d'ouvrage et bassin versant à l'échelle du Pays Basque.



Carte 55 : répartition des stations par maîtres d'ouvrage publics au Pays Basque (Source : CAPB, 2020)

La gestion des stations est assurée par différents acteurs : 174 stations de suivis sont réparties sur le territoire du Pays Basque. Elles sont regroupées en 11 réseaux de suivi gérés par des institutions publiques (Agence de l'eau Adour Garonne (6 réseaux de suivis), CAPB, Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, Agence Régionale de la Santé, Office Français de la Biodiversité, Fédération de Pêche 64) et par des acteurs privés.

Chaque institution gère ses réseaux de suivis en fonction de ses objectifs :

- Etat des masses d'eau : Agence de l'eau Adour Garonne et Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques ;
- Orientations et actions de gestion / investissements : CAPB ;
- Surveillance de la qualité pour la production eau potable : Agence Régionale de la Santé ;
- Suivi des impacts STEP, ICPE, etc. : acteurs privés ;
- Suivis piscicoles : Office Français de la Biodiversité, Fédération de Pêche 64.

La CAPB assure le suivi de la plupart des stations sur les bassins versants des Côtiers Basques et des Nives. Jusqu'en 2020, elle ne possédait pas de stations sur les autres bassins versants. Pour compléter ses données, la CAPB utilisait les résultats des stations d'autres maîtres d'ouvrages publics, tels que l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, l'Agence Régionale de la Santé et la Fédération de pêche. Depuis 2020, un nouveau réseau de suivi sous maîtrise d'ouvrage CAPB est déployé à l'échelle du Pays Basque afin d'améliorer les connaissances en fonction des enjeux identifiés sur les cours d'eau au regard de l'état actuel des masses d'eau, des pressions et des usages. Il est complémentaire aux stations suivies par l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental 64, ainsi que des points de mesures des masses d'eau souterraines gérés par l'Office Français de la Biodiversité.

3.2. Les réglementations et les outils de gestion

La politique de l'eau en France est encadrée par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000. Cette directive définit à l'échelle européenne une politique de protection de l'eau sous toutes ses formes permettant de protéger l'environnement tout en permettant d'utiliser l'eau de façon durable. Le "bon état" des masses d'eaux est encadré par cette directive et mis en œuvre par les Agence de l'Eau à l'échelle nationale. Dans le cas de la Montagne Basque, il s'agit de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

3.2.1 Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)

En France, les SDAGE, institués par la loi sur l'eau de 1992, sont des documents de planification. Ils fixent pour six ans les orientations qui permettent d'atteindre les objectifs attendus en matière de "bon état des eaux". Afin de caractériser l'état de la ressource, le SDAGE découpe les cours d'eau et nappes phréatiques en "masses d'eau". Chaque masse d'eau présente en son sein des caractéristiques physiques, biologiques, physico-chimiques homogènes. Ce découpage voulu par la DCE permet de créer des unités d'évaluation cohérentes et comparables à l'échelle européenne. Le SDAGE constitue donc le document d'orientation stratégique pour la gestion des eaux et des milieux aquatiques.

Le territoire du projet de PNR Montagne Basque dépend du SDAGE Adour Garonne en cours sur la période 2022-2027. Ce dernier propose la mise en œuvre d'une politique de l'eau permettant au grand Sud-Ouest de s'adapter aux mutations profondes et d'en atténuer les effets. Sur la base de l'état des lieux de 2019, l'ambition du SDAGE est d'atteindre 70 % de

cours d'eau en bon état d'ici 2027. Parmi les thèmes importants figurent l'identification des petites pressions sur la ressource et sur la qualité des petits cours d'eau. Le prochain état des lieux DCE se fera début 2025 avec la participation des acteurs locaux.

3.2.2 Une déclinaison à l'échelle locale : Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Au Pays Basque, deux SAGE fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau : le SAGE Côtiers basques et le SAGE Adour Aval. Ces derniers sont en partie intégrés dans le périmètre d'étude. L'objectif de ces documents est de partager une vision des problèmes à une échelle locale et de porter des actions, en particulier concernant la qualité des eaux de baignade.

SAGE Côtiers Basques	SAGE Adour Aval
Le territoire Côtiers basques est couvert par un SAGE depuis 2013. Il est constitué des parties françaises des bassins versants de neuf fleuves que sont la Bidassoa, le Mentaberri, l'Untxin, la Nivelle, le Grand Isaka (le Basarun), le Baldareta, l'Uhabia, le Lamoulie et le Moulin Barbot. Une bande en mer de 1 mille est également incluse. Le SAGE Côtiers basques est porté par la CAPB. Il a comme principal objectif de réduire l'impact de l'activité humaine sur la qualité des eaux.	Le périmètre du SAGE Adour aval constitue la partie ouest du bassin de l'Adour, de la confluence entre l'Adour et les Luys jusqu'à l'embouchure du fleuve, incluant les petits cours d'eau des barthes de l'Adour en rive droite et les sous bassins de l'Aran, l'Arday, l'Aritxague et le Maharin en rive gauche. Il est à cheval sur les départements des Pyrénées-Atlantiques et des Landes. Ce périmètre comprend une partie de la masse d'eau côtière du panache de l'Adour. Le projet de SAGE Adour aval a été validé par la CLE (Commission Locale de l'Eau) le 15 janvier 2020. Il est animé par l'Institution Adour.

Tableau 69 : Présentation des SAGE

3.2.3 Le réseau Natura 2000 dans les cours d'eau

La Montagne Basque dénombre trois sites Natura 2000 animés sur les bassins du Saison, de la Nive et de la Nivelle. Un Document d'Objectifs est en cours d'élaboration à l'échelle du bassin versant de la Bidouze.

Le Saison	La Nive	La Nivelle	La Bidouze
Le site Natura 2000 FR7000790 "Le Saison" a été proposé comme Site d'Importance communautaire en avril 2002 au titre de la directive "Habitat". Il doit sa désignation à la richesse de son patrimoine naturel et	Le site Natura 2000 FR7200786 de la Nive est identifié comme étant d'intérêt communautaire au regard de sa richesse naturelle en 1999. Il comprend 1 300 kilomètres de cours d'eau et occupe une	Le site Natura 2000 de la Nivelle FR7200785 a été proposé comme site d'intérêt communautaire en 2002 pour sa richesse en termes de faune aquatique lié à la diversité des milieux présents. Ce site	Le site Natura 2000 de la Bidouze FR7200789 a été proposé comme site d'intérêt communautaire en 2003 pour sa diversité d'habitats et les espèces protégées. A ce jour, le site ne possède pas de DOCOB

particulièrement à sa forte capacité d'accueil pour la faune piscicole et les espèces de bords de cours d'eau comme le Desman des Pyrénées, ainsi qu'à la présence d'habitats d'intérêt communautaire prioritaires tels que les Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (code Natura 2000 : 91E0*). Le site est animé par le SIGOM.	surface de près de 9 500 hectares, répartie sur 53 communes. Il accueille 19 habitats et 18 espèces d'intérêt communautaire, parmi lesquels le Saumon atlantique, le Vison d'Europe, l'Ecrevisse à pattes blanches ou la Soldanelle velue. D'autre part, la lutte contre l'espèce envahissante du Vison d'Amérique au détriment de l'espèce du Vison d'Europe menacé à cette échelle se voit renforcée depuis 2018 par un contrat Natura 2000 porté par la CAPB sur la Nive et depuis 2021 sur la Nivelle également. Un second contrat intégré au plan de gestion de 2021 comprend la restauration de la population de Mulette perlière fortement menacée. L'aire de présence de l'espèce se limite actuellement à la basse Nivelle, entre Saint Pée sur Nivelle et Ascain. Le site est animé par la CAPB.	comprend un réseau hydrographique complet des sources de montagne à la zone estuarienne. Ce site s'étend sur huit communes et occupe une surface de 1 450 hectares. Le périmètre inclut la Nivelle et tous ses affluents permanents, soit un linéaire hydrographique de 233 kilomètres. Il regroupe 18 espèces et plus de 10 habitats d'intérêt communautaire. La mulette perlière et l'Angélique des estuaires sont des espèces à fort enjeu sur le site. Il est animé par la CAPB.	et le périmètre du site n'est pas arrêté. Un diagnostic écologique datant de 2017 a permis d'identifier et de localiser les données naturalistes présentes. Un travail de diagnostic socio-économique est en cours de réalisation en vue de la rédaction du DOCOB à l'échelle du bassin versant de la Bidouze. Ce territoire comprend un réseau hydrographique qui prend sa source en montagne dans le massif des Arbailles, en passant par les coteaux du Pays basque et se termine en se jetant dans l'Adour au niveau de la commune de Guiche. Ce territoire s'étend sur plus de 60 communes pour une superficie de 707 kilomètres carrés et un réseau hydrographique de 428 kilomètres. Au cours des prospections établies dans le cadre du diagnostic écologique, 58 habitats d'intérêts communautaires ont été identifiés ainsi que 13 espèces. Parmi-elles, on retrouve la Lamproie marine, l'écrevisse à pattes

			blanches, le Toxostome ou encore l'Angélique des estuaires qui sont des espèces à forts enjeux de conservation.

Tableau 70 : Le réseau Natura 2000 des cours d'eau

Les projections réalisées dans le cadre de l'étude « Adour 2050 » indiquent une baisse importante des débits d'étiage. Cette évolution aura des conséquences sur les usages, mais aussi sur la biodiversité. Ces aspects quantitatifs sont notamment traités dans les Objectifs de Développement Durable des dispositifs Natura 2000 portés à l'échelle des Bassins versants.

3.2.4 Plans Locaux d'Urbanisme infra-communautaire (PLUi)

Le PLU est un document de planification à échelle locale, organisant l'aménagement et l'urbanisme d'un territoire à l'échelle de plusieurs communes. La CAPB, compétente en la matière, prévoit la réalisation de cinq PLU à l'échelle infra-communautaire. Les bassins versants sont concernés par cette planification. Avec la prise en compte des évolutions démographiques et des usages associés, les PLUi constituent des outils de protection de la ressource en eau en identifiant notamment les milieux à protéger (cours d'eau et milieux alluviaux, zones humides, périmètres de protection de captage, etc.) ainsi que les zones ouvertes aux activités (résidentielles, économiques, commerciales, etc.) en perspective du risque d'inondation. Les PLUi jouent un rôle dans la préservation de l'eau puisqu'ils doivent anticiper les évolutions démographiques et donc les usages liés. Ils prévoient également les zonages voués à la construction à mettre en perspective au regard des risques d'inondations identifiés.

3.3. Gestion de l'eau en estive

A l'est du territoire, les quatre Commissions Syndicales à vocation pastorale du Pays Basque gèrent des territoires indivis en montagne. Il s'agit de la Commission Syndicale du Pays de Soule, de la Commission Syndicale de la vallée d'Oztibarre, de la Commission Syndicale du Pays de Cize et de de la Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri. Les 27 000 hectares de pâturage collectif gérés par les quatre Commissions Syndicales sont valorisés par plus de 800 éleveurs transhumants comptabilisant près de 30 000 unités gros bétail. Les réseaux et équipements en eau ont été installés en fonction des besoins d'alimentation des secteurs. Ils sont entretenus par les salariés des Commissions Syndicales, au fur et à mesure de la détection de problèmes : fuite, manque d'eau, remplacement des tuyaux, captage de sources, etc. D'autre part, la transformation fromagère doit respecter un certain nombre de normes réglementaires pour pouvoir être commercialisé. L'Agence Régionale de la Santé réalise des analyses d'eau en montagne pour veiller à sa bonne qualité. Les Associations Foncières Pastorales sont également gestionnaires des massifs valorisés par les troupeaux. Elles

aménagent les massifs composés de parcelles privées et parfois communales pour permettre un usage pastoral de l'espace. Il en existe 15 en Montagne Basque pour une surface de 9 700 hectares. Enfin les communes aménagent également le territoire qu'elles ont en gestion. Les chiffres concernant l'équipement pastoral de ces dernières ne sont pas connus. Pour conforter la présence de l'activité pastorale, les gestionnaires ont ainsi équipé les montagnes en eau avec des captages de source, bassins, réseaux, abreuvoirs à destination des troupeaux et des éleveurs.

Synthèse partie 3 :

Afin de préserver la ressource en eau sur le plan quantitatif, qualitatif et de limiter les risques d'inondabilité, un enjeu d'amélioration de mise en relation entre acteur est identifié. Le nombre important d'acteurs et d'outils en place implique une gouvernance relative au partage des usages de l'eau complexe devant prendre en compte des instances déjà existantes (différents acteurs, commissions, etc.). L'optimisation du partage des connaissances, de la donnée est identifiée comme majeur dans la gouvernance de l'eau.

Analyse Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces (AFOM)

Le diagnostic précédent permet d'aboutir à l'analyse AFOM suivante :

ATOUTS	FAIBLESSES
Un réseau hydrographique très développé	Des ressources en eau souterraine peu exploitables
Des masses d'eau superficielle majoritairement en bon état	Un état chimique encore peu connu, en particulier sur les cours d'eau modestes
Une masse d'eau souterraine du Bassin de la Nive en bon état et l'absence de pressions significatives	Six masses d'eau superficielle du Bassin de la Nive soumises à des pressions significatives ou élevées
Un territoire du Bassin de la Nive et du Saison non couvert par des zones de répartition des eaux ou des zones vulnérables aux nitrates	Des cours d'eau asséchés régulièrement en période d'étiage
Un contexte piscicole conforme pour la Nive des Aldudes, le Laurhibar et la Nive amont	Quelques unités de distribution connaissant des problématiques qualitatives significatives sur l'AEP
Une ripisylve souvent présente et de bonne qualité	La présence d'espèces exotiques envahissantes au niveau des milieux aquatiques
Une connaissance qui s'est fortement développée et la mise en place d'une Stratégie de gestion du bassin versant de la Nive et d'une Programmation de gestion des ripisylves sur la Bidouze	Des communes présentant des rendements des réseaux AEP inférieurs à celui demandé par la réglementation

Une qualité des eaux distribuées satisfaisante malgré quelques prélèvements non conformes Une meilleure connaissance de la qualité des eaux Des captages bénéficiant globalement d'un niveau de protection adéquat La présence d'une zone de sauvegarde du SDAGE Des schémas directeurs des eaux pluviales récents mis en œuvre (Pays de Mixe) Sur le Bassin de la Bidouze, les bilans besoins/ressources actuels sont globalement excédentaires (à l'exception de deux communes) Une gestion cohérente à l'échelle des bassins versant	Sur le Bassin de la Nive des bilans besoins/ressources actuel globalement déficitaires, en pointe mais également en fonctionnement normal Encore peu de connaissances sur l'eau pluviale Un contexte piscicole perturbé à très perturbé au niveau du Saison Une ripisylve souvent présente mais dans un état parfois dégradé Un manque de données concernant les rejets d'eau usée non domestiques Un manque de partage de données entre les acteurs concernés par la gestion de l'eau Un usage hydroélectrique sous exploité Une évolution de la disponibilité de l'eau en montagne susceptible de mettre les troupeaux en difficulté
OPPORTUNITES	MENACES
Les objectifs impulsés par le SDAGE Un suivi de l'état chimique des cours d'eau Le bon état des masses d'eau et l'objectif de non-dégradation du Bassin de la Nive La conduite d'un travail important pour résorber les faiblesses du réseau de station d'épuration Développement des connaissances sur les eaux pluviales	La difficulté à atteindre le bon état des masses d'eau en l'absence de démarche locale de gestion Une évolution incertaine liée au changement climatique L'augmentation des phénomènes d'assèchement, de pollution au regard du changement climatique L'augmentation des invasions des espèces présentes et aussi avec les risques d'introduction de nouvelles espèces La difficulté d'atteindre les objectifs de mise aux normes d'ouvrages fixés pour de nombreuses communes rurales disposant de moyens limités La dégradation des bilans de distribution pour plusieurs unités

Enjeux

Les enjeux concernant l'eau sont regroupés sous un même objectif visant la préservation de la ressource en eau, sur le plan quantitatif, qualitatif et la limitation des risques d'inondabilité. Pour y parvenir, les domaines d'intervention identifiés sont les suivants :

- 1) Améliorer la gouvernance relative au partage des usages de l'eau, en tenant compte des instances déjà existantes (différents acteurs, commissions...) et optimiser le partage des connaissances, de la donnée et des moyens ;
- 2) Maintenir et augmenter la surface des zones tampons : zones boisées (forêts de pente, saligues, haies, zones humides, prairies, etc.) afin d'améliorer la filtration et le stockage de l'eau, de favoriser l'infiltration et de limiter le ruissellement et de permettre l'étalement des crues ;
- 3) Mener des expérimentations concernant les rejets d'eau usée non domestiques afin d'améliorer leur épuration ;
- 4) Mener des actions de sensibilisation et de pédagogie concernant tous les domaines évoqués : économiser l'eau, maintenir les zones tampons, faire évoluer les pratiques (pâturage tournant dynamique, points d'abreuvement, stocker et utiliser l'eau de pluie, remonter les points d'abreuvement et mettre en défens les cours d'eau), limiter les rejets et les pollutions (ne pas stocker de déchets sur les berges, composter et couvrir les tas de fumier, etc.) ;
- 5) Sensibiliser les visiteurs à l'utilisation de l'eau (économie d'utilisation de l'eau dans les hébergements touristiques, etc.) ;
- 6) Créer une culture de la récupération de l'eau pluviale afin de systématiser ce procédé.

CHAPITRE 6 : AMENAGEMENT ET ECONOMIE



TABLE DES MATIERES

1. Un espace de transition urbain - rural a l'aménagement complexe.....	285
1.1. Dynamique démographique et fonctionnement territorial	285
1.2. Une offre et une dynamique résidentielle disparate	291
1.3. Mobilité et accessibilité, encore des handicaps à résorber	300
1.4. Les TIC et les moyens de communication	307
2. Une économie diversifiée en mutation	310
2.1. Le tissu et la dynamique de développement des entreprises.....	310
2.2. Une économie résidentielle et de service	318
2.3. La dynamique de l'emploi en Montagne Basque	320

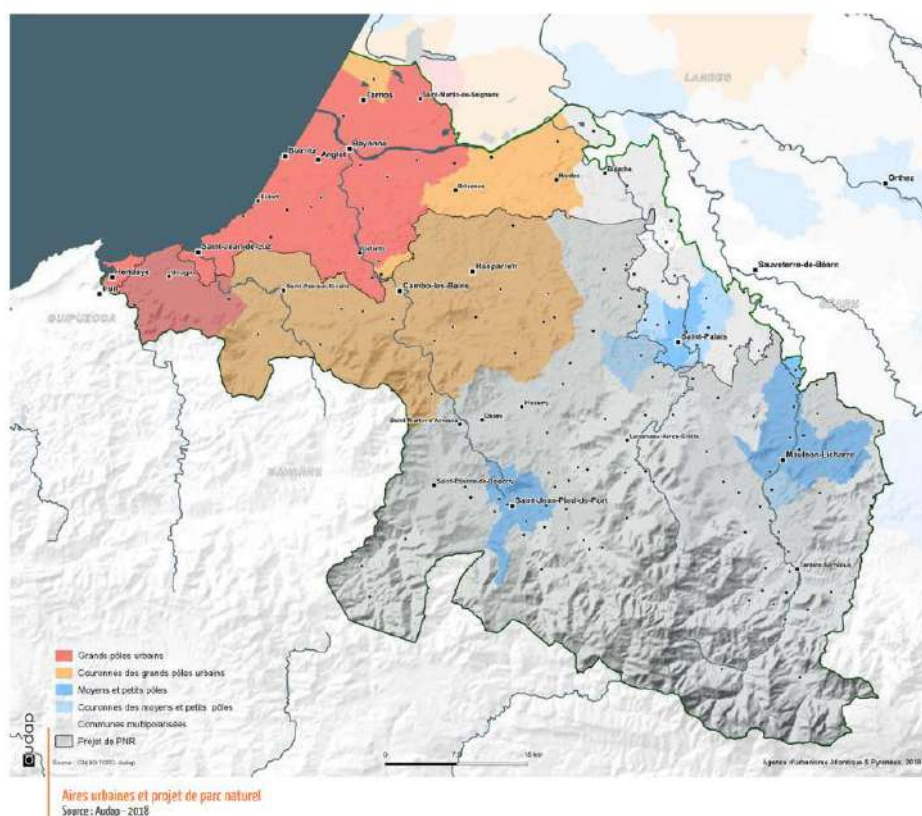
1. Un espace de transition urbain - rural à l'aménagement complexe

1.1. Dynamique démographique et fonctionnement territorial

1.1.1 Occupation du territoire et dynamique démographique

- **Le territoire de la Montagne Basque rassemble des composantes territoriales contrastées**

Si le territoire se présente comme un espace de transition géographique littoral-piémont-montagne, il est également un espace de transition territoriale. En effet, le long d'un gradient est/ouest, il décline la quasi-totalité de la typologie territoriale de l'INSEE. La plupart des composantes des espaces urbains et ruraux décrit par l'INSEE s'y retrouvent. Cette typologie, basée sur les données relatives à l'emploi et aux déplacements domicile-travail, propose quatre grands types d'espaces : espace des grandes aires urbaines, espace des autres aires (moyen et petites), autres communes multipolarisées et enfin les communes isolées (espace hors influence des pôles). Au total, 22 communes des 111 du périmètre d'étude relèvent de la grande aire urbaine du grand pôle de Bayonne (pôle urbain et sa couronne périurbaine).



Carte 56 : Aire urbaine et périmètre du projet PNR (AUDAP, 2018)

Parmi ces 22 communes, à l'extrême ouest, les communes de Urrugne, Bariatou et Ascain s'inscrivent dans la couronne du grand pôle urbain de Bayonne et donc dans la continuité urbaine (unité urbaine). En dehors de ces dernières, les déplacements domicile travail et les grandes logiques territoriales s'organisent majoritairement autour :

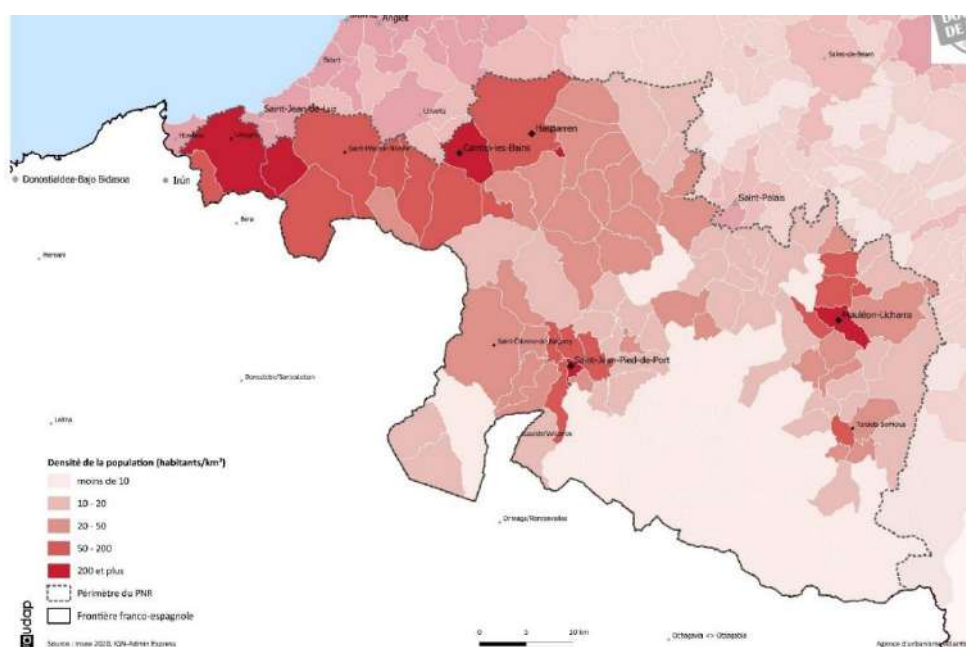
- Des petites aires de Saint-Jean-Pied de Port, de Mauléon-Licharre ou encore de Saint-Palais ;
- D'un espace multipolarisé influencé par les petites aires de Saint-Jean-Pied de Port, de Saint-Palais et Mauléon ;
- D'un espace de montagne constitué de petites communes hors influence et isolées des aires urbaines.

La Montagne Basque couvre donc des modes de vie et des besoins en matière de services divers le long d'un gradient ouest/est auxquels se rajoute une particularité montagnarde valléenne dans sa partie sud-est (Vallée des Aldudes, Pays de Cize, Vallée d'Oztibarre, Vallée de Soule).

- **Une densité de population contrastée d'ouest en est**

La carte ci-dessous illustre les dynamiques démographiques déséquilibrées en Montagne Basque.

À l'ouest, les 22 communes relevant de la grande aire urbaine de Bayonne concentrent 60 % de la population pour seulement 25 % de sa superficie. La densité démographique présente de fortes



Carte 57 : Densité de population (AIUDAP 2020)

amplitudes. Elle

diminue le long d'un premier axe ouest/est et le long d'un second axe altitudinal. Cette configuration se retrouve également sur le versant espagnol. Ainsi, si à l'extrême ouest les trois communes du grand pôle urbain de Bayonne (Urrugne, Ascain et Bariatou) présentent une densité de 198 habitants/Km², à l'est et particulièrement en Soule, les densités des communes baissent considérablement. La densité avoisine les 20 hab/Km² dans les vallées de montagne.

- **Des dynamiques démographiques hétérogènes**

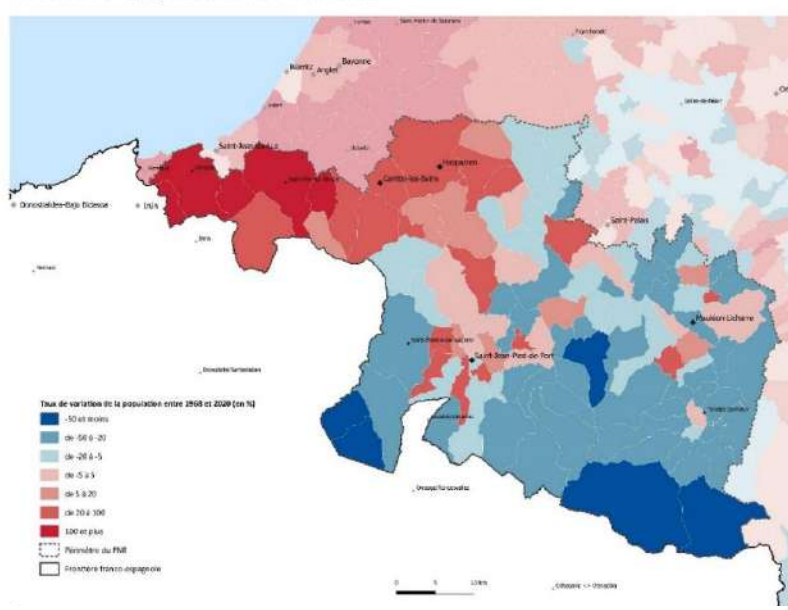
Les données sur l'évolution de la population mettent en exergue la prédominance de la dynamique littoral/intérieur avec des gains forts de population sur les secteurs les plus proches du littoral avec des effets de périurbanisation notables dans les terres et jusqu'aux portes de la Basse Navarre, voire au-delà. L'évolution de la population de 2009 à 2020 marque

concrètement la fragmentation entre l'ouest et l'est du périmètre de montagne. En moyenne, l'évolution du nombre d'habitants progresse en Montagne Basque entre 2009 et 2020. Cette croissance est la résultante d'un solde migratoire largement positif de nouveaux habitants qui fait plus que compenser un solde naturel négatif. Cette croissance globale est largement déterminée par l'influence du pôle de Bayonne et de son aire urbaine, elle masque des réalités bien différentes entre :

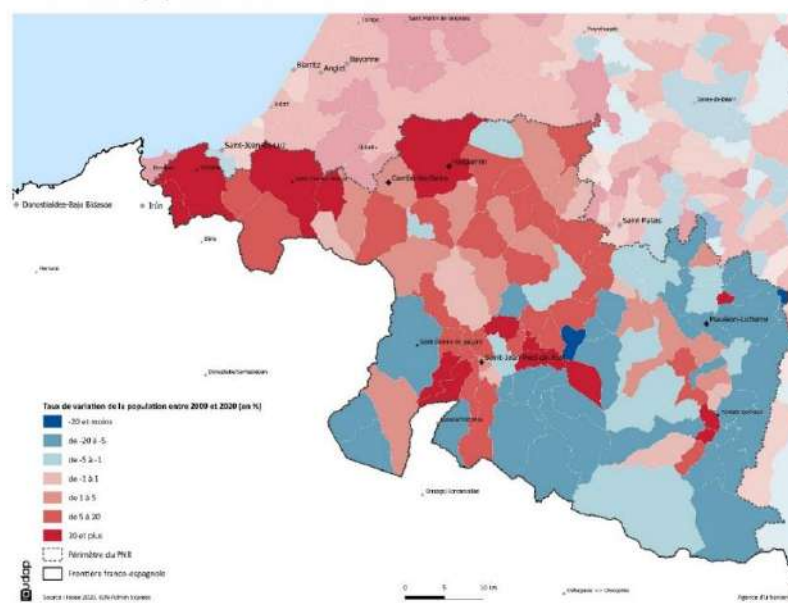
- La grande aire urbaine dont le nombre d'habitants croît en lien avec des soldes migratoires et naturels positifs ;
- Le reste du territoire dont le léger regain démographique observé dans la zone centrale du périmètre d'étude (autour de Saint-Jean-Pied-de-Port) peine à compenser une dynamique de dévitalisation démographique et de vieillissement en vallées de Baigorry et de Soule. La Soule éloignée des grands pôles urbains bayonnais et palois a perdu depuis 1990 près de 1 500 habitants (-10 % de sa population).

Si les populations tendent à descendre dans les bas des vallées ou en zone de piémont, c'est surtout le desserrement démographique ou encore l'étalement urbain depuis le grand pôle urbain de Bayonne, qui accentue les écarts en matière d'occupation démographique.

Évolution de la population entre 1968 et 2020



Évolution de la population entre 2009 et 2020



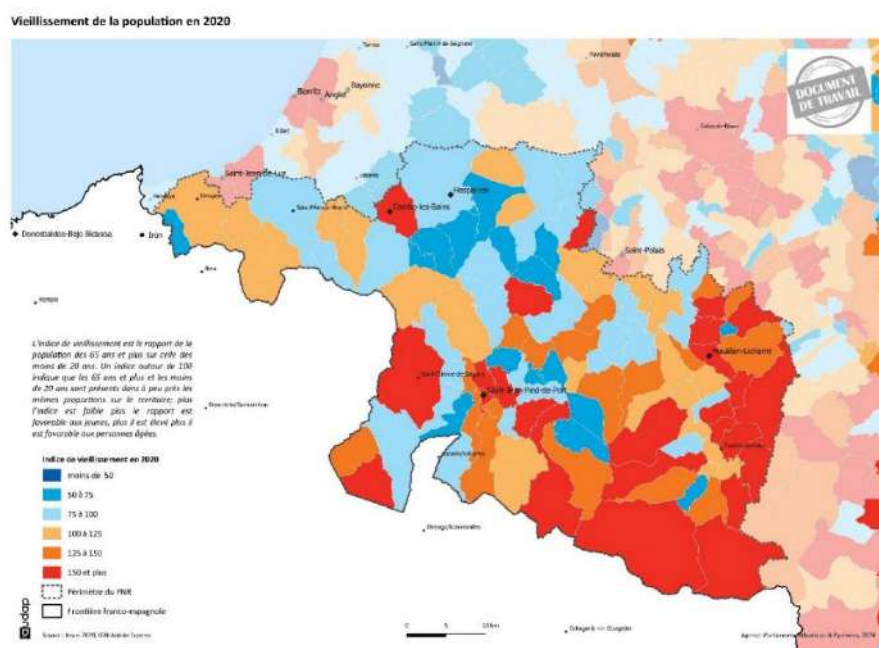
Carte 58 : Evolution de la population de 1968 à 2020 (AUDAP, 2020)

En parallèle, le desserrement démographique recompose la sociologie du périmètre d'étude. Les catégories socioprofessionnelles de la population se distribuent différemment entre l'ouest et l'est du territoire. Par ailleurs, les revenus des ménages sont plus faibles à l'est du territoire où la catégorie socioprofessionnelle agricole est fortement représentée dans la population.

Des variations positives de population sont aussi constatées en Soule, sur la période récente 2009/2020, mais ces dynamiques restent fragiles et localisées en raison du faible nombre d'habitants présents. Les secteurs de montagne les plus éloignés de la plaine sont concernés par le risque de dépeuplement tel que le définit selon les critères européens (faible densité couplée à une croissance démographique négative).

- **Un territoire soumis au vieillissement démographique sur certains secteurs**

Le vieillissement est particulièrement fort avec un indice supérieur à 100 dans les territoires ne se renouvelant pas, soit en raison de naissances trop peu nombreuses, soit en raison d'un solde d'accueil de nouveaux résidents insuffisant afin de maintenir l'équilibre démographique.



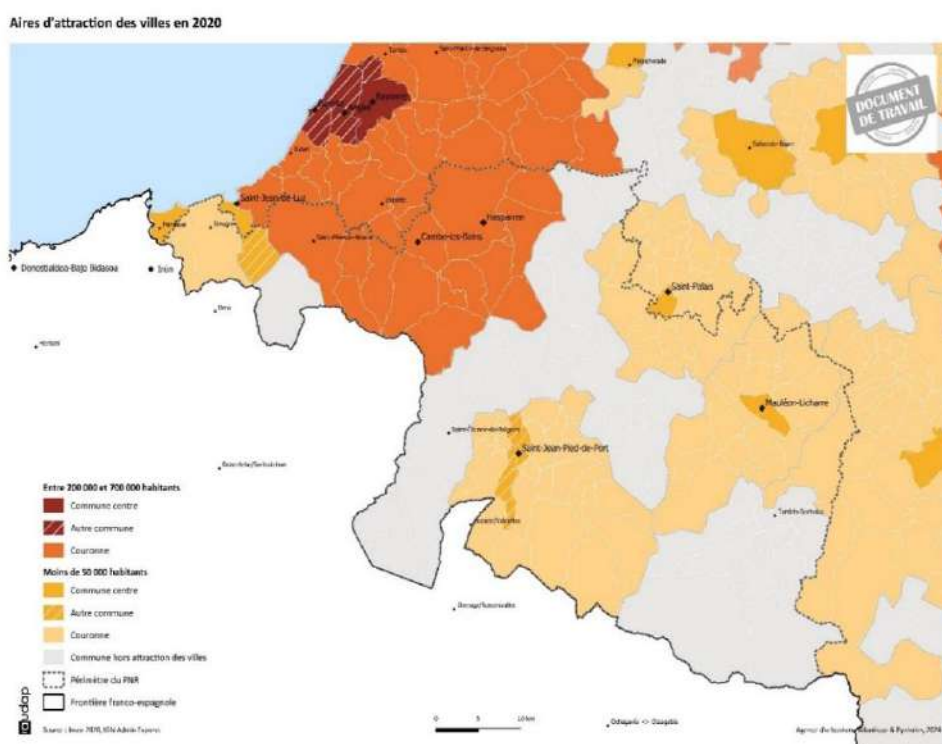
Carte 59 : Vieillesse de la population en 2020 (AUDAP, 2020)

En 2020, c'est le cas de la majorité des communes du territoire Montagne Basque, à l'exception des secteurs qui bénéficient de l'attractivité du littoral et concernés par la périurbanisation et le desserrement démographique. Ce vieillissement touche autant les communes rurales que les petites villes, centres d'équipements, tel que Saint-Jean-Pied-de-Port, et les communes alentours de leur couronne. Enfin, c'est en Soule que l'intensité de ce vieillissement est la plus forte. Sur le territoire Montagne Basque, comme ailleurs, ce vieillissement devrait s'accroître dans les prochaines années avec l'avancée en âge des générations du babyboom. Toutefois, d'après les derniers travaux du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en cours sur la Soule, la vallée a atteint un plancher : la perte démographique est le fait du vieillissement de la population mais le solde migratoire y est positif.

1.1.2 Le fonctionnement territorial

L'INSEE a redéfini en 2020 les "*aires d'attraction de villes*" à l'échelle nationale. Une aire est ici définie comme un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. La commune la plus peuplée du pôle est appelée commune-centre. Ainsi, la plus grande partie du territoire Montagne Basque dans sa zone ouest s'oriente vers des pôles situés sur le littoral. Tandis qu'à l'intérieur, cette attraction se tourne vers les petites villes telles que Saint-Palais (porte d'entrée sur le périmètre montagne), Saint-Jean-Pied-de-Port et Mauléon-Licharre.

Dans l'interstice de ces zones d'attraction, l'influence des pôles au plan des emplois proposés est moindre, ou bien s'entrecroise entre divers pôles. Ces informations sous-tendent un certain nombre de mobilités et



Carte 60 : Aire d'attractivité des villes (AUDAP, 2020)

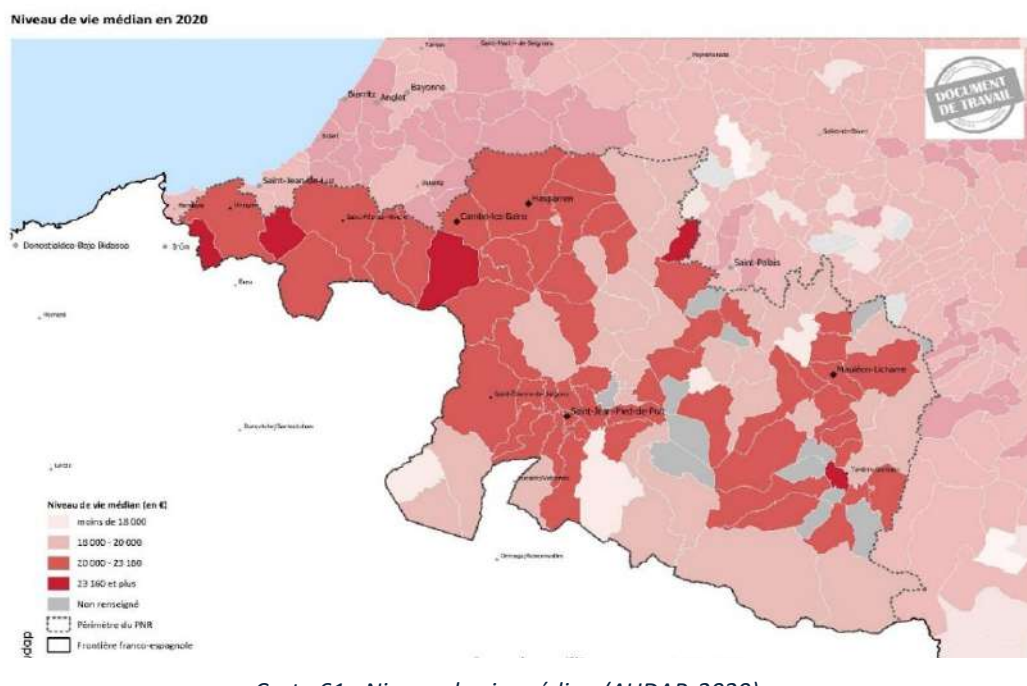
sont à corrélérer avec l'extension des aires de périurbanisation. Toutefois, elles n'épuisent pas la réalité des relations entre territoires, notamment pour ce qui est du recours aux services et équipements. Certaines communes, telles que Tardets-Sorholus en Soule ou Saint-Étienne-de-Baïgorry ne sont pas qualifiées par les aires d'attraction des villes mais elles qualifient un type de fonctionnement territorial de proximité pour les habitants des communes situées plus au sud.

1.1.3 Activités et niveaux de vie

- **Le niveau de vie médian des ménages en Montagne Basque**

A partir des données du recensement, l'INSEE établit des "*niveaux de vie*". A l'échelle de chaque commune, les valeurs médianes (50 % des valeurs sont au-dessus, 50 % sont en dessous) se rapportent aux revenus disponibles par *Unité de consommation*, augmentés des

prestations sociales et diminués des impôts versés. En 2000 au sein du territoire Montagne Basque, des différences existent entre les territoires de l'ouest plus proches du littoral ayant



Carte 61 : Niveau de vie médian (AUDAP, 2020)

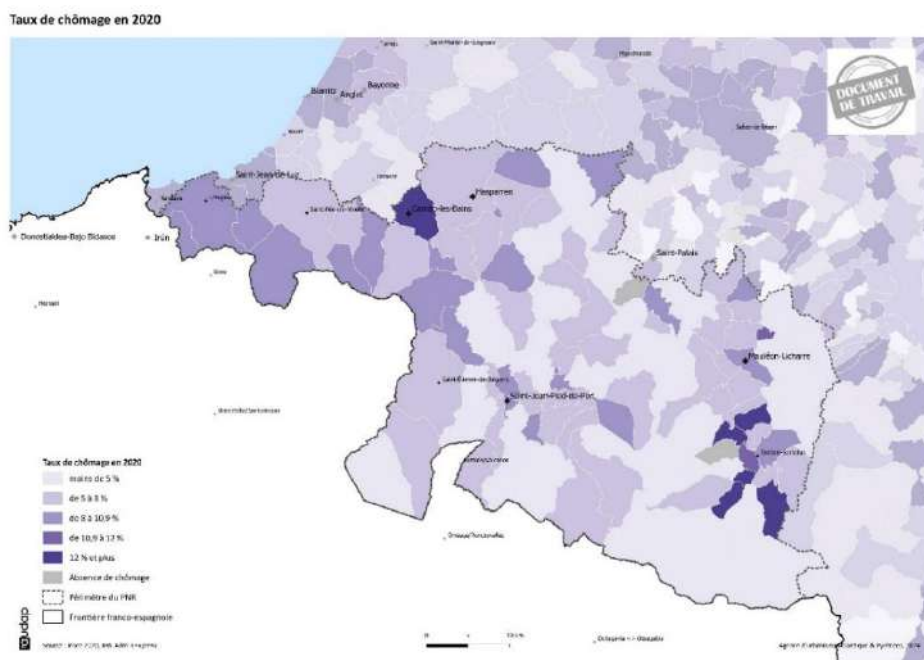
des revenus médians entre 20 000 euros et 23 000 euros par an et le reste du territoire de l'intérieur. En Pays Basque intérieur, un certain nombre de territoires parviennent à ces mêmes valeurs médianes sur l'axe de la Nive, les secteurs situés entre Saint-Etienne-de-Baigorri et Saint-Jean-Pied-Port ainsi que les communes situées sur l'axe routier Saint-Jean-Pied-de-Port/Saint-Palais. Ces mêmes niveaux de vie sont également présents sur nombre de communes souletines. Hors de ces secteurs, environ 50% des autres communes de l'intérieur présentent des niveaux de vie inférieurs à 20 000 euros par Unité de Consommation et par an.

- **La part des cadres et professions intellectuelles supérieures**

Malgré ces déséquilibres de revenus entre secteurs ouest et est, les cadres et professions intellectuelles à haut revenus sont également présents dans les secteurs de l'intérieur où ils peuvent parfois représenter plus de 15 % des actifs avec emploi.

- **Le taux de chômage**

En 2020, le chômage touche essentiellement les parties de l'ouest inscrits dans l'aire d'influence des villes du littoral où il peut atteindre des valeurs hautes, de 8 à 10.9 %, y compris dans les zones plus rurales (Sare, Ainhoa, Bidarray). Sur le reste du territoire, ces valeurs peuvent également être fortes, plus de 12 %, dans certaines communes en Haute Soule notamment. Pour mieux situer le taux de chômage, il peut être utile de le comparer au niveau national : 7,1 % en France métropolitaine au deuxième trimestre 2024 d'après l'INSEE.



Carte 62 : Le taux de chômage en 2020 (AUDAP, 2020)

1.2. Une offre et une dynamique résidentielle disparate

1.2.1 Le Plan local d'habitat de la Communauté d'agglomération (PLH)⁶⁵

La Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) s'est saisie de la compétence habitat en élaborant son premier Plan Local de l'Habitat (2021-2026). L'intégralité du territoire Montagne Basque est donc couverte par le PLH et a fait l'objet d'un diagnostic détaillé. Ce programme définit pour six ans les objectifs et principes d'une politique qui vise à :

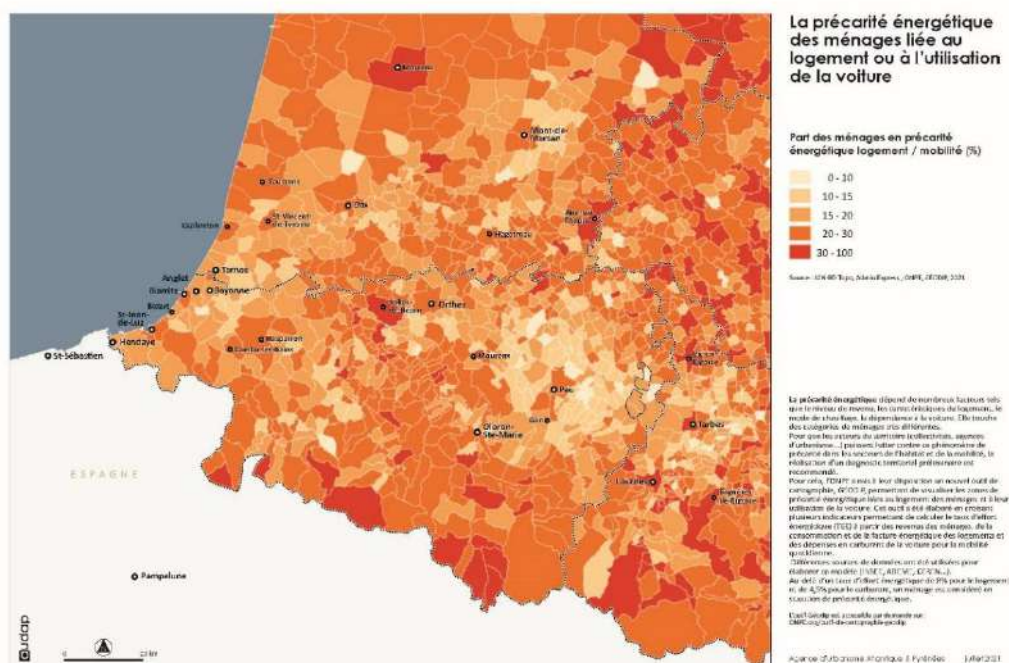
- Répondre aux besoins en logements et hébergements ;
 - Favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale.
- **Améliorer la performance énergétique de l'habitat et l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées**

L'enjeu est d'assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logement dans un contexte très hétérogène.

⁶⁵https://www.communaute-paysbasque.fr/fileadmin/user_upload/mediatheque/Habitat_et_urbain/Resume_non_technique_PLH_2022.pdf

- **La précarité énergétique**

La précarité énergétique décrit une situation dans laquelle les ménages ont des difficultés à payer leurs factures d'énergie et/ou à assurer des niveaux de consommations énergétiques suffisants pour maintenir des conditions de vie décentes dans leur logement.



Carte 63 : La précarité énergétique (AUDAP, 2021)

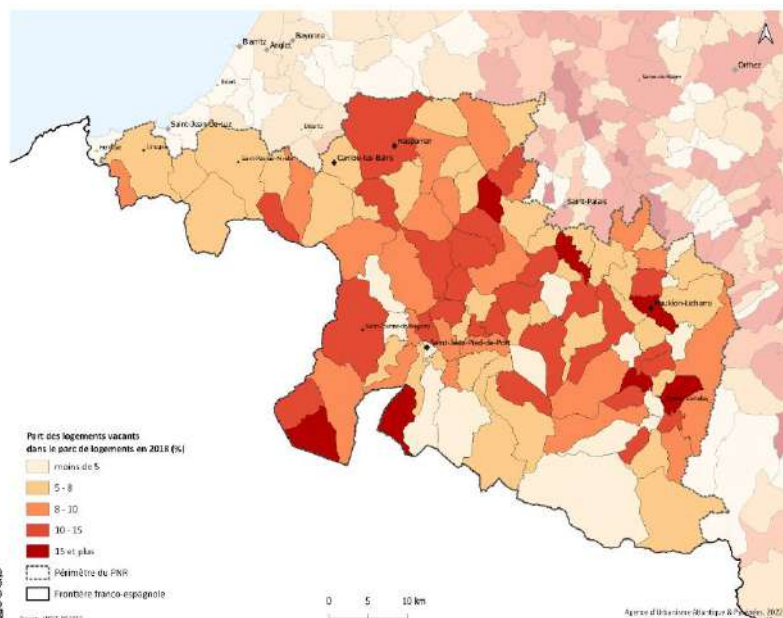
Le taux d'effort énergétique correspond à la part des dépenses totales d'énergie dans le logement sur le revenu disponible du ménage. Le seuil au-delà duquel un ménage est considéré en précarité énergétique est de 8 %. Ce pourcentage est de 4,5 % concernant une précarité liée à la mobilité. Tout le périmètre Montagne Basque est concerné par ces précarités. Les données établies par l'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE) en 2021 indiquent que les situations de précarité peuvent se rencontrer dans les pôles urbains, où peuvent vivre des populations très précaires, comme dans les secteurs ruraux. Une accentuation des dynamiques analysées dans le dernier diagnostic s'observe. Le territoire est pour une grande partie sous influence urbaine et littorale. Quelques nuances à détailler : la dynamique de perte démographique se confirme pour la Soule et s'infléchit pour la Basse Navarre avec une légère augmentation de la population drainée par le pôle de Garazi-Baigorri. Les secteurs d'Hasparren et Cambo-les-Bains sont l'objet d'évolutions importantes avec une augmentation de la population causée par la saturation de l'espace littoral et la poursuite d'une forte périurbanisation.

1.2.2 L'offre de logement

Le PLH décrit une offre de logements déconnectée des besoins. Une forte concentration des emplois et des services sur le littoral génèrent de nombreuses migrations quotidiennes, principalement en véhicule à moteur individuel (CAPB, 2021).

- **Une forte proportion de logements vacants**

L'offre de logement se caractérise par une part importante de logements vacants et de résidences secondaires. D'après le PLH, le Pays Basque Nord dénombre au total 54 152 logements vides, dont 11 904 logements vacants et 42 235 résidences secondaires. Les dynamiques à l'œuvre sont néanmoins différentes entre le Pays Basque intérieur et la dynamique de dépeuplement touchant certaines vallées et les communes littorales et



Carte 64 : Part de logements vacants en 2018 (AUDAP, 2022)

rétrolittorales. Dans la zone montagne, une proportion importante de logements est vide : de grandes maisons ("Etxe") dont la taille est inadaptée pour une utilisation actuelle d'un ménage et nécessitant d'importants travaux de rénovation. Le parc présente aussi des logements de petite taille, situés en centre-bourg parfois fortement dégradés. A l'échelle de la CAPB, le taux de logements dégradés reste assez faible, de l'ordre de 2%. Ces logements se concentrent dans les centres anciens et sont soit vacants, soit occupés et doivent être traités en priorité car considérés comme habitat indigne. Par ailleurs, 41% des logements vacants comportent une à deux pièces contre 28% dans l'ensemble du parc de logements.

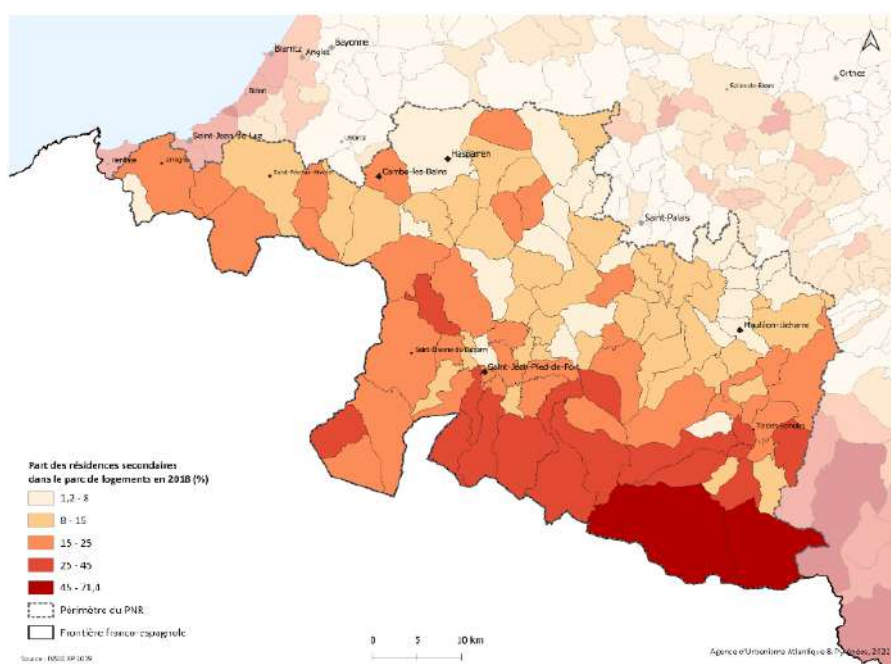
- **Les tensions sur le marché immobilier**

Le marché locatif se trouve particulièrement tendu à l'échelle du Pays Basque (80 % du périmètre du projet PNR). Plusieurs facteurs contribuent à cette tension :

1. Un taux de 59 % de ménages de propriétaires occupants contre 62 % à l'échelle du département des Pyrénées-Atlantiques et 64 % à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine. La proportion de ménages propriétaires occupants est plus important au Pays Basque intérieur que sur la partie littorale ;
2. Le littoral est notamment marqué par la réalisation d'opérations d'investissements locatifs défiscalisés (Loi Pinel, etc.) et déploiement d'une offre locative de courte durée en meublés de tourisme (type AIRBNB). Face à l'ampleur de cette situation, les

élus communautaires ont voté un règlement⁶⁶ visant à encadrer le développement des meublés de tourisme. Sur les 111 communes du territoire Montagne Basque, trois sont concernées par cette mesure de compensation : Ascaïn, Biriadou et Urrugne ;

3. Une explosion des prix des logements ;
4. La tension importante sur le parc locatif exercée sur la côte basque en raison de son attractivité économique induit un repli des ménages vers la zone dite rétro littorale au sein du périmètre de la Montagne Basque, qui subit une pression foncière importante (Hasparren, Cambo-les-bains) ;
5. Une offre locative sociale en forte progression (comme cela sera démontré plus loin) mais qui reste réduite. Un parc locatif privé qui tend à prendre le relais mais pas dans les mêmes conditions d'habitat (notamment financières) pour les ménages à faibles revenus. D'autant que, de l'avis général des acteurs, l'offre locative privée "stable" (de longue durée) a fortement diminué ces dernières années, compte-tenu du très fort développement des meublés de tourisme, combiné à la possibilité de proposer des baux mobilités de 9 mois sur la période septembre – juin ;
6. 16 communes du Pays Basque sont soumises à la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) et doivent tendre vers 25% de logements sociaux à horizon 2025 ;
7. Des taux de résidences secondaires importants notamment dans les hauts de vallée.



Carte 65 : Part des résidences secondaires dans le parc de logements en 2018 (AUDAP, 2020)

⁶⁶ Ce règlement entré en vigueur le 1er mars 2023, prévoit désormais que tout changement d'usage d'un local d'habitation en meublé de tourisme est soumis à un principe de compensation. La compensation consiste à transformer en logement des locaux non dévolus à l'habitation (bureau, commerce, etc.). Cette compensation permet ainsi de reconstituer la "perte" d'un logement par la création d'un autre logement. Ce local doit être de surface au moins équivalente à celui faisant l'objet d'une location saisonnière et être situé dans la même commune. Une autorisation dite "de changement d'usage" est alors délivrée.

Le contexte actuel de forte pression sur le foncier rend la concrétisation d'opération de production de logement sociaux de plus en plus difficile même pour les communes soumises aux obligations de la loi SRU. 88 % de l'offre HLM est située dans le territoire littoral. Les 12 % restant sont dispersés. L'effort de rattrapage au titre de la loi SRU est engagé dans les communes concernées, mais demeure important. Dans les faits, une attribution de logement social a lieu sur six demandes avec un délai moyen de 22 mois. 70 % des attributions concernent des ménages sous plafond PLAI⁶⁷ (prêt locatif aidé d'intégration), dont certains expriment des difficultés économiques. Le parc social est composé aux deux tiers de T3-T4 en collectif et complété d'une part relativement importante de petits logements mais insuffisant au regard des demandes de ménages d'une personne. Le parc est relativement récent. Il présente de bonnes performances énergétiques mais une dégradation des étiquettes énergétiques (obtenue lors de la réalisation d'un Diagnostic de performance énergétique) sur le Pays Basque intérieur.

- **Des initiatives locales en faveur d'une revitalisation des communes rurales de l'intérieur**

Plusieurs "poches" de logements vacants de longue durée en Pays Basque intérieur et notamment en Soule-Xiberoa sont présentes. Afin de mieux appréhender cette problématique, en 2017, l'association AIBA a réalisé une vaste enquête sur les communes de Banca, Les Aldudes et Urepel afin d'estimer la part de résidence principales et inoccupées dans la vallée des Aldudes. Sur 570 habitations, 103 étaient vides et inhabitées toute l'année et 100 autres étaient des résidences secondaires ou gîtes touristique, soit près d'un logement sur cinq vacant. Suite à ce travail de repérage, une vingtaine de maisons bénéficieront d'un travail conjoint entre les services des communes, les architectes et les opérateurs du logements (bailleurs sociaux, Soliha, etc.) afin de porter des projets de réhabilitation et de remise sur le marché des logements vacants. Pour ce faire, plusieurs pistes sont à l'étude :

- La mobilisation d'aides de la CAPB et de l'ANAH pour accompagner les travaux de sortie de vacances pour les propriétaires bailleurs ;
- L'acquisition de certains logements par les communes, l'EPFL ou les bailleurs sociaux (avec une réhabilitation possible selon l'état du bien), via par exemple des baux réels solidaires.

La CAPB accompagne également les communes de Soule dans la résorption de la vacance en menant une démarche de sensibilisation auprès de tous les propriétaires de logements vacants afin de comprendre les raisons de cette vacance et les inciter à les remettre dans le marché immobilier. La CAPB s'est également engagée dans la conduite d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) notamment sur les communes de Tardets-Sorholus et

⁶⁷ Le PLAI finance des logements locatifs destinés à des ménages qui cumulent des difficultés économiques et des difficultés sociales.

Mauléon-Licharre. Ces programmes visent à recenser, inciter et soutenir financièrement la réhabilitation d'habitat dégradé en centre bourg.

1.2.3 La singularité de l'habitat basque traditionnel

L'habitat basque traditionnel se trouve au cœur de problématiques majeures qui génèrent des freins à la transmission de ces patrimoines et à l'installation de nouveaux habitants. Les maisons traditionnelles, l'«Etxe», étaient construites afin de loger plusieurs générations sous un même toit. Il n'était pas rare que cohabitent arrières grands-parents, grands-parents, parents et enfants d'une même famille. L'«Etxe» était construite près des parcelles agricoles, activité génératrice de revenus pour la famille. Aujourd'hui, le contexte a évolué et les ménages recherchent des maisons plus petites, dimensionnées pour une famille nucléaire plutôt qu'une famille élargie. Ces maisons nécessitant des rénovations, les coûts associés sont particulièrement élevés en raison du nombre de mètre carré et incite les familles au repli vers la construction. Ce phénomène contribue à la recrudescence de maisons vides dans certaines communes. Par ailleurs, la relation étroite entre la maison et l'exploitation agricole peut générer des freins à la transmission, autant de l'activité et du foncier agricole que du bâti. Pour pallier ces dynamiques, des initiatives locales fleurissent pour réhabiliter d'anciennes maisons et inciter des familles à s'installer. Dans la vallée des Aldudes, une collaboration étroite entre Habitat Sud Atlantic, la CAPB, le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, Action Logement a permis de développer un projet de logements locatifs sociaux dans une ancienne maison basque.

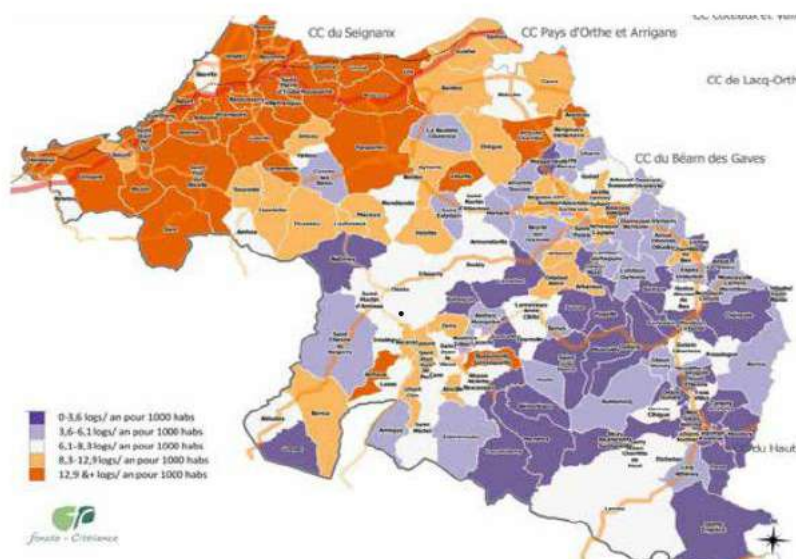


Photo 35 : Vidéoguide Nouvelle-Aquitaine

1.2.4 L'évolution de l'urbanisation de la Montagne Basque

- **Production de logements et consommation foncière**

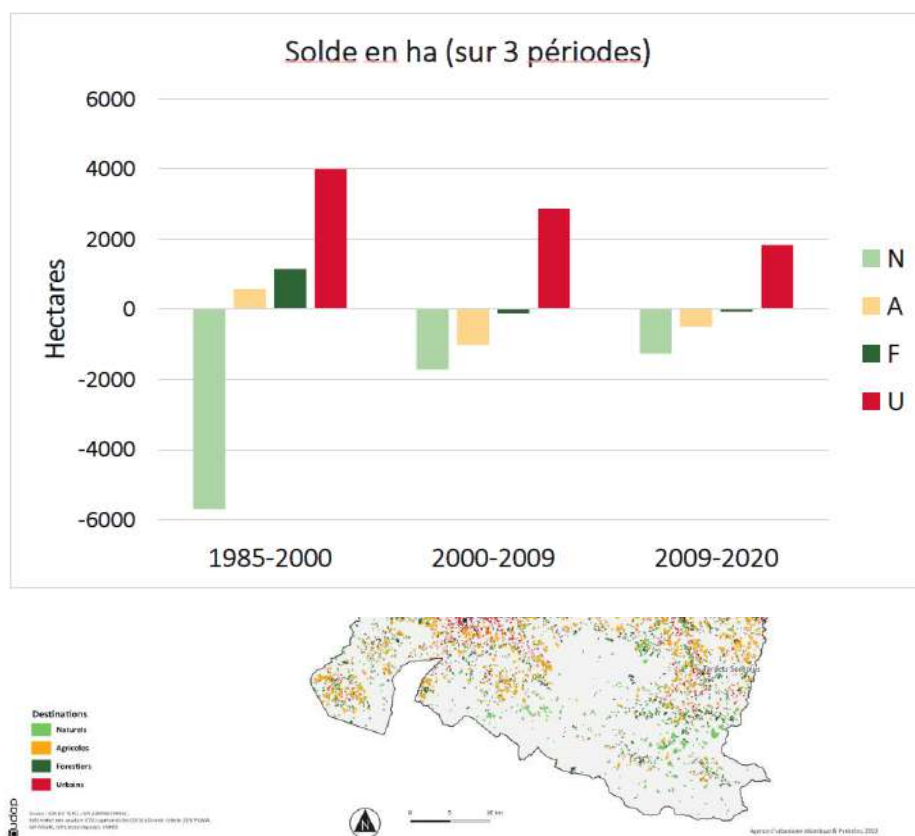
La dynamique de construction d'habitats neuf est distincte de part et d'autre du territoire. Le Pays Basque intérieur connaît la dynamique la plus faible avec 0 à 8 constructions pour 1000 habitants.



Carte 66 : Dynamique de construction (CAPB, 2021)

- **L'évolution de l'occupation des sols liée à l'urbanisation**

Une étude de l'évolution de l'occupation des sols (OCS) 1985-2020 a été réalisée à l'échelle du Schéma de Cohérent Territoriale (SCoT) Pays Basque Seignanx. En 35 ans, l'analyse de l'OCS montre que 8,5 % des surfaces de l'année 1985 ont connu une mutation au niveau des espaces Naturels, Agricoles, Forestiers et Urbains (NAFU), c'est-à-dire un changement de catégorie

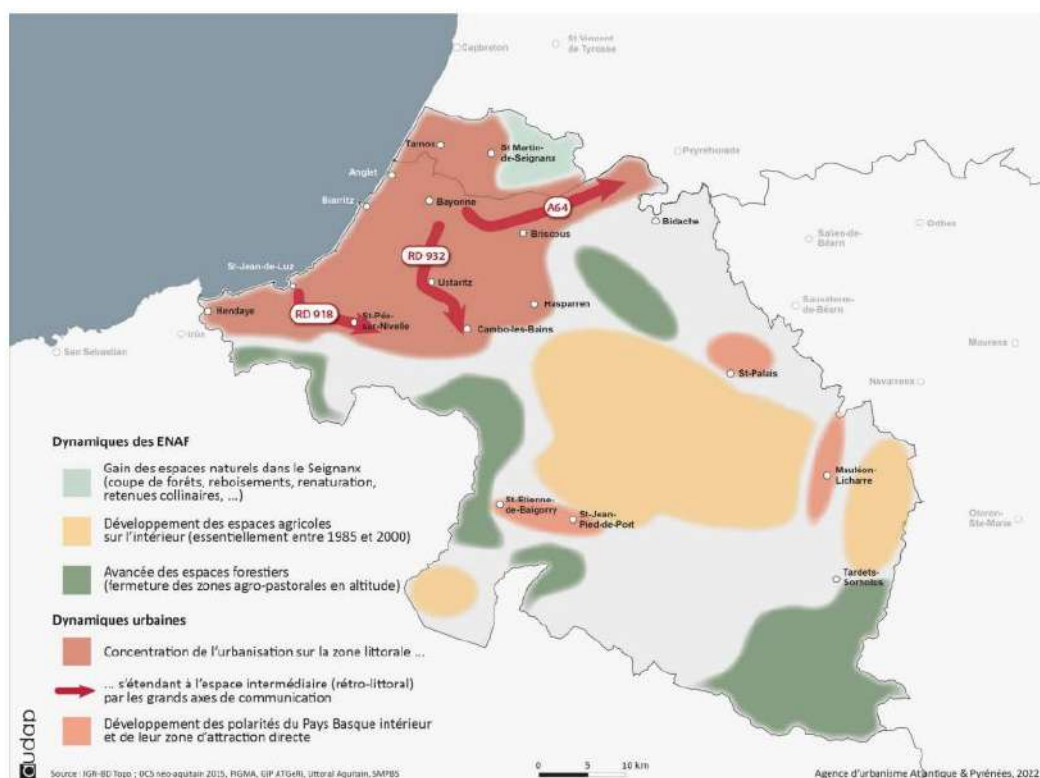


Carte 67 : Evolution de l'occupation des sols (AUDAP, 2020)

d'occupation du sol : de l'agricole vers l'urbain. Les plus concernés par ces mutations sont les espaces naturels avec plus de 14 % (11 500 hectares) de changements de surfaces par rapport à leur état d'origine en 1985. Par ordre hiérarchique, viennent ensuite les espaces agricoles (10 % soit 10 200 hectares), les espaces forestiers (5 % soit 5 100 hectares) et enfin les espaces urbains, assez logiquement puisqu'il est peut-être plus complexe de les renaturer et de désimperméabiliser (1,5 % soit 300 hectares). La catégorie des espaces naturels est la seule en recul constant de 1985 à 2020. Cette diminution est particulièrement forte de 1985 à 2000. Le phénomène se poursuit par la suite mais à un rythme moins élevé. Ces espaces sont donc les plus menacés au regard des évolutions foncières du territoire. Les forêts sont stables sur la période, avec cependant un léger recul depuis 2000 : le solde positif sur 35 ans (+ 950 hectares) est donc dû à la période 1985-2000 où les forêts ont progressé, majoritairement sur les massifs montagneux et les zones dites intermédiaires. Les espaces agricoles ont globalement peu évolué en volume (- 950 hectares en 35 ans). Au-delà de cette stabilité apparente, deux grandes périodes se distinguent. De 1985 à 2000, les espaces agricoles progressent, principalement par défrichement. De 2000 à 2020, le phénomène s'inverse, en lien avec une déprise de l'agriculture particulièrement forte sur le littoral et dans les fonds de vallées. Le développement des espaces urbains présente la dynamique de consommation la plus élevée, comme sur d'autres territoires. Le rythme de croissance a toutefois tendance à se ralentir sur la dernière période d'observation.

Ces changements d'occupation illustrent (SCoT, 2021) :

- Un clivage littoral/intérieur, avec pour le premier des dynamiques fortes vers l'urbain (+ 5 200 hectares) à l'opposé de dynamiques urbaines plus faibles sur les espaces intermédiaires (+ 2 300 hectares) et intérieur (+ 2 400 hectares). Les polarités urbaines du Pays Basque intérieur (Saint-Palais, Saint-Jean-Pied-de-Port, Mauléon-Licharre) connaissent aussi un développement de leurs enveloppes urbaines. Le relief et la distance aux polarités semblent jouer un rôle structurant dans ces mouvements ou non- mouvements d'occupation des sols ;
- Un développement d'une urbanisation dans la conurbation du littoral et dans les vallées, le long des axes de transports des espaces rétro-littoraux (vers Saint-Pée-sur-Nivelle, Cambo-les-Bains, Hasparren) ;
- Le développement d'espaces forestiers (+ 950 hectares), signe d'une déprise des activités agricoles et des pratiques associées, y est visible ;
- Un enrichissement ou boisement des espaces en montagne les moins bien exposés, des espaces intermédiaires et des espaces en pente marquant, en parallèle du phénomène d'urbanisation, un recul de l'activité agricole (- 950 hectares) ;
- Un développement des espaces agricoles principalement dans le centre du Pays Basque, surtout entre 1985 et 2000 mais se poursuivant aussi sur la dernière période de 10 ans.



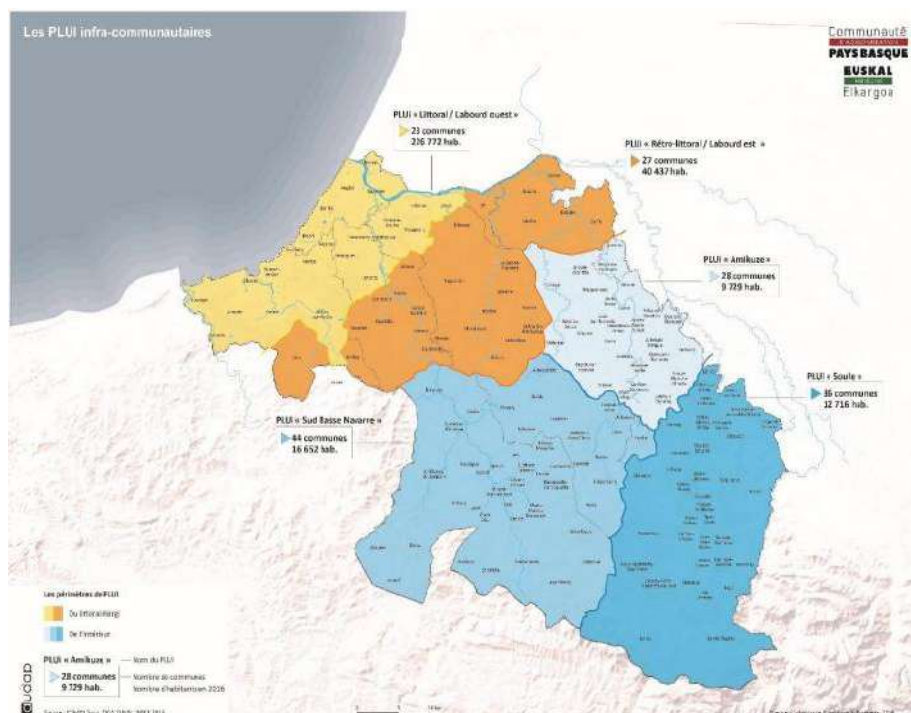
Carte 68 : Synthèse des dynamiques NAFU entre 1985 et 2020 (SCOT, 2022)

- **Vers une homogénéisation dans la couverture des documents de planification**

Face aux enjeux qui traversent le territoire (tension immobilière, dynamique démographique soutenue mais inégale sur le territoire, ressource en eau du territoire, impacts l'évolution climatique localement, etc.), les élus du territoire Pays Basque ont engagé l'élaboration de documents de planification Scot et Plans Locaux d'Urbanisme infracommunautaires (PLUi) qui garantiront la cohérence de la politique d'aménagement au regard des enjeux qui se poseront à l'horizon 2050. Un SCoT est un document de référence de planification globale et stratégique qui fixe la vision des élus pour l'aménagement de leur territoire, pour les 20 ans à venir. Le SCoT Pays Basque Seignanx (166 communes) est en cours d'élaboration et fixera les règles pour un aménagement et un développement plus durable et économe en espace et ressources. Il englobe l'ensemble des 111 communes du territoire Montagne Basque. En complément du SCoT Pays Basque Seignanx qui devrait être approuvé en 2026, la Communauté d'Agglomération a initié en juin 2021, l'élaboration des trois PLUi dits "de l'intérieur" (Amikuze, Sud Basse Navarre et Soule-Xiberoa). Ces derniers devraient être approuvés en 2026. En parallèle, la Communauté d'Agglomération a engagé en décembre 2023 l'élaboration des deux PLUi du territoire labourdien. L'objectif affiché étant de couvrir, à l'horizon 2028, l'intégralité du territoire par des PLUi qui intégreront notamment les objectifs de réduction de la consommation des espaces naturels et agricoles de la Loi Climat et Résilience. La Montagne Basque est concernée par les cinq périmètres des PLUi prescrits sur le territoire de l'Agglomération : Labourd ouest, Labourd est, Amikuze, Sud Basse Navarre et Soule. Un règlement local de publicité intercommunal (RLPi) est également en cours d'élaboration à

l'échelle des 158 communes du Pays Basque porté par la Communauté d'Agglomération. Les objectifs fixés sont :

- Proposer une politique d'affichage harmonisée à l'échelle du territoire ;
- Garantir un cadre de vie de qualité en identifiant les espaces à valeur paysagère et/ou patrimoniale afin de les préserver des logiques d'implantation publicitaire ;
- Devenir acteur de l'affichage extérieur en adaptant les règles nationales aux caractéristiques et à la diversité du territoire intercommunal ;
- Affirmer l'équilibre entre protection du cadre de vie et développement économique du territoire ;
- Intégrer les exigences environnementales et de développement durable imposées par la loi du 12 juillet 2010 ;
- Réglementer les nouveaux procédés en matière de publicité (publicités et enseignes numériques, publicité de petit format, vitrophanie, etc.).



Carte 69 : Cartographie des PLUi (AUDAP, 2022)

Un travail politique et technique étroit est conduit entre les trois démarches projets des documents de planification et l'élaboration de la Charte du PNR Montagne Basque.

1.3. Mobilité et accessibilité, encore des handicaps à résorber

La Montagne Basque est un territoire d'interfaces et frontalier, limitrophe au sud de la Communauté autonome du Pays Basque (province du Gipuzkoa) et de la Communauté forale de Navarre. Elle est située sur les flancs des Pyrénées occidentales, ouvrant des sujets particuliers de vallées, de franchissement de cols, d'isolement et d'enclavement et est traversée par l'axe Atlantique du réseau transeuropéen de transport (le programme de développement des infrastructures de transport de l'Union européenne). La Montagne Basque est marquée par ses reliefs et son réseau hydrographique particulièrement dense formant des grandes vallées. Ces configurations engendrent des contraintes naturelles

ayant guidé l'occupation du territoire et les manières de s'y déplacer. Dans les espaces rétrolittoraux et de l'intérieur, les déplacements entre vallées sont contraints par les reliefs, imposant des itinéraires parfois sinueux voire nécessitant le franchissement de cols. Les principales implantations se positionnent dans quelques replats (Mauléon-Licharre, Saint-Palais, Saint-Jean-Pied-de-Port, etc.).

1.3.1 Le déploiement du Plan De Mobilité (PDM)

Les 111 communes du périmètre PNR Montagne Basque y sont toutes incluses dans le Syndicat des mobilités Pays Basque-Adour (SMPBA)⁶⁸. Le PDM 2020-2030 Pays Basque Adour, document réalisé sur les territoires dotés de plus de 100 000 habitants, définit à un horizon de dix ans, une organisation des services et des infrastructures de mobilité des personnes et des marchandises et en programme également la mise en œuvre. Il s'agit d'une démarche règlementaire élaborée dans le respect des enjeux de cohésion sociale, d'environnement et de santé publique. Le PDM doit :

- Être compatible avec le SCoT du Pays-Basque et du Seignanx ;
- Prendre en compte les objectifs et stratégies des Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET) et les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) du Pays Basque et du Seignanx ;
- S'imposer aux PLUi en cours d'élaboration.

Le PDM Pays Basque Adour se fixe deux objectifs forts :

- La majorité des déplacements doit être réalisée par des modes alternatifs à la voiture individuelle (marche à pied, vélo, transports en commun, covoiturage) ;
- Le pétrole ne doit plus être l'unique énergie de la mobilité motorisée (électricité et gaz seront développés afin de limiter les émissions de polluants et gaz à effet de serre).

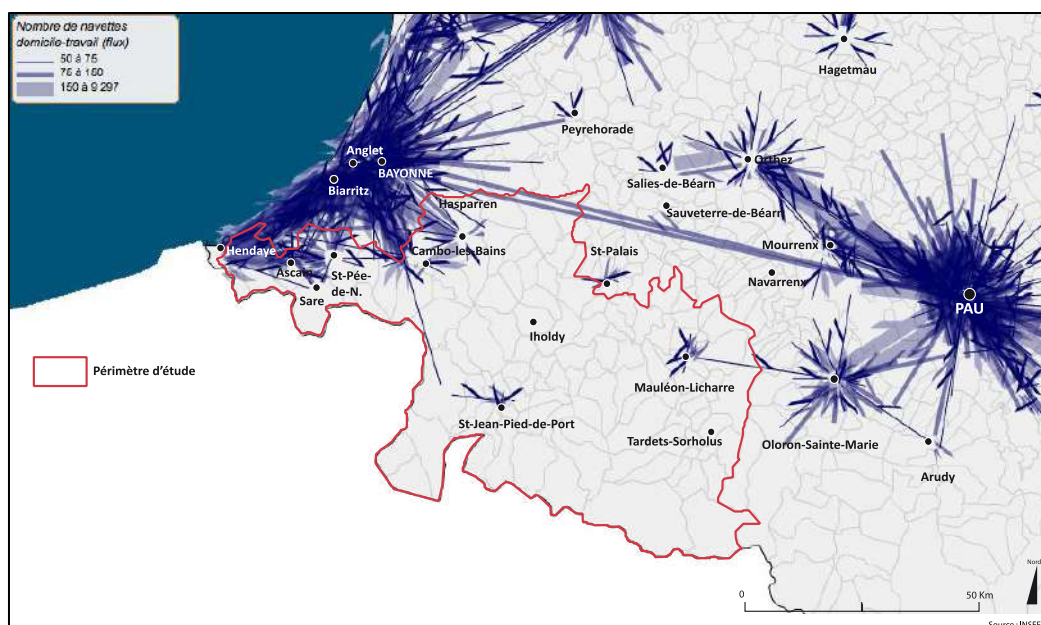
1.3.2 Les mobilités présentes en Montagne Basque

- **Mobilités quotidiennes : cartographie des déplacements domicile-travail**

Sur le périmètre d'étude, la carte des déplacements domicile-travail ne fait que confirmer celle des aires urbaines de l'INSEE et met en avant des comportements et des besoins contrastés entre :

- Une partie ouest du territoire largement tournée vers le littoral, faisant l'objet de distances domicile- travail plutôt longues. Cette partie du territoire est couverte par des flux (navettes) particulièrement importants.

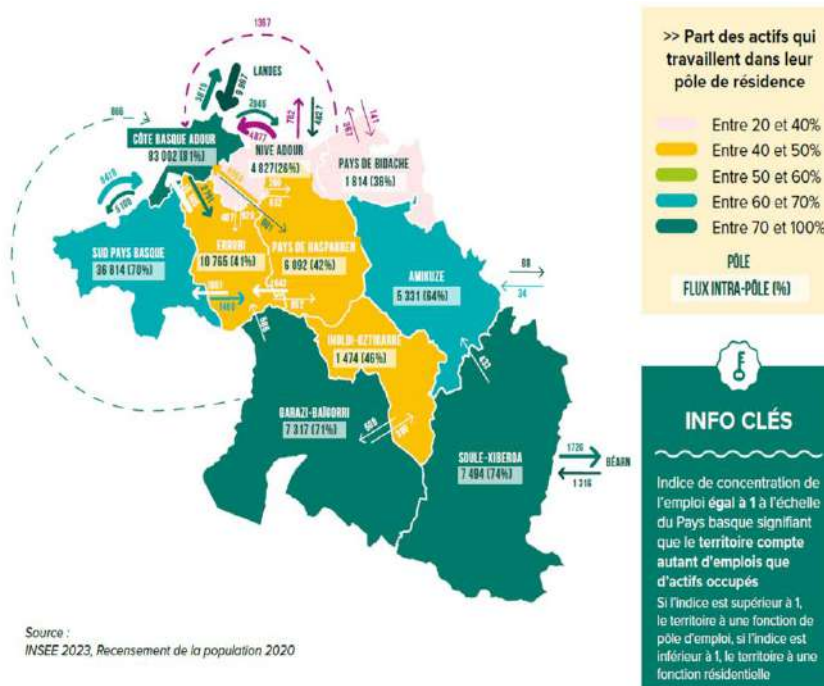
⁶⁸ Le Syndicat des mobilités Pays Basque-Adour (SMPBA) de la CAPB exerce la compétence "mobilité", par délégation et pour le compte de la CAPB (64) et des communes trois communes du département des Landes, soit sur 161 communes.



Carte 70 : Navettes domicile-travail (CRP Consulting, 2017)

- Le reste du territoire est marqué par des déplacements plus courts et plutôt inscrits à l'intérieur du périmètre d'étude autour de "petits pôles urbains". Les flux y sont bien moins importants qu'à l'ouest du territoire.

Notons l'existence d'environ



Carte 71 : Flux domicile-travail et part des actifs occupant un emploi sur leur pôle de résidence

70 navettes entre Mauléon-Licharre et le pôle d'Oloron-Sainte-Marie (situé à l'extérieur du périmètre d'étude). D'ailleurs, la Vallée de Soule est inscrite par l'INSEE dans la zone d'emploi d'Oloron-Sainte-Marie alors que le reste du territoire de la Montagne Basque est rattaché à la zone d'emploi de Bayonne.

D'après la carte ci-dessus, les actifs se déplacent majoritairement pour travailler dans leur secteur de résidence, les seules exceptions notables sont Errobi et Pays de Hasparren pour

lesquels il y a un déplacement plus important vers Biarritz-Anglet-Bayonne. Des flux importants existent avec le Béarn pour les actifs de la Soule et d'Amikuze.

- **Armature urbaine**

Les centralités présentes sur le territoire, décrites par la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) en 2021, forment une armature urbaine depuis laquelle les mobilités se structurent en grande partie. Le chapelet de centralités sur la façade littorale est susceptible d'exercer de fortes attractions sur les territoires de la Montagne Basque ainsi que de nombreuses mobilités traversant tout le Pays Basque. Comme indiqué précédemment, Bayonne exerce la plus forte attractivité dans l'ensemble urbain côtier. Au sein du territoire Montagne Basque, d'autres centralités sont aussi potentiellement susceptibles de susciter de nombreuses mobilités de proximité : Saint-Jean -Pied-Port, Saint-Palais, Mauléon, sont des centralités dites structurantes à rayonnement intercommunal, ainsi qu'Hasparren, avec une offre d'équipements de proximité. D'autres centralités spécifiques exercent également des attractivités fortes telle que Cambo-Les-Bains. Enfin, Saint-Etienne-de-Baïgorry et Tardets-Sorholus sont de petites centralités spécifiques qui comptent pour les secteurs de haute vallée.

- **Mobilité touristique**

La pratique touristique sur le territoire Montagne Basque engendre de nombreux déplacements. Cette thématique est traitée dans le chapitre tourisme.

- **Des initiatives locales pour résorber l'isolement géographique**

A la suite d'une demande du Conseil National de la Montagne, une recherche-action nationale sur la mobilité en zones de montagne, intitulée TEAMM et co-pilotée par le CGET (ex-DATAR) et le CEREMA (bureau d'étude du Ministère de l'Environnement), a été lancée en 2013 avec des expérimentations sur des territoires pilotes du Massif Central et des Pyrénées. La Vallée des Aldudes a été retenue début 2015 pour être l'un de ces territoires d'expérimentation, sachant qu'il n'y a pas de desserte de transports publics. L'expérimentation, d'une durée de quatre mois, lancée en 2017, réside dans la mise en place d'un service public de transport en commun dans la vallée des Aldudes. La navette Kintoa Mugi propose quatre allers-retours par jour entre Saint-Martin-d'Arrossa et Urepel, permet de rejoindre l'axe routier principal et de favoriser l'intermodalité avec le train et le car. Forte de son succès, la navette s'est pérennisée et a intégré le réseau de transport en commun "Txik-Txak" déployé à l'échelle du Pays Basque, la ligne 16, qui relie Urepel à Ossès. L'association AIBA a aussi travaillé par ailleurs à la mise en place d'un site internet et d'une application mobile pour développer le covoiturage dans la vallée des Aldudes. Elle développe enfin le prêt de vélos (électrique et classiques).

1.3.3 La voiture, un usage prépondérant en montagne, témoin d'une mobilité très carbonée⁶⁹

- **Présentation du réseau routier**

La partie occidentale du périmètre d'étude est plutôt proche des grandes infrastructures de transport

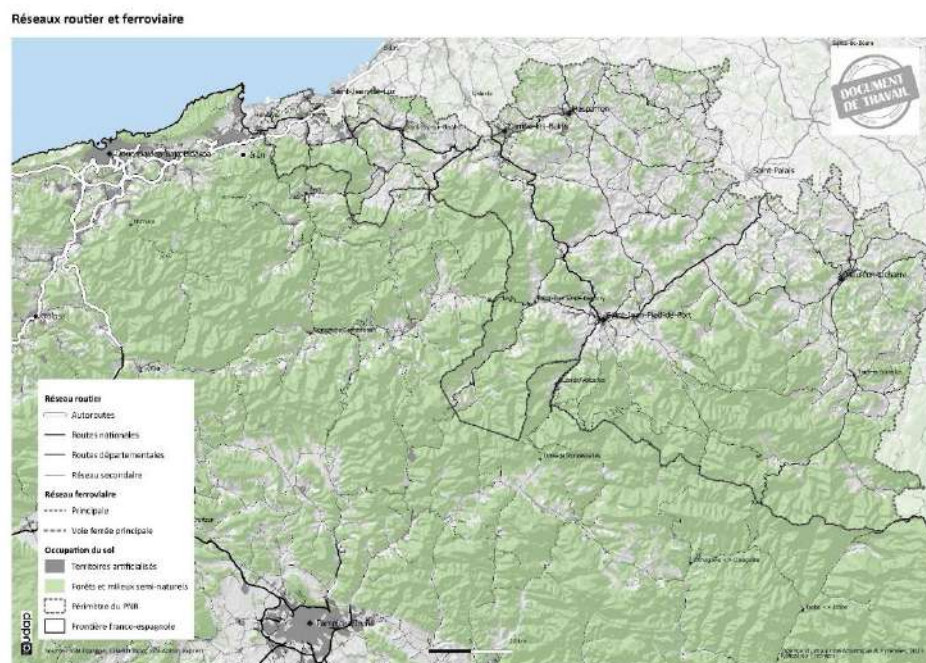
(autoroutes, aéroport Biarritz-Anglet Bayonne, voies ferrées). Elle est traversée par l'autoroute A63 qui constitue, avec l'A9 à l'est des Pyrénées, l'un des deux axes de circulation majeure de personnes et de marchandises

entre la France et

l'Espagne. La partie orientale est largement plus enclavée et éloignée des infrastructures. Depuis Mauléon-Licharre, il faut compter plus d'une heure de route pour accéder aux grands pôles urbains de Bayonne et de Pau. Trois axes routiers structurent les déplacements internes : la D932, la D933, la D918 qui rejoint la D810 le long du littoral et donc les grands équipements urbains du Pays Basque. Notons que l'axe littoral est largement encombré aux heures de pointes et en saison touristique. Dans les vallées de montagne et sur les communes de haute-vallée, notamment en Soule, le réseau routier est moins dense et concerné par un enjeu de viabilité hivernale.

- **Une dépendance forte à la voiture pour des déplacements individuels au quotidien**

Les trois-quarts des déplacements sont réalisés en voiture. Le territoire se place parmi les plus grands utilisateurs de la voiture de France, mais également de deux-roues motorisés. La comparaison avec d'autres territoires met en évidence localement le faible poids des transports en commun, du vélo et plus encore de la marche (20 à 25 % ailleurs). Les espaces



Carte 72 : Réseaux routier et ferroviaire (AUDAP, 2023)

⁶⁹ Diagnostic du territoire - Schéma de mobilité https://www.communaute-paysbasque.fr/fileadmin/user_upload/mediatheque/Mobilites/Plan_de_Mobilite/PdM_SMPBA_II_1_diag_territoire.pdf page 28 - données EDM-EGT 2009

intermédiaire (entre les polarités) et de première couronne sont ceux qui présentent l'utilisation de la voiture la plus importante :

- 86 % dans le secteur de Sare, Ascain, Saint-Pée-sur-Nivelle ;
- 83 % autour d'Hasparren ;
- A l'inverse, les espaces ruraux (secteur de Garazi-Baigorri : 72 %) ont des niveaux d'utilisation plus faible.

La part des déplacements réalisés en transports en commun et à vélo sont faibles et relativement homogènes : 4 % dans le secteur de Garazi-Baigorri, de Sud-Pays-Basque, d'Iholdy-Oztibarre et Soule. Les déplacements à pied représentent 19 % à l'intérieur du Pays Basque dans les secteurs d'Iholdy-Oztibarre et de Soule, et seulement 6 % dans le secteur de Saint-Pée-sur-Nivelle, Sare, Ascain. Les déplacements domiciles-travail comptent pour 17 % des déplacements et sont réalisés à plus de 80 % en voiture. Le motif de déplacement le plus courant est "domicile-autre" (sport, médecin, démarche administrative) à hauteur de 40 %, suivi des déplacements secondaires (non liés au domicile) à 21 %. Les déplacements domicile-études, 6 %, sont ceux qui font le moins recourt à la voiture. Pour l'école, la voiture est employée dans un tiers des cas. Les déplacements domicile-achats, 16 %, sont ceux pour lesquels la marche est le plus utilisée : près de 20 % des déplacements.

- **Des temps de déplacement important du fait du relief et du cloisonnement des vallées**

Les temps de déplacement quotidiens sont particulièrement importants notamment pour les habitants de haut de vallée.

- **Un réseau soumis à des contraintes climatiques fortes**

Le réseau, routier et/ou ferroviaire est fortement soumis aux contraintes climatiques forts. Les dommages y sont particulièrement récurrents.

1.3.4 Transports en commun et mobilité douce

- **Le réseau cyclable**

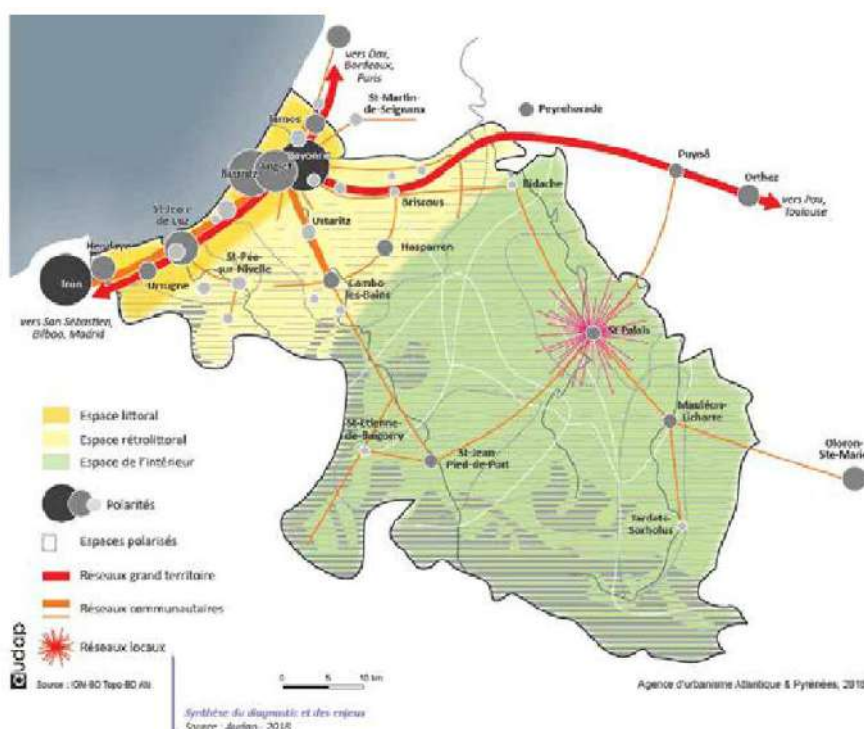
Le relief du territoire est accidenté mais de nombreux itinéraires sont praticables à pied comme à vélo par tous et toutes. Les grands itinéraires sont complétés par des maillages de proximité encore hétérogènes sur le territoire. De plus, des services complémentaires vélo sont progressivement déployés. La Voie des Pèlerins (ou Scandibérique), l'Eurovéloroute n°3 (EV3) relie Trondheim en Norvège à Saint Jacques de Compostelle en Espagne, et localement Urt à Arnéguy via Saint-Palais et Saint-Jean-Pied-de-Port. Des premiers tronçons ont été aménagés, notamment entre Saint-Palais et Aïcirits-Camou-Suhast mais l'essentiel reste à faire.

- **Etat des lieux du réseau de transports en commun**

Le territoire⁷⁰ bénéficie d'une bonne desserte par les transports publics :

- 50 % des communes ont une desserte en transport en commun ;
- 90 % des habitants et emplois se situent dans des communes desservies en bus, car ou train ;
- La quasi-totalité des communes a une desserte par les cars scolaires.

Le réseau ferroviaire est à ce jour essentiellement développé sur l'axe Bayonne – Irún avec des dessertes régulières par TER et TGV (ligne Hendaye-Bordeaux-Paris). Une ligne TER relie Bayonne à Saint-Jean-Pied-de-Port. Cette ligne est empruntée par les pèlerins souhaitant rejoindre le départ du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle et les horaires permettent d'assurer les correspondances avec les TGV. La ligne a récemment connu des modifications d'horaires et de tarifs afin d'inciter son usage pour les déplacements domicile-travail (la ligne est une monovoie avec possibilité de croisement des trains au niveau de la gare de Cambo-les-Bains).



Carte 73 : Déplacement et transports en commun (AUDAP, 2018)

- **L'accompagnement des mobilités douces et du covoiturage**

Sur le territoire Montagne Basque, différents services sont déployés pour encourager les mobilités douces et le covoiturage :

- Le service de location de vélos longue durée "Txik-Txak" est effectif. Il s'adresse aux particuliers voulant tester l'usage d'un vélo (VAE, vélo Cargo, vélo pliant) pour décider d'un achat ensuite ;
- Une campagne d'incitation financière à la pratique du covoiturage est portée par le SMPBA pour indemniser les conducteurs faisant du covoiturage et assurant la gratuité

⁷⁰ Echelle SMPBA – Diagnostic de territoire Schéma des mobilités

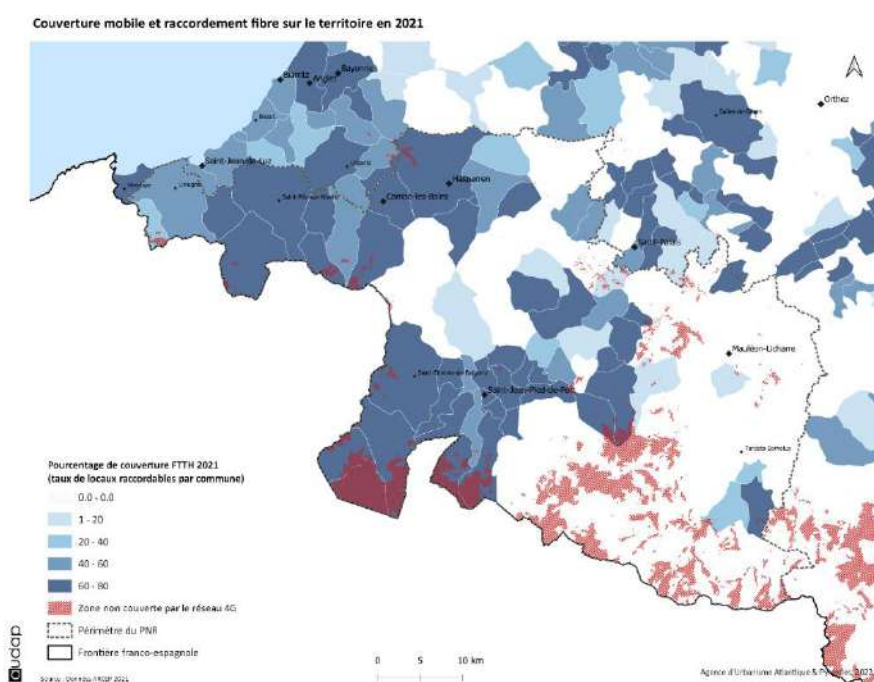
aux passagers. Tous les déplacements de plus de cinq kilomètres ayant une origine ou une destination sur le périmètre du SMPBA sont concernés ;

- Plusieurs projets d'abris vélos sécurisés aux abords des gares et haltes ferroviaires de la vallée de la Nive vont être installés en 2024. Ils ont vocation à permettre le stationnement sécurisé des vélos lors d'un déplacement intermodal. Les gares de Saint-Jean-Pied-de-Port, Saint-Martin-d'Arrossa et Halsou/Larressore vont être équipées ;
- Une Bourse aux vélos portée par plusieurs associations du territoire a lieu depuis 2023. Sur Mauléon-Licharre, elle est portée par l'atelier *Bizi'kleta* du collectif souletin ;
- La commune d'Urrugne est concernée par l'existence d'un service de vélos en libre-service, opéré par un opérateur privé, PONY.

1.4. Les TIC et les moyens de communication

1.4.1 La progression constante des réseaux et équipements numériques : déploiement de la fibre, réseau mobile

Dans le contexte actuel de mondialisation, le développement des activités économiques est intimement lié à l'accès et à l'échange d'informations en temps réel, au développement et au partage d'applications de plus en plus complexes, tout cela nécessitant d'avoir des accès à Internet. L'explosion des équipements et



Carte 74 : Couverture mobile et raccordement fibre sur le territoire (AUDAP, 2022)

la croissance exponentielle des échanges de données numériques (+ 60 % par an dans les usages Internet fixe, + 300% par an pour les usages mobiles) posent aujourd'hui la question des limites techniques du réseau cuivre télécom historique et de l'accessibilité partout (au domicile et en mobilité) à des réseaux Très Haut débit. Le Très Haut Débit (THD) devient un nouveau standard technologique et son accessibilité constitue un enjeu mondial majeur pour

les prochaines décennies. Dans le déploiement de la fibre optique, des écarts se creusent entre les zones densément peuplées, où les opérateurs privés prévoient d'investir dans le FTTH (fibre optique jusqu'à l'abonné) et ses performances avérées, et le reste du département. Le coût d'installation de la fibre optique est bien souvent plus élevé en zone de montagne que dans d'autres secteurs. Pour répondre aux défis de la transition énergétique, de la mobilité durable ou plus généralement de l'évolution des modes de vie, le numérique permet d'imaginer de nouvelles solutions pour le Pays Basque. En associant les acteurs locaux, le Conseil départemental, les agglomérations et les intercommunalités des Pyrénées-Atlantiques unissent leurs forces (30 mai 2018) autour d'un syndicat unique, La Fibre64. La mission de La Fibre64 est d'apporter le Très Haut Débit dans toutes les communes des Pyrénées-Atlantiques. Chaque foyer, service public et entreprise du territoire doit pouvoir bénéficier d'une connectivité performante en privilégiant le recours à la fibre optique sans exclure les alternatives immédiatement disponibles (THD Radio, Satellite, 4G/5G, etc.). Ce syndicat permet de mener une réflexion et de déployer une stratégie afin de ne pas subir ces mutations, de pouvoir adapter les pratiques ou encore d'accompagner les acteurs du territoire. La transformation numérique a pour objectifs de contribuer au développement des territoires, de tirer pleinement parti des outils numériques et de mettre en œuvre de nouveaux usages au quotidien. Le déploiement de la fibre optique intervient donc progressivement en Montagne Basque. Les communes de hautes vallées présentent bien souvent un handicap commun sur l'accès au numérique ; elles ne sont toujours pas couvertes par le réseau 4G par endroit. La Soule est également le territoire dans lequel la fibre optique s'est peu déployée. Le développement des réseaux haut et très haut débit est cependant indispensable au désenclavement numérique et à la compétitivité des territoires, particulièrement ceux de montagne. Ils permettent d'améliorer l'attractivité du territoire, d'ouvrir le marché local à la concurrence, de favoriser des offres de services variées, de réduire la fracture numérique au sein même d'un territoire mais aussi entre ce territoire et ses voisins. Les réseaux haut et très haut débit sont un élément clé de cohésion interne et d'attractivité externe du territoire⁷¹.

1.4.2 De nouvelles pratiques : télétravail, coworking

La CAPB favorise le déploiement des emplois et des entreprises sur l'ensemble du territoire pour mieux répartir les activités économiques, les services et les équipements, pour limiter les distances parcourues et permettre des alternatives crédibles à la voiture individuelle. Elle encourage le développement d'espaces de travail collaboratifs dans les territoires de l'intérieur (Mauléon-Licharre, Barcus, Saint-Palais, St-Jean-Pied-de-Port) pour faciliter notamment le maintien de l'emploi dans les vallées de montagne.

⁷¹ Actualisation du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique des Pyrénées-Atlantiques – Rapport final 2016
https://www.arcep.fr/fileadmin/reprise/dossiers/collectivites/SDTAN/2017_SDTAN_Pyrenees-Altantiques_actualise.pdf

Synthèse Partie 1

Les indicateurs socioéconomiques se révèlent contrastés entre les différentes parties du territoire : densités et occupations démographiques, évolutions et niveaux de vieillissement de la population ou encore niveaux de revenus des ménages et densité de l'offre de services dans les bassins de vie.

La dynamique démographique et le fonctionnement territorial sont contrastés de l'ouest à l'est du territoire. Dans les communes les plus proches de la côte (d'Urrugne à Hasparren) la densité de population et l'étalement urbain sont plus importants que dans les communes de montagne des vallées de Cize et de Soule au sud-est. L'est du territoire est marqué par le vieillissement de la population.

Concernant le fonctionnement territorial, les aires d'attractivités se concentrent sur quelques pôles proches de la côte basque, en dehors du périmètre de projet et autour des pôles de Saint-Jean-Pied-de-Port et de Mauléon-Licharre. Saint-Etienne-de-Baïgorry et Tardets constituent également des pôles de proximité pour les habitants des communes de montagne avec la présence de commerces et de services importants.

Le territoire Montagne Basque est concerné par ces précarités énergétiques en termes de logement et en termes de mobilités, toujours marqué par un gradient ouest/est et nord sud. La dynamique de constructions neuves est faible en Montagne Basque avec un seuil de 0 à 8 constructions pour 1000 habitants.

L'accès au logement est travaillé à plusieurs échelles par le biais de documents de planifications : les PLUi, SCoT et PLH sont en cours d'élaboration. L'objectif est de proposer des logements répondant aux besoins de chaque territoire en termes de revitalisation des communes, de maîtrise de l'urbanisation (consommation foncière, adapter l'habitat traditionnel) de lutte contre les logements vacants et secondaires, de réduction des inégalités d'efficacité énergétique et d'accès aux services pour les ménages. Les calendriers des différents projets d'aménagement du territoire en cours concordent et permettent une coordination des acteurs.

Les élus et techniciens des différentes démarches travaillent ensemble à la concordance des projets.

L'occupation des sols est également hétérogène : le relief et la distance aux polarités semblent jouer un rôle structurant dans ces mouvements ou non-mouvements d'occupation des sols. La zone proche du littoral est marquée par une artificialisation des sols alors que les communes de montagne font l'objet d'une augmentation du couvert forestier.

Enfin, l'utilisation de la voiture reste le principal mode de déplacement. Les transports en communs ainsi que les mobilités douces sont étudiés à l'échelle du Syndicat des Mobilités et par des initiatives développées à des échelles locales.

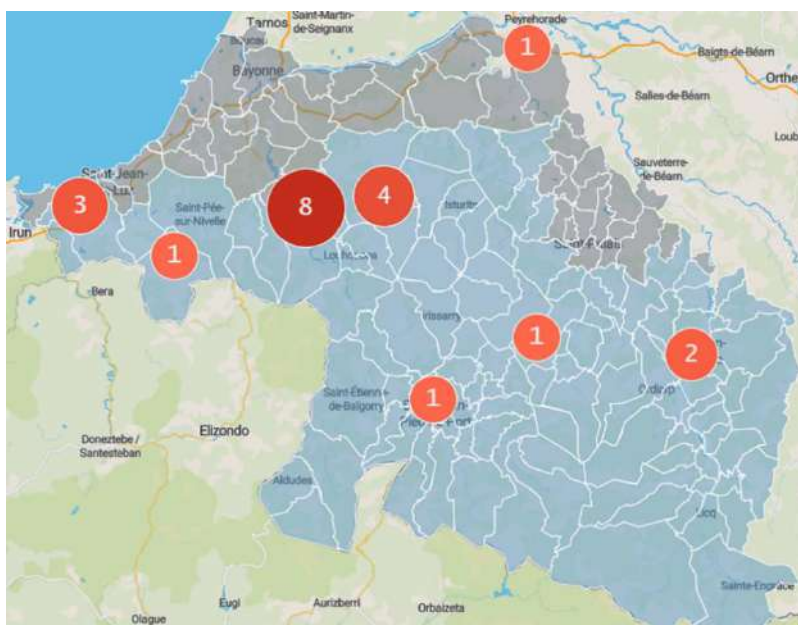
2. Une économie diversifiée en mutation

2.1. Le tissu et la dynamique de développement des entreprises

2.1.1 Les établissements de plus de 100 salariés

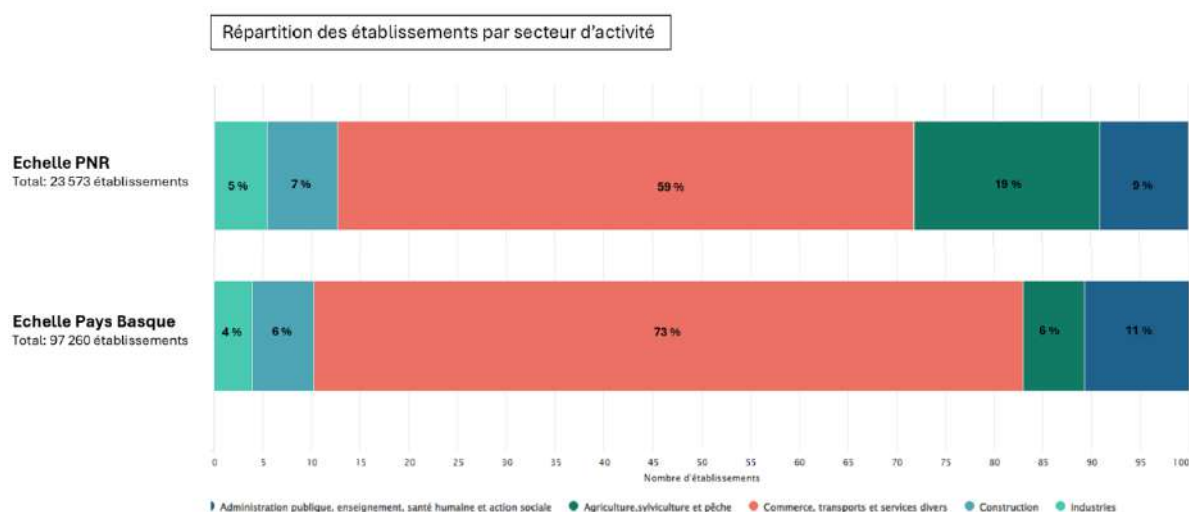
Sur les 111 communes qui composent le périmètre d'étude, 17% des établissements ont plus de 100 salariés à l'échelle du Pays Basque, soit 21 établissements sur 123. La Montagne Basque en rassemble quatre sur les vingt premiers employeurs privés du Pays Basque :

1. Lauak France à Ayherre ;
2. Pays Basque Distribution – Leclerc et Signature vertical & mobilité solutions à Urrugne ;
3. Laboratoire Renaudin à Itxassou.



Carte 75 : Nombre d'établissement de plus de 100 salariés (DataEko, 2023)

2.1.2 Répartition des établissements par secteur d'activité : comparaison Montagne Basque et Pays Basque



Source: DataEko / SIRENE au 31/12/2023

Figure 25 : Répartition des établissements par secteur d'activité (DataEko, 2023)

La Montagne Basque se singularise par une part importante d'établissement issus du secteur agricole, sylvicole ou piscicole : 19 % contre 6 % à l'échelle du Pays Basque. Le domaine d'activité "Commerce, transports et services divers" qui caractérise la sphère présentielle reste prédominante à l'échelle du territoire Montagne Basque, tout comme à l'échelle du Pays Basque. Cependant, la part productive est plus importante lorsqu'on se rapporte à l'échelle des 111 communes de montagne et notamment le secteur de l'industrie (20 % de l'activité).

2.1.3 Sphère productive et la sphère présentielle

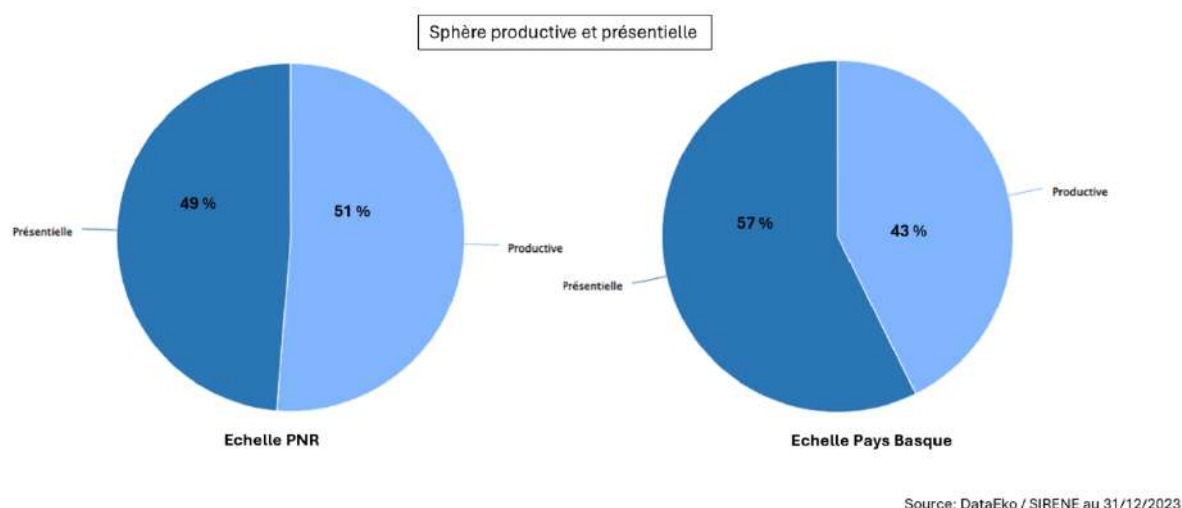


Figure 26 : Sphère productive et présentielle (DataEko 2023)

La sphère présentielle caractérise les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Cela comprend notamment la construction, le commerce de détail, les transports de voyageurs, l'action sociale, les activités financières, le tourisme, etc.

La sphère productive identifie les activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors du territoire et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère. Elle concerne les activités économiques marchandes engagées dans un marché local, national et international. Elle fédère les secteurs de l'industrie dont l'aéronautique, la mécanique, la logistique, l'agroalimentaire, le numérique et la santé. Le Schéma de Développement Economique de la CAPB amène des enseignements qu'il est possible de reporter à l'échelle de la Montagne Basque puisqu'elle présente un équilibre pratiquement parfait entre la sphère présentielle et la sphère productive, respectivement, 49% et 51% des établissements. « Sur la période 2009-2020, les taux de croissance des emplois dans les secteurs résidentiels et productifs au Pays Basque sont respectivement de + 6,2 % et + 9,2 %, là où en France la répartition des emplois en 2020 indiquait une prédominance des secteurs résidentiels (65 %), par rapport aux secteurs productifs (35 %). La vitalité du tissu entrepreneurial et productif basque s'illustre par plusieurs indicateurs significatifs :

4. Une croissance ininterrompue du nombre d'entreprises productives ;
5. Une augmentation soutenue des emplois (1 emploi dans l'industrie = 5 emplois induits) ;
6. Un taux élevé de pérennité des entreprises ;
7. Un niveau de chômage inférieur aux moyennes régionales et nationales (donnée Pays Basque 2024 : 6 %) ».

2.1.4 Taille des entreprises

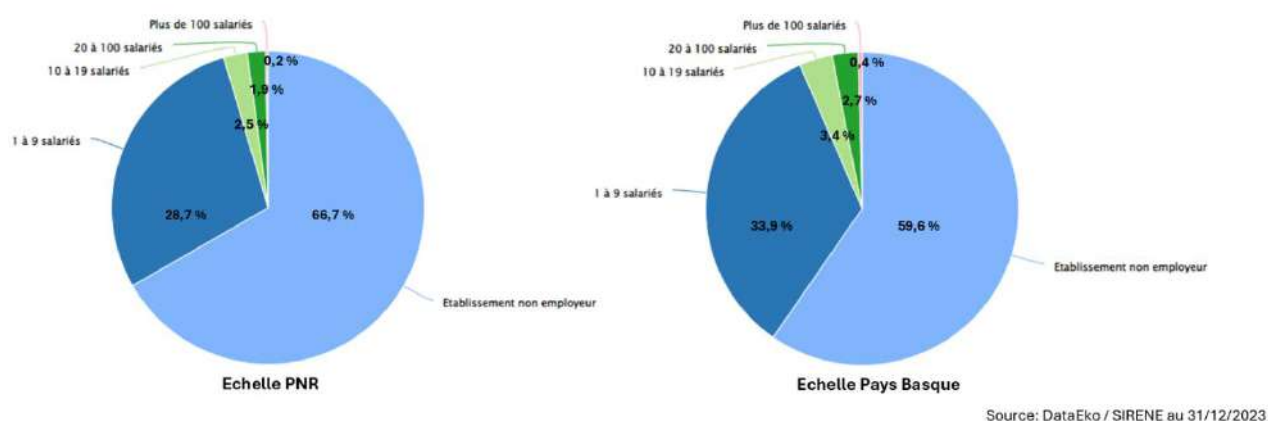


Figure 27 : Taille des entreprises (DataEko, 2023)

Les entreprises se caractérisent à 66,7 % par des établissements non-employeur. Les Très Petites Entreprises sont donc majoritaires puisque 94 % des établissements ont moins de neuf salariés en Montagne Basque.

- **Focus sur l'industrie agroalimentaire**

Les établissements à vocation agroalimentaire sont relativement bien implantés en Montagne Basque. Au total, elles sont au nombre 263, soit plus d'un tiers des industries agroalimentaires du Pays Basque. Elles se localisent principalement en vallée de Baigorri avec par exemple l'établissement Oteiza qui valorise le porc Kintoa, en vallée de Soule avec la fromagerie des Chaumes ou en vallée d'Oztibarre avec la laiterie Pyrénéfrom à Larceveau-Arros-Cibits.

- **Focus sur l'artisanat (établissement -10 salariés)**

Selon l'INSEE, l'artisanat regroupe les personnes physiques ou morales qui n'emploient pas plus de 10 salariés et qui exercent à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services. Quatre secteurs qualifient l'artisanat et peuvent s'illustrer, à titre non exhaustif, comme suit :

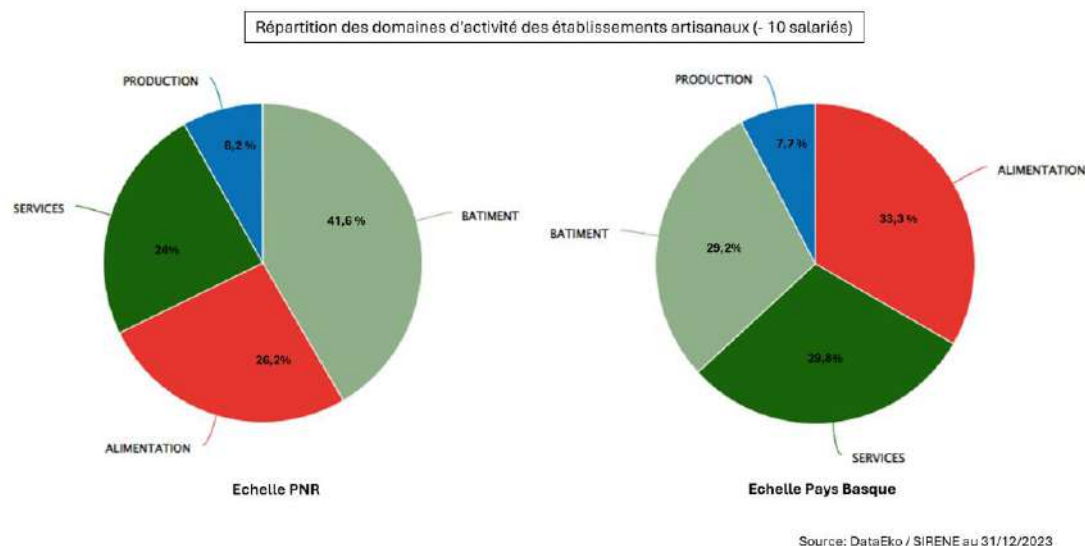
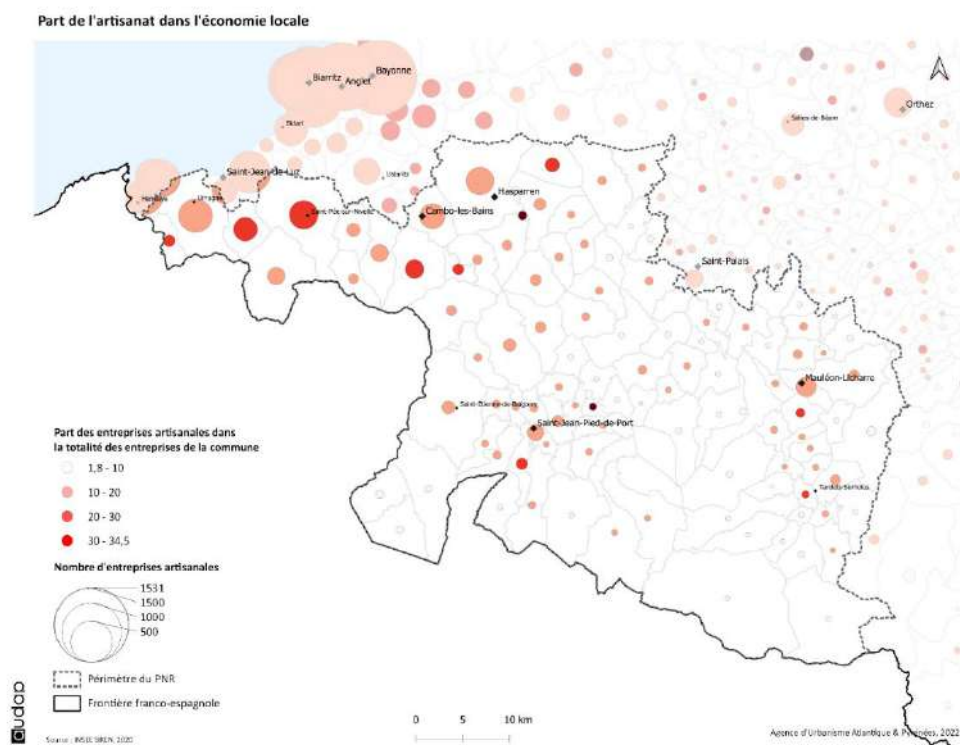


Figure 28 : Répartition des domaines d'activités des établissements artisanaux

- L'alimentation : boulanger, pâtissier, poissonnier, vente à emporter de plats cuisinés, etc. ;
- Le bâtiment : maçon, plombier, électricien, serrurier, etc. ;
- La fabrication/production : Fabricant de meubles, bijoutier, fabricant de produits textiles, imprimerie et arts graphiques, prothésiste dentaire, etc. ;
- Les services : coiffeur, fleuriste, réparateur d'automobiles et de cycles, réparateur de matériel électroménager et informatique, cordonnier, blanchisseur, teinturier, nettoyeur de locaux, etc.

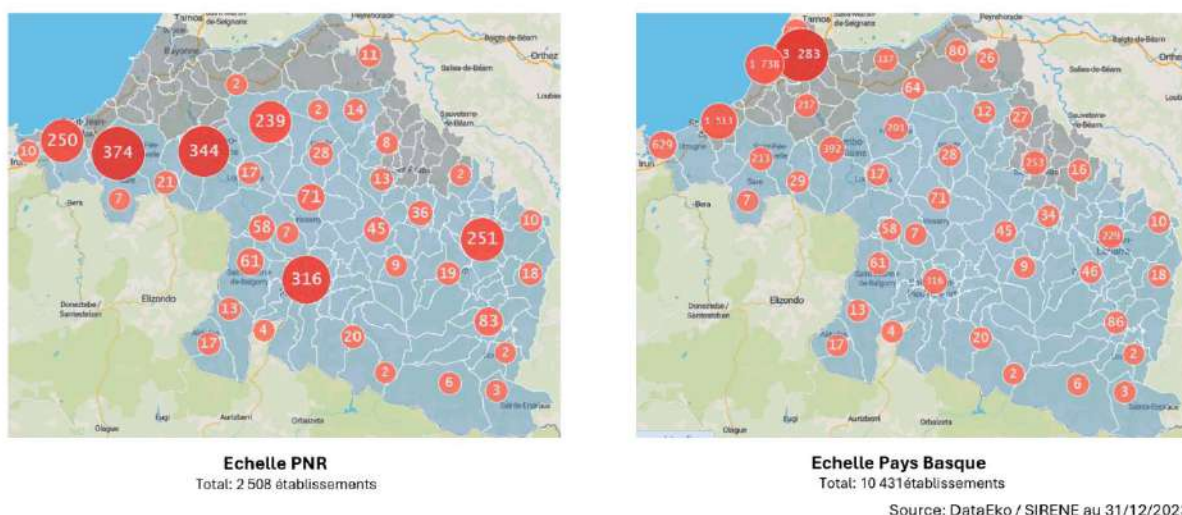
L'artisanat en Montagne Basque présente une répartition par domaine d'activité relativement similaire à celle du Pays Basque avec quelques points à noter tout de même : le secteur de la construction et du bâtiment représente plus de 40 %.



Carte 76 : Part de l'artisanat dans l'économie locale (DataEko, 2022)

Les établissements artisanaux sont présents et répartis sur l'ensemble de la Montagne Basque avec une concentration plus marquée sur la partie ouest, bénéficiant de l'attractivité du littoral bien souvent en lien avec le développement du marché résidentiel. Les polarités et bassins de vie de l'intérieur, Saint-Jean-Pied-de-Port et Mauléon-Licharre se démarquent également. Sur certaines communes comme Ascaïn, Saint-Pée-sur-Nivelle ou Itxassou, l'artisanat représente plus de 30% du tissu entrepreneurial. Le secteur alimentaire est le plus fragile de l'artisanat. Fortement impacté par la hausse des coûts depuis 2022, il fait face aujourd'hui à une forte baisse de la consommation en lien avec la diminution du pouvoir d'achat des clients.

Répartition des établissements artisanaux (- 10 salariés)



Carte 77 : Répartition des établissements artisanaux (DataEko, 2022).

- **Focus sur l'artisanat d'art et les savoir-faire d'excellence en Montagne Basque**

Les métiers d'art sont l'héritage de savoir-faire précieusement élaborés au fil des siècles et offrent une palette de 281 métiers répartis en 16 domaines parmi lesquels : Bijouterie / Joaillerie / Orfèvrerie / Horlogerie, Céramique, Cuir, Mode et Accessoires, Textile, Verre et Cristal, etc. Cette diversité évolue sans cesse au gré des innovations et des collaborations. Certains de ces savoirs et savoir-faire sont reconnus par l'Inventaire national du Patrimoine culturel immatériel (INPCI) qui vise à répertorier des pratiques vivantes grâce à l'aide de communautés, de groupes et d'individus. Il a pour objectif de répondre aux obligations de la Convention UNESCO, mais il fournit également un outil de connaissance pour les publics. La Montagne Basque compte différents savoir-faire d'excellence, miroirs du territoire, de son histoire et de son patrimoine. Ces savoir-faire ont pu particulièrement se développer à la fin du XX^{ème} siècle grâce aux ressources variées du territoire à cette époque (bois, carrières, culture du lin, etc.). A partir des années 1980, ces activités manufacturières subissent de plein fouet la concurrence industrielle et internationale, se traduisant par de nombreuses faillites d'activités, délocalisations d'unité de production. Les ressources sont alors pour la plupart délocalisées pour permettre un accès à plus bas coût. Malgré ces crises successives, plusieurs savoir-faire artisanaux ont pu se maintenir au sein du périmètre de la Montagne Basque. Le tableau qui suit les présentes.

Entreprises du patrimoine vivant - (EPV)

Sur le territoire Montagne Basque, cinq entreprises sont labellisées EPV (12 à l'échelle du Pays Basque). EPV est une marque de reconnaissance de l'Etat pour distinguer les entreprises françaises pour leur savoir-faire industriels et artisanaux d'excellence. En Montagne Basque, il y a :

- Don Quichosse – Espadrilles à Mauléon
- Lartigue 1910 – Tissage à Ascaïn
- Tannerie Rémy Carriat à Espelette
- Tannerie Garat & Fils à Armendarits
- Poteries Goicoechea à Ossès.

Le linge basque à Ascaïn

Historiquement pour confectionner de grandes pièces de lin "manta" pour les bœufs dès le XVI^{ème} siècle, l'activité de tisserand au Pays Basque et dans le Béarn s'est industrialisée à partir du milieu du XX^{ème} siècle profitant à la fois de l'engouement de la clientèle de la côte basque et de l'énergie hydraulique des gaves de l'intérieur du Pays Basque. Malgré la crise de l'industrie textile des années 1980, la concurrence asiatique, certains tisserands se maintiennent dont Lartigue 1910 installé à Bidos, qui installera à partir de 2011 un atelier côté Pays Basque à Ascaïn. En 2017, l'entreprise obtient le label « *Entreprise du patrimoine vivant* ». Le Linge basque est homologué officiellement comme une indication géographique, par l'INPI, suite à la candidature du syndicat du linge basque, dont Lartigue 1910 fait partie. Seuls les produits tissés dans les Pyrénées-Atlantiques, et non seulement confectionnés, peuvent bénéficier de cette reconnaissance.

Les espadrilles de Mauléon

En Montagne Basque, c'est la Soule et plus particulièrement la commune de Mauléon-Licharre qui est la capitale de l'espadrille. Les manufactures d'espadrilles sont florissantes au XX^{ème} siècle, mais déclinent à partir des années 1970, à cause de la concurrence des pays asiatiques. Plusieurs sandaliers se maintiennent tout de même en Soule et se spécialisent et au début des années 2000, 7 fabricants fabriquent 1.6 millions de paires par an. Aujourd'hui, les sandaliers subissent de nouveau les impacts des crises répétées (inflation, pouvoir d'achat, crise de la grande distribution, etc.) et font face à des pertes de parts de marché. Parmi les 4 sandaliers restant sur le territoire, Don Quichosse détient le label « Entreprise du patrimoine vivant » et la marque Zétoiles de la SARL Goyé détient le label "Mauléon" (mis en place en 2006 par le territoire de la Soule).

La filière du cuir

La filière cuir est très bien représentée en Montagne Basque, avec une forte diversité d'activités : tanneries, maroquinerie, sellerie. A la fin du XIX^{ème} siècle, l'industrie de cuir est très florissante avec les tanneries d'Hasparren, Cambo, Louhossoa et Espelette. L'environnement naturel du territoire est propice au développement du tannage végétal grâce aux cours d'eau des vallées qui permettent de tremper les peaux et l'écorce des chênes de la région pour la partie tannage. Aujourd'hui, il reste encore deux tanneries implantées, toutes deux situées en zone montagne et labellisées « Entreprises du patrimoine vivant ». à savoir : la tannerie Carriat à Espelette et la tannerie Lucien Garat et Fils à Armendarits. Une autre entreprise notoire du cuir, la maroquinerie Laffargue (aussi labellisée EPV), a implanté son atelier à Ascaïn fin 2017, en plus de sa boutique historique à Saint-Jean-de-Luz.

La Bastide-Clairence, labellisée "Ville et métiers d'art" en 2024

A partir des années 1980, La Bastide-Clairence a développé une politique d'accueil des métiers d'art, avec notamment par la mise à disposition de locaux à prix modérés. Aujourd'hui 15 professionnels des métiers d'art sont installés au sein de la commune. On y rencontre des artisans d'art de tous horizons : métiers du textile, du verre, de la céramique, du bois, du métal, de la pierre ou de la peinture. La commune accueille chaque année le Marché de la céramique, organisé par le collectif des métiers d'art Arkua. C'est cette collaboration étroite entre la commune et ce collectif qui a mené à la Bastide-Clairence à obtenir la labellisation "Ville et métiers d'art", première commune de la Montagne Basque (et du Pays Basque) à être labellisée.

Tourisme de savoir-faire

Plusieurs entreprises de savoir-faire et artisans ouvrent leurs portes au grand public pour faire découvrir leur savoir-faire, leurs produits (<https://www.entrepriseetdecouverte.fr/>), par exemple :

- Lartigue 1910, avec des visites de l'atelier de tissage à Ascaïn,
- Les souffleurs de verre à Louhossoa et à Saint-Jean-le-Vieux,
- Les Sandaliers de Soule : Don Quichosse, et la SARL Goyé.

Tableau 71 : L'artisanat d'art du territoire Montagne Basque

Les activités artisanales productives, qu'elles relèvent des métiers d'art ou non, sont étroitement liées à la transformation et à la valorisation de la matière. Et pourtant, la fin du

XX^{ème} siècle a vu se multiplier les délocalisations et dévalorisations de nombreuses ressources locales au profit de ressources plus éloignées et moins coûteuses. Aujourd'hui, certaines initiatives sont entreprises pour retrouver une maîtrise plus locale des ressources, comme la constitution du Cluster Laine par la CCI Bayonne et Lainamac en 2024. Plusieurs acteurs ont rejoint ce cluster et souhaitent participer à revaloriser la laine en tant que ressource et non plus comme un déchet (l'association Buru Beltza, les artisans Tokilia et DEMA ou encore ATS64).

- **Une problématique partagée : La transmission des entreprises**

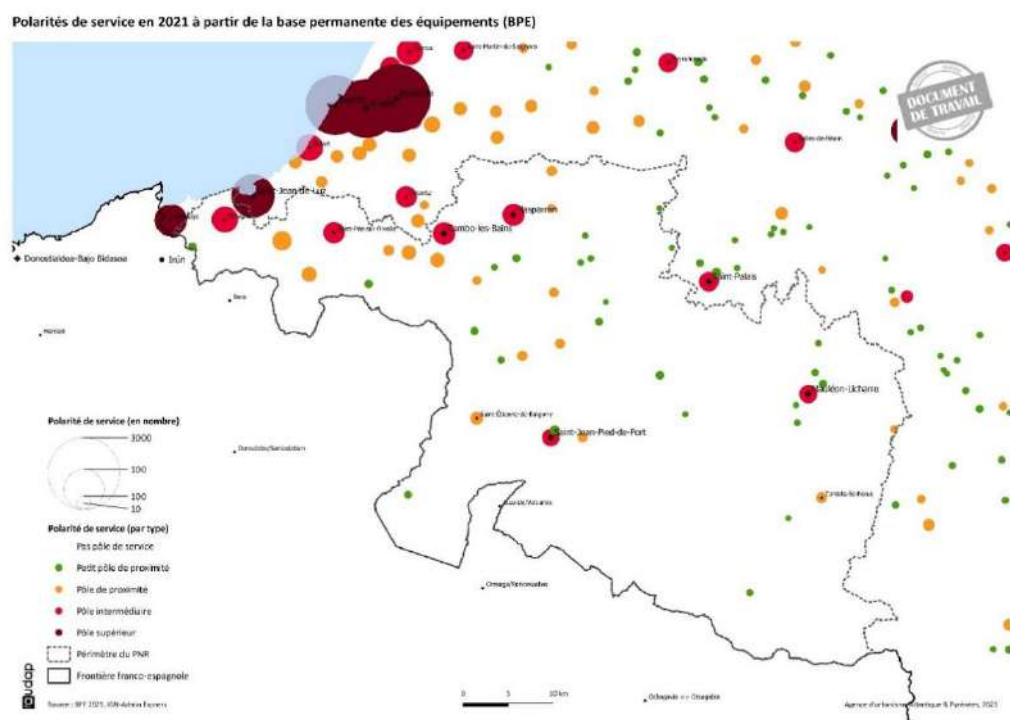
Il existe aujourd'hui un manque de données globales et accessibles concernant le sujet des transmissions d'entreprises. Cependant, certains territoires fournissent des chiffres sur les transmissions, en lien avec certains projets opérationnels, comme ici à l'échelle de la Soule (données fournies par l'Atelier Lan berri et l'ODACE⁷² dans le cadre de leur expérimentation d'accompagnement des cédants en Soule). Leurs chiffres de 2023 montent que :

- 30 dirigeants (sur les 400 entreprises environ que dénombre la Soule) vont devoir transmettre leur entreprise dans les cinq prochaines années ;
- Et que 10 entreprises cherch(ai)ent activement un repreneur en avril 2023.

En Montagne Basque, un vieillissement de la pyramide des âges s'observe et de fait créer un besoin accru de transmission des entreprises aujourd'hui et pour les années à venir.

⁷² En Soule, l'Organisme de Développement par l'Action et la Coopération économique (ODACE) est le centre d'appui aux entreprises de Soule. Il intervient en tant que service de proximité auprès des porteurs de projet, des entreprises, et autres acteurs de la vie économique en Soule, et accompagne les initiatives qui contribuent au développement économique du territoire de la Soule et à la promotion et à la valorisation de la vallée.

2.2. Une économie résidentielle et de service



Carte 78 : Les polarités de services (Audap, 2022)

2.2.1 La dynamique Commerciale en Montagne Basque

La grande partie des informations présentées ci-dessous sont extraites :

- Du diagnostic du Schéma directeur du commerce de proximité en Pays Basque intérieur porté par Pays Basque Au Cœur dont le périmètre d'intervention s'étend de la Soule à Errobi. Seules sont manquantes les communes de montagne suivantes : Urrugne, Biriartou, Sare, Ascaïn, Saint-Pée-sur-Nivelle et Ainhoa.
- De l'étude DENDA - Dynamiques Commerciales au Pays Basque - initié en 2010 et actualisée en 2021 conjointement avec la CCI Bayonne Pays Basque et les CCI de Nouvelle-Aquitaine. Ce dispositif propose un système d'information qualifiée pour partager la connaissance des pôles commerciaux et des établissements implantés, ainsi que des pratiques de consommation des populations locales. Cette étude apporte un éclairage approfondi sur l'offre et la demande au Pays Basque.

• La dynamique territoriale au cœur de la vie locale

La Montagne Basque présente une dynamique positive en mettant l'humain au centre des démarches collectives. Cette logique est alimentée par des ressources et des valeurs fortes telles que l'entrepreneuriat, l'attachement au territoire, la langue, la transmission et la coopération. En cohérence avec ces valeurs, la grande majorité des commerces du territoire adhèrent à une structure de développement économique (la monnaie locale *Euskal Moneta*,

Union Commerciale et Artisanale, Pays Basque Au Cœur, Centre d'appuis aux entreprises). En parallèle, les communes, de par l'opportunité des labellisations "Petite Ville de Demain", se sont inscrites dans une dynamique de projet autour du commerce : Mauléon-Licharre, Saint-Jean-Pied-de-Port, Hasparren, et Saint-Palais (aux portes du périmètre). Elles présentent des caractéristiques similaires :

8. Une diversité élevée de commerces indépendants, du choix des produits ;
9. Une densité élevée ;
10. Une structure commerciale composée de petites cellules commerciales ;
11. Des communes avec des établissements points relais e-commerce ouverts sur des créneaux spécifiques.

Une émulation des centralités ayant obtenu la labellisation "Villages d'avenir" naît, notamment sur le territoire Montagne Basque : Iholdy, Irissarry, Larceveau-Arros-Cibits, Saint-Étienne-de-Baïgorry et Tardets-Sorholus.

- **Tissu commercial**

Les bourgs d'appuis (Tardets-Sorholus, Saint-Etienne-de-Baïgorry et Irissarry) présentent également des caractéristiques communes :

- Une offre de proximité de bon niveau répondant aux besoins de première nécessité dite "offre commerciale du quotidien" (boulangerie, boucherie, supérette, primeurs, etc.) ;
- Des points relais e-commerce.

A noter que les communes de Tardets-Sorholus et Saint-Etienne-de-Baïgorry semblent jouer un rôle de relais entre les espaces les moins denses et les villes structurantes du territoire dotées d'une offre commerciale au rayonnement "espace de vie" (centre-ville marchand et zone commerciale au fonctionnement périphérique) (SCOT, 2022). La qualité et la diversité du commerce, majoritairement indépendant, a été relevée (très peu d'enseignes) ainsi que l'éloignement géographique des pôles commerciaux du BAB et Pau sont vécus comme une force par les commerçants. Le constat est fait qu'à Saint-Jean-Pied-de-Port, les *ventas* (petits commerces traditionnels disséminés le long de la frontière franco-espagnol) ne sont pas une concurrence directe (sauf tabac et essence) mais un complément d'offre et permet, au contraire, de ramener une clientèle sur le secteur de Garazi-Baigorri. Sur certains des territoires, il y a un déficit de commerces concernant l'ameublement, hifi, télé, la décoration et le prêt à porter ados avec des marques, sur d'autres, les commerces dits de première nécessité sont sous représentés (les boucheries par exemple). A l'échelle de l'ensemble du territoire, une fragilité se fait ressentir au niveau de la restauration traditionnelle avec notamment des institutions familiales à la vente. Il y a peu ou pas de repreneurs pour ces établissements et la conjoncture actuelle met en évidence les difficultés de recrutement dans ce secteur. Les partenaires techniques alertent sur une augmentation des fonds de commerce

et/ou murs mis à la vente depuis un an et peu de porteurs de projet dans une dynamique de reprise et/ou de création.

- **Aménagement et infrastructure**

Les enseignes sont peu qualitatives tout comme la signalétique globale en ville. Le manque de parking proche et le non-respect des zones bleues représentent un frein. De plus, la quasi-totalité des lignes de transport étant organisées en direction de Bayonne et le manque de desserte entre les communes "Petite Ville de Demain" soulignent un frein à la consommation à l'intérieur du territoire et place la voiture prépondérante dans ces déplacements. L'étude DENDA indique qu'un tiers des commerçants a plus de 50 ans, rendant lisible un réel enjeu d'acculturation à la transmission des commerces. La Montagne Basque se caractérise aussi par l'absence des grands pôles commerciaux du littoral (Saint-Jean-de-Luz, Hendaye et du secteur Bayonne-Anglet-Biarritz) ce qui diminue fortement la place de la grande distribution dans les pratiques de consommation quotidienne ou hebdomadaire en renforçant le commerce de proximité sur la consommation des produits alimentaires. Pour les produits non alimentaires (équipement de la maison, équipement de la personne, etc.), l'offre commerciale côtière est telle, qu'elle attire une grande partie de la consommation des habitants de la Montagne Basque. Deux notions importantes sont à définir : l'évasion et la rétention commerciale. L'évasion commerciale correspond à la part de la dépense des ménages qui n'est pas consommée dans leur zone de résidence et comprend le e-commerce et la vente par correspondance. La rétention commerciale correspond à la part consommée effectuée sur place de la dépense commercialisable (DC) des ménages, résidents d'un secteur d'habitation. Les principales destinations d'évasion en produits alimentaires sont :

- L'Espagne, dont les commerces captent 4% des dépenses des ménages de l'ensemble du Pays Basque ;
- Les Landes qui en captent 2 %.

Les principales destinations d'évasion en produits non alimentaires sont :

- Le e-commerce, qui capte 12 % des dépenses des ménages du Pays Basque ;
- L'Espagne dont les commerces en captent 2 % ;
- Les Landes qui en captent 2 % ;
- Pour la Soule, 27 % des achats non alimentaires s'orientent en Béarn (proximité avec le bassin d'Oloron Sainte-Marie).

2.3. La dynamique de l'emploi en Montagne Basque

2.3.1 Evolution de l'emploi 2014-2020 par secteur

Sur les deux périodes 2004-2014 (diagnostic 2018) et 2014-2020, la structure de l'emploi se différencie sur certains secteurs d'activités. Elle reste nettement marquée par une croissance des emplois dans les secteurs résidentiels ; tendance confirmée sur la période 2014-2020 avec

une progression de 33 %. En revanche, une différence marquante s'observe sur les emplois liés à la construction qui progressaient de 33 % entre 2004 et 2014 mais qui sont en recul de 4,67 % sur la période 2014-2020. Conséquences post crise sanitaire, entre difficultés d'accès au crédit, rendements moins attractifs de l'immobilier dans un contexte de remontée des taux, et hausse des coûts de construction sans baisse du foncier, le marché du neuf subit une crise de la demande. Cette même inversion concerne également le secteur de l'industrie avec un recul de 17,15 % alors qu'il était en progression de 6% sur 2004-2014. Seule changement de tendance en légère augmentation pour les emplois agricoles qui progressent de +3,78%.

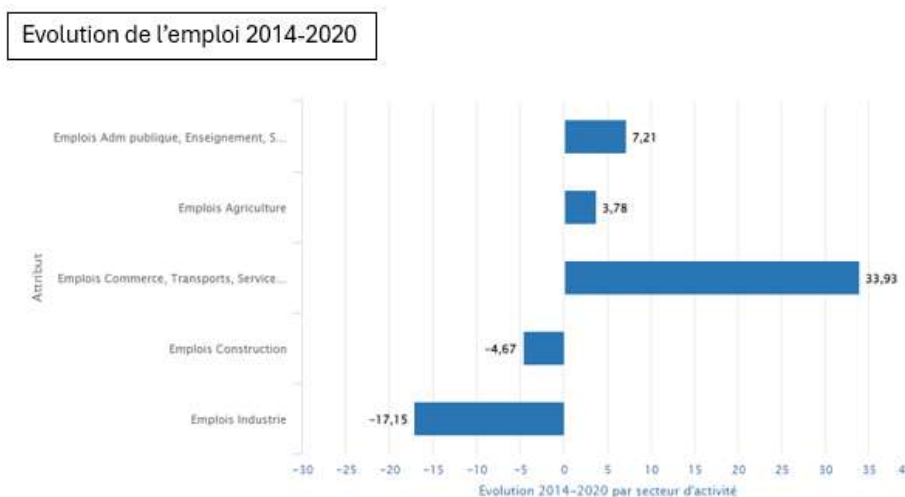
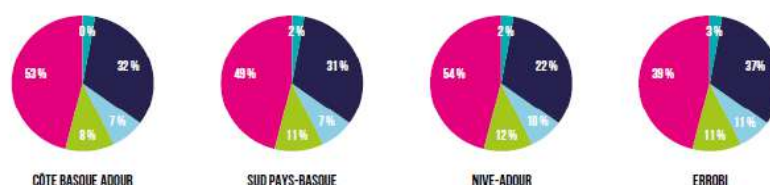


Figure 29 : Evolution de l'emploi en Montagne Basque

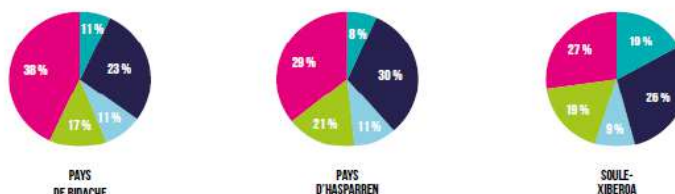
2.3.2 Répartition de l'emploi par secteur d'activité dans les différents bassins géographiques

Tous les secteurs de la Montagne Basque n'ont pas la même structure d'activité. En Pays Basque intérieur, la Soule est plus marquée par l'emploi industriel (19%) qui est le fruit d'un héritage historique, alors que les bassins de Garazi-Baigorri et Iholdi-Oztibarre sont marqués par l'agriculture (respectivement 19 % et 28%). La Montagne Basque se situe à proximité d'espaces présentant un intérêt économique de niveau régional : le bassin industriel d'Oloron Sainte-Marie (orienté sur l'agroalimentaire et la mécanique/aéronautique) et le littoral basque où se développe une technopôle Basque autour de plusieurs sites économiques : Izarbel à Bidart (dédié aux industries et services numériques), Technocité à Bayonne (spécialisée dans les domaines de l'aérospatial et des matériaux avancés), Arkinova à Anglet (campus technopolitain de la construction durable en cours de structuration) et Crealuz, à Saint-Jean-de-Luz (dédié aux projets éco-innovants).

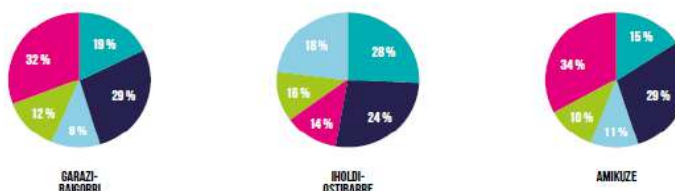
Des profils proches de la structure d'emploi du Pays Basque :



>> Des profils marqués par l'emploi industriel :



>> Des profils marqués par l'emploi agricole :



■ Agriculture, sylviculture et pêche
 ■ Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale
 ■ Construction
 ■ Industrie
 ■ Commerce, transports et services divers

Figure 30 : Structure de l'emploi

Synthèse partie 2

L'économie en Montagne Basque se caractérise par une répartition quasiment égale entre les sphères dites présentielle et productives avec des établissements répartis entre :

Les secteurs de la construction, du commerce de détail, des transports de voyageurs, de l'action sociale, des activités financières, de tourisme, etc. représentant près de la moitié des entreprises du territoire (49% des établissements).

Les secteurs de l'industrie dont l'aéronautique, la mécanique, la logistique, l'agroalimentaire, le numérique et la santé représentant 51% des établissements. Le secteur de l'industrie est très présent avec 20% de l'activité.

Concernant les secteurs d'activités :

12. Le domaine d'activité du Commerce, transports et services divers prédomine à l'échelle du territoire Montagne Basque suivi par une part importante d'établissement issus du secteur agricole, sylvicole ou piscicole ;
13. L'artisanat est très présent et réparti sur tout le Pays Basque avec plus de 40 % d'entreprises du bâtiment ;

14. L'industrie agroalimentaire et l'artisanat sont des composantes importantes de l'économie de la Montagne Basque.

La Montagne Basque est marquée par une majorité de très petites entreprises (TPE) du fait d'un nombre important d'exploitations agricoles et d'activités artisanales : parmi le 94 % des TPE, 67 sont des établissements non-employeurs.

Malgré un recul dans les années 1980, les savoir-faire artisanaux sont encore bien présents en Montagne Basque avec par exemple l'industrie d'espadrilles, de tissage, de tannerie ou de poterie reconnus à l'échelle nationale.

Le maintien des entreprises à l'intérieur du territoire est en partie dû à l'attachement des habitants à leur territoire et à l'entraide possibles grâce aux démarches collectives.

Aujourd'hui, la transmission des exploitations et des entreprises artisanales tendent à diminuer en lien avec le vieillissement des chefs d'entreprises et la conjoncture économique et sociétale. Enfin, l'emploi dans les divers secteurs d'activités varient d'un bassin de vie à l'autre, en lien avec l'histoire de chaque vallée. L'emploi agricole et industriel sont fortement représentés en Montagne Basque.

Analyse Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces (AFOM)

Ce diagnostic permet de rédiger l'analyser AFOM suivante :

ATOUTS	FAIBLESSES
1. Une économie diversifiée et singulière (place de l'agriculture)	1. La déprise agricole
2. Une économie équilibrée entre la sphère productive et résidentielle	2. L'enclavement économique de certains secteurs
3. La dynamique et la vitalité du tissu entrepreneurial et artisanal	3. Les mobilités domicile-travail individuelles
4. La proximité du littoral et de son aire d'attractivité	4. Le manque de données disponible sur la transmission des entreprises
5. Des savoir-faire d'excellence	5. Une pyramide des âges des dirigeants vieillissante
6. Le maillage par les industries agroalimentaires	6. Des vallées enclavées à l'écart des grands pôles urbains et de services
7. Le bassin industriel de Mauléon	7. Déprise démographique et vieillissement de la pollution à l'est
8. L'attachement au territoire	8. Une pression foncière marquée à l'ouest du périmètre qui tend à se diffuser
9. Un territoire qui bénéficie d'une attractivité mais nuancée localement	9. Des revenus hétérogènes avec des écarts importants
10. Une diversité de modes de vie avec la quasi-totalité de la typologie territoriale de l'INSEE représentée	10. Des contraintes foncières (disponibilité et prix)
11. Des bassins de vie transfrontaliers	11. Les déplacements domicile-travail individuels vers la côte

OPPORTUNITÉS	MENACES
1. La coopération et les mobilités transfrontalières 2. Les communes labellisées <i>Petites villes de demain</i> et <i>Villages d'avenir</i> 3. La sensibilisation à l'entrepreneuriat 4. Le renfort du réseau de transport en commun 5. Le déploiement des transports en communs et des mobilités alternatives à la voiture individuelle 6. L'harmonisation de la couverture des documents de planification (PLUi et SCoT) 7. La production de logements plus accessibles dans le cadre des objectifs SRU 8. La valorisation et rénovation du bâti ancien dans une trajectoire ZAN 9. Des initiatives localisées pour dynamiser les vallées 10. La poursuite de la mise en œuvre du SDAN	1. La banalisation de l'économie résidentielle 2. La dévitalisation de certaines vallées 3. Le contexte foncier de plus en plus contraint 4. Les difficultés de logement pour les salariés 5. La déprise agricole 6. L'étalement urbain non maîtrisé et la consommation d'espace agricole, forestier et naturel 7. Le dépeuplement sur certains secteurs 8. La rupture de l'équilibre du territoire et perte du lien social 9. L'enclavement numérique 10. La perte de savoir-faire liés à la ruralité

Tableau 72 : Analyse AFOM du chapitre Aménagement

Enjeux

L'analyse AFOM met en avant des enjeux à

ENJEUX EN LEIN AVEC L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	SOUS-ENJEUX
Maintenir des emplois et des compétences dans tout le territoire	1. L'accès au logement pour les salariés et les déplacements associés (difficultés de recrutement) 2. La transmission des entreprises en difficulté
Favoriser les savoir-faire d'excellence	1. Le maintien des filières traditionnelles, rares et/ou en voie d'extinction 2. Le développement du tourisme de savoir-faire (ouverture des entreprises au grand public) 3. La valorisation, la communication et la connaissance de ces métiers auprès du public jeune 4. Le développement de matières premières/ressources conçues, cultivées, élevées ou recyclées sur le territoire

Améliorer le maillage territorial en termes de commerce	5. Le lien entre professionnels 6. L'accompagnement et la formation des commerçants 7. L'acculturation à la consommation locale 8. Le développement d'une offre complémentaire des centralités et de favoriser l'installation de nouvelles typologies de commerce 9. L'amélioration qualitative des enseignes et de la signalétique 10. Le maintien des commerces de première nécessité 11. La sensibilisation des jeunes aux métiers de commerçant
ENJEUX SOCIODÉMOGRAPHIQUES ET D'AMÉNAGEMENT	SOUS-ENJEUX
Adapter l'offre de logement (à territorialiser d'ouest en est) :	1. Une répartition équilibrée, diversifiée, adaptée et accessible de l'offre de logements 2. Une modification des modes d'habiter en zone rurale dans les objectifs fixés de la Loi Climat et Résilience 3. L'accompagnement et le (ré)investissement du bâti ancien dans une trajectoire ZAN 4. Le développement d'une approche en termes de bassins de vie avec la revitalisation des centres bourgs
Anticiper le vieillissement de la population	1. Le maillage et le renfort des services à la personne (notamment les services médicaux)
Valoriser les savoir-faire liés à la ruralité	1. Les savoir-faire spécifiques aux modes de vie ruraux en lien avec l'exode rural
Ajuster l'urbanisme au contexte de chaque territoire	1. La maîtrise de l'étalement urbain 2. Une approche de l'urbanisme favorable à la santé (réduction carbone) en lien avec les documents de planification en cours d'élaboration
Mettre en place des mobilités, infrastructures et réseaux adaptés	1. Des services de transports en commun encore trop faiblement utilisés et trop peu connectés pour permettre des usages combinés 2. Le morcellement des aménagements piéton-vélo 3. La limitation de l'utilisation de la voiture individuelle
Offrir des moyens de communication	1. L'accès au numérique déployé dans tous les territoires

Tableau 73 : Les enjeux relatifs à l'aménagement du territoire

CHAPITRE 7 : TOURISME ET ACTIVITES DE PLEINE NATURE



TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	33029
1. La valorisation des ressources et des patrimoines au cœur de l'offre touristique en Montagne Basque	330
1.1. La Montagne Basque aux portes d'un tourisme balnéaire	330
1.2. Un tourisme qui s'appuie sur le triptyque Homme-Nature-Culture, pilier du projet PNR Montagne Basque.	333
1.3. L'agritourisme	333
1.4. L'offre de pleine nature	334
1.5. Les patrimoines et sites emblématiques.....	337
2. Une offre d'hébergement aux caractéristiques spécifiques en Montagne Basque .	340
2.1. L'offre d'hébergement.....	340
2.2. Le soutien institutionnel aux projets d'hébergements touristiques	341
2.3. Les problématiques d'hébergement en Montagne Basque	343
2.4. La pression du tourisme sur la production de déchets, la consommation d'eau et la pollution de l'air	344
3. La fréquentation de la Montagne Basque	345
3.1. La fréquentation et les comportements touristiques sur la Montagne Basque.....	346
3.2. Les spécificités touristiques de la Montagne Basque	348
4. La gestion des espaces, sites, itinéraires et flux de visiteurs en Montagne Basque	349
4.1. La gestion des flux touristiques	349
4.2. Les pratiques nécessitant une régulation : les manifestations sportives	350
4.3. Les outils mis en place	350
4.4. La formation des acteurs clés de la Montagne Basque.....	353
5. La stratégie touristique du territoire	354
5.1. Les stratégies touristiques sur la Montagne Basque	354
5.2. Les projets touristiques transfrontaliers.....	356

INTRODUCTION

La Montagne Basque est un lieu de vie et de travail permettant le développement d'activités de loisirs. Ce territoire est considéré comme une destination touristique⁷³. Sa diversité géographique, sa situation transfrontalière, la qualité de ses équipements et son riche patrimoine architectural, culturel, linguistique et naturel en font un endroit prisé par les visiteurs comme par les habitants. S'appuyant sur ses traditions, son hospitalité, sa culture et ses paysages, le tourisme se décline sous plusieurs formes, avec des offres d'activités de pleine nature, culturelles, sportives, patrimoniales, de biodiversité ou encore de bien-être.

Le développement touristique de la Montagne Basque est plus récent en comparaison avec les autres territoires montagnards. Si les stations d'altitude sont structurantes de l'activité économique des vallées pyrénéennes, la Montagne Basque se distingue par une activité neige marginale et des caractéristiques géographiques et économiques qui ont façonné une offre touristique différenciante, autour des activités de pleine-nature et d'une offre agropastorale importante. La Montagne Basque est une destination accessible en toutes saisons et par tous. Ce territoire est fortement lié aux activités économiques et aux patrimoines.

Comme souligné dans le diagnostic d'opportunité réalisé en 2017, *« la "résistance" du secteur agricole et la structuration des filières agroalimentaires sur le territoire ont jusqu'à présent évité à la Montagne Basque de rentrer de plain-pied dans un modèle d'économie résidentielle ou de services qui s'est largement imposé dans bon nombre de territoires ruraux. »*. Cette singularité de l'économie du territoire résulte d'une capacité des acteurs à structurer collectivement des filières économiques performantes. Dans un enjeu de diversification économique et en raison d'un potentiel indéniable, l'activité touristique est perçue par les acteurs locaux comme un levier de dynamisation à condition qu'il contribue à la préservation du patrimoine, qu'il valorise les activités agricoles et agropastorales tout en contribuant à leur maintien.

Les acteurs de la Montagne Basque souhaitent que l'activité touristique reste compatible avec le modèle désiré par le territoire :

- Un accueil du public mesuré, raisonné, qui respecte ses ressources et ses habitants ;
- Un tourisme partagé, participatif fondé sur les ressources locales ;
- Un tourisme sobre, cohérent avec les ambitions de transition écologique et qui maîtrise ses impacts sur les activités économiques qui façonnent l'environnement de la Montagne Basque.

⁷³ Les Parcs Naturels Régionaux sont supports d'activités de loisirs, buts d'excursion et destinations touristiques. Les filières touristiques les plus représentées sont les sports de nature, le tourisme de nature et le tourisme culturel. Ces activités s'inscrivent dans une démarche écotouristique qui constitue la clé de voûte de l'offre touristique de l'ensemble des Parcs.

1. La valorisation des ressources et des patrimoines au cœur de l'offre touristique en Montagne Basque

1.1. La Montagne Basque aux portes d'un tourisme balnéaire

1.1.1 L'activité touristique en Montagne Basque

La Montagne Basque fait partie d'une des destinations les plus renommée et attractive du Pays Basque. Bien que les types de tourisme pratiqués diffèrent entre la Montagne Basque et la Côte Basque, ces deux espaces sont complémentaires et même interdépendants au niveau touristique. Si la Montagne Basque attire des touristes⁷⁴, c'est-à-dire des visiteurs séjournant au moins une nuit sur place, la proximité avec un littoral attractif et un bassin de population important (Côte Basque, Espagne, Béarn, Landes, voire la Gironde et la Haute-Garonne, etc.) permet de capter une importante clientèle d'excursionniste⁷⁵ qui vient pour des visites à la journée. La Montagne Basque est aussi prisée par ses habitants, qui pratiquent des activités touristiques et de loisirs toute l'année, le plus souvent en journée. Ces derniers peuvent être considérés comme des visiteurs⁷⁶ locaux en tant qu'habitants du territoire. Sur le plan économique, bien que le tourisme ait encore un poids minoritaire dans l'économie de la Montagne Basque, ce secteur est de plus en plus dynamique. En 2023, les retombées économiques du tourisme sur le territoire atteignent les 521,5 millions d'euros, ce qui représente 23,7 % des 2,2 milliards d'euros de retombées du Pays Basque. Ces données économiques et de fréquentation sont représentatives d'une certaine disparité touristique entre le littoral basque et la Montagne Basque. A l'échelle du Pays Basque, il existe trois zones touristiques :

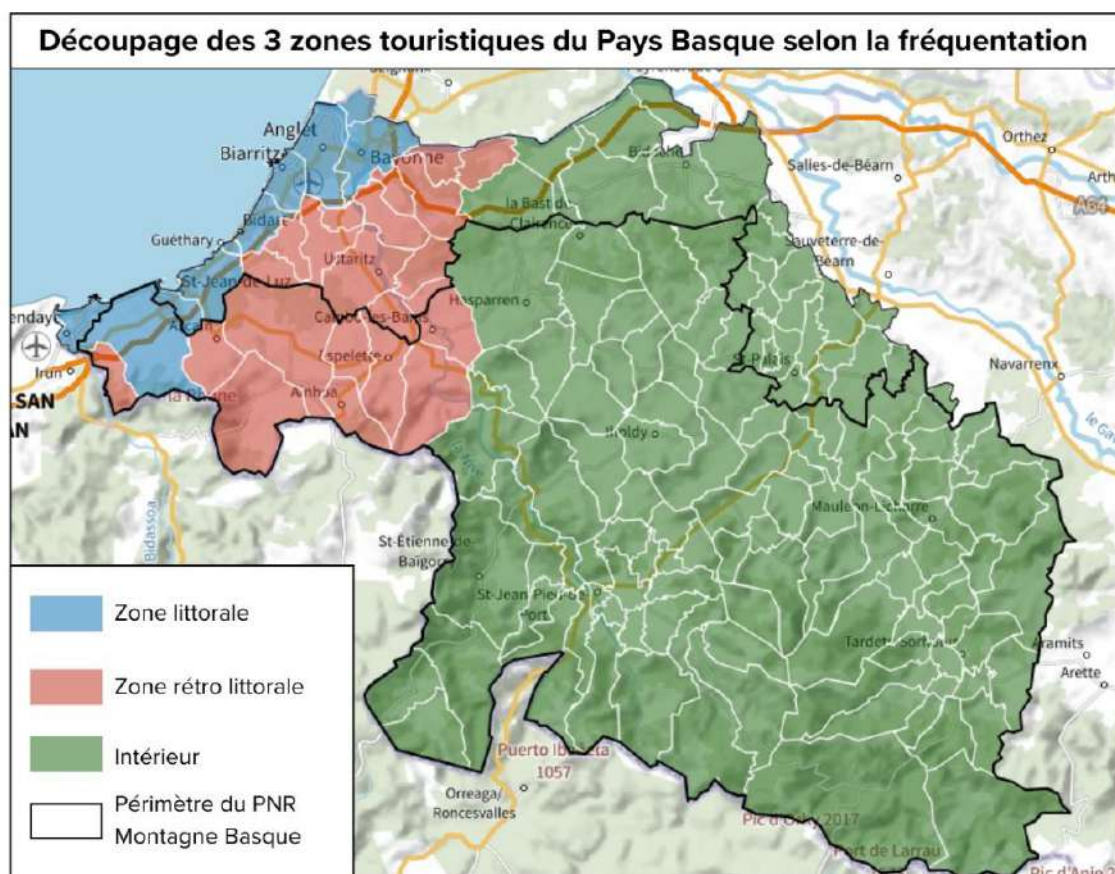
- **Un littoral attractif** qui concentre 67 % de la fréquentation touristique du Pays Basque, 75 % de l'offre d'hébergement et la majorité de services et des infrastructures de transports. Cet espace se compose de huit villes balnéaires – Anglet, Biarritz, Bidart, Ciboure, Guéthary, Hendaye, Saint-Jean-de-Luz et Urrugne – et de Bayonne. Une partie de la commune d'Urrugne entre dans le périmètre du projet du PNR ;
- **Une zone rétro-littorale** composée de communes et de massifs bien identifiés et fréquentés par les visiteurs. Cette zone est composée des communes labourdines d'Ainhoa, Arbonne, Arcangues, Ascaïn, Biriattou, Cambo-les-Bains, Espelette, Ixassou, Larressore, Saint-Pée-sur-Nivelle, Sare et Souraïde ;
- **Un intérieur** à l'écart des flux touristiques à l'exception de quelques destinations prisées comme Saint-Jean-Pied-de-Port et les chemins jacquaires, la zone

⁷⁴ **Touriste** : personne qui passe au moins une nuit dans un hébergement marchand ou non marchand du territoire observé.

⁷⁵ **Excursionniste** : personne en visite à la journée, qui ne passe pas de nuit dans un hébergement du territoire observé.

⁷⁶ **Visiteur** : somme des touristes et excursionnistes.

d'Hasparren avec les grottes d'Isturits et d'Oxocelhaya et La Bastide-Clairence, le massif d'Irati et la Haute-Soule avec les gorges d'Holzarte.



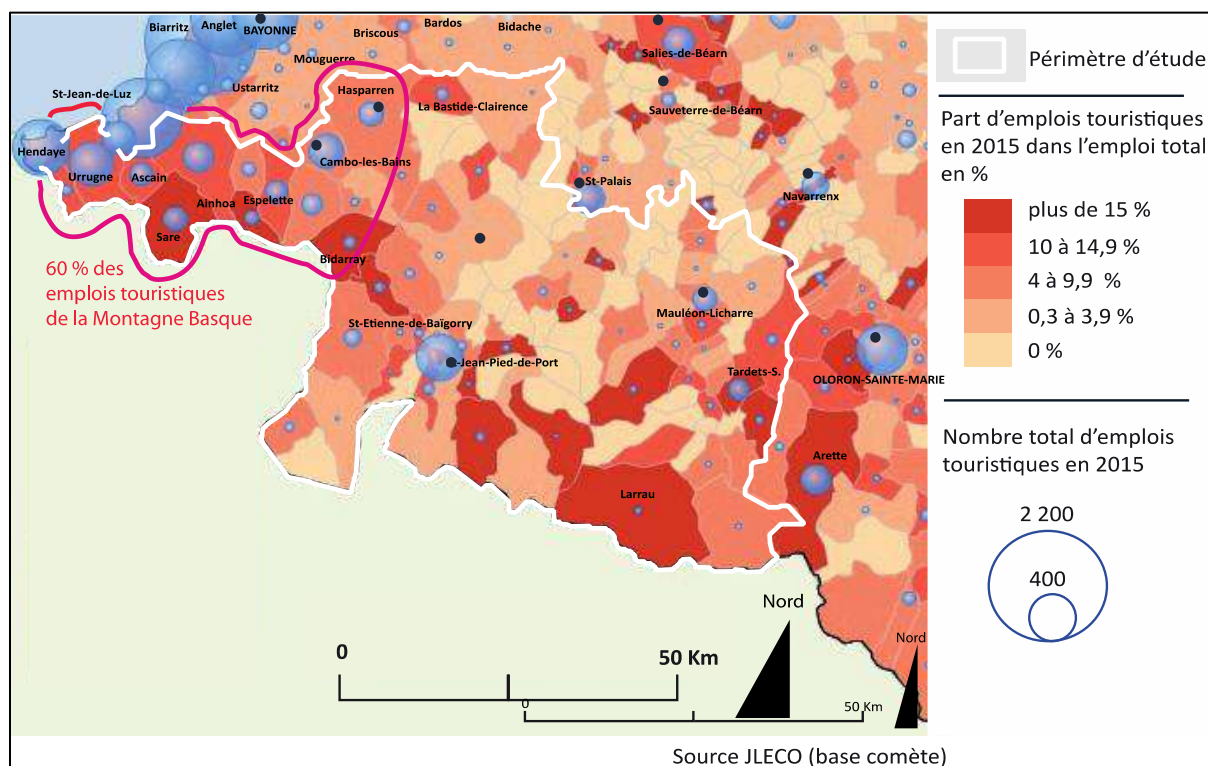
Carte 79 : découpage des trois zones touristiques du Pays Basque (CAPB, 2024)

Une répartition particulière de l'activité touristique s'observe au sein de la Montagne Basque, où l'emploi touristique, la fréquentation ainsi que l'offre d'activités de loisirs se concentrent principalement dans la partie ouest, en zone rétro-littorale. A titre d'exemple, les six communes de cette zone que sont Ainhoa, Ascain, Espelette, Saint-Pée-sur-Nivelle, Sare et Souraïde représentent 54,2 % des retombées économiques des 111 communes du de la Montagne Basque, soit 238,9 millions d'euros. De même, bien que le secteur du tourisme représente 9 % de l'emploi total de la Montagne Basque, 60 % de cet emploi se concentre dans la zone ouest du périmètre. Au-delà de la donnée brute, le tourisme est également un levier de dynamisation pour les zones rurales, contribuant au maintien des activités et des services, ainsi qu'à la valorisation du patrimoine par les visiteurs et les habitants. De par ses caractéristiques, le territoire de la Montagne Basque possède à l'instar des Parcs naturels régionaux français un « *taux de fonction touristique supérieur, une proportion d'emplois touristiques plus élevée et plus d'équipements de randonnée que la moyenne des communes rurales françaises* »⁷⁷.

⁷⁷ Fédération des Parcs naturels régionaux. Tourisme et activités de loisirs dans les Parcs naturels régionaux.

	Villages Labourdins ⁷⁸	Soule	Garazi-Baigorri ⁷⁹	Secteur Hasparren ⁸⁰	Montagne Basque	Pays Basque
Tourisme	12 %	1 %	5 %	1 %	4,8 %	6 %
Agriculture	2 %	8 %	11 %	8 %	8 %	2 %
Industrie	18 %	44 %	21 %	33 %	27 %	18 %
Services	68 %	47 %	63 %	58 %	60,2 %	74 %
Retombées économiques du tourisme (en millions d'euros)	282,5 M d'euros	51 M d'euros	108 M d'euros	80 M d'euros	521,5 M d'euros	2 200 M d'euros

Tableau 74 : poids du chiffre d'affaires par secteur d'activité en Montagne Basque



Carte 80 : Répartition des emplois touristiques (INSEE, 2015)

Cette répartition de l'activité touristique en Montagne Basque ne doit pas être vue de manière négative car elle confirme en creux la force du secteur agricole avec plus de 20 % de l'emploi de la zone mais aussi le maintien d'un pôle industriel en Soule autour de Mauléon-Licharre. Bien que l'économie des services soit en croissance, l'activité économique en Montagne

⁷⁸ Villages labourdins : Ainhoa, Ascain, Espelette, Saint-Pée-sur-Nivelle, Sare et Souraïde.

⁷⁹ Garazi-Baigorri : Aincille, Aldudes, Banca, Bidarray, Caro, Irouléguy, Ispoure, Lasse, Ossès, Saint-Etienne-de-Baïgorry, Saint-Jean-le-Vieux, Saint-Jean-Pied-de-Port, Saint-Martin-d'Arrossa, Saint-Michel et Urepel.

⁸⁰ Secteur d'Hasparren : Ayherre, Bonloc, Hasparren, La Bastide-Clairence, Macaye et Mendionde.

Basque reste diversifiée et la dynamisation territoriale peut s'appuyer sur un tissu économique et social complémentaire ainsi qu'un environnement préservé dont le tourisme bénéficie mécaniquement. Elle pose également la question de l'acceptation de l'essor du tourisme par les habitants. Le Pays Basque et plus particulièrement la Montagne Basque a été marqué par un rejet du développement touristique, notamment dans les années 1970. Certains discours laissent penser que cette idéologie est encore présente dans certaines vallées et/ou courant idéologique. Ils posent la question de la volonté locale de voir le tourisme se développer.

1.2. Un tourisme qui s'appuie sur le triptyque Homme-Nature-Culture, pilier du projet PNR Montagne Basque.

Étudier le tourisme au Pays Basque implique de prendre en compte le découpage entre le littoral, le rétro-littoral et l'intérieur aux réalités touristiques différentes, tout en restant attentif aux enjeux communs à l'échelle du territoire : la préservation de la qualité de vie des habitants et des ressources naturelles et culturelles, indispensable pour garantir un accueil de qualité.

Le triptyque "Homme-Nature-Culture", au cœur du projet de PNR Montagne Basque, infuse les différentes stratégies touristiques du territoire. En effet, le modèle touristique du territoire, porté par la Stratégie Tourisme Pays Basque de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (2024), promeut un tourisme respectueux des ressources et des habitants, pleinement engagé dans la transition écologique. Ce modèle est en phase avec l'approche écotouristique des Parcs Naturels Régionaux, « *qui privilégie l'observation, l'interprétation, l'éducation et l'étude des milieux naturels* » et qui met en avant des « *offres porteuses de sens, basées sur la rencontre avec un territoire, son histoire, sa culture, ses habitants et transmettant des valeurs fortes autour de la qualité patrimoniale, de l'éco-citoyenneté, de l'ouverture et du partage* ».

1.3. L'agritourisme

L'agritourisme est l'exercice d'une activité touristique ou de loisirs au sein d'une exploitation agricole. Les activités proposées peuvent être des visites guidées, sorties scolaires, vente directe de produits, table d'hôte, gîte rural, camping à la ferme, cueillette en libre-service, dégustations, etc. L'offre agritouristique en Montagne Basque peut s'appuyer sur les nombreux labels et certifications présents sur le territoire. Les Signes officiels d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO), avec les quatre Appellation d'Origine Protégée (AOP) emblématiques (vins d'Irouléguy, fromages Ossau-Iraty, Piment d'Espelette, jambon et viande de porc basque Kintoa) et les filières Label Rouge et Indication Géographique Protégée (IGP) sont des atouts majeurs pour valoriser l'offre agritouristique. La structuration de l'offre s'adosse aussi aux labels à forte notoriété, tel que le label "*Marché des Producteurs de Pays*" de la Chambre d'agriculture qui garantit la vente directe de produits locaux sur des marchés, assurant la transparence du produit et valorisant les circuits courts. Le label "*Bienvenue à la ferme*" permet d'organiser un séjour à la ferme, valorisant l'accueil et la vente directe. De même, le label "*Accueil paysan*" promeut l'agriculture paysanne et un tourisme durable à travers un réseau d'agriculteurs engagés. Au Pays Basque, la charte fermière IDOKI

visé aussi à soutenir l'emploi paysan et les petites fermes en s'inspirant des valeurs de l'Agriculture Paysanne (élevages de petite taille en plein air, utilisation de races locales, des cultures de saison en plein champ, alimentation des animaux avec des fourrages et céréales non OGM produits sur place). Par ailleurs, la marque nationale “*Vignobles et Découvertes*” valorise le tourisme viticole avec une offre incluant hébergements et services liés au vin ; le territoire d'Irouléguy, Vignoble de la Montagne Basque s'étend sur plus d'une quinzaine de communes et 270 hectares autour de Saint-Jean-Pied-de-Port et de Saint-Etienne-de-Baïgorry. La promotion et la valorisation des produits locaux de qualité passe nécessairement par le soutien des acteurs du tourisme impliqués dans des démarches agritouristiques. Les politiques publiques en matière de tourisme et d'agriculture mais aussi les acteurs, associations et structures para-agricoles organisent des événements en lien avec l'agriculture, travaillent de concert en faveur du développement d'une alimentation saine, locale et de qualité et de la valorisation de l'agriculture et des productions locales. En effet, le tourisme doit jouer un rôle en soutenant l'agriculture locale raisonnée et en favorisant les circuits courts, ancrés dans une économie de proximité et contribuant au maintien de l'activité économique des territoires.

Encadré 1 : la démarche Tokikoa, la qualité locale à votre table

Tokikoa est une démarche collective portée par l'Office de Tourisme Pays Basque, en prenant appui sur les politiques Agriculture et Alimentation et Tourisme de la Communauté d'Agglomération Pays Basque. Encadrée par un cahier des charges et un Comité de suivi dédiés, elle s'articule autour de plats exclusivement composés de produits issus de démarches collectives de qualité (AOP, Agriculture Biologique, label fermier IDOKI, IGP...), d'un approvisionnement local et de restaurateurs partageant les valeurs de la marque (qualité, produits locaux, circuits courts, frais...). 24 restaurateurs sont engagés dans la démarche à l'été 2024.

1.4. L'offre de pleine nature

1.4.1 Un réseau d'itinéraires de randonnée pour toutes les pratiques

Le diagnostic de 2017 montrait que la Montagne Basque se distinguait par un tourisme axé vers des activités de pleine nature de par les caractéristiques territoriales et paysagères du Pays Basque, avec quelques "spots touristiques différenciants". La randonnée pédestre est l'activité de pleine nature la plus pratiquée en Montagne Basque, avec un potentiel en toutes saisons.

Les GR®

De nombreux sentiers de grande randonnée (GR®) parcourent le territoire, du GR®10 d'Hendaye à Sainte-Engrâce aux Chemins de Saint-Jacques de Compostelle (GR®65, GR®654, GR®655 et GR®78) du nord au sud. Ces grands itinéraires de randonnée sont structurants du tourisme de pleine nature en Montagne Basque. Des portions sont également fréquentées par des randonneurs sur une journée. C'est le cas du GR®10 traversant d'ouest en est le Pays Basque. Itinéraire incontournable de la randonnée dans les Pyrénées, ce sentier entretenu et aménagé par le Département des Pyrénées-Atlantiques et ses partenaires de la Fédération Française de Randonnée Pédestre, fait « de

l'itinérance un outil de développement au service des territoires, des entreprises et des habitants du département ». Les GR® des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle, classés au patrimoine mondial sous l'appellation des "Chemins de Compostelle en France" depuis 25 ans, sont aussi une vraie plus-value touristique grâce à leur dimension sportive, naturelle et culturelle. Ce territoire est traversé par trois voies jacquaires qui convergent en Amikuze pour former un unique chemin franchissant les Pyrénées. Le long de ce parcours basque, les chemins jacquaires traversent quatre sites classés au patrimoine mondial, l'église de l'Hôpital Saint-Blaise, la Porte Saint-Jacques à Saint-Jean-Pied-de-Port, la Cathédrale de Bayonne et la section de chemin entre Aroue-Ithorots-Olhaïby et Ostabat-Asme.

Les itinéraires en boucles

Bien que certains randonneurs parcourent les grandes randonnées en itinérance sur plusieurs jours, la plupart d'entre eux (touristes, excursionnistes ou habitants) réalisent des sorties à la journée sur des boucles balisées de différents niveaux. Ces randonnées qualifiées en Promenades et Randonnées (PR) sont gérées par la CAPB dans le cadre de sa compétence facultative en matière d'aménagement, gestion et animation des itinéraires. Le Plan Local de Randonnées (PLR) aménagé par la CAPB compte, en 2024, 92 sentiers répartis sur 4 zones géographiques : le Labourd Ouest, le Labourd Est, la Basse-Navarre et la Soule. Il propose des itinéraires pédestres, trail et cyclables (VTT et Vélos à Assistance Électrique VAE). La CAPB a aménagé en 2024 sur un GR® de Pays homologué par la FFRP, le Tour du Labourd – Lapurdiko Itzulia. Il s'adosse sur le GR® 10 de Sare à Hendaye et sur le GR® 8 Littoral d'Hendaye à Anglet et d'Anglet et peut être réalisé en 6 étapes (la plupart sont desservies par une gare et / ou une ligne de bus du réseau "Txik-Txak"). Enfin, un réseau de balades communales et de sentiers d'interprétation communaux et syndicaux offre de courtes boucles qui mettent en valeur le patrimoine architectural, culturel ou naturel local. La CAPB poursuit ce travail en complétant l'offre existante par l'aménagement de nouveaux itinéraires pédestres et vélo (PLR V2), en veillant à l'équilibre territorial et à la préservation des milieux et des pratiques agricoles et pastorales. Un espace VTT Pays Basque labellisé FFC va être aménagé autour de plusieurs sites de pratique. Il s'appuiera sur le projet pilote développé en Soule, aménagé à partir de fin 2024.

Tableau 75 : Le réseau d'itinéraire de randonnées de la Montagne Basque

1.4.2 Les itinéraires cyclables

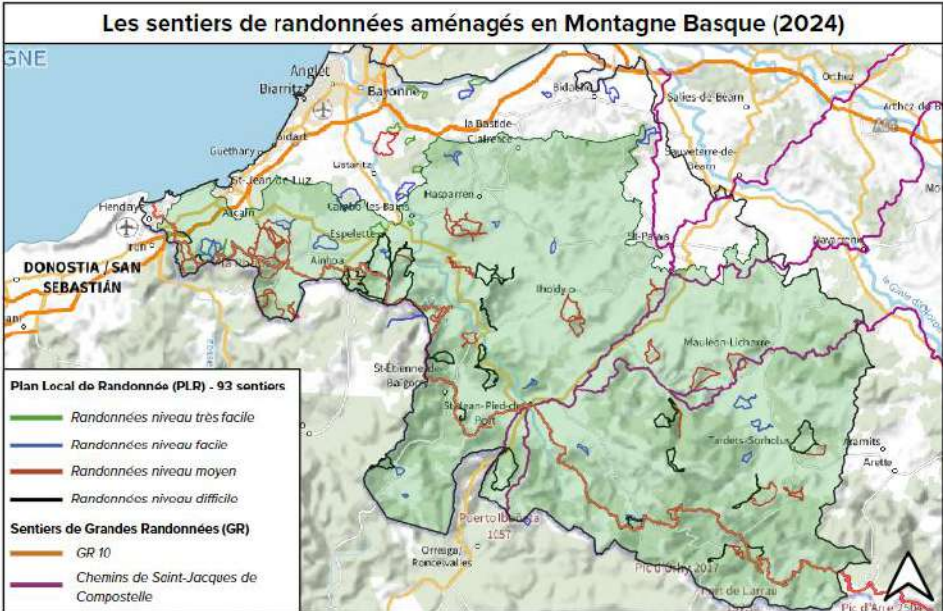
En parallèle des boucles VTT, dont l'aménagement et la pratique sont similaires à ceux de la randonnée, l'offre cyclable sur route et sur sentiers se développe sous l'impulsion du Département des Pyrénées-Atlantiques. Cela inclut les voies européennes telles que la Vélodyssée (Euro Vélo 1), la Scandibérique (Euro Vélo 3) mais aussi la V81 Véloroute du Piémont Pyrénéen, qui favorisent non seulement l'itinérance à vélo mais profitent aussi aux déplacements quotidiens en mobilité douce. Une offre sportive émerge avec le projet "route des cols" du Département des Pyrénées-Atlantiques et l'aménagement des principaux sommets des cols basques et béarnais⁸¹. Cela inclut également la Traversée VTT du Pays

⁸¹ Cols en Montagne Basque : Saint-Ignace, Lizarrieta, Pinodieta, Mehatze, Ispéguy, Arnosteguy, Errozate, Burdinkurutzeta, Orgambidexka, Bagargui, Port de Larrau, Osquich, Issarbe (Hourcère).

Basque de Saint-Jean Pied de Port à Hendaye (cinq étapes) et la Grande Traversée VTT des Pyrénées qui est transfrontalière et traverse l’ensemble du massif.

1.4.3 Les autres pratiques

Les randonnées équestres, en itinérance ou en boucles, permettent la découverte contemplative de la Montagne Basque, à l’instar du sentier des contrebandiers entre Saint-Palais et Biriatou. Il en est de même pour les randonnées en raquettes prisées en hiver sur le massif d'Iraty, bien que la plupart des pratiquants se limitent à une pratique individuelle.



Carte 81 : Les sentiers de randonnées aménagés en Montagne Basque (CAPB, 2024)

1.4.4 Les activités sportives

D’autres activités de pleine nature enrichissent l’offre touristique sportive en Montagne Basque. Elles sont rapidement présentées dans le tableau qui suit.

L’escalade se développe sur l’ensemble du massif. En partenariat avec le Comité Départemental des Pyrénées-Atlantiques de la Fédération Française de la Montagne et de l’Escalade ainsi que la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires pour les sports de pleine nature, une vingtaine de sites naturels d’escalade sont répartis sur la Montagne Basque, tels que le site d’Arguibelle, des grottes de Sare, Bidarray, la dalle d’Eyhralde, au Mondarrain et au Laxia. Bien que ces sites soient principalement fréquentés par des pratiquants expérimentés, l’activité tend à se démocratiser grâce au développement des salles de grimpe, notamment sur le littoral. Une salle d’escalade est en cours de construction à Itxassou et sera la première installation en intérieur en Montagne Basque.
Les rivières de la Montagne Basque sont riches en activités et prisées par les visiteurs et habitants. Outre le lac de Saint-Pée-sur-Nivelle propice à la détente, les sports en eaux vives se pratiquent principalement sur la Nive, la Joyeuse, la Bidouze et les Gaves de Soule, généralement encadrés par des prestataires. Le rafting est l’une des premières activités en eaux vives, notamment sur la Nive à Bidarray et Itxassou, mais des pratiques plus sportives comme l’hydrospeed, ou plus douces comme le canoë, sont pratiquées sur les rivières du Pays Basque telles que la Nivelle, la Bidouze et la Joyeuse

(à La Bastide-Clairence). De plus, les endroits de baignade en rivière (Gaves, Nive, Baztan) sont recherchés en période estivale.

L'attrait des activités aquatiques au Pays Basque passe aussi par la spéléologie et la descente en rivière dans les gorges et canyons. Cela est particulièrement vrai en Haute-Soule, notamment dans les canyons de Larrau et Sainte-Engrâce, sur la vallée de l'Hergarai (Mendive et Estérençuby). Cette activité est prisée dans cette région des Pyrénées, que ce soit sous la conduite de guides ou en pratique individuelle par les personnes plus expérimentées. Le Comité Départemental de Spéléologie et de Canyonisme reste un interlocuteur privilégié pour cette activité et propose un topoguide complet et détaillé sur la Montagne Basque.

La Montagne Basque est une destination pêche structurée autour de la "démarche Pêche 64" impulsée par le Département des Pyrénées-Atlantiques et la Fédération de pêche des Pyrénées-Atlantiques. Ce programme lancé dans les années 2010 facilite des séjours de pêche par la labellisation d'hébergement pour une zone Pays Basque représentant 6 560 pêcheurs, notamment dans la zone montagne qui est classée en première catégorie piscicole (salmonidés dominants) et où la truite est reine. La Fédération assure des actions de surveillance de la qualité de l'eau, de lutte contre la pollution, d'animations et des ateliers de pêche et de connaissance du milieu qui s'alignent aux enjeux de biodiversité des Parcs naturels régionaux.

La Montagne Basque est une destination ornithologique de premier plan dû à sa position sur l'un des principaux couloirs de migration des oiseaux de l'Ouest de l'Europe. Si de nombreux spots permettent d'observer la diversité d'espèces remarquables dans le ciel basque, les cols d'Orgambidexka, de Lizarrieta et de Lindux sont des spots réputés situés sur des axes de migration importants.

Tableau 76 : Les activités sportives sur la Montagne Basque

La Montagne Basque compte également un établissement thermal à Cambo-les-Bains, destination touristique prisée en toute saison par une clientèle thermale qui gravite dans un large périmètre autour de la commune pour des sorties nature.

1.5. Les patrimoines et sites emblématiques

Le tourisme de la Montagne Basque s'appuie en partie sur la mise en valeur des patrimoines et des sites emblématiques. Le tableau qui suit en présente quelques exemples :

La mise en valeur du patrimoine naturel :

De nombreuses activités touristiques sont proposés autour de la découverte, de la connaissance et de la sensibilisation au patrimoine naturel. Parmi elles, le sentier de découverte des tourbières à proximité des Chalets d'Iraty peut être cité. Il existe également des activités centrées sur certaine thématique : l'ornithologie, la mycologie, etc.

La mise en valeur du patrimoine agropastoral :

Le patrimoine agropastoral est mis en valeur par le biais de diverses activités. Parmi elles, il est possible de citer :

- Les évènements proposés par les bergers. Les bergers reçoivent des visiteurs sur une journée à la montagne pour leur faire découvrir le métier de berger ;
- L'Etchola. Il s'agit d'un bar à fromage proposant une scénographie autour du métier de berger et du rôle du pastoralisme dans le maintien d'une biodiversité riches ;
- Le sentier d'interprétation à Suhalmendi. Le sentier propose de découvrir l'élevage du Porc Basque en de Sare à la Vallée de Baigorry.
- Les centres d'interprétations créés autour des produits agricoles reconnus par un signe de qualité. Aujourd'hui, il existe le centre d'interprétation d' l'AOP Ossau-Iraty et celui du piment d'Espelette.
- Etc.

La mise en valeur du patrimoine culturel :

Sur le territoire de la Montagne Basque, plusieurs aménagements ont récemment été créé pour mettre en valeur le patrimoine culturel du territoire, notamment dans la vallée de Baigorry et des Aldudes :

- Mehaka. Mehaka est un centre d'interprétation sur l'histoire de la Basse-Navarre. Il présente une scénographie extrêmement poussée, axée sur les cinq sens.
- Olhaberry. Il s'agit d'un centre d'interprétation axé sur l'histoire minière du village. Il s'accompagne d'un sentier d'interprétation qui conduit à la visite d'une ancienne mine.
- Amerikanoinea. Amerikanoinea est un centre d'interprétation situé au centre du village d'Urepel. Il aborde quatre thématiques spécifiques du village et de la vallée : le bertularisme, l'euskara, le pastoralisme et le Pays de Quint. Il ne s'agit pas d'un simple lieu d'exposition mais d'un lieu vivant, où le visiteur se plonge dans l'Histoire de la vallée à travers les objets, images, vidéos, enregistrements et visites organisées.
- Spectacles vivants. Le territoire propose tout au long de l'année des évènements et animations culturels à destination des habitants et des visiteurs (démonstration de pelote, spectacle de danse, pastorale, cavalcades, etc).
- Etc.

Les sites emblématiques :

Le territoire compte de nombreux sites emblématiques répartis de part et d'autre du territoire. Bien souvent, ces derniers attirent les visiteurs qui par la suite découvre d'autres composantes du territoire. Parmi eux, il convient de citer :

- La grotte de La Varna. Situé sur la commune de Saint-Engrâce, la grotte de La Varna est la plus grande cavité souterraine européenne. Diverses activités y sont proposées allant de la découverte du site à de la spéléologie pour expert.
- Le pont d'Holzarte. Situé sur le territoire de la Commission Syndicale du Pays de Soule, le pont permet de traverser les gorges d'Holzarte. Initialement installé pour l'exploitation forestière, il est aujourd'hui prisé par les visiteurs.
- L'église de l'Hôpital Saint-Blaise
- La grotte d'Harpea. Situé sur le territoire de la Commission Syndicale du Pays de Cize, la grotte d'Harpea s'est formée lors de la dernière surrection des Pyrénées, entraînant le plissement des couches sédimentaires déjà en place. La cavité a toujours servi d'abri pour les brebis des bergers.

- Saint-Jean-Pied-de-Port, Ainhua, la Bastide-de-Clairence, Sare, etc. Plusieurs villages prennent la forme de sites incontournables à visiter tant ils présentent des spécificités du Pays Basques
- La Rhune. La Rhune est un sommet situé à 905 mètres d'altitudes sur la chaîne des Pyrénées. Il constitue un belvédère à partir duquel s'offrent aux visiteurs un panorama à 360 degrés, entre océan et montagne. Ce sommet est accessible à pied ou par le biais d'un train à crémaillère.
- Etc.

Tableau 77 : Les patrimoines et sites emblématiques support d'activités touristiques sur le territoire de la Montagne Basque

Synthèse de la partie 1 :

Sur le territoire de la Montagne Basque, le tourisme se développe suivant un gradient ouest/est. Plusieurs facteurs l'expliquent : la proximité avec le littoral, le poids des activités primaires et industrielles dans l'économie, l'acceptation de l'activité touristiques par les habitants, l'histoire de la vallée, etc.

Aujourd'hui, les acteurs publics et privés s'accordent pour développer un tourisme respectueux des ressources et des habitants, pleinement engagé dans la transition écologique. L'essor de cette activité s'articule autour de l'agrotourisme, des activités de pleines natures, des activités visant la mise en valeurs des patrimoines et des sites emblématiques du territoire. Ces constats permettent de poser les enjeux suivants :

2. Valoriser et préserver le territoire, les habitants et les savoir-faire en s'appuyant sur les acteurs du territoire. L'essor du tourisme ne peut se faire qu'en respectant le territoire et en accord avec les habitants ;
3. **Favoriser un tourisme d'expérience et de rencontre à travers l'agritourisme.** L'agritourisme peut contribuer à apporter des revenus supplémentaires aux agriculteurs tout en permettant aux visiteurs de découvrir l'importance de l'agriculture dans le maintien d'une biodiversité riche et endémique ;
4. Soutenir un tourisme soucieux de la préservation et de la découverte de la nature, favorisant la rencontre avec le territoire, son histoire, sa culture et ses habitants. Loin d'un tourisme dit de masse, il s'agit de développer des activités sensibles amenant le visiteur à découvrir le territoire et ses habitants ;
5. **Répartir des flux de visiteurs, habitants ou touristiques, en Montagne Basque.** L'essor du tourisme doit amener des flux réparties de manière plus égalitaire entre les vallées.

2. Une offre d'hébergement aux caractéristiques spécifiques en Montagne Basque

2.1. L'offre d'hébergement

En 2023, plus de trois millions de nuitées touristiques ont été enregistrées en Montagne Basque. L'hébergement non marchand, comprenant les résidences secondaires et les séjours chez la famille ou les amis, constitue le principal mode d'hébergement des visiteurs en Montagne Basque, totalisant plus de 2,2 millions de nuitées touristiques pour 70 % des nuitées. L'hébergement marchand qui regroupe les meublés de tourisme, campings, hôtels, résidences de tourisme, villages vacances, hébergements collectifs et chambres d'hôtes, représente 881 306 nuitées. Bien que cette offre soit diversifiée, les meublés de tourisme captent 39 % des nuitées touristiques marchandes, suivis par l'hôtellerie de plein-air avec 22 % puis les hôtels avec 19 %. Au cours des trois dernières années, toutes les catégories d'hébergement ont vu leur fréquentation augmenter, sauf les résidences de tourisme. Avec ses 78 150 lits touristiques, la Montagne Basque représente 18,2 % des 432 000 lits touristiques que compte le Pays Basque. La zone du littoral et Bayonne concentrent 75 % de la capacité d'hébergement et génèrent 80 % des nuitées du Pays Basque. De même, alors que les établissements sur la côte sont assez diversifiés, l'offre d'hébergement dans l'intérieur du territoire est plus homogène, se composant principalement de gîtes, de meublés, de chambres d'hôtes et de petits hôtels.

2.1.1 Les meublés de tourisme

A l'intérieur du Pays Basque, le nombre total de nuitées disponibles en meublés de tourisme est de 660 032 nuitées, avec un taux d'occupation de 33 % à l'année. Le taux d'occupation est plutôt faible en hiver avec 14 % en janvier, 19 % en février et mars. Au contraire, ce taux est plus élevé durant la période estivale, jusqu'à 67 % de taux d'occupation en août. Au Pays Basque, plus de 3 696 404 nuitées sont disponibles sur les plateformes de réservation de meublés touristiques. En moyenne, cela représente un taux d'occupation annuel de 36 %.

2.1.2 L'hôtellerie

En Montagne Basque : l'offre en hôtellerie représente 13 % de l'offre marchande de la zone. Au Pays Basque, l'offre hôtelière se concentre à 85 % sur le littoral et affiche un taux d'occupation de 81 %. L'offre hôtelière du territoire est principalement de moyenne gamme, avec 54 % des établissements classés 2 et 3 étoiles et 12 % non classés.

2.1.3 L'hôtellerie de plein-air (campings)

En Montagne Basque, la capacité d'accueil de l'hôtellerie de plein-air est de 13 276 lits, soit 34 % de l'offre marchande totale, ce qui en fait la plus grande capacité d'hébergement de la zone ex-aequo avec les meublés de tourisme. La fréquentation des campings est en hausse

depuis 2020. De manière générale, l'hôtellerie de plein air constitue la seconde plus grande capacité d'accueil marchand du Pays Basque avec 34 859 lits et 20 % des nuitées marchandes, juste derrière les meublés de tourisme.

2.1.4 Les hébergements collectifs, les refuges, auberges de jeunesse et gîtes de groupe

En Montagne Basque : ils représentent plus de 1 338 lits touristiques, soit 68,2 % de l'offre totale du Pays Basque en hébergement collectif. Ces hébergements sont particulièrement prisés par les randonneurs, le long des sentiers de Grande Randonnée (GR) et des chemins de Saint-Jacques. Au Pays Basque : ils représentent 4 % des hébergements marchands.

2.1.5 Les chambres d'hôtes, les résidences de tourisme, hébergements collectifs et villages vacances

Ces hébergements représentent 16 % de l'offre d'hébergement marchand en Montagne Basque. La répartition hétérogène de l'offre à l'échelle du Pays Basque et au sein même du périmètre de projet de PNR Montagne Basque révèle l'importance de mieux répartir l'offre d'hébergement, en coordination avec le développement d'un maillage d'activités et de services de mobilité.

Encadré 2 : La pratique du bivouac

La pratique du bivouac s'est démocratisée à la mesure où la fréquentation en montagne a augmenté à la sortie des confinements. Ce nouveau public ne maîtrise pas toujours ni les règles, ni les codes de bonne conduite. De nombreux élus locaux s'interrogent sur leurs moyens de faire face à des situations parfois problématiques sur le plan réglementaire et juridique. Le développement des aires de bivouacs à l'échelle de Parcs Nationaux ou Naturels Régionaux de France permet d'offrir des solutions viables aux visiteurs tout en participant au développement du tourisme en montagne de manière durable et acceptable.

En Montagne Basque, une aire de bivouac pour les randonneurs itinérants est aménagée sur la commune de Bidarray située sur le GR®10. Cette aire, appelée Zabal, située au cœur du village, permet de regrouper les visiteurs en un lieu dédié plutôt que de disperser les bivouacs le long de l'itinéraire.

Une étude a récemment été portée à l'échelle du département pour connaître la réglementation relative à la pratique du bivouac.

2.2. Le soutien institutionnel aux projets d'hébergements touristiques

Lors du diagnostic de 2017, deux enjeux majeurs avaient été identifiés concernant l'offre d'hébergement touristique en Montagne Basque : qualifier l'offre d'hébergement et diversifier l'économie du territoire. À ce titre, la Communauté d'Agglomération Pays Basque, le Département des Pyrénées-Atlantiques et la Région Nouvelle-Aquitaine ont mis en place des dispositifs de soutien, notamment sur le territoire de la Montagne Basque. L'objectif est d'assurer une meilleure répartition de l'offre d'hébergement en accompagnant les

professionnels et les porteurs de projets dans leurs démarches de création, de rénovation et de réhabilitation.

2.2.1 La Communauté d'Agglomération Pays Basque

La Communauté d'Agglomération Pays Basque, compétente en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise, a mis en place un dispositif d'accompagnement des hébergements touristiques via un Règlement d'Aide à l'Immobilier (RAI). Ce règlement a été mis en œuvre en collaboration avec le Département des Pyrénées-Atlantiques entre 2018 et 2024. Il cible l'hôtellerie indépendante, les campings et les hébergements à la ferme situés sur les territoires moins bien dotés, comme en Soule et en Basse-Navarre, et est conditionné par des critères d'éco-conditionnalités afin de promouvoir des offres responsables. Ce règlement cherche une meilleure répartition de l'offre d'hébergement au Pays Basque, en apportant un soutien aux petites et micro-entreprises ainsi qu'aux exploitants agricoles cherchant à élargir leurs activités à travers l'agritourisme.

2.2.2 Le Département Pyrénées-Atlantiques et l'Agence Départementale du Tourisme Béarn-Pays Basque

En parallèle, le Schéma Départemental du Tourisme réalisé en 2023 par l'Agence Départementale du Tourisme 64 (ADT64) vise également à moderniser l'offre d'hébergement pour répondre aux nouvelles attentes des clientèles touristiques. Après avoir évalué l'offre départementale, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, ainsi que les besoins spécifiques par zones touristiques, l'ADT64 a identifié plusieurs actions pour augmenter quantitativement le nombre de lits touristiques en zones rurales et de montagne, tout en améliorant leur qualité. Par ailleurs, ce schéma fait office d'outil stratégique en donnant des orientations en matière d'aménagement pour les investisseurs en amont de leurs projets.

2.2.3 La Région Nouvelle-Aquitaine

La Région Nouvelle-Aquitaine vient compléter ces dispositifs par le déploiement d'une stratégie engagée dans la transition du modèle touristique régional. La feuille de route tourisme durable en Nouvelle-Aquitaine de 2023 s'aligne avec la feuille de route régionale NéoTerra pour « *accompagner à la rénovation et la restructuration d'offres d'hébergements collectifs éco-responsables* ». Cette action se décline en plusieurs projets visant à « *développer la compétitivité responsable des établissements du tourisme social, à réhabiliter le parc d'hébergements collectifs au regard des impératifs liés au développement durable (construction, exploitation...) et faire émerger des nouveaux concepts d'hébergement collectif* ».

2.2.4 Les Commissions Syndicales

Il y a 56 ans, les élus de la Commission Syndicale du Pays de Soule ont créé le village de 35 chalets pour mettre en valeur le territoire, auprès des habitants et des visiteurs, tout en développant l'emploi pour les hauts de vallées. Aujourd'hui, le développement des Chalets

d'Iraty s'articule autour de quatre objectifs : encourager les échanges humains, permettre à tous de découvrir et vivre le territoire, faire des Chalets un levier économique pour la vallée, mettre en valeur le pastoralisme et la biodiversité via des outils de médiation. Les Chalets d'Iraty mettent l'accent sur le développement d'une offre quatre saisons grâce à diverses infrastructures (35 chalets, un camping, un restaurant, deux gîtes pour randonneurs, trois chambres d'hôtel, un pôle ornithologique).

2.2.5 L'État

Les dispositifs d'accompagnement locaux sont complétés et encadrés par des aides d'État et européennes, qui accompagnent les porteurs de projets touristiques. Par exemple, le Fonds Tourisme Durable de France Relance, déployé par l'ADEME, l'Agence de la transition écologique, soutient financièrement des projets de transition écologique portés par des entreprises touristiques en milieu rural. Ce fonds, mis en place dans le cadre du plan France Relance, vise à encourager les entreprises françaises du tourisme à s'engager dans des projets de tourisme durable, principalement par des aides financières aux restaurateurs et hébergeurs touristiques. Par ailleurs, le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) soutient des initiatives touristiques dans une optique de valorisation agricole et forestière en zone de montagne.

2.2.6 L'Union Européenne

Des Fonds Européens de Développement Régional (FEDER) gérés par la Communauté d'Agglomération Pays Basque ont été déployés dans le cadre d'un plan d'actions territorialisé visant à répondre aux besoins spécifiques du Pays Basque dans divers domaines. L'un d'eux concerne le développement économique, en mettant notamment l'accent sur le tourisme durable en Montagne Basque.

2.3. Les problématiques d'hébergement en Montagne Basque

Au-delà des enjeux de développement d'une offre qualitative et de diversification des types d'accueil, des problématiques spécifiques existent. La question de l'offre d'hébergement touristique en ligne sur les plateformes de location est majeure au Pays Basque, notamment sur la côte mais le phénomène s'étend aussi de plus en plus en Montagne Basque. La Communauté Pays Basque a entrepris des actions d'observation et de régulation des meublés de tourisme, dans un but de s'assurer que cette offre d'hébergement touristique ne se fasse pas au détriment du logement à l'année. Par ailleurs, ces enjeux autour du logement se répercutent aussi sur le personnel saisonnier et par extension sur la capacité du secteur touristique à recruter des salariés. Enfin, un problème de logement se pose en Montagne Basque, où des maisons familiales sont conservées exclusivement pour un usage saisonnier.

Face au développement exponentiel des locations en meublés de tourisme, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a voté un règlement visant à encadrer le développement des meublés de tourisme sur 24 communes du Pays Basque, dont trois incluses dans le périmètre de la Montagne Basque : Ascain, Biriartou, Urrugne (CAPB, 2023).

Le règlement de changement d'usage encadre le développement des meublés de tourisme afin de lutter contre la pénurie de logements et de garantir le maintien d'une offre accessible à tous. Selon l'étude de l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP), les annonces de locations de meublés de tourisme ont augmenté de 130 % entre 2016 et 2020 sur les 24 communes de la zone tendue du Pays Basque, ce qui a contribué à renforcer la tension sur l'offre de logements. Ce règlement est entré en vigueur le 1^{er} mars 2023, date à partir de laquelle l'autorisation de changement d'usage d'un local d'habitation en meublé de tourisme est soumise au principe de compensation⁸².

Plusieurs nouvelles communes de la Montagne Basque sont entrées en 2024 dans le périmètre national de la zone tendue : Ainhoa, Bidarray, Cambo, Espelette, Itxassou, Saint-Jean-Pied-de-Port, Saint-Pée-sur-Nivelle, Sare, Souraïde et Uhart-Cize. A ce stade, le règlement de changement d'usage n'a pas été élargi à ces nouvelles communes.

A côté de cette problématique se pose celle du logement des saisonniers. En effet, le territoire constate un déficit d'hébergement destiné à l'accueil de saisonniers dans un secteur où la main d'œuvre disponible est déjà inférieure aux besoins. De plus en plus d'acteurs privés et publics se saisissent de cette faiblesse en proposant des hébergements à leurs salariés, ce qui nécessite bien souvent de rénover des biens à proximité de l'activité économique.

2.4. La pression du tourisme sur la production de déchets, la consommation d'eau et la pollution de l'air

Une croissance exponentielle des flux touristiques peut engendrer des effets non désirables sur les territoires au niveau environnemental.

2.4.1 Les déchets

Les périodes d'affluence estivales génèrent une évolution des flux de déchets sur le territoire. Dans les zones à forte intensité touristique, la quantité de déchets ménagers par habitant est en moyenne supérieure de 27 % à la moyenne nationale selon les estimations ⁸³. Le Pays Basque n'échappe pas à ce phénomène où les résidents sont à l'origine de 75 % de la production de déchets par an, les touristes de 20 % et les excursionnistes de 5 %⁸⁴. Le phénomène des dépôts d'ordures sauvages en pleine nature est également à prendre en compte. Selon une étude publiée en février 2019 par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), plus de 21 kg de déchets par habitant sont abandonnés illégalement dans la nature chaque année en France.

⁸² La compensation consiste à transformer en logement des locaux non dévolus à l'habitation (bureau, commerce, etc.) afin de reconstituer la "perte" d'un logement par la création d'un autre logement. Ce local doit être de surface au moins équivalente à celui faisant l'objet d'une location saisonnière et être situé dans la même commune. Une autorisation dite « de changement d'usage » est alors délivrée.

⁸³ MTES. « La fonction touristique des territoires : facteur de pression ou de préservation de l'environnement ? ». Mars 2017.

⁸⁴ Réseau des Agences Régionales de l'Énergie et de l'Environnement, 2023.

2.4.2 L'eau

Dès 2004, l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) a signalé dans son guide sur les indicateurs de durabilité des destinations que la consommation d'eau par les touristes peut doubler voire tripler par rapport à la consommation des résidents. Le tourisme puise dans la ressource en eau, qui est support de certaines activités en Montagne Basque comme la baignade, le canyoning, le rafting ou encore la pêche. Cette ressource est également cruciale pour d'autres secteurs tels que l'agriculture et les industries, ce qui oblige à prendre en compte les enjeux liés à cette consommation en eau. Mécaniquement, une augmentation de la population temporaire en période estivale, où la pression s'intensifie, puise davantage dans cette ressource au moment où celle-ci est justement la plus rare.

2.4.3 La pollution de l'air

Les flux touristiques peuvent se traduire par une augmentation de la pollution de l'air. Pour réduire ces impacts négatifs sur le territoire, des réflexions sont conduites sur le territoire pour développer les mobilités douces et les transports collectifs à destination des visiteurs. L'essor des transports collectifs apporte également une réponse au stationnement en montagne et à la sécurité routière (difficultés des individus à conduire en montagne lorsque ces derniers ne sont pas habitués).

Synthèse partie 2 :

Le territoire de la Montagne Basque dispose d'une offre d'hébergements touristiques varié (meublés, hôtelleries, campings, hébergements collectifs, chambres d'hôtes, etc.) mais répartie de manière inégale sur le territoire. L'ensemble des acteurs institutionnels cherche depuis plusieurs décennies à remédier à cette situation. A cette problématique s'ajoute la concurrence entre l'hébergement touristique et l'hébergement de saisonnier nécessaire à l'activité touristique. Au-delà de ces questions, il convient de noter les préoccupations relatives aux pollutions engendrées par le tourisme (les déchets, l'eau, la pollution de l'air). Ces constats amènent à rédiger les enjeux suivants :

- Qualifier l'offre d'hébergement et diversifier l'économie du territoire ;
- Limiter l'empreinte environnementale de l'activité touristique.

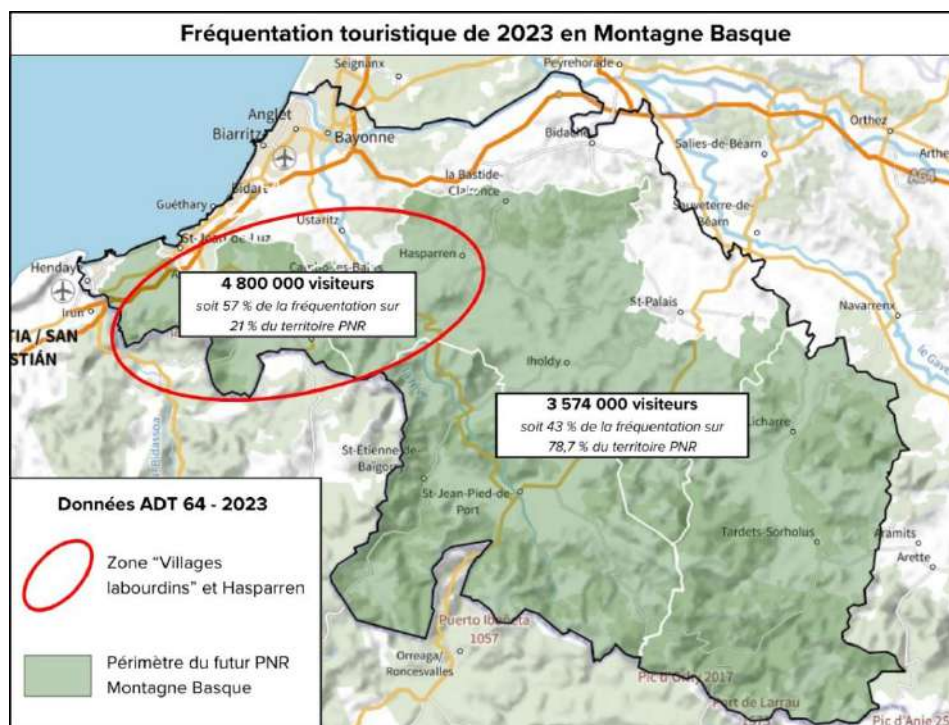
3. La fréquentation de la Montagne Basque

Au niveau de l'ensemble du Pays Basque, après les années COVID ayant impacté le tourisme, 2022 et 2023 ont marqué un retour aux niveaux d'avant-pandémie en termes de fréquentation et de retombées économiques. En 2023, ce sont plus de 19 045 000 visiteurs qui se sont rendus au Pays Basque, dont 5 216 000 touristes et 13 829 000 excursionnistes. La durée de séjour

moyenne d'un touriste est de 3,9 jours. L'activité touristique se diffuse dans le temps avec une progression de la fréquentation sur les ailes de saison et en basse saison (période hivernale).

3.1. La fréquentation et les comportements touristiques sur la Montagne Basque

Les données de fréquentation recueillies en 2023 par l'Agence Départementale du Tourisme 64 montrent une répartition touristique particulièrement inégale : sur un total de 25 millions de flux touristiques dans le Pays Basque, plus de 8 millions se concentrent en Montagne Basque. Ce territoire, qui constitue 78 % de la superficie totale du Pays Basque, n'attire que 19 % de la fréquentation touristique globale.



Carte 82 : Fréquentation touristique en Montagne Basque en 2023 (2023)

L'activité touristique dans le périmètre du projet PNR Montagne Basque est bien moins développée que sur la Côte Basque et dépend principalement de la clientèle du littoral visitant la Montagne Basque lors d'excursions d'une journée. Dans un contexte d'inflation ayant limité le rayonnement des touristes, le Pays basque intérieur enregistre en 2023 une baisse du nombre de visiteurs par rapport à 2022, principalement générée par la non-venue des touristes du littoral. Malgré cela, l'intérieur continue de gagner des nuitées touristiques pour la quatrième année consécutive, le rendant de moins en moins dépendant de l'activité du littoral.

Le taux d'occupation des meublés de tourisme reflète une forte saisonnalité, avec des variations importantes selon la saison. Dans l'intérieur du Pays Basque, les taux d'occupation atteignent les 67 % en août et 41 % en septembre contre 20 % en novembre, 24 % en décembre et un creux à 14 % en janvier.

Cette répartition inégale du tourisme s'observe à l'intérieur même du territoire Montagne Basque, où la partie occidentale capte 57 % des visiteurs. Cette observation confirme une donnée du diagnostic de 2017, selon laquelle 60 % des emplois touristiques étaient concentrés

sur les communes d'Hasparren, Cambo-les-Bains, Espelette, Ainhoa, Sare, Saint-Pée-sur-Nivelle, Ascaïn et Urrugne. Dans le reste du territoire, Saint-Jean-Pied-de-Port et quelques petites communes de montagne se distinguent par une part significative d'emplois touristiques.

3.1.1 Les communes touristiques et les stations classées en Montagne Basque en 2024

Les communes classées "stations de tourisme" en zone montagne sont Ascaïn, Cambo-les-Bains, Saint-Etienne-de-Baïgorry, Saint-Jean-Pied-de-Port et Urrugne. Les stations de tourisme doivent remplir certains critères comme une capacité d'hébergement diversifiée et de qualité destinée à une population non permanente, la mise en place d'une politique active d'accueil, d'information et de promotion touristique, un haut niveau de prestation et d'activités, un certain nombre de commerces de proximité, etc. Cette classification permet plusieurs avantages à la commune comme la possibilité d'implanter un casino sous certaines conditions, la possibilité de majoration des indemnités des élus municipaux de sur-classement démographique et la perception d'une taxe additionnelle aux droits d'enregistrement.

Les communes classées "communes touristiques" sont Ainhoa, Espelette, La Bastide-Clairence, Saint-Jean-le-Vieux, Saint-Pée-sur-Nivelle, Sare. Pour ce classement, les communes doivent mettre en œuvre une politique de tourisme, avoir une offre des capacités d'hébergement pour l'accueil d'une population non résidente, etc. Il n'y a très peu d'avantages liés à la commune touristique si ce n'est que ce classement est obligatoire pour une commune qui souhaite être classée en station.

Enfin, les communes d'Ainhoa, de La Bastide-Clairence, de Saint-Jean-Pied-de-Port et de Sare sont labellisées "Plus beaux villages de France".

Montagne Basque		Pays Basque	
Typologie	Part	Typologie	Part
Catégorie socioprofessionnelle		Catégorie socioprofessionnelle	
CSP (catégorie socio-professionnelle) +	36%	CSP +	50%
Classe moyenne	30%	Classe moyenne	29%
CSP -	33%	CSP -	20%
Milieux de résidence		Milieux de résidence	
Urbain	28%	Urbain	39%
Périurbain	33%	Périurbain	37%
Rural	40%	Rural	24%
Tranches d'âge		Tranches d'âge	
< 18	10%	< 18	19%

18-24	3%	18-24	8%
25-34	14%	25-34	14%
35-44	13%	35-44	13%
45-54	10%	45-54	13%
55-64	15%	55-64	13%
> 65	45%	> 65	20%

Tableau 78 : profil des visiteurs en Montagne Basque en comparaison avec le Pays Basque (CAPB, 2024)

3.2. Les spécificités touristiques de la Montagne Basque

3.2.1 Les flux transfrontaliers

La Montagne Basque présente des particularités touristiques spécifiques du fait de sa situation transfrontalière. Depuis 2014, le nombre de touristes espagnols en Pays Basque Nord a constamment augmenté, faisant de l'Espagne le principal pays étranger avec 30 % des touristes étrangers au Pays Basque Nord en 2023. Les touristes espagnols ont enregistré plus de 100 000 nuitées, avec une prédilection pour l'hôtellerie de plein air. De plus, une étude de clientèle menée par l'ADT64⁸⁵ en 2019 révèle que plus d'un million des visiteurs espagnols sont originaires du Pays Basque sud frontalier, à savoir l'Euskadi et la Navarre. Cette fréquentation s'étale sur toute l'année, majoritairement sur une journée ou bien pour un court séjour en week-end et lors des jours fériés.

3.2.2 L'itinérance

Les randonneurs en itinérance constituent un autre clientèle touristique singulière en Montagne Basque. C'est le cas des pèlerins sur les chemins de Saint-Jacques de Compostelle, avec la réunion des trois chemins en Amikuze (voie du Puy-en-Velay, voie de Vézelay et voie de Tours) et des randonneurs du GR®10 entre Hendaye et Sainte-Engrâce. Des études sur le profil de ces randonneurs et pèlerins ont été réalisées par enquêtes par l'Agence Départementale du Tourisme 64 et l'Agence française des chemins de Compostelle (AFCC). Sur le GR®10, 68,6 % des randonneurs itinérants en 2017 étaient des hommes, souvent cadres ou retraités et pour les 3/4 des randonneurs expérimentés. Les 2/3 des randonneurs itinérants randonnent moins de 10 jours, 39,5 % d'entre eux dorment en gîte et 21,3 % en bivouac.

Le profil des pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle est différent : 54 % sont des femmes, avec autant de retraités que d'actifs (44 % dans chaque cas). Originaires des grandes agglomérations françaises (Paris, Toulouse et Lyon), un pèlerin sur deux effectue le trajet seul, souvent motivé par des raisons introspectives (51 % pour "prendre du temps pour soi" et faire une "rupture" après un choc de vie) ou par l'envie de randonner. Les séjours durent en moyenne 28 jours et 54 % des pèlerins réservent leur hébergement, privilégiant les gîtes

⁸⁵ Agence Départementale du Tourisme 64. Enquête de clientèle 2019 – Euskadi et Navarre, 2019.

d'étape (81 %). Cependant, 43 % rencontrent des difficultés pour trouver un logement en raison du manque d'offre, de la disponibilité limitée et des coûts élevés.

Synthèse de la partie 3 :

Les flux touristiques se répartissent de manière inégale sur le territoire Montagne Basque. La répartition de ces derniers est fortement liée aux spécificités touristiques de certaines communes et à l'offre d'itinérance. Elle pose l'enjeu d'un meilleur équilibre territorial de l'offre touristique.

4. La gestion des espaces, sites, itinéraires et flux de visiteurs en Montagne Basque

4.1. La gestion des flux touristiques

Parmi les enjeux du tourisme durable, la question de la gestion des flux et de la fréquentation touristique des sites est de plus en plus prégnante. À l'instar des observations nationales, où 80 % de l'activité touristique est concentrée sur 20 % du territoire⁸⁶, le Pays Basque connaît une répartition inégale de cette activité, qui se focalise principalement sur le littoral. Cette concentration engendre des nuisances et exacerbe les tensions. Cela se traduit par des difficultés d'accès au logement, la congestion des axes de circulation, des problèmes de stationnement et des conflits d'usages, remettant parfois en question l'acceptabilité même du tourisme. Cette disparité accentue la nécessité de promouvoir une répartition plus équilibrée de l'activité touristique tout au long de l'année et sur l'ensemble du territoire. L'enjeu d'une meilleure répartition des flux dans l'espace et dans le temps ne se limite pas au secteur du tourisme mais requiert une approche systémique avec une répartition de l'offre d'hébergement sur le territoire, un développement des mobilités en transports en commun ou en mobilités douces vers des destinations touristiques peu ou mal desservies, un aménagement de sentiers de randonnée et de VTT et autres sites touristiques, une communication auprès du grand public ou encore des observations des comportements des visiteurs. L'agence gouvernementale du tourisme, Atout France, souligne l'importance de trouver « *équilibre entre le développement économique local et la préservation des sites ainsi que de leur biodiversité, tout en améliorant l'acceptabilité des flux touristiques par les habitants et en offrant aux visiteurs une expérience de visite enrichie* ». Dans le cadre du Plan Destination France lancé en 2021, l'État a mis en avant un axe visant à « *Développer une offre d'ingénierie touristique territoriale* », concrétisé par un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) sur la Gestion des Flux touristiques, lancé en 2023, dont la Communauté d'Agglomération Pays

⁸⁶ Ministère délégué aux Petites et Moyennes Entreprises, aux Commerces, à l'Artisanat, au Tourisme

Basque est lauréate. Une zone en Montagne Basque a été identifiée pour travailler sur la gestion des flux autour de quatre axes :

- Mesurer les flux et leurs impacts ;
- Mettre en place des plans d'action, pour mieux les gérer et accompagner les territoires dans cette démarche ;
- Diffuser une compréhension commune de la gestion des flux touristiques ;
- Sensibiliser les acteurs et les usagers

Les communes d'Espelette, d'Itxassou et de Bidarray, ainsi que leurs massifs, ont été retenus comme territoire d'expérimentation pour élaborer une méthodologie de gestion des flux touristiques qui pourrait être appliquée à d'autres zones de la Montagne Basque.

4.2. Les pratiques nécessitant une régulation : les manifestations sportives

La Montagne Basque, comme les autres espaces de montagne, attire l'organisation de manifestations sportives (épreuves de trail, courses cyclistes sur route ou en VTT, randonnées collectives et autres événements de sports de plein air). Les trails rassemblent un grand nombre de participants comme l'Euskal Trail à Saint-Etienne-de-Baïgorry avec plus de 3 500 inscrits, la Course des crêtes à Espelette avec 3 000 participants, le Senpereko Trail avec 2 000 participants, la course de la Rhune, la Sara Korrika Trail, le Baztandarrak à Bidarray ou encore le Tour de la Soule. D'autres compétitions se déroulent en Montagne Basque, comme des événements sportifs motorisés à l'image du Rallye des Cimes. La multiplication de ces événements peut avoir des impacts sur les milieux naturels et nécessite d'être régulée et accompagnée.

4.3. Les outils mis en place

4.3.1 La plateforme internet « Nature 64 »

Le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, en collaboration avec ses partenaires, a développé le site « Nature64.fr ». Cette plateforme numérique fait office de guide pour trouver des lieux de pratique sportive ou un itinéraire de randonnée pédestre, d'équitation, cyclisme et VTT. Pour son lancement, la plateforme propose les itinéraires gérés par le Conseil départemental ainsi que par les Communautés de communes et d'agglomération. L'objectif est d'élargir l'offre pour rassembler sur une seule et même application l'ensemble des activités de plein air à l'avenir.

4.3.2 La coordination des techniciens du territoire : la cellule technique multiusage

Les activités de pleine nature peuvent engendrer des conflits d'usages. Le développement non maîtrisé des activités menace la durabilité des milieux façonnés par les activités économiques telles que le pastoralisme ou la sylviculture. Des solutions sont donc recherchées par les acteurs de la montagne, qu'ils soient institutionnels, issus du monde agricole, gestionnaires

d'estives, forestiers ou professionnels du tourisme, pour gérer la cohabitation des activités (voir la médiation en montagne et régulation des flux). En 2021, à l'initiative du service montagne de la CAPB et de l'association des Commissions Syndicales (association Euskal Herriko Mendi Elkargoen Batasuna), un groupe de travail technique s'est mis en place afin d'aborder les sujets liés à la cohabitation en montagne, avec la vocation de coordonner les actions mises en place par chaque structure, initier des mutualisations sur certaines actions spécifiques (médiation) et construire un discours partagé et visible sur la montagne.

Ce discours vise notamment à expliquer les pratiques qui façonnent le territoire et les paysages associés. Il regroupe actuellement des chargés de mission des directions tourisme et montagne de la CAPB, de l'association EHMEB, du service Montagne du Conseil Départemental, de l'Office de Tourisme Pays Basque, de l'Agence Départementale de Tourisme 64, de techniciens représentant les Associations Foncières Pastorales.

4.3.3 La création d'une carte interactive de cohabitation des activités

La cellule technique est à l'initiative de la création d'une carte interactive à l'échelle des 158 communes du Pays Basque. Cet outil permettra de visualiser de manière simple et précise la réglementation en Montagne Basque en centralisant les arrêtés pris par les mairies, Associations Foncières Pastorales (AFP) et les Commissions Syndicales sur quatre problématiques, interdisant :

- Le stationnement anarchique ;
- Les feux de camps ;
- Les chiens non tenus en laisse ;
- Le camping sauvage et le bivouac.

La carte vise à faciliter la communication avec le grand public via les accueils des Offices de tourisme et des mairies, tout en permettant la mise à jour de la base de données et une meilleure diffusion de l'information.

4.3.4 La médiation en Montagne Basque : les opérations « Réussir ma rando » et « Montagne Respect ».

Depuis 2020, l'augmentation de la fréquentation des massifs par les touristes et les locaux a rendu la cohabitation des différentes activités en montagne plus prégnante. Des incivilités et des risques en matière de sécurité ont été constatés : des chiens non tenus en laisse, l'organisation d'événements non communiqués, l'utilisation de véhicules motorisés, trails, parapente et drones de façon inappropriée.

Pour répondre aux besoins des éleveurs, des communes, des gestionnaires des massifs et des pratiquants, des journées de sensibilisation sur le terrain sont organisées, principalement en saison estivale, sur les sentiers de randonnées les plus fréquentés. Ces initiatives visent à informer les visiteurs sur les bonnes pratiques à adopter en montagne. Cette présence en

montagne a été doublée par des campagnes d'information à destination des promeneurs et des randonneurs pour les sensibiliser aux bonnes pratiques à adopter.

Une campagne de communication a été menée en 2021 par la Communauté d'Agglomération Pays Basque et les Commissions Syndicales, en collaboration avec les Parcs Naturels Régionaux du Massif des Bauges et de la Chartreuse, a été réalisée sous le slogan « *Montagne... respect !* ». De même, le Département des Pyrénées-Atlantiques utilise plusieurs canaux de communication pour sensibiliser le plus largement possible aux bons comportements à adopter en montagne.

Le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques et l'Agence Départementale du Tourisme 64 portent également un dispositif, "*Réussir ma rando*" sur le Béarn et le Pays Basque. Les deux dispositifs se coordonnent pour assurer une présence régulière en saison estivale sur des sites de montagne fréquentés comme le col d'Ibardin à Urrugne, le massif du Mondarrain et de l'Artzamendi à Espelette et Itxassou, les crêtes d'Iparla à Bidarray, le massif d'Iraty, les monts Ursuia et Baigura.

D'autres actions sont à relever comme l'implantation d'une signalétique permanente de sensibilisation aux bonnes pratiques, avec une centaine de panneaux installés à des endroits stratégiques d'accès à la montagne ainsi que des partenariats avec de grandes enseignes comme Decathlon pour toucher un public plus large.

En parallèle, une signalétique réglementaire a également été mise en place sur les zones pastorales, à l'initiative de la cellule pastorale.



Photo 36 : Panneaux des bonnes pratiques et signalétique réglementaire en Montagne Basque (Tardets, 2022)

Un dispositif spécial de médiation en montagne est déployé sur le massif de la Rhune dans le cadre du programme POCTEFA Rhun-E, porté par le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, en partenariat avec le Gouvernement de Navarre, la Communauté d'Agglomération Pays Basque et les communes de Sare, Ascain, Bera (Navarre) et Urrugne. Prévu pour 3 ans à compter de 2024, ce programme prévoit une présence renforcée lors des périodes de forte fréquentation pour gérer les problématiques de cohabitation des usages sur ce massif hautement fréquenté : agropastoralisme, exploitation et gestion forestière, préservation de la biodiversité et des milieux naturels, activités de loisirs et touristiques importantes.

4.4. La formation des acteurs clés de la Montagne Basque

4.4.1 Les formations menées dans le cadre des dispositifs Montagne Respect et Réussir ma Rando

Des journées de formation et de sensibilisation aux bonnes pratiques en Montagne Basque sont organisées par la Communauté d'Agglomération Pays Basque, l'Office de Tourisme Pays Basque, les Commissions Syndicales, le Département des Pyrénées-Atlantiques et la Cellule Pastorale. Ces journées ont pour objectif de transmettre les « codes »⁸⁷ aux acteurs clés de la montagne, qu'ils soient issus du secteur touristique ou des activités économiques et en contact avec le public. L'objectif est de diffuser des messages communs à l'ensemble des personnes fréquentant la Montagne Basque, qu'il s'agisse de visiteurs ou d'habitants, concernant plusieurs thématiques telles que l'agriculture et le pastoralisme, les activités touristiques de plein air (la randonnée principalement), la biodiversité remarquable, afin d'arriver à une cohabitation des différentes activités sur ces espaces. Ces formations s'inscrivent dans les dispositifs de médiation en montagne que sont « Montagne Respect » et « Réussir ma Rando », dont les médiateurs et intervenant sont formés en début de saison et invités par la suite à partager leurs expériences, faire un retour sur le public rencontré en Montagne Basque et cibler des axes d'amélioration.

4.4.2 Le projet de formation certifiante de l'Agence des Pyrénées

Dans le prolongement de ces dispositifs de médiation en montagne, l'Agence des Pyrénées, qui collabore avec les acteurs publics (Régions, départements, intercommunalités, communes) ainsi qu'avec les Parcs Naturels Régionaux Pyrénéens, les départements le long de la chaîne, le Parc National des Pyrénées et les Grands Sites de France, souhaite mener une réflexion sur un projet de formation certifiante « médiateur en montagne », en prenant les Pyrénées-Atlantiques comme territoire pilote, au regard des actions déjà lancées. Cette initiative vise à répondre à la problématique commune de la cohabitation des usages partagée à l'ensemble du massif des Pyrénées. L'objectif est de créer un langage commun et d'assurer une homogénéité des messages transmis au public lors de leur visite dans les espaces de montagne. Cette initiative de formation certifiante pourra s'inspirer du cursus Gardien de Refuge, qui, après deux années d'études et de stages, forme des professionnels qualifiés, capables de répondre aux problématiques spécifiques liées à la gestion des refuges.

⁸⁷ Le terme de « code » est employé pour désigner les comportements adéquats à adopter pour veiller à une cohabitation respectueuse de l'environnement et des activités qui façonnent le territoire. A titre d'exemple : tenir son chien en laisse, ne pas faire de camping sauvage, ne pas s'approcher des troupeaux, refermer les barrières, être bien équipé, préparer son parcours en amont, randonner sur les chemins balisés, ne pas jeter ces déchets, etc.

Synthèse de la partie 4 :

La gestion des flux et leur régulation représentent un enjeu central du tourisme sur le territoire Montagne Basque. Des outils ont d'ores et déjà étaient mis en place. Ces derniers doivent être maintenus et renforcés.

5. La stratégie touristique du territoire

Les quatre Commissions Syndicales à vocation pastorale de la Montagne Basque – la Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri, la Commission Syndicale du Pays de Cize, la Commission Syndicale de la Vallée d'Oztibarre et la Commission Syndicale du Pays de Soule – sont réunies au sein de l'association EHMEB depuis 2006. L'association collabore depuis sa création avec les acteurs du milieu institutionnel, professionnel et associatif, tous représentant des activités qui se développent en Montagne Basque. Dès lors, cet ensemble d'acteur a porté le projet de Charte de Développement Durable de la Montagne Basque à l'origine de la réflexion du projet de Parc Naturel Régional Montagne Basque. Cette dernière préférait le tourisme comme un axe de développement territorial à condition qu'il soit maîtrisé. Aujourd'hui, les stratégies touristiques se poursuivent à l'échelle locale et se coordonnent avec les différentes stratégies proposées par les différents acteurs.

5.1. Les stratégies touristiques sur la Montagne Basque

Le tourisme est une compétence dite partagée où l'État, les Régions, les Départements, les intercommunalités et les communes interviennent en coordonnant leurs actions. Ces diverses stratégies touristiques se complètent et suivent des orientations similaires. Le tableau qui suit les présente rapidement.

5.1.1 La stratégie Tourisme Pays Basque de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

La stratégie Tourisme Pays Basque, soumise au vote du Conseil communautaire en décembre 2024, poursuit quatre défis : « *adapter les activités au changement climatique et accompagner les professionnels* » ; « *assurer la qualité de vie des habitants en maîtrisant les impacts et en impliquant les visiteurs* » ; « *favoriser un tourisme de proximité en s'appuyant sur une offre quatre saisons répartie sur l'ensemble du territoire* » et « *porter un projet collectif et cohérent de transition du tourisme* ». Cette stratégie a été élaborée grâce à la mobilisation des socioprofessionnels du tourisme, des élus, de la société civile, des organisations et institutions partenaires. Elle a permis de définir collectivement le modèle de tourisme souhaité par le territoire :

- Un tourisme mesuré, raisonné, qui respecte le territoire et ses habitants ;
- Un tourisme mieux partagé, moins concentré, plus participatif ;

- Un tourisme sobre, cohérent avec les ambitions de transition écologique et qui maîtrise ses impacts sur l'environnement.

5.1.2 Le schéma départemental du Tourisme

Le schéma départemental du Tourisme oriente les interventions du Département des Pyrénées-Atlantiques et de son Agence Départementale du Tourisme 64 (ADT64) sur la période 2022 à 2027. Cette démarche de co-construction associant élus, acteurs institutionnels, partenaires touristiques et professionnels, a donné lieu à la mise en œuvre d'actions en synergie avec l'ensemble des acteurs. Trois défis stratégiques ont été identifiés, déclinés en neuf chantiers et 27 actions, visant à créer une « *nouvelle offre à forte valeur ajoutée* », orienter vers « *un tourisme responsable et équilibré* » et avoir « *une action publique coordonnée* ».

5.1.3 Le schéma régional de développement du Tourisme et des loisirs et la feuille de route Tourisme durable

Le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs de la Région Nouvelle-Aquitaine adopté en 2018, complété par la feuille de route Tourisme durable (2023), ont pour ambition d'accompagner la transition de la filière et de devenir une destination exemplaire en matière de tourisme durable. La feuille de route se décline en une quarantaine d'actions sur les quatre priorités :

- « *Anticiper les effets du changement climatique par l'adaptation des activités touristiques des entreprises* » ;
- « *Structurer l'offre de tourisme local par le tourisme durable* » ;
- « *Mieux accueillir les visiteurs et accompagner le recrutement des compétences* » ;
- « *Mettre en lumière une offre touristique éco-responsable* ».

5.1.4 Les stratégies portées par d'autres acteurs du tourisme locaux

En complément des projets stratégiques en matière de tourisme, les gestionnaires d'estives de la Montagne Basque jouent un rôle clé dans les orientations et les préconisations touristiques. C'est le cas des Commissions Syndicales Basques par la promotion d'un tourisme durable mettant en valeur l'agropastoralisme, les ressources naturelles de la Montagne Basque et la cohabitation des activités en montagne, à l'image des Chalets d'Iraty et de l'Etxola.

De même, l'Agence des Pyrénées, en tant que structure interrégionale, intervient également sur l'ensemble du massif pyrénéen et des secteurs économiques dont le tourisme. Leur feuille de route opérationnelle s'articule autour de quatre défis cherchant à développer des activités et des projets dans les vallées ; préserver les espaces naturels et la biodiversité ; promouvoir plus largement les Pyrénées et fédérer le réseau des acteurs pyrénéens.

5.1.5 Le Plan stratégique d'adaptation au changement climatique pour le massif des Pyrénées

La loi climat et résilience de 2021 prévoit que chaque comité de massif élabore un « plan stratégique d'adaptation au changement climatique, identifiant notamment les voies de diversification des activités économiques et touristiques face à l'augmentation du niveau moyen des températures en zones de montagne ». De plus, l'État et les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie intègrent la prise en compte du changement climatique comme un de leurs principes fondateurs.

L'objectif de cette stratégie est de révéler et quantifier les vulnérabilités des activités économiques du massif pyrénéen et d'identifier les leviers permettant de maintenir et adapter les activités du territoire face aux nouvelles conditions climatiques. Elle fixe un cadre d'action aux acteurs pour s'adapter au changement climatique et sert également de manifeste à l'attention des décideurs publics, ainsi que des acteurs économiques et financiers qui interviennent sur le massif. Le Comité de massif œuvre à la construction des positions communes et différenciantes pour les Pyrénées, par le montage de projets et la candidature à des appels à projets nationaux ou européens.

5.2. Les projets touristiques transfrontaliers

La Montagne Basque, de par sa position géographique, s'inscrit dans des dynamiques transfrontalières, notamment en termes de projets touristiques. Des partenariats touristiques sont menés entre les deux versants de la Montagne Basque afin de renforcer la complémentarité entre le Pays Basque Sud et le Pays Basque Nord, via notamment des Programmes Interreg VI-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA). Le tableau qui suit illustre les travaux transfrontaliers conduits sur le territoire.

5.2.1 POCTEFA SASC Irati et bosque de bosque

La Commission Syndicale du Pays de Soule, la Commission Syndicale du Pays de Cize, la Junta General de Salazar et la Junta General de Aezkoa⁸⁸ ont réalisé successivement deux POCTEFA. Cette coopération a permis d'accroître la visibilité de la destination écotouristique d'Irati, de développer des outils de communication partagés, de mettre en place une signalisation commune et des panneaux pédagogiques sur la biodiversité et a amélioré l'offre d'activité de plein-air. Des rénovations d'infrastructures touristiques ont été effectuées sur les quatre vallées à l'image de la création d'un centre d'interprétation sur le pastoralisme, l'Etxola, la rénovation du centre d'ornithologie aux Chalets d'Iraty et de l'aire d'accueil au camping, l'entretien du sentier transfrontalier Errekaidorra, l'aménagement du Palacio Orbaizeta dans la vallée d'Aezkoa ou les Casas de Irati en vallée de Salazar. Aujourd'hui la coopération se poursuit avec la création de l'association « *Irati Lau Ibarak* » naît en 2023.

⁸⁸ Les Juntas Generales del Valle sont les pendant des Commissions Syndicales en Navarre. Elles gèrent également des territoires collectifs de montagnes mais détiennent d'autres missions de services sociaux pour le compte de la vallée.

5.2.2 POCTEFA Kintondare

Dans la vallée de Baigorri, le projet POCTEFA "Kintondare" s'inscrit dans la continuité du projet "*Kintoan Barna*", réunissant 13 partenaires, communes, Commissions Syndicale de la Vallée de Baigorri, institutions, le long d'un axe depuis Saint-Jean-Pied-de-Port jusqu'à Pampelune. Les initiatives touristiques s'inscrivent dans un projet plus large de redynamisation face au déclin démographique par la valorisation de ses atouts naturels, culturels et identitaires (centres d'interprétation, promotion de la langue basque, amélioration des infrastructures du quotidien et d'accueil). Une nouvelle stratégie vise à structurer une offre touristique transfrontalière reposant sur des actions phares comme la création d'espaces récréatifs en lien avec le patrimoine, la création de logement pour le personnel saisonnier, le renforcement d'informations touristiques, des offres de séjours en itinérance et la valorisation de sites emblématiques de la vallée.

5.2.3 POCTEFA La Rhun-E

La question du réaménagement et de la gestion concertée du massif de la Rhune est au cœur des débats entre élus des deux côtés de la frontière. Le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, le gouvernement de Navarre, la Communauté d'Agglomération Pays Basque et les mairies concernées, se sont engagés dans un projet POCTEFA d'une durée de trois ans. Quatre objectifs ont été établis par le comité de pilotage, à savoir « *réaffirmer la Rhune comme un espace patrimonial transfrontalier d'exception* » ; « *engager la Rhune dans un modèle de transition durable et soutenable* » ; « *en faire un site résilient orienté vers la médiation et la prévention* » et « *promouvoir un espace naturel de proximité ouvert et partagé* ». Des études ont été lancées sur les infrastructures et les chemins d'accès, dont l'objectif est de permettre de canaliser les flux de visiteurs et de travailler sur la cohabitation entre les différents usages. Des études sur l'aspect culturel et patrimonial seront réalisées pour préserver la mémoire historique des lieux ainsi que pour améliorer les connaissances et actions liées à la biodiversité.

A côté des projets POCTEFA, d'autres coopérations transfrontalières existent. C'est le cas de l'association Xareta réunissant les communes d'Ainhoa, Sare et d'Urdazubi-Urdax et Zugarramurdi (Navarre), qui travaille à la promotion du patrimoine historique et culturel de la vallée. Le sentier pédestre du Pottok bleu reliant les quatre villages à travers les grottes préhistoriques s'inscrit dans cette logique de coopération.

Synthèse de la partie 5 :

Plusieurs acteurs institutionnels du territoire Montagne Basque portent des stratégies touristiques. Ces dernières sont complémentaires les uns aux autres. Elles concourent notamment à impulser et à soutenir des projets touristiques transfrontaliers. **Elles démontrent l'intérêt de mettre en relation les acteurs à différentes échelles.**

Analyse Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces (AFOM)

Ce diagnostic permet d'établir l'analyse AFOM suivante.

ATOUTS	FAIBLESSES
Une économie diversifiée non dépendante du tourisme Une Montagne Basque indépendante du tourisme de neige Des activités économiques traditionnelles fortes et soutenues Destination de pleine nature de premier plan avec des aménagements de qualité et bien répartis (réseaux de randonnées, cours d'eau, montagne, aménagements cyclables, cols etc.) Un tourisme transfrontalier implanté	Forte disparité territoriale de fréquentation entre littoral, rétro-littoral et l'intérieur Disparité entre les destinations réputées et fréquentées (Holzarte, Garazi, Baigura, Irati) et des territoires peu fréquentés en montagne Les mobilités douces et le transport en commun encore peu utilisés par les visiteurs (habitants et touristes). Le peu d'offres d'hébergement aux abords des grands chemins de randonnées (GR®10, Saint-Jacques) Difficultés d'accès au logement pour les travailleurs saisonniers et du secteur touristique.
OPPORTUNITÉS	MENACES
Potentiel agritouristique important et en développement. Développement de l'offre de mobilité Création d'une offre de séjour éco-responsable et bas-carbone. D'importants bassins de vie à moins de 3 heures (Côte Basque, Hegoalde, Toulouse, Bordeaux) favorisant le tourisme de proximité et le tourisme 4 saisons	Une hausse des conflits d'usages en Montagne Basque. Une communication sur les applications grand public et réseaux sociaux non réglementée et non maîtrisée Impact sur les ressources naturelles, la production de déchets et la pollution Une baisse de l'acceptabilité du tourisme liée à une fréquentation non maîtrisée et aux problématiques de logement, embouteillages, coûts de la vie, etc. Une économie liée au service en expansion et la baisse des activités dites traditionnelles à moyen-long terme

Tableau 79 : Analyse AFOM sur le thème du tourisme

Enjeux

A partir de l'analyse AFOM précédente, une liste des enjeux et des sous-enjeux peut être présentés.

ENJEUX	SOUS-ENJEUX
Valoriser et préserver le territoire, les habitants et les savoir-faire en s'appuyant sur les acteurs du territoire	1. S'assurer un tourisme responsable et vertueux, contribuant à la transmission et la sauvegarde des patrimoines structurants de l'identité de la Montagne Basque 2. Tenir compte des particularités économiques, sociales, culturelles et environnementales de la Montagne Basque dans toutes les démarches de mise en tourisme 3. Faire connaître le territoire aux habitants 4. Coordonner les acteurs publics pour continuer à sensibiliser les acteurs du tourisme à l'importance de l'approvisionnement local et des achats responsables
Favoriser un tourisme d'expérience et de rencontre à travers l'agritourisme	1. Contribuer à l'économie locale en diversifiant les activités des agriculteurs et en mettant en avant les produits locaux 2. Soutenir les professionnels proposant des offres agritouristiques 3. Accompagner les acteurs qui se lancent dans une démarche agritouristique 4. Contribuer à structurer et rendre visible l'offre agritouristique 5. Partager une même vision du tourisme : fondé sur le territoire, responsable et durable
Soutenir un tourisme soucieux de la préservation et la découverte de la nature, favorisant la rencontre avec le territoire, son histoire, sa culture et ses habitants	1. Prioriser les pratiques économiques socle de l'équilibre de la Montagne Basque face aux activités de loisirs et sportives 2. Assurer l'essor d'un tourisme respectueux complémentaire aux activités traditionnelles du territoire 3. Assurer le 4. Veiller à la cohabitation harmonieuse entre les usages de la Montagne Basque 5. Anticiper les impacts négatifs des activités de pleine nature sur les milieux et sur les activités qui y sont exercées (agro-pastoralisme, pêche, qualités des eaux, risque d'incendie, etc.) 6. Systématiser des moyens de médiation actifs sur le terrain (faciliter l'accès aux acteurs locaux de faire appel à de la sensibilisation sur site) 7. Sensibiliser le public via de nouveaux outils avant leur arrivée sur place (plateformes en ligne, applications grand public) 8. Veiller au bon maillage des activités de pleine nature 9. Accompagner l'organisation des manifestations sportives 10. Adopter un lexique partagé concernant la fréquentation touristique permettant de faciliter la gestion cohérente et objective des problématiques touristiques et environnementales en Montagne Basque
Répartir des flux de visiteurs, habitants ou touristes, en Montagne Basque	1. Proposer des solutions innovantes et expérimentales pour réguler et répartir les flux de visiteurs 2. Questionner la notion de fréquentation et de surfréquentation 3. Travailler la mobilité touristique

Mettre en relation les acteurs à différentes échelles	1. Harmoniser les stratégies touristiques 2. Collaborer pour identifier les enjeux de flux entrants et sortants par site 3. Intégrer les enjeux sur le tourisme d'excursion pour renforcer le lien "urbain – rural/montagne" 4. Favoriser l'interconnaissance, la facilitation du montage de projets transfrontaliers entre les acteurs touristiques institutionnels et privés
Limiter l'empreinte environnementale de l'activité touristique	1. Sensibiliser le public aux problèmes environnementaux et la surveillance des vulnérabilités environnementales sur leur territoire 2. Protéger, gérer et valoriser le patrimoine dans une optique de changement climatique 3. Préserver la qualité des eaux de baignade 4. Eviter les problématiques de fréquentation, de dégradation de la qualité de l'eau et de cohabitation entre touristes, habitants et diverses activités sur les cours d'eau et lacs 5. Contribuer aux actions menées par les acteurs du territoire pour réduire la consommation d'eau 6. Sensibiliser à la réduction des déchets et des dépôts sauvages avec les acteurs du territoire 7. Optimiser la desserte des sites touristiques 8. Accompagner les hébergeurs dans les défis liés à la consommation d'eau, à l'efficacité énergétique, à la réduction des déchets et à la valorisation locale des matériaux 9. Aménager les zones touristiques avec un moindre impact sur les habitants
Qualifier l'offre d'hébergement et diversifier l'économie du territoire	1. Répartir l'offre d'hébergement sur le territoire 2. Identifier les besoins, notamment concernant les offres destinées aux itinérants, aux familles, ainsi que les hébergements à vocation agritouristique 3. Expérimenter des offres d'hébergement innovants 4. Identifier les besoins des travailleurs saisonniers comme des entreprises, qu'elles soient touristiques ou non (saisonniers agricoles) 5. Faciliter une offre d'hébergement pour les travailleurs et les saisonniers pour pérenniser les emplois saisonniers et des travailleurs locaux

Tableau 80 : Liste des enjeux relatifs au tourisme

CHAPITRE 8 : PATRIMOINE CULTUREL ET IMMATERIEL



TABLE DES MATIÈRES

<u>Introduction</u>	3643
1. La valorisation de l'étagement altitudinal, socle de l'identité culturelle de la Montagne Basque	364
1.1. La plaine et les fonds de vallée, lieu de rencontre et de sociabilité.....	364
1.2. Les zones intermédiaires, un espace qui se referme	370
1.3. L'estive, un espace de ressources ouvert sur la frontière géré en commun	372
2. D'hier à d'aujourd'hui, une culture vivante, dynamique et vécue	382
2.1. L'euskara, une richesse linguistique diversifiée, un dénominateur commun	383
2.2. Les autres marqueurs de la culture basque : des croyances aux sports	386
3. Des acteurs œuvrant à la préservation de la culture et de la langue basque	390

INTRODUCTION

La Montagne Basque s'inscrit dans la partie nord du Pays Basque. Le patrimoine culturel lié à la Montagne Basque s'inscrit dans des échelles territoriales complémentaires (des Pyrénées au littoral en interactions avec l'environnement proche et/ou lointain⁸⁹. Du fait de cet appartenance géographique et culturelle, elle hérite d'une identité basque qui repose à la fois sur des critères paysagers, patrimoniaux et culturels. Ce cadre identitaire est une spécificité forte du territoire de la Montagne Basque qui dépasse son périmètre administratif.

La langue basque, l'euskara, réel ciment de ce territoire, est pratiquée sur l'ensemble du territoire de la Montagne Basque et plus largement sur l'ensemble du Pays Basque. Un *euskaldun*, littéralement "celui qui possède le basque", est une personne sachant parler l'euskara. La plupart des euskaldun vivent en Euskadi (communauté autonome du Pays Basque, située en Espagne) où la langue est reconnue depuis 1978. En France, la reconnaissance des langues régionales s'amorce progressivement au début du XX^{ème} siècle.

Considérée comme l'une des plus vieilles langues de l'Europe de l'Ouest, elle a précédé les langues indoeuropéennes ou latines. Son origine exacte est toujours inconnue à ce jour, bien que l'euskara possède des similitudes avec d'autres langues, notamment au niveau de la construction grammaticale des phrases.

La Montagne Basque est un territoire habité depuis des siècles par les Hommes. Le territoire est connu pour sa langue et ses pratiques culturelles qui ont su perdurer et se renouveler dans le temps. De par ses paysages et son patrimoine identitaire marqué, il constitue un territoire singulier vivant à l'échelle nationale. Les basques sont attachés à leur territoire, à leurs terres, à la transmission de la langue et des savoirs. Aujourd'hui l'Histoire de ces communautés⁹⁰ et les mythes qui nourrissent leur culture et leur identité continuent d'exister.

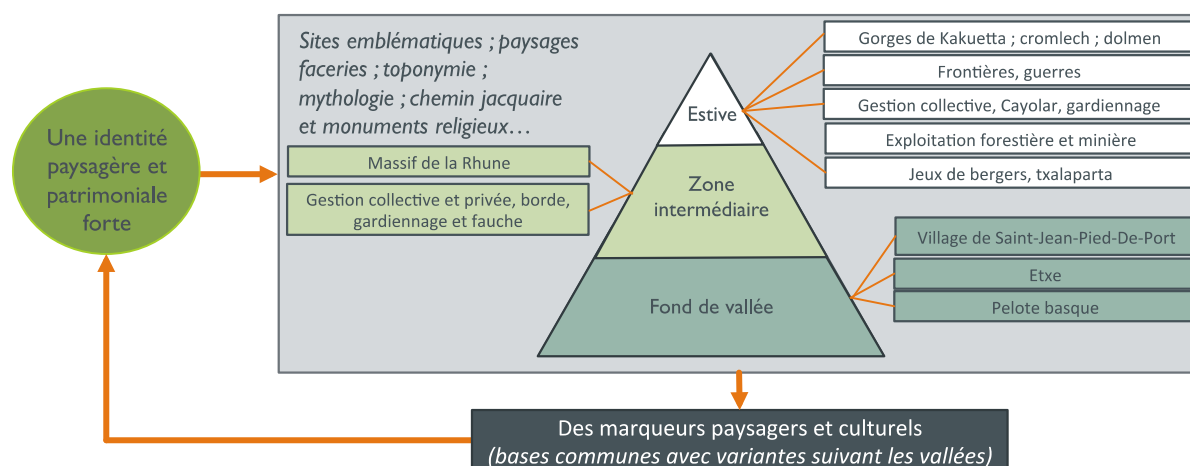


Figure 31 : Les marqueurs de l'identité culturelle basque suivant l'étagement altitudinal

⁸⁹ Cf. Introduction générale

⁹⁰ Entendu ici selon la définition d'Anne Zink (*Clochers et troupeaux. Kindl, emp. 1210*) une communauté est un groupe constitué pour l'exploitation d'une ressource commune.

1. La valorisation de l'étagement altitudinal, socle de l'identité culturelle de la Montagne Basque

La Montagne Basque se caractérise par une structuration de ses paysages et une organisation de son patrimoine selon l'étagement altitudinal. Ce dernier se compose de trois étages présentant des marqueurs paysagers et patrimoniaux propres : la plaine et les fonds de vallée, la zone intermédiaire et l'estive. Ces étages altitudinaux se découpent en fonction des activités humaines et sont particulièrement influencés par le système traditionnel agro-pastoral (voir chapitre agriculture). Depuis plusieurs siècles, l'occupation humaine et les pratiques agricoles ont en effet marquées et modifiées le paysage en fonction des besoins et de la saisonnalité. La transhumance suivait par exemple l'évolution saisonnières de la végétation, avec, à chaque étage de végétation, un type d'habitation : l'«Etxe» (la maison) dans le fond de vallée (1.1), la borde (habitat temporaire du berger à la mi-saison), entre la vallée et l'estive (et bien présente dans la toponymie : *bordas*) (1.2) et à l'étage montagnard et dans les estives d'altitudes, le cayolar (cabane de berger servant à rassembler les troupeaux pour la traite) (1.3). Les paragraphes ci-dessous détaillent pour chaque étage altitudinal, les marqueurs paysagers et patrimoniaux associés.

1.1. La plaine et les fonds de vallée, lieu de rencontre et de sociabilité

La plaine et les fonds de vallées bénéficient d'un relief "doux", moins contraignant pour le développement des activités humaines et l'essor de l'urbanisation. Cet étage altitudinal est donc caractérisé par une présence humaine ancienne et "permanente" par opposition aux autres étages où elle est davantage temporaire. Les paysages y sont donc marqués par la présence humaine : villages et villes, patrimoine bâti et religieux, parcs et jardins, agriculture, etc. Les faibles contraintes topographiques ont permis un habitat plus dispersé, organisé autour des «Etxe», les maisons familiales basques. L'eau est également très présente dans le paysage, en lien avec les grandes vallées qui traversent cet étage.

1.1.1 Travaux archéologiques en Montagne Basque

Le territoire de la Montagne Basque est concerné par une chronologie historique à la fois ample et diverse : le territoire est occupé depuis environ 300 000 ans. Au titre de l'archéologie, les études et les fouilles réalisées sur ce territoire permettent d'entrevoir la chronologie suivante (Cf. Tableau 81).

Périodes			Dates	Cultures
Préhistoire	Paléolithique ancien / moyen		-350 000 à -41 000 ans av. J.-C.	Acheuléen, Moustérien, Vasconien
	Paléolithique supérieur		-41 000 à -9 700 av. J.-C.	Aurignacien, Gravettien, Solutréen, Magdalénien, Azilien
	Mésolithique		-9 500 à -5 300 av. J.-C.	Sauvetterien, Montclusien, Gazel-Cuzoul.
	Néolithique		-5 300 à -2 200 av. J.-C.	Boquique, Cardial, Chasséen, Veraza, Crosien, Treilles, ...
	Age du Bronze	Protohistoire ancienne -2200 à -1100 av. J.-C.	-2 2000 à -800 av. J.-C.	Pont-long
	Age du fer	Protohistoire récente -1 100 à -56 av. J.-C.	-800 à -56/-27 av. J.-C.	Groupe Pyrénéen
Histoire	Antiquité		-56/-27 av. J.-C. à 500 ap. J.-C.	
	Moyen-Age		500 ap. J.-C. à 1492 ap. J.-C.	

Tableau 81 : Chronologie des périodes historiques issue des études et fouilles archéologiques réalisées sur le territoire (CAPB, 2023)

Encadré 1 : Etudes archéologiques en cours (CAPB, 2024)

Afin d'étayer l'information archéologique, le territoire dispose d'une Carte archéologique établie par la Direction Régionale des Affaires Culturelles - Service Régional de l'Archéologie (SRA). Elle rassemble et ordonne pour l'ensemble du territoire les données archéologiques disponibles. Sa réalisation est une mission que l'État assure avec le concours des établissements publics et celui des collectivités territoriales. Elle permet d'établir des cartes « prédictives » du patrimoine archéologique, de développer des programmes de recherche aux échelles et thématiques variées. La protection des vestiges au titre de l'environnement et de l'urbanisme est aussi intégrée dans ce système.

En complémentarité, la Communauté d'Agglomération en dialogue avec le SRA a initié un inventaire archéologique à l'échelle du territoire Sud Basse Navarre afin d'actualiser la base de données et consolider un thésaurus. Il apparaît 728 sites archéologiques recensés dans ce seul inventaire pour le secteur sud Basse -Navarre (du Paléolithique ancien au Moyen- Âge). Cette démarche expérimentale démontre tout l'intérêt de mieux connaître, qualifier, préserver et restaurer le patrimoine archéologique existant. Il a été aussi mis en évidence que la recherche archéologique, au Pays Basque, tend à devenir anecdotique. En conséquence, le savoir scientifique sur le passé de notre territoire, ancien ou récent, reste bien souvent figé dans des représentations historiques et culturelles datant des années 1980 et 1990, aujourd'hui dépassées, parfois mythifiées.

D'autre part, il est important de noter que certains sites ont un intérêt scientifique majeur.

Dès à présent, la collectivité travaille à mettre en valeur quelques sites à l'attention du grand public comme par exemple la balade pédestre portant sur la période du Mégalithisme dans la vallée de l'Hergarai.

1.1.2 De la sédentarisation des populations à la naissance des "Etxe"

La sédentarisation des populations date de 5 300 ans avant notre ère. Avant cette période, les individus sont nomades et vivent dans les tentes en plein air, des abris ou entrées de cavités. Les premiers villages datent du Néolithique (-5300 / -2200 avant notre ère) et les premières agglomérations de la protohistoire récente (-950 / -28 avant notre ère). Les premières architectures sont les dolmens avec des monuments très souvent de type caussenard, complexe associant aux chambres mégalithiques des parements, des entrées et des travaux de fondations. Ces sites datent de -3700 / -3300 avant notre ère et ont pu être précédés dès -4200 avant notre ère de l'érection de menhirs parfois sous forme de files de pierres dressées. Durant ces périodes les individus sont surtout des agriculteurs avec de tout petits troupeaux dont les sociétés sont complexes avec des chefs, des artisans spécialisés, populations moins aisées, etc.

Autour du X^{ème} siècle, l'"Etxe", qui signifie littéralement maison en basque, voit le jour en tant que « *personne morale chargée de gérer une entité économique et la communauté qui en dépend [...]* etxenkoak, *l'ensemble des habitants de la maison* ». L'etxe qualifie ainsi une entité économique comprenant des biens privés, à savoir des bâtiments, des terres clôturées mais également des droits d'usage et des devoirs liés à des ressources communes permettant de compléter ses besoins pour vivre. L'importance de la transmission des "Etxe" se traduit alors par le droit d'ainesse (également présent dans le reste des Pyrénées).

Encadré 2 : le droit d'ainesse garant de la transmission du patrimoine

L'"Etxe" porte un nom et ses occupants s'identifient à leur demeure au point d'en prendre le nom. Ces noms de maisons qualifiaient autrefois « *une unité d'habitation liée à un statut politique, social et économique : la maison et son domaine, que le basque nomme par etxe (maison), mot cité dès les premiers textes du IX^{ème} siècle, et son dérivé etxalde (littéralement "ce qui est à côté de la maison", ou "ensemble autour de la maison"). Leur intérêt linguistique, d'autant plus certain en l'espèce qu'ils fournissent de loin la plus grande part de l'information sur la langue basque* » (Orpustan, 2000).

Ce système, l'etxe qui dominait au Pays Basque, préservait les intérêts de la femme puisque l'ainé d'une famille, homme ou femme, héritait de l'etxe". Un mari venu de l'extérieur devait tenir compte des instructions de l'héritière, maîtresse de maison. La prospérité de l'etxe primait sur tout le reste. Des recherches récentes ont nuancé les intérêts de ce système indiquant qu'il s'agissait d'un instrument de reproduction sociale, de concentrations des richesses qui a été bien détournée, notamment par les hommes.

L'etxe est une composante de l'organisation sociale. Cette organisation se définit à plusieurs échelles. L'etxe regroupe la communauté familiale (enfants mais aussi oncles et tantes et parfois domestiques). Elles sont régies par des Seigneurs, regroupées autour de l'église ce qui a ritualisé les liens entre les etxe. La paroisse désigne la communauté de gestion des terres

communes de son territoire. Les terres communes se trouvent autour des bourgs. Le troisième maillon regroupe des représentants de paroisses pour former la communauté de gestion des estives. Ce troisième niveau d'organisation qualifie les territoires de montagne (à diverses altitudes selon les vallées). Les modes d'organisation passés ont évolué au fil des siècles et se sont adaptés aux changements de contexte. Le centre d'interprétation *Mehaka* situé à Baigorri retrace l'histoire de la Basse-Navarre et donne un aperçu des évolutions institutionnelle, sociétale et culturelle de la vie en Montagne Basque. L'organisation sociale s'est vue modifiée et les etxe traduisent l'adaptation de ces modes d'habiter.

1.1.3 Les architectures des maisons basques : des modes de vie passés à l'utilisation actuelle⁹¹

L'architecture des etxe prennent diverses formes selon les provinces du Pays Basque, de la Soule au Labourd en passant par la Basse-Navarre. Les etxe héritent généralement de l'architecture historique locale. La maison traditionnelle du Labourd, très connue, avec ses murs blanchis à la chaux et ses colombages rouges, reste l'archétype architectural et une image forte dans l'inconscient collectif. Cette architecture n'est pourtant pas l'architecture "traditionnelle" de la Montagne Basque. De l'ouest à l'est du Pays Basque, il n'existe pas un style de maison basque mais bien des maisons basques rattachés à divers types de savoir-faire en lien avec la topographie, la domonymie (catégorie particulière de toponymie incluant des faits sociaux) très différents selon les coutumes et les types d'utilisation. Les formes architecturales de l'époque étaient adaptées au nombre personnes vivant dans la maison, à savoir plusieurs générations ainsi que des frères, des sœurs et des domestiques. Les manières de bâtir sont multiples, selon les lieux, selon les époques, selon les personnes. La figure 1 expose trois exemples d'habitat dans les trois provinces du Pays Basque. Aujourd'hui, la rénovation de ces grandes bâtissent questionnent. Les coûts sont élevés contenu des mètres carrés disponibles. Bien souvent, les différentes générations ne souhaitent plus vivre dans le même logement. L'une des deux génération quitte alors la maison familiale pour construire des maisons de plus petite dimension à proximité. Les etxe familiales sont également parfois divisées en plusieurs espaces pour permettre l'aménagement indépendant de plusieurs ménages. La transmission de l'etxe est également au cœur de l'installation agricole. Elle pose deux principales problématiques :

- **La succession familiale et l'estimation financière de l'etxe.** Lors des successions familiales, l'enfant qui reprend l'exploitation agricole doit dédommager ses frères et sœurs. Ces successions comportent généralement l'outil agricole et l'etxe. Aujourd'hui, les estimations sont réalisées de sorte à ce que les coûts soient supportables par l'exploitant agricole dans un contexte où l'activité agricole est peu rémunératrice. Cet accord tacite (au sein des familles mais aussi avec l'administratif) s'appuie sur la volonté collective de maintenir les etxe ;

⁹¹ Etude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'un Parc Naturel Régional Montagne Basque (CRP consulting, 2018)

- **L'installation d'hors cadre familiaux sur une exploitation agricole.** Dans la majorité des cas, l'etxe se situe contre l'exploitation agricole. Lors de l'installation d'un hors cadre familial, le cédant souhaite bien souvent conserver l'etxe. Des lors, le repreneur doit trouver un logement à proximité de la ferme ce qui peut se révéler difficile. Par ailleurs, cédant et repreneur doivent cohabiter avec toutes les difficultés que cela peut entraîner (relation entre cédant et repreneur, conflit générationnel, etc.).

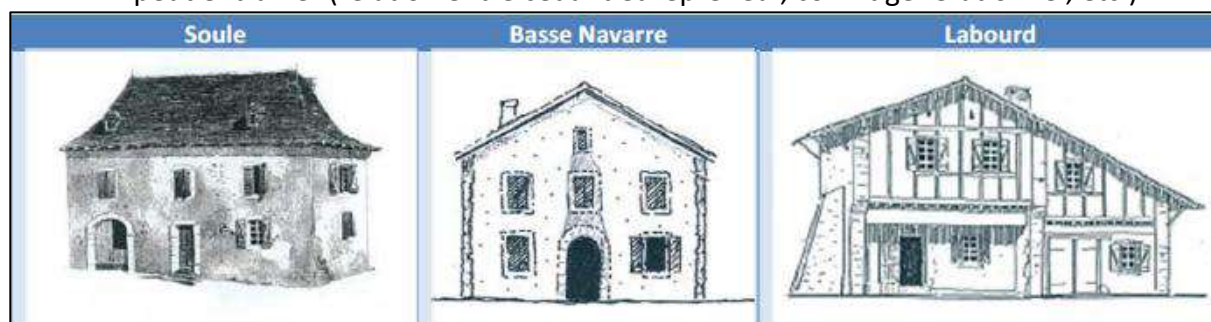


Figure 32 : Forme de l'habitat selon les provinces du Pays Basque nord

Une particularité des etxe repose sur la présence quasi-systématique d'un espace non bâti entre la maison et la rue, qui peut prendre des formes et des tailles variées. Les quartiers s'organisent donc souvent autour de constructions non alignées, et séparées par des espaces non bâtis. L'etxe joue également un rôle important au niveau des formes urbaines et du développement des villes et des villages. Les habitats traditionnels des vallées de Soule et de Basse Navarre (vallées de l'Oztibarre, de Baïgorry et de Cize) sont détaillés dans les travaux du Conseil Architecture Urbanisme Environnement du département (CAUE 64) de 2016⁹².

Chaque ville et village dispose en outre d'un quartier dédié à l'église et d'un quartier dédié au fronton, qui sont des lieux de rassemblement et de vie sociale intense. Le fronton constitue ainsi un élément constitutif très important de l'espace public et relève également du patrimoine local. Il existe différents types de fronton : fronton place libre (lieu où se joue la pelote en plein air), jaï-alaï (grand fronton couvert où se joue la Chistera) et le fronton mur à gauche.

1.1.4 Le patrimoine bâti : témoin du passé et menacé de disparition

De très nombreux châteaux rendent compte du passé historique du territoire à partir du XII^{ème} siècle et notamment du XV^{ème}, XVI^{ème} et XVII^{ème} siècle, tels que le château de Saint-Etienne-de-Baïgorry, le château d'Uhart-Mixe ou encore les ruines du château de Belzunce. Ces châteaux sont souvent accompagnés d'un parc et parfois d'un moulin ou d'un pigeonnier. Les moulins à eau maillent le territoire. Ils servaient principalement à la production de farines (traditionnellement de farine de Millet) et parfois d'huiles (traditionnellement de faines de hêtres).

⁹² Caue 64, L'habitat traditionnel en Cize, Baïgorry et Ostabarret, Pau. 2016. 8p. Caue 64, L'habitat traditionnel de Soule, Pau. 2016. 9p.

Les ponts d'Amotz, d'Ibarron Noblia, de Saint-Etienne-de-Baïgorry, de Bidache ou de Bidarray constituent quelques exemples emblématiques d'édifices architecturaux historiques. Ce sont principalement des ponts de style romain en Montagne Basque.

D'autre part, la Montagne Basque est support de Sites Patrimoniaux Remarquables⁹³ et de Monuments Historiques⁹⁴. Ces sites et monuments sont à valoriser pour une meilleure appropriation et transmission aux générations futures.

Ce patrimoine culturel, notamment bâti, est très lié à la forme des villages et des matériaux utilisés.

Une approche selon les typologies de villages semble nécessaire afin de mieux appréhender les diverses formes urbaines sur le périmètre des 111 communes.

a) Des parcs aux jardins de grande qualité pourtant encore peu connus

La Montagne Basque dispose d'un très riche patrimoine lié aux jardins et parcs associés aux châteaux et aux villas du territoire. Des jardins très diversifiés, relevant de plusieurs styles, sont présents. Le plus emblématique est le jardin d'Arnaga, qui entoure la propriété ancienne d'Edmond Rostand. Tourné vers les Pyrénées, ce jardin versaillais avec parterres fleuris, pergolas et pièces d'eau, s'étend sur quatre hectares, complétés à l'ouest par un parc à l'anglaise. Ils sont constitués plus précisément de plusieurs jardins à thème : à l'entrée un jardin alpin avec ses mises en scène d'éboulis de rochers, un bois d'agrément qui s'étend sur les pentes du domaine, un grand jardin à la française qui occupe tout le plateau et un jardin à l'anglaise en bout d'éperon.

La connaissance de ce patrimoine bâti gagnerait à être étudié pour être mieux connu dans un objectif d'appropriation de la part des habitants et les visiteurs.

b) Un patrimoine religieux, notamment funéraire, relativement récent mais exceptionnel

La religion chrétienne a été en général bien accueillie sur le territoire, d'où l'existence d'un patrimoine religieux mélangeant des traditions basques et des principes chrétiens important.

L'exemple le plus parlant et le plus remarquable repose sur le patrimoine funéraire. Ce patrimoine réunit des monuments funéraires typiques du Pays Basque, comme la stèle discoïdale, la croix basque ou encore la plate-tombe. Ce patrimoine est ainsi présent dans de nombreux cimetières de la Montagne Basque. Ces stèles représentent un patrimoine fragile qui a presque disparu dans les années 1970 (pillage, réutilisation dans la construction, etc.). L'association Lauburu et le CAUE ont travaillé ensemble pour préserver ce patrimoine et ont

⁹³ Cf. Chapitre aménagement et économie

⁹⁴ Deux exemples de sites classés Monuments Historiques peuvent être présentés dans le rapport de mission archéologique de Sud Basse-Navarre peuvent être cités (Marticorena, 2023) : le site protohistorique de Gazteluzahar (1982) ou le camp romain de Imus Pyrenaeus situé sous la commune de Saint-Jean-Le-Vieux (1981).

introduit un nouveau type de cimetière : le cimetière paysager, création contemporaine qui renoue avec la tradition basque. Cette action a permis de revitaliser ce patrimoine et a permis la réapparition du métier d'"Hil harriak", le sculpteur de pierre. Ces cimetières paysagers, comme leur nom l'indique, s'inscrivent dans le paysage, et sont végétalisés avec des arbres caducs, pour rendre compte du cycle des saisons. La création de ces cimetières paysagers en Pays Basque a entraîné une dynamique locale, répercutée au niveau national avec l'essor des cimetières paysagers contemporains.

La Montagne Basque compte également de très nombreux édifices religieux, notamment des églises, des chapelles, des calvaires, des croix, etc. Une partie de ce patrimoine religieux est protégé, reconnus comme monuments historiques, 57 au total, ce qui représente 37% des monuments historiques du territoire. A titre d'exemple, il est possible de citer les chapelles de la Madeleine, du Sacré-cœur, d'Ascombaguy, de Soccorey ou encore les églises de Notre Dame de l'Assomption, Saint-Martin, Saint-Pierre, Louhossoa, de Mendy, de Musculdy, de Gotein-Libarrenx. Du fait de la christianisation tardive, ce patrimoine comprend peu d'églises romanes. L'essentiel des églises et des chapelles datent en effet du XVIII^e et XIX^e siècle. Des exemples d'architecture originale sont visibles sur le territoire notamment le clocher trinitaire. Les chapelles et églises sont disséminées dans tout le territoire, notamment le long des trois routes jacquaires qui mènent à la Chapelle d'Haranbeltz à Ostabat-Asme et au-delà à l'Espagne, via le col de Roncevaux. Elles s'inscrivent souvent dans un quartier dédié à l'église et relié à tous les autres quartiers de la ville. On trouve aussi plusieurs chapelles de montagne, qui représentent encore aujourd'hui des lieux de pèlerinage (Chapelle Saint-Antoine par exemple). Quelques benoîtéries ont également été préservées, comme par exemple l'ancienne benoîtérie de Bascassan. La benoîte, *andere serora* en basque, était la gardienne de l'église et du cimetière dans les paroisses du Pays basque. De nombreuses croix, placées sur les carrefours, les cimetières ou le long de chemins, ponctuent le paysage.

1.2. Les zones intermédiaires, un espace qui se referme

La zone intermédiaire est, comme son nom l'indique, une zone de transition entre les fonds de vallées et les estives d'altitude. Elle est donc parcourue par les bergers et leurs troupeaux lors des transhumances annuelles. Dans cet étage sont présents les marqueurs de cette particularité du système agro-pastoral (bordes, sentiers de transhumances, etc.).

1.2.1 L'étage intermédiaire, des utilisations divers aux grés des époques

Des établissements de hauteurs fortifiés apparaissent sur les collines vers 950 avant notre ère : il s'agit d'apparat, si les fortifications ont pu servir, elles sont à 99 % symboliques. Les peu de fouilles réalisées sur ces enceintes présentent des objets datant du néolithique jusqu'à l'âge de bronze qui ont ensuite été réutilisés jusqu'au premier siècle de notre ère, d'après les sondages de Pierre Boucher (Etchegoyhen, 2022).

Avec le développement de l'agriculture et de l'agropastoralisme, les zones intermédiaires ont été défrichées. Progressivement, plusieurs usages complémentaires les uns aux autres lui ont été assignées :

- La récolte de fougères ou d'ajonc pour la litière des bêtes ;
- Le pâturage des bêtes à l'automne et au printemps.



Photo 37 : Borde (CAPB, 2022)

Pour faciliter ces usages, des bordes, rattachées aux etxe, sont construites. Au XVIII^{ème} siècle, le Pays Basque connaît une forte pression démographique. A côté des etxe, des bordes et granges se créent pour accueillir des couples de cadets sans atteindre le statut d'etxe et les droits qui s'y rattachent. En effet, elles ne détiennent pas de terres privées et ne sont donc pas toujours viables. Des villages de cadets se construisent : c'est notamment le cas des communes de Banca, d'Urepel et des Aldudes créés par l'installation des cadets originaires de la commune de Saint-Etienne-de-Baigorry.

Aujourd'hui, l'usage agricole des zones intermédiaires tend à reculer (voir Chapitre Agriculture) ce qui impacte l'utilisation des bordes et ainsi l'avenir de ce bâti.

1.2.2 La borde : l'habitat caractéristique des zones intermédiaires

Le déclin de l'utilisation des bordes a encouragé la CAPB a réalisé un travail d'inventaire permettant de caractériser ce patrimoine bâti pastoral. Cette démarche trouve son origine dans un déficit de connaissances en matière d'architectures et de structures pastorales. Les objectifs de recherche tendent à caractériser les principes constructifs des structures pastorales et les modes d'occupations de manière à préciser la chronologie des sites et comprendre comment les Hommes se sont approprié la Montagne Basque. Selon les sources fiscales, les bordes repérés par l'inventaire appartiennent à des propriétaires cultivateurs, dont l'etxe, siège de l'exploitation agropastorale, est généralement située dans la commune.

Encadré 3 : Principes constructifs des bordes, Inventaire du patrimoine pastoral (Rozier, 2024)

Les granges ou bordes recensées dans les vallées des Aldudes, de Cize et en Soule partagent la même typologie. Elle se caractérisent par un plan rectangulaire occupant généralement une surface au sol comprise entre 50 et 100 m² et un rez-de-chaussée surmonté par un comble à surcroît. Elles sont implantées sur des prés dont la morphologie varie en fonction des contraintes topographiques. Dans la vallée, ils prennent globalement la forme de lanières barlongues ou de trapèzes le long des routes et des cours d'eau. En montagne, à mesure que les contraintes s'amenuisent, les prés adoptent un plan ovoïdal et peuvent constituer des enclaves au sein des terres communales ou syndicales. Généralement clôturés à l'aide de poteaux et de barbelés, certains sites conservent encore des murs en pierres sèches. Sans constituer une règle absolue, la plupart des granges sont dotées d'un faîtage

disposé perpendiculairement au sens de la pente. De cette manière, l'un des murs gouttereaux (opposé au mur pignon) est protégé par le couvert de cette dernière tandis que l'autre est tournée vers le prés. Placé dans l'axe du chemin d'accès, une porte double prend généralement place sur l'un des murs pignons. Celle-ci peut être redoublée par une porte simple implantée dans le mur pignon opposé, créant ainsi une circulation traversante. Le rez-de-chaussée, bas de plafonds et doté d'un sol en terre, accueille une bergerie. Il est éclairé par de minces jours d'aérations. Lorsque le mobilier est conservé, il se compose de mangeoires et de râteliers en bois.

S'il n'existe pas réellement d'orientation privilégiée, les façades des bordes évitent globalement le mauvais temps venant de l'ouest, ainsi les jours sont plutôt tournés vers le soleil levant à l'est ou vers le sud.

L'accès au comble, dévolu au fenil, nommé *sabai* en basque, s'effectue grâce à une trappe ménagée dans un plancher, celle-ci servant également à basculer le fourrage du comble vers la bergerie. Le foin est remisé depuis l'extérieur grâce à une porte dont la hauteur est souvent compensée par la pente contre laquelle l'édifice est adossé. Bien qu'aveugle, le fenil est aéré par des retraits ménagés dans le faitage des pignons, assurant ainsi la bonne conservation du fourrage.

1.2.3 La Rhune, un site emblématique des zones intermédiaires

Le massif de la Rhune est un marqueur de la zone intermédiaire. Dernier contrefort à l'ouest des Pyrénées, le site de La Rhune domine l'Océan, offrant ainsi un panorama exceptionnel sur la côte basque. En lien avec ses activités traditionnelles agropastorales, des vestiges proto-historiques (dolmen, cromlechs) disséminés sur les versants sont présents. Il subsiste également quelques bergeries utilisées en période d'estive. Deux redoutes (Napoléon III), dont une en assez bon état de conservation, souligne au Nord-Est un promontoire naturel d'où l'on embrasse du regard la basse Nivelle et la côte de St Jean-de-Luz à Bayonne. Des oratoires jalonnent les parcours sacrés autour de Sare et Ascaïn.

1.3. L'estive, un espace de ressources ouvert sur la frontière gérée en commun

Au cœur de la saison estivale, les bergers et leurs troupeaux valorisent les estives, en altitude. Cette zone est formée par des pâturages gérés collectivement (Commissions Syndicales, Associations Foncières Pastorales, Communes). Les marques des activités humaines passées (pastoralisme, industries, etc.) cohabitent avec celles du pastoralisme actuel.

1.3.1 L'occupation des espaces montagnards : des vestiges archéologiques à l'extraction des ressources

- **Le patrimoine archéologique en estive**

Dans les pâturages d'altitude et le long des pistes qui y mènent, les signes de sédentarisation de la protohistoire sont nombreux, plus ou moins visibles selon les ensembles : dolmens,

cromlechs⁹⁵, tumulus⁹⁶, camps⁹⁷ et enceintes préhistorique, etc. Ils montrent une occupation des lieux ancienne. Les éléments du patrimoine archéologique représentent près de 20% des monuments historiques du territoire. Pourtant, ce patrimoine semblait il y a 20 ans encore méconnu : « *Nous pensons donc que les enceintes du Pays Basque constituent un élément particulièrement intéressant de notre patrimoine. Nous nous sommes appliqués depuis quinze ans à rechercher, étudier et répertorier ces ouvrages afin de mieux les connaître, de les faire connaître et d'en garder le souvenir car beaucoup sont menacés de disparition par les progrès de l'urbanisation et l'extension des défrichements. Il faut donc les préserver à tout prix et c'est dans ce but que nous nous sommes efforcés d'obtenir le « classement » ou « l'inscription » à l'inventaire des monuments historiques de ceux qui nous paraissent les plus dignes d'intérêt et les plus menacés* » (Gaudel, 1997).

Les travaux archéologiques récents, notamment le rapport de mission d'inventaire archéologique en Sud Basse-Navarre réalisé par Pablo Marticorena en 2023, indiquent des traces d'occupations humaines qui se pérennisent durant la deuxième moitié du Néolithique (de - 5 300 à - 2 200 avant notre ère) en Montagne Basque. Les grottes étaient utilisées comme abris pour les Hommes et pour le bétail. Des traces d'habitats et de litière animale dans les grottes indiquent une période de domestication et de sédentarisation. De nombreuses traces d'inhumations dans les grottes témoignent d'une utilisation des montagnes par les populations.

- **Le patrimoine agropastoral**

Le territoire est parsemé d'un petit patrimoine typique, lié à la transhumance et à l'activité pastorale : des cayolars d'estives (cabanes de bergers), des murets de pierre, des granges sur les versants, etc. Des abreuvoirs et des enclos de marquage ont été préservés et certains sont encore utilisés aujourd'hui. De très nombreux lavoirs, qui servaient au nettoyage des vêtements mais aussi de la laine, sont aussi présents. Les sonnailles constituent un élément fort du patrimoine agropastoral. Chaque troupeau détient des sonnailles distinctes, à la résonnance singulière suivant le lieu de pâturage. D'ailleurs, un projet du Musée Basque est en cours pour confectionner des cloches à partir de sonnailles anciennes et enregistrer les sons en montagne. Au-delà des outils et infrastructures liés à l'activité, les bergers ont développé au cours des siècles des systèmes de communication d'une montagne à l'autre (les sifflements, la txalaparta, etc.) et de nombreux jeux pratiqués que durant la saison estivale (Duvert et Aguergaray, 1988).

⁹⁵ Un cromlech est un monument mégalithique préhistorique constitué par un alignement de monolithes verticaux (menhirs), formant une enceinte de pierres levées, généralement circulaire. Les cromlechs d'Arluxatta, de Méatse, Okabe et les dolmens d'Arrondo, d'Artxuita, de Gasteynia et de Xuberaxain-Harri sont protégés par un classement en tant que monuments historiques.

⁹⁶ Un tumulus correspond à un amas artificiel de terre ou de pierres élevé au-dessus d'une sépulture, parfois surmonté d'un monument ou d'un trophée.

⁹⁷ Les camps protohistoriques sont des vestiges de camps datant de l'âge de Bronze, du Cuivre et du fer. On peut citer à titre d'exemples le camp protohistorique d'Elhigna, le camp retranché de Mouitz ou encore le camp romain à Saint-Jean-Le-Vieux.

Toutefois, les pratiques agropastorales sont peu documentées entre l'Antiquité et le IX^{ème} siècle. Les textes du IX^{ème} et du X^{ème} siècle évoquent l'élevage porcin sur des reliefs, notamment de basse altitude. Des fouilles de tertres d'habitat protohistoriques et de tumulus en Soule et en Navarre illustrent la présence de ces élevages. Peu de données sont disponibles concernant les pratiques agropastorales jusqu'au X^{ème} siècle. Par la suite, des modes d'élevages et d'organisations territoriales se sont développées. Les recherches indiquent des traces d'élevage ovins pour la production de laine et des traces de transhumance de brebis : des couloirs de traite apparaissent au XVI^{ème} siècle. Le Moyen-Âge marque la mise en place d'une occupation des espaces proches du maillage territorial actuel constitué d'un habitat groupé.

- **Le patrimoine industriel**

Le patrimoine industriel occupe une place importante dans l'occupation des montagnes. L'exploitation de mines de fer, de charbon et de cuivre reposent sur les équipements liés à l'extraction et à la valorisation du fer : hauts-fourneaux, forges, etc. A Banca, un centre d'interprétation propose de découvrir ce patrimoine à l'origine du village, dans la vallée des Aldudes. A noter également, l'existence d'un petit patrimoine issu des carrières d'extraction de matériaux : meules de moulins, lauzes, dalles, pierres à aiguiser, pierre à pressoir, bornes frontalières au niveau du mont Artzamendi à Itxassou. Ces matériaux étaient évacués par des attelages de bœufs tirant des traîneaux sur des chemins dallés, dont certaines parties ont subsistées. Cette industrie était fondamentale sur la question du pain, qui constituait l'alimentation de base. En effet, la présence de cailloux dans la farine et donc dans le pain était directement reliée à la qualité de la meule, extraite des carrières. Une meule constituée de roches dures réduisait la présence de cailloux dans le pain, ce qui limitait les problèmes dentaires des habitants. L'importance de ces carrières a rapidement déclinée avec l'arrivée du train, qui pouvait acheminer des pierres de plus grande qualité, extraite en dehors de la Montagne Basque. La pierre de la Rhune, emblématique du Pays Basque, fait également partie du patrimoine du territoire et est utilisée dans la construction (lavoir, sol) ou le long des routes et des chemins. La relation entre l'Homme et le milieu a traversé les époques pour perdurer jusqu'à nos jours. Cette appropriation du territoire se traduit par une utilisation de la ressource organisée selon des modes de gestion spécifiques.

1.3.2 La gestion et la valorisation des espaces montagnards

Depuis des siècles, les éleveurs habitants de la Montagne Basque utilisent les estives pour faire pacager leur bétail. Ils détiennent des droits mais également des devoirs concernant l'accès aux diverses ressources gérées collectivement afin d'assurer une utilisation équitable entre les éleveurs et durable dans le temps. Ces droits sont conditionnés au statut d'éleveur⁹⁸. Ces droits et devoirs sont toujours d'actualité⁹⁹.

⁹⁸ Plus précisément au statut d'ayant-droit. Ce dernier désigne une personne physique à laquelle est reconnu le droit d'user d'une ressource naturelle et des équipements nécessaires à l'activité pastorale.

⁹⁹ Ces droits et devoirs existent également sur les zones intermédiaires gérées collectivement.

Droit	Devoir
Droit de pacage (jouissance du pâturage et droit d'abreuver les troupeaux)	Devoir de respecter les règles
Droit d'affouage (prélèvement de bois de construction ou de chauffage)	Devoir de payer les taxes
Droit de cueillette (jouissance des fruits de la terre, des fruits des champignons)	Devoir de participer aux chantiers collectifs
Droit de soutrage (prélèvement des feuilles mortes et des herbes sèches, de la fougère)	...
Droit de construction (droit de maintenir et/ou construire une cabane de berger)	
...	

Tableau 82 : Droits et devoirs des éleveurs utilisateurs des estives

En Soule, les premières traces écrites de modes de gestion en montagne remontent à 1520¹⁰⁰, date à laquelle la Coutume de Soule est rédigée. Ce texte fondateur pour l'organisation sociétale de la vallée décrit l'importance de la ressource fourragère pour la survie des habitants, les règles de l'utilisation (avec par exemple les dates d'ouverture et de fermeture de l'accès à la montagne) et les paroisses (communautés villageoises) chargées de veiller au respect de ce fonctionnement. Les archives issues des registres de délibérations prises par ces communautés villageoises depuis le XVII^{ème} siècle constituent des données importantes, témoignant l'existence d'organismes de gestion régissant l'accès aux estives de façon durable et équitable. De nos jours, les Commissions Syndicales, héritière des Communautés Villageoises, définissent les règles régissant l'usage pastoral, ainsi que les mécanismes de contrôle et de sanctions sur la moitié est de la Montagne Basque. Les Commissions Syndicales sont des autorités de gestion destinées à gérer les estives syndicales. Leur singularité et leur force repose sur leur mode de gestion fondé sur les Us et Coutumes. Les estives syndicales prennent alors la forme d'un "commun". Ce commun existe depuis des siècles et la gestion collective du territoire n'a cessé de s'adapter au changement de contexte en veillant au respect des Us et coutumes. Ces systèmes ont permis l'exploitation des ressources collectives et ont fonctionné durant plusieurs siècles en garantissant le renouvellement de la ressource et un accès équitable aux éleveurs.

¹⁰⁰ La Coutume de Soule est certainement un des écrits le plus connus décrivant finement l'organisation sociétale de l'époque. Les droits et les devoirs relatifs à l'estive ne constituent que quelques paragraphes du document. En Oztibarre, un document de 1415 révèle l'existence d'une association villageoise en charge de la gestion collective des estives.

Encadré 13 : Les estives syndicales vues comme un commun

D'après la définition du "commun" d'E. Ostrom (1990), les estives syndicales prennent la forme d'un commun car elles sont composées de trois éléments :

- **La ressource.** Les estives sont avant tout des ressources alimentaires pour le bétail ;
- **Les utilisateurs.** Les estives sont valorisées par des éleveurs ayant droit disposant de droits et de devoirs.
- **Une gouvernance.** La Commission Syndicale est la structure en charge de la gouvernance des estives.

Par ailleurs, les huit principes constitutifs des communs se retrouvent, à savoir : des limites clairement définies, la concordance entre les règles d'appropriation et de fourniture et les conditions locales, des dispositifs de choix collectifs, des mécanismes de surveillance interne, des sanctions graduelles, des mécanismes de résolution des conflits, une reconnaissance minimale des droits d'organisation, des entreprises imbriquées (EHMEB, 2024).

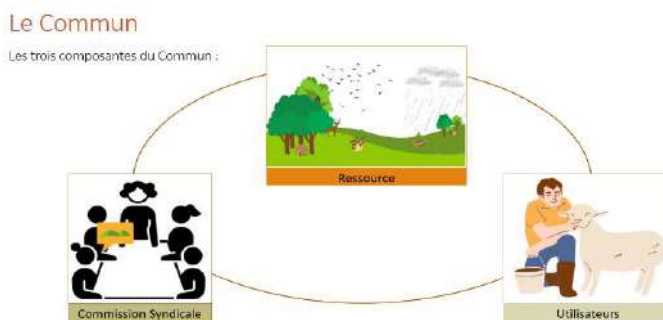


Figure 33 : Les estives syndicales prenant la forme d'un commun organisé autour de trois composantes : une ressource, une gouvernance, des utilisateurs (EHMEB, 2024)

1.3.3 Les cayolars : le bâtît caractéristique des estives

- **Le cayolar d'aujourd'hui**

Le cayolar renvoie à trois notions :

- La première désigne une construction au sein de laquelle les éleveurs dorment et travaillent. ;
- La seconde qualifie une organisation collective d'éleveurs transhumants nécessaire à la vie en montagne et à l'activité pastorale ;
- La dernière regroupe un ensemble de droits liés à la pratique de la transhumance (droit de construire et/ou maintenir un cayolar, droit de transhumance, droit d'affouage, droit de cueillette, etc.) (EHMEB, 2021).

Les cayolars sont principalement présents sur le territoire des quatre Commissions Syndicales. Ils affichent un statut distinct suivant les vallées. En Oztibarre, Cize et Baigorri, les éleveurs ne sont pas propriétaires des cayolars. Ils en ont la jouissance durant toute leur carrière professionnelle. Sur les estives de Soule, les cayolars sont des propriétés indivises¹⁰¹ situées sur sol syndical.

Au début des années 1970, les effets de la déprise agricole conjugués à la prise de conscience du rôle des activités d'élevage en matière d'entretien des espaces montagnards pousse l'État

¹⁰¹ Voir le chapitre agriculture

à promulguer la loi pastorale de 1972¹⁰² accompagnés de fonds financiers nationaux comme européennes visant la modernisation des estives. Les améliorations pastorales engagées par la Direction Départementale de l'Agriculture, le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques et les Commissions Syndicales qui s'en suivent bouleversent alors la vie des bergers. Entre les années 1970 et la fin des années 1990, les estives font l'objet d'aménagements sans précédent portant sur l'ouverture de routes carrossables, la canalisation des sources et la construction d'équipement pastoraux, améliorant considérablement la vie des pâtres en montagne. Symbole de l'activité des Hommes en estives, la majorité des cabanes et leurs enclos sont alors rénovés ou reconstruits.

Ce bâti soulève de nombreuses interrogations concernant la pérennité de l'outil agricole d'un point de vue de leur vocation mais également du point de vue de leur composition en termes d'équipements : le confort nécessaire pour l'accueil d'un berger, les coûts d'amortissements et la durée d'utilisation des outils. Pour répondre à ces questions, une étude juridique¹⁰³ ainsi qu'un inventaire des cayolars¹⁰⁴ ont permis de définir précisément ce qu'est le cayolar ainsi que des principes constructifs des cayolars. Afin de préciser les équipements présents et nécessaires au travail du berger, un inventaire des cayolars éclaire la composition et le fonctionnement de 236 cayolars situés en territoire syndical.

Encadré 4 : Inventaire des cayolars (EHMEB, 2021)

L'inventaire des cayolars prend la forme d'un document nommé « *Carnet d'étude des cayolars* »¹⁰⁵. Ce carnet porte exclusivement sur des **cayolars supports d'une activité agricole localisés sur le territoire géré par les quatre Commissions Syndicales** (Cf. Carte 1).

A l'échelle des quatre vallées les 236 cayolars analysés se caractérisent par une majorité des cayolars construits selon les principes suivants :

- Emprise au sol de la partie habitée : 40 à 70 mètres carrés,
- Volume : plain-pied, 4 mètres au pignon permettant l'aménagement d'un couchage sous rampants,
- Matériaux : parpaing et bac acier, tôle, tuile.

Les architectures des cayolars récents répondent aux besoins du berger et diffèrent selon les vallées. La configuration du cayolar se différencie en lien avec son utilisation (Cf. thème 2 du Carnet d'étude des cayolars). Concernant l'aménagement intérieur le nombre de pièces augmente avec le nombre

¹⁰² La loi pastorale de 1972 a été portée par Franz Dubosc alors Syndic de la Commission Syndicale du Pays de Soule.

¹⁰³ La Cellule Pastorale des Pyrénées-Atlantiques a été recrutée par l'association des quatre Commissions Syndicales de la Montagne Basque à vocation pastorale (Vallée de Baigorri, Pays de Cize, Vallée d'Oztibarre et Pays de Soule) – Euskal Herriko Mendi Elkargoen Batasuna (EHMEB)) pour mener une étude visant la reconnaissance du statut agropastoral du cayolar d'un point de vue juridique.

¹⁰⁴ L'inventaire a été réalisé en collaboration étroite avec le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, le Centre Départemental de l'Elevage Ovin, la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).

¹⁰⁵ Le carnet d'étude est disponible au lien suivant, en fin de page : <https://www.communaute-paysbasque.fr/decouvrir/la-montagne-basque/vous-etes-gestionnaire>

d'utilisateurs. Les cayolars étudiés sont constitués à minima d'une pièce de vie, d'un sanitaire et d'un couchage.

Les cayolars de Cize et de Baigorri sont traditionnellement utilisés par un seul éleveur ce qui se traduit par des cayolars dont l'emprise au sol n'excède pas les 70 mètres carrés pour la partie habitée. En vallée d'Oztibarre et de Soule, les troupeaux sont rassemblés sur les parcours : plusieurs utilisateurs vivent dans le cayolar, la plupart du temps à tour de rôle. Le salariat se développe progressivement depuis quelques années avec l'embauche de bergers essentiellement pour du gardiennage.



Photo 39 : cayolar d'Astate (EHMEB, 2021)



Photo 38 : corral, territoire syndical de Soule (CSPS, 2024)

Ainsi, les cayolars se sont modernisés afin d'accueillir des salariés dans de bonnes conditions. La photo 1 illustre la majorité de l'aspect des cayolars en cours d'utilisation

Les équipements attenants au cayolar peuvent se composer d'un parc de contention, d'un espace de traite, d'un espace de transformation, d'un saloir ou d'une salle utilisée pour l'affinage.

La majorité des cayolars est équipée au moins d'un parc de contention ou "corral" (photo 2 ci-dessus) afin de pouvoir rassembler les brebis, les trier, leur procurer des soins et parfois effectuer la traite. La forme des parcs est très diverse et s'adapte au troupeau mais aussi aux espaces disponibles autour du cayolar ainsi qu'à la topographie du site. La surface moyenne des parcs est de 300 mètres carrés. D'autre part, parmi les 236 cayolars étudiés, 49 ont une activité de traite en 2021 dont 38 avec transformation et affinage. Parmi ces 38 cayolars, 28 sont équipés de salle de transformation et de saloir mais pas forcément de salle de traite qui s'effectue à la main.

Aussi, la vocation agricole du cayolar fait l'objet d'un travail de reconnaissance notamment par le biais de l'instauration du règlement du Plan Local d'Urbanisme intracommunautaire de la CAPB en étroite collaboration avec les gestionnaires d'estive.

- **Regard sur les cayolars dont la vocation pastorale s'est perdue**

Les cayolars identifiées prennent place sur des parcours situés en estives à une hauteur comprise entre 800 mètres, dans les basses montagnes des Aldudes, et 1 500 mètres d'altitude sur les sommets de Haute-Soule. L'implantation des parcours tient compte des sources et des forêts indispensables aux séjours des brebis et des pâtres en estives. Ces parcours sont toujours en vigueur de nos jours. Très peu de cabanes ont été conservées dans les Aldudes. À



Photo 40 : Vestige de corrals (Rozier, 2023)

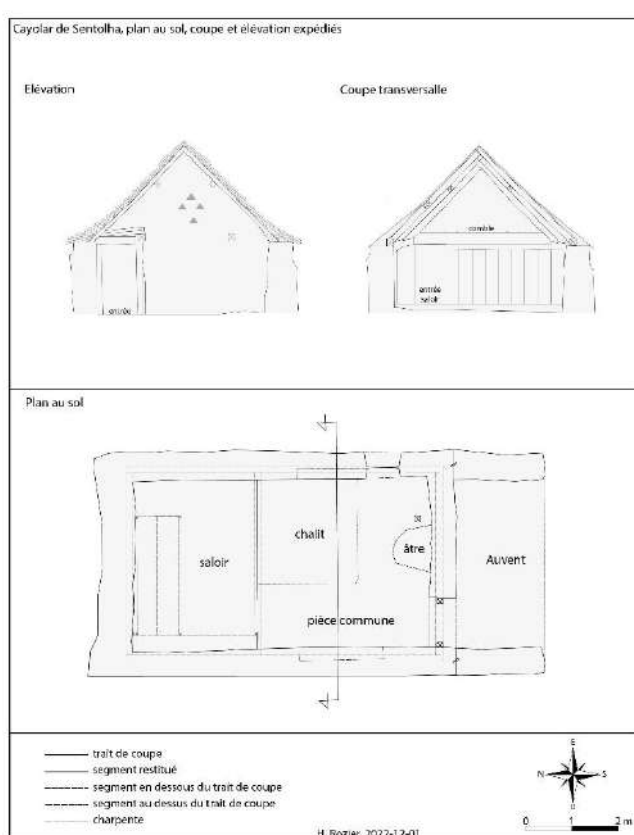


Figure 34 : cayolar de Senthola (Rozier, 2022)

Urepel, celle-ci sont isolées, de petites tailles (inférieur à 35 mètres carrés) et sont implantées perpendiculairement au sens de la pente. Leur entrée est disposée sur le mur pignon. Ainsi, la porte est orientée dans la direction du chemin d'accès, longeant généralement les courbes de niveau. En Cize, les cabanes recensées à Lecumberry sont regroupées en petits quartiers composés de trois ou quatre cabanes disposées en ordre lâche.

Celles-ci ont une emprise au sol inférieur à 40 mètres carrés. Leurs entrées sont ouvertes sur le mur gouttereau suivant, là encore, les courbes de niveau. Les cabanes souletines observées à Sainte-Engrâce sont isolées ou installées par paire. Elles occupent une surface au sol comprise entre 35 et 45 mètres carrés. Ces cabanes sont implantées parallèlement au sens de la pente. L'entrée est disposée sur le mur pignon antérieur tandis que le mur pignon postérieur est semi-enterré. Ce sont les seules cabanes dont le comble est partiellement aménagé. Concernant les équipements, à Urepel, ni enclos ni couloir de traite n'ont été observés. Ce qui renforce l'idée selon laquelle les brebis, montées taries, n'étaient pas traites en estives. À Lecumberry et à Sainte-Engrâce, une dizaine de petit

enclos en pierres sèches a été identifié. Installés de manière à profiter du relief pour améliorer leur efficacité et économiser les efforts nécessaires à leurs édifications, ces enclos sont placés dans l'axe de l'entrée des cabanes qui les accompagne. Malgré, l'absence d'éléments datant, l'interaction manifeste des cabanes pastorales et de leurs enclos autorise à poser le postulat d'une contemporanéité d'usage, voire de construction. En outre, l'existence de couloirs de traite dans certains d'entre eux, associés aux saloirs identifiés, attestent de la pratique conjointe de traite et de transformation fromagère au sein des estives durant la période considérée. Fondé sur le repérage de 2 357 éléments collectés dans un échantillon de quatorze communes, l'inventaire a pour ambition de participer à la définition du patrimoine pastoral

basque et ainsi de servir d'outil d'aide à la décision au service des collectivités territoriales. Les cabanes les mieux conservées le doivent à leur utilisation et par conséquent au maintien d'une activité pastorale en estive. Servant désormais de dépendance ou de saloirs, elles sont souvent associées à des équipements modernes à l'image de cabanes plus récentes, d'enclos ou de salle de traite.

1.3.4 La frontière : lieu de vie, d'histoire, de passages et de conflits

La présence de la frontière entre la France et l'Espagne au Sud de la Montagne Basque est une singularité du territoire, qui hérite de ce fait d'un passé historique riche de conflits comme de coopérations (commerces, pèlerinages, pastoralisme, etc.). Cet héritage est encore visible grâce au patrimoine bâti (tour d'Urkulu, bornes de frontière, redoutes, fortifications, etc.) et aux pratiques qui ont perduré (faceries notamment).

- **Les faceries, un partage des terres entre les éleveurs du Pays Basque nord et sud**

Le mode d'organisation des anciennes communautés pastorales perdure encore aujourd'hui autour de la gestion des biens collectifs des communes (pâturages, forêts) et les territoires indivis des Commissions Syndicales. Des faceries (conventions pastorales entre vallées notamment pour l'utilisation des pâturages d'altitude) existent encore entre vallées voisines depuis le Moyen Age (Vallées de Roncal et Salazar en Espagne, Cize et Aezkoa). Le partage des terres de pâturage a par ailleurs toujours fait l'objet de conflits, en lien avec les évolutions démographiques et les mouvements de frontière. Les mouvements depuis les vallées vers la montagne et entre France et Espagne sont encore actifs. A noter qu'en raison des organisations différentes de la transhumance de chaque vallée, les accords pastoraux sont distincts. Sare a signé trois faceries, avec la Vallée de Baztan, Echalar et Vera. Saint-Pée-Sur-Nivelle et Ainhoa traitent avec Urdax en Navarre et avec le Baztan. Toutes ces activités sont perceptibles dans les nombreux accords de faceries pour l'usage des pâturages et autres règlements pastoraux entre la vallée de Salazar et de Roncal (Sainte-Engrâce), de Roncal-Soule, de Salazar-Cize (1445) ou d'Aezkoa-Cize (1558), etc.

- **Les chemins de Saint-Jacques de Compostelle, des voies de passage entre France et Espagne**

Depuis la Préhistoire (Paléolithique ancien), le territoire est une zone entre océan et montagne, entre bassin Aquitain et monde péninsulaire largement parcouru par les voies de passages.

Le chemin de Saint Jacques de Compostelle illustre également la Montagne Basque comme voie de passage. C'est initialement le culte des saints, puis des reliques qui mets en marche les pèlerins. Celles de Saint Jacques ont été signalées en 830 en Galice. Localement, plusieurs églises possédaient de vénérables reliques qui donnèrent lieu à des pèlerinages locaux réputés comme celui de Sainte-Engrâce, vénérée à Sainte-Engrâce (Soule), à Saint-Léon (hors les murs à Bayonne au XV^{ème} siècle), à Béhorléguy (procession le jeudi après Pâques pour la bonne

marche des enfants), à Juxue, à Moncayolle où une relique est obtenue en 1899 ainsi qu'à la chapelle d'Elizaño à Uhart-Mixe (messe aux alentours du 16 avril). Autre culte local, celui voué depuis le XVI^{ème} siècle à Saint Blaise, à la chapelle Oxartia d'Iholdy mais aussi à l'Hôpital-Saint-Blaise dont le bourg prit le nom suite à la disparition du culte initial à la Sainte Croix.

Les routes empruntées par les pèlerins n'ont pas été créées spécifiquement pour leurs usages. La plupart ont une origine antérieure. Nombre d'entre elles reprennent le tracé d'anciennes voies romaines qui restent en usage durant le Moyen Âge. D'ailleurs, à cette époque-là, le pèlerinage est un engagement véritable. La pratique, aujourd'hui beaucoup plus libre, repose uniquement sur le désir de prendre la route sans que cela ne requière aucune obligation autre que le propre engagement envers soi. En Soule, les différentes voies empruntées sont jalonnées, à leurs principales étapes, d'églises, de monastères et de fondations hospitalières, dont il reste certains témoignages : la voie de Vézelay (qui passait en Soule par Osserain (prieuré hôpital de Sainte Madeleine)), la voie du Puy (l'itinéraire de Navarrenx à Ostabat qui franchissait le Saison à Charre), la voie de Mauléon à Saint-Palais par le Prieuré-hôpital d'Ainharp et Lohitzun, etc. En Basse Navarre, trois chemins principaux qui traversent la France convergent au Sud de Saint-Palais, à Ostabat. Ils atteignent Roncevaux à travers le port de Cize avant de rallier Puente La Reina où se rejoignent tous les chemins de Saint-Jacques. Cette portion est inscrite à l'UNESCO. Ces voies, très empruntées dès le Moyen Age, hauts lieux d'échanges, furent dès lors jalonnées, à leurs principales étapes, d'églises, de monastères et de fondations hospitalières dont il reste des traces importantes :

- La voie de Tours : depuis Sorde-l'Abbaye, par Garris ;
- La voie de Vézelay : depuis Sauveterre-de-Béarn par Saint-Palais ;
- La voie du Puy (GR 65) : de Navarrenx à Ostabat par Aroue (la plus pratiquée).

Les itinéraires convergent vers Saint-Jean-de-Pied-de-Port, lieu de passage ancien dû au gué sur la Nive. Au XIII^{ème} siècle, il fut fortifié et devint capitale de la Navarre du Nord dont les paysages toujours verdoyants lui valurent le nom de "Jardin de Navarre". Le nombre de pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle augmente depuis 15 ans. Sillonnée par ses nombreuses voies, la Montagne Basque regroupe aujourd'hui trois composantes inscrites au patrimoine mondial dans le cadre du bien "Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle" :

- L'église romane de l'Hôpital-Saint-Blaise, classée en 1888, témoignant des influences hispano-mauresques ;
- La Porte de Saint-Jacques à Saint-Jean-Pied-de-Port, édifice en grès avec un arc en plein cintre ;
- La section de chemin allant d'Aroue à Ostabat, long de 22 kilomètres.

Le chemin de Saint Jacques constitue également, largement un axe économique.

Synthèse Partie 1

L'occupation humaine du territoire Montagne Basque est fortement déterminée par l'étagement altitudinal. S'il est aisé de faire ce constat, des études scientifiques pour l'argumenter manquent tout comme des travaux visant la présentation de ces faits aux habitants et aux visiteurs.

La plaine et le fond de vallée sont le support des etxe, de divers patrimoines bâtis (château, moulins, ponts, etc.), de parcs et de jardins, d'un riche patrimoine religieux. Cet étage doit faire face à deux principaux défis :

1. La préservation de ces marqueurs avec de forts enjeux autour de la rénovation et de la transmission des etxe ;
2. La sensibilisation des habitants et des visiteurs à l'existence et à la richesse de ces marqueurs.

La zone intermédiaire est marquée par la présence des bordes. Le recul de l'usage agricole questionne le maintien de ce bâti. La rénovation de ces dernières passe d'abord par la définition de l'intérêt de ce bâti : patrimoniale, agricole, touristique, autres.

L'estive est le support de plusieurs patrimoines : archéologique, agropastoral, industriel. La préservation de ces derniers implique d'accroître les connaissances sur ces marqueurs identitaires. L'estive est le support d'une gestion collective impliquant le maintien de la pratique de la transhumance, la préservation des droits et des devoirs des utilisateurs, et le renforcement des Commissions Syndicales. Le cayolar est le bâti caractéristique de ces espaces. Les cayolars patrimoniaux doivent être préservés. Les cayolars agricoles doivent quant à eux être protégés de toutes dérives (transformation en gîtes, etc.) et assurer leur rôle d'outil agricole. Le patrimoine relatif aux faceries et aux chemins de Compostelle doivent davantage être mise en avant.

2. D'hier à d'aujourd'hui, une culture vivante, dynamique et vécue

La Montagne Basque est riche d'une culture vivante et dynamique. Si la langue basque est le principal marqueurs (2.1) d'autres marques sont également présents (2.2).

2.1. L'euskara, une richesse linguistique diversifiée, un dénominateur commun

2.1.1 L'état de santé de l'euskara au Pays Basque nord

L'Atlas des langues en danger dans le monde, publié par l'UNESCO, recueille sous forme de liste l'ensemble des langues étant confrontées à un risque de disparition. Les langues en danger ne connaissent pas les frontières nationales et administratives. La même langue peut



Carte 83 : Carte des euskalkis (dialectes basques), (Zuazo, 2018)

se trouver dans une situation différente de part et d'autre d'une frontière nationale à cause de la situation économique, des politiques linguistiques nationales en vigueur ou d'autres facteurs. La langue basque en est un bon exemple : elle traverse la frontière franco-espagnole, mais ne connaît pas la même situation côté français et côté espagnol. En 2001, l'Atlas des langues en danger établissait la langue basque comme étant en grave danger, en voie de disparition. Dans son actualisation en 2009, l'euskara d'Iparralde (Pays Basque nord) est classée comme une langue en voie de réappropriation. Cette évolution positive s'explique par l'amélioration de la transmission intergénérationnelle qui a dépassé la ligne rouge des 30 % d'enfants apprenant la langue des parents, limite considérée comme critique pour la survie d'une langue. Par ailleurs, la preuve manifeste de l'amélioration réside dans la mise en place d'une politique linguistique avec la Convention Pays Basque 2001-2006 et surtout avec la création de l'Office Public de la Langue Basque (2005). D'autres signes positifs peuvent être cités : la coopération culturelle de plus en plus renforcée avec le Gouvernement basque et l'introduction des langues régionales dans la Constitution française. En effet, la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 introduit l'article 75-1 « *Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France.* ». En 2021, la Loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion a pour double objectif de protéger et de promouvoir le patrimoine immatériel et la diversité culturelle dont les langues régionales constituent l'une des expressions. Le texte reconnaît, dans le code du patrimoine, l'existence d'un patrimoine linguistique, constitué de la langue française et des langues régionales. Il inclut dans la définition du patrimoine ces langues et précise le concours de l'État et des collectivités locales dans leur enseignement, diffusion et valorisation. L'euskara est riche de

plusieurs dialectes, probablement liés au fait que les populations aient été divisées et isolées dans les Pyrénées. Une carte établie récemment par le linguiste Koldo Zuazo en fait apparaître six : labourdin, bas-navarrais, souletin, guipuzcoan, biscayen, navarrais. L'Académie de la langue basque ou *Euskaltzaindia* fondée en 1918 ayant pour vocation de défendre la langue basque, a mis en place une langue officielle propre à tout le territoire : l'euskara batua qui est enseignée dans les écoles. Cette unification linguistique a permis d'utiliser une langue commune pour les médias, l'administration, la littérature et sert aussi désormais de trait d'union aux euskalduns des sept provinces.

Selon la septième enquête sociolinguistique, en 2021, au Pays Basque Nord, 20,1 % des habitants de 16 ans et plus sont bascophones. En valeur absolue, les bascophones sont donc au nombre de 51 500 personnes. Sur les 20 dernières années, deux tendances se dégagent :

- Le nombre de locuteurs se maintient à 51 500 personnes ;
- La part des bascophones continue de baisser.

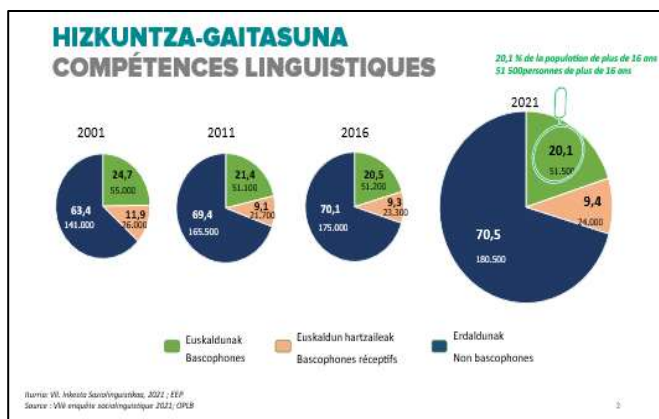


Figure 35 : part des niveaux de maîtrise du basque

Les générations se suivent mais ne se ressemblent pas :

- L'augmentation du nombre de locuteurs croît dans les jeunes générations. Ces observations se confirment sur toutes les enquêtes réalisées depuis 2001. Cette tendance résulte du développement de l'offre d'enseignement menée par l'Office Public de la Langue Basque, l'Education Nationale et les acteurs des trois filières d'enseignement, Seaska, Ikas Bi et Biga Bai ;

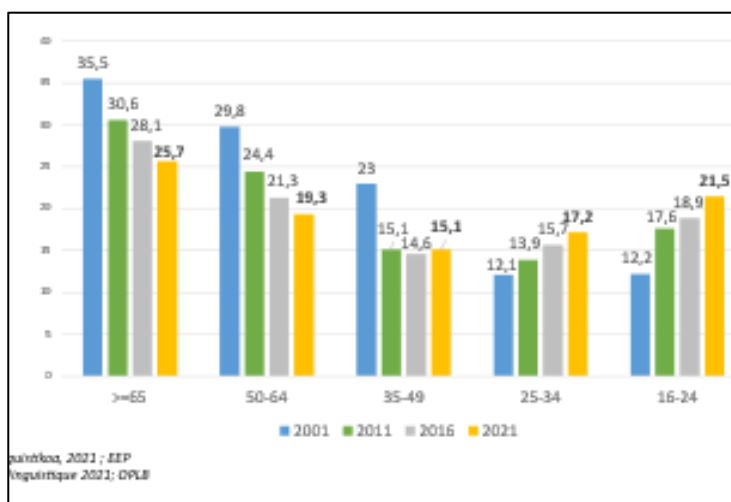


Figure 36 : Part des locuteurs bascophones par tranche d'âge

- Les locuteurs anciens diminuent progressivement : les personnes qui utilisent la langue au quotidien naturellement, à la maison, mais également dans les espaces publics, préservent la fonction sociale de l'euskara ;

- Parmi les 34-64 ans, à savoir les jeunes parents et la population active, les parts de locuteurs bascophones sont les plus faibles.

Ces statistiques indiquent que la politique linguistique en faveur de l'euskara fonctionne. Plusieurs indicateurs sont positifs : le nombre de locuteurs a cessé de décliner et la reprise de la langue chez les jeunes est confirmée. Cependant, la part des bascophones continue de baisser car la population du territoire continue d'augmenter. Cette situation s'explique par l'arrivée de nouveaux habitants adultes non bascophones notamment sur la frange littorale du Pays Basque. La dynamique de revitalisation et la sauvegarde de la langue basque sont au cœur des préoccupations des acteurs du territoire : elle doit dès à présent franchir un cap pour rester une langue vivante.

2.1.2 L'éducation comme vecteur de transmission

La langue basque est enseignée depuis 1954 en Pays Basque sud et 1969 en Pays Basque nord. En 2023, plus de 15 000 élèves apprennent l'euskara dans les écoles, collèges et lycées du Pays Basque nord. Cet enseignement est dispensé dans quelques 200 établissements, dans toutes les filières. Il est assuré par plus de 750 professeurs et professionnels. Le chemin parcouru depuis l'ouverture de la première expérimentation de classe immersive, en maternelle, en 1966, se poursuit avec de nombreux travaux parlementaires visant la reconnaissance de l'apprentissage des langues régionales. Les ikastolas (système immersif dans lequel l'euskara est la langue d'enseignement) ont été les pionniers en la matière. Les filières bilingues publiques et privées sont apparues plus tardivement. De plus, grâce aux structures d'apprentissage et d'alphabétisation comme AEK (Alfabetatze Euskalduntze Koordinakundea) regroupant les associations de cours du soir pour adulte, HABE (Helduen Alfabetatze eta Berreuskalduntzerako), l'Institut d'alphabétisation et de réapprentissage de la langue basque aux adultes du gouvernement basque, IKA (Ikastari Kultur Elkartea) au Pays Basque sud, l'enseignement pour adultes s'est largement développé.

2.1.3 L'oralité comme vecteur de transmission

La transmission orale a été, durant des siècles, le seul véhicule de l'euskara pour perpétuer la langue, les croyances, les légendes, les sagesses, etc. La littérature orale, très enracinée dans la société *euskaldun*, a assuré la survie de nombreuses traditions, des dictons, des récits et des chansons qui renferment l'imaginaire collectif de la culture basque. Des manifestations culturelles émergent où des artistes exposent la langue basque sous différentes formes : poèmes, chansons, improvisations orales, etc. Ainsi, naît le duel de bertso (versets), ou bertsularisme, qui est une manifestation orale culturelle. Bien avant qu'elle ne s'écrive, la langue basque a connu une expression orale intense, irriguée en particulier par l'improvisation chantée, versifiée et rimée nommée bertsularitza. Les pratiquants, nommés bertsularis, doivent improviser sur scène un poème dont le sujet est inconnu à l'avance, tout en respectant une mélodie et un rythme donnés. Ces joutes verbales rassemblent les meilleurs bertsularis de tout le Pays Basque lors de championnats du Pays Basque créés dès 1935. À partir des années 1980, plusieurs écoles de formation ont vu le jour. Cette discipline orale se pratique

encore aujourd'hui, notamment auprès des jeunes générations qui participent à l'affirmation et à la conservation de la culture basque tout en y apportant certaines nouveautés : danses et musiques diverses s'y mêlent parfois. Le bertsularisme est donc bien ancré dans la culture basque, tout en suivant l'évolution de la société. L'improvisation versifiée et chantée en Labourd, en Basse-Navarre et en Soule, est dotée d'une histoire riche. Depuis 1980, l'association Bertsularien Lagunak œuvre à sa transmission et à son rayonnement. L'histoire du bertsularisme montre que cet art a su évoluer au fil des ans et se codifier. Non spécifique au Pays Basque, cette tradition s'y est toutefois développée de manière remarquable dans les auberges, cidreries ou autres lieux de convivialité. Alors que partout ailleurs en Europe l'improvisation chantée et versifiée a disparu ou tend à disparaître (même si dans quelques endroits cette tradition reste encore vivace), le Pays Basque semble être la seule région européenne où cet art populaire rassemble plusieurs milliers de personnes. Aujourd'hui enseigné à l'école, le bertsularisme, au travers de ses championnats (le dernier a rassemblé 13 000 personnes à Bilbao, pour la finale), a atteint un niveau artistique sans précédent. Cette institutionnalisation a permis (comme le soulignent les bertsularis) une meilleure transmission. Une nouvelle génération de jeunes improvisateurs formés renvoie aujourd'hui un bertsularisme plus urbain et moderne, qui – comme le slam ou le rap – apporte un regard contemporain sur la société basque d'aujourd'hui. Un petit noyau de bertsularis arrive à en vivre (majoritairement côté sud, où les entreprises s'investissent dans le mécénat) et la plupart d'entre eux y puise une partie de leurs revenus (une centaine de joutes pas an est nécessaire). Être bertsulari est considéré par ceux qui le pratiquent intensément comme une quasi-profession, une passion forte en tous les cas, qui nécessite une formation et un entraînement régulier.

2.2. Les autres marqueurs de la culture basque : des croyances aux sports

Sans ce vouloir exhaustif, le tableau qui suit présente des marqueurs de la culture basque présents en Montagne Basque.

La mythologie

La mythologie basque repose sur un ensemble de légendes et de personnages mythologiques hauts en couleur qui gravitent autour des forces naturelles comme le soleil, la lune, l'air, l'eau, les montagnes, les forêts. Sur les stèles rondes des cimetières basques figurent encore souvent le soleil, la lune et des étoiles. Certaines croyances actuelles pourraient remonter au Paléolithique. Le personnage principal de la mythologie basque est Mari, divinité féminine, qui représente "la nature". Le personnage Sugaar, "le dragon mâle" (voir aussi Erensuge), lui est associé, représentation des colères du ciel, tonnerres et orages. Il existe aussi d'autres forces naturelles comme le soleil, Egu, Eguen ou Ekhi, qui chasse les forces des ténèbres. La croix basque serait un symbole solaire à l'instar de la svastika et de la lune, Hil ou Ilargi, Argizagi qui surgit du monde occulte, de l'obscurité et de la mort et qui est souvent représentée avec une hache et les instruments de la fileuse. La mythologie basque comporte également des êtres intermédiaires entre Hommes et dieux, les Basajaunak, "seigneurs de la forêt", velus et terriblement forts, sortes de génies bénéfiques qui protègent les troupeaux et détiennent les secrets de l'agriculture. Certaines légendes les assimilent à des enfants

de l'ours et de la femme. Les Basajaunak, les seigneurs sauvages, ainsi que les "Mairiak" ou "Jentilak", des géants païens, sont considérés comme étant les bâtisseurs de dolmens et cromlechs du Pays Basque. Ces géants et leur déesse Mari aurait disparu avec l'arrivée du christianisme d'après la légende de Kixmi.

Les temps de rencontre

Les villages de la Montagne Basque étaient autrefois rythmés par les pratiques sociales liées à la religion et aux travaux de la ferme (Ott, 1993). En plaine, les pratiques sociales saisonnières se traduisaient par exemple par la tonte des brebis au printemps, les foins durant la période estivale, les récoltes et cueillettes automnales (châtaigne, champignon, glands pour les porcs), l'égrenage de maïs et la cochonnaille en hiver. Certaines d'entre elles sont encore vivantes et continuent d'exister.

Les festivités

Le Pays Basque est réputé pour ses festivités (carnavals, fêtes de villages, spectacles, etc.) avec plus de trois mille fêtes organisées chaque année, dans lesquelles les habitants sont très impliqués. Elles sont de toutes sortes : religieuses, pastorales, rurales ou citadines et permettent de faire vivre un tissu social fortement ancré dans la culture basque. Chaque village organise ainsi ses propres fêtes qui permettent aux habitants de se retrouver. Un comité des fêtes composé des jeunes habitants organise les fêtes du village sur une ou plusieurs journées chaque année avec quand même objectif de faire "vivre" le village. Des fêtes à destination des visiteurs sont également proposées en été parmi lesquelles peuvent être citées : la fête de la cerise à Itxassou, la fête du Gâteau basque à Cambo-les-Bains, les fêtes basques à Sare, la fête du piment à Espelette ou encore la fête de l'espadrille à Mauléon-Licharre.

Les Basques étant très attachés à leurs coutumes, de nombreuses danses anciennes caractéristiques de la culture se sont transmises au cours des générations. Elles sont toujours pratiquées et revisitées, notamment dans les carnavals, les spectacles, les cérémonies et dans les fêtes locales. Elles font partie intégrante des fêtes traditionnelles basques et sont vues comme un moyen d'expression. La danse, omniprésente dans le quotidien basque, est une langue, un moyen de partage et de communication. Chaque province du Pays Basque détient ses propres danses, costumes et fêtes associées.

Diverses formes de carnaval, ihauteri en basque se déclinent différemment d'est en ouest du Pays Basque parmi lesquels Santibate, Libertimendua, Kaskarot ou encore la mascarade. Cet événement mobilise un village de Soule durant une année (de préparation et de représentation). Cette tradition a pratiquement disparue au début du XXème siècle avec pour cause l'exode rural et les guerres mondiales. Cependant, elle a été modernisée et finalement réimpulsée par les populations locales (un grand nombre de femmes qui n'avait pas le droit de participer jusqu'à lors) qui ont su l'intégrer au courant actuel, tout en gardant ses caractéristiques. Ainsi, la mascarade souletine est le reflet de la société. Elle se compose de deux groupes :

- Les rouges, plutôt aisés, dansent de façon raffiné et spectaculaire ;
- Les noirs, plus paillards, dansent sauvagement et communiquent des informations sur l'actualité locale comme internationale de façon détournée, en ironisant les faits.

Aujourd'hui l'engouement des habitants est de bon augure puisque les villages ont réservé leur place jusqu'en 2032. Cette richesse de la culture chorégraphique a dévoilé de grands danseurs traditionnels, classiques ou contemporains, se produisant dans le monde entier. Au cours du XVIIème

siècle, la première compagnie de danse est créée à Paris, rassemblant de grands danseurs basques. Ces prestigieuses compagnies internationales de ballet sont encore d'actualité et très vivantes.

Les sports

La pelote basque est une activité caractéristique du Pays Basque, bien présente au sein du territoire d'étude, et en constitue ainsi l'une des composantes identitaires fondamentales. Ce sport, issu du jeu de paume, se pratique en équipe ou en tête à tête (pour la pala et le main-nue). Le principe est le suivant : chacun joue à main nue ou équipé d'instruments (similaires à un panier, avec un gros gant de cuir, une pala de bois, etc.). Il existe d'ailleurs plusieurs spécialités du jeu de pelote dont les plus connues sont la pelote à main nue (la plus répandue), la chistera, le rebot ou la pala. Les déclinaisons de sports sont à la fois pratiquées de façon officielle (jusqu'aux championnats internationaux) et de façon officieuse (organisé par les associations de jeunes dans les communes durant la saison estivale pour la pala et la main nue).

Les jeux de force basques regroupent 16 disciplines officielles telles que le tir à la corde, le levé de la pierre, le levé de la botte de paille à l'aide d'un bâton ou d'un câble, les compétitions de bûcherons et l'épreuve de course avec un sac de 80 kilos sur le dos. Ces jeux sont issus des laborieux travaux de la ferme. Autrefois, ils permettaient aux fermiers de mesurer leurs capacités endurantes et physiques. De nos jours, ces jeux font l'objet de démonstrations et de concours organisés chaque année au Pays Basque.

La littérature

L'essor de la littérature basque a lieu en 1545 lors de la parution du premier livre entièrement écrit en euskara par Bernat Dechepare, curé de la paroisse de Saint-Michel en Basse-Navarre. Ce livre est un recueil de poésies religieuses et profanes. Cette impulsion littéraire ouvre ainsi un nouveau champ artistique basque puisqu'en 1643, Pedro de Aguerre, dit Axular, curé de Sare, publie "Gero" ("Plus tard"), considéré comme un chef d'œuvre de lettres classiques basques.

Un nouveau courant émerge au cours du XVIII^{ème} Siècle avec l'arrivée des apologistes et des grammairiens, notamment avec l'emblématique Manuel de Larramendi (1690-1766), jésuite guipuzcoan, connu pour ses nombreux travaux linguistiques. Ce n'est qu'à partir de 1850 que la littérature basque se fera exempte de toute orientation religieuse.

Les années 1950 sont marquées par l'arrivée de Jon Mirande (1925-1972) et Gabriel Aresti (1933-1975), grands poètes de la littérature basque. De nos jours, des écrivains continuent d'alimenter la littérature basque, plus contemporaine. Parmi les plus connus et les plus talentueux, il y a l'auteur du roman "Obabakoak", Bernardo Atxaga, originaire d'Asteasu (Guipuzcoa). Ce dernier a reçu le prix national de la littérature en Espagne en 1989 et son roman a été traduit en 19 langues. Itxaro Borda est également célèbre pour avoir remporté le prix "Euskadi" en 2001 avec la publication de son roman "100% basque". Chaque année, environ 1500 livres sont édités en langue basque, preuve du dynamisme de la littérature basque.

Le théâtre

Le théâtre basque est pratiqué par des troupes de professionnels ou d'amateurs dont les textes proviennent directement d'auteurs basques ou d'adaptations (Brecht, Réza, Koltés, etc.). Il existe plusieurs déclinaisons théâtrales, à savoir la pastorale et les charivaris.

La pastorale, issue de la province de la Soule, est la plus ancienne forme théâtrale basque et la plus élaborée. Elle se pratique en plein air et peut être aussi bien chantée que jouée. Depuis 1950,

Etxahun-Iruri (Pierre Bordaçarre), célèbre auteur-chansonnier, a initié un renouvellement de la pastorale en y intégrant des personnages historiques basques.

Enfin, les toberak ou charivaris sont des manifestations théâtrales organisées sous forme de défilés et symbolisant une sorte de jugement. Ces parades satyriques mettent en scène les juges et les accusés, étaient surtout un prétexte pour faire la fête. Toutefois, avec les profonds remaniements de la société après la seconde guerre mondiale, les toberak, controversées, vont disparaître, avant de se redévelopper dans les années 1990 dans une forme plus consensuelle, qui permet de retranscrire le quotidien du village mais dans le respect des coutumes, des citoyens et sans violence. Ces manifestations visent désormais à renforcer l'unité et les liens sociaux de la communauté.

Le théâtre joué en salle au Pays Basque nord s'est développé à partir des années 1920. À la fin du XIX^{ème} siècle, sous l'impulsion de Marcelino Soroa à Saint-Sébastien, un théâtre plus classique émerge. Depuis les années 1960, des auteurs comme Antonio-Maria Labayen, Piarres Larzabal, Telesforo de Monzon, Iñaki Begiristain, Imanol Elias, Daniel Landart, Guillaume Irigoyen, Pantzo Hirigaray ou Antton Luku ainsi que des adaptations d'œuvres étrangères en basque ont étoffé le répertoire dramatique du théâtre basque.

Enfin, l'Institut Culturel Basque a souhaité mettre en place l'IBILKI, un dispositif permettant de créer un réseau de programmateurs du théâtre en euskara. Cette initiative a pour objectif de redonner une nouvelle dynamique au théâtre bascophone et d'attirer davantage de personnes dans le monde du théâtre basque.

La danse

Les Basques étant très attachés à leurs traditions, de nombreuses danses anciennes caractéristiques de la culture basque se sont transmises au cours des générations. Elles sont toujours pratiquées, notamment dans les spectacles, les rituels, les cérémonies et dans les fêtes locales traditionnelles. Elles font partie intégrante des fêtes traditionnelles basques et sont vues comme un moyen d'expression. La danse, omniprésente dans le quotidien basque, est une langue, un moyen d'expression, de partage et de communication.

Cette richesse de la culture chorégraphique a dévoilé de grands danseurs traditionnels, classiques ou contemporains, se produisant dans le monde entier. Au cours du XVII^{ème} siècle, la première compagnie de danse est créée à Paris, rassemblant de grands danseurs basques. Ces prestigieuses compagnies internationales de ballet sont encore d'actualité et très vivantes.

La musique et le chant

Depuis des dizaines d'années, des auteurs-compositeurs basques apparaissent, produisant des chansons en langue basque. Cette émergence de la musique basque en pleine dictature franquiste a initié un nouveau mouvement musical entièrement basque. Depuis, certains artistes de tous genres (rock, folk, rap, etc.) représentent l'image même de ce mouvement culturel, et s'inscrivent dans la construction et l'affirmation même de cette identité commune et caractéristique tant convoitée par le Pays Basque.

La gastronomie

La cuisine de la Montagne Basque est une cuisine conviviale avec des produits de qualité, cultivés ou élevés localement et parfois même transformés à la maison. Beaucoup de foyers réalisent ainsi encore les confits de poules, d'oies et de canard, des bocaux de foies d'oies et de canards, la piperade, ainsi que des confitures, compotes et conserves de fruits au sirop. Le rituel de la cochonaille ou pèle-porc est ainsi encore bien ancrée localement (fabrication de tripot, lukinka,

xinxou, graillon, pâté de foie, de couenne, jambon, ventrèche, goulat, etc.). Ces traditions, qui ont perdurées jusqu'à aujourd'hui, trouvent leurs origines dans la difficulté du ravitaillement des certaines zones de montagne, et dont les habitants devaient réaliser des réserves pour l'hiver. D'autre part, les produits de la chasse, de la pêche et de la cueillette sont très appréciés (civet de sanglier, de cerf, salmis de palombes, anguille, truite) ainsi que les champignons (cèpes, girolles, mousserons) qui agrémentent de nombreux plats à l'automne.

Plusieurs plats et produits sont typiques des régions basques comme la garbure, la piperade (tomates, piments, etc.), le gâteau basque, le fromage à base de lait de brebis, le breuil, le pignolet (œufs aux lait), le piment d'Espelette, l'axoa de veau, le patxaran (liqueur confectionnée à base de prunelles sauvages et d'anis), etc. On retrouve aussi les traditionnelles merveilles, beignets, crêpes lors des carnivals et des festivals.

La gastronomie prend la forme d'un art. Elle se matérialise par des livres de recettes, par des goûts et par des odeurs difficilement stockables.

Tableau 83 : Les marqueurs de la culture basque

Synthèse de la partie 2

Au-delà des marqueurs altitudinaux, la culture et l'identité des habitants de la Montagne Basque se matérialise par la langue basque, véritablement ciment sociétal. Si la langue basque est en phase de réappropriation, des efforts constants doivent être réalisés pour multiplier le nombre de locuteurs et la présence du basque dans l'espace public. Au côté de la langue de nombreux marqueurs sont présents : les festivités, les sports, la musique et le chant, etc. Ces activités doivent être encouragées, soutenues et préservées.

3. Des acteurs œuvrant à la préservation de la culture et de la langue basque

De nombreux acteurs œuvrent au maintien de la culture et de la langue basque. Le tableau qui suit les décrit rapidement.

Les habitants acteurs de leur territoire : les communes et les associations

Aujourd'hui, les communes œuvrent à la préservation de la langue et de la culture. Par le biais des écoles publiques et de l'accompagnement des écoles privées, notamment des ikastolas, les communes sont impliquées dans le dynamisme d'apprentissage. Elles soutiennent également les associations locales de chant, de danse, de théâtre via des aides financières et par la mise à disposition de locaux. Les élus, avant tout habitants des communes, sont souvent partie prenante des projets de façon bénévole et contribuent au développement des projets. Cette volonté locale tient souvent à de l'investissement personnel de quelques personnes et permet de lancer des dynamiques de rencontre entre habitants. Depuis 2020, plusieurs communes en Basse-Navarre se sont relancées dans l'organisation de la cavalcade ou d'autres spectacles. La langue basque occupe une place importante dans ces événements. A Mendionde par exemple, les parents d'élèves des

ikastolas ont contribué au lancement de la cavalcade : un groupe de danse, une troupe de théâtre se sont alors organisés pour mener à bien le projet. Cet exemple n'est pas isolé, les communes de Saint-Martin-d'Arrossa, d'Hélette ou encore d'Hasparren ont également mis en œuvre des spectacles et carnivals. Les habitants s'autoorganisent pour faire vivre le territoire. Par exemple, les écoles de danse dans les communes, l'organisation de spectacles par les habitants des communes mais également des associations à plus large échelle telles que Berritza qui accompagne la concrétisation de spectacles, l'association Aintzindariak qui remet en place un spectacle mêlant chant, danse et théâtre ouvert aux habitants de Soule ou encore Barkoxe Bizi qui porte des projets faisant vivre le village de Barcus.

L'Institut Culturel Basque

Créé en 1990, l'Institut Culturel Basque (ICB) (basé en Ustaritz, en limite extérieure du territoire d'étude) est une pièce centrale de l'échiquier culturel du territoire, par le soutien qu'il apporte à la vie culturelle locale. Il a pour mission principale d'encourager le développement et le rayonnement de la culture basque. Il travaille à la sauvegarde, à la transmission et à la diffusion de la culture basque, en même temps qu'il incite à la création. Il accompagne au quotidien 160 associations culturelles membres qui animent les secteurs du spectacle vivant, de la littérature, du patrimoine, des arts visuels ou plastiques.

L'Office Public de la Langue Basque

L'Office Public de la Langue Basque (OPLB) a été créé fin 2004. C'est un organisme de droit public ayant pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre une politique linguistique pour la langue basque. Ses principaux partenaires sont l'État, la Région, le Département et la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Les acteurs de l'audiovisuel

L'activité de production audiovisuelle locale se structure notamment avec France 3 Euskal Herria et TVPi. Elle s'articule également autour d'un réseau d'acteurs public, privés (comme Comedia production) et associatifs riches (comme le réseau des trois radios basques Irulegiko Iratiak, l'atelier Aldudarrak Bideo), mais aussi avec des échanges transfrontaliers (EITB). Les festivals de cinéma et de l'audiovisuel de renommée nationale se localisent sur le littoral basque : Festival de Biarritz, FIPA, Festival des jeunes réalisateurs, etc.

Les cinémas

La Montagne Basque dispose relativement d'un bon maillage du territoire dans le domaine du cinéma : bonne répartition sur le territoire, qualité des équipements, place réservée au cinéma d'auteur et offre commerciale.

Les cinémas classés "art & essai" maillent le territoire proposant au public en milieu rural une offre mêlant films grand public et cinéma d'auteur (dont quelques films en VO) :

- Le Vauban à Saint-Jean-Pied-de-Port constitue un pôle particulier grâce à une équipe professionnelle proposant aussi une programmation dans le spectacle vivant (Garazikus). Il est animé par l'association Garazikus et propose sur un bassin de population limité un juste équilibre entre cinéma "commercial" et cinéma d'auteur. Il joue un rôle moteur sur le Pays Basque intérieur et en lien avec les autres petites salles de cinéma du territoire (Saint-Martin-d'Arrossa, Saint-Etienne-de-Baigorry, les Aldudes, etc.) ;
- L'Aiglon à Cambo ;
- Harritz Barne à Hasparren ;

- Le Saint-Louis à Saint-Palais ;
- Maule Baïtha à Mauléon.

Sur le reste du territoire, il existe un certain nombre de salles ouvertes moins régulièrement, parmi lesquelles : Urrugne, Saint-Martin d'Arrosa, Saint-Etienne de Baigorri, etc.

Notons qu'un diffuseur situé à Saint-Palais (la SARL JM Garat), porte d'entrée sur la Montagne Basque, garantit la diffusion de films récents dans toutes les salles situées en milieu rural. De plus, l'association Cinévasion à St Palais propose une programmation de cinéma d'auteur pour enfants avec Ecran Buissonnier. En Montagne Basque, cette offre de qualité pour les enfants s'étend aussi à Mauléon, Saint-Jean Pied de Port, et Hasparren.

Les maisons d'édition

Le Pays Basque nord compte une douzaine de maisons d'édition : Abacus, Atlantica, Aubéron, Edipro, Izpegi, Pimientos, Quai Rouge, Maiatz, Elkar, Mendizolan, Gatuzain, et Soviba. Sur ces 12 maisons d'édition seulement deux se situent en Montagne Basque : une en Soule, Astobelarra, et une deuxième en Basse Navarre, Comité Izpegi. En dehors de Izpegi, qui est spécialisé dans les ouvrages pointus universitaires, Maiatz qui ne s'occupe que de littérature basque et Mendizolan qui ne fait que de l'édition jeunesse en basque, les autres maisons d'édition sont qualifiées de "généralistes", bien qu'elles aient toute une ligne éditoriale particulière. Atlantica édite beaucoup de beaux livres, qu'il s'agisse de livres d'art, de tauromachie, etc. Elkar est spécialisé dans l'édition en langue basque et tout ce qui se rapporte au Pays Basque (également dans la musique). Gatuzain se concentre dans les ouvrages politiquement et socialement engagés. De plus presque toutes ces maisons d'édition ont en commun une ligne éditoriale dite "régionaliste" ou patrimoniale. Elles éditent toutes des livres présentant la culture, les paysages, l'histoire, la gastronomie, etc. Il existe ainsi un marché généré par l'identité du territoire (culturelle, naturelle, sociale, etc.) et répondant à la demande locale, à la clientèle touristique de passage et au marché national (basques exilés ou touristes potentiels).

Les Commissions Syndicales

Les Commissions Syndicales veillent au maintien du commun, des us et coutumes et des droits et devoirs des utilisateurs des estives syndicales. Structures ancestrales, elles prennent la forme d'un pilier de l'histoire de la Montagne Basque

Musée Basque

Le Musée Basque illustre l'histoire du Pays Basque et de la Montagne Basque.

Synthèse de la partie 3 :

De nombreux acteurs veillent au maintien, à la transmission et à l'évolution de la culture basque. Ces derniers manquent de moyens.

Analyse Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces (AFOM)

Le diagnostic présent permet de dégager l'analyse AFOM suivante :

ATOUTS	FAIBLESSES
1. Une culture vivante portée par les habitants et les acteurs du territoire ; 2. Un attachement des habitants à leur culture ; 3. Des habitants impliqués dans la vie de leur commune ; 4. Un regain de locuteurs basques ; 5. La langue basque comme vecteur de dynamique ; 6. Un territoire de passage et d'itinéraires avec notamment les chemins de Saint-Jacques de Compostelle 7. Le maintien de l'activité agropastorale contribuant à la sauvegarde de nombreux patrimoines	1. Une méconnaissance des patrimoines susceptible de conduire à leur dégradation 2. Un manque de connaissance sur les liens existants entre l'étagement altitudinal et les marqueurs identitaires
OPPORTUNITÉS	MENACES
1. Des marqueurs identitaires liés à l'étagement altitudinal 2. Un soutien des dynamiques impulsés localement à renforcer	1. La perte démographique dans les communes les plus reculées 2. La configuration des "Etxe" susceptible d'être un frein à leur transmission et à leur rénovation 3. Le recul de l'utilisation des bordes se soldant par la dégradation voire la perte de ce bâti 4. La déprise agricole susceptible d'aboutir à une perte de patrimoine

Enjeux

L'analyse AFOM permet de dégager les enjeux suivants :

ENJEUX	SOUS-ENJEUX
Etudier les marqueurs culturels suivant l'étagement altitudinal	1. Connaître, comprendre et transmettre les marqueurs culturels de la Montagne Basque suivant l'étagement altitudinal.
Préserver et transmettre les marqueurs patrimoniaux de la plaine et des fonds de vallées en apportant un regard singulier sur l'etxe	1. Recenser les divers patrimoines bâtis présents dans la plaine et les fonds de vallée (château, moulins, parcs, édifices religieux, etc.) ; 2. Préserver les divers patrimoines bâtis présents dans la plaine et les fonds de vallée (château, moulins, parcs, édifices religieux, etc.) ; 3. Valoriser les Sites Patrimoniaux Remarquables et les Monuments Historiques ;

	- Transmettre les divers patrimoines bâtis présents dans la plaine et les fonds de vallée (château, moulins, parcs, édifices religieux, etc.) aux habitants et aux visiteurs ; - Garantir la préservation de l'etxe tout en réfléchissant à des cadres originaux pour garantir leur transmission et leur rénovation face aux évolutions sociétales ; - Recenser les typologies de villages (formes des villages, bastides, etc.).
Déterminer la vocation des bordes afin de définir un cadre de rénovation et de préservation pertinent	- Définir le rôle des bordes (patrimonial, infrastructure écologiques, agricoles, etc.) ; - Définir un cadre de rénovation et de préservation pertinent suivant le rôle des bordes.
Préserver et transmettre les marqueurs patrimoniaux de l'estive	- Recenser les divers patrimoines présents en estive ; - Préserver les divers patrimoines de l'estive ; - Transmettre les divers patrimoines de l'estive aux habitants et aux visiteurs ; - Préserver les vocations agricoles et/ou patrimoniales des cayolars.
Accompagner les Commissions Syndicales dans le maintien d'une gestion collective, garante du commun et des us et coutumes	Soutenir les Commissions Syndicales dans leur effort de maintien des us et coutume, de gestion collective et de préservation du commun.
Assurer la préservation et la transmission de l'Euskara et des savoirs faire-associés	- Garantir la préservation de l'Euskara et des savoirs-faires associés (bertso, chant, etc.) ; - Réaffirmer le lien existant entre la langue basque et la culture basque afin de garantir une meilleure transmission et promotion de pratiques culturelles ; - Favoriser le partage de connaissances et de moyens entre les acteurs œuvrant en faveur de la culture et de la langue.
Maintenir la vie dans les villages	Accompagner les initiatives visant à créer des dynamiques villageoises
Etudier et porter à connaissance les patrimoines archéologiques	- Consolider les connaissances scientifiques des patrimoines archéologiques de la Montagne Basque en collaboration avec les services spécialisés ; - Favoriser la mise en réseau des services de l'Etat, des collectivités locales et territoriales, des équipes de recherches (universités), des associations locales et/ou fondations avec une approche transfrontalière afin de favoriser les complémentarités, mutualiser les connaissances, etc.

	3. Révéler le patrimoine archéologique auprès du grand public tout en étant précautionneux des sites.
Etudier et porter à connaissance les patrimoines industriels	1. Répertorier les sites et savoir-faire industriels ; 2. Sensibiliser la population locale aux patrimoines industriels de la Montagne Basque.

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : La construction d'un territoire de projet Montagne Basque.....	2
Figure 2 : Le triptyque "Homme-Nature-Culture" à l'origine des richesses patrimoniales de la Montagne Basque	6
Figure 3 : Les défis et les enjeux à relever collectivement pour maintenir une montagne vivante et habitée identifiés dans l'étude d'opportunité (2018).....	7
Figure 4 : Scénographie des paysages de collines et coteaux (Atopia, 2024).....	136
Figure 5 : Scénographie des paysages de Montagne (Atopia, 2024).....	137
Figure 6 : Scénographie du relief et repères visuels en Montagne Basque (Source : ATOPIA)	139
Figure 7 : Bloc diagramme de l'unité de paysage l'archipel urbain (Atopia, 2024)).....	144
Figure 8 : Bloc diagramme de l'unité de paysage Terres neuves (ATOPIA).....	147
Figure 9 : Bloc diagramme de l'unité de paysage "Camou et ribères" (ATOPIA).....	148
Figure 10 : Coupe paysagère du Saison près de Lichos (Atopia, 2024)	149
Figure 11 : Bloc diagramme de l'unité paysagère l'"Entre-deux-gaves" (Atopia, 2024)	150
Figure 12 : Bloc diagramme de l'unité paysagère les coteaux composites (Atopia, 2024)	152
Figure 13 : Axonométrie de La Bastide-Clairence (Duplantier)	153
Figure 14 : Bloc diagramme de l'unité de paysage Les gorges de la Nive (Atopia, 2024))	157
Figure 15 : Coupe paysagère de la Nive (Atopia, 2024).....	158
Figure 16 : Bloc diagramme de l'unité de paysage Mille collines et sommets pastoraux (Atopia, 2024)	160
Figure 17 : Bloc diagramme illustrant la valorisation de l'étagement altitudinal en Montagne Basque (Atopia, 2024)	161
Figure 18 : Bloc diagramme de l'unité de paysage Les grandes hêtraies et hautes estives (Atopia, 2024)	163
Figure 19 : Bloc diagramme de l'unité de paysages Les pays des neiges (Atopia, 2024)	167
Figure 20 : Constructions neuves près d'Hasparren (Atopia, 2024).....	172
Figure 21 : Evolution des paysages agricoles sur l'unité paysagère "Coteaux Composites" (Atopia, 2024)	175
Figure 22 : Exemple d'une insertion d'un bâtiment agricole dans le paysage (Atopia, 2024)	176
Figure 23 : Exemple d'un bâtiment agricole en taule dans les collines près de la Bidouze (Atopia, 2024)	176
Figure 24 : Evolution de l'occupation des sols en hectares	297
Figure 25 : Répartition des établissements par secteur d'activité (DataEko, 2023).....	310
Figure 26 : Sphère productive et présente (DataEko, 2023).....	311
Figure 27 : Taille des entreprises (DataEko, 2023).....	312

Figure 28 : Répartition des domaines d'activités des établissements artisanaux	313
Figure 29 : Evolution de l'emploi en Montagne Basque.....	321
Figure 30 : Structure de l'emploi	322
Figure 31 : Les marqueurs de l'identité culturelle basque suivant l'étagement altitudinal	363
Figure 32 : Forme de l'habitat selon les provinces du Pays Basque nord.....	368
Figure 33 : Les estives syndicales prenant la forme d'un commun organisé autour de trois composants : une ressource, une gouvernance, des utilisateurs (EHMEB, 2024)	376
Figure 34 : cayolar de Senthola (Rozier, 2022)	379
Figure 35 : part des niveaux de maîtrise du basque.....	384

TABLE DES CARTES

Carte 1 : Le périmètre d'action du programme européen LEADER Montagne Basque.....	4
Carte 2 : Les limites administratives du territoire Montagne Basque (CRP consulting, 2017).....	8
Carte 3 : Localisation des espaces naturels protégés dans les Pyrénées (Parc National des Pyrénées, 2017).....	10
Carte 4 : L'orientation technico-économique des exploitations agricoles de la Montagne Basque.....	26
Carte 5 : Part des agriculteurs exploitants et ouvriers agricoles par emploi au lieu de travail en 2018 (INSEE, 2018)	28
Carte 6 : Evolution de la SAU entre 2010 et 2020 (RGA, 2020).....	29
Carte 7 : Localisation des différents périmètres des signes de qualité (AUDAP, 2021).....	34
Carte 8 : Localisation des exploitations agricoles certifiées en agriculture biologique (Source : RGA, 2020).....	34
Carte 9 : Localisation des massifs de la Montagne Basque	45
Carte 10 : Localisation des Commissions Syndicales et du territoire indivis (EHMEB, 2024).....	55
Carte 11 : Localisation des AFP sur le territoire Montagne Basque (CAPB, 2020)	59
Carte 12 : Localisation des communes qui assurent la gestion.....	60
Carte 13 : Localisation des CLE	82
Carte 14 : La propriété de la forêt sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (COFOR, 2024)	102
Carte 15 : Localisation des différents peuplements forestiers (COFOR, 2020)	106
Carte 16 : Répartition du capital sur pied du bois fort total présent sur le territoire de la CAPB (CAPB, 2024).....	108
Carte 17 : Exploitabilité des forêts sur le territoire de la CAPB (COFOR, 2020)	109
Carte 18 : Exploitabilité des forêts sur le territoire de la CAPB (COFOR, 2020)	109
Carte 19 : Coût d'exploitation de la forêt au Pays Basque (COFOR, 2020)	111
Carte 20 : Etat des lieux de la filière bois énergie (CAPB, 2023)	113
Carte 21 : L'utilisation du bois d'énergie par les ménages (DDTM, 2020).....	114
Carte 22 : Les établissements de la filière bois en Montagne Basque	117
Carte 23 : Socle géomorphologique en Montagne Basque.....	134
Carte 24 : Pente de plus de 10 % dans le Département des Pyrénées-Atlantiques	135
Carte 25 : Localisation des principaux sommets et repères d'altitude en Montagne Basque	139
Carte 26 : Les unités paysagères de l'Atlas de paysages des Pyrénées-Atlantiques (2022) en Montagne Basque	142
Carte 27 : Localisation de l'archipel urbain (Atlas des paysages des Pyrénées-Atlantiques 2022)	143
Carte 28 : Dynamiques urbaines (Atopia, 2024).....	169

Carte 29 : Paysage urbain en dévitalisation (Atopia, 2024).....	169
Carte 30 : Les points noirs paysagers en Montagne Basque (Atopia, 2024)	173
Carte 31 : Les secteurs paysagers remarquables (Atopia, 2024).....	177
Carte 32 : Les secteurs paysagers menacés et vulnérables (Atopia, 2024)	178
Carte 33 : Cartographie des milieux naturels, semi-naturels et artificialisés en 2020 (AUDAP, 2023)	186
Carte 34 : Localisation des espaces agricoles.....	187
Carte 35 : Carte lithologique simplifiée du département des Pyrénées-Atlantiques (Aubie et al., 2010)	200
Carte 36 : Cartographie des milieux humides et aquatiques (AUDAP, 2023)	202
Carte 37 : Les bassins versants du territoire de la Montagne Basque (CRP consulting, 2017).	204
Carte 38 : Qualité des cours d'eau et contexte piscicole (CRP consulting, 2017).....	206
Carte 39 : Recensement participatif des arbres têtards au 18/04/2024.....	208
Carte 40 : Carte des sols du département des Pyrénées-Atlantiques (https://www.pigma.org/ ; page consultée le 02 octobre 2024).....	222
Carte 41 : Exemple de carte des sols agricoles - Vallée d'Hergarai (Hérodoy, 2012).....	223
Carte 42 : Schéma général des continuités écologiques (SRCE, 2014).....	225
Carte 43 : Réservoirs de biodiversité (CRP Consulting, 2017)	226
Carte 44 : Cartographie de la trame verte et bleue transfrontalière du territoire de la Montagne Basque (CRP Consulting, 2017)	227
Carte 45 : Les principaux couloirs de migration pour l'avifaune	228
Carte 46 : Réseau hydrographique et classement des cours d'eau au sein du territoire d'étude (CRP Consulting, 2017).....	229
Carte 47 : Les différents outils en faveur de la biodiversité (Audap, 2020)	231
Carte 48 : Localisation des ZNIEFF et des ZICO sur le territoire Montagne Basque (Biotope, 2017).....	232
Carte 49 : Hydrographie et bassins versants de la Montagne Basque (Atopia, 2023)	249
Carte 50 : Etat écologique des masses d'eau de surfaces en Montagne Basque (Agence de l'Eau Adour Garonne, SDAGE 2022).....	255
Carte 51 : Le risque inondation en Montagne Basque (Source : AUDAP, 2023)	258
Carte 52 : Actions de sécurisation d'approvisionnement en eau potable sans travaux (Phase 3 Etude globale pour une gestion optimisée de la ressource en eau, 2022).....	263
Carte 53 : Stations d'épurations et pressions liées aux rejets sur les masses d'eau (SCoT, 2022)	270
Carte 54 : organisation de la gestion de la compétence GEMAPI (Source : rapport ELMN 2022 CAPB)	274
Carte 55 : répartition des stations par maîtres d'ouvrage publics au Pays Basque (Source : CAPB, 2020)	275

Carte 56 : Aire urbaine et périmètre du projet PNR (AUDAP, 2018)	285
Carte 57 : Densité de population (AUDAP, 2020)	286
Carte 58 : Evolution de la population de 1968 à 2020 (AUDAP, 2020).....	287
Carte 59 : Vieillesse de la population en 2020 (AUDAP, 2020)	288
Carte 60 : Aire d'attractivité des villes (AUDAP, 2020)	289
Carte 61 : Niveau de vie médian (AUDAP, 2020)	290
Carte 62 : Le taux de chômage en 2020 (AUDAP, 2020).....	291
Carte 63 : La précarité énergétique (AUDAP, 2021)	292
Carte 64 : Part de logements vacants en 2018 (AUDAP, 2022)	293
Carte 65 : Part des résidences secondaires dans le parc de logements en 2018 (AUDAP, 2020)	294
Carte 66 : Dynamique de construction (CAPB, 2021)	297
Carte 67 : Evolution de l'occupation des sols (AUDAP, 2020)	297
Carte 68 : Synthèse des dynamiques NAFU entre 1985 et 2020 (SCOT, 2022)	299
Carte 69 : Cartographie des PLUi (AUDAP, 2022)	300
Carte 70 : Navettes domiciles-travail (CRP Consulting, 2017).....	302
Carte 71 : Flux domicile-travail et part des actifs occupant un emploi sur leur pôle de résidence	302
Carte 72 : Réseaux routier et ferroviaire (AUDAP, 2023)	304
Carte 73 : Déplacement et transports en commun (AUDAP, 2018)	306
Carte 74 : Couverture mobile et raccordement fibre sur le territoire (AUDAP, 2022)	307
Carte 75 : Nombre d'établissement de plus de 100 salariés (DataEko, 2023)	310
Carte 76 : Part de l'artisanat dans l'économie locale (DataEko, 2022)	314
<i>Carte 77 : Répartition des établissements artisanaux (DataEko, 2022).</i>	314
Carte 78 : Les polarités de services (Audap, 2022)	318
Carte 79 : découpage des trois zones touristiques du Pays Basque (CAPB, 2024)	331
Carte 80 : Répartition des emplois touristiques (INSEE, 2015)	332
Carte 81 : Les sentiers de randonnées aménagés en Montagne Basque (CAPB, 2024)	336
Carte 82 : Fréquentation touristique en Montagne Basque en 2023 (2023).....	346
Carte 83 : Carte des euskalkis (dialectes basques), (Zuazo, 2018)	383

TABLE DES PHOTOS

Photo 1: Groupes de travail.....	14
Photo 2 : ©Carole photographe – Brebis Manex tête noire	21
Photo 3 : Troupeau ovin lait - Cize.....	24
Photo 4 : ©Carole photographe – SCIC GARROA	27
Photo 5 : ©Carole photographe - Porc Kintoa.....	40
Photo 6 : ©Carole photographe - Sorogain.....	58
Photo 7 : Parcours secteur Beltxu.....	72
Photo 8: ©Carole photographe - Cayolar Artxilondo Cize	86
Photo 9 : ©Carole photographe - Foret route d'Elorrieta à Banca	118
Photo 10 : ©Carole photographe - Travaux forestiers	125
Photo 11: ©Carole photographe - Ursuya.....	138
Photo 12 : Des maisons individuelles construites dans certains secteurs de la campagne urbanisée tendent à repousser les contraintes d'implantation dans les pentes des collines, Hasparren (Atlas des paysages des Pyrénées-Atlantiques)	144
Photo 13 : Les communes les plus éloignées des grands centres urbains de la Côte basque voient leur population augmenter, Les abords du bourg d'Itxassou (Atlas des paysages des Pyrénées-Atlantiques)	145
Photo 14 : Aspersions des champs de maïs, motif paysager récurrent des Terres neuves (Atlas des paysages des Pyrénées-Atlantiques)	147
Photo 15 : Prairies séparées par des boisements (Atlas des Paysages des Pyrénées-Atlantiques).....	150
Photo 16 : Les routes de crêtes de l'Entre-deux-gaves offrent de longs points de vue linéaires sur les montagnes, RD135 vers l'Hôpital Saint-Blaise (Atlas des Paysages des Pyrénées-Atlantiques)	151
Photo 17 : Vue aérienne de la Bastide-Clairence	153
Photo 18 : Les landes sur les hauteurs d'Hasparren (Atlas des paysages des Pyrénées-Atlantiques)	154
Photo 19 : Oihanartekoborda, borde isolée sur les hauteurs d'Isturitz (Atlas des paysages des Pyrénées-Atlantiques)	154
Photo 20 : Collines douces et verdoyantes, Iholdy (Atlas des paysages des Pyrénées-Atlantiques)	155
Photo 21 : La Nive au passage étroit dans le massif barrière entre la confluence du Laxia et Itxassou.....	158
Photo 22 : Habitat et exploitations agricoles disséminés sur les collines de Bidarray. En fond, on distingue la "boule" de l'Artzamendi (924 m). La Nive s'écoule dans le creux entre l'Ihisu (470 m) à droite et le Gakoeta (579 m) au centre.....	158

Photo 23 : La zone artisanale à Ossès le long de la route départementale 918 (Atlas des paysages des Pyrénées-Atlantiques 2022)	159
Photo 24 : La voie ferrée en bord de Nive reliant Bayonne à Saint-Jean-Pied-de-Port (Atlas des paysages des Pyrénées-Atlantiques)	159
Photo 25 : Vue depuis Esnazu sur Les Aldudes (Atlas des paysages des Pyrénées-Atlantiques, 2022).....	164
Photo 26 : Cayolars et enclos près d'Urkulu (Atlas des paysages des Pyrénées-Atlantiques 2022)	165
Photo 27 : Le Behorlegi (1265 m) et l'Hauskoa (1268 m), les deux plus hauts sommets du massif karstique des Arbailles (Atlas des paysages des Pyrénées-Atlantiques, 2022)	166
Photo 28 : Une exploitation agricole à Larrau à 750 mètres d'altitude	166
Photo 29 : La succession des hauts pics de la Montagne Basque, entre le pic d'Anie (à gauche) et le pic d'Orhy (à droite), vue depuis le massif des Arbailles (Briffaud, 2024)	168
Photo 30 : Implantation urbaine sur ligne de crêtes (Atopia, 2024)	172
Photo 31: Évolution du paysage agricole de Musculdy en Soule, près de Mauléon-Licharre sur la première ligne, et évolution du paysage agricole près de Armendarits en Basse-Navarre sur la seconde ligne (Géoportail).	174
Photo 32 : ©Carole photographe – Landes d’Hasparren.....	185
Photo 33 : ©Carole photographe - Grottes d'Oxocelhaya	200
Photo 34: Cours d'eau sur le plateau de Cize	247
Photo 35 : Vidéoguide Nouvelle-Aquitaine	296
Photo 36 : Panneaux des bonnes pratiques et signalétique réglementaire en Montagne Basque (Tardets, 2022).....	352
Photo 37 : Borde (CAPB, 2022).....	371
Photo 38 : corral, territoire syndical de Soule (CSPS, 2024).....	378
Photo 39 : cayolar d’Astate (EHMEB, 2021).....	378
Photo 40 : Vestige de corrals (Rozier, 2023)	379

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Les temps d'échanges autour de l'étude d'opportunité du PNR Montagne Basque*	7
Tableau 2 : Composition des groupes de travail à l'origine du diagnostic thématique actualisé.....	14
Tableau 3 : Les services écosystémiques issus des activités agropastorales	19
Tableau 4 : Les difficultés rencontrées par le pastoralisme à l'échelle des Pyrénées	20
Tableau 5 : Des données clés de la filière ovins lait du Département des Pyrénées-Atlantiques (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, 2023).	22
Tableau 6 : Les difficultés rencontrées par l'agriculture de montagne dans le département des Pyrénées-Atlantiques.	24
Tableau 7 : Les chiffres clés des exploitations agricoles	25
Tableau 8 : Les animaux présents sur les exploitations agricoles.....	26
Tableau 9 : Estimatif des productions végétales à destination humaine sur le territoire Pays Basque ou Montagne Basque (CAPB, 2022).....	27
Tableau 10 : La main d'œuvre présente dans les exploitations agricoles et son évolution.....	28
Tableau 11 : La succession des exploitations agricoles (RGA, 2020)	29
Tableau 12 : Les productions végétales sur le territoire en dynamique d'installation.....	30
<i>Tableau 13 : Taux de non reprise des exploitations par pôle territorial.....</i>	<i>31</i>
Tableau 14 : Les outils à disposition des agriculteurs du territoire Montagne Basque.....	36
Tableau 15 : Les modifications des pratiques agricoles dans la valorisation des différents espaces	44
Tableau 16 : Les phénomènes spatiaux en cours face à l'évolution des pratiques agropastorales (EHLG et al., 2022).....	47
Tableau 17 : La diversité des systèmes de production existant en Soule	50
Tableau 18 : Durée de transhumance des troupeaux ovins lait en Soule en 2023	50
Tableau 19 : Durée de transhumance des troupeaux bovins allaitant en Soule en 2023	51
Tableau 20 : Les durées de transhumance des équins en vallée de Soule en 2023	51
Tableau 21 : Les raisons et les inconvénients de la pratique de la transhumance pour les éleveurs souletins.	51
Tableau 22 : La diversité des systèmes transhumants de la Vallée d'Oztibarre	52
Tableau 23 : Les durées de transhumances des brebis de la Vallée d'Oztibarre en 2020.....	53
Tableau 24 : La durée de transhumance des bovins en Oztibarre	53
Tableau 25 : Les données clés des quatre Commissions Syndicales à vocation pastorale (EHMEB, 2020).....	55
Tableau 26 : Exemple de gestion pastorale communale	61

Tableau 27 : Pratiques et savoir-faire liés à la transhumance reconnus par l'UNESCO (CORAM, 2023).....	68
Tableau 28 : Fragilités et menaces existantes sur les pratiques liées à la transhumance (CORAM, 2023).....	69
Tableau 29 : Les modalités de construction de savoirs naturalistes locaux des éleveurs.....	73
Tableau 30 : Exemple de gestion des parcours et des secteurs réalisés par les éleveurs transhumants (EHMEB, 2023).	76
Tableau 31 : Synthèse de l'Etude d'impacts de la mise en place des mesures de protection des troupeaux contre les prédateurs sur les élevages de ruminants du département des Pyrénées-Atlantiques	80
Tableau 32 : Les aides de la PAC (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, 2023).....	91
Tableau 33 : Analyse AFOM	95
Tableau 34 : Enjeux et sous-enjeux à relever pour maintenir une activité agropastorale vivante sur le territoire	97
Tableau 35 : Les surfaces de Montage gérées par les Commissions Syndicales du Pays Basque (EHMEB, 2019).....	103
Tableau 36 : Type de matériel d'exploitation suivant le degré de la pente et la proximité de la desserte (CAPB, 2024)	110
Tableau 37 : Les différents types de haie et la production de bois (EHLG, 2017)	115
Tableau 38 : Les acteurs du bois.....	125
Tableau 39 : L'analyse AFOM du diagnostic forêt de la Montagne Basque.....	129
Tableau 40 : Les enjeux du chapitre forêt	130
Tableau 41 : Analyse AFOM de l'unité paysagère "archipel urbain"	146
Tableau 42 : Analyse AFOM de l'unité paysagère "terres neuves"	148
Tableau 43 : Analyse AFOM de l'unité de paysage "Camou et ribères"	149
Tableau 44 : Analyse AFOM de l'unité de paysage "L'entre deux gaves"	152
Tableau 45 : Analyse AFOM de l'unité paysagère "Les coteaux composites"	156
Tableau 46 : Analyse AFOM "Les Mille collines et sommets pastoraux"	162
Tableau 47 : Analyse AFOM de l'unité de paysage "Les grandes hêtraies et hautes estives"	167
Tableau 48 : Analyse AFOM de l'unité de paysage "Les pays des neiges"	168
Tableau 49 : Liste des menaces susceptibles d'impacter les milieux agropastoraux.....	196
Tableau 50 : Liste des menaces susceptibles d'impacter les milieux forestiers.....	198

Tableau 51 : Liste des menaces susceptibles d'impacts les milieux rocheux et les grottes .	201
Tableau 52 : Liste des menaces recensées pour les zones humides	204
Tableau 53 : Qualité des eaux du territoire Montagne Basque	206
Tableau 54 : Liste des menaces susceptibles d'impacter les milieux aquatiques	207
Tableau 55 : Liste des menaces susceptibles d'impacter les haies, les arbres isolés et le bâti rural	209
Tableau 56 : Liste des sites Natura 2000 du territoire Montagne Basque	211
Tableau 57 : Liste des habitats agropastoraux d'intérêts communautaires.....	214
Tableau 58 : Exemple d'étude réalisée sur les ZSC et ZPS (CAPB et EHMEB, 2023)	233
Tableau 59 : Les arrêtés de protection	233
Tableau 60 : Les sites inscrits et les sites classés.....	234
Tableau 61 : Liste des sites classés et inscrits sur le territoire Montagne Basque	236
Tableau 62 : La liste des sites gérés par le CEN sur le territoire Montagne Basque	240
Tableau 63 : Exemple de plan et programmes s'appliquant au territoire Montagne Basque	241
Tableau 64 : Synthèse des données concernant les bassins versants en Montagne Basque	252
Tableau 65 : volume des prélèvements en eau en Montagne Basque (BNPE, 2020)	260
Tableau 66 : Bilan de l'étude	262
Tableau 67 : bilan et évolution du contrôle sanitaire tous services confondus (Rapport annuel EAU 2022, CAPB)	264
Tableau 68 : Les acteurs de l'eau	272
Tableau 69 : Présentation des SAGE	277
Tableau 70 : Le réseau Natura 2000 des cours d'eau	279
Tableau 71 : L'artisanat d'art du territoire Montagne Basque.....	316
Tableau 72 : Analyse AFOM du chapitre Aménagement.....	324
Tableau 73 : Les enjeux relatifs à l'aménagement du territoire	325
Tableau 74 : poids du chiffre d'affaires par secteur d'activité en Montagne Basque	332
Tableau 75 : Le réseau d'itinéraire de randonnées de la Montagne Basque	335
Tableau 76 : Les activités sportives sur la Montagne Basque	337
Tableau 77 : Les patrimoines et sites emblématiques support d'activités touristiques sur le territoire de la Montagne Basque	339
Tableau 78 : profil des visiteurs en Montagne Basque en comparaison avec le Pays Basque (CAPB, 2024).....	348

Tableau 79 : Analyse AFOM sur le thème du tourisme	358
Tableau 80 : Liste des enjeux relatifs au tourisme	360
Tableau 81 : Chronologie des périodes historiques issue des études et fouilles archéologiques réalisées sur le territoire (CAPB, 2023)	365
Tableau 82 : Droits et devoirs des éleveurs utilisateurs des estives	375
Tableau 83 : Les marqueurs de la culture basque	390